

HISTOIRE

DE

# SAINT VINCENT DE PAUL

TOME I

# ŒUVRES
# DE MONSEIGNEUR BOUGAUD

---

**LE CHRISTIANISME ET LES TEMPS PRÉSENTS**

5 volumes in-8°. . . . 37 50 | 5 volumes in-18 jésus . . 20 »

EXTRAITS DU CHRISTIANISME ET DES TEMPS PRÉSENTS

**De la Douleur**, 3e édition, format carré, grand in-18 . 3 75
**Jésus-Christ**, format carré, grand in-18 . . . . . 3 75

---

**DISCOURS**, précédés d'une notice biographique par Mgr F. Lagrange, évêque de Chartres; 2e édition. In-8°, avec portrait . . . . . . . . . 7 50
LES MÊMES, 3e édition. In-18 jésus, avec portrait . . . . . 4 »

---

**Histoire de saint Vincent de Paul**, fondateur de la Congrégation des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. 2 beaux volumes in-8°, avec deux portraits . . . . . . . . . . . . . . . . . . 15 »
LA MÊME, 2e édition; 2 volumes in-18 jésus, avec 2 portraits. 6 »

**Histoire de sainte Chantal** et des origines de la Visitation, précédée d'une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans; 10e édition. 2 volumes in-8°, avec 2 portraits . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 15 »
LA MÊME, 11e édition; 2 volumes in-18 jésus, avec 2 portraits. 8 »

**Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie** et des origines de la dévotion au Cœur de Jésus, pour faire suite à l'*Histoire de sainte Chantal*. In-8° . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 7 »
LA MÊME, 8e édition. In-18 jésus . . . . . . . . . . . 3 75

**Histoire de sainte Monique**, 6e édition. Beau volume in-8° avec une gravure de sainte Monique et de saint Augustin . . . . . . . . 7 50
LA MÊME, 10e édition. In-18 jésus . . . . . . . . . . . 4 »

---

**Le Grand péril de l'Église de France au XIXe siècle**, avec une carte teintée indiquant la géographie et la statistique de la diminution des vocations sacerdotales; 4e édition. In-8° . . . . . . . . . . . . . 1 50



SAINT VINCENT DE PAUL

Fondateur des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité

*d'après le tableau conservé à l'hôpital de Moutiers-St-Jean (Côte-d'Or)*

# HISTOIRE

DE

# SAINT VINCENT DE PAUL

FONDATEUR

DE LA CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE LA MISSION

ET DES FILLES DE LA CHARITÉ

PAR

MONSEIGNEUR BOUGAUD

ÉVÊQUE DE LAVAL

---

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE D'UN CHAPITRE INÉDIT

---

TOME I

PARIS

LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

1891

# AVERTISSEMENT DE LA PREMIÈRE ÉDITION

---

Mgr Bougaud, mort évêque de Laval, dont il occupa, hélas! trop peu de temps le siège, est un grand hagiographe sans doute, mais c'est surtout un apologiste. Ses premières Vies de saintes : sainte Jeanne de Chantal, sainte Monique, la bienheureuse Marguerite-Marie, sont des œuvres d'apostolat. Nous écrivons la vie des saints pour faire des saints, s'il est possible, du moins pour cultiver la piété et les vertus chrétiennes, et en entretenir la flamme sacrée dans les âmes. C'était aussi, dans son intention, une démonstration du Christianisme par ses résultats, selon cette parole du Maître : *C'est aux fruits qu'on juge l'arbre.* Mais ce n'étaient là pour lui que des travaux en quelque sorte préliminaires et préparatoires. La grande œuvre qu'il avait toujours portée dans sa pensée, et dont il voulait faire l'honneur de sa vie, c'était une apologétique proprement dite. Après y avoir consacré de longues années, il a pu la mener à terme. Elle est, en effet, et demeurera son œuvre capitale.

Le *Christianisme et les temps présents,* tel est

le titre de cette vaste apologétique. Les préambules de la foi, comme disent les théologiens, c'est-à-dire les questions générales et fondamentales sur la religion, les questions spéciales de Jésus-Christ et de l'Église, les dogmes chrétiens et enfin la vie chrétienne : ces cinq volumes ont paru l'un après l'autre, assises successives d'un édifice qu'on voyait s'élever avec un intérêt croissant, et dont on salua l'achèvement par un long cri d'admiration. La méthode de Mgr Bougaud est celle de nos théologies. Mais ce qui était nouveau chez lui, c'était la manière de traiter ces questions et de les adapter aux besoins des âmes contemporaines. C'était aussi l'art de l'auteur et l'éclat de son style, où il savait faire passer, comme dans sa parole parlée, toute son âme. Et c'est pourquoi, malgré les grands noms de nos apologistes modernes, on peut dire que, parmi les ouvrages de cette nature, celui de Mgr Bougaud est peut-être au premier rang. Et quand un prêtre aujourd'hui cherche quel livre il pourra mettre le plus utilement entre les mains d'un homme du monde pour le ramener à la foi, c'est presque toujours le *Christianisme et les temps présents* qu'il conseille.

Ce travail doctrinal accompli, si grand qu'il semble rejeter au second plan les œuvres hagiographiques, pourtant si remarquables, de l'illustre écrivain, Mgr Bougaud ne crut pas devoir poser sa plume féconde. Grand travailleur de sa nature,

il n'était pas resté inutilement pendant dix-huit ans à Orléans auprès de l'évêque qui fut peut-être l'homme le plus laborieux de son siècle. Revenant donc à sa pensée première de glorifier le christianisme par ses saints, et cherchant dans ce champ immense de la sainteté quel nom il pourrait présenter avec plus d'avantage aux hommes de ce temps-ci pour les charmer et les gagner, après avoir d'abord pensé à saint Louis, grand roi et grand saint, et grand roi parce qu'il avait été grand saint, il préféra cependant un autre nom, plus moderne, et qui, en effet, va plus directement à l'âme de nos contemporains, Vincent de Paul; Vincent de Paul, qui semble précisément avoir été au XVIIe siècle comme le précurseur des grandes œuvres que l'Église a la mission d'accomplir au XIXe.

Le XIXe siècle est à la démocratie. Elle coule à pleins bords, comme disait déjà Royer-Collard. Chacun aujourd'hui se glorifie de servir le peuple. Et de plus, le mouvement démocratique a fait surgir les questions sociales qui offrent ce péril particulier, qu'un grand nombre d'hommes aujourd'hui les voudraient résoudre sans et contre l'Église.

Vincent de Paul répond admirablement à toute cette situation. Qui fut plus que lui grand serviteur du peuple? Le XVIIIe siècle lui-même, qui ne respecta rien, s'inclina devant ce grand bienfaiteur des hommes. Et les œuvres immenses accomplies par lui ont d'avance démontré l'inanité de

cette chimère contemporaine qui voudrait laïciser, déchristianiser la bienfaisance elle-même, et indiqué où sont les vraies sources, la vraie inspiration et le vrai génie de la charité.

Tel est le point de vue général où s'est placé Mgr Bougaud en écrivant cette *Vie*. On sent, en la lisant, qu'il a toujours un regard vers les hommes de son époque. C'était, il en avait le pressentiment, sa dernière œuvre; il voulut qu'elle fût comme son chant du cygne. Nous pouvons dire qu'il y a mis tout son talent et tout son cœur. On y sent un art plus achevé que jamais, une ardeur contenue qui dénote la plénitude de la force, une habileté de mise en œuvre qui révèle l'écrivain expérimenté, l'historien consommé.

L'histoire, a-t-on dit, est une science et un art. Comme science, elle va aux sources, recueille les matériaux, aux scrupuleuses recherches joint la critique sagace et sévère. Mgr Bougaud avait la passion de la vérité et de l'exactitude jusque dans les moindres détails. C'est du reste par un travail d'érudition, l'*Histoire de saint Bénigne*, premier évêque de Dijon, qu'il avait débuté; et dans cette œuvre déjà il avait révélé un esprit remarquablement critique.

L'art met en œuvre les matériaux; il les choisit et les dispose, et il les orne de tous ses prestiges, ceux bien entendu que comporte le sujet : le goût fait partie essentielle de l'art. La préoccupation artistique n'abandonne jamais Mgr Bougaud, soit

qu'il s'agisse de ce qui est si important en toutes choses, la composition, l'ordonnance des matières, ce que le poète appelait le *lucidus ordo;* soit qu'il s'agisse du style, qu'il aimait à travailler, à ciseler, autant qu'il savait creuser, par une puissante méditation, le sujet; et cela, non par un vain souci de la forme, mais par un scrupule de prêtre et d'apôtre en même temps que d'artiste, sachant que les livres mal écrits non seulement ne vivent pas, mais ne saisissent pas les âmes, et par conséquent manquent deux fois leur but.

La vie de saint Vincent de Paul a déjà été bien étudiée et souvent écrite. De tous les historiens du saint, Abelly, le premier en date, et qui avait eu l'inestimable avantage de connaître Vincent de Paul, demeure peut-être toujours le premier par le mérite, nonobstant les *desiderata* que laisse son précieux livre. Les biographes qui l'ont suivi ont chacun leur mérite, qu'il n'est dans notre intention ni de contester ni de diminuer. Mgr Bougaud, le dernier venu, a eu le bonheur de pouvoir puiser plus que les autres à une collection qui n'a été éditée que depuis peu d'années, le volumineux recueil des lettres du saint.

Toutefois le mérite de son travail consiste moins dans les révélations qu'il a pu faire que dans la manière dont il raconte cette vie si connue; son art, à lui, son ordonnance savante, lumineuse, grâce à laquelle le récit, malgré la multiplicité des détails et de toutes ces œuvres que Vincent de

Paul menait de front, se développe avec une rapidité qui entraîne et une clarté qui réjouit; cette chaleur d'âme qui, latente et continue, se fait perpétuellement sentir, et quelquefois jaillit en traits éloquents, qui remuent et qui enlèvent; ce style enfin, à la fois si sobre, si littéraire, si coloré et si éclatant. L'impression de cette lecture est profonde; les hommes du monde, pour qui surtout le livre est fait, croyants ou non croyants, ne le poseront pas sans cette conviction qu'ils ont contemplé en Vincent de Paul, et dans des proportions presque surhumaines, un grand homme de bien et un grand saint.

Tel est cet ouvrage, qui achève splendidement l'œuvre de Mgr Bougaud. Il nous l'a laissé, nous ne pouvons pas dire inachevé, puisqu'il l'a conduit jusqu'à la canonisation du saint, et revu lui-même et corrigé avec le dernier soin. La mort, et on ne saurait trop le regretter, ne lui a pas permis de le publier. Nommé évêque trop tardivement, on nous pardonnera d'exprimer ce regret, et alors que cette dignité allait donner à ses œuvres une autorité de plus, il laissa tout pour se livrer corps et âme à son diocèse; et au moment où, ses premiers travaux d'évêque accomplis, son diocèse visité et connu, ses plans mûris, ses auxiliaires choisis, il se proposait de reprendre enfin son cher saint Vincent de Paul, Dieu voulut le rappeler à lui. Perte inappréciable, cruellement ressentie par son diocèse, qui en était fier et déjà le chérissait;

par l'Église, à qui il eût pu rendre encore tant de services; et par ses amis.

C'est à nous qu'une vieille et fidèle amitié a valu l'honneur de faire ce qu'il n'a pas eu le temps d'accomplir lui-même, de surveiller l'impression de cet ouvrage. Bien entendu, nous nous sommes fait une religion de le respecter, et de le donner tel absolument qu'il l'a laissé. Toutefois, l'œuvre terminée, l'idée lui était venue d'ajouter un chapitre qui devait être dans sa pensée une peinture synthétique de la physionomie du saint et rassembler sous le regard les traits épars dans le livre lui-même. De ce chapitre, la moitié seule a été rédigée, ce qui se rapporte aux qualités naturelles de Vincent de Paul, sa haute intelligence et son grand cœur; la peinture de ses vertus surnaturelles devait suivre. Nous nous sommes bien gardé de nous substituer à notre ami, et d'achever ce chapitre. C'est son œuvre, non la nôtre, que le public attendait. Toutefois, et pour que cette lacune, si c'en est une, fût comblée, nous avons, sur le conseil d'un vénérable lazariste, le P. Chevalier, qui a bien voulu nous prêter son concours pour cette édition, au point de vue surtout de l'exactitude des citations et des dates, emprunté purement et simplement à Abelly quelques extraits, nullement nécessaires, puisque les vertus de saint Vincent de Paul éclatent d'elles-mêmes dans le récit, et que le lecteur les respire, comme à son insu, à toutes les pages et en demeure

d'autant plus pénétré; non inutiles toutefois pour l'édification.

Et nous aurions pu certainement nous arrêter là; mais un autre désir nous a été témoigné, auquel nous avons cru aussi ne nous pouvoir refuser. Une gloire récente est venue s'ajouter à toutes celles dont brille l'auréole de saint Vincent de Paul : Léon XIII l'a proclamé *Protecteur des œuvres de charité,* pour la France d'abord, et plus tard pour le monde entier. Les documents qui établissent comment a été sollicité et obtenu ce glorieux titre ne pouvaient qu'ajouter à l'intérêt de la biographie. C'est, avec quelques détails sur la translation des reliques du saint, tout ce que nous avons ajouté à l'œuvre de Mgr Bougaud.

Nous la présentons avec confiance au public, qui y retrouvera, dans toute leur plénitude, les qualités de l'illustre écrivain qu'il a tant goûté. Parlez encore, cher grand ami, par ce beau livre, à ce siècle devenu votre auditoire et qui vous écoute. *Defunctus adhuc loquitur.*

L'abbé F. LAGRANGE [1].

[1] Depuis la publication de cet avertissement, M. l'abbé Lagrange a été sacré évêque de Chartres.

# AVERTISSEMENT DE LA DEUXIÈME ÉDIDION

---

Depuis la publication de la première édition, le manuscrit du chapitre : *les Vertus surnaturelles de saint Vincent de Paul* ayant été retrouvé, nous le mettons à la place de celui qui avait été emprunté à Abelly. L'ouvrage est donc aujourd'hui entièrement de Mgr Bougaud.

Par un respect peut-être exagéré, mais bien légitime, du travail de l'auteur, on n'avait voulu faire aucun changement à son texte. A la suite des observations qui ont été reçues, plusieurs corrections ont été faites dans cette deuxième édition. Mgr Bougaud les aurait faites lui-même s'il avait revu les épreuves. On a aussi indiqué tous les ouvrages dont Mgr Bougaud reproduit des passages pendant le cours de son récit. Enfin, pour se conformer aux intentions de Mgr Bougaud, on a donné sous forme d'appendice le texte des règlements de la confrérie de la Charité.

# HISTOIRE

DE

# SAINT VINCENT DE PAUL

---

# LIVRE I

## DIEU PRÉPARE SAINT VINCENT DE PAUL A SA GRANDE MISSION

---

## CHAPITRE I

Naissance de saint Vincent de Paul. —
Sa première éducation. — Il est ordonné prêtre.

1576-1600

Dans les premières années du XVII[e] siècle, un prêtre traversait sans cesse les rues de Paris. Qui l'eût rencontré sans le connaître n'eût pas daigné lui donner un regard. Ses vêtements grossiers, sa soutane rapiécée, sa figure même, qui à première vue paraissait commune, annonçaient un de ces pauvres prêtres auprès desquels on passe sans les remarquer. Son nom répondait au costume : on l'appelait « monsieur Vincent ».

Au plus, si on eût examiné de près son visage, y aurait-on observé je ne sais quelle expression tout à fait rare d'humilité, de simplicité et de bonté; mais le monde n'est guère capable d'un tel regard, et cela même n'eût pas suffi à lui révéler la merveille qu'il avait sous les yeux.

Cet humble prêtre, en effet, était assurément un des

êtres les plus extraordinaires qu'ait vus le XVIIe siècle, si fécond cependant en grands génies et en grands saints, un de ces hommes comme l'antiquité n'en a pas soupçonné et comme le christianisme lui-même n'en a produit qu'un petit nombre. L'Église l'a placé sur ses autels. Le monde s'est emparé de son nom et en a fait le synonyme de charité. La philosophie, railleuse des choses saintes, lui a pardonné d'être chrétien et s'est attendrie en lisant son histoire. La Révolution elle-même, toute sanglante du meurtre des prêtres, lui a élevé une statue. Et enfin, quand le XIXe siècle a apparu aux portes de l'horizon, il l'a salué d'un tel cri d'admiration, que tous les éloges précédents en ont pâli.

Comment cela s'est-il fait? Par quel charme cet humble prêtre a-t-il pu éveiller sur sa tombe un enthousiasme si profond et si universel? Quels services a-t-il rendus aux âmes et aux sociétés, pour que des voix ordinairement si opposées se soient rencontrées dans de si unanimes acclamations? C'est ce qu'on verrait dans cette histoire, si Dieu nous faisait la grâce de présenter à nos contemporains, surtout à ceux qui s'occupent des œuvres de charité, la vraie image de saint Vincent de Paul.

Il naquit le mardi d'après Pâques, le 24 avril 1576, à Pouy, petit village de 7 à 800 habitants, dans le département des Landes, arrondissement de Dax. Son père se nommait Jean de Paul, selon Abelly; Guillaume de Paul, selon Collet; et les lettres d'ordination de notre saint, en laissant en blanc le nom de baptême de son père, indiquent qu'il y avait doute sur ce point même à l'évêché de Tarbes. Sa mère se nommait Bertrande de Moras. Ce n'étaient pas des nobles ruinés, comme on pourrait l'imaginer aujourd'hui et comme quelques critiques ont essayé de l'établir. C'étaient d'humbles paysans, ne tenant en aucune sorte à la no-

blesse, ainsi que saint Vincent de Paul lui-même si souvent s'est plu à le rappeler.

Le père, petit, boiteux, un peu fin et rusé, comme le sont en général tous les paysans, était très chrétien et parfait honnête homme. La mère était pieuse. Quelques indices feraient croire qu'elle était d'une condition un peu supérieure à son mari, mais cela paraît peu certain. Un jour qu'une pauvre vieille, croyant par là obtenir plus facilement un secours du saint prêtre, lui disait qu'elle avait été servante de madame sa mère : « Oh ! oh ! ma bonne femme, lui dit le saint, vous vous méprenez; ma mère n'a jamais eu de servante, ayant été servante elle-même et étant la femme et moi le fils d'un pauvre paysan. » C'est tout ce qu'on sait d'elle. Ses joies en recevant les six enfants dont Dieu bénit leur mariage ; sa manière de les élever chrétiennement ; si elle distingua ce petit Vincent, le troisième de ses fils, qui devait être un si grand saint ; toutes ces choses d'une si parfaite douceur, notées avec tant de soins dans beaucoup de Vies de saints, on n'en voit pas trace ici, et il en sera de même jusqu'à la fin de cette vie admirable ; plus de la moitié se cache dans l'ombre.

L'humble maison où vivaient ces deux chrétiens et où naquit notre saint subsiste encore. Elle est construite, comme toutes les maisons de paysans de cette contrée, avec de fortes poutres en chêne à peine dégrossies, l'entre-deux rempli par de la terre glaise, mêlée de paille et séchée au soleil. La maison est assez vaste : elle se compose d'un rez-de-chaussée qui comprend cinq pièces et que surmonte un double grenier. On entre d'abord, par une porte de chêne assez grossière, dans une première pièce, la plus vaste de toutes. Une haute cheminée en bois noirci est au fond ; en face et sur le côté, une petite fenêtre ; le plafond en bois de chêne, le plancher en terre battue. C'était à la fois la cuisine, la salle à manger, le lieu où se tenait habituellement la

famille, où on dînait et où on recevait même les étrangers. Sur la gauche de cette première pièce s'ouvraient deux chambres : l'une, la chambre du père ou de la mère, où naquit saint Vincent de Paul, — un autel en marque la place ; — l'autre, la chambre destinée à l'aîné, à celui qu'on appelait l'héritier, mais il n'en prenait possession que le jour de son mariage ; c'était là la première partie et la plus importante de la maison paternelle. Au fond et par derrière, il y avait encore deux chambres : l'une, le dortoir des garçons ; l'autre, à droite, le dortoir des filles. Le premier avait une porte sur le jardin et un escalier qui conduisait dans les vastes greniers ; la seconde chambre était plus close : elle n'avait pas de porte extérieure ; on n'y entrait et on n'en sortait que sous l'œil des parents, en passant par la chambre commune. Un toit en briques couvrait ces cinq pièces et jetait les eaux pluviales à droite et à gauche.

Au dehors étaient les étables : par derrière, les étables des moutons et des porcs ; sur le flanc, adossée à la cuisine, l'étable des bœufs. Une petite fenêtre, donnant de la cuisine sur cette étable, permettait de surveiller les bœufs et de leur donner à la main, sur une planchette mobile, une nourriture plus choisie. Pareilles dispositions se rencontrent dans toutes les maisons de la contrée ; les bœufs étaient le trésor du paysan, celui dont il était le plus fier et qu'on soignait aussi davantage.

Quatre ou cinq hectares de terre entouraient la maison et achevaient la petite propriété du père de saint Vincent de Paul. On l'appelait je ne sais pourquoi Ranquines, et elle a communiqué son nom à tout le hameau, peut-être parce qu'elle était la plus vaste et la mieux tenue des environs. Ce n'était pas la richesse assurément, surtout en présence des six petits enfants qui composèrent bientôt la famille ; mais ce n'était pas non plus, comme on l'a conclu des termes trop humbles du saint,

l'extrême pauvreté et misère. C'était cette vie de travail, d'ordre, d'économie, de sobriété, qui, avec la religion, préparent les bonnes mœurs et font quelquefois les grandes âmes.

Notre saint enfant fut baptisé le jour même de sa naissance. Malgré la distance, la pieuse mère voulut qu'on le portât à Pouy, sa paroisse, dans cette vieille église si délabrée et si pauvre qui subsiste encore, comme un reliquaire tout plein des souvenirs de saint Vincent de Paul. En y entrant on voit à gauche, encastrée dans le mur, bosselée et verdie par le temps, une humble cuve en fer battu; c'est là qu'il fut baptisé. Plus loin, les bancs où pendant douze ans il vint entendre les premières leçons du catéchisme; et enfin, au fond, l'autel où il fit sa première communion. On a renouvelé cet autel, qui tombait de vétusté ; mais on a soigneusement conservé et placé contre le mur le retable antique qui représentait saint Pierre agenouillé aux pieds de Notre-Seigneur et recevant les clefs. En contre-bas de l'église, placé sur une éminence, est le cimetière où dorment, sous le seul regard de Dieu, le père et la mère qui ont donné au monde et à l'Église saint Vincent de Paul; et par delà l'œil découvre au loin une immense plaine remplie de troupeaux, celle-là même dont notre jeune saint a parcouru mille fois la vaste étendue.

Il n'y avait pas de domestiques dans la maison de Jean de Paul; le père et la mère suffisaient à tout, aidés de leurs six enfants. Les uns accompagnaient le père à la charrue, les autres menaient paître les troupeaux. Dès que notre saint enfant fut en âge, on le chargea de ce soin, et il y passa plusieurs années pendant lesquelles on commença à voir éclater en lui des vertus peu ordinaires aux enfants. Au sein de la vaste plaine marécageuse, ombragée par de vieux chênes et rafraîchie par un étang, dans laquelle il menait paître

ses troupeaux, se trouvait un lieu qui attirait sa piété et son cœur. C'étaient les ruines d'une vieille chapelle, consacrée à la sainte Vierge, et objet d'un ancien et pieux pèlerinage. Six ans avant la naissance de notre saint enfant (1570), les calvinistes avaient brûlé cette chapelle, et pour que la statue de Marie ne tombât pas aux mains des hérétiques, les habitants du pays l'avaient précipitée au fond de l'étang. Il n'y avait donc plus là que des débris calcinés par l'incendie, mais des débris deux fois sacrés par la vénération et l'amour des fidèles et par les outrages des ennemis de Dieu. On y voyait souvent le saint enfant agenouillé et en prières, et c'est là qu'il donna la première révélation de cette ardente dévotion à la sainte Vierge qui ne l'a plus quitté.

Il reste dans cette plaine un autre témoin de sa tendre piété. En face de la maison paternelle on voit encore un vieux chêne, déjà plusieurs fois séculaire au moment de sa naissance, et qui aujourd'hui, à plus de trois cents ans de distance, pousse encore dans tous les sens ses branches magnifiques. Mais déjà en 1576 le temps avait creusé les flancs de cet arbre superbe, et l'enfant avait profité de cette excavation pour y placer une statue de la sainte Vierge, devant laquelle il aimait à entretenir des fleurs champêtres. Que d'heures il a passées au pied de ce chêne, en conduisant ses troupeaux et en les ramenant! Quels vœux, quelles prières ont monté au ciel à travers ces branches dont la piété catholique se dispute les moindres feuilles, pour les éparpiller comme des reliques dans le monde entier!

Achevons de marquer tous les pas de notre saint dans cette vaste plaine où se passent ses premières années. Cette plaine se relève un peu vers le sud, et on y aperçoit les ruines du vieux château de Montgaillard. Un jour que l'évêque de Saint-Pons, qui y était né, faisait allusion à ce château de famille : « Oh!

je le connais bien, dit aussitôt l'humble prêtre; je menais souvent mes bestiaux de ce côté-là. »

Ce qui frappait peut-être à ce premier âge encore plus que la piété, c'était la charité. L'enfant donnait tout et ne se réservait rien. Arrivait-il le matin dans la grande plaine de Pouy avec son petit sac plein de provisions pour la journée, il se hâtait de faire la part des petits pâtres qui venaient moins bien pourvus que lui. Son père l'envoyait-il au moulin voisin chercher de la farine, il ne fallait pas qu'il rencontrât quelque pauvre sur sa route, il mettait bas le sac, et lui en donnait des poignées, « de quoi son père, qui était homme de bien, témoignait n'être pas fâché[1]. » Une autre fois, à faire de petites commissions, à rendre de petits services, il avait amassé une somme de *trente sous*, vrai trésor même aujourd'hui pour un petit pauvre, mais combien plus alors, « où l'argent était fort rare[2], » et qui représentait les économies de plus d'un an peut-être. Survient un misérable qui manquait de tout; l'enfant n'hésite pas, il verse dans ses mains toute sa petite bourse.

On atteignit ainsi la douzième année de l'enfant (1588). Et comme, avec la piété et la charité, se développait l'intelligence, on résolut de le mettre aux études. Avait-il fait déjà sa première communion? N'était-ce même pas la manière dont il avait suivi les catéchismes qui avait inspiré cette pensée au bon curé de Pouy? Avec quelle foi, quelle piété s'était-il approché de la table sainte? N'en avait-on pas conclu que ce serait un meurtre de laisser à la garde des troupeaux un tel enfant? Tout cela est probable; mais l'histoire n'en dit rien. Il y avait à Dax un petit collège tenu par les cordeliers, et où moyennant soixante francs par an on

---

[1] Abelly, ch. II, p. 9.
[2] *Id., ibid.*

se chargeait de tous les frais de l'éducation des jeunes gens. On dit que les pensées du père de notre saint enfant, en prenant la grave résolution de le mettre au collège, ne furent pas exemptes de tout calcul humain. Il avait sous les yeux, à peu de distance, peut-être à Dax, un homme sorti du même rang que lui, de pères paysans peu fortunés, et qui, devenu prêtre, religieux, prieur de son couvent, avait vu, grâce à son talent, à son influence, arriver à lui de grandes ressources pécuniaires qu'il avait reversées ensuite sur sa famille. Pourquoi le petit Vincent n'en ferait-il pas autant? Il était plein d'intelligence, et les sacrifices qu'on s'imposerait aujourd'hui pour lui se retrouveraient plus tard au centuple. Mais, si un grain de préoccupation humaine se mêla au consentement que le père de notre saint donna à la vocation de son fils, des pensées plus hautes le préoccupaient. « Il fera un bon prêtre, disait-il, car il a le cœur tendre[1]. »

Notre jeune saint entra donc en 1588, à l'âge de douze ans, chez les Pères cordeliers de Dax, et y resta jusqu'à seize ans. On ne sait rien de ces quatre années, si ce n'est que le jeune enfant, au point de vue de la piété comme du talent, dépassa les espérances qu'on avait conçues de lui. Il n'y eut, dans cette fière vertu, qu'une ombre que personne ne vit et à laquelle on ne croirait pas, s'il ne nous l'avait révélée lui-même. Chose étrange! cet homme, qui devait être un prodige d'humilité à ce point qu'on se demande si l'humilité n'a pas surpassé en lui la charité, rougissait au milieu de tant d'enfants riches de l'humble condition de ses parents. « Je me souviens, dit-il, qu'une fois, au collège où j'étudiais, on vint me dire que mon père, qui était un pauvre paysan, me demandait. Je refusai de lui aller

---

[1] *Vie des saints*, par l'abbé Caillet. — Voir *Ordination de saint Vincent de Paul*, par l'abbé Granger.

parler, en quoi je fis un grand péché. » — « C'est le plus grand, je crois, ajoutait en rapportant ce fait Mme de Lamoignon, qu'il ait commis en toute sa vie. » Et un autre jour, parlant à ses frères : « Hélas! Messieurs, à qui rendez-vous obéissance? A celui qui, comme les scribes et les pharisiens, est rempli de vices et de péchés. Mais c'est ce qui rendra votre obéissance plus méritoire. J'y pensais encore tantôt, et je me ressouvenais qu'étant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux. Oh! misérable, combien j'ai été désobéissant! J'en demande pardon à Dieu, et de tous les scandales que je vous ai donnés. Je vais en demander aussi pardon à toute la compagnie, et je vous conjure de prier Dieu pour moi, afin qu'il me pardonne ces fautes, et qu'il m'en donne toujours le regret au cœur. »

C'est la première fois que nous entendons la parole de saint Vincent de Paul, on en remarquera l'accent.

Il y avait alors à Dax un avocat, homme très considéré par sa naissance, sa fortune et son talent, M. de Commet, dont les deux fils étaient, avec notre saint enfant, au collège des Cordeliers. Comme ce M. de Commet était juge du village de Pouy, il ne se pouvait pas qu'il ne connût le père et la mère de notre jeune saint, dont les Pères cordeliers lui racontaient les succès. L'idée lui vint donc de le prendre chez lui. Il serait le précepteur de ses deux fils, les accompagnerait au collège, ce qui ne l'empêcherait pas de travailler pour son compte, et ce qui déchargerait le père et la mère de notre jeune saint de cette somme de soixante livres qu'ils payaient depuis quatre ans, et qui leur était un peu lourde. Il faut s'arrêter pour saluer ici d'un regard reconnaissant cet avocat d'une petite ville de province. On ne sait que son nom; on n'a pas gardé le souvenir de sa vie; mais il a eu sur les destinées

de l'Église une influence immense; car non seulement il prit ce jeune homme dans sa maison pendant quatre années, mais l'ayant observé avec une religieuse attention, le voyant si pieux, si plein d'amour de Dieu, il jugea qu'il ne devait pas rester dans le monde, et il l'engagea à tourner ses regards du côté de l'état ecclésiastique. L'humble jeune homme s'effraya de cette pensée et résista d'abord; mais il avait toute confiance en M. de Commet, qui était un homme de mérite et de vertu et qu'il regardait comme son second père; et les avis de ses bons maîtres, les cordeliers de Dax, étant tombés d'accord, il reçut la tonsure et les quatre ordres moindres le 20 décembre 1596 [1], dans l'église collégiale de Bidache [2], des mains de Mgr Diharse, évêque de Tarbes, avec la permission du chapitre de Dax, dont le siège était vacant. Il avait alors vingt ans sept mois et vingt-trois jours.

Cette grave détermination prise et la tonsure reçue, il fallait songer en quelle université le jeune Vincent de Paul irait faire ses études théologiques. Il y avait à peu de distance de Dax deux universités célèbres : celle de Saragosse en Espagne, celle de Toulouse en France. Comment songea-t-on à celle de Saragosse? Le fait est qu'on y songea si bien, que le jeune Vincent de Paul s'y rendit. Mais, sans qu'on sache pourquoi, il y resta peu [3] et vint à Toulouse, où il s'établit définitivement et où il resta sept ans. Pour subvenir à tant

---

[1] Abelly (ch. III) met le 19 septembre 1596; Collet, le 20 décembre; en quoi il semble devoir être suivi de préférence (livre Ier, p. 9). C'est aussi la date qu'a adoptée M. l'abbé Granger, curé de Château-l'Évêque: *Ordination de saint Vincent de Paul, dans l'église de Château-l'Évêque.* Périgueux, 1872; 1 broch. in-8o.

[2] Bidaschen, dit Collet. Aujourd'hui Bidache (Basses-Pyrénées), arrondissement de Bayonne; 2,640 habitants.

[3] Collet suppose que ce sont les disputes violentes sur la prédestination au sein de l'université de Saragosse qui em-

de frais, le père de notre jeune saint vendit une paire de bœufs, et peut-être M. de Commet, que nous allons voir jusqu'à la fin si tendrement et si chrétiennement préoccupé de l'avenir du jeune Vincent, y ajouta de ses deniers. C'est avec ces secours que notre saint passa sa première année d'études. Les vacances venues, vers septembre 1598, ces ressources étaient épuisées; et, comme Vincent de Paul ne voulait être à charge ni à son père ni à son bienfaiteur, il fit ce que font encore aujourd'hui nos jeunes séminaristes pauvres, il chercha un préceptorat pour ses deux mois de vacances. Il en trouva un à cinq lieues de Toulouse, dans la petite ville et au château de Buzet[2]. Le seigneur, Hébrard de Grossoles, avait deux fils, Renaud et Jean, très jeunes encore; il les lui confia pendant les vacances; mais telle fut l'estime que lui inspirèrent la piété, l'intelligence et la tenue du jeune précepteur, que quand, les vacances finies, celui-ci déclara qu'il allait repartir pour continuer ses études à Toulouse, Hébrard de Grossoles et sa pieuse épouse aimèrent mieux se séparer de leurs enfants que de les séparer de leur saint précepteur, et ils les envoyèrent avec lui à Toulouse. Vincent de Paul irait aux cours de l'université, pendant que les enfants suivraient les cours de quelque collège; et dans l'intervalle des leçons publiques, le précepteur les ferait travailler. D'autres enfants ne tardèrent pas à se joindre à ces deux premiers élèves de Vincent de Paul; entre autres les deux petits neveux de cet héroïque Jean de la Valette, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui avait défendu l'île de Malte contre

---

pêchent le saint jeune homme d'y demeurer. Cela est possible, mais on n'en a pas de preuves. (Collet, t. I, p. 9.) La date exacte de ce voyage à Saragosse et la durée du séjour ne sont pas encore fixées.

[1] Buzet (Haute-Garonne), arrondissement de Toulouse, canton de Montastruc; 1,258 habitants.

toutes les forces de Soliman, et sauvé par là l'honneur et la sécurité de l'Europe chrétienne. Le duc d'Épernon, proche parent de ces deux jeunes seigneurs, fut si touché des soins intelligents et dévoués du saint, qu'il lui voua une profonde admiration, et tout son regret pendant de longues années fut de ne pas réussir à le faire nommer évêque [1].

C'est au milieu de ce petit monde, dont il était à la fois le père et le maître, que notre jeune Vincent continua et acheva pendant sept ans ses études théologiques. Il fut reçu successivement bachelier en théologie, chargé d'expliquer le second livre de Pierre Lombard, et les auteurs du *Gallia christiana* lui ont même donné le titre de docteur en théologie. On a ses lettres de bachelier [2] et celles qui l'autorisent à expliquer le maître des sentences [3]; mais son diplôme de docteur ne s'est pas retrouvé, et plusieurs ont soupçonné qu'il l'avait détruit par humilité [4]. Quoi qu'il en soit, « il se trouve, dit Abelly, que, de compte fait, il a employé plus de seize ans continuels à étudier, tant en la ville de Dax qu'en l'université de Toulouse [5]. » Longtemps les jansénistes, abusant de quelques paroles de l'humilité de notre saint, qui se proclamait « un pauvre écolier de quatrième [6] », ont essayé d'établir qu'il manquait de science; ceux qui ont lu les deux mille lettres qu'on

---

[1] Collet, t. Ier, p. 10.

[2] Lettres authentiques données après la mort du saint au mois d'octobre 1664, signées André Gallus, recteur de l'université, et Assolens, secrétaire.

[3] Lettres données en la même année, et signées Coëlmez, chancelier de l'université de Toulouse, et Sofferez, trésorier.

[4] *Gallia christ.*, t. II, p. 1403 : « Vigesimus octavus abbas abbatiæ S. Leonardi de Calmis, in Alnisio, ordinis Cisterciensis fuit Vincentius de Paul *doctor theologus,* reginæ Margaritæ a consiliis eleemosynarius. »

[5] Abelly, t. I, ch. III, p. 12.

[6] *Id., ibid.,* p. 13.

vient de publier ne mettent plus en doute la profondeur et l'étendue de sa science théologique.

En même temps qu'entouré de ses chers enfants, qui fournissaient à ses dépenses, Vincent de Paul prenait ses grades universitaires, il recevait les saints ordres. Il prit le sous-diaconat le 19 septembre 1598 [1], et le diaconat trois mois après, le 19 décembre de la même année, dans l'église cathédrale de Tarbes, des mains de Mgr Diharse, évêque de Tarbes, avec un dimissoire accordé, pour le premier de ces ordres, par Guillaume de Massiot, vicaire général de Dax, le siège vacant, en date du 10 septembre 1598, et, pour le second, en date du 11 décembre 1598, par le même Guillaume de Massiot, mais « au nom du Révérend Père en Dieu Jean-Jacques du Sault, nommé pendant l'intervalle évêque de Dax ». Ces deux grands ordres reçus, il ne restait plus à notre saint qu'à se préparer au sacerdoce. L'année 1599 devait le voir monter au saint autel; et déjà Mgr du Sault avait, dès le 13 septembre 1599, envoyé un dimissoire à cet effet [2]. Mais

---

[1] Et non le 27 février, comme le dit Abelly.

[2] Voici le texte des lettres dimissoriales données à saint Vincent de Paul pour recevoir la prêtrise :

« Guillaume de Massiot, bachelier en droit pontifical, chanoine de l'église cathédrale de Dax, vicaire général pour le spirituel et le temporel du Révérend Père en Dieu Jean-Jacques du Sault, par la grâce divine évêque de Dax, à notre cher Vincent de Paul, diacre du diocèse de Dax, salut dans le Seigneur. Nous vous accordons le pouvoir et le droit de recevoir l'ordre sacré de la prêtrise, dans le temps canonique, de la main de l'archevêque, de l'évêque ou du pontife catholique que vous aimerez le mieux, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit en grâce et communion avec le Saint-Siège, et qu'il ne soit ni suspendu ni privé des fonctions de son ordre, et nous accordons au susdit archevêque, évêque ou pontife, le pouvoir et le droit de vous le conférer, à vous que nous jugeons apte, capable, parvenu à l'âge prescrit par le droit canonique et bien pourvu de titre.

« Donné à Dax, sous notre seing à la main, le sceau du cha-

notre saint n'en voyait pas venir l'époque sans épouvante. Il tremblait à la pensée de toucher de ses mains le corps adorable de Notre-Seigneur, et il fallut accorder à son humilité, à sa ferveur, de retarder d'une année encore ce moment redoutable.

C'est dans cet intervalle que mourut son père. Il n'avait pas cessé d'avoir les yeux fixés sur ce fils de si grandes espérances; quoiqu'il ne fût pas riche et qu'il laissât une femme et cinq enfants, il avait demandé par son testament, en date du 7 février 1598, qu'on fît toutes sortes de sacrifices pour pourvoir aux études de Vincent, et il avait arrêté lui-même plusieurs dispositions importantes en sa faveur. Mais l'humble et pieux jeune homme les refusa toutes; ses chers élèves suffisaient à ses besoins, et il était trop heureux de laisser à sa mère, à ses frères, le modique héritage de son père.

Ce fut à la fin de l'année suivante, le 23 septembre 1600, que notre saint reçut enfin la prêtrise. Elle lui fut conférée, en vertu du dimissoire qu'il avait reçu, par Mgr François de Bourdeille, évêque de Périgueux, dans la chapelle de son château de Saint-Julien (appelé aujourd'hui Château-l'Évêque)[1]. Cette chapelle, où s'est accompli un tel acte, subsiste encore aujourd'hui, et de pieux pèlerinages en renouvellent chaque année le souvenir[2].

On aurait pu croire qu'ayant été ordonné prêtre

---

pitre de Dax et le contreseing de notre greffier, ci-dessous, signé le 13 du mois de septembre, l'an du Seigneur 1599.

« Signé : De Massiot, vicaire susdit.

« Par mandement du vicaire général : Dartignelongue, greffier. »

(Le sceau au-dessous.)

L'abbé Granger, *Ordination de saint Vincent de Paul dans l'église de Château-l'Évêque,* p. 32; Périgueux, 1872.

[1] Château-l'Évêque (Dordogne), arrondissement de Périgueux; 1,590 habitants.

[2] On avait mis en doute l'ordination de saint Vincent de Paul dans la chapelle du château de Saint-Julien; mais la pièce au-

à Château-l'Évêque, Vincent de Paul y eût dit le lendemain sa première messe. Mais son vieux Buzet le réclamait. Peut-être M. et Mme de Grossoles et leurs deux enfants avaient assisté à son ordination, et s'étaient-ils empressés de l'emmener à Buzet pour jouir de sa première messe. Pourtant ils ne purent obtenir que saint Vincent de Paul la dît au château et en présence de toute la famille. A vingt minutes de Buzet se trouvait une vieille petite chapelle dédiée à la sainte Vierge; elle était placée au sommet d'une montagne, et cependant perdue dans les bois. Combien de fois il y était venu! La tradition montre le sentier qu'il suivait en y allant. Que de grâces il y avait reçues! C'est là qu'il résolut de dire en secret sa première messe. Plus tard, dans quelques jours, il admettrait à sa messe les bons habitants du château; mais, pour cette première messe, il voulait être seul, absolument seul, avec un prêtre, les rubriques le voulant, et un petit enfant de chœur. « On lui a ouï dire, écrit Abelly, qu'il avait une telle

---

thentique que nous produisons fait disparaître toutes les incertitudes:

« François de Bourdeilles, par la grâce divine évêque de Périgueux, nous faisons connaître à tous que le jour ci-dessous inscrit, célébrant la messe et conférant les ordres sacrés dans l'église de Saint-Julien de notre château épiscopal, nous avons jugé à propos d'élever et avons promu dans le Seigneur, avec l'aide du Saint-Esprit et suivant les formes canoniques, à l'ordre sacré de la prêtrise le cher maître Vincent de Paul, diacre du diocèse de Dax, jugé apte et digne, et dûment adressé à nous par son évêque, ainsi qu'il en est fait foi dans son dimissoire.

« Donné comme ci-dessous, sous notre seing et le contreseing de notre secrétaire, ci-dessous inscrit, le samedi, jour des Quatre-Temps, après la fête de la Sainte-Croix, le 23 septembre de l'an du Seigneur 1600.

« Par mandement de Monseigneur : J. Jourdansau. »

(Le sceau au-dessous.)

L'abbé Granger, *Ordination de saint Vincent de Paul dans l'église de Château-l'Évêque*, p. 31.

appréhension de la majesté de cette action toute divine, qu'il en tremblait; et que, n'ayant pas le courage de la célébrer publiquement, il choisit plutôt de la dire dans une chapelle retirée à l'écart, assisté seulement d'un prêtre et d'un servant. » Longtemps on a vu, dans les chaumières, une vieille image qui représentait la première messe de saint Vincent de Paul. Au bas de la gravure on lisait : « Saint Vincent de Paul dit sa première messe dans une chapelle de la sainte Vierge qui est de l'autre côté du Tarn, sur le haut d'une montagne et dans les bois; il choisit ce lieu solitaire pour faire le divin sacrifice avec moins de trouble et dans le plus profond recueillement, n'étant assisté, selon la coutume, que d'un prêtre et d'un clerc pour la servir. »

Mais ce que ni le pinceau ni la plume ne pourront jamais rendre, ce sont les sentiments dont fut animé alors celui que saint François de Sales appelait « le plus saint prêtre de ce siècle[1] ». La vue des grandeurs du sacerdoce le jetait dans le ravissement. Penser qu'un homme, un simple et pauvre homme comme lui, pouvait, avec quelques mots de sa bouche misérable, faire descendre du Ciel et placer Jésus-Christ sur l'autel, excitait en lui une admiration étonnée et attendrie dont il n'était pas le maître. Pour accomplir de telles choses, il eût fallu être plus qu'un ange, plus pur, plus ardent qu'un séraphin. Et qu'était-il lui, Vincent? Il n'a plus cessé de dire pendant tout le reste de sa vie que s'il avait su ce que c'était que d'être prêtre, il eût mieux aimé labourer la terre que de s'engager dans un état si redoutable[2]. Il a été prêtre l'espace de soixante ans, et de ces sentiments divins de sa première messe, il n'est jamais revenu, ou plutôt d'année en année il est monté plus haut.

---

[1] Abelly, t. I, p. 11.
[2] Lettre à l abbé de Saint-Martin.

## CHAPITRE II

Captivité de saint Vincent de Paul à Tunis. — Son voyage à Rome. — Il rentre en France porteur de dépêches secrètes pour Henri IV.

1600-1609

Cinq ans après saint Vincent de Paul fut arraché tout à coup à la vie paisible, modeste, qu'il avait menée jusque-là, et jeté dans une série d'aventures extraordinaires qui ressemblent à un roman. Vendu d'abord comme un esclave sur les marchés de Tunis, emmené au fond du désert, privé de tout secours spirituel et même du bonheur de dire la sainte messe pendant deux ans (1605-1607); puis s'échappant de Tunis avec son maître qu'il avait converti, traversant la mer sur une petite barque, abordant en France, et d'Aigues-Mortes montant à Avignon; présenté au nonce, Mgr Pierre Montorio, qui le prend en amitié et l'emmène à Rome, où il passe quinze mois; renvoyé alors par l'ambassadeur à Henri IV, porteur de dépêches secrètes qu'on n'ose pas confier à une lettre; reçu par ce grand roi, et, au moment où il semble toucher à tous les honneurs, disparaissant, modeste, dans une petite cure des environs de Paris. Voilà des faits auxquels on ne croirait pas, s'ils ne nous étaient pas racontés par saint Vincent lui-même. Et dans quel style! vif,

original, pittoresque, mais d'une incorrection étrange, qui prouve que, s'il avait fait de brillantes études, c'était loin de Paris, au fond des Landes, où la langue retardait d'au moins vingt-cinq ans sur celle qu'on parlait alors, non seulement à la cour, mais en Bourgogne et dans la Savoie[1]. Entrons dans le détail, et citons le plus possible, afin de faire plus ample connaissance avec notre jeune saint.

A peine venait-il d'être ordonné prêtre, que M. de Commet, son protecteur et son ami, commença d'actives démarches pour le faire nommer curé aux environs de Dax, voulant jouir, et pour son âme et pour celles de sa femme et de ses enfants, de la direction d'un si saint prêtre. Celui-ci fut, en effet, nommé à la cure de Thil, dans les Landes, grosse paroisse de seize cents habitants, à deux pas de Dax[2]; mais cette cure, fort importante pour un jeune prêtre, lui ayant été contestée par un compétiteur qui l'avait demandée et obtenue en cour de Rome, notre saint aima mieux y renoncer que d'avoir un procès, et, par cet acte de désintéressement et de modestie, se trouvant libre de continuer ses études, il repartit pour l'université de Toulouse (1600 ou 1601). Pendant que M. de Commet voulait obtenir pour notre jeune saint une cure importante, M. le duc d'Épernon, dont il avait élevé les neveux, avait conçu un bien autre projet : c'était de le faire nommer à un évêché. La haute situation du duc d'Épernon, la sainteté du jeune prêtre et les habitudes de ce temps ne rendent pas ce projet invraisemblable, et c'est à cela peut-être que se référerait un voyage que notre saint fit à cette époque à Bordeaux. Il y vit le duc d'Éper-

---

[1] Comparer la lettre du président Frémyot, de 1589, avec celle de saint Vincent de Paul, de 1607. (*Histoire de sainte Chantal*, t. I, ch. I, p. 17.)

[2] Thil, département des Landes, arrondissement de Dax, canton de Pouillon; 1,577 habitants.

non[1]; mais de cette entrevue comme de ce voyage il a seulement dit qu'il s'agissait d'une affaire de grande dépense, et que sa témérité ne lui permet pas de nommer[2]. Il s'agissait tout au moins de quelque important bénéfice, ainsi que le permet de le conjecturer la lettre même que nous venons de citer, où notre saint dit qu'au moment où « la fortune ne s'appliquait qu'à le rendre plus envié, ce n'était que pour mieux montrer en lui sa vicissitude et son inconstance[3] ».

Voici dans quelles circonstances se montra cette fragilité des choses humaines. En rentrant à Toulouse, saint Vincent apprit qu'une dame âgée, de condition et de piété, venait de mourir, l'ayant fait son héritier. Ce devait être une de ces bonnes personnes qui aiment l'Église et les âmes, et qui, ayant vu ce jeune prêtre si pauvre et si merveilleusement doué, et encore plus pieux que savant, avait voulu l'aider à pousser ses études aussi loin que possible. L'héritage qu'elle lui laissait était peu considérable du reste : quelques meubles et quelques terres, avec une créance de quatre ou cinq cents écus, malheureusement placée sur « un mauvais garnement » qui ne la payait pas, et contre lequel, avant de mourir, elle avait obtenu prise de corps. Si peu important qu'il fût, cet héritage venait à propos pour dédommager notre saint du bénéfice qu'il avait abandonné et pour lui donner le moyen de payer ses dettes et le temps de prendre ses derniers grades. Il l'accepta donc, et comme le « mauvais garnement » en question, débiteur de douze à quinze cents

---

1 Collet, t. I, livre I, p. 15. Il cite l'abrégé de la vie italienne de saint Vincent de Paul, p. 10.

2 *Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des Filles de Charité;* 4 vol. in-8o; t. I, p. 4; Paris, Dumoulin, 1880. — Cette magnifique édition, qui contient 2,078 lettres, n'est pas dans le commerce. On a bien voulu nous en confier un exemplaire. Nous la citerons toujours.

3 *Id., ibid.* — Voir aussi Abelly, t. I, p. 14.

livres, s'était enfui à Marseille pour ne pas payer, et qu'il y avait monté un négoce qui réussissait à merveille, le jeune saint résolut d'aller le trouver pour tâcher de recouvrer quelque chose de sa créance. Il raconte à M. de Commet de la manière la plus piquante comment il s'y prit pour lui faire rendre gorge. « Vous avez pu savoir, Monsieur, écrit-il à M. de Commet, comme je trouvai, à mon retour de Bordeaux, un testament fait en ma faveur, par une bonne femme vieille de Toulouse, le bien de laquelle consistait en quelques meubles et quelques terres que la chambre mi-partie[1] de Castres lui avait adjugées pour trois ou quatre cents écus qu'un méchant mauvais garnement lui devait. Pour retirer parti duquel je m'acheminai sur le lieu, pour vendre le bien, comme conseillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'avais d'argent pour satisfaire aux dettes que j'avais faites, et grande dépense que j'apercevais qu'il me convenait faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer. Étant sur le lieu, je trouvai que le galant avait quitté son pays, pour une prise de corps que la bonne femme avait contre lui pour les mêmes dettes, et fus averti comme il faisait bien ses affaires à Marseille, et qu'il y avait de beaux moyens. Sur quoi mon procureur conclut, comme aussi à la vérité la nature des affaires le requérait, qu'il me fallait acheminer à Marseille, estimant que, l'ayant prisonnier, j'en pourrais avoir deux ou trois cents écus. N'ayant point d'argent pour expédier cela, je vendis le cheval que j'avais pris de louage à Toulouse, estimant le payer au retour, que l'infortune fit être aussi retardé que mon déshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillées;

---

[1] C'est-à-dire chambre composée d'ecclésiastiques et de laïques, devant laquelle se jugeaient les questions mixtes, ou moitié ecclésiastiques et moitié civiles.

ce que je n'aurais fait si Dieu m'eût donné aussi heureux succès en mon entreprise que l'apparence me le promettait. Je partis donc sur cet avis, attrapai mon homme à Marseille, le fis emprisonner et m'accordai à trois cents écus, qu'il me bailla content. » On le voit, ce n'était pas encore le saint Vincent de Paul que l'on connaît.

Cette affaire étant terminée, il se préparait à rentrer par terre à Toulouse, lorsqu'un gentilhomme qu'il avait rencontré en voyage lui proposa de revenir plutôt par mer de Marseille à Narbonne. On était en juillet, la journée était superbe, on arriverait le soir même. Diminution de temps, de fatigues, de dépense : comment ne pas accepter des conditions pareilles? On partit donc par le temps le plus favorable, et on serait arrivé à bon port « si trois brigantins turcs, qui côtoyaient le golfe du Lion (pour attraper les barques qui venaient de Beaucaire, où il y avait foire que l'on estime être des plus belles de la chrétienté), ne nous eussent donné la chasse et attaqués si vivement, que deux ou trois des nôtres étant tués et le reste blessés, et même moi qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contraints de nous rendre à ces félons et pires que tigres[1] ».

Les Turcs avaient eu un de leurs principaux chefs tués, sans compter quatre ou cinq rameurs. Aussi ils étaient en rage, et leur premier acte fut de mettre en pièces le pilote du bateau où était notre saint. « Cela fait, ils nous enchaînèrent après nous avoir grossièrement pansés, poursuivirent leur pointe, faisant mille voleries, donnant néanmoins liberté à ceux qui se rendaient sans combattre, après les avoir volés, et, enfin chargés de marchandises, au bout de sept ou huit jours prirent la route de Barbarie, tanière et caverne

[1] Chantelauze, p. 20.

de voleurs sans aveu du Grand Turc, où, étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec procès-verbal de notre capture, qu'ils disaient avoir été faite dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul que le roi tient de là pour rendre libre le commerce aux Français. Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés tout nus, ils nous baillèrent à chacun une paire de brayes, un hocqueton de lin, avec un bonnet, nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pouvait manger et qui non, pour montrer que nos plaies n'étaient point mortelles. Cela fait, ils nous ramenèrent à la place où les marchands nous vinrent visiter tout de même que l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies, et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis tenir des fardeaux, puis lutter pour voir la force d'un chacun, et mille autres sortes de brutalités[1]. »

Vincent de Paul fut d'abord vendu à un pêcheur pour l'aider à tendre ses filets; mais comme il ne pouvait pas mettre le pied dans une barque sans avoir le mal de mer, celui-ci le revendit à un vieux médecin musulman qui travaillait depuis cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale et à la transmutation des métaux; saint Vincent de Paul fut témoin de curieuses expériences. « Je lui ai souvent vu fondre autant d'or que d'argent ensemble, le mettre en petites lamines, et puis mettre un lit de quelque poudre dans un creuset, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouvrir et trouver l'argent être devenu or; et plus souvent encore

[1] Chantelauze, p. 21-22.

congeler ou fixer argent vif en fin argent, qu'il vendait pour donner aux pauvres. Mon occupation était de tenir le feu à dix ou quinze fourneaux; en quoi, Dieu merci, je n'avais plus de peine que de plaisir. Il m'aimait fort et se plaisait fort de me discourir de l'alchimie, et plus de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesses et tout savoir. Dieu opéra toujours en moi une croyance de délivrance, par les assidues prières que je lui faisais et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois avoir été délivré[1]. »

Mais ce qui l'intéressait plus encore que ces expériences de chimie ou plutôt d'alchimie dont il voyait la vanité, ainsi qu'il le déclara plusieurs fois après, c'étaient les recherches de ce musulman sur la manière de guérir les maladies. Les Arabes ont toujours été médecins, et se sont transmis de génération en génération des remèdes mystérieux et tout-puissants pour certaines maladies. L'ami et le protecteur de notre saint, M. de Commet, avait son frère qui souffrait de la gravelle; notre bon Vincent de Paul, toujours reconnaissant, ne négligeait rien pour faire parler le vieux musulman et en obtenir une recette. « L'espérance et ferme croyance que j'avais de vous revoir, Monsieur, me fit être assidu à le prier de m'enseigner le moyen de guérir de la gravelle, en quoi je lui voyais journellement faire miracle; ce qu'il fit, voire me fit préparer et administrer les ingrédients. Oh! combien de fois ai-je désiré depuis d'avoir été esclave auparavant la mort de monsieur votre frère, et avoir eu le secret que je vous envoie! Ma croyance est ferme que, si j'eusse su ce que je vous envoie, la mort n'en aurait jà triomphé[1]. »

---

[1] Chantelauze, p. 22-23.
[2] *Id.*, p. 23.

Vincent de Paul demeura à peu près un an (septembre 1605 à août 1606) avec ce bon vieillard, « fort humain et traitable, » et dont la réputation était si grande, qu'il fut appelé à Constantinople par le sultan Achmet I. En partant il laissa à son neveu notre saint; mais celui-ci ayant appris que M. de Brèves, consul de France, venait avec un firman du sultan réclamer tous les esclaves français, se hâta de le revendre à un renégat italien, de Nice en Savoie, lequel, ayant quelques terres au fond de la montagne, l'emmena avec lui hors de la portée du consul français. Ce renégat avait trois femmes; et il est curieux de voir comment Dieu allait se servir de l'une d'elles pour opérer la délivrance de son serviteur. « L'une de ses trois femmes était Turque, et m'affectionnait fort; curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, elle me venait voir tous les jours aux champs où je fossoyais, et après tout me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena*, des enfants d'Israël, captifs en Babylone, me fit commencer, avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babylonis*, et puis le *Salve regina*, et plusieurs autres choses, en quoi elle prit autant de plaisir que la merveille en fut grande. Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avait eu tort de quitter sa religion, qu'elle estimait extrêmement bonne, pour un récit que je lui avais fait de notre Dieu, et quelques louanges que je lui avais chantées en sa présence; en quoi, disait-elle, elle avait eu un si divin plaisir, qu'elle ne croyait point que le paradis de ses pères et celui qu'elle espérait un jour fût si glorieux ni accompagné de tant de joie que le plaisir qu'elle avait pendant que je louais mon Dieu, concluant qu'il y avait quelque merveille. Cette autre Caïphe ou ânesse de Balaam fit, par ce discours, que son mari me dit le lendemain qu'il ne tenait qu'à commodité que nous nous sauvis-

sions en France, mais qu'il y donnerait tel remède dans peu de temps, que Dieu y serait loué. Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretint dans ces vaines, mais à la fin exécutées espérances, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif et nous rendîmes, le vingt-huitième de juin, à Aigues-Mortes, et tôt après en Avignon, où Mgr le vice-légat reçut publiquement le renégat, avec la larme à l'œil et le sanglot au gosier, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des spectateurs[1]. »

Ce vice-légat, Pierre Montorio, était un homme instruit, curieux de recherches philosophiques et scientifiques, et en particulier de ces beaux secrets algébriques, comme on disait alors, dont on prétendait que les Arabes étaient les merveilleux possesseurs. Après quelques entretiens avec notre saint, il en fut si enchanté, qu'il résolut de l'attacher à sa personne et de l'emmener à Rome, où il allait retourner; et comme il apprit qu'il était prêtre, il le pria d'écrire immédiatement à Dax pour avoir ses lettres d'ordination, sans lesquelles il ne pouvait rien pour lui. « Il ne se peut, Monsieur, que vous et mes parents n'ayez été scandalisés en moi par mes créanciers, que j'aurais déjà en partie satisfaits de cent ou six vingts écus que notre

---

[1] Cette lettre si précieuse, qui comprend trois pages in-4° d'une écriture très fine, demeura dans les archives de Saint-Lazare jusqu'en 1789, époque à laquelle elle disparut dans le pillage de la maison. Retrouvée plus tard par les lazaristes, qui la possédaient encore au commencement de ce siècle, elle disparut de nouveau, probablement par une soustraction frauduleuse; et depuis lors elle apparaît de temps en temps dans les ventes d'autographes. Elle appartient aujourd'hui à Mme Joseph Fillon, de Fontenay (Vendée). M. Firmin Joussemet, neveu de Mme Fillon, la publia pour la première fois dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (1856-1857), puis en brochure (une feuille in-8°; Nantes, André Guérardet, 1856). Elle a naturellement trouvé sa place dans la magnifique collection des lettres du saint. (*Lettres*, t. I, p. 1.)

pénitent m'a donnés, si je n'avais été conseillé par mes meilleurs amis de les garder jusques à mon retour de Rome, pour éviter les accidents qu'à faute d'argent pourraient m'advenir, ores que j'aie la table et le bon œil de Monseigneur... »

C'est au milieu de ces circonstances et dans ce but que fut écrite la longue lettre dont nous venons de donner de si beaux fragments, et on s'explique les détails dans lesquels le saint avait cru devoir entrer. Il y avait deux ans qu'il avait disparu. Il était parti pour Marseille en juillet 1605, et on n'en avait plus entendu parler depuis. Qu'était-il devenu? Était-il mort en route? Sa mère vivait encore dans l'anxiété, et son oncle, et ses frères et ses sœurs, et tous ceux qui l'avaient connu. Aussitôt qu'il l'avait pu, il avait écrit à sa mère[1]. Mais avait-elle reçu la lettre? Aussi quelle joie en recevant celle-ci, et quel bonheur en voyant ces attentions de la Providence et ces miracles de la grâce! Certes, il s'en fallait bien que Vincent de Paul eût tout dit dans cette lettre.

Il n'avait guère parlé que de ses humiliations et de ses épreuves. Cependant, cinquante ans après, quand une copie de cette lettre tomba entre ses mains, il estima qu'il en avait trop dit, et il n'est pas de démarches qu'il n'ait faites pour essayer de la faire disparaître. A quatre-vingt-quatre ans, la veille de sa mort, il faisait encore des recherches pour la retrouver et la brûler[2]. Les lettres d'ordination qu'il avait demandées

---

1 *Lettres,* t. I, p. 10, nº 1.

2 On a une lettre charmante du secrétaire même de saint Vincent de Paul, le frère Ducourneau, sur la manière dont on s'y prit pour soustraire cette lettre au saint. Elle est adressée à M. de Saint-Martin, chanoine de Dax, ami intime de saint Vincent de Paul, qui avait trouvé cette lettre dans des papiers de famille, qui en avait envoyé une copie au saint, qui l'avait brûlée, et qui, pour achever de la faire disparaître, demandait vivement l'original.

lui furent expédiées immédiatement; mais, comme on n'avait pas eu soin de les faire viser et authentiquer

---

« Monsieur, j'ai reçu commandement de vous écrire de la part de MM. Portail, d'Horgny et Alméras, que vous connaissez, en attendant qu'ils puissent le faire eux-mêmes, pour vous remercier très humblement des lettres que vous leur avez communiquées. Ils ne voudraient pour rien au monde ne les avoir pas reçues, parce qu'elles contiennent des choses qui donneront un jour un surcroît de lustre à la sainte vie de la personne qui les a écrites. Aucun de nous n'avait jamais su d'une manière certaine qu'il eût été en Barbarie, et encore moins qu'il eût converti son patron. Pour moi, Monsieur, j'admire la conversion de cet apostat, l'humilité de son esclave, l'assurance qu'il sentait en son âme d'avoir la liberté, et la grâce qu'il avait de se faire aimer des Turcs, qui sont inhumains, particulièrement du médecin qui lui enseigna tant de beaux secrets. Mais je vous avoue que j'admire encore plus la force qu'il a eue de ne jamais dire un seul mot de toutes ces choses à pas un de la Compagnie, quoiqu'il ait eu cent et cent fois l'occasion d'en parler en conférant de l'assistance des captifs, qu'il a entreprise depuis douze ou quinze ans. Il nous a dit bien souvent qu'il était fils d'un laboureur, qu'il a gardé les pourceaux de son père, et fait d'autres choses humiliantes; mais il s'est toujours tu devant nous sur celles qui pourraient tourner à son honneur, comme d'avoir été esclave, pour n'avoir pas l'occasion de dire le bien qui s'en est suivi. Enfin, Monsieur, j'admire la sagesse de Dieu, qui, voulant se servir de ce sien serviteur pour secourir les pauvres chrétiens qui gémissent sous la cruauté des mahométans, a permis qu'il fût tombé lui-même entre les mains de ces barbares pour lui faire toucher au doigt les maux que souffrent ces captifs, les dangers où ils sont de se perdre, et l'obligation qu'on a de les assister.

« Si ces deux lettres étaient tombées entre ses mains, jamais personne ne les aurait vues. Et ces Messieurs ont jugé à propos de les retenir et de ne pas lui en parler, et même, afin qu'il ne sache pas que nous les avons, ils ont supprimé la vôtre, estimant que vous n'en aurez pas de déplaisir, comme ils vous en supplient très humblement. Que s'il vient à vous demander de nouveau les siennes, vous pourrez alors lui écrire que vous les lui avez adressées, et que vous êtes bien fâché qu'il ne les ait pas reçues. Nous sommes nous-même bien fâché de le priver de la consolation qu'il aurait de lire ses anciennes histoires et de se voir jeune en sa vieillesse; mais il a fallu se résoudre à cela, ou à perdre les originaux, ce qui aurait été encore plus fâcheux. » (*Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 1-3, nº 1.)

par l'évêque de Dax, il fut obligé de récrire jusqu'à trois fois, pour les avoir en bonne et due forme. On a la troisième de ces lettres, où se trouvent des détails si curieux, que nous ne croyons pas devoir la passer sous silence. Elle est datée de Rome, 28 février 1608. « Je suis en cette ville de Rome, où je continue mes études, entretenu par Mgr le vice-légat d'Avignon, qui me fait l'honneur de m'aimer et désirer mon avancement, pour lui avoir montré force belles choses curieuses que j'appris pendant mon esclavage de ce vieillard turc, à qui je vous ai écrit que je fus vendu, du nombre desquelles curiosités est le commencement, non la totale perfection du miroir d'Archimède; un ressort artificiel pour faire parler une tête de mort, de laquelle ce misérable se servait pour séduire le peuple, leur disant que son dieu Mahomet lui faisait entendre sa volonté par cette tête, et mille autres belles choses géométriques que j'appris de lui, desquelles mon dit seigneur est jaloux, qu'il ne veut pas que j'accoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, désirant avoir lui seul la réputation de savoir ces choses, lesquelles il se plaît de faire voir quelquefois à Sa Sainteté et aux cardinaux. Cette sienne affection et bienveillance donc me fait promettre, comme il me l'a promis aussi, le moyen de faire une retirade honorable, me faisant avoir à ces fins quelque honnête bénéfice en France. » Il ajoute : « Pour cela il me faut absolument une copie de mes lettres d'ordres signées et scellées de Mgr d'Acqs, avec un témoignage de mon dit seigneur qu'il pourrait retirer par une enquête sommaire de quelques-uns de nos amis, comme l'on m'a toujours reconnu vivant en homme de bien, avec toutes les autres solennités à ce requises. C'est ce que mon dit seigneur m'exhorte tous les jours de retirer. C'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie très humblement me vouloir faire encore ce bien de relever une autre cédule de mes lettres, et de

tenir la main à me faire obtenir de mon dit seigneur d'Acqs cet attestatoire en la forme que dessus, et me l'envoyer par la voie du dit révérend Père Pontanus. Je vous aurais envoyé de l'argent à ces fins, n'était que je crains que l'argent ne fasse perdre les lettres. Voilà pourquoi je vous prie faire, avec ma mère, qu'elle fournisse ce qu'il y faudra : je présuppose qu'il y faudra trois ou quatre écus[1]. »

Au procès de canonisation, l'avocat du diable (comme le peuple chrétien appelle celui qui fait les objections) essaya de s'emparer de ces deux lettres pour établir que saint Vincent de Paul croyait à l'alchimie et aux sciences occultes. Mais on lui fit remarquer qu'il y a deux sortes d'alchimie, l'une toute superstitieuse et coupable, et que le saint aussi a blâmée et condamnée sévèrement même dans ses deux lettres; l'autre toute naturelle, début encore confus de la science moderne, tâtonnements dignes de tout éloge, et qu'il n'y a rien de plus beau que de voir un homme si saint, si perdu en Dieu, les accueillir avec tant de joie. Et ce qui n'est pas moins beau, c'est de voir notre saint ne faire aucun usage de ces connaissances, qui auraient pu lui rapporter de grands profits dans un moment où il avait tant de dettes; et parce que ce temps d'esclavage avait vu éclater sa vertu, l'ensevelir dans le plus profond oubli, n'en parler jamais et ne se souvenir de sa captivité de Tunis que pour entourer d'une plus tendre compassion les malheureux qui y gémissaient après lui.

Pendant toutes ces négociations, saint Vincent de Paul habitait Rome. Il était logé chez le vice-légat Pierre Montorio, qui lui fournissait le vivre et le couvert; et, libre de tout souci, il partageait son temps entre la prière et l'étude. Le matin, il visitait ces sanc-

---

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 12-13, nº 2.

tuaires si nombreux et si touchants que Rome offre à la piété des fidèles, où tant de saints se sont agenouillés, et ont augmenté encore par leurs agenouillements et leurs prières le caractère auguste de ces lieux sacrés. « Oh ! écrivait-il, combien je suis consolé de me voir en cette ville maîtresse de la chrétienté, où est le chef de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul, et de tant d'autres martyrs et de saints personnages qui ont autrefois versé leur sang et employé leur vie pour Jésus-Christ ! Je m'estime heureux de marcher sur la terre où tant de grands saints ont marché, et cette consolation m'attendrit jusqu'aux larmes. »

L'affection qu'il avait toujours eue pour l'étude n'ayant pas diminué parmi tant de traverses[1], il continuait ses études théologiques. Dans la journée il assistait régulièrement aux cours illustres de la Sapience, tenus par les dominicains. Le soir il rencontrait, dans la maison du vice-légat, tout ce que l'Italie et la France y possédaient d'hommes distingués ou de voyageurs illustres. Partout il excitait l'attention par sa piété, son humilité, sa prudence, son rare bon sens, et cet art de parler et de se taire que peu d'hommes ont possédé plus que lui. Il est à peu près certain qu'il fut présenté au pape; mais sa grande modestie nous l'a caché.

C'était le moment où Henri IV, parvenu au sommet de l'expérience et du génie, après avoir réalisé son premier projet qui était de pacifier la France et de réunir en un les deux partis qui se battaient en son sein, — ce qu'il avait fait par l'édit de Nantes, — se préparait à exécuter la seconde partie de son plan, par où il voulait couronner sa vie et achever sa gloire : à savoir de grouper tous les États d'Europe, la France,

---

[1] Abelly, liv. I, ch. v, p. 20.

l'Angleterre, la Hollande, la Suède, le Danemark, et de les jeter tous ensemble, catholiques et protestants, sur la maison d'Espagne et d'Autriche, dont la puissance trop grande entourait la France d'un cercle de fer et menaçait jusqu'à son existence; projet qui, repris par Richelieu, continué par Mazarin, amena un siècle après l'abaissement définitif de la maison d'Espagne et d'Autriche et la grandeur française. Pour arriver à nouer les fils de cette forte et délicate alliance, Henri IV entretenait partout des ambassadeurs chargés d'étudier les dispositions des cours, et de lui transmettre secrètement et promptement tout ce qui pourrait l'éclairer. Il y en avait trois à Rome, dont le principal, M. de Brèves, venait de succéder au cardinal d'Ossat[1]. Je ne sais ce qu'ils apprirent; mais cela était si important, si confidentiel, que, n'osant confier un tel secret même à un courrier ordinaire, ils cherchèrent un homme d'une discrétion absolue qui pût, sans le secours d'un mémoire écrit, exposer directement l'affaire au roi; et leur pensée s'arrêta sur Vincent de Paul. Ils l'instruisirent et le firent partir pour Paris, avec mission d'informer personnellement Henri IV. Notre saint arriva à Paris au commencement de 1609, et fut plusieurs fois reçu par le roi. Mais ce n'est pas avec une âme humble et discrète comme celle de Vincent de Paul qu'on peut s'attendre à savoir quoi que ce soit d'une pareille démarche. Il n'en a jamais laissé échapper un mot.

J'imagine que ce bon Mgr Pierre Montorio fut ravi en voyant son protégé placé ainsi sur la route des honneurs. Il savait Henri IV bon juge; et il faut rendre à ce prince cet hommage, qu'à travers ses légèretés il

---

[1] Collet, t. I, p. 25. — Abelly, t. I, p. 20. Mais Abelly se trompe quand il fait donner cette mission à saint Vincent de Paul par le cardinal d'Ossat. Celui-ci était mort dès le 13 mars 1604.

eut la passion des grands évêques. Il ne recula devant aucune démarche pour faire accepter l'épiscopat au Père de Bérulle, à ce point que celui-ci le menaça de s'expatrier s'il insistait. Il revint jusqu'à cinq fois à la charge auprès de saint François de Sales, lui offrant successivement tous les plus magnifiques évêchés qui devenaient vacants. On pouvait donc attendre beaucoup de cette entrevue d'Henri IV avec saint Vincent de Paul. Cependant il n'en résulta rien. Henri IV, dans le feu des négociations de 1609, terminées si peu après le coup de poignard de 1610, n'eut-il pas le temps de discerner Vincent de Paul ? Ou bien celui-ci, qui n'avait pu refuser d'être porteur d'une dépêche, se tint-il sur la réserve en présence d'un projet qu'ont loué tous les politiques, dont les saints étaient moins épris, qu'en particulier il ne goûta jamais, et auquel il fit toute sa vie une opposition qui, sous le gouvernement de Richelieu et de Mazarin, faillit même devenir pour lui un péril? Quoi qu'il en soit, il descendit sans regret et aussi inconnu qu'auparavant cet escalier du Louvre, qu'il devait remonter plus tard si souvent et dans des circonstances si tragiques; et puisque Dieu l'avait amené à Paris, il résolut d'y demeurer, et il prit un petit logement au faubourg Saint-Germain, rue des Saints-Pères, près de l'hôpital de la Charité.

---

## CHAPITRE III

Saint Vincent de Paul se met sous la conduite de M. de Bérulle. — Il se décide, sur son conseil, à accepter la cure de Clichy.

1609-1613.

Ce qui avait déterminé, en effet, saint Vincent de Paul à s'établir dans le faubourg Saint-Germain, c'était la proximité de l'hôpital de la Charité. Cet hôpital s'achevait à peine. Il avait été bâti deux ans auparavant, en 1607, par Marie de Médicis, dans les vastes jardins qui entouraient une vieille chapelle dédiée à saint Pierre, d'où le nom de Saint-Pierre, Saint-Père, Saints-Pères, qui continue à être donné à la principale rue de ce quartier. Il était desservi par quelques-uns des frères qui venaient d'être fondés en Espagne par saint Jean de Dieu, et que cinq ans auparavant, en 1602, Marie de Médicis avait appelés à Paris. Comme ils étaient peu nombreux, ils laissaient venir à eux tous les dévouements : de nobles seigneurs, de grandes dames, des prêtres, des évêques même, qui se faisaient un honneur de visiter et de servir les pauvres. Saint Vincent se mêla à eux avec bonheur. Il venait tous les matins soigner et panser les malades; il s'asseyait auprès de leur lit et leur faisait de pieuses exhortations. Toujours humble et craignant de gêner, il demandait aux bons Frères, comme une grâce, la per-

mission de les aider dans leur ministère. On dit que c'est là, dans une salle de malade, que notre humble Vincent se trouva en face du saint et déjà illustre M. de Bérulle. Celui-ci visitait aussi les malades. On lui parla d'un pauvre prêtre qui remplissait l'office d'un ange de miséricorde. Il demanda à le voir. On le lui amena confus, rougissant, et cherchant à se soustraire à cet honneur. Il ne leur fallut qu'un regard à l'un et à l'autre pour savoir ce qu'ils étaient tous deux. L'humble Vincent se mit immédiatement sous la conduite de M. de Bérulle, et il en résulta entre eux une liaison indissoluble.

« En ce temps-là, dit Bossuet, Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé par le mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique [1]. »

Il n'avait qu'un an de plus que Vincent de Paul [2]. Mais il était né près de Paris, d'une famille célèbre de magistrats. Sa mère était une Séguier, qui, veuve de bonne heure, se fit carmélite et vécut en odeur de sainteté sous le nom de Marie des Anges. De cette différence de naissance venait en ce moment leur différence de condition. Pendant que notre humble Vincent gardait les troupeaux et avait été plus tard se perdre dans les déserts de l'Afrique, y pratiquant des vertus qui n'ont été connues que du Ciel, Pierre de Bérulle n'avait pas cessé de grandir et d'éclater aux yeux de Paris et de la cour. Doué d'une innocence angélique, qu'Henri IV célébrait avec une admiration étonnée,

---

[1] Bossuet, t. XII, p. 646 : Oraison funèbre du P. Bourgoing. Paris, Louis Vivès, 1864.

[2] Né le 4 février 1575; saint Vincent de Paul, le 24 avril 1576.

d'une piété et d'une humilité sans bornes, à peine âgé de vingt-quatre ans, il vit toutes les dignités de l'Église se précipiter vers lui sans obtenir de lui un regard. Henri IV voulut successivement le nommer évêque de Laon, de Nantes, de Luçon, archevêque de Lyon ; mais la foi profonde de l'humble prêtre, le sentiment vague encore, mais déjà impérieux, de sa vraie vocation, le rendirent insensible aux offres les plus brillantes. Il n'y avait pas alors dans l'Église de France de plus grand esprit. S'il avait vécu vingt-cinq ans plus tard, quand la langue française eut brisé son moule latin et se fut débarrassée de cette forêt d'adjectifs et de participes présents qui l'étouffaient, ses beaux ouvrages sur les grandeurs de Jésus-Christ eussent été populaires, et seraient restés célèbres comme ceux de Bossuet, un peu au-dessous d'eux, mais du même ordre. Il en avait l'élévation, la flamme, les cris éloquents, auxquels il joignait une douceur et une onction incomparables. Le célèbre cardinal du Perron disait de lui : « S'il s'agit de *convaincre* les hérétiques, amenez-les-moi ; s'il s'agit de les *convertir*, présentez-les à M. de Genève ; mais s'il s'agit de les *convaincre* et de les *convertir* tout ensemble, adressez-les à M. de Bérulle [1]. »

On ne comptait plus les nobles seigneurs et les grandes dames qu'il avait convertis. Les prêtres eux-mêmes venaient se mettre sous sa conduite. Le Père Bourdoise demeura environ trois mois auprès de lui, « ayant voulu s'approcher, dit son historien, de ce buisson ardent, et voir ce prodige de charité, afin de participer à son ardeur et à sa lumière [2]. » Le Père Eudes, instituteur d'une congrégation de prêtres voués à l'éducation des ecclésiastiques, y vint aussi se former

---

[1] Mgr Perraud, *Oratoire*, p. 35.

[2] *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice;* 2 vol. in-8°; Paris, Poussielgue, 1841; t. I, p. 124.

sous sa direction [1]. Nous allons y voir saint Vincent de Paul. Il n'est pas jusqu'à saint François de Sales qui se plaisait à dire que s'il pouvait choisir d'être quelqu'un, il aurait voulu être M. de Bérulle, et qu'il eût volontiers quitté son état pour être sous la conduite de ce grand homme [2]. Au moment où Vincent de Paul le rencontrait dans une salle d'hôpital servant les malades, Pierre de Bérulle arrivait d'Espagne, d'où il avait ramené ces premières carmélites espagnoles qui faisaient courir tout Paris ; et il commençait avec l'appui de la reine Marie de Médicis, de la duchesse de Longueville, de Mme Acarie, ce premier monastère de Saint-Jacques où allèrent se retirer, pour se convertir ou pour se sanctifier, les plus grandes dames du XVIIe siècle. Et pendant qu'il établissait à Paris ce foyer de ferveur à l'usage des gens du monde, il portait dans son âme enflammée le plan d'une congrégation religieuse imitée de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, et destinée à la sanctification du clergé.

Tel était le saint directeur que Dieu avait préparé à Vincent de Paul pour le diriger à travers les premières obscurités de sa vocation. Chose étonnante ! cet homme destiné à faire de si grandes choses n'en avait commencé aucune à trente-cinq ans. Que dis-je ? nous allons le voir tâtonner, chercher sa voie jusqu'à l'âge de cinquante ans. Le Père de Bérulle, « qui était un des esprits les plus éclairés de ce temps [3], » n'eut pas de peine à voir que Vincent de Paul était appelé à de grandes choses. Au témoignage d'Abelly et de Collet [4], il lui aurait même prédit que Dieu voulait servir de lui

---

1 *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice;* 2 vol. in-8°; Paris, Poussielgue, 1841; t. I, p. 124.

2 Charles-Auguste DE SALES, *Histoire du bienheureux François de Sales,* t. I, p. 322.

3 Abelly, t. I, p. 24.

4 Collet, t. I, p. 35.

pour établir une nouvelle congrégation de prêtres qui feraient un grand bien dans l'Église [1]. Mais ce n'était encore là qu'un germe obscur, qui allait demander bien des années pour mûrir.

En même temps que M. de Bérulle commençait à faire entrevoir à saint Vincent de Paul ce que Dieu voulait de lui, il le soutenait dans les épreuves par lesquelles Dieu achève ordinairement de préparer ceux qu'il appelle à de grandes choses. Parmi ces épreuves, il y en eut deux principales, plus terribles que toutes les autres et capables de briser à jamais une âme moins vaillante que la sienne. Par des raisons d'économie, il avait pris au faubourg Saint-Germain une chambre commune avec un de ses compatriotes nommé Bertrand Dulou, et qui était juge de paix au canton de Sore [2]. Ce juge, étant sorti un jour de grand matin pour quelques affaires, oublia de fermer son armoire où était son argent, quatre ou cinq cents francs à peu près. Il laissa M. Vincent au lit, un peu indisposé et attendant des remèdes qu'on lui avait promis. Le garçon qui les apporta, cherchant un verre dans cette armoire entr'ouverte, aperçut l'argent et le mit dans sa poche sans mot dire. Quand le juge revint, il fut bien étonné de ne plus trouver sa bourse. Il la demanda à M. Vincent, qui ne sut que lui en dire, sinon qu'il ne l'avait ni prise ni vu prendre. Là-dessus le juge crie, tempête, chasse saint Vincent de Paul d'auprès de lui, le diffame partout, dans la maison, dans le quartier, chez ses amis et connaissances. Un jour même que

---

[1] C'est ce que dit le Père de la Tour, sixième général de l'Oratoire, dans sa lettre à Clément XI : *Berullius, velut futurorum, Deo sic donante, præscius, instituendæ postmodum sacræ congregationis Missionum auctorem ac fundatorem præsalutavit Vincentium.*

[2] Sore, département des Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan; 1,733 habitants.

M. de Bérulle recevait chez lui des personnes d'honneur et de piété, et que notre saint était du nombre, le juge de Sore s'y rend, et devant toute cette société d'élite le traite publiquement de voleur. Le saint se contenta de répondre: « Dieu sait la vérité; » mais il dit cela avec un tel air de modestie et de douceur, qu'il ravit tout le monde. Ce ne fut que plus tard, longtemps après [1], que le petit garçon, arrêté pour d'autres vols, avoua celui-là, et précisément au juge de Sore, qui se hâta d'écrire à saint Vincent de Paul pour lui demander pardon, lui disant que s'il ne le lui envoyait pas par écrit, il irait le chercher « la corde au cou ». En attendant, la calomnie faisait son chemin, et pendant six mois notre saint resta sous le coup de cette odieuse accusation.

On a, à cette date de 1610, une lettre de saint Vincent de Paul à sa mère, la seule qu'on possède de lui. On le voit pauvre, triste, sans position et sans ressource, prêt à quitter Paris pour retourner s'enfouir dans un petit village des Landes. Voici cette lettre:

« Paris, 17 février 1610.

« Ma mère,

« L'assurance que M. de Saint-Martin m'a donnée de votre bon portement m'a autant réjoui, que le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville pour recouvrer l'occasion de mon avancement (que mes désastres m'ont ravi) me rend fâché, pour ne vous pouvoir aller rendre les services que je vous dois; mais j'espère tant en la grâce de Dieu, qu'il bénira mon labeur, et qu'il

---

1 Abelly dit : « plusieurs années; » mais saint Vincent, qu'il cite à la page suivante, dit : « au bout de six mois. » (Abelly, t. I, p. 23.)

me donnera bientôt le moyen de faire une honnête retraite, pour employer le reste de mes jours auprès de vous. J'ai dit l'état de mes affaires à M. de Saint-Martin, qui m'a témoigné qu'il voulait succéder à la bienveillance et à l'affection qu'il a plu à M. de Commet nous porter; je l'ai supplié de vous communiquer le tout. J'eusse bien désiré savoir l'état des affaires de la maison, et si tous mes frères et sœurs, et le reste de nos autres parents et amis, se portent bien, et notamment si mon frère Gayon est marié, et à qui. D'ailleurs, comment vont les affaires de ma sœur Marie de Paillole, et si elle vit toujours et fait une même maison avec son beau-frère Bertrand? Quant à mon autre sœur, j'estime qu'elle ne peut être qu'à son aise, tant qu'il plaira à Dieu la tenir accompagnée. Je désirerais aussi que mon frère fît étudier quelqu'un de mes neveux; mes infortunes et le peu de service que j'ai encore pu faire à la maison lui en pourront, possible, ôter la volonté; mais qu'il se représente que l'infortune présente présuppose un bonheur à l'avenir. C'est tout, ma mère, ce que je puis vous dire par la présente, fors que je vous supplie présenter mes humbles recommandations à tous mes frères et sœurs, et à tous nos autres parents et amis, et que je prie Dieu sans cesse pour votre santé et pour la prospérité de la maison, comme celui qui vous est et vous sera toujours, ma mère, le plus humble, plus obéissant et serviable fils et serviteur.

« *P.-S.* Je vous supplie présenter mes humbles recommandations à tous mes frères et sœurs et à tous nos parents et amis, et notamment à Bétan [1]. »

Il se passa alors une chose fort extraordinaire qui eut sur la vie de saint Vincent de Paul une influence décisive. Incertain, hésitant jusque-là, il trouva enfin

[1] *Lettres,* t. I, p. 14-15, n° 3.

sa voie. Le fait héroïque que nous allons raconter fut comme l'acte de naissance et baptême du patron des Œuvres de Charité. Il y avait alors à Paris un docteur en théologie qui, après s'être illustré dans des luttes publiques avec les hérétiques, victime probablement de son orgueil, fut pris de violentes tentations contre la foi. Il ne pouvait plus ni dire la messe, ni réciter son bréviaire, ni entrer dans une église, tout ce qui rappelle la pensée de Dieu et de Notre-Seigneur ne servant qu'à amener d'affreuses tentations de blasphèmes. Ému de compassion à la vue de ce pauvre prêtre, qu'il connaissait, ayant essayé de le guérir par tous les moyens possibles, saint Vincent de Paul eut un de ces mouvements sublimes dont on ne voit que quelques rares exemples dans l'histoire. Il conjura Dieu de rendre la foi à ce malheureux prêtre, s'offrant de se soumettre lui-même, s'il le fallait, au fardeau que ce pauvre frère ne pouvait plus porter. Il fut exaucé à l'heure même. Pendant que celui-ci sentait la lumière renaître dans son esprit, avec la paix et la joie dans son cœur, Vincent de Paul descendait lui-même au fond de ces abîmes de doutes, de tentations et de ténèbres dont il venait de le tirer. Il y resta quatre ans [1], dans un accablement qui faisait peine à voir, n'ayant plus de force que pour multiplier ses visites dans les hôpitaux et pour se plonger dans les œuvres de charité. C'est par là qu'il sortit de cette épreuve. Un jour qu'il était plus désolé que de coutume, il tomba à genoux, et il fit vœu de consacrer sa vie à Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Il n'eut pas plus tôt prononcé ces paroles, que ses souffrances s'évanouirent; la paix lui fut rendue. Et il a avoué depuis qu'à partir de ce jour il lui sembla voir les vérités de la foi dans une lumière sans ombres.

[1] Collet, t. I, p. 27.

Ce fut au cours de cette épreuve que saint Vincent de Paul prit la résolution d'aller loger avec M. de Bérulle et avec les prêtres qui commençaient à se réunir pour jeter avec eux les fondements de l'Oratoire. Non pas qu'il eût la moindre pensée de s'adjoindre à eux ; il a souvent déclaré depuis qu'il n'y songeait pas, et M. de Bérulle le savait appelé à d'autres destinées. Son désir, en se retirant à l'Oratoire naissant, était de se trouver plus près de celui qu'il appelait « son ange visible », et dont il n'avait jamais eu plus besoin que depuis le commencement de sa grande tentation contre la foi. Il y trouvait en même temps la paix, le silence, l'éloignement du monde qu'il avait vainement cherché jusque-là. Pauvre, ayant besoin d'un bénéfice pour vivre, il en avait trouvé un, mais qui ne répondait pas à ses attraits.

Il avait été nommé aumônier de la reine Marguerite, l'épouse séparée d'Henri IV. Comment était-il arrivé à un poste pareil ? Probablement par l'entremise d'un ami, M. du Fresne, secrétaire de cette princesse, lequel ayant fait connaissance de notre saint, « le trouvant humble, charitable et prudent, d'une discrétion merveilleuse, faisant du bien à tout le monde, » s'était lié intimement avec lui, et en avait fait l'éloge à la reine. Celle-ci avait voulu le voir et l'avait nommé son aumônier. Mais quelle position pour un homme comme notre saint ! Marguerite, petite-fille de François I$^{er}$, fille d'Henri II, sœur des trois derniers Valois : François II, Charles IX et Henri III, d'une beauté célèbre, d'un esprit vif et délicat, avait été mariée malgré elle, et en dépit de toutes ses objections, à Henri de Navarre, qui fut peu après Henri IV. Mariage détestable, que ni l'un ni l'autre ne prirent au sérieux, qui les laissa aussi séparés et, hélas ! aussi légers qu'auparavant, et dont tous deux finirent par demander au pape l'annulation. Elle avait été prononcée en 1599. Et

quelques années après, en 1605, la reine Marguerite, comme on continua à l'appeler, était rentrée à Paris. Séparée de son mari, mais non brouillée ou du moins réconciliée avec lui, celui-ci l'appelant « sa sœur », celle-là le nommant « son frère et son roi [1] », elle s'était installée dans son beau palais de la rue de Seine, dont les magnifiques jardins descendaient jusqu'au fleuve, et, essayant de revenir à la dévotion, elle continuait à mêler dans une cour à moitié païenne la religion, la littérature, les arts et l'intrigue. Quoique saint Vincent de Paul ne logeât pas au palais, qu'il ne parût jamais à la cour que pour y accomplir les actes de son ministère, la dissipation qui l'enveloppait lui était à charge, et ne contribuait pas peu à lui inspirer le désir de chercher, dans la compagnie de M. de Bérulle et de ses premiers disciples, un milieu plus en rapport avec ses goûts. La maison que ceux-ci occupaient était à une très petite distance du palais, ce qui lui permit d'y entrer sans résigner ses fonctions, dont il avait besoin pour vivre, et en restant aumônier de la reine. On présume qu'il y entra au mois de mars ou d'avril 1610; car il y resta deux ans, jusqu'au 2 mai 1612, date de son installation dans la cure de Clichy [2]; et ainsi il n'est pas douteux qu'il n'habitât avec M. de Bérulle et ses compagnons au moment de l'établissement solennel de l'Oratoire.

Cette installation eut lieu le 11 novembre 1611, jour de saint Martin, dans une maison du faubourg Saint-

---

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. VI, p. 148.

[2] Il est certain qu'au 17 février 1610, date de la lettre à sa mère, il n'avait point de position. D'autre part, dans un acte du 10 juin 1610, il est qualifié d'aumônier de la reine. Sa nomination eut donc lieu dans les quatre mois qui vont du 17 février au 10 juin. Et comme Abelly dit qu'il y entra à peu près deux ans avant le 2 mai 1612, et que Collet ajoute : « sans résigner ses fonctions, » on peut conjecturer qu'il fut nommé en mars ou en avril.

Jacques, appelée maison du Petit-Bourbon [1]. Cinq prêtres seulement s'étaient joints à M. de Bérulle. La matinée se passa au pied de l'autel. A la messe, dite par M. de Bérulle, Mme la marquise de Meignelais, qui avait donné cinquante mille livres pour aider à l'établissement ; M. et Mme de Marillac, Mme d'Autry et Mme Acarie vinrent communier. Le soir, la reine mère, Marie de Médicis, et le roi Louis XIII assistèrent à l'office. Le cardinal de Joyeuse y vint aussi, et plusieurs évêques, et une foule telle, qu'il fut impossible de fermer les portes et qu'elles restèrent ouvertes jusqu'à la nuit [2]. Vincent de Paul était certainement dans cette foule, mais on ne le voit pas.

Les six prêtres qui faisaient partie de la congrégation naissante étaient, outre M. de Bérulle, deux docteurs de Sorbonne, MM. Jean Bance et Jacques Gastaud ; un bachelier en théologie, M. Paul Métézeau, et deux curés, M. Pierre Carron, qui venait de quitter sa cure de Beaumont, et M. François Bourgoing, qui cherchait à remettre sa cure de Clichy. Ce dernier, dont Bossuet a fait l'oraison funèbre, et qu'il appelle « un chrétien de l'ancienne marque, un vrai prêtre de Jésus-Christ », ne voulait confier sa cure qu'à un prêtre pieux, zélé, capable de continuer le bien qu'il avait commencé, et il le cherchait depuis plusieurs mois, lorsque M. de Bérulle eut tout à coup l'inspiration hardie de lui proposer saint Vincent de Paul.

Il semble que saint Vincent de Paul avait droit à mieux qu'à cette petite cure de Clichy, perdue dans les faubourgs de Paris. Il était depuis plus de deux ans

---

[1] L'abbé Houssaye, *le Père de Bérulle;* 3 vol. in-8°; Plon, Paris, 1872-1875; t. II, p. 26. Cette maison a été détruite plus tard, et on a construit sur son emplacement le monastère du Val-de-Grâce, aujourd'hui hôpital militaire.

[2] Mgr Perraud, *l'Oratoire en France;* Paris, Douniol, 1865; p. 46.

déjà aumônier ordinaire de la reine Marguerite ; et depuis, par la faveur de cette princesse, il avait été pourvu de l'abbaye de Saint-Léonard-de-la-Chaume, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Saintes [1]. Ces faveurs en présageaient d'autres, et il n'y avait qu'à attendre et à laisser le temps faire son œuvre. Mais M. de Bérulle, qui connaissait notre saint, avait bien d'autres pensées. Qu'étaient-ce que ces vains titres pour une âme comme la sienne, qui ne songeait qu'aux pauvres? purs hochets de vanité qui ne donnaient pas même la possibilité de faire plus de bien. D'autre part, M. de Bérulle croyait que c'était surtout dans cette région de la campagne que notre saint était appelé à faire de grands biens. La cure de Clichy lui paraissait une excellente occasion et pouvait servir de premier essai. Il la proposa à saint Vincent de Paul, qui se soumit humblement à la décision de son saint directeur, mais sans lui cacher ses répugnances. Non pas qu'il trouvât la paroisse trop petite, il trouvait la charge trop lourde. Il voulait bien aimer, servir, soigner les pauvres ; il hésitait à se charger de leurs âmes. Quant au Père Bourgoing, il était ravi. Cet homme vénérable, qui fut, après M. de Bérulle et le Père de Condren, le troisième supérieur général de l'Oratoire, « prêtre, dit Bossuet, par son zèle, par la gravité de ses mœurs, par l'innocence de sa vie [2], » eut la consolation, en entrant à l'Oratoire, de laisser sa chère paroisse aux mains les plus saintes qu'il eût pu désirer [3].

---

1 Le titulaire, Mgr Hurault de l'Hospital, archevêque d'Aix, avait, le 10 juin 1610, résigné ce bénéfice, à condition que le nouveau titulaire (saint Vincent de Paul) lui payerait une pension annuelle de douze cents livres.

2 Bossuet, *Oraison funèbre du Père Bourgoing ;* Paris, Louis Vivès, 1864 ; t. XII, p. 654.

3 La démission du P. Bourgoing est du 13 octobre 1611 ; elle fut acceptée par Rome le 12 novembre ; et, sans qu'on sache pourquoi, la prise de possession par saint Vincent n'eut lieu que le 2 mai 1612.

L'installation de Vincent de Paul à Clichy eut lieu le 2 mai 1612. Nous en avons le procès-verbal: « Le 2 mai 1612, après midi, il comparut à la porte de l'église de Clichy, et, montrant l'acte de résignation approuvé à Rome, il en demanda la libre entrée à Thomas Gallot, procureur de Bourgoing. Introduit dans l'église, il prit de l'eau bénite, fit l'aspersion, s'agenouilla devant le crucifix et au pied du grand autel, baisa l'autel, le missel posé dessus et le tabernacle où était renfermé le corps de Jésus-Christ, puis les fonts baptismaux, s'assit au chœur sur le siège affecté au curé, sonna les cloches, en un mot, observa toutes les cérémonies usitées en pareille circonstance. Conduit ensuite au presbytère, il y entra et en sortit librement. Alors, suivant l'édit du roi, le procureur, à haute et intelligible voix, publia et notifia cette prise de possession, et, personne ne réclamant, il en remit acte à Vincent de Paul sur sa demande. »

A peine installé, Vincent de Paul commença la visite de sa paroisse. Elle n'était guère composée que de paysans cultivant la terre, mais encore pleins de foi et d'une grande simplicité et pureté de mœurs. Un Père jésuite, prêchant devant saint Vincent de Paul, s'écriait dans un élan oratoire que « tous ses paroissiens vivaient comme des anges ». Çà et là, dans la plaine, on apercevait quelques maisons de campagne appartenant à des familles riches de Paris; mais ce n'étaient que des exceptions. Les pauvres abondaient et manquaient de tout. Saint Vincent de Paul ne se sentait pas d'aise au milieu d'eux. Il les servait de ses propres mains. Il leur apportait de l'argent, des vêtements. Il leur donnait son cœur. Ce fut le moment le plus heureux de sa vie. Vingt ans après il en parlait avec attendrissement: « Ah! me disais-je, que tu es heureux d'avoir un si bon peuple! Le pape est moins heureux que moi. Un jour le premier cardinal de Retz me demanda: « Eh bien,

« Monsieur, comment vous trouvez-vous ? — Monsei-
« gneur, répondis-je, j'ai un contentement si grand, que
« je ne puis le dire. — Et pourquoi ? — C'est que j'ai
« un si bon peuple, et si obéissant à tout ce que je lui
« recommande, que je me dis à moi-même que ni le
« pape, ni vous, Monseigneur, n'êtes point si heureux
« que moi. »

Son église tombait en ruine, il résolut de la rebâtir. Son peuple était pauvre, et lui-même n'avait rien. Mais il était aux portes de Paris, et il y avait déjà assez de protecteurs et d'amis pour ne pas désespérer du succès d'une pareille œuvre. En fait, il la rebâtit en moins d'une année. C'est celle qu'on voit encore aujourd'hui dans cet immense et populeux quartier de Clichy. On y a peu touché ; on y conserve encore la chaire du haut de laquelle il instruisait son peuple. En face, sur le mur, se voit le crucifix dont il se servait dans ses prédications, selon l'usage de ce temps ; et dans le jardin fleurit encore un arbre de Judée que la tradition dit avoir été planté de sa main [1].

L'église restaurée, il commença ses œuvres. Sa première fut l'établissement de la communion le premier dimanche du mois. Imaginez une paroisse dont presque tous les membres seraient fidèles à un tel exercice ! « Oh ! disait saint Vincent de Paul, quel bon peuple que celui de Clichy ! Lui ayant recommandé la confession et la communion du premier dimanche du mois, personne n'y manquait, à ma grande joie [2]. » Il y joignit l'institution du Rosaire, exercice si bon en lui-même, mais si nécessaire dans une paroisse où presque personne ne savait ni lire ni écrire. En même temps il jetait les premières assises d'une œuvre tout autrement importante. Il s'agissait de réunir autour de lui un cer-

---

[1] Maynard, t. I, p. 79.
[2] Conférences aux filles de la Charité.

tain nombre d'enfants pour les former à la piété et les préparer à remplir plus tard les fonctions ecclésiastiques. Il en avait déjà réuni douze, qu'il logeait dans sa propre maison et dont quelques-uns ont été de saints prêtres. Bien d'autres pensées germaient encore dans son esprit, lorsqu'il reçut tout à coup une lettre de M. de Bérulle, son directeur et son guide, qui lui indiquait du doigt un autre poste. A la vue de tant de bien fait en une seule année, M. de Bérulle avait-il pensé que décidément c'était dommage de maintenir un tel homme sur un si petit théâtre? Ne valait-il pas mieux qu'au lieu de sauver quelques centaines de paysans, Vincent de Paul vînt placer sa vie sainte au milieu de quelque illustre famille, celle de Gondi, par exemple, une des plus considérées du royaume, d'où sortaient périodiquement des cardinaux, des évêques, des ministres, lesquels, pénétrés de l'esprit de Dieu par un si saint homme, pourraient faire dans l'Église et dans l'État un si grand bien? M. de Bérulle le crut et n'hésita pas. Vincent de Paul hésita moins encore. Sur un mot de son saint directeur, il mit son petit mobilier sur une charrette, l'accompagna à pied, et vint descendre chez M. de Bérulle. Mais l'obéissance n'exclut pas le déchirement du cœur. « Je m'éloignai tristement de ma petite église de Clichy, écrivait-il à un de ses amis ; mes yeux étaient baignés de larmes, et je bénis ces hommes et ces femmes qui venaient vers moi et que j'avais tant aimés. Mes pauvres y étaient aussi, et ceux-là me fendaient le cœur. J'arrivai à Paris avec mon petit mobilier, et je me rendis chez M. de Bérulle. » En une année il avait gagné tous les cœurs.

---

# CHAPITRE IV

## Premier séjour de saint Vincent de Paul dans la famille de Gondi.

1613-1617

C'était une grande maison que celle de Gondi, au moment où Vincent de Paul y entrait. Elle possédait, outre de beaux hôtels à Paris, le château de Montmirail en Champagne, celui de Joigny en Bourgogne, de Folleville en Picardie, de Dampierre, de Villepreux, etc.; et sur ces terres immenses, pour les cultiver, « au moins sept ou huit mille hommes, » que Mme de Gondi appelait « ses sujets[1] ».

Il y avait dans ces différents châteaux, en meubles précieux et en argenterie, pour plus de quinze à dix-huit cent mille livres[2], somme énorme pour ce temps-là, et avec cela au moins cent mille livres de revenu.

Cette famille, originaire de Florence, et qui n'avait pas cessé de grandir à chaque génération[3], venait d'at-

---

[1] Abelly, t. I, p. 40.

[2] Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondi;* Paris, Plon, 1882; 1 vol. in-8°, p. 42.

[3] *Histoire généalogique de la maison de Gondi,* par M. de Corbinelli, gentilhomme originaire de Florence; Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du roy, rue Saint-Jacques, à la Bible d'Or, 1705; 2 vol. in-4°. Magnifique ouvrage où abondent les portraits de tous les Gondi, leurs armes, leurs tombeaux, leurs testaments, leurs actes de mariage, leurs titres de propriété, etc. On ne fait plus d'ouvrages semblables.

teindre à son apogée sous les règnes d'Henri III et d'Henri IV dans la personne d'Albert de Gondi et de son frère Pierre de Gondi, l'un qui était arrivé à toutes les charges de l'État, l'autre à toutes les dignités de l'Église. Le premier, Albert de Gondi, marquis de Belle-Isle, pair et maréchal de France, joignait à la finesse italienne, au goût des affaires et aux mille ressources d'un esprit délié, qui lui faisaient une place à part dans les conseils, une valeur toute française qui éclate dans toutes les batailles de ce temps. Politique à la manière de Machiavel, il conseilla, plus par raison d'État que par motif de religion, la Saint-Barthélemy, et la conseilla absolue, sans réserve, enveloppant même les princes du sang, Henri de Navarre et Condé. N'ayant pu obtenir ce dernier point, à cause de l'opposition de l'illustre garde des sceaux de Tavannes, et voyant bientôt que la fortune d'Henri de Navarre commençait à grandir, il se retourna de ce côté avec une prestesse tout italienne, conseilla à Henri III de se réconcilier avec Henri de Navarre, s'attacha à celui-ci, et arriva à encore plus d'honneurs et de charges sous Henri IV que sous Henri III. Il était mort depuis quelques années (21 avril 1602) lorsque Vincent de Paul entra chez un de ses fils, Philippe-Emmanuel de Gondi, dont nous parlerons tout à l'heure.

Pendant qu'Albert de Gondi faisait une telle fortune dans l'État, son frère Pierre de Gondi, né à Lyon en 1533, n'en faisait pas une moins brillante dans l'Église. Il devenait rapidement évêque de Langres en 1565, avec le titre de duc et pair; évêque de Paris en 1570, confesseur de Charles IX, aumônier de la reine Élisabeth d'Autriche, chef du conseil, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1578, et enfin cardinal en 1587. Toutes les affaires de l'Église lui passèrent par les mains, et il les négocia avec infiniment de finesse, trop peut-être, auprès des papes Grégoire XIII, Sixte-

Quint et Clément VIII. Il vivait encore quand Vincent de Paul entra dans la famille de son neveu Philippe-Emmanuel. Mais déjà vieux, accablé d'infirmités, il avait eu l'habileté de se faire donner, en 1598, pour coadjuteur le frère même de Philippe-Emmanuel, Henri de Gondi, à peine âgé de vingt-six ans, lequel devint, comme son oncle, évêque et cardinal. Il est difficile de ne pas sentir l'influence de saint Vincent de Paul, en voyant ce si jeune évêque se retirer peu à peu des affaires politiques et se consacrer tout entier, lui et les immenses ressources de sa fortune princière, à soutenir toutes les fondations pieuses du XVII$^{e}$ siècle. Comme son oncle l'avait choisi pour être son coadjuteur, il eut soin à son tour de faire donner ce même titre de coadjuteur à son propre frère Jean-François de Gondi, d'abord capucin, puis doyen de Notre-Dame de Paris, lequel fut comme lui évêque, et même, le siège ayant été érigé en archevêché en 1622, archevêque de Paris. En attendant que celui-ci choisît, lui aussi, pour coadjuteur, en 1642, son neveu, le fils de Philippe-Emmanuel, l'élève de saint Vincent de Paul, ce terrible Jean-François-Paul de Gondi, si connu sous le nom de cardinal de Retz. Et ainsi quand on étudie la vie de Philippe-Emmanuel, chez lequel entra saint Vincent de Paul, on voit successivement autour de lui trois cardinaux : son oncle, son frère et son fils. Et les Gondi occupent le siège de Paris, avec des fortunes et des positions princières, pendant cent neuf ans, de 1570 à 1679, c'est-à-dire pendant le XVII$^{e}$ siècle tout entier. On conçoit maintenant pourquoi Dieu tirait du petit village de Clichy, où il se serait étouffé, et amenait sur un théâtre pareil le futur fondateur de toutes les œuvres chrétiennes.

De ces cardinaux, évêques ou archevêques, tous, si on en excepte Pierre de Gondi, qui était trop vieux et que notre saint connut à peine, subirent son influence,

et dans la diversité de leur physionomie ils portent un trait commun qu'ils lui doivent certainement : l'amour des œuvres de charité, le zèle pour le développement de tous les grands établissements religieux du XVIIe siècle. Le premier de ces deux cardinaux, Henri de Gondi, frère de Philippe-Emmanuel, employa ses immenses revenus à soutenir les Carmélites et les Ursulines du faubourg Saint-Jacques, les Dominicains et les Augustins réformés du faubourg Saint-Germain, l'hôpital de la Charité de la rue des Saints-Pères, les Capucins près de la porte Saint-Honoré, l'hôpital Saint-Louis, la Visitation de la rue Saint-Antoine, les Minimes de la place Royale, les religieux de Notre-Dame de la Merci, les religieuses de l'Annonciation, le collège des Hibernois et surtout l'Oratoire, dont il fut avec sa tante, la marquise de Meignelais, le principal soutien [1]. Le second, François de Gondi, également frère de Philippe-Emmanuel, venu un peu plus tard, quand saint Vincent de Paul commença ses grandes œuvres, favorisa par tous les moyens la fondation de la congrégation de la Mission, et contribua de son autorité et de sa bourse à l'établissement des séminaires de Saint-Nicolas du Chardonnet et de Saint-Lazare [2]. Le troisième enfin, l'élève de saint Vincent de Paul, le cardinal de Retz, eut à cœur, parmi les dissipations et les intrigues de sa vie politique, l'éducation et l'instruction du clergé. « J'entrepris, écrit-il dans ses *Mémoires*, d'examiner la capacité de tous les prêtres du diocèse de Paris, ce qui était dans la vérité d'une utilité inconcevable. Je fis pour cet effet des tribunaux composés de chanoines, de curés et de religieux. » Les prêtres qui étaient trouvés capables étaient laissés dans l'exercice de leurs fonctions; les autres étaient mis dans des

[1] Chantelauze, p. 55.
[2] *Id.*, p. 67.

maisons spéciales où on les instruisait suffisamment. « Vous jugez bien, ajoute-t-il en terminant, que ces établissements devaient être d'une dépense immense; mais l'on m'apportait des sommes considérables de tous côtés. Toutes les bourses des gens de bien s'ouvrirent avec profusion [1]. »

Faisons maintenant connaissance avec Philippe-Emmanuel de Gondi et sa sainte épouse, Marguerite de Silly, chez lesquels saint Vincent de Paul va arriver et demeurer douze ans. Philippe-Emmanuel, second fils d'Albert de Gondi, lui avait succédé dès l'âge de dix-sept ans dans sa charge de général des galères et de lieutenant général du roi ès mers du Levant. « C'était, au dire des historiens du temps, l'homme le mieux fait, le plus adroit et l'un des plus vaillants du royaume [2]. » Lié intimement avec les ducs de Guise et de Chevreuse, avec MM. de Créqui et de Bassompierre, il passait sa vie dans les plaisirs et les divertissements de la cour, sans que son honnêteté et la pureté de sa vie en eussent reçu aucune ombre; sa piété seule en avait souffert, mais pour un temps seulement, car nous la verrons se réveiller plus tard, l'arracher à tous les honneurs et à tous les plaisirs du monde et l'ensevelir tout jeune, à la mort de sa femme, dans une humble cellule de l'Oratoire, sous la direction de M. de Bérulle; mais alors le monde l'entraînait. Comme sa mère, qui était une Clermont, femme du plus haut mérite, était si passionnée pour les lettres, qu'elle pouvait entretenir en latin les ambassadeurs polonais qui apportaient la couronne au duc d'Anjou, qu'elle savait le grec et composait indifféremment en vers et en prose, il avait hérité quelque chose de son goût littéraire; et les historiens disent « qu'il brilla sur la

---

[1] Chantelauze, p. 69.
[2] Corbinelli, t. II, p. 49.

scène, et que sa plume a autant exécuté pour sa gloire que son épée même [1] ». Un beau portrait de Philippe-Emmanuel, publié par Corbinelli, ne dément pas ces témoignages. « Sa tête élégante, aux traits finement dessinés, repose sur une fraise à la Henri IV. Tout y respire une grande douceur : les yeux, la bouche légèrement épanouie, le nez qui va s'élargissant un peu à la base. Mais rien n'y rappelle l'audace et l'intrépidité qui éclatent dans son père Albert de Gondi, et que nous allons retrouver dans ses enfants [2]. »

Vers 1600, à peine âgé de vingt ans, il avait épousé Françoise-Marguerite de Silly, d'une rare vertu, d'une douceur angélique, et dont la piété profonde allait d'un côté jusqu'au scrupule, et de l'autre jusqu'à l'extase. Toute son âme se lit dans le portrait que nous a laissé de cette beauté frêle et délicate, pudique et timide, l'habile burin de Duflos. « Sur une fraise en éventail à la Médicis se détache sa tête charmante, au profil grec d'une grande pureté et d'une remarquable finesse; ses grands yeux, aux regards un peu vagues, semblent absorbés dans une contemplation céleste. Par son expression et la douceur des lignes, c'est une vraie tête de madone du Pérugin [3]. » Disons à l'honneur de Philippe-Emmanuel de Gondi qu'il comprit le trésor que Dieu lui avait confié, qu'il entoura Marguerite de Gondi d'une sorte de vénération, et que, sa femme morte, il ne trouva de refuge contre sa profonde douleur que dans la vie religieuse.

Trois fils naquirent de cette union, les trois élèves de saint Vincent de Paul.

Le premier, Pierre, né à Paris en 1602, et qui avait par conséquent onze ans lorsqu'il fut confié à notre

---

[1] Corbinelli, t. II, p. 49.
[2] Chantelauze, p. 78.
[3] *Id.*, p. 79.

saint, était destiné, comme tous ses aînés, aux honneurs et aux charges de l'État. A peine âgé de vingt ans, il accompagna son père lorsque celui-ci se hasarda le premier à faire passer les galères de la Méditerranée dans les eaux de l'Océan, pour mener du secours au roi devant la Rochelle, se battit comme un lion à l'île de Ré, où il eut une épaule cassée d'un coup de mousquet et un cheval tué sous lui. Toujours du reste, dans sa longue vie, semblable à lui-même, plus homme de combats que d'affaires, d'une bravoure exceptionnelle, d'une résolution indomptable et d'une foi égale à sa bravoure.

Le second, Henri de Gondi, destiné à l'Église, doux et pieux comme sa mère, pâle et blond à la différence de ses deux frères, dont le teint bronzé rappelait leur origine florentine, ambitieux comme tous les Gondi; on cite un mot de sa première enfance : « Je veux être cardinal, disait-il, pour passer devant mon frère. » Il l'eût été, en effet, si la mort ne l'eût emporté avant l'âge. Il fut tué, en 1622, d'une chute à la chasse et d'un coup de pied de son cheval.

Au moment où saint Vincent de Paul arrivait au château de Montmirail [1], où ils habitaient alors, sur la fin d'août 1613, M. et M^me de Gondi n'avaient que ces deux enfants; mais il allait leur en naître un troisième, celui qui est connu sous le nom célèbre de cardinal de Retz. Il vint au monde vers le 20 septembre 1613 [2], et reçut

---

[1] Montmirail, baronie de l'ancienne Champagne et Brie; aujourd'hui canton du département de la Marne, arrondissement d'Epernay; 2,343 habitants. Le château, qui est très beau et parfaitement conservé, appartient à la famille de Doudeauville.

[2] Et non au mois d'octobre 1614, comme l'ont dit beaucoup d'historiens. La mairie de Montmirail conserve l'acte de baptême, qui est ainsi conçu : « Le vingtième jour de septembre mil six cent treize, fut baptisé François-Paul, fils de très haut et très puissant seigneur messire Philippe-Emmanuel de Gondy, lieutenant pour le roi es mers du Levant et du Ponant, général des galères de France, comte de Joigny, seigneur et baron de cette ville de Montmirail, etc., et de très honorée dame,

au baptême le nom de François-Paul. Comme il était né pendant le chapitre général de l'ordre de Malte, on obtint pour lui un brevet de chevalier qui fut déposé sur son berceau, « en sorte, dit Tallemand des Réaux, qu'il aurait été grand-croix de bonne heure. » Ce fut, en effet, de ce côté que fut d'abord dirigée son éducation. Mais quand, son frère destiné à l'Église eut été tué à la chasse, on changea brusquement de projet, et, pour que l'archevêché de Paris ne sortît pas de la famille, on destina François-Paul à l'Église. « Je ne crois pas, a-t-il écrit dans ses *Mémoires*[1], qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant et mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers; la prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris, qui était dans sa maison, produisirent cet effet. Il ne le crut pas et ne le sentit pas lui-même; je jurerais qu'il eût lui-même juré, dans le plus intérieur de son cœur, qu'il n'avait en cela d'autre mouvement que celui qui lui était inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire exposerait mon âme. » Cela est parfaitement vrai de son père et encore plus de sa sainte mère. Mais tel est l'empire de certaines traditions à une époque, que les meilleures âmes ne parviennent pas à y échapper.

Vincent de Paul avait à remplir auprès de ces trois

---

Mme Françoise-Marguerite de Silly, sa femme. » — « Le parrain, Révérend Père en Dieu messire François de Gondy, doyen de Notre-Dame de Paris et abbé de Saint-Aubin d'Angers; la marraine, Mme Marie de Balehan, dame de Rupereux et Tigecourt. » Signé : « Jean-François de Gondy, doyen de Paris; Marie Balehan; Delaistre, prieur. » (Chantelauze, 38-39.)

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.* Edition des grands écrivains de la France. Paris, Hachette, 1870; t. I, p. 89.

enfants une double mission : leur apprendre les principes fondamentaux de la religion, à connaître, à aimer et à servir Dieu, et en même temps les initier aux éléments des langues grecque et latine, si en honneur dans la famille de Gondi. Néanmoins Mme de Gondi mettait bien au-dessus de tout cette première partie de l'éducation de ses enfants, et c'est pourquoi elle s'était adressée à M. de Bérulle. « Je souhaite bien plus, disait-elle, de faire de ceux que Dieu m'a donnés des saints dans le ciel que des grands seigneurs sur la terre [1]. »

On aurait pu avoir de curieux détails sur les premières leçons de Vincent de Paul, si les *Mémoires* de son troisième élève, François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, fussent venues jusqu'à nous. Malheureusement les deux cent cinquante premières pages in-quarto des *Mémoires* autographes du cardinal de Retz, dans lesquelles il racontait toute sa jeunesse, ont été déchirées on ne sait par qui ni dans quel but : perte immense au point de vue littéraire, et absolument irréparable au point de vue historique.

S'il faut cependant juger de l'éducation des deux aînés par celle du plus jeune, on peut entrevoir ce qu'était l'action de saint Vincent de Paul. « Vincent de Paul, dit un ancien historien, instruisit le futur cardinal de Retz dans ses études, où il fit de merveilleux progrès. Il apprit jusqu'à sept langues avec beaucoup de facilité : l'hébreu, le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, l'allemand et le français, qu'il parlait avec politesse. Il fut reçu docteur par la Sorbonne avec beaucoup d'applaudissements. En lisant ses *Mémoires*, on voit à quel rare degré il savait le français. Quant à l'italien, c'était sa se-

---

[1] Collet, t. I, p. 40. *Vie du Père de Gondi*, p. 329.

[2] Vincent de Paul ne voulut pas se charger par lui-même de l'instruction des enfants de Gondi; mais il eut un précepteur sous ses ordres.

conde langue maternelle. Il reste de lui plusieurs lettres latines dignes des Bembo et des Sadolet. Il savait si bien le grec, qu'au séminaire de la congrégation de l'Index il traduisit couramment un livre écrit en grec moderne auquel les autres cardinaux n'avaient rien pu comprendre. Enfin, vers les derniers temps de sa vie, il lisait son bréviaire en hébreu [1]. » Bien entendu que je ne parle pas du génie qui éclate dans ses *Mémoires*, de cette langue vive, familière, supérieure et négligée, qui atteste une main de maître, où il y a à la fois du Saint-Simon et du Bossuet [2] : ce sont là choses qui ne s'apprennent pas auprès d'un précepteur, si éminent soit-il.

Quant à l'éducation religieuse et morale que Vincent de Paul devait à ses trois élèves, d'une nature si violente, on ne voit pas que l'aîné en ait si mal profité. « Tout jeune qu'il était, dit Corbinelli, il avait l'esprit, le courage, la prudence, la maturité d'un homme fait [3]. » Sa piété ne se démentit jamais. Quant au second, tué si jeune d'une chute de cheval, qui peut dire ce que les enseignements de Vincent de Paul avaient déposé dans sa jeune âme, et ce qu'il s'y réveilla de foi et d'amour de Dieu au moment suprême? Le troisième, il est vrai, passa sa vie dans des aventures folles ou tragiques, qui firent éclater la grandeur de son génie et la détestable puissance de ses passions [4]. Mais ce que les historiens n'ont pas dit, c'est que celles-ci étaient quelquefois interrompues par des retraites à Saint-Lazare; et qu'étant arrivé à la fin de sa vie, on le vit éprouver ce dégoût des choses de la terre que ne ressentent que ceux

---

[1] Étienne Algay de Martignac, *Éloges historiques des évêques et archevêques de Paris;* 1 vol. in-4°; Paris, 1698.

[2] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi,* t. V.

[3] Corbinelli, t. II, p. 56.

[4] Il n'avait qu'une dizaine d'années, quand Vincent de Paul quitta la maison de Gondi : il ne put donc guère profiter des leçons de son saint instituteur.

qui ont une flèche au cœur. Il mérita que Bossuet prononçât sur lui ces grandes paroles : « Cet homme si fidèle aux particuliers, si redoutable à l'État, d'un caractère si haut, qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi; ferme génie que nous avons vu, en ébranlant l'univers, s'attirer une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop chèrement achetée, ainsi qu'il eut le courage de le reconnaître dans le lieu le plus éminent de la chrétienté, et enfin comme peu capable de contenter ses désirs : tant il connut son erreur et le vide des grandeurs humaines. Mais pendant qu'il voulait acquérir ce qu'il voulait un jour mépriser, il remua tout par de secrets et puissants ressorts; et après que tous les partis furent abattus, il sembla encore se soutenir seul, et seul encore menacer le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards [1]. »

C'est probablement en reconnaissance de tous les services rendus à ses enfants, et aussi pour se l'attacher davantage, que M. de Gondi offrit, en 1615, à saint Vincent de Paul un canonicat vacant dans le célèbre chapitre d'Écouis, au diocèse d'Évreux. Sur les terres des Gondi, il y avait plusieurs bénéfices, cures et canonicats, dont il avait la collation selon la discipline de ce temps. Il lui offrit le premier vacant. Non pas qu'il eût dessein que notre saint occupât ce poste; car il fut stipulé qu'il aurait un suppléant, et qu'il continuerait à résider dans la famille de Gondi. C'était un simple titre d'honneur qu'il voulait lui conférer, et qu'aussi notre saint ne put pas décliner. Il en prit possession par procureur le 27 mai 1615, et en personne le 16 septembre suivant; nous en avons le procès-verbal détaillé. « Le 16 septembre 1615, lit-on dans un registre de l'ancienne collégiale d'Écouis, maître Vincent de Paul,

---

[1] Bossuet, *Oraison funèbre de Michel le Tellier,* t. XII, p. 586; Paris, Louis Vivès, 1864.

prêtre, bachelier en théologie, se présenta en personne pour faire le serment de fidélité et recevoir l'*osculum pacis*, ce qui se devait nécessairement avant qu'un chanoine, ayant pris possession par procureur, pût porter l'habit au chœur. En conséquence, Vincent prêta serment, signa la promesse de remplir ses charges; mais, obligé de demeurer à Paris, il demanda et il obtint de se donner un suppléant; après quoi il reçut le baiser de paix et invita la compagnie à dîner pour le lendemain, jour de la dédicace d'Écouis, *pro suo jucundo adventu*, suivant la coutume de ce chapitre [1]. » C'est du reste la seule fonction canoniale qu'il ait remplie; car on ne voit pas qu'il soit jamais revenu à Écouis.

Pendant que saint Vincent de Paul travaillait avec patience à l'éducation de ses élèves, de natures si diverses, il exerçait, sans y travailler et sans s'en rendre compte, une influence profonde sur leurs parents, M. et M$^{me}$ de Gondi. Il faut avouer aussi qu'ils n'avaient jamais rien vu de pareil. Cet homme admirable s'était fait au sein de ces magnifiques et bruyants palais une sorte de thébaïde. Il n'en sortait que quand ses devoirs l'appelaient auprès de ses élèves, ou quand M. et M$^{me}$ de Gondi désiraient lui parler. Avec quel respect il les traitait! Plein de foi, habitué à chercher Dieu en tout, il voyait en M. de Gondi Notre-Seigneur Jésus-Christ, en M$^{me}$ de Gondi la très sainte Vierge. C'est lui qui nous l'apprend. Envoyant un de ses prêtres passer quelque temps chez un grand seigneur, il lui donne quelques conseils pour s'y comporter saintement, relativement à la confession, à la communion, à la sainte messe, devant eux. « Il y a, lui dit-il, quelque cérémonie à la fin de la messe qu'on fait devant les grands : c'est, après avoir ôté la chasuble, de se retourner et de faire un enclin. J'ai vu faire cet acte de révérence par

[1] Magnard, t. I, p. 87.

notre bienheureux Mgr de Genève à M. le général des galères. Votre condition est infiniment au-dessous de celle de ce grand et saint prélat. Il me semble de plus qu'on leur porte le corporal à baiser et qu'on va leur donner de l'eau bénite après la messe; je ne l'ai jamais fait, je n'en sais rien; mais vous vous en informerez. J'avais pour maxime de regarder M. le général en Dieu et Dieu en lui, et de lui obéir de même, et à feu Madame comme à la sainte Vierge, et de me présenter devant eux, si ce n'est qu'ils m'y appelassent, ou pour quelque affaire pressante ou d'importance. Au nom de Dieu, Monsieur, faites-en de même. Quant aux domestiques, il les faut beaucoup honorer et traiter doucement, cordialement et fort respectueusement, et surtout leur dire parfois quelque chose de Dieu [1]. »

De toute cette manière d'être il résultait quelque chose de doux, de recueilli, d'humble, de dévoué, qui donnait à sa parole, à sa tenue, un cachet extraordinaire.

Mais cette humilité du grand serviteur de Dieu n'empêchait pas la fermeté. On en a conservé un trait remarquable. Philippe-Emmanuel avait été outragé par un seigneur de la cour, et, malgré sa piété, il crut qu'il se devait à lui-même, à son nom, à l'honneur de sa famille, de laver cet affront dans le sang de l'insulteur. Mais avant d'aller sur le terrain, par une de ces inconséquences qui ne sont pas rares, il vint à sa chapelle, entendit pieusement la messe et resta longtemps en prière pour recommander à Dieu l'issue de son duel et le salut de son âme. C'était saint Vincent de Paul qui disait la messe. Instruit de ce projet, de concert peut-être avec Mme de Gondi, il attend que tout le monde se soit retiré, et quand Philippe-Emmanuel est seul dans la chapelle, il vient s'agenouiller à ses pieds:

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 148, nº 146.

« Souffrez, Monseigneur, lui dit-il, que je vous dise un mot en toute humilité. Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous aller battre en duel. Mais je vous déclare, de la part de mon Sauveur, que je viens de vous montrer et que vous venez d'adorer, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité[1]. » A ces graves paroles, qui remuent en M. de Gondi les sentiments du père avec ceux du chrétien, sa colère tombe; il regarde l'autel et promet au saint prêtre d'abandonner à Dieu le soin de sa vengeance.

On pense bien que M^me^ de Gondi, avec sa piété angélique, n'avait pas été la dernière à sentir ce parfum de sainteté qui s'exhalait de la vie de Vincent de Paul. Timide et timorée jusqu'au scrupule, elle brûlait de lui ouvrir son âme, mais elle n'osait pas. Elle eut donc recours à M. de Bérulle, « le priant d'obliger ce sage et vertueux prêtre de prendre soin de sa conscience et de l'aider de ses bons avis. Ce qu'il fit par esprit de déférence et de soumission aux sentiments de celui qu'il respectait comme le père de son âme, quoiqu'il en ressentît beaucoup de confusion, à cause de sa grande humilité[2]. » Sous la conduite de ce saint directeur, M^me^ de Gondi fit de rapides progrès. Trop concentrée en elle-même et embrouillée de scrupules, il l'en arracha et la jeta avec lui dans les œuvres de charité. Elle se mit à visiter les pauvres, à soigner les malades, à descendre jusque dans les plus misérables chaumières. Comme elle était douce et gracieuse, payant de sa personne encore plus que de sa bourse, tous les pauvres, tous les mourants la réclamaient. Elle ne refusait à personne, si bien que ses forces n'étant point à la hauteur de telles fatigues, elle tomba bientôt malade et fut à la

[1] Abelly, t. I, p. 30.
[2] *Id.*, p. 29.

mort. Il paraît que Vincent de Paul ne se ménagea pas davantage; car lui aussi se sentit atteint dans sa santé, et n'échappa que grâce à sa robuste constitution.

On aimerait à avoir des détails sur cette campagne de charité menée avec tant d'entrain par Mme de Gondi et son saint directeur; mais l'humilité était en l'un et en l'autre encore plus grande que la charité. Un seul fait a échappé à l'ombre et permet de voir combien cette charité était élevée, encore plus soucieuse du péril des âmes que des souffrances du corps. La famille de Gondi était au château de Folleville, près d'Amiens; un soir, on vint chercher Vincent de Paul pour entendre la confession d'un paysan qui se mourait. « Quoique cet homme, dit Abelly, eût toujours vécu chrétiennement en apparence, il se trouva qu'il avait la conscience chargée de plusieurs péchés mortels qu'il avait toujours cachés par honte. M. Vincent, l'étant allé voir, eut la pensée de le porter à faire une confession générale pour mettre son salut en plus grande sûreté. » La suite fit voir que cette pensée venait de Dieu; car Mme de Gondi étant arrivée peu après pour avoir de ses nouvelles, il lui avoua avec larmes ses confessions sacrilèges et les énormes péchés de sa vie passée; « ce qui fit, continue Abelly, que cette vertueuse dame, touchée d'étonnement, s'écria, adressant la parole à M. Vincent : « Ah! Monsieur, qu'est-ce que cela? qu'est-ce que nous venons d'entendre? Il en est sans doute ainsi de la plupart de ces pauvres gens. Ah! si cet homme, qui passait pour homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal? Ah! monsieur Vincent, que d'âmes se perdent! Quel remède à cela? »

Mme de Gondi supplia notre saint de prêcher le dimanche suivant sur la nécessité des confessions générales : « Et Dieu, dit saint Vincent de Paul, eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame

(car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eût empêché le fruit de cette action), qu'il donna la bénédiction à mon discours; et toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu, qu'ils venaient tous pour faire leur confession générale. » — « Nous fûmes ensuite, continue saint Vincent de Paul, aux autres villages qui appartenaient à Madame en ces quartiers-là, et nous fîmes comme au premier : il y eut grand concours, et Dieu donna partout la bénédiction. Et voilà le premier sermon de la Mission, et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de saint Paul; ce que Dieu ne fit pas sans dessein en un tel jour[1]. » C'était le 25 janvier 1617.

Cet événement fit une si vive impression sur Mme de Gondi, qu'elle mit immédiatement en réserve une somme de 16 000 livres pour l'offrir à une congrégation qui, de cinq ans en cinq ans, consentirait à donner une mission dans les villages qui lui appartenaient. Vincent en fit la proposition aux Pères Jésuites et aux Pères de l'Oratoire, qui ne purent l'accepter; et enfin Mme de Gondi, ne sachant à qui s'adresser, fit son testament par lequel elle laissait cette somme à Vincent de Paul pour fonder des missions aux lieux et en la manière qu'il jugerait à propos. Quant à lui, il garda de ce jour un souvenir profond; il en célébra tous les ans l'anniversaire, sans se rendre pourtant bien compte encore que cette première mission était la forme de toutes celles qu'il ferait donner plus tard, et renfermait comme le germe de cette congrégation destinée à évangéliser les campagnes, et que pour cette raison il appellerait la Congrégation de la Mission.

Est-ce cette mission de Folleville qui avait ravivé dans le cœur de saint Vincent de Paul sa passion pour les pauvres? Était-ce désir d'une vie plus cachée? Tou-

[1] Abelly, t. I, p. 33-34.

jours est-il qu'on apprit tout à coup une nouvelle étrange, inattendue. Vincent de Paul avait quitté subitement le château de Montmirail et la famille de Gondi avec l'intention de n'y plus revenir. Il n'avait pas osé le dire en partant. Il avait pris le prétexte d'un petit voyage à Paris, avait écrit de là à M. de Gondi; et quand on avait reçu la lettre, il était déjà loin, caché au fond de la Bresse, dans une petite ville très abandonnée et très pauvre, Châtillon-les-Dombes.

Lorsqu'on cherche à se rendre compte des motifs d'un acte pareil de la part d'un homme si sage et si sensé, si bon surtout et si reconnaissant, on se heurte aux dernières délicatesses de l'âme d'un grand saint. Depuis cinq ans qu'il était dans la famille de Gondi, Vincent de Paul avait vu la vénération s'attacher à sa personne et grandir à chacun de ses pas. On le traitait de saint, lui qui ne s'appelait que « ce misérable ». Il fallait trouver quelque pays éloigné où il ne fût pas connu, et où il pût vivre dans l'obscurité la plus profonde. De plus, M^me^ de Gondi s'était mise sous la direction de Vincent de Paul, et elle y avait trouvé une paix inexprimable. Pieuse et timide, timorée jusqu'au scrupule, ayant toujours peur d'offenser Dieu, elle ne pouvait plus se passer de son saint directeur. Elle le voulait toujours auprès d'elle. De temps en temps il l'obligeait à se confesser à un autre, et il la forçait d'avouer qu'elle en avait reçu de la consolation. Elle obéissait et reconnaissait volontiers le bien qu'on avait fait à son âme; mais elle n'en revenait qu'avec plus d'empressement à son saint directeur. Voyant cela, Vincent de Paul eut peur d'être la cause involontaire d'un arrêt dans la perfection de M^me^ de Gondi. A l'exemple donc de Notre-Seigneur, qui disait à ses Apôtres : « Il est bon pour vous que je m'en aille, » sachant M^me^ de Gondi capable de monter sur les derniers sommets du détachement, il résolut de s'éloigner.

Il semble que la question de l'éducation des enfants soit entrée aussi pour beaucoup dans sa résolution. Ces enfants grandissaient, l'aîné avait déjà quinze ans; et notre humble saint estimait qu'un « méchant écolier de quatrième », comme il s'appelait humblement, était incapable de donner « à ces trois petits seigneurs » une éducation en rapport avec les grandes charges qu'ils devaient occuper plus tard. De plus, ces enfants étaient « de vrais démons », comme les appelait en souriant la marquise de Meignelais.

Ils ressemblaient à leur père et à leur mère aussi peu que possible. On retrouvait, au contraire, en eux toutes les violences, toutes les ambitions, avec tout le génie de leur grand-père le maréchal de Retz, de leur grand-oncle le premier cardinal de Gondi. Entre leurs pères et leurs enfants, Philippe-Emmanuel et sa pieuse épouse étaient comme des colombes dans un nid d'aigles et de vautours.

Ajoutons, pour nous rendre bien compte des motifs de saint Vincent de Paul, que la paix de la famille de Gondi était depuis quelque temps singulièrement troublée par les événements politiques.

La guerre civile était dans les rues et pénétrait dans les maisons. Concini, si fameux sous le nom de maréchal d'Ancre, venait d'être tué au sortir du Louvre (24 avril 1617); sa femme, Léonora Galigaï, la maréchale d'Ancre, après avoir vu les plus superbes têtes inclinées devant elle, avait été brûlée en place de Grève (8 juillet).

La reine Marie de Médicis avait été envoyée en exil à Blois. Florentins comme Marie de Médicis, et quelque peu ses parents, amis du maréchal et de la maréchale d'Ancre, touchant à une foule de grandes familles compromises, la maison des Gondi était le rendez-vous des plus ardentes passions politiques. Tout cela déplaisait à Vincent de Paul. Il avait soif de paix, de silence,

d'humilité, d'oubli de ces agitations d'orgueil, et il rêvait un petit coin ignoré où il n'entendrait plus parler que de Dieu et des pauvres. Cependant il ne fit rien sans consulter M. de Bérulle, et, en ne touchant que le plus délicatement possible les motifs dont nous venons de parler, il lui exposa les besoins de son âme. M. de Bérulle, se voyant en présence d'un homme qui ne se dirigeait que par les plus hauts motifs de la foi, et qu'il avait des raisons de croire mû directement par Dieu, surtout en cette question des missions des campagnes, donna son consentement; et Vincent partit, heureux d'oublier ce grand monde si agité et de se retrouver au milieu de ses chers pauvres. Il arriva à Châtillon-les-Dombes dans les premiers mois de 1617; et, le 1er août suivant, il en était installé curé.

---

## CHAPITRE V

Saint Vincent de Paul curé de Châtillon-les-Dombes. — Il commence à appliquer les femmes chrétiennes, puis les hommes, au service des pauvres. — Il rentre dans la maison de Gondi. — Développement des Charités.

1617-1621

Vincent de Paul s'était, pour ainsi dire, enfui de la maison de Gondi. Il était parti, prenant pour prétexte un voyage d'affaires à Paris, mais sans dire à personne qu'il ne reviendrait pas. Aussi son premier soin, dès qu'il eut été installé à Châtillon, fut d'écrire à M. de Gondi, qui commandait à ce moment les galères royales sur les côtes de Provence. Pour expliquer son départ, il ne mettait qu'un motif en avant, l'incapacité où il était de donner à ses fils l'éducation et l'instruction dont ils avaient besoin. On juge de l'étonnement et de la douleur de M. de Gondi. Éloigné sans cesse par la guerre, jeté dans les intrigues et les passions de la politique, ce lui était une sécurité de sentir dans sa maison un prêtre d'une si haute vertu, d'un jugement si parfait. Mais quel étonnement encore plus grand, quelle douleur plus vive en Mme de Gondi ! Pour elle, pour la direction de sa conscience si timorée, pour l'éducation de ses trois enfants, et plus tard pour ramener son mari à une vie

plus chrétienne, — car elle le trouvait trop lancé dans les choses du monde, — elle avait tant besoin de saint Vincent de Paul! Lui seul était capable d'obtenir de tels résultats. On a conservé quelques fragments des lettres qui furent échangées en ce moment; elles sont admirables. Voici d'abord la lettre que M. de Gondi écrivit à sa pieuse femme pour lui apprendre cette nouvelle: « Je suis au désespoir d'une lettre que m'a écrite M. Vincent, et que je vous envoie pour voir s'il n'y aurait point encore quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre. Je suis extrêmement étonné de ce qu'il ne vous ait rien dit de sa résolution, et que vous n'en ayez point eu d'avis. Je vous prie de faire en sorte, par tous moyens, que nous ne le perdions point. Car, quand le sujet qu'il prend (son incapacité prétendue) serait véritable, il ne me serait de nulle considération, n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et de mes enfants, à quoi je sais qu'il pourra un jour beaucoup aider, et aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre, et dont je vous ai bien souvent parlé. Je ne lui ai point encore fait de réponse, et j'attendrai de vos nouvelles auparavant. Jugez si l'entremise de ma sœur de Ragny, qui n'est pas loin de lui, sera à propos; mais je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que quand bien même M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui; mais qu'en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi un jour en homme de bien, si cet homme-là est avec moi. »

Mme de Gondi reçut cette lettre le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre 1617). Elle en fut accablée, « ne cessant de pleurer et ne pouvant ni manger ni dormir [1]. » — « Je ne l'aurais jamais pensé, disait-elle

[1] Abelly, p. 39.

à une de ses amies. M. Vincent s'était montré si charitable envers mon âme, que je ne pouvais soupçonner qu'il dût m'abandonner de la sorte. Mais, Dieu soit loué, je ne l'accuse de rien, tant s'en faut; je crois qu'il n'a rien fait que par une spéciale providence de Dieu, et touché de son saint amour. Mais, en vérité, son éloignement est bien étrange, et je confesse n'y voir goutte. Il sait le besoin que j'ai de sa conduite, et les affaires que j'ai à lui communiquer; les peines d'esprit et de corps que j'ai souffertes, faute d'assistance; le bien que je désire faire en mes villages, et qu'il m'est impossible d'entreprendre sans son conseil. Bref, je vois mon âme en un très pitoyable état. » Et, montrant la lettre de son mari, elle ajoutait: « Vous voyez avec quel ressentiment M. le général m'en a écrit. Je vois moi-même que mes enfants dépérissent tous les jours; que le bien qu'il faisait en ma maison, et à sept ou huit mille âmes qui sont en mes terres, ne se fera plus. Quoi! ces âmes ne sont-elles pas aussi bien rachetées du sang précieux de Notre-Seigneur que celles de Bresse? Ne lui sont-elles pas aussi chères? De vrai, je ne sais comment M. Vincent l'entend; mais je sais bien qu'il me semble que je ne dois rien négliger pour le ravoir. Il ne cherche que la plus grande gloire de Dieu, et je ne la désire pas contre sa sainte volonté; mais je le supplie de tout mon cœur de me le redonner; j'en prie sa sainte Mère, et je les en prierais encore plus fortement, si mon intérêt particulier n'y était pas mêlé, avec celui de M. le général, de mes enfants, de ma famille et de mes sujets! » Il ne se peut rien de plus beau que de pareilles lettres. Mme de Gondi alla aussitôt voir M. de Bérulle, lui confia sa douleur, ses besoins, et jusqu'à ses admirables scrupules d'agir contre la sainte volonté de Dieu, si elle travaillait à faire revenir M. Vincent. M. de Bérulle la rassura, et, admirant les délicatesses de cette âme de chrétienne, il l'engagea à écrire elle-même à Vincent de

Paul. Voici en quels termes elle le fit : « L'angoisse où j'en suis m'est insupportable sans une grâce de Dieu tout extraordinaire, que je ne mérite pas. Si ce n'était que pour un temps, je n'aurais pas tant de peine ; mais quand je regarde toutes les occasions où j'aurai besoin d'être assistée, par direction et par conseil, soit en la mort, soit en la vie, mes douleurs se renouvellent. Jugez donc si mon esprit et mon corps peuvent longtemps porter ces peines. Je suis en état de ne rechercher ni recevoir assistance d'ailleurs, parce que vous savez bien que je n'ai pas la liberté pour les besoins de mon âme avec beaucoup de gens. M. de Bérulle m'a promis de vous écrire, et j'invoque Dieu et la sainte Vierge de vous redonner à notre maison pour le salut de toute notre famille et de beaucoup d'autres, vers qui vous pourrez exercer votre charité. Je vous supplie encore une fois, pratiquez-la envers nous pour l'amour que vous portez à Notre-Seigneur, à la volonté duquel je me remets en cette occasion, bien qu'avec grande crainte de ne pas pouvoir persévérer. Si après cela vous me refusez, je vous chargerai devant Dieu de tout ce qui m'arrivera, et de tout le bien que je manquerai à faire faute d'être aidée. Vous me mettrez en hasard d'être en des lieux bien souvent privée des sacrements, pour les grandes peines qui m'y arrivent, et le peu de gens qui sont capables de m'y assister. Vous voyez que M. le général a le même désir que moi, que Dieu seul lui donne par sa miséricorde. Ne résistez pas au bien que vous pouvez faire, aidant à son salut, puisqu'il est pour aider un jour au salut de beaucoup d'autres. Je sais que ma vie ne servant qu'à offenser Dieu, il n'est pas dangereux de la mettre en hasard ; mais mon âme doit être assistée à la mort. Souvenez-vous de l'appréhension où vous m'avez vue en ma dernière maladie en un village. Je suis pour arriver en un pire état ; et la seule peur de cela me ferait tant de mal, que je ne sais si, sans grande

disposition précédente, elle ne me ferait pas mourir[1]. »

Vincent de Paul fut profondément ému en recevant cette lettre. Il tomba à genoux en conjurant Dieu de lui faire connaître sa sainte volonté. Il se rendit au pied du saint Sacrement, et dit plusieurs fois la sainte messe pour implorer les lumières de Dieu. Mais, quoiqu'il eût l'âme la plus sensible aux moindres mouvements de la grâce, il ne sentit aucun attrait divin à revenir dans la maison de Gondi. L'œuvre pour laquelle il était venu à Châtillon n'était pas faite.

Après avoir écrit à M$^{me}$ de Gondi pour la consoler et l'exciter à ne chercher que la sainte volonté de Dieu, il se remit avec ardeur à la sanctification de sa paroisse. Si elle était dans un triste état, ce n'est pas que les prêtres y manquassent. Il y en avait six dans cette paroisse de deux à trois mille habitants, mais qui n'étaient ni pasteurs ni apôtres, s'occupant peu des âmes et emplissant la petite ville de leur oisiveté. Que faire, tant que ce mauvais exemple n'aurait pas disparu? Vincent de Paul s'insinua doucement dans leur confiance et finit par les décider « à se mettre ensemble dans quelque sorte de communauté, pour se donner par ce moyen plus parfaitement au service de Dieu et de l'Église, ce qu'ils firent à sa persuasion et ont continué à le faire longtemps après, à la grande édification de toute la paroisse[2] ». En même temps, Vincent de Paul s'appliquait à catéchiser les petits enfants, seul moyen de reprendre une paroisse par la base ; à instruire les ignorants, qui abondaient par suite de l'absence presque complète du ministère sacerdotal ; à convertir les hérétiques, que le voisinage de Genève avait multipliés, et à retirer de leur vie légère et dissipée les seigneurs

---

[1] Ces lettres admirables nous ont été conservées par Abelly, t. I, p. 39-40.

[2] Abelly, t. I, p. 38.

et les grandes dames qui habitaient les châteaux et les villas des environs. Nous verrons plus tard ce qu'était la parole de saint Vincent de Paul, une des plus éloquentes qu'ait entendues le XVII[e] siècle. En chaire, au confessionnal, au lit des malades, partout elle obtenait des triomphes. Elle en eut ici de prodigieux. On cite en particulier un comte de Rougemont, duelliste effréné et si heureux, qu'on ne comptait plus le nombre de ses victimes. Ayant entendu parler de Vincent de Paul, il vient à l'église de Châtillon pour l'entendre. Sa foi se réveille. Il tombe aux genoux du saint prêtre, qui désormais aura moins à l'exciter qu'à le modérer. Il vend sa terre de Rougemont et en consacre le prix à fonder des monastères et à soulager les pauvres. Il faut que Vincent de Paul l'empêche de vendre toutes ses autres terres; sans cela, avant un mois, dit-il, il ne posséderait plus un pouce de terrain, à l'imitation du Sauveur, qui n'avait pas où reposer sa tête. « Je romps, je coupe, je brise tout, disait-il à M. Vincent, et je vais droit au ciel. » Restait cependant son épée, le dernier, le plus cher de ses attachements humains. Il ne pouvait pas se décider à s'en séparer. Un jour, la honte d'une telle lâcheté le prend. Il arrête son cheval, descend, tire son épée, et la brise en mille éclats contre un rocher. Puis, remontant à cheval, il s'écrie: « Maintenant je suis libre. »

Une autre conversion ne fit pas moins de bruit, et eut de plus grands résultats. Deux jeunes dames, M[me] de la Chassaigne et M[me] de Brie, avantagées de beauté et de fortune, vivaient dans les plaisirs, les jeux, les danses. Un jour, elles entrent à l'église au moment où saint Vincent de Paul prêchait. Les voilà troublées, émues; elles se communiquent leurs impressions et se décident à aller ensemble faire visite au saint prêtre. En quelques mots il achève l'œuvre, et elles le quittent, décidées à renoncer aux frivolités de leur vie mondaine

et à se consacrer au service des pauvres, qu'elles poussent jusqu'à l'héroïsme dans la terrible épidémie qui décime Châtillon quelque temps après.

Nous pourrions citer d'autres conversions : celle d'un jeune et riche protestant, M. Beynier, chez qui, faute de presbytère, logeait saint Vincent de Paul, qui lui paya son hospitalité par le don de la foi ; celle de son beau-frère, ancien soldat du duc de Montpensier, etc. Mais nous avons hâte d'arriver au grand événement qui, dans la pensée de la divine Providence, avait peut-être été la seule raison de l'arrivée de Vincent de Paul à Châtillon.

Un jour que notre saint s'habillait pour célébrer la sainte messe, M^me^ de la Chassaigne le pria de recommander à la charité des paroissiens une pauvre famille dont tous les membres, père, mère, enfants, étaient tombés malades dans une maison située à une demi-lieue de Châtillon. Il en parla, en effet, au prône avec sa vivacité et sa tendresse ordinaires. Dans l'après-midi, il partit pour aller visiter cette pauvre famille avec un de ses paroissiens, grand homme de bien ; en route il fut agréablement surpris de rencontrer une foule de personnes qui, émues de ses paroles, revenaient déjà de la maison, où elles avaient été porter des secours. « Voilà, dit-il, une grande charité, mais qui est mal réglée. Ces pauvres malades, pourvus de trop de provisions à la fois, en laisseront une partie se gâter et se perdre, et ils retomberont ensuite dans leur première nécessité. »

Il fit venir M^me^ de la Chassaigne et M^me^ de Brie, leur montra les inconvénients d'une charité aussi mal dirigée, et leur demanda de l'aider à réunir quelques dames de bonne volonté. « Je leur proposai, dit saint Vincent de Paul, de se cotiser pour faire le pot chacune sa journée, non seulement pour lesdits malades, mais encore pour ceux qui le seraient à l'avenir. Voilà le

premier endroit, ajoute-t-il, où la Charité fut établie [1].»

Avec ce bon sens et cet esprit d'organisation qui le caractérisait, il commença à appliquer à ce service pendant trois mois, sans règles écrites, les dames de la paroisse; puis, après avoir vu fonctionner l'œuvre, il en rédigea les règles. Un heureux hasard a fait retrouver, il y a quelques années seulement, le 20 février 1839, dans les archives de la mairie de Châtillon, l'autographe de ce précieux règlement, le premier qu'ait fait saint Vincent de Paul, et déjà marqué au sceau d'une sagesse si consommée, qu'il a été sans cesse reproduit depuis.

Il commence par indiquer la raison de cette nouvelle institution, et dès le premier mot on remarquera la profonde humilité du saint, qui renvoie aux autres tout l'honneur de cette initiative: « La charité envers le prochain étant une marque infaillible des vrais enfants de Dieu, et un de ses principaux actes étant de visiter et nourrir les pauvres malades, cela fait que quelques pieuses demoiselles et quelques vertueuses bourgeoises de la ville de Châtillon-les-Dombes, diocèse de Lyon, désireuses d'obtenir cette miséricorde de Dieu d'être de ses vraies filles, ont convenu par ensemble d'assister spirituellement et corporellement ceux de leur ville, lesquels ont parfois beaucoup souffert, plutôt *par faute d'ordre à les soulager* que de personnes charitables. Mais parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon œuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, si pour le maintenir elles n'ont quelque union et liaisons spirituelles ensemble, elles se sont disposées à se joindre en un corps qui puisse être érigé en une confrérie avec les règlements suivants, le tout néanmoins sous le bon plaisir de Mgr l'Archevêque, leur très honoré prélat,

---

[1] *Conférences de saint Vincent de Paul aux filles de la Charité;* 2 vol. in-8°; Paris, Pillet et Dumoulin, 1881; t. I, p. 181 et 208.

auquel cet œuvre est entièrement soumis. » L'œuvre créée, il lui donne un nom : « Ladicte confrérie s'appellera la *confrérie de la Charité*, et les personnes dont elle sera composée, *servantes des pauvres*, ou *dames de Charité*. Leur patron sera Notre-Seigneur Jésus, qui a tant aimé les pauvres. Toute femme chrétienne, « tant veuve que mariée ou fille, » de piété et de vertu, pourra en faire partie, « pourvu néanmoins « que les mariées et filles aient permission de leurs « maris, pères et mères, et non autrement. » Ainsi rien de secret ni de caché ; tout au plein jour. L'œuvre créée, il lui donne un gouvernement : d'abord une prieure, élue par tous les membres de la confrérie, et que celles-ci « aimeront et respecteront comme leur mère, et lui obéiront en tout ce qui regardera les bien et service des pauvres, le tout pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus, qui s'est rendu obéissant jusques à la mort, et à la mort de la croix ». Et pour assister ladite prieure, deux des plus humbles et discrètes de la compagnie, l'une assistante, l'autre trésorière. Et comme ce n'est pas le propre des femmes d'avoir seules le maniement des fonds de la confrérie, lesdites servantes des pauvres éliront pour leur procureur quelque pieux et dévot ecclésiastique, ou un bourgeois de la ville, vertueux, affectionné au bien des pauvres et non guère embarrassé aux affaires temporelles, lequel sera tenu pour membre de ladite confrérie, participera aux indulgences qui seront concédées en sa faveur, assistera aux assemblées, et aura voix à la décision des choses qui se proposeront comme l'une desdites servantes pendant qu'il exercera la charge de procureur, et non plus. Tout cela néanmoins, prieure, trésorière, assistante, procureur, sous le gouvernement du curé ou de son vicaire, afin que tout soit soutien pour la paroisse et non embarras.

Un mot de grand sens est dit de la trésorière : « La

trésorière gardera l'argent, les papiers et les meubles, et rendra compte tous les ans, le lendemain du saint jour de Pentecôte, en présence du sieur curé, de la prieure, du procureur, de l'autre assistante, et sera crue ladite trésorière en la seule déclaration qu'elle fera que ses comptes contiennent vérité, sans qu'aucun article de ceux-ci lui puisse être rayé, ni qu'elle, son mari ni leurs enfants, en puissent être recherchés, tant à cause qu'étant pleine de probité, comme il ne s'en élira que de telles, l'on y peut avoir entière confiance; qu'aussi, si elle était sujette à être recherchée de ce fait, aucune ne voudrait prendre cette charge. »

Mais où le saint se surpassa, c'est dans la manière dont on devra traiter les pauvres. Les dames de la Charité n'iront voir que ceux qui auront été reçus après examen par la prieure, assistée de l'assistante et de la trésorière, et voici comme elle devra les traiter: « Celle qui sera en jour, ayant pris ce qu'il faudra de la trésorière pour la nourriture des pauvres, apprêtera le dîner, le portera aux malades et, les abordant, les saluera gaiement et charitablement, accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole et une cuiller et du pain, fera laver les mains aux malades, dira le *Benedicite,* trempera le potage dans une écuelle et mettra la viande dans un plat, accommodant le tout sur ladite tablette, puis conviera le malade charitablement à manger pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, *le tout avec amour comme si elle avait à faire à son fils,* ou plutôt à Dieu, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait à ce pauvre, et lui dira quelque petit mot de Notre-Seigneur en ce sentiment, tâchera de le réjouir s'il est fort désolé, lui coupera parfois sa viande, lui versera à boire, et l'ayant ainsi mis en train de manger, s'il y a quelqu'un auprès de lui, elle le laissera et en ira trouver un autre pour le traiter en la même sorte, se ressouvenant de commencer toujours par celui

qui avait quelqu'un avec lui, et de finir par ceux qui sont seuls, afin de pouvoir être auprès d'eux plus longtemps ; puis reviendra le soir leur porter à souper avec même appareil et ordre que dessus.

« Chaque malade aura autant de pain qu'il lui en faudra, avec un quarteron de mouton ou de veau bouilli pour le dîner, et autant de rôti pour le souper, excepté les dimanches et les fêtes, qu'on leur pourra donner quelque poule bouillie pour le dîner, et leur mettre leur viande en hachis au souper deux ou trois fois la semaine ; ceux qui seront sans fièvre auront une chopine de vin par jour, moitié au matin et moitié au soir.

« Et pour ce que la fin de cet institut n'est pas seulement d'assister les pauvres corporellement, mais aussi spirituellement, lesdites servantes des pauvres tâcheront et mettront à cela leur étude de disposer à mieux vivre ceux qui guériront, et à bien mourir ceux qui tendront à la mort, dresseront à cette fin leurs visites, prieront souvent Dieu pour cela, et feront quelque petite élévation de cœur à cet effet. S'ils viennent à mourir, auront soin lesdites servantes de la Charité de faire enterrer les morts aux dépens de la confrérie, de leur donner un linceul, faire faire la fosse si le mort n'a aucuns moyens d'ailleurs, et assisteront aux funérailles de ceux qu'elles auront nourris malades, si elles le peuvent commodément, tenant en cela place de mères qui accompagnent leurs enfants au tombeau. » — « La servante des pauvres soignera le malade avec amour, *comme si elle avait à faire à son fils*. Elle commencera toujours par celui qui n'est pas seul, *afin de finir par ceux qui sont seuls, pour pouvoir être plus longtemps avec eux*. Elles assisteront aux funérailles, tenant en cela *place de mères* qui accompagnent leurs enfants au tombeau : » tout cela est de la plus divine délicatesse.

Vincent de Paul règle ensuite les assemblées, qui auront lieu chaque mois sous la présidence du curé, qui

fera une briève exhortation tendant à l'avancement spirituel de la compagnie; puis il indique les exercices spirituels de chaque servante des pauvres, entre lesquelles « celles qui sauront lire, liront chaque jour posément et attentivement un chapitre de Mgr l'évêque de Genève intitulé l'*Introduction de la vie dévote*, et feront quelque élévation d'esprit à Dieu avant la lecture, implorant sa grâce et miséricorde pour tirer fruit en son amour de ce dévot exercice ».

Ces règlements écrits, saint Vincent de Paul les fit approuver par l'archevêque de Lyon; puis il les promulgua en assemblée solennelle le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, et en dressa procès-verbal en ces termes : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, le huitième de décembre, jour de l'Immaculée Conception de la Vierge Mère de Dieu, l'an mil six cent dix-sept, dans la chapelle de l'hôpital de la ville de Châtillon-les-Dombes, le peuple étant assemblé ; nous Vincent de Paul, prêtre et curé indigne de ladite ville, avons exposé comme M. de La Faye, grand vicaire de Mgr l'archevêque de Lyon, notre très digne prélat, a approuvé les articles et règlements dressés pour l'établissement de la confrérie de la Charité en ladite ville, au moyen de quoi nous avons aujourd'hui érigé ladite confrérie, ayant premièrement fait savoir au peuple en quoi ladite confrérie consiste et quelle est sa fin, qui est d'assister les pauvres malades de ladite ville, spirituellement et corporellement. Ayant admonesté ceux qui voudraient en être de s'approcher et de donner leurs noms, se sont présentées : Françoise Baschet; Charlotte de Brie; Gasparde Puget; Florence Gomard, femme de M. le châtelain ; Denise Benier, femme de feu Claude Bourbon; Philiberte Mulger, femme de Philibert des Hugonières; Catherine Patissier, veuve de feu Claude Hurdillat; Jehanne Perra, fille de feu Perra; Florence Gomard,

fille de feu Denis Gomard; Benoîte Prost, fille de Edmond Prost; Thoyne Guy, veuve de feu Puisseau, qui se présente pour être garde des pauvres.

« Puis a été procédé à l'élection des charges; ont été élues: prieure, demoiselle Baschet; trésorière, demoiselle Charlotte de Brie; assistante, dame Gasparde Puget, et procureur, Jehan, fils de feu honorable Jehan Benier, par la pluralité des voix des dessus nommées, ce qui a été fait en ladite chapelle de l'hôpital, le douzième de décembre 1617. — *Signé:* V. de Paul et ses dignitaires. »

Ainsi fut définitivement constituée la première association de charité créée par saint Vincent de Paul. C'était la première fois qu'on organisait à domicile la visite des pauvres et des malades, et qu'on y appliquait des dames du monde, libres de tout engagement et de tout vœu, continuant à vivre en famille, n'en sortant pour visiter les pauvres qu'avec la permission de leurs maris, de leurs pères ou de leurs mères, et unissant les devoirs de la famille avec les devoirs de la charité. Du premier coup, Vincent de Paul avait fait un chef-d'œuvre. Il ne renonçait pas au vieil *Hôtel-Dieu*, desservi par des religieuses cloîtrées, si nécessaires aux pauvres malades abandonnés, et que lui-même reprendra et perfectionnera dans la suite. Mais il pose à côté et comme au-devant une sorte de prolongement de l'*Hôtel-Dieu*, un *Hôtel-Dieu* à domicile, desservi par des dames du monde. Dieu a béni cette pieuse institution, et aujourd'hui elle remplit le monde.

Cependant Mme de Gondi ne se résignait pas à l'éloignement de son saint directeur. Elle multipliait les démarches pour obtenir son retour. Elle demanda et obtint à cet effet les lettres les plus pressantes de son mari, de son beau-frère, Henri de Gondi, évêque de Paris, du Père de Bérulle; et elle députa à Vincent de Paul, pour les lui porter, un de ses meilleurs amis,

M. du Fresne, qui avait introduit autrefois M. Vincent auprès de la reine Marguerite, et que lui-même avait donné pour secrétaire aux de Gondi. Cet homme de cœur et de bien s'acquitta de sa mission avec tant de délicatesse, de prudence et de force, qu'il finit par entraîner Vincent de Paul. L'argument qui semble l'avoir déterminé est que le bien qu'il faisait à Châtillon était nécessairement restreint, limité; qu'après y avoir fondé une association de charité, il ne pouvait guère fonder autre chose; qu'au contraire, s'il rentrait chez les Gondi, aidé de leur protection, de leur fortune, il pourrait non seulement autour d'eux, parmi les sept ou huit mille hommes qui dépendaient d'eux, mais à Paris et au loin, étendre et multiplier les œuvres de charité qu'il rêvait. Ce qui était éclatant de vérité. Vincent de Paul, dominé par ses idées de vie cachée, pria ardemment, alla à Lyon consulter le Père Bence, de l'Oratoire, et finit par confier à M. du Fresne deux lettres pour le général et sa femme, où il annonçait son prochain voyage à Paris et son intention de tout remettre entre les mains de M. de Bérulle.

Nous ne dirons rien de la profonde affliction des habitants de Châtillon, lorsqu'ils apprirent qu'ils allaient perdre leur curé. On vit se renouveler les scènes de Clichy. Au premier mot qu'il leur dit en chaire, les sanglots éclatèrent. « Nous perdons tout, nous perdons notre père. » Il distribua le soir même à ses chers pauvres, qu'il était particulièrement désolé de quitter, ses meubles, ses habits, ses petites provisions. Les riches leur rachetaient les moindres souvenirs; et l'un d'eux, Julien Caron, eut à soutenir une sorte de siège pour garder un vieux chapeau.

Le jour du départ, toute la paroisse était sur la route. Dès que le saint parut, tous tombèrent à genoux en criant: « Votre bénédiction! » que le saint leur donna en pleurant. Près de cinquante ans après, les

vieillards témoins de cette scène, ou leurs enfants et petits-enfants, déclaraient sous le sceau du serment, en vue d'une canonisation probable, qu'il serait impossible de marquer tout ce qui a été opéré en si peu de temps (cinq mois !) par M. Vincent, et qu'ils auraient même de la peine à le croire, s'ils ne l'avaient vu et entendu. Ils en ont une si haute estime, qu'ils n'en parlent que comme d'un saint. Ils croient que ce qu'il a fait à Châtillon serait suffisant pour le faire canoniser, et ils ne doutent point qu'il ne le soit un jour.

Vincent de Paul arriva à Paris le 23 décembre 1617; dès le soir il vit M. de Bérulle ; et le lendemain, veille de Noël, il rentra dans la famille de Gondi, pour ne plus la quitter que huit ans après, âgé de cinquante ans, mûr, après une si longue préparation, pour accomplir les plus grandes choses.

Le premier acte de M^me^ de Gondi, au milieu de sa joie, fut de faire promettre à saint Vincent de Paul de ne plus l'abandonner, et, comme si elle eût eu le pressentiment de sa fin prochaine, de l'assister lui-même à son lit de mort. Quelques historiens ont pensé qu'à partir de sa rentrée dans la maison de Gondi, Vincent de Paul ne fut plus chargé de l'éducation des trois enfants. Mais cette assertion ne repose sur aucune espèce de preuves, M. de Gondi n'ayant tant insisté sur le retour de M. Vincent que pour que « lui et ses enfants devinssent, sous son influence, des gens de bien ». Seulement il est possible qu'on lui ait adjoint quelque ecclésiastique ou quelque pieux laïque, afin que, tout en conservant la surveillance de cette éducation, il pût se livrer en toute liberté aux œuvres de charité, vers lesquelles il se sentait de plus en plus entraîné.

Ce second séjour de saint Vincent de Paul au milieu des pauvres avait achevé, en effet, de leur gagner son cœur et de lui montrer sa voie. Châtillon fut pour lui

une révélation. Il y reçut une lumière qu'il n'avait pas eue à Clichy : ce qu'on venait de faire dans une pauvre petite paroisse de Bresse, pourquoi ne pas le faire partout ? pourquoi ne pas l'essayer au moins dans les trente villages qui dépendaient des Gondi ? Des missions pour éclairer l'esprit des pauvres et des Charités pour panser leurs plaies, voilà ce qu'il rêvait, ce à quoi il était décidé à consacrer tout ce que Dieu lui avait donné de force et de vie. M^me^ de Gondi écoutait et tressaillait ; elle, qui avait été si heureuse de retrouver son saint directeur, combien plus de le revoir plus saint que jamais, embrasé d'amour pour ces pauvres populations des campagnes, qu'elle-même aimait tant ! Elle s'offrit pour l'aider de son influence, de son argent, même de sa personne, dans l'établissement des Charités. Appuyé ainsi, saint Vincent de Paul se mit immédiatement à l'œuvre, et en deux ou trois ans il en fonda dans trente ou quarante villages des terres de Gondi, à la suite des missions que d'ordinaire il prêchait lui-même. M^me^ de Gondi donnait la première son nom, et par son exemple entraînait tout le monde. Elle ne se contentait pas de se mettre à la tête des confréries de charité, elle allait s'établir dans les villages avant l'arrivée des missionnaires, visitait les pauvres et les malades, excitait les habitants à profiter de la mission ; et c'était un spectacle qui tirait les larmes de voir cette grande dame, si jeune, si délicate de santé, si riche, belle-sœur ou nièce de plusieurs cardinaux, donner de si grands exemples de piété et de charité.

Elle n'était pas seule du reste, et d'affreux malheurs venaient de lui associer, dans le service des pauvres et le soin des malades, la propre sœur de son mari, Marguerite de Gondi, marquise de Meignelais, veuve à vingt ans de cet héroïque marquis de Meignelais, qu'elle aimait passionnément, et que le duc de Mayenne

fit traîtreusement égorger parce qu'il le soupçonnait d'être tout dévoué à Henri IV ; ayant perdu peu après son fils unique, elle se jeta tout entière dans les bras de Dieu et de la charité. « Cette jeune femme, belle, spirituelle, charmante, quitta ses somptueux vêtements de soie et de velours, pour ne porter que des robes de laine, de couleur grise ou violette; » elle prit « une coiffe qui lui couvrait la plus grande partie de la tête, avec un rabat fort simple »; « une croix de Saint-François » remplaça « sa croix de diamants ». Elle bannit de sa maison toute espèce de luxe, de délicatesse et de superfluité. « Elle se défit de tout ce grand équipage ordinaire aux femmes de condition, » qui se composait d'une multitude de gentilshommes, de pages, d'écuyers, de valets de chambre, de mulets, de chevaux. Elle ne garda qu'un seul carrosse, qu'elle fit tendre de laine grossière; elle voulait même s'en défaire aussi, et elle ne consentit à le garder que parce qu'on lui fit comprendre « qu'elle se mettrait dans l'impuissance d'aller visiter les prisonniers et les malades à l'Hôtel-Dieu ». Elle vendit « sa vaisselle d'or et d'argent, ses bagues, ses pierreries, tout ce qu'elle avait de plus précieux; elle ne garda pas même un miroir[1] ». Les pauvres les plus abandonnés lui étaient les plus chers, surtout les prisonniers, dont elle baisait les chaînes, et les condamnés à mort, qu'elle assistait avec une tendresse incomparable.

Sa piété et sa douleur l'eussent emportée bien plus loin, et elle aurait été se cacher sous la robe de bure des filles de Saint-François, si le cardinal de Gondi son oncle, le Père de Bérulle son confesseur, et jusqu'au pape Paul V, n'eussent pensé qu'une personne qui avait la fortune énorme en ce temps-là de 350,000 livres de rente (au moins un million), et qui l'employait toute

---

[1] Chantelauze, p. 151-152.

en bonnes œuvres, ne ferait pas plus de bien dans le monde que dans le cloître. Le pape lui défendit donc de penser à entrer jamais dans la vie religieuse. Elle se soumit; mais alors, pour se dédommager, elle se jeta à corps perdu dans la charité : digne belle-sœur de M^me^ de Gondi, et toutes deux admirables auxiliaires de Vincent de Paul dans les grandes œuvres auxquelles il commençait à mettre la main.

On n'a pas de détails sur les trente Charités fondées dans ce premier moment de ferveur religieuse; à peine si un rayon de lumière qu'il faut recueillir précieusement en éclaire quatre ou cinq. La première en date fut fondée à Villepreux, dans un hameau que dominait le château des Gondi. Elle fut approuvée, en 1618, par le premier cardinal de Retz, oncle de M^me^ de Gondi, et reçut probablement les mêmes règlements que la Charité de Châtillon. Celle de Joigny fut établie la même année, mais avec plus de solennité. Joigny était la principale terre des Gondi; ils y avaient un magnifique château, d'où ils tiraient leur titre; et chaque année, en automne, ils venaient y passer deux ou trois mois. Saint Vincent de Paul profita de ce séjour pour donner à la petite ville une mission qui eut un succès énorme, et à la suite de cette mission il y fonda une Charité. M^me^ de Gondi écrivit elle-même à l'archevêque de Sens pour avoir les autorisations nécessaires, et le 6 septembre 1618, dans une assemblée tenue dans la chapelle de Saint-Antoine, M^me^ de Gondi, accompagnée des dames les plus notables de la ville, en présence du comte son fils, du bailli, du procureur fiscal et de plusieurs autres habitants, présenta au curé la lettre d'ordonnance de l'archevêque, souscrivit la première au procès-verbal de l'érection de la Charité, et entraîna toutes les autres par son exemple. Saint Vincent de Paul leur adressa quelques paroles et leur remit un règlement composé de quinze ar-

ticles, résumé des statuts de Châtillon et de Villepreux[1].

Deux mois après, M. et Mme de Gondi s'étant transportés dans leur château de Montmirail, saint Vincent de Paul en profite pour fonder une troisième Charité (novembre 1618). Là encore ce fut Mme de Gondi qui fit toutes les sollicitations auprès de l'évêque de Soissons, le priant « d'établir la confrérie à Montmirail et autres lieux à elle appartenant et dépendant de ce diocèse, et de commettre audict établissement maître Vincent de Paul, prestre, bachelier en théologie, son aumônier ». On a la permission accordée par le prélat, mais on n'a pas encore retrouvé les règlements dressés par notre saint[2].

L'année suivante (1620), la famille de Gondi étant à Folleville, au diocèse d'Amiens, y fonde aussitôt, avec l'approbation de l'évêque, une Charité de dames. Mme de Gondi s'inscrivait comme d'habitude la première sur la liste des servantes des pauvres. C'est ici que se place, dans cette période de la fondation des Charités, une innovation hardie et heureuse. Jusque-là le saint n'avait appliqué que les femmes chrétiennes au service des pauvres; ce fut à Folleville que l'idée lui vint, on ne sait à quelle occasion, d'y appliquer aussi des hommes. L'idée était périlleuse, surtout dans un petit village. Mais M. de Gondi, le général des galères et le seigneur de toute la région, ayant donné le premier son nom, entraîna tout par son exemple. On a le règlement de cette première Charité des hommes, approuvée, le 23 octobre 1620, par l'évêque d'Amiens, type et forme première d'une foule d'autres règlements que l'on a retrouvés depuis. Les lignes générales sont à peu près les mêmes que pour les associations de

---

[1] Bulletin de la société des sciences historiques de l'Yonne (année 1860), *Épisode de la vie de saint Vincent de Paul à Joigny,* par M. Quantin.

[2] Archives de l'hôpital de Montmirail.

dames. C'est le même nom : serviteurs des pauvres. C'est le même patron : Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a tant aimé les pauvres. C'est le même but : « accomplir le grand désir qu'il a que nous nous entr'aimions les uns les autres comme il nous a aimés. » Aux hommes, le soin des pauvres valides : enfants, jeunes gens, vieillards, le soin des malades restant dévolu aux femmes, qui ont mieux que les hommes des mains assez tendres pour toucher ceux qui souffrent.

Cette association des hommes ayant même patron, même fin, mêmes exercices spirituels, il leur donne un gouvernement à peu près semblable. Les serviteurs des pauvres éliront trois d'entre eux de deux ans en deux ans, le lendemain de la Pentecôte. Le premier qui présidera les assemblées prendra le nom de commandeur. Le second sera trésorier et gardera les fonds de la petite association dans un coffre à deux clefs, dont le commandeur aura l'une et le trésorier l'autre, et qui ne pourra être ouvert qu'en présence du curé. Le troisième enfin, appelé visiteur, aura charge de parcourir la ville pour découvrir les pauvres honteux, veuves, orphelins, prisonniers, et en faire rapport aux assemblées, qui iront les visiter et leur porter des secours.

Saint Vincent de Paul fut si heureux de cette innovation, qui introduisait les hommes dans le service des pauvres, qu'il se hâta de l'établir à Joigny, où il y avait déjà une confrérie de dames. Ce fut M. de Gondi, comte de Joigny, qui en prit l'initiative, qui demanda et obtint les autorisations nécessaires, l'archevêque donnant plein pouvoir « à cet effet au sieur Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie et aumônier du seigneur comte »; et qui, au jour de l'institution, 30 mai 1621, donna le premier son nom; et, après lui et à son exemple, ses officiers, les échevins, des avocats, des bourgeois, les gens les plus notables de Joi-

gny adhérèrent aux statuts, à la suite desquels saint Vincent inscrivit quelques mots, autographes précieux conservés dans la ville de Joigny[1].

Quoique cette application des hommes au service des pauvres fût une chose heureuse et hardie, jusqu'ici cependant il n'y avait rien de bien nouveau. C'étaient les règlements de l'association des dames transposés et appliqués aux hommes. Mais, entré dans cette voie, le génie organisateur de saint Vincent de Paul fait un pas en avant. Il n'avait demandé aux dames, en les appliquant au service des pauvres, que de soigner leurs malades et d'adoucir leurs douleurs. En y appliquant les hommes, il veut atteindre un plus grand résultat. Soigner les pauvres, c'est bien; ne pourrait-on pas supprimer les mendiants? La pauvreté résultant de l'enfance qui ne peut pas travailler, de la vieillesse qui ne le peut plus, de la maladie qui ôte les forces, d'une foule d'accidents qui paralysent les membres, oh! à la bonne heure! on n'aura jamais assez de soin pour ceux-là. Mais n'y a-t-il pas des pauvres qui pourraient travailler et qui ne travaillent pas, des paresseux qui aiment mieux mendier, des fainéants qui sont une honte et un péril pour la société? Ceux-là, pourquoi les nourrir? Ce qu'on leur donne n'est-il pas un encouragement à leurs vices, un vol fait aux vrais pauvres? Dans une société bien organisée, il y aura toujours des pauvres, il n'y aura jamais de mendiants. Les pauvres seront toujours secourus; les mendiants ne seront jamais tolérés.

Voilà ce qu'entrevoyait le génie de saint Vincent de Paul deux siècles avant nos philanthropes modernes, et il faisait ici des calculs ingénieux. Il divisait les pauvres en trois catégories : 1° ceux qui ne pouvaient pas gagner leur vie (enfants, vieillards, estropiés, infirmes);

---

[1] QUANTIN, *Épisode*, p. 38.

à ceux-là, l'association doit donner *tout* ce dont ils ont besoin pour vivre. 2° Ceux qui, en travaillant, ne peuvent gagner que la moitié de ce qui leur est nécessaire; il faut leur donner l'autre moitié. 3° Enfin ceux qui ne peuvent gagner que le quart, l'association doit donner les trois autres quarts. En dehors de ces trois catégories, il n'y a que les hommes valides qui peuvent gagner leur vie en travaillant; s'ils ne le font pas, s'ils s'obstinent à mendier, il faut les repousser et leur refuser tout secours. Pour cela le bon prêtre ne faisait nulle difficulté de faire appel aux maires et aux corps de ville.

Écoutons-le : « La compagnie de la Charité sera instituée pour assister corporellement et spirituellement les pauvres de la ville et des villages dépendant d'icelle : spirituellement, en leur faisant enseigner la doctrine et la piété chrétiennes; et corporellement, en foisant gagner leur vie à ceux qui pourront travailler, et donnant moyen de vivre aux autres. Accomplissant en cela le commandement que Dieu nous fait, au quinzième chapitre du Deutéronome[1], de faire en sorte que nous n'ayons point de pauvres qui mendient entre nous. » Le recensement des pauvres fait, et chacun d'eux recevant des secours en proportion de leurs misères, « défense est faite aux pauvres de mendier sous peine de retrait d'aumônes, et aux habitants de leur rien donner. »

Quant aux passants, il avait créé en leur faveur ce qu'on appelle aujourd'hui l'hospitalité de nuit. On les recevait, on leur donnait à souper, on les couchait, et le lendemain matin on leur remettait deux sous, avec ordre de continuer leur route et de quitter le pays.

Pour entreprendre cet immense travail du soulage-

---

[1] *Et omnino indigens et mendicus non erit inter vos.* (Deut. xv, 4.)

ment de tous les pauvres dans la proportion de leurs misères et de l'extinction de la mendicité, il fallait des ressources. Saint Vincent de Paul s'en était peu occupé en fondant les associations de dames. Celles-ci trouvent si facilement de l'argent ! Mais il n'en est pas de même des hommes. Et d'ailleurs l'œuvre était ici plus considérable. Voici donc ce qu'il imagina : quand l'association était établie dans un bourg, dans un village, en pleine campagne, composée de laboureurs, il voulut que cette association eût un troupeau de moutons, de brebis, de vaches et de veaux, que l'on mènerait paître avec ceux du pays. Chaque membre de l'association recevrait une ou deux têtes de bétail dans son étable, les nourrirait par charité, et les fruits de ces troupeaux serviraient à entretenir les pauvres. « L'on aura, est-il dit dans un de ces règlements, des brebis, lesquelles l'on distribuera aux associés qui feront la charité de les nourrir au profit de ladite association, qui plus, qui moins, selon leur pouvoir, et les fruits provenant de ces brebis seront vendus tous les ans, aux environs de la fête de saint Jean, par le visiteur; et l'argent qui en proviendra sera mis entre les mains du trésorier, en la présence du commandeur et du recteur, et seront marquées les brebis de la marque d'association et renouvelées de cinq ans en cinq ans. » On reconnaît bien là le berger des environs de Dax.

Lorsque de la campagne ces associations passèrent dans les villes, cette ressource manqua; mais saint Vincent de Paul en imagina immédiatement une autre. C'étaient des manufactures et des petits métiers si bien organisés, que tous pussent y gagner leur vie, même les enfants, même les convalescents, et à plus forte raison les jeunes garçons et les hommes valides. Écoutons-le; écoutons ce ferme bon sens uni à une si tendre charité :

« Tous les pauvres sont, ou petits enfants de quatre

à huit ans, ou petits garçons de huit à quinze ou vingt ans; ou d'âge parfait, mais impotents ou vieux, qui ne peuvent gagner qu'une partie de leur vie; ou décrépits, qui ne peuvent rien faire. L'on donnera aux petits enfants, aux impotents et aux décrépits, ce qu'il leur faudra pour vivre par semaine; à ceux qui gagneront une partie de leur vie, la compagnie leur donnera l'autre; et pour les jeunes garçons, l'on les mettra à quelque petit métier, comme de tisserand, qui ne coûte que trois ou quatre écus pour chaque apprenti; ou bien l'on dressera une manufacture de quelque ouvrage facile, comme de bas d'étaim. L'on y assemblera tous les jeunes garçons en une maison de louage, propre, où l'on les fera vivre et travailler sous la direction d'un ecclésiastique et la conduite d'un maître ouvrier, selon le présent règlement. »

Sous la haute direction des officiers de l'association, il y aura, en effet, deux hommes préposés à la manufacture : un ecclésiastique et un maître-ouvrier. « L'office de l'ecclésiastique sera d'enseigner aux apprentis et à tous les autres pauvres la doctrine et piété chrétiennes, savoir les jours de fête après vêpres à l'église, et les mardi et vendredi à la manufacture, à une heure après midi; à quoi il vaquera une heure au moins; de conduire lesdits apprentis avec ordre, deux à deux, à la messe et à vêpres, les fêtes et les dimanches, et les samedis et les veilles de grandes fêtes à vêpres seulement, et les ramener de même; faire confesser et communier tant lesdits apprentis que les autres pauvres de l'aumône, tous les premiers dimanches des mois et fêtes solennelles; et d'assister au dîner et au souper desdits apprentis, sans qu'il lui soit loisible d'aller aux champs, ni de recevoir aucun pauvre à ladite manufacture, que du consentement des officiers de la Charité.

« Le devoir du maître-ouvrier sera d'enseigner son

métier aux enfants que les officiers de la Charité mettront à la manufacture, sans qu'il lui soit loisible de prendre ni de renvoyer aucun apprenti pour raison que ce soit, que de l'ordonnance des officiers de la Charité, auxquels appartient l'entière direction de la manufacture. »

Tout se fera gratuitement. Le seul acte de reconnaissance qu'exige saint Vincent de Paul atteste encore sa charité. « Les pauvres apprentis avec leurs pères et mères s'obligeront de parole, avec serment, d'enseigner gratis leur métier aux pauvres enfants de la ville qui viendront ci-après, lorsque les officiers de ladite Charité leur ordonneront, à la charge que lesdits apprentis qu'ils enseigneront seront nourris par ladite compagnie. »

Saint Vincent de Paul trace ensuite le règlement de la journée dans cette manufacture chrétienne, où les enfants pauvres seront élevés sobrement et fortement, mais non abrutis et matérialisés, comme dans les manufactures modernes. « Lesdits pauvres se lèveront à quatre heures du matin, seront habillés à quatre heures et demie, prieront Dieu jusques à cinq, travailleront jusques à ce que la première messe sonne, laquelle ils iront entendre par ordre deux à deux, retourneront de même, déjeuneront à huit heures, dîneront avec silence et lecture à midi, goûteront à trois heures et demie, souperont à sept, se récréeront jusques à sept trois quarts, feront leur prière et l'examen de conscience, et après se coucheront à huit heures. »

On voit les grandes lignes de ce règlement manufacturier : lever à quatre heures, coucher à huit. Et, dans cet intervalle, quatre repas : déjeuner à huit heures, dîner à midi, goûter à trois heures et demie, souper à sept. Prière unie au travail. « Par ce moyen, dit saint Vincent de Paul, les pauvres sont instruits à la crainte de Dieu, enseignés à gagner leur vie, assistés

en leurs nécessités; et les villes sont délivrées d'une foule de fainéants tous vicieux. »

De tels moyens d'avoir des ressources pour venir au secours n'étaient pas toujours possibles; saint Vincent de Paul y suppléait de mille manières. Ici, par des souscriptions permanentes qu'il demandait à l'évêque, aux chanoines, aux curés, aux seigneurs et aux gens riches; là, par des quêtes à l'église et à domicile; ailleurs, par des troncs placés à la porte des hôtelleries; quelquefois même par certaines amendes que les maires et les corps de villes consentaient à lui adjuger, et par certains droits d'entrée que les officiers de la ville consentaient à lui abandonner. Beaucoup de ces choses subsistent encore aujourd'hui; mais qui se souvient qu'on en doit l'initiative à saint Vincent de Paul?

Cependant le bruit de ces créations nouvelles était arrivé en Bourgogne, où on se débattait inutilement au milieu des difficultés inextricables de la multiplication des pauvres, depuis les guerres de religion. Les villes en étaient encombrées. On n'avait trouvé, pour remédier à de tels maux, que des hôpitaux fermés où les pauvres ne voulaient pas entrer, et où la police trop faible était impuissante à les faire rester. Ils en sortaient le verbe haut et souvent l'épée à la main, faisant trembler les habitants. Au milieu de ces difficultés, le bruit se répandit qu'un prêtre, aumônier de M. le général des galères, avait trouvé des *formes nouvelles,* qu'il avait déjà établies dans plusieurs villes, et qui paraient à tous les inconvénients. Soit qu'on ait dans ce but prié saint Vincent de Paul de venir, soit que, allant de Paris à Marseille, il se soit de lui-même arrêté dans une de ces villes, toujours est-il qu'en 1623 il fit un voyage et un séjour assez long en Bourgogne. A ce voyage semble se rattacher l'établissement des Charités de Bourg, de Trévoux, de Mâcon, de Châ-

lon, et autres villes circonvoisines. Une ombre profonde enveloppait ces différentes fondations, lorsqu'en 1846 on découvrit, dans les archives de la préfecture de Mâcon, un extrait du *livre secrétarial* pour l'année 1623, contenant le procès-verbal d'une assemblée tenue dans cette ville à l'occasion du passage et du séjour de saint Vincent de Paul. Ce procès-verbal est trop curieux pour que nous ne le rapportions pas ici.

Toutes les classes de la société sont présentes à cette assemblée : le lieutenant général, juge royal de la ville; le lieutenant criminel, le procureur du roi, les échevins, les curés et doyens, les présidents du tribunal, les avocats du roi et plusieurs autres honorables bourgeois et marchands. Le premier qui prend la parole est l'échevin ou maire de la ville. « Il expose que l'objet de la réunion est de pourvoir aux pauvres, ainsi que Dieu le recommande; œuvre charitable qui peut se faire par des moyens nouveaux et qui évitera les importunités des pauvres aux églises et portes des maisons, où ils reçoivent librement des aumônes, ce qui est cause que, même valides, ils ne veulent rien faire; qu'il y a quelques années on y a voulu mettre ordre par un hôpital renfermé, mais que les pauvres n'ont pas voulu y venir; qu'il y a en ce moment un religieux, prestre de M. le général des galères, qui, rempli de piété et de dévotion, a communiqué des formes nouvelles par le moyen desquelles on a pourvu au soulagement et nourriture desdits pauvres tant à Trévoux que dans les autres villes circonvoisines; et que pour le bien de la ville il faut profiter de l'occasion.

« Le lieutenant général prend alors la parole et dit que cette proposition doit être embrassée pour être pieuse, dévote et recommandable; et que si l'on peut établir cette Charité, comme elle paraît facile, elle évitera l'importunité des pauvres, s'assurant que si chacun donne volontairement quelque chose, ce sera beau-

coup moins que ceux qui le donnent volontairement à leurs portes et aux églises; qu'il faut les instruire, les faire craindre d'une crainte d'amour, les catéchiser et faire communier, et que pour cela il n'est besoin d'aucun bâtiment, où d'ailleurs on ne peut les tenir enfermés, mais simplement de faire choix de quelques personnes capables, qui auront soin de recueillir les aumônes volontaires et les leur distribueront selon ce qui sera réglé pour le mieux.

« Le doyen de Saint-Vincent se lève alors et dit que c'est une extrême consolation de voir se réaliser ce qu'avait désiré d'établir la piété et dévotion de feu M. de Mâcon (Mgr Gaspard Dinet); considérez que les pauvres sont tant recommandables dans l'Évangile; qu'encore qu'il semble y avoir de la difficulté, il faut croire que Dieu rendra toute chose facile, puisque non seulement il s'agit de la nourriture corporelle des pauvres, mais aussi de la spirituelle, à quoi ils contribueront très volontiers même du revenu de leur église.

« M. Chandon, ci-devant lieutenant criminel, ajoute qu'il n'y a personne qui non seulement accepte, mais embrasse de cœur et affection ce qui a été proposé; et puisqu'il s'agit de la charité et service de Dieu, rien ne sera impossible.

« Le procureur du roi dit, de son côté, que l'affaire étant si pieuse et dévote, il regrette que cette assemblée ne soit pas si simple qu'il désirerait. Il ne se trouvera personne qui n'y prête consentement et ne contribue à l'aumône volontaire, vu l'instruction que les pauvres recevront tant à prier et servir Dieu qu'aux œuvres de métier où ils seront employés.

« Tous parlent successivement de la même manière; après quoi, pour l'acheminement d'une si sainte et louable charité, d'un commun accord, il a été résolu que chacun des ordres de la société nommera des délégués, et que ainsi sera formée une commission pour

chercher les voies et moyens de mettre à exécution ce qui a été décidé[1]. Ce qui fut fait dès le lendemain[2]. »

Voilà bien la vieille France dans son unité, dans son élan généreux : lieutenant général, lieutenant criminel, curés et doyens des paroisses, échevins de la ville, président du tribunal, avocats du roi, bourgeois et marchands de la cité, tout s'unit pour s'occuper des intérêts non seulement temporels, mais spirituels des pauvres, et croyant avec raison qu'en proportion que les pauvres seront plus honnêtes et plus chrétiens, la ville sera plus tranquille.

Saint Vincent de Paul ne paraît pas avoir assisté à cette assemblée, mais il l'avait provoquée et inspirée. Dans chacun de ces discours, on retrouve l'écho des paroles qu'il avait dites partout. Dès le lendemain, muni de pleins pouvoirs, il se met immédiatement à l'œuvre.

Selon son habitude, pour établir un peu d'ordre dans cette foule confuse de pauvres vrais ou faux, les uns ayant vraiment besoin de la charité, les autres ne cherchant qu'à l'exploiter, il commença : 1° à séparer les pauvres malades des pauvres valides; 2° à confier les malades à de pieuses dames chargées de les visiter, de les soigner; 3° à donner du travail aux pauvres valides; 4° à procurer des métiers aux enfants; 5° à dis-

---

[1] Ce document précieux, jusqu'ici inédit, a été publié par M. Henri Batault, dans sa très belle *Histoire de l'association des dames de la Miséricorde de Châlon-sur-Saône,* p. 9. Il cherche d'abord les origines de l'œuvre des dames de la Miséricorde, qu'il croit pouvoir attribuer à saint Vincent de Paul, puis il suit l'histoire de cette association jusqu'à nos jours, notant les présidentes, les conseillères, les bienfaitrices des pauvres depuis trois siècles. Toutes les familles de Châlon y trouvent leur honneur et la récompense du bien qu'elles ont fait. Il serait à désirer que chaque ville de France eût de pareilles annales, faites avec autant d'intelligence que d'érudition. C'est vraiment le livre d'or de la charité à Châlon-sur-Saône.

[2] *Id., ibid.,* p. 12.

tribuer des aumônes à ceux qui ne pouvaient pas travailler. Ceux-là devaient s'assembler tous les dimanches à Saint-Nizier, pour y entendre la messe et l'instruction, après quoi on leur distribuait du pain et de l'argent en proportion de leur misère et du nombre de leurs enfants. Défense leur était faite de mendier sous peine de suppression de leur aumône; recommandation instante était faite en même temps aux fidèles de ne rien donner aux pauvres qui mendiaient dans les rues. On disciplinait la charité, pour supprimer la mendicité. Quant aux passants, ils devaient être logés pour une nuit et renvoyés le lendemain avec une petite aumône. Toutes les précautions étaient prises afin de ne pas fomenter la paresse des pauvres valides. On ne leur donnait jamais de quoi vivre sans rien faire, mais, après examen sérieux de leur travail, le supplément seulement de ce qu'ils ne pouvaient pas gagner. Un bon sens divin préside à tous ces règlements, que nous avons déjà vus en exercice, et dont nous trouvons ici une nouvelle application.

Afin d'avoir des ressources et pour les administrer, Vincent de Paul forma deux associations de charité, l'une d'hommes, l'autre de femmes. L'évêque, le doyen du chapitre, le curé de Saint-Pierre, le lieutenant général, se firent un honneur d'entrer dans la première; toutes les dames les plus distinguées et les plus riches, dans la seconde. En moins de trois semaines, l'œuvre fonctionnait à merveille, et plus de trois cents pauvres se trouvaient logés, nourris, entretenus. Les fonds de la Charité se composaient d'une cotisation annuelle du clergé et des riches, soit en argent, soit en nature; de certaines amendes qui étaient adjugées à cette œuvre, des droits d'entrée de tous les officiers de la ville, et des quêtes faites chaque dimanche par les demoiselles de Mâcon. Car saint Vincent de Paul avait obtenu que la paroisse et la commune missent leurs ressources en

commun afin de mieux soulager, discipliner et élever les classes pauvres.

Toutes ces dispositions prises, notre saint disparut. Il se sauva incognito. Il le fallait bien; autrement il n'eût pas échappé à une ovation publique. Il nous l'apprend lui-même dans une lettre à Mlle Le Gras : « Chacun fondait en larmes de joie, et les échevins de la ville me faisaient tant d'honneur au départ, que, ne le pouvant porter, je fus contraint de partir en cachette, pour éviter cet applaudissement[1]. »

Ainsi, après dix-sept ans de tâtonnements, notre saint avait trouvé sa voie. Il s'était trouvé lui-même. Il débutait par deux créations si nouvelles, si pleines de sagesse et de mesure, et en même temps si hardies, qu'on pouvait entrevoir, à ces deux coups de maître, ce que ferait le grand organisateur quand il tenterait de plus grandes choses et qu'il disposerait de plus importantes ressources.

Et cependant ce magnifique travail, à peine commencé, fut au moment d'être arrêté et coupé dans sa fleur par les susceptibilités jalouses du pouvoir. On a trouvé dans les pièces du présidial de Beauvais un projet de réquisition contre Vincent de Paul, à l'effet de l'empêcher de continuer ses bonnes œuvres. Cette pièce est si curieuse, que nous demandons à l'insérer ici tout entière :

*Projet de réquisitoire et d'ordonnance de M. le lieutenant de Beauvais contre l'établissement que voulait M. Vincent de Paul, sans être autorisé, d'une confrérie de charité à Beauvais,* lequel projet a été trouvé dans les pièces du présidial :

« Sur ce qu'il nous a été remontré par les procu-

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 108, nº 101.

reurs du roi dudit siège, que combien qu'il soit strictement défendu par les ordonnances royaux et arrêtés de la cour, à toute personne, de diriger ni établir aucune société ou confrairie en ce royaume sans lettres patentes de Sa Majesté, si est-ce néanmoins que, depuis quinze jours environ, serait arrivé en cette ville un certain prêtre nommé Vincent, lequel, au mépris de l'autorité royale, aurait, sans en communiquer aux officiers royaux, ni à aucun autre corps de la ville qui y eût intérêt, fait assembler un grand nombre de femmes, auxquelles il avait persuadé de se mettre de la confrairie, à laquelle il donne le nom spéciaux (*sic*) de la *Charité,* et à laquelle il désirait exiger, pour subvenir et fournir de vivres et autres nécessités aux pauvres malades de ladite ville de Beauvais, et aller chacune semaine en leurs maisons faire la quête des deniers qu'ils voudraient bailler à cet effet; ce qui aurait été depuis exécuté par ledit Vincent et icelle confrairie érigée, en laquelle il avait reçu trois cents femmes ou environ, lesquelles, pour faire leurs exercices et fonctions ci-dessus, s'assemblent souvent, ce qui ne doit être toléré. Attendu les défenses portées par les édits et arrêtés, requérons y être pourvu, et en le faisant, informé de ce que dessus, pour l'information faite être envoyée à M. le procureur général du roi, nous avons, etc.[1]. »

Le titre de ce document : « projet de réquisitoire, » semble indiquer qu'on n'y donna pas suite. Les Gondi, si puissants dans l'Église et dans l'État, couvrirent probablement l'humble prêtre et firent avorter les poursuites.

---

[1] Feillet, *la Misère au temps de la Fronde,* p. 212.

## CHAPITRE VI

Commencement de l'œuvre des galériens. — Saint Vincent de Paul prend les chaînes d'un forçat. — Voyage à son pays natal.

1622-1623

Dans l'intervalle des temps qu'il passait à Montmirail, à Joigny, à Folleville, à Villepreux, saint Vincent de Paul demeurait à Paris. La famille de Gondi y passait ordinairement l'hiver, dans son bel hôtel de la rue Pavée, sur la paroisse Saint-Sauveur. Ce fut là, dans un de ses séjours à Paris, que notre saint rencontra une misère plus effroyable que tout ce qu'il avait vu jusque-là, dont il n'avait aucune idée, qui émut profondément son cœur, et qui lui arracha des actes de la charité la plus sublime.

Nous avons vu que M. de Gondi était général des galères; on dirait aujourd'hui amiral des flottes de la Méditerranée, car les galères ne quittaient jamais la Méditerranée, dont elles faisaient le service. On appelait galère, aux XVI^e et XVII^e siècles, un bâtiment long et plat, peu élevé au-dessus de l'eau, portant un équipage de quatre cents hommes environ, et armé de cinq canons, un de 36, deux de 8, deux de 4, et d'une douzaine de pierriers. Il était manœuvré par trois cents rameurs et portait cent vingt soldats. Les rameurs

étaient des criminels, condamnés par les tribunaux à ce rude travail, d'où le nom de galériens ou de forçats. Ils étaient attachés par des chaînes au banc de la galère et liés deux à deux par le même boulet, les épaules nues et la tête couverte d'un bonnet. Le chef des galériens, appelé comite, se tenait debout à l'arrière, près du capitaine, pour recevoir ses ordres. Deux sous-comites étaient, l'un au milieu de la galère, l'autre près de la proue, chacun d'eux armé d'un fouet qui menaçait les épaules nues des rameurs. Lorsque le capitaine ordonne de prendre la mer, le comite donne le signal avec un sifflet en argent qu'il porte suspendu à son cou. Les sous-comites commencent avec leur long fouet « à émoucher les épaules nues des rameurs », comme faisait de nos jours un conducteur de diligence conduisant huit chevaux. Si l'un des rameurs mollit, « le capitaine crie de redoubler les coups. » — « Tombe-t-il pâmé sur son aviron (ce qui arrive souvent), il est fouetté jusqu'à ce qu'il se réveille ou qu'il meure. Dans ce dernier cas, il est jeté à la mer sans cérémonie. »

En dehors de ces traitements épouvantables, la simple attache à la chaîne faisait de cette vie de forçat un véritable martyre. « Lorsque l'impitoyable mer de Libye, dit un capitaine des galères, Barras de la Penne, surprend les galères par le travers des plages romaines; quand l'impétueux aquilon vient les assaillir au large et que le golfe du Lion les livre à l'humide vent de Syrie, tout s'accorde à faire de la galère un enfer. Les lamentations lugubres de l'équipage, les cris effroyables des matelots, les hurlements horribles de la chiourme, les gémissements des charpentes mêlés au bruit des chaînes et aux rugissements de la tempête, produisent dans les cœurs les plus intrépides un sentiment de terreur. La pluie, la grêle, les éclairs, accompagnement habituel de ces violentes tourmentes; la mer, qui couvre le pont de ses vagues furieuses, ajoutent à l'horreur de

la situation. » En été, le soleil, qui darde ses rayons sur les épaules nues, les moustiques qui les dévorent, les mauvaises odeurs qui s'exhalent de toutes parts, varient les douleurs sans les diminuer. Telle est la mauvaise organisation de ces galères, que les officiers eux-mêmes ont à peine un abri, et dans une foule de cas ne savent où se réfugier.

La France possédait alors, sous les ordres de M. de Gondi, une vingtaine de galères, manœuvrées par six mille galériens et montées par deux mille cinq cents soldats.

Ces galères, abritées dans les ports de Toulon, de Marseille, d'Aigues-Mortes, de Narbonne, en sortaient pour faire la police de la Méditerranée, donner la chasse aux corsaires turcs, et protéger les villes et les villages des bords de la mer. Mais les fortifications dont s'enveloppent, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, les moindres petits bourgs du littoral montrent assez qu'elles y suffisaient à peine. Chaque année M. de Gondi partait en personne de Toulon ou de Marseille, accompagné de huit, dix, douze galères bien armées, et s'en allait fouillant la profondeur de la Méditerranée, visitant tous les ports, toutes les anses même les plus cachées, prenant et coulant à fond tous les bâtiments des corsaires. On n'avait jusqu'ici que peu de détails sur ces expéditions de M. de Gondi; mais différentes pièces inédites, trouvées récemment, montrent ce qu'il déploya, en ces années 1620, 1621, 1622, d'activité et de courage. Pour ne citer que l'année 1620, nous voyons M. de Gondi sortir de Marseille avec sept galères bien armées. Il découvre bientôt, près d'Oran, deux vaisseaux de corsaire, « qu'il fait canonner si furieusement, dit le *Mercure français*, qu'ils sont obligés de se rendre. On y trouva quarante chrétiens enchaînés aux bancs des deux vaisseaux, et cent cinquante Turcs armés, qu'on emmena captifs[1]. »

---

[1] *Mercure français* (année 1620), t. VI, p. 470.

Quelques jours après, les galères de M. de Gondi découvrent un grand vaisseau sur lequel était le fameux corsaire d'Alger, Soliman Raïs, avec quarante canons et deux cents soldats. Il le poursuit si vivement pendant deux jours, que celui-ci, ne pouvant plus échapper et craignant de tomber vif entre les mains des chrétiens, se sauve dans un canot, après avoir mis le feu aux munitions, et fait sauter le bâtiment. Sur la fin de septembre de cette même année 1620, M. de Gondi rentrait à Marseille avec ses sept galères intactes, ramenant quatre vaisseaux algériens captifs, en ayant brûlé un cinquième, et coulé à fond un sixième [1].

Telle fut la campagne de 1620; celle de 1621 ne fut pas moins brillante, mais elle fut surpassée encore par celle de 1622. M. de Gondi reçut l'ordre du roi de passer le détroit de Gibraltar, et de venir avec toute son escadre soutenir la flotte française qui allait attaquer la Rochelle. Les Rochelois avaient mis en mer cinquante-six grands vaisseaux, avec lesquels ils étaient maîtres de l'Océan et y faisaient tous les jours des prises considérables. On n'attend pas de nous le récit de cette campagne. Disons seulement que M. de Gondi y fit des prodiges de bravoure et d'habileté; qu'avec ces légers bâtiments il harcela si bien les lourds vaisseaux de l'ennemi et les cribla de tant de boulets, qu'au témoignage de l'amiral de Guise il contribua au succès de cette guerre plus que personne, et y conquit la réputation d'un de nos plus intrépides marins [2].

Dans des circonstances pareilles, pendant ces longues absences de M. de Gondi, au milieu des périls qu'il courait, de quoi pouvait-on parler dans la maison de

---

[1] Chantelauze, *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 139.

[2] *Mercure français* (année 1620), t. VI, p. 470. Lettre inédite de Guillaume de Montolieu, adressée à son fils le 4 novembre 1622.

Gondi? On parlait du général qui se couvrait de gloire; on parlait des soldats qui mouraient à côté de lui; on parlait des malheureux galériens qui, outre les coups de feu, avaient à subir de si dures humiliations. Comment un cœur délicat et tendre comme celui de M[me] de Gondi n'en aurait-il pas été ému? Comment celui de Vincent de Paul n'y aurait-il pas fait écho? Avant de partir pour Toulon et Marseille, les galériens faisaient un séjour plus ou moins long à Paris; et pendant ce temps ils commençaient à être sous les ordres du général des galères. Vincent de Paul demanda à les voir et se fit conduire à leurs cachots. On n'était pas tendre, au XVII[e] siècle, pour les condamnés. On les enfermait dans des prisons sombres, humides, malsaines. On les attachait avec des ceintures de fer à la muraille. On leur donnait pour toute nourriture du pain noir et de l'eau. Ils étaient malades depuis longtemps, qu'on ne daignait pas encore s'en apercevoir; et souvent la vermine ou la gangrène, se mettant dans leurs plaies, exhalaient une puanteur insupportable. Il faut que le spectacle ait été affreux, puisque Vincent de Paul recula, épouvanté, les yeux pleins de larmes.

Il vint en toute hâte trouver M. de Gondi, qui était alors à Paris, et il lui représenta dans les termes les plus vifs l'état d'abandon où étaient ces malheureux pour le corps et pour l'âme; que d'ailleurs ils lui appartenaient, et qu'il en avait devant Dieu la responsabilité. Philippe-Emmanuel était droit et bon. Il se déclara prêt à faire tout ce qui était en son pouvoir; mais il ne voyait pas comment on pourrait remédier à un tel mal, qui semblait incurable. Vincent de Paul y avait pensé; il proposa un plan simple et pratique, qui fut aussitôt accepté. Tout pouvoir fut donné au saint, qui vint s'établir au milieu des forçats, les encourageant par sa présence, les consolant par sa piété, élevant leurs cœurs à Dieu, et leur apprenant à porter leurs

chaînes en esprit d'expiation. Les maladies les plus dégoûtantes, les épidémies les plus contagieuses ne purent l'effrayer. Assisté de jeunes prêtres des plus généreux : M. Belin, chapelain des Gondi à Villepreux; M. Portail, son premier disciple dans l'œuvre des Missions, il poussa la charité jusqu'à l'héroïsme. Tel fut le changement qui s'opéra dans ces galériens, hier chargés de chaînes et vomissant des blasphèmes, qu'on put les transporter librement dans un vaste hôpital que Vincent de Paul acheta et fit meubler, dans la rue Saint-Honoré, près de Saint-Roch, auquel contribuèrent et que vinrent bientôt visiter Mgr de Gondi, évêque de Paris, Mme de Gondi sa belle-sœur, la marquise de Meignelais et les grandes dames de la capitale. On ne parlait à la cour que des merveilles opérées par cet humble prêtre. Le roi en voulut avoir le récit de la bouche de M. de Gondi, et il fut si émerveillé de la piété, du zèle, du dévouement héroïque de notre saint, que, pour lui donner le moyen d'étendre ces merveilles à tout le royaume, il créa pour lui la charge nouvelle d'aumônier général et royal des galères de France.

Voici en quels termes est conçu le brevet : « Aujourd'hui, huitième février 1619, le roi étant à Paris, sur ce que le sieur comte de Joigny, général des galères de France, a remontré à Sa Majesté qu'il serait nécessaire pour le bien et soulagement des forçats, étant et qui seront ci-après ès dites galères, de faire élection de quelque personne ecclésiastique de probité et suffisance connue, pour le pourvoir de la charge d'aumônier réal, qui ait égard et supériorité sur tous les autres aumôniers desdites galères, Sa dite Majesté, ayant compassion desdits forçats et désirant qu'ils profitent spirituellement de leurs peines corporelles, a accordé et fait don de ladite charge d'aumônier réal à M. Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie, sur le témoignage que ledit sieur de Joigny a rendu de ses bonnes mœurs,

piété et intégrité de vie, pour tenir et exercer ladite charge aux gages de six cents livres par an, et aux mêmes honneurs et droits dont jouissent les autres officiers de la marine du Levant; voulant Sa Majesté que ledit de Paul, en ladite qualité d'aumônier réal, ait dorénavant égard et supériorité sur tous les autres aumôniers desdites galères, et qu'en cette qualité il soit couché et employé sur l'état de ses galères, en vertu du présent brevet qu'Elle a voulu signer de sa main et être contresigné par moi, conseiller en son conseil d'État et secrétaire de ses commandements. Signé : Louis. » Et plus bas : « Philippeaux. » Le 12 février suivant, l'aumônier en chef prêtait serment, en cette qualité, entre les mains « de Mgr le comte de Joigny, lieutenant général pour Sa Majesté ès mers du Levant ».

Muni de ce brevet, qui lui donnait entrée et autorité dans tous les bagnes, Vincent de Paul résolut de les visiter tous. Il commença par celui de Marseille, le plus considérable et le plus hideux de tous, où se rencontraient tous les vétérans du vice, tous les criminels endurcis. Il y accomplit des merveilles d'humilité, de douceur, de dévouement, et ce fut là, dit-on, qu'eut lieu un des actes les plus extraordinaires non seulement de la vie de Vincent de Paul, mais de la vie de tous les saints. Touché du désespoir d'un jeune forçat, enlevé brusquement à sa femme et à ses enfants, il prit ses chaînes et se substitua volontairement à sa place. Si extraordinaire que soit un tel fait, il est certain et ne saurait être révoqué en doute. Tous les historiens l'affirment, et l'Église le constate dans une enquête solennelle; mais l'humilité du saint a pris tant de précautions pour le cacher à tous les yeux, qu'il en est résulté quelque ombre sur les circonstances et l'époque précise où il eut lieu.

Écoutons d'abord les témoins entendus par l'Église au procès de canonisation.

Nous trouvons le résumé de ces dépositions dans une pièce spéciale, placée sous les yeux du pape par le sous-promoteur de la foi, Jean Zuccherini. Les témoins, tous personnages vénérables, ne parlent sans doute que par ouï-dire, car cent ans après l'événement il n'était pas possible de produire des témoins oculaires; mais leurs dépositions, fermes et précises, viennent évidemment de sources sûres, et mettent, ce semble, le fait hors de de doute [1].

---

[1] Le premier témoignage est celui d'un prêtre de la Mission, supérieur du séminaire de Tulle, nommé Cusset, lequel, après avoir rappelé le trait héroïque de saint Paulin de Nole, s'exprime en ces termes : « On m'a affirmé qu'une pauvre femme, dont le fils avait été condamné et conduit aux galères pour un crime qui lui était faussement imputé, se lamenta devant le saint de son malheur, et Vincent, ne sachant comment la consoler et lui rendre son fils, dans un extraordinaire mouvement de charité et de compassion, alla prendre la place du jeune homme et la chaîne qui lui liait les pieds, et que de là vint le mal dont il souffrit depuis, et qui l'a enlevé trop tôt à ses enfants. »

Un autre prêtre de la Mission, René Thiercelin, âgé de soixante-seize ans, dit « qu'un sieur Bernière, trésorier de France, demeurant à Caen, personnage qui jouissait d'une grande réputation de sainteté, l'exhortant à entrer dans cette congrégation, entre autres éloges qu'il fit de Vincent de Paul, lui raconta qu'un jour il s'était mis à la place d'un homme condamné aux galères, pour lui procurer sa liberté ».

Le frère Simplicien, de son nom Nicolas Caperon, religieux de la Merci, âgé de quatre-vingt-quatre ans, a déposé qu'ayant habité avec le saint dans la maison de Saint-Lazare, « il avait entendu dire que l'infirmité dont Vincent souffrait aux jambes avait pour cause l'excessive charité qui lui avait fait prendre la place d'un galérien. »

Philipe-Ignace Boucher, prêtre du diocèse d'Arras, âgé de soixante-quatorze ans, ajoute dans sa déposition la circonstance que voici, et qu'il tient d'un prêtre de la Mission : « Passant un jour sur le bord de la mer, le serviteur de Dieu trouve une pauvre femme tout en larmes; l'ayant interrogée, il apprend que son fils avait été condamné aux galères. Alors il alla prendre sa place. »

Le document auquel nous nous référons (MEMORIALE *cum restrictu probationum*) cite encore le témoignage bien connu d'Abelly.

Toutefois la preuve la plus haute, absolument irrécusable, c'est le témoignage même de saint Vincent de Paul. Un de ses prêtres lui ayant demandé si vraiment il avait pris autrefois la place d'un forçat et si de là venait l'enflure de ses jambes, supposez que cela n'eût pas été vrai, qu'aurait fait cet homme si profondément humble? Il aurait crié comme Jean-Baptiste : *Et confessus est, et non negavit, quia non sum ego Christus.* Au lieu de dire avec énergie : Non, cela n'est pas vrai, je n'ai jamais pris les chaînes d'un galérien, il se contenta de sourire, et il changea de conversation. Aussi le pape Clément XII, dans sa bulle de canonisation, n'hésita pas à attester la vérité du fait : « On raconte que Vincent de Paul, à l'exemple de saint Raymond Nonné, se dévoua à la chaîne ; qu'ayant vu l'un de ses compagnons d'esclavage misérablement accablé sous le poids pesant de ses fers, et n'ayant rien à donner pour soulager les angoisses de ce malheureux, il se livra lui-même aux liens de la servitude, pour le racheter de la captivité aux dépens de son propre corps. »

Mais, si le fait est incontestable, il n'en est pas de même de l'époque précise où il eut lieu. Abelly, qui le raconte quatre ans seulement après la mort du saint, n'en parle pas lors du voyage de Marseille ; il le renvoie sans date au chapitre des vertus [1]. Collet, le plus exact des historiens de Vincent de Paul, le met à Marseille en 1622. Seulement il suppose que le saint, afin de mieux observer, était venu à Marseille incognito, ce qui n'est pas sans difficulté [2]. D'autres, se basant sur ce qu'il est dit que Vincent de Paul souffrit pendant quarante-cinq ans de l'enflure de ses jambes, causée, disait-on, par la chaîne du bagne, renverraient ce fait jusqu'en 1615. Vin-

---

[1] Abelly, liv. III, ch. XI.
[2] Collet, liv. II, p. 101.

cent de Paul était déjà depuis deux ans dans la famille de Gondi; et il ne serait pas impossible qu'il eût fait un voyage à Marseille en cette année 1615, peut-être avec le général des galères, et que cet acte extraordinaire de charité n'eût eu lieu qu'après que le général se fût embarqué et eût pris la mer. Mais il n'y a aucune trace de ce voyage dans l'histoire. Enfin la bulle de canonisation, en insinuant qu'il aurait délivré « un des compagnons de sa propre captivité », semblerait ramener ce dévouement à l'époque où il était esclave en Barbarie. Mais il y fut toujours captif, jamais libre, jamais en état par conséquent d'aliéner sa liberté en faveur d'autrui. Il faut donc en revenir à cette date de 1622, indiquée par Collet; nulle objection sérieuse n'y peut être faite, et tout concorde à la rendre infiniment probable et, pour ainsi dire, certaine. En effet, en 1622, le roi Louis XIII partit de Paris, le 20 mars, pour achever sa brillante campagne de 1621 contre les protestants. Il descendit à la mer, du côté de Nantes, pour voir en quel état était la flotte royale, composée de tous les vaisseaux qu'on avait fait venir de Normandie et de Bretagne, et avec laquelle il voulait opérer contre les protestants de la Rochelle. Trouvant cette flotte trop peu nombreuse et mal équipée, il eut la pensée hardie d'amener à son secours, par le détroit de Gibraltar, les galères de la Méditerranée. On ne l'avait jamais fait jusque-là, et c'était une question de savoir si ces bâtiments légers tiendraient l'Océan et pourraient se mesurer avec de grands vaisseaux. Sur l'ordre du roi, M. de Gondi partit immédiatement pour Marseille, afin de veiller aux derniers armements des galères et d'en prendre le commandement. Il emmena avec lui son fils aîné Pierre, auquel il se proposait de remettre un jour son titre de général des galères, et à qui il voulait faire faire sous ses yeux ses premières armes, dans une campagne périlleuse. Saint Vincent de Paul les accompagna, trouvant l'occasion bonne de

commencer sa visite des galères comme aumônier général. Après les préparatifs nécessaires, M. de Gondi et son fils Pierre prirent la mer, emmenant dix galères, montées par douze cents soldats et servies par trois mille galériens. Il en restait autant à Marseille et à Toulon, qu'on devait armer de suite et tenir prêtes à rejoindre les autres au premier signal. Qui empêche que l'action extraordinaire dont nous parlons ait eu lieu pendant les six mois que mit M. de Gondi à traverser le détroit de Gibraltar et à se battre autour de la Rochelle? On armait les dix galères qui étaient restées au port, et ceux qui ont étudié l'histoire savent avec quelle difficulté on se procurait alors des forçats pour ramer. Les condamnations des tribunaux n'y suffisant pas, on en tirait même des simples prisons. Les magistrats avaient ordre de supprimer les grosses amendes et de les remplacer par quelques mois de galères. Dans de telles circonstances, on aura mis la main sur un jeune homme, coupable sans doute, mais qui en d'autres temps n'eût pas été envoyé aux galères. Notre saint le vit pleurant et sanglotant, parce qu'il lui fallait quitter sa femme et ses enfants et les laisser dans la misère. Il en eut pitié. Mais est-il nécessaire qu'il ait immédiatement pris sa chaîne et se la soit mise au pied? Cela était impossible, et il était trop habile et trop modeste pour agir ainsi. Abelly dit qu'il fut tellement touché de compassion du misérable état où toute cette famille était réduite, qu'il se résolut de « chercher et d'employer tous les moyens qu'il pourrait pour les soulager ». Cela demandait du temps, et n'allait pas tout seul. « N'en trouvant point, continue Abelly, il fut intérieurement poussé, par un mouvement extraordinaire de charité, de se mettre lui-même à la place de ce pauvre homme, pour lui donner moyen, en le tirant de cette captivité, d'aller assister sa famille affligée. » Comment s'y prit-il? On ne le sait pas. « Il fallut, dit Abelly, *y déployer toutes les adresses*

*que suggère la charité.* » Quelles adresses? nous l'ignorons. Qui l'a empêché, dans un tel but, de dissimuler son nom, et même de quitter sa soutane? Il avait passé son temps sur les dix galères qui étaient parties avec M. de Gondi. Était-il aussi connu sur les dix qui restaient et qu'on armait? N'a-t-il pas pu cacher son nom, sa dignité? Qui oserait prétendre qu'une surprise de la part d'un officier n'a pas été possible? Et quand il serait vrai que l'officier se soit douté de ce qui se passait, il y a des actions si hautes, qu'on en demeure ébloui et désarmé. Le propre des spectacles sublimes, c'est de transformer ceux qui les voient en admirateurs et, pour ainsi dire, en complices. Or quel plus sublime spectacle que celui d'un homme qui se livre pour un autre, d'un prêtre qui se fait galérien et forçat par charité! On ne résiste pas à une telle lumière, on détourne la tête et on laisse faire.

La captivité, du reste, dura fort peu. On eut bientôt reconnu le saint, et il se hâta de quitter Marseille, honteux de sa vertu, comme d'autres ne le sont pas de leurs vices.

Au moment où Vincent de Paul rentrait dans la famille de Gondi, de grands malheurs remplissaient de deuil cette maison, jusque-là si brillante et si heureuse. Le premier, arrivé le 13 août 1622, était la mort du cardinal Henri de Gondi, évêque de Paris et premier ministre de Louis XIII. Il avait accompagné le roi pendant toute la campagne de 1621 et de 1622 en qualité de président du conseil; et, étant avec le roi au siége de Béziers, il y avait été emporté « par une fièvre d'armée », à peine âgé de cinquante ans. C'était un homme pieux et doux, dans la vie duquel il est difficile de ne pas sentir une influence directe de saint Vincent de Paul. Nommé évêque à vingt-quatre ans, possesseur d'une immense fortune, devenu cardinal et premier ministre, il employa ses richesses, son influence, à créer

ou à développer une foule d'établissements religieux[1].

Comment Vincent de Paul n'aurait-il pas pleuré un évêque pareil? Heureusement il fut parfaitement remplacé, et, chose étonnante, par un membre de la même famille, son propre frère, Jean-François de Gondi, d'abord capucin, puis doyen de Notre-Dame de Paris; esprit assez ordinaire, caractère un peu faible, qu'on voit flotter entre les partis contraires, mais qui a, pour sa décharge devant la postérité, « d'avoir favorisé par tous les moyens la fondation de l'œuvre des Missions de saint Vincent de Paul, et d'avoir contribué de toute sa puissance et de tout son crédit à l'établissement des deux séminaires de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de Saint-Lazare[1]. » On commença à voir pourquoi Dieu avait arraché Vincent de Paul aux petites paroisses de Clichy et de Châtillon, et l'avait établi et rétabli, pour ainsi dire malgré lui, dans la famille de Gondi.

Mais si cruelle que fût la mort du cardinal, ce n'était rien à côté de la douleur qui attendait M^me de Gondi. Elle avait trois fils. Le second, Henri de Gondi, filleul du cardinal qui venait de mourir, était d'une beauté charmante, ressemblant à sa mère. Il suivait à cheval, âgé de huit ans, une grande chasse à courre, lorsqu'un faux pas de son cheval le précipita par terre, et pendant qu'il se débattait pour se dégager, un coup de pied du cheval lui brisa la tête. On le rapporta mort à sa mère; Vincent de Paul était auprès d'elle, et il faut regretter éternellement qu'aucun récit détaillé des douleurs d'une telle mère et des consolations d'un tel prêtre ne soit venu jusqu'à nous. Elle le pleura jusqu'à sa mort, dont cet affreux deuil devança très certainement la date.

Il y avait un mois à peine qu'elle pleurait son second

---

[1] Voyez p. 51.
[2] Chantelauze, p. 66.

fils, lorsqu'une amère inquiétude vint se joindre à sa douleur et la porter à son comble. Son fils aîné, Pierre, qui avait accompagné M. de Gondi dans la campagne contre la Rochelle, après y avoir déployé les ardeurs de sa race et de son âge, et avoir eu un cheval tué sous lui dans l'île de Ré, avait été grièvement blessé. Un coup de mousquet l'avait atteint à l'épaule et la lui avait cassée. Sans doute la joie du devoir accompli, l'honneur du nom de Gondi porté si haut, la fierté d'une mère qui voit son fils se conduire en héros, tempéraient un peu la douleur de Mme de Gondi. Mais dans quel état allait-on lui rapporter son fils aîné? Après avoir suivi le cercueil du second, faudrait-il pleurer encore celui-là? Et s'il se remettait d'une telle blessure, n'en resterait-il pas estropié pour la vie? Mme de Gondi passa de longs jours dans d'inexprimables angoisses qui l'eussent achevée, si saint Vincent de Paul n'eût été là pour relever et soutenir son courage. Enfin M. de Gondi revint, ramenant le cher blessé, pâle et affaibli, mais en pleine convalescence, et ne courant plus aucun danger ni de la vie ni des membres.

C'est à la suite de ces événements, dans l'hiver de 1622 à 1623, que M. et Mme de Gondi, si pieux, si pleins de foi, prirent une résolution qui eut un contre-coup funeste pour l'Église. Comment saint Vincent de Paul, avec son autorité, avec sa sainteté, ne parvint-il pas à détourner un tel malheur? Le second de leurs fils, celui qui venait d'être tué, Henri de Gondi, avait été destiné à l'Église. Il rêvait déjà, et la famille de Gondi rêvait encore plus pour lui de la pourpre. Lui mort, on songea à son jeune frère François-Paul, destiné à la guerre. Il n'y avait pas d'homme moins capable d'être prêtre. Mais quoi! on renoncerait à l'archevêché de Paris, au cardinalat, à cette première place qu'occupaient les Gondi dans l'Église depuis quatre-vingts ans? N'accusons pas trop Philippe-Emmanuel et sa pieuse

épouse, l'une qui va mourir saintement, l'autre qui, après la mort de sa femme, va quitter une fortune immense et des titres superbes pour se faire simple religieux oratorien, caché dans une humble cellule. Accusons leur siècle, et répétons les paroles profondément sensées et justes de leur fils le cardinal de Retz [1].

Quand les Gondi se furent remis des malheurs que nous venons de raconter, Vincent de Paul reprit un dessein auquel il avait beaucoup pensé depuis un an : c'était de faire donner une grande mission sur toutes les galères qui étaient sous la dépendance de M. de Gondi. Ces galères, qui étaient d'habitude dans la Méditerranée (car c'était un axiome du gouvernement de la marine, que l'Océan était aux vaisseaux et la Méditerranée aux galères [2]), avaient cependant, comme nous l'avons dit, par suite de circonstances exceptionnelles, passé dans l'Océan et contribué pour une part considérable à anéantir la flotte des protestants. Maintenant que la paix était faite, la victoire assurée, ces galères devant hiverner dans les ports de l'Océan [3], le moment semblait venu de faire donner à tous ces malheureux, enchaînés aux bancs des galères, une retraite qui les réhabilitât du côté du ciel, comme ils venaient de l'être par leur courage du côté de la terre. Vincent de Paul s'adressa au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, homme de piété et de zèle, formant sa vie sur celle de saint Charles Borromée, calomnié par les protestants, mais d'autant plus grand. Il en obtint vingt religieux, les distribua deux par deux sur chaque galère; et, gar-

---

[1] Voyez p. 55.

[2] Littré, au mot *galère*.

[3] Les galères de M. de Gondi allèrent hiverner à Tonnay-Charente. (*Mercure français.*) Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort-sur-Mer, département de la Charente-Inférieure; 3,208 habitants.

dant la direction de la mission, allant de l'un à l'autre, électrisant ces malheureux par sa parole, si simple, si humble, si tendre, il obtint des succès extraordinaires. Un Turc, qui avait résisté à tous, céda à sa parole et devint jusqu'à la fin de sa vie son compagnon le plus fidèle, d'un dévouement à toute épreuve.

Cette mission dura à peu près un mois et fit beaucoup de bruit. Elle attira à Bordeaux quelques-uns de ses amis d'enfance, qui le conjurèrent de ne pas rentrer à Paris sans faire une petite visite à sa famille. Il en était si près, à quelques lieues à peine. Il y avait vingt-deux ans qu'il n'avait pas vu sa mère. Il ne connaissait pas ses neveux. Quand retrouverait-il une pareille occasion de les voir? Vincent de Paul se laissa toucher et partit pour Pouy. C'est là qu'il avait été baptisé, qu'il avait fait sa première communion, et que sous les grands chênes, au bord de l'étang, s'était écoulée sa pieuse enfance. Le vieux prêtre qui l'avait béni à son entrée dans le monde reposait près de la croix du cimetière, mais il était remplacé par un parent et un ami de saint Vincent de Paul, un saint prêtre, Dominique Dussin, curé de Pouy. C'est chez lui que notre saint prit son logement. Son premier acte, avant de dire sa première messe dans l'église où il avait été fait chrétien, fut de renouveler tout haut les promesses de son baptême et de s'humilier publiquement de les avoir si mal tenues. Le bon curé, pour lui faire honneur, invitait chaque jour à dîner quelques-uns de ses parents ou des curés voisins. On remarquait qu'il ne buvait jamais de vin qu'après l'avoir abondamment trempé d'eau; et le soir, comme je l'ai vu faire au curé d'Ars, il tirait de sa paillasse le plus de paille qu'il pouvait, de manière à coucher à peu près par terre. Quand Vincent de Paul était enfant, la chapelle de Notre-Dame de Buglose n'était qu'une ruine; la statue avait été jetée dans l'étang; mais il y avait déjà trois ans que Domi-

nique Dussin avait retrouvé la statue, rebâti la chapelle et rétabli le pèlerinage. Vincent de Paul décida que ce serait là, dans ce sanctuaire vénéré, qu'il réunirait sa famille et qu'il lui dirait adieu. Tout se prépara donc pour un pèlerinage solennel; Vincent de Paul y alla nu-pieds, accompagné de ses parents et suivi d'une foule considérable. Il y célébra la sainte messe avec une piété attendrie, et il leur adressa quelques paroles de foi et de charité. Après la messe, une table modeste réunissait tous les siens. Vincent de Paul la présida; puis, le dîner fini, il se leva pour prendre congé d'eux. Instinctivement ils tombèrent à ses genoux, demandant sa bénédiction. « Oh! oui, leur dit-il tout ému, je vous bénis; mais je vous bénis humbles et pauvres, et je demande pour vous au Seigneur la grâce d'une sainte pauvreté. Ne sortez jamais de l'état dans lequel il vous a fait naître : c'est mon instante recommandation, que je vous prie de transmettre comme un héritage à vos enfants. Adieu pour toujours! » Et en disant ces mots, il s'échappa de leurs mains.

Jusque-là Vincent de Paul avait encore assez bien contenu ses larmes; mais quand il fut seul sur la route, elles ruisselèrent de ses yeux. En se retournant pour dire un dernier adieu à son pauvre village, son cœur se fendit. Il pensa à ses pauvres parents, qu'il laissait dans la misère et que d'un mot il aurait pu soulager, et il éprouva une sorte de remords. « Ayant passé huit ou dix jours avec mes parents, pour les informer des voies de leur salut et pour les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi; que, quand j'aurais des coffres d'or et d'argent, je ne leur en donnerais rien, parce qu'un ecclésiastique qui a quelque chose le doit à Dieu et aux pauvres; le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que je ne fis que pleurer tout le long

du chemin, et pleurer quasi sans cesse.» Tout en pleurant, le bon saint revenait sur sa résolution. Au lieu de laisser ses parents dans la pauvreté, il lui serait si facile de leur venir en aide! Pourquoi ne le ferait-il pas? « A ces larmes, continue-t-il, succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état, de donner à tel ceci, à tel cela. Mon esprit attendri leur partageait ainsi tout ce que j'avais, et même ce que je n'avais pas. Je le dis à ma confusion, et je le dis parce que peut-être Dieu permit cela pour me faire mieux connaître l'importance du conseil évangélique dont nous parlons. Je fus trois mois dans cette passion importune d'avancer mes frères et mes sœurs; c'était le poids continuel de mon pauvre esprit. Parmi cela quand je me trouvais un peu libre, je priais Dieu qu'il eût agréable de me délivrer de cette tentation; et je l'en priai tant, qu'enfin il eut pitié de moi, et qu'il m'ôta ces tendresses excessives pour mes parents; et quoiqu'ils aient été à l'aumône et le soient encore, le bon Dieu m'a fait la grâce de les commettre à sa Providence, et de les estimer plus heureux que s'ils avaient été bien accommodés. » On voit ici, dans toute sa hauteur, cette grande vertu sacerdotale qui veut que le prêtre soit sans père, sans mère, sans frères ou sœurs, semblable à Melchisédech, dans un détachement absolu. Saint Vincent de Paul n'aurait jamais régénéré le clergé s'il ne lui avait donné de tels exemples, et il était sans inconvénient d'élever ces exemples à toute la sublimité possible, afin qu'ils fussent mieux vus et qu'ils frappassent davantage. Vincent de Paul y persévéra toute sa vie. Un jour qu'il était dans sa chambre, le portier vint lui annoncer qu'un paysan assez mal vêtu et se disant son neveu demandait à lui parler. Vincent rougit d'abord, et pria un des siens d'aller recevoir le jeune paysan. Mais il rougit bientôt d'avoir rougi, et, descendant lui-même, il alla jusque dans la rue, où son neveu était resté,

l'embrassa tendrement, le prit par la main et l'introduisit dans la cour du collège. Puis il fit appeler tous les prêtres de sa compagnie, et leur présentant le paysan confus : « Messieurs, dit-il, voici le plus honnête de ma famille. Mon neveu, ajouta-t-il en se tournant vers le jeune homme, saluez ces Messieurs. » Et toute la journée il le présenta pareillement comme un grand seigneur, toujours dans le costume de son pays, à toutes les personnes de condition qui le vinrent visiter. Mais le remords d'un mouvement de fausse honte restait dans son cœur. Ce fut un besoin pour lui de s'en décharger à la première retraite qu'il fit avec les siens. « Messieurs et mes frères, dit-il publiquement, priez pour un orgueilleux qui a voulu faire monter son neveu secrètement dans sa chambre, parce qu'il était paysan et mal habillé. » Quant au neveu lui-même, il dut s'en retourner comme il était venu, à pied et avec dix écus seulement pour faire son long voyage. Encore Vincent avait-il reçu cette modique somme de la marquise de Meignelais, seule aumône qu'il ait jamais demandée pour sa famille [1].

Il traita de même ses autres parents, et les découragea de l'envie de venir à Paris. « Pensez-vous, disait-il un jour, que je n'aime pas mes parents? Oh! certes, oui, je les aime; mais il faut écouter la grâce et non pas la nature, et faire passer au premier rang les pauvres qui sont plus abandonnés. » Et une autre fois qu'on lui parlait de certains de ses parents, qui par suite de la guerre étaient réduits à l'aumône : « Voilà l'état de mes pauvres parents : à l'aumône, à l'aumône. Et moi-même, si Dieu ne m'avait fait la grâce d'être prêtre et d'être ici, j'y serais aussi à l'aumône. Mais que faire? le bien de la communauté ne

---

[1] Maynard, t. I, p. 16.

m'appartient pas, et ce serait donner mauvais exemple que d'en disposer. » On eut ce spectacle pendant un demi-siècle, d'un homme qui, honoré de la confiance du roi, de la reine, des princes de l'Église, des plus grands seigneurs, voyant passer dans ses mains des sommes immenses, ayant dépensé des millions pour nourrir des provinces entières, n'en détourna pas un écu en faveur de ses parents pauvres, cultivant la terre, et réduits quelquefois par le malheur des temps à la dernière détresse. On peut parler de haut, et dire aux prêtres : Détachez-vous de tout, quand on est soi-même détaché à ce degré.

---

## CHAPITRE VII

Fondation de l'œuvre des Missions. — Mort de la comtesse de Gondi. — Son mari, Philippe-Emmanuel, entre à l'Oratoire. — Saint Vincent de Paul se retire au collège des Bons-Enfants. — Après cinquante ans de préparation, il est prêt à entreprendre ses grandes œuvres.

1624-1625

C'est deux ans après ce voyage, après la retraite prêchée dans les bagnes, après les essais de l'évangélisation des pauvres à Châtillon-les-Dombes, à Folleville, à Montmirail, à Trévoux, à Mâcon, que fut fondée *la Congrégation des prêtres de la Mission pour les campagnes.* Cette compagnie de prêtres, répandus maintenant dans le monde entier, voués exclusivement à l'évangélisation des campagnes, a été fondée, on peut le dire, par une femme, et saint Vincent de Paul ne me contredirait pas. Il a fallu des adresses, des habiletés infinies pour obtenir qu'il se mît à sa tête. C'est l'angélique Mme de Gondi qui a été la première fondatrice de la congrégation de la Mission.

Elle avait un cœur de prêtre et d'apôtre. L'idée qu'il y avait sur ses vastes domaines sept ou huit mille hommes ignorants, courbés vers la terre, oublieux de leur salut, la troublait le jour et la nuit. Comment faire pour les convertir, pour relever leurs natures du

côté du ciel ? Elle rêvait des missions qui, dans chacun de ses villages, se renouvelleraient de cinq ans en cinq ans. Elle faisait sa bourse pour cela, et elle y avait déjà amassé seize mille livres, c'est-à-dire près de cinquante mille francs. Mais où trouver des prêtres qui voulussent accepter cet humble ministère ? Elle s'était adressée d'abord aux Jésuites, elle avait été refusée. Elle avait pensé ensuite aux Oratoriens; mais ils naissaient à peine, et leur attention se tournait du côté des collèges. Elle avait sondé plusieurs autres communautés : partout même insuccès. Tout à coup, au milieu de tant d'essais infructueux, une idée lui vint. Qu'allait-elle chercher si loin ? Est-ce qu'elle n'avait pas sous la main tout ce qu'elle pouvait désirer ? Vincent n'avait-il pas travaillé avec les plus heureux résultats dans les missions de Folleville, de Villepreux, de Montmirail ? N'y avait-il pas intéressé de saints prêtres, même des docteurs de Sorbonne, désireux de sortir de la vie inutile de tant de prêtres, et de travailler enfin au salut des âmes ? Tout cela avait été transitoire, passager; n'y aurait-il aucun moyen de le rendre permanent ? Il est vrai qu'il y fallait des prêtres d'un dévouement singulier, qui renonçassent à prêcher dans les villes; car, quand on a eu autour de sa chaire ces beaux et intelligents auditoires des villes, il est difficile de s'habituer aux lourds et opaques auditoires des campagnes; des prêtres aussi qui abdiquassent toute ambition humaine. Car autrement comment se dévouer au ministère des pauvres ? Les pauvres ne peuvent rien pour personne; et trop souvent, quand on s'occupe d'eux, on est réputé par là même incapable de s'occuper d'autre chose. Et ne nous imaginons pas que des hommes médiocres suffisent à ce ministère des campagnes. Il en faut de plus distingués quelquefois que pour parler aux riches, à la fois distingués, et humbles, et pauvres, et détachés de tout !

La grande âme de Mme de Gondi pesait tout cela; et elle aurait désespéré, si elle n'avait pas compté sur saint Vincent de Paul, plus humble que personne, plus détaché, plus persuasif, et si capable de communiquer aux autres le feu sacré qui le consumait.

Préoccupée de ce projet, elle en parla à M. de Gondi. Philippe-Emmanuel n'était pas encore arrivé à ce degré de vertu où nous allons le voir monter; néanmoins, comme bien des hommes du monde, les questions de charité, de bienfaisance, le touchaient beaucoup. Non seulement il approuva le dessein de sa pieuse et sainte épouse, mais il voulut y coopérer. Aux seize mille livres de sa femme, il ajouta ce qui était nécessaire pour faire une centaine de mille francs[1]. On pourrait commencer avec cela, à la condition cependant qu'on eût une maison qui ne coûtât rien. Mme de Gondi alla en parler à son beau-frère, Mgr Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, et lui demanda si, parmi les établissements qui dépendaient de lui, il n'y en aurait pas un qui pût servir de noyau et de centre à la congrégation qui allait naître. Justement il y avait, près la porte Saint-Victor, un vieux collège, nommé le collège des Bons-Enfants, dont le principal, Louis de Tuyard, venait de donner sa démission. Et c'était à l'archevêque de Paris à en disposer. Quel meilleur parti pouvait-il prendre que de le remettre à M. Vincent? Ce serait le noyau d'une congrégation qui profiterait à tout son diocèse.

Ainsi tout se préparait pour aider à la naissance de la congrégation. La maison était donnée, les rentes assurées; le corps était prêt, il ne restait qu'à lui insuffler l'âme. L'âme, c'était Vincent de Paul; mais comment le décider à accepter une telle charge? Les trois fondateurs, Mme de Gondi, son mari Philippe-

---

[1] 45,000 livres.

Emmanuel, leur frère et beau-frère l'archevêque de Paris, se réunirent et le firent appeler. A trois ils viendraient peut-être bien à bout de son humilité. Mais on s'était inquiété à tort. L'humilité du saint était immense; mais ici la charité l'emporta. Ces chers pauvres qu'il aimait tant, il allait donc pouvoir se consacrer tout entier à eux ! Rien ne l'en distrairait. Et il allait pouvoir recueillir, grouper autour de lui de saints prêtres qui ne s'occuperaient que de cela ! Comme autrefois Jean-Baptiste, rencontrant Notre-Seigneur, laissait déborder sa joie : *In hoc ergo gaudium meum impletum est,* ainsi fit saint Vincent de Paul. A réaliser ce projet il mettait une telle ardeur, qu'il en avait des scrupules. Il en était continuellement occupé et ravi, au point de craindre d'offenser Dieu. Dans une retraite, il prit la résolution de ne rien entreprendre « tant qu'il serait dans ces ardeurs d'espérance et dans ces vues de grands biens qui le transportaient ». On remarquera ces derniers mots, qui nous laissent entrevoir un des plus hauts sommets de la vertu. Avoir peur de se rechercher même dans le bien, de se satisfaire même dans le soin des misérables, même dans le pansement de leurs plaies et de leurs ulcères, il n'y a que Dieu qui puisse inspirer des sentiments pareils, comme il n'y a que lui qui puisse les récompenser.

Le contrat de fondation est du 17 avril 1625. Il fut passé en l'hôtel de Gondi, rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, au nom du seigneur de Gondi et de sa dame, qui y revendiquent l'initiative et la première pensée de cette fondation. Saint Vincent de Paul y paraît à peine; mais, dans l'ombre où il se cache, on sent qu'il tient la plume et que le contrat de fondation ne traduit que ses pensées, lentement et profondément mûries.

Le contrat indique d'abord le but de l'œuvre. Il porte « que Dieu ayant donné auxdits seigneur et dame, depuis quelques années en çà, le désir de le

faire honorer, tant en leurs terres que autres lieux, ils ont considéré qu'ayant plu à sa divine bonté pourvoir par sa miséricorde infinie aux nécessités spirituelles de ceux qui habitent dans les villes, par quantité de docteurs et religieux qui les prêchent, catéchisent, excitent et conservent en l'esprit de dévotion, il ne reste que le pauvre peuple de la campagne, qui seul demeure comme abandonné; à quoi il leur a semblé qu'on pourrait remédier par la pieuse association de quelques prêtres de doctrine, piété et capacités connues, qui voulussent bien renoncer tant aux conditions desdites villes qu'à tous bénéfices, charges et dignités de l'Église, pour, sous le bon plaisir des prélats, s'appliquer entièrement et purement au salut du pauvre peuple, allant de village en village, aux dépens de la bourse commune, prêcher, instruire, exhorter et catéchiser ces pauvres gens, les porter à faire tous une bonne confession générale de toute leur vie passée, sans en prendre aucune rétribution, en quelque sorte ou manière que ce soit, afin de distribuer gratuitement les dons qu'ils auront gratuitement reçus de la main libérale de Dieu. »

Viennent ensuite les voies et moyens de réaliser cette grande pensée de l'évangélisation des pauvres dans la campagne. « Pour y parvenir, lesdits seigneur et dame, en reconnaissance des biens et grâces qu'ils ont reçus et reçoivent journellement de la majesté divine; pour contribuer à l'ardent désir qu'elle a du salut des pauvres âmes, honorer le mystère de l'incarnation, la vie et la mort de Jésus-Christ; pour l'amour de sa très sainte Mère, et encore pour essayer d'obtenir la grâce de si bien vivre le reste de leurs jours, qu'ils puissent espérer avec leur famille parvenir à la gloire éternelle; ont délibéré se constituer patrons et fondateurs de cette bonne œuvre, et à cette fin ont lesdits seigneur et dame donné et aumôné la somme de

quarante-cinq mille livres, laquelle a été présentement délivrée comptant ès mains de M. Vincent de Paul, prêtre du diocèse d'Acqs, licencié en droit canon. »

Le contrat règle ensuite, de la manière la plus admirable et où se révèle l'esprit pratique de saint Vincent de Paul, les clauses et conditions de la fondation.

« 1° Que lesdits seigneur et dame remettent au pouvoir dudit sieur de Paul d'élire et choisir entre ci et un an six personnes ecclésiastiques ou tel nombre que le revenu de la présente fondation se pourra porter, dont la doctrine, piété et bonnes mœurs, et intégrité de vie, lui soient connues, pour travailler auxdites œuvres sous sa direction, sa vie durant; ce que lesdits seigneur et dame entendent et veulent expressément, tant pour la confiance qu'ils ont en sa conduite que pour l'expérience qu'il s'est acquise au fait desdites missions ; et Dieu lui a donné grande bénédiction jusqu'ici. » Mais en constituant Vincent de Paul chef et supérieur des prêtres de la Mission, M. et M$^{me}$ de Gondi entendent bien qu'il ne les quittera pas. « Nonobstant laquelle direction toutefois lesdits seigneur et dame entendent que ledit sieur de Paul fasse sa résidence continuelle et actuelle en leur maison, pour continuer à eux et à leur dite famille l'assistance spirituelle qu'il leur a rendue depuis longues années en çà.

« 2° Que ladite somme de quarante-cinq mille livres (100,000 fr.) sera par ledit sieur de Paul, de l'avis desdits seigneur et dame, employée en fonds de terre ou rente constituée, dont le revenu servira à leur entretien, nourriture, vêtements et autres nécessités, lequel fonds et revenu sera par eux géré, gouverné et administré comme chose propre ; que pour perpétuer ladite œuvre à la plus grande gloire de Dieu, édification et salut du prochain, arrivant le décès dudit sieur de Paul, ceux qui auront été admis à ladite œuvre, et y auront persévéré jusqu'alors, éliront à la pluralité des

voix tel d'entre eux pour leur supérieur en la place dudit sieur de Paul, et en useront ainsi successivement de trois ans en trois ans, et pour tel autre temps qu'ils aviseront pour le mieux, ledit cas de mort arrivant.

« 3° Que lesdits seigneur et dame demeureront conjointement fondateurs dudit œuvre, et comme tels, eux, leurs héritiers et successeurs, descendants de leur famille, jouiront à perpétuité des droits et prérogatives concédés et accordés aux patrons par les saints canons, excepté du droit de nommer aux charges, auquel ils ont renoncé.

« 4° Que lesdits ecclésiastiques s'appliqueront entièrement au soin dudit pauvre peuple de la campagne, et, à cet effet, s'obligeront de ne prêcher ni administrer aucun sacrement ès villes dans lesquelles il y aura archevêché, évêché ou présidial, sinon au cas de notable nécessité seulement; qu'ils renonceront expressément à toutes charges, bénéfices et dignités, à la réserve néanmoins que si quelque prélat ou patron désirait conférer quelque cure à l'un d'entre eux pour la bien administrer, celui qui lui serait présenté par le directeur ou supérieur la pourrait accepter et exercer, ayant préalablement servi huit ou dix ans dans ledit œuvre, et non autrement, si ce n'est que le supérieur de l'œuvre de la compagnie jugeât convenable de dispenser quelqu'un dudit service de huit ans.

« 5° Que lesdits ecclésiastiques vivront en commun sous l'obéissance dudit sieur de Paul en la manière susdite, et de leurs supérieurs à l'avenir après son décès, sous le nom de compagnie des pères ou prêtres de la Mission; que ceux qui y seront admis plus tard seront tenus d'aller, de cinq ans en cinq ans, par toutes les terres desdits seigneur et dame, pour y prêcher, confesser, catéchiser et faire toutes les bonnes œuvres susdites; et que pour le regard du reste de leur temps, ils l'emploieront à leur volonté, le plus utilement qu'ils

pourront, et en tels lieux qu'ils estimeront le plus convenable à la gloire de Dieu, conversion et édification du prochain, et à assister spirituellement les pauvres forçats, afin qu'ils profitent de leurs peines corporelles, et qu'en ceci ledit seigneur général satisfasse à ce en quoi il se sent aucunement obligé par le devoir de sa charge ; charité qu'il entend être continuée à perpétuité à l'avenir auxdits forçats par lesdits ecclésiastiques, pour de bonnes et justes considérations.

« 6° Qu'ils travailleront auxdites missions depuis le commencement d'octobre jusqu'au mois de juin, de manière qu'après avoir servi neuf mois ou environ en ladite compagnie, ils se retireront pour quinze jours en leur maison commune ou tel autre lieu qui leur sera assigné par le supérieur selon l'exigence des cas, en l'un desquels lieux ils emploieront les trois ou quatre premiers jours des quinze susdits en récollection ou retraite spirituelle, et le reste à disposer les matières qu'ils auront à traiter à la mission prochaine, à laquelle ils retourneront aussitôt, et que les mois de juin, juillet, août et septembre, qui ne sont pas propres à la mission à cause que les gens des champs sont trop fortement occupés au travail corporel, lesdits pères s'emploieront à assister les curés qui les réclameront, et à étudier pour se rendre d'autant plus capables d'assister le prochain de là en avant pour la gloire de Dieu[1]. »

Tel est le contrat célèbre, sorti du cœur et des hautes inspirations de foi d'une famille chrétienne, qui a donné à l'Église une nouvelle armée d'apôtres, qui lui a servi de règle unique pendant plus de trente ans, et qui lui en sert encore ; car lorsque Vincent de Paul à la fin de sa vie, après de longues années de réflexion, d'expérience et de prière, se décida à récrire les constitutions de sa compagnie, il en accepta toutes les

---

[1] Maynard, t. I, p. 344 à 348.

grandes lignes et eut à peine à y ajouter quelques détails.

Pendant que Mme de Gondi posait les fondements de cette œuvre, elle en achevait une autre à laquelle elle travaillait depuis longtemps : c'était la conversion de son mari. On s'étonnera de ce mot de conversion après tout ce que nous avons dit de Philippe-Emmanuel. Non pas que sa foi ou ses mœurs eussent jamais fait naufrage. Il vénérait la sainte compagne que Dieu lui avait donnée, et, même au milieu des périls de la guerre et de la cour, il lui avait toujours gardé la plus tendre fidélité. Mais il était possesseur d'une immense fortune, porteur d'un grand nom, plein d'ambition, comme tous les Gondi, lancé dans toutes les intrigues et tous les plaisirs de la cour; et c'est de tout cela que Mme de Gondi voulait le tirer pour l'appliquer plus sérieusement aux choses célestes. Dans ce but, ce n'était pas assez pour elle d'avoir fait entrer dans sa maison, et d'y avoir retenu à travers tant d'obstacles un prêtre comme Vincent de Paul. Doucement, discrètement elle lui en faisait connaître d'autres. Elle lui ménageait, sans qu'il s'en doutât, l'occasion de voir M. de Bérulle. Elle le conduisait aux Carmélites près sa grande amie, la mère Marguerite du Saint-Sacrement, la seconde fille de Mme Acarie. Cette dernière n'avait pas encore quitté le monde. Mais, avant d'entrer elle-même au Carmel en qualité d'humble sœur converse, elle s'y était fait précéder par ses trois filles. L'aînée était prieure du Carmel d'Orléans, la seconde prieure du Carmel de Paris, la troisième prieure du Carmel de Chartres. Toutes trois honorées de dons extraordinaires; mais la seconde les surpassait toutes, et même sa mère. « Mme Acarie, disait la marquise de Meignelais, était sainte; mais la mère Marguerite, sa fille, l'est encore davantage. » Le Père Binet pensait de même[1]. Elle faisait des miracles,

---

[1] *Vie de Mme Acarie,* t. II, p. 170.

elle avait le don de prophétie. Les plus grands personnages venaient la voir : M. de Bérulle, qui la dirigeait; Anne d'Autriche, qui lui demandait des conseils; sainte Chantal, à qui elle prédisait le moment de sa mort[1]. C'est à cette femme éminente que Mme de Gondi amenait de temps en temps son mari, pour que la vue de tant de sainteté émût son cœur. Au commencement, M. de Gondi s'y faisait un peu traîner[2]. Il n'y allait que pour plaire à Mme de Gondi, que pour ne pas mécontenter sa sœur, la marquise de Meignelais. Peu à peu il y prit goût, et cette religieuse austère qui fuyait le parloir, qui savait dire à la reine Anne d'Autriche de ne pas venir trop souvent dissiper les sœurs par l'éclat de ses visites, était toujours prête à le recevoir. Un jour il s'y rencontra avec M. de Bérulle. « Vous voyez, lui dit la sainte religieuse, le Révérend Père de Bérulle, que vous ne connaissez pas; mais vous le connaîtrez quelque jour. Il sera l'instrument le plus efficace dont Dieu se servira pour votre salut. Vous vous moquez de moi à l'heure qu'il est, mais vous reconnaîtrez un jour que je vous dis vrai. » — « Je *l'ai ouï* faire, dit le cardinal de Retz, ce récit à feu mon père une infinité de fois depuis qu'il a été de l'Oratoire; mais je me souviens de le lui avoir même ouï faire dans mon enfance, longtemps devant qu'il eût la pensée d'y entrer. »

Une autre fois, cette sainte religieuse lui ayant parlé de la nécessité de vivre chrétiennement au milieu du monde, il avait répondu à la manière de ceux qui y sont engagés par un rang élevé et de grands emplois, c'est-à-dire sur la difficulté de vivre en chrétien parmi tant d'obstacles. La bonne mère ne l'en pressa que plus fortement de rompre les liens qu'il reconnaissait être si dangereux; et, ne pouvant s'y résoudre, elle lui dit :

---

1 *Vie de Mme Acarie*, t. II, p. 177.
2 Chantelauze, p. 179.

« Ne vous obstinez pas davantage, Dieu demeurera le maître; ce que vous ne voulez pas faire pour lui plaire, il le fera comme souverain; il ne vous contraindra point, mais il vous charmera doucement par les attraits de sa miséricorde, en sorte que votre volonté se soumettra à ses inspirations; il appellera madame votre femme hors de ce monde en un tel temps, et, après sa mort, il vous fera entrer parmi les Pères de l'Oratoire; vous y recevrez les ordres sacrés, vous y serez prêtre; songez-y sérieusement. » — « Les dispositions où était alors M. de Gondi lui firent ouïr tout cela comme des visions, et regarder ce qu'on lui disait comme étant hors de toute apparence. Il en rit et n'y pensa plus; puis il partit quelques mois après pour Marseille, où il était appelé par les fonctions de sa charge. »

Mais il emportait avec lui le trait qui allait le vaincre, et le décider à une vie tout à fait chrétienne. En mer, sur les galères de l'État, il entretenait avec elle une correspondance, où elle lui recommandait sans cesse de penser au salut de son âme; et il avait pour elle une telle vénération, que, dans une tempête, se voyant en danger, il l'invoqua comme une sainte, et, ayant été sauvé, il proclama partout qu'il lui devait ce miracle.

On aurait dit que M$^{me}$ de Gondi attendait la fin de ces deux grandes œuvres : la fondation de la congrégation des prêtres de la Mission et la conversion de son mari, pour s'échapper de la terre. Au fond elle ne lui avait jamais appartenu. Son corps délicat y tenait à peine; son âme ardente n'y tenait pas du tout. Elle savait bien que ces courses perpétuelles au chevet des pauvres malades, ces longues veillées auprès des mourants, l'exténuaient. Elle ne les en continuait pas moins. Soulager son corps, c'eût été faire souffrir son âme. Elle y allait donc toujours, de plus en plus faible, languissante, se traînant. Un jour il fallut s'arrêter, les

forces manquaient. Ce qu'on appelle aujourd'hui l'anémie la menait doucement, mais sûrement, au tombeau. Elle le vit et ne se plaignit pas. Son âme était déjà dans le ciel. On n'a pas de détails sur ses derniers moments. Ce qu'on sait, c'est que le suprême désir de sa vie fut réalisé : elle eut saint Vincent de Paul à son lit de mort. C'est soutenue, encouragée par ses prières, rassurée par ses paroles pleines de foi et de confiance en Dieu, qu'elle rendit le dernier soupir, le 23 juin 1625. Grande âme, délicate et pure, mais timorée et timide, digne d'être bénie, soutenue, encouragée à sa dernière heure par un si grand saint. Elle avait réglé dans son testament qu'elle serait enterrée dans l'église des Carmélites de la rue du Chapon, près de sa sainte amie la mère Marguerite du Saint-Sacrement. Vincent de Paul l'y conduisit lui-même, présida à toutes les cérémonies, chanta la messe des défunts, récita les dernières prières, et ne se retira qu'après avoir confié ce saint dépôt à la pieuse mère Marguerite du Saint-Sacrement et à toutes ses filles.

Il faut regretter à jamais que trop d'ombres enveloppent une vie si pure, le parfait modèle de la dame du monde. Mais Abelly en a bien vu le vrai motif : « L'histoire de cette vie très sainte eût été capable de fournir de quoi remplir un juste volume, à la très grande édification de toute la postérité ; mais, comme il n'y avait que M. Vincent qui en pût donner les meilleurs mémoires, ayant eu plus de connaissance qu'aucun autre des excellentes qualités et des rares vertus de la défunte, et d'ailleurs son humilité lui faisait toujours cacher sous le voile du silence tous les biens où il avait quelque part ; cela a été la cause pour laquelle il a toujours évité de déclarer ce qu'il en savait, pour ne pas donner connaissance de ce qui était de lui-même, cette sainte et vertueuse dame n'ayant presque rien fait de considérable pour le service et la gloire de Dieu où

M. Vincent n'eût grandement coopéré, et par conséquent n'eût mérité d'avoir beaucoup de part à la louange qu'on lui en eût rendue, ce qu'il craignait le plus et qu'il fuyait autant qu'il lui était possible[1]. »

M. de Gondi n'assistait pas à cette triste cérémonie. La mort avait été si rapide, qu'on n'avait pas pu l'avertir et qu'il ne se doutait pas de son malheur. Vincent de Paul crut qu'il était de son devoir, et, à défaut de devoir, son cœur, sa grande et sainte affection le lui auraient demandé, d'aller lui-même avertir M. de Gondi de l'irréparable malheur qui venait de le frapper. Et peut-être aussi en cela accomplissait-il le vœu de la pieuse défunte. Il y avait loin à cette époque de Paris à Marseille. Le saint fit le voyage, tout ému de la catastrophe, se demandant comment il s'y prendrait pour annoncer à M. de Gondi un si épouvantable malheur. Je l'ai déjà dit, mais il faut le répéter, à l'affection que M. de Gondi avait vouée à l'aimable, charmante et incomparable M^me^ de Gondi, s'était joint en Philippe-Emmanuel ce je ne sais quoi qui naît d'une vertu éclatante et qui change l'affection en vénération. L'idée d'être séparé à jamais d'elle ne s'était pas encore présentée à lui. Vincent de Paul le sentait, et c'est ce qui rendait si affreuse la mission qu'il était chargé de remplir. Après avoir bien prié, il se présenta à M. de Gondi. La seule apparition du saint prêtre, qu'il n'attendait pas, fut un coup pour M. de Gondi. « Eh bien ! dit aussitôt Vincent de Paul, pour ne pas faire durer une attente si pleine d'anxiété, ne voulons-nous pas faire la sainte volonté de Dieu ? » Et doucement, avec des précautions infinies, il lui raconta la maladie de M^me^ de Gondi, ses derniers moments, enfin sa mort, si pieuse, si chrétienne, si soumise à la sainte volonté de Dieu, qu'entendre ces choses c'était déjà une consola-

---

[1] Abelly, t. I, p. 71-72.

tion. Néanmoins la blessure fut inguérissable, et, en se séparant de sa sainte épouse, il se sentit séparé de tout.

Saint Vincent de Paul avait apporté avec lui le testament de la pieuse défunte. Il le remit à M. de Gondi. Un des articles était ainsi conçu : « Je supplie M. Vincent, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère, de ne vouloir jamais quitter la maison de M. le général des galères, ni, après sa mort, nos enfants. Je supplie aussi M. le général de vouloir retenir chez lui M. Vincent et de l'ordonner, après lui, à nos enfants, les priant de se souvenir et de suivre ses saintes instructions, connaissant bien, s'ils le font, l'utilité qu'en recevra leur âme, et la bénédiction qui en arrivera à eux et à toute la famille. » Cette clause était trop dans les idées et dans les désirs de M. de Gondi pour qu'il n'insistât pas de toutes ses forces afin d'obtenir un si grand bienfait. Mais Vincent de Paul sentait que son heure était enfin venue; que la mort de M^me^ de Gondi rompait le lien le plus délicat qui l'attachât à la famille; qu'il était temps qu'il retrouvât sa liberté et son indépendance, pour se livrer à tant d'œuvres dont Dieu lui donnait l'inspiration. Il le représenta respectueusement à M. de Gondi, qui n'insista pas.

Philippe-Emmanuel d'ailleurs ne devait pas rester longtemps dans le monde. L'amour qu'il avait voué à sa sainte épouse était de ceux qui ne se consolent pas sur la terre. Jésus-Christ seul pouvait y prendre la place qui était devenue vacante. Il se démit donc de sa charge de général des galères en faveur de son fils aîné; il plaça le second, celui qui devait être le célèbre cardinal de Retz, chez les jésuites pour y achever son éducation; et, libre de tout, se souvenant des prédictions de la mère Marguerite du Saint-Sacrement, il vint demander au Père de Bérulle de le recevoir à l'Oratoire. Après de longues et sérieuses épreuves, imposées

par le prudent supérieur et humblement acceptées par le courageux novice, il prit la tonsure et la soutane, fut plus tard ordonné prêtre, célébra sa première messe au milieu d'un concours immense, puis il s'ensevelit dans une retraite si profonde, que rien ne put l'en arracher, pas même la perspective du chapeau de cardinal ou la succession du Révérend Père de Bérulle comme supérieur général de l'Oratoire. Il disparaît complètement, et c'est à peine si on peut l'entrevoir dans l'ombre où il a voulu s'éteindre, vivant dans l'humilité, amoureux de la vie cachée, portant un cilice, jeûnant souvent au pain et à l'eau, et faisant l'admiration de saint Vincent de Paul, auquel il resta tendrement uni jusqu'à la mort.

Pendant que M. de Gondi s'échappait du monde pour entrer à l'Oratoire, Vincent de Paul se retirait au collège des Bons-Enfants, avec M. Portail, son premier et fidèle disciple, et se préparait à commencer ses grandes œuvres. Il avait alors cinquante ans.

Que les voies de Dieu sont admirables ! Quand il veut faire un docteur, il le mène aux universités, il le fait asseoir aux pieds de quelque maître fameux, et on a un saint Bonaventure ou un saint Thomas. Veut-il faire un serviteur des pauvres, il prend une autre voie. Il le fait naître dans la pauvreté, garder les troupeaux pendant son enfance, grandir dans les privations et les sacrifices. Ce sera là la première école de saint Vincent de Paul. La seconde, ce sera le bagne de Tunis. Après avoir mangé le pain des pauvres, il portera la chaîne de l'esclave. Il courbera ses épaules sous le fouet d'un maître. Vendu trois fois sur un marché public, marchandé comme un animal, il demeurera deux ans entiers à cette rude école, et il apprendra, au milieu des sables brûlants de l'Afrique et dans les durs travaux de la captivité, ce qu'il y a de douleurs, d'humiliations dans certaines conditions de la société.

Encore n'est-ce pas assez. Il a mangé le pain du pauvre, mais du pauvre honnête dans la maison de son père; il a porté la chaîne du captif, mais du captif malheureux dans le bagne de Tunis. Il lui reste à traîner le boulet du forçat. Il ne connaît encore que les douleurs de la pauvreté, il faut qu'il en connaisse les hontes, afin qu'aucune plaie ne lui soit inconnue. Mais comment descendre dans ces lieux infects, abominables, pleins de blasphèmes, comme prêtre, comme bienfaiteur, pour consoler ces malheureux? Il serait trop loin d'eux et pas assez humilié. Il y descendra comme forçat; mettez un boulet à ses pieds, une rame à ses mains. Couvrez-le de l'ignoble costume des galériens. Dieu le veut. Il le faut, afin que ce grand saint connaisse la pauvreté sous toutes ses faces, et qu'on puisse dire de lui comme de Notre-Seigneur: « Nous n'avons pas un pontife qui ne puisse compatir à nos infirmités, car il les a expérimentées toutes : » *Tentatum autem per omnia.*

Mais en même temps que Dieu lui fait traverser ainsi toutes les couches de la pauvreté, comme un grand artiste qui, après avoir appris à toucher les notes basses d'un clavier, enseigne aussi à en toucher les notes élevées, Dieu le promène dans les châteaux de la noblesse, dans les riches salons de la bourgeoisie, jusque dans les palais des rois, afin que, quand il commencera ses grandes œuvres, il trouve non seulement de l'or, de l'argent, des richesses, des sympathies, mais des coopérateurs, de pieux et illustres appuis dans toutes les classes de la société. Noble et sainte comtesse de Gondi, pieuse marquise de Meignelais, madame Acarie, madame de Bérulle, soutiens et appuis de ses premiers pas; et vous que nous allons voir autour de lui pendant la création de ses grandes œuvres, admirable duchesse d'Aiguillon, présidente Goussault, présidente de Herse, madame de Lamoignon, madame

de Miramion, plus grandes encore par la noblesse et la magnanimité de vos cœurs que par la célébrité de vos noms; et vous aussi, Philippe-Emmanuel de Gondi, illustre président Molé, pieux baron de Renty, commandeur de Sillery; et vous que je ne saurais oublier, groupe ardent des premiers prêtres de la Mission, chœur angélique des premières filles de Charité, présidé par Mlle Le Gras; vous tous enfin, soutenez ses derniers efforts; et que, secondé par vous, il achève sa grande œuvre de la glorification de l'Église et du salut de la société par la charité !

---

# LIVRE II

## SAINT VINCENT DE PAUL S'APPLIQUE A LA RÉFORME DU CLERGÉ

---

## CHAPITRE I

Saint Vincent de Paul va s'établir au collège des Bons-Enfants. — De là à Saint-Lazare. — Commencement de la Congrégation de la Mission.

1625-1628

Lorsqu'on descend à Paris la rue Saint-Victor, on aperçoit, au n° 36, un vieux bâtiment percé d'une multitude de petites fenêtres. La rue, en se prolongeant et en tournant brusquement, a fait disparaître la vieille porte qu'on voyait encore il y a dix ans. C'est là que Vincent de Paul se retira en 1625. Il n'avait avec lui qu'un seul prêtre : le bon M. Portail, son premier, son plus cher disciple, qui, né à Beaucaire en 1590, quatorze ans après saint Vincent de Paul, venu à Paris en 1610, âgé de vingt ans, pour suivre les cours célèbres de l'Université, avait providentiellement rencontré notre saint, qui y arrivait aussi, s'était mis immédiatement sous sa direction, et, doué d'une innocence parfaite, avide d'humilité, de pauvreté, avait senti son âme s'épanouir au souffle du serviteur de Dieu et

s'était juré à lui-même de ne jamais le quitter. De son côté, notre saint s'était attaché à ce jeune ecclésiastique, et, sans savoir encore à quoi il pourrait l'employer plus tard, il commençait déjà à s'en servir comme d'un ami en qui il avait toute confiance. Pendant son voyage à Marseille en 1622, à Bordeaux et à Mâcon en 1623, il lui avait confié le soin de ses « chers galériens » de Paris ; et quand, au commencement de cette dernière année, on lui donna le collège des Bons-Enfants, ne pouvant encore s'y rendre, puisqu'il n'avait pas quitté les Gondi, il y envoya M. Portail pour tenir la maison et l'y attendre (6 mars 1624). Il ne vint le rejoindre qu'en 1625, et depuis, pendant trente-cinq ans, ils ne se quittèrent plus : l'un la tête, l'autre le bras ; l'un créant les œuvres, l'autre les dirigeant ; celui-ci aussi humble disciple que celui-là était humble maître, et tous deux enflammés du plus saint zèle pour la gloire de Dieu et le soulagement des pauvres[1].

A peine arrivé, saint Vincent de Paul voulut qu'on commençât les missions ; et comme ils n'étaient que deux, ils s'adjoignirent un bon prêtre, M. Gambart, auquel ils donnaient trente écus par an pour subvenir à ses besoins. Rien n'est touchant comme les premières missions de ce temps-là. On allait recevoir la bénédiction de l'archevêque ; puis, après avoir mis tout en ordre dans le vieux collège des Bons-Enfants, on fermait les portes avec soin, et comme on n'avait pas le moyen d'avoir un portier, on mettait la clef chez un voisin. Après quoi on s'en allait, chacun portant sur son épaule le petit sac qui contenait ses effets. On s'arrêtait de préférence dans les plus pauvres hameaux, et souvent il fallait coucher sur la paille. Dieu bénissait

---

[1] *Notice sur les prêtres, clercs et frères défunts de la Congrégation de la Mission.* Ire série, *Compagnons de saint Vincent;* 1 vol. in-8°. Paris, Pillet et Dumoulin, 1881, p. 1.

une telle pauvreté. « Nous allions, dit le saint, tout bonnement et simplement, envoyés par nos seigneurs les évêques, évangéliser les pauvres, ainsi que Notre-Seigneur avait fait. Cependant je n'avais qu'un seul sermon que je tournais de mille manières ; c'était sur la crainte de Dieu. Telle était notre conduite, lorsque quelques ecclésiastiques, témoins des bénédictions que Dieu répandait sur nos travaux, demandèrent et obtinrent de se joindre à nous. O Sauveur ! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant? Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi. Et néanmoins c'était par là que Dieu voulait donner commencement à la Compagnie. Eh bien, appellerez-vous humain ce à quoi nul homme n'avait jamais pensé? car ni moi ni le pauvre M. Portail n'y pensions pas ; hélas ! nous en étions bien éloignés [1]. »

Telles étaient les consolations que Dieu répandait sur les premières missions, que le saint ne pouvait pas s'en arracher. Quand, exténué de fatigue, il rentrait à Paris chercher un peu de repos, « il me semblait, dit-il, que les portes de la ville devaient tomber sur moi et m'écraser ; et rarement revenais-je de la mission que cette pensée ne me vînt dans l'esprit ; la raison de cela est que je considérais en moi-même : Tu t'en vas à Paris, et voilà d'autres villages qui attendent la même chose de toi que ce que tu viens de faire à celui-là et à celui-là... Si tu n'eusses point été là, vraisemblablement telles et telles personnes mourant dans l'état où tu les as trouvées seraient perdues et auraient été damnées ; si tu as trouvé cela, tels et tels péchés qui se commettent en cette paroisse-là, n'as-tu pas sujet de douter que tu trouveras la même chose, et que de pareilles fautes et péchés se commettent en la paroisse

[1] *Avis et conférences spirituelles*, p. 287.

voisine? Cependant ils attendent que tu ailles faire la même chose chez eux que tu viens de faire à leurs voisins ; ils attendent la mission où tu t'en vas : tu les laisses là ; s'ils meurent cependant et qu'ils meurent dans leurs péchés, tu seras en quelque façon cause de leur perte, et tu dois craindre que Dieu ne t'en demande compte [1]. »

Plein de ces pensées, il multipliait les prières pour suppléer aux missions momentanément suspendues. Il allait, avec ses disciples, aux sanctuaires célèbres demander l'esprit d'humilité et de pauvreté. « La Comgnie encore dans son enfance, n'étant composée que de trois ou quatre qui allèrent à Montmartre (le misérable homme qui vous parle étant alors indisposé), se recommanda à Dieu, par l'intercession des saints martyrs, pour entrer dans cette pratique de la pauvreté, alors et depuis si bien observée par une grande partie de la communauté. O Sauveur de mon âme! faites-nous la grâce de ne vouloir et posséder que vous [2]. »

Au bout d'un an on vit arriver deux nouveaux compagnons : M. François du Coudray, né à Amiens, docteur en Sorbonne, hébraïsant, parlant plusieurs langues, et séduit par la pauvreté et l'humilité du saint [3] ; et M. Jean de la Salle, sorti également de la Picardie, d'une prudence et d'un dévouement incomparables [4]. L'année suivante, en 1627, il en vint quatre autres : M. Jean Beçu, du diocèse d'Amiens, âgé de trente-quatre ans [5]; M. Lucas, du diocèse de Paris, qui n'était pas encore prêtre [6]; M. Brunet, de Riom en

---

[1] *Avis et conférences spirituelles*, p. 259.
[2] *Ibid.*, p. 572.
[3] *Notices*, p. 95.
[4] *Ibid.*, p. 117.
[5] *Ibid.*, p. 125.
[6] *Ibid.*, p. 135.

Auvergne, cœur d'or mais santé languissante [1], et M. d'Horgny, de Noyon, le plus jeune de tous, et qui devait survivre au saint et lui administrer les derniers sacrements [2]. En tout sept. C'était peu, et cela ressemblait à un insuccès. Combien se seraient découragés! Vincent de Paul s'en réjouissait, au contraire. Il écrivait, le 16 octobre 1635, à M. Portail, après l'arrivée des six derniers, qui en dix ans portait à trente-trois le nombre de ses disciples: « Le nombre de ceux qui sont entrés parmi nous depuis votre départ est de *six*. Oh! Monsieur, que je crains la multitude et la propagation, et que nous avons sujet de louer Dieu de ce qu'il nous fait honorer le petit nombre des disciples de son Fils [3] ! »

A la tête de cette petite troupe, Vincent de Paul continua et étendit le cercle de ses missions. Malheureusement on a peu de détails. Les lettres du saint qui auraient éclairé cette époque sont presque toutes perdues. On voit cependant que lui et ses disciples ont poussé d'un côté à Chelles, à Verneuil, à Croissy, à Maubuisson, à Passy, jusqu'à Beauvais; et de l'autre au Mesnil, à Villeneuve-Saint-Georges, jusqu'à Lyon, où les attirait peut-être Châtillon-les-Dombes. Dès 1627, deux ans à peine après leur naissance, le souvenir de leurs prédications embaumait dans quatre provinces du Midi. « J'arrive, écrivait un abbé célèbre dont on ne nous a pas dit le nom, j'arrive d'un grand voyage que j'ai fait en quatre provinces. Je vous ai déjà mandé la bonne odeur que répand dans *tous ces lieux* l'institution de votre sainte Compagnie, qui travaille pour l'instruction et pour l'édification des pauvres de la campagne. En vérité, je ne crois pas qu'il y ait

---

1 *Notices*, p. 147.
2 *Ibid.*, p. 153.
3 *Lettres*, n° 106, t. I, p. 112.

rien en l'Église de Dieu de plus édifiant ni de plus digne de ceux qui portent le caractère et l'ordre de Jésus-Christ. Il faut prier Dieu qu'il *affermisse* un dessein si avantageux pour le bien des âmes, à quoi bien peu de ceux qui sont dédiés au service de Dieu s'appliquent comme il faut[1]. »

On employait surtout l'hiver à ces missions, parce que les travaux interrompus par le froid laissent du repos aux gens de la campagne. L'été, pendant les moissons et les vendanges, on travaillait. On étudiait la théologie, on préparait les instructions. En 1628, saint Vincent de Paul écrivait de Beauvais :

« Beauvais, 1628.

« Comment se porte la Compagnie? Chacun est-il en bonne disposition et bien content ? Les petits règlements s'observent-ils? Étudie-t-on, s'exerce-t-on sur les controverses ? Y observez-vous l'ordre prescrit ? Je vous supplie, Monsieur, qu'on travaille soigneusement à cela ; qu'on tâche de bien posséder le petit Bécan[1] : il ne se peut dire combien ce petit livret est utile à cette fin. Il a plu à Dieu de se servir de ce misérable pour la conversion de trois personnes depuis que je suis parti de Paris ; mais il faut que j'avoue que la douceur, l'humilité et la patience, en traitant avec ces pauvres dévoyés, est comme l'âme de ce bien. Il m'a fallu employer deux jours de temps pour en convertir un ; les deux autres ne m'ont pas coûté de temps. J'ai

---

[1] Collet, p. 131.

[2] Martin Bécan, jésuite, né en 1550 dans le Brabant, confesseur de l'empereur d'Autriche Ferdinand II, était l'auteur d'une somme de théologie in-folio dont on fit un abrégé appelé *le Petit-Bécan*.

bien voulu vous dire cela à ma confusion, afin que la Compagnie voie que s'il a plu à Dieu de se servir du plus ignorant et du plus misérable de la troupe, il se servira encore plus efficacement de chacun des autres [1]. »

Il y avait six ans que cette vie si humble, si fructueuse, durait, lorsqu'un jour M. de Lestocq, curé de Saint-Laurent de Paris, amena à notre saint un excellent religieux, le Père Adrien le Bon, supérieur d'une communauté de chanoines réguliers de Saint-Victor, établis à Saint-Lazare dans une vieille léproserie, située sur la route de Paris à Saint-Denis [2]. Riche prieuré, vaste enclos, grands jardins, magnifiques bâtiments, mais d'où l'âme s'était retirée: cette fondation avait été faite il y avait plus de deux siècles, en 1404, par la piété des fidèles pour offrir un asile aux lépreux. Or il n'y avait plus de lépreux, et nulle œuvre de charité, ni corporelle ni spirituelle, n'avait remplacé celle-là. On y avait mis des chanoines réguliers de Saint-Victor; mais ils n'étaient que huit, vivant mollement et ne pouvant pas s'entendre avec leur supérieur, qui rêvait une vie plus haute. Troublé et inquiet, voulant se retirer et se demandant si on ne pourrait pas utiliser pour quelque œuvre de charité ces grands bâtiments, il vint en parler à son voisin et ami, M. de Lestocq, curé de Saint-Laurent. « Oh ! lui dit celui-ci, ce dessein ne peut venir que du ciel, qui a suscité ces bons prêtres ; » et il lui raconta ce que nous savons déjà : les pauvres évangélisés, les mauvaises confessions réparées, tous les besoins spirituels et corporels des gens de la campagne également satisfaits. « Du reste, ajouta-t-il, venez avec moi, vous jugerez par vous-

[1] *Lettres*, t. I, p. 22, n° 9.
[2] Faubourg Saint-Denis, n° 117.

même; je veux surtout que vous voyiez leur supérieur, un homme tout de Dieu. »

« Là-dessus ils se rendirent ensemble au collège des Bons-Enfants. Après les premières salutations, le Père le Bon dit à saint Vincent que, sur le récit avantageux qu'on lui avait fait des œuvres de sa Compagnie, il serait heureux d'y contribuer et qu'il venait lui offrir dans ce but son prieuré de Saint-Lazare. A ce mot, qui aurait jeté tout autre dans la joie, l'humble Vincent demeura interdit. Il ne sut que répondre. « Hé quoi ! Monsieur, vous tremblez, lui dit le Père Lebon. — Il est vrai, mon père, répondit le saint, que votre proposition m'épouvante ; et elle me paraît si fort au-dessus de nous, que je n'ose y élever ma pensée. Nous sommes de pauvres prêtres qui vivons dans la simplicité, sans autre dessein que de servir les pauvres gens des champs. Nous vous sommes grandement obligés, mon père, de votre bonne volonté, et vous en remercions très humblement ; mais permettez-nous de ne pas accepter votre offre [1]. »

Tant d'humilité émut le Père le Bon. Il sentit qu'il était en présence d'un prêtre bien supérieur à ceux qu'il connaissait, et, de plus en plus désireux de réaliser son projet, il conjura saint Vincent de Paul de ne pas lui dire un non absolu et de prendre six mois pour y réfléchir.

Les six mois s'écoulèrent, et le Révérend Père le Bon, accompagné de M. de Lestocq, revint au collège des Bons-Enfants. Tous deux renouvelèrent leurs instances, et conjurèrent saint Vincent de Paul de vouloir bien accepter le prieuré. Le Père le Bon se sentait inspiré de Dieu de le lui remettre, et le curé de Saint-Laurent, homme sérieux et pratique, lui faisait voir les grands avantages de cette acceptation. « De-

[1] Maynard, t. I, p. 370-371.

puis ma première visite, disait le Père le Bon, j'ai obtenu le consentement de mes religieux, il ne faut plus que le vôtre ; un mot de vous, et c'est affaire conclue. » Vincent restait inébranlable. « Voyez notre petit nombre, répondait-il ; nous sommes à peine nés, cette étroite et pauvre maison suffit à notre petitesse. Je redoute l'éclat et le bruit que ferait cette affaire. D'ailleurs, nous ne méritons pas une telle faveur. Laissez-nous dans l'obscurité et le silence qui nous conviennent. »

En ce moment l'heure du dîner sonna, et le Père le Bon, désirant enlever l'affaire, dit au saint : « Permettez que je dîne avec vous et avec votre communauté, » ce que notre saint agréa avec sa bonté et son humilité ordinaires. La modestie des missionnaires, la lecture de table, l'ordre qu'on y observait, tout cela plut tellement au Père le Bon, qu'il en conçut une vénération et un amour si grand pour eux, qu'il sortit avec la résolution absolument arrêtée de réussir dans son généreux projet.

Il y revint plus de vingt fois dans les six mois qui suivirent, « jusqu'à ce point qu'étant fort ami de M. Vincent, je lui dis plusieurs fois qu'il résistait au Saint-Esprit, et qu'il répondrait devant Dieu de ce refus, pouvant par ce moyen s'établir et former un corps et une congrégation parfaite, dans toutes ses circonstances. »

M. de Lestocq ne contenait pas son impatience : « J'aurais voulu, dit-il, prendre sur mes épaules ce père des missionnaires et le transporter à Saint-Lazare, pour le séduire par la beauté et les avantages du lieu ; mais il était insensible aux choses extérieures, et, pendant les dix-huit mois que durèrent les poursuites, il n'alla pas une seule fois voir la maison. »

Le doux et saint Père le Bon perdit lui-même patience. Après un an de poursuites, il dit un jour à

saint Vincent : « Mais quel homme êtes-vous donc ? Si vous craignez de vous en rapporter à vous-même en cette affaire, dites-nous au moins de qui vous prenez avis, en qui vous avez confiance, quel ami vous avez à Paris qui nous puisse servir d'intermédiaire. Je ne crains pas sa décision ; car il n'est personne vous voulant du bien qui ne vous conseille d'accepter mon offre ; promettez-moi seulement de vous soumettre comme moi à sa décision. » Poussé dans ses derniers retranchements, Vincent indiqua le docteur Duval, son confesseur et son conseil ordinaire, et s'engagea à lui obéir comme à Dieu.

Le docteur Duval était un des prêtres les plus éminents de Paris, théologien, orateur, d'une vertu supérieure encore à son talent, loué et admiré par saint François de Sales, consulté par sainte Chantal, par la Mère Madeleine, par Mme Acarie ; l'homme le plus capable, au témoignage du cardinal du Perron, de résoudre les cas de conscience et de dissiper les peines d'esprit, et dont saint Vincent de Paul disait : « Tout est saint en lui [1]. »

M. André Duval n'hésita pas, et il déclara qu'il fallait que M. Vincent acceptât l'offre qui lui était faite. Humble et obéissant comme un enfant, celui-ci accepta, sans même avoir visité la maison, ce qu'il fit seulement le jour du décret d'union, et en quelques heures tout fut terminé.

Il y avait au fond du jardin, dans des cabanons, cinq ou six fous que les religieux, pour entrer autant que possible dans les intentions des fondateurs, avaient recueillis et soignaient. On les montra à saint Vincent de Paul, qui en fut touché jusqu'aux larmes. C'est là peut-être ce qui acheva de le décider à accepter.

Mais continuons. Le Père Adrien le Bon n'avait pas

---

[1] *Vie de Mme Acarie*, t. I, p. 138.

voulu seulement céder sa maison à saint Vincent de Paul, afin d'employer en œuvres de charité les fonds destinés aux pauvres lépreux ; il voulait réformer les religieux au contact de notre saint et de ses disciples, et pour cela il avait imaginé de fondre ensemble les deux communautés. Les disciples de saint Vincent de Paul porteraient l'aumusse et le domino [1], comme les chanoines de Saint-Victor, prendraient indistinctement rang au chœur, coucheraient au même dortoir. « Vos disciples n'en souffriront pas, disait-il à M. Vincent, et mes religieux ne pourront échapper à la salutaire impression de tant de silence, de régularité et de modestie. De l'admiration ils passeront bientôt à l'imitation. »

Vincent de Paul avait trop de prudence et d'expérience pour donner les mains à un projet pareil, qui risquait bien plus de transformer les missionnaires en chanoines que les chanoines en saints. Il refusa énergiquement le port de l'aumusse, la participation aux stalles du chœur, et surtout la communauté de dortoir. « Notre règle, disait-il, est de garder le silence depuis la prière du soir jusqu'au lendemain après dîner ; nous avons alors une heure de conversation, après laquelle nous rentrons dans le silence jusqu'au soir ; le souper est suivi d'une autre heure de conversation ; puis revient le grand silence, silence tellement rigoureux, que nous ne le rompons que pour choses absolument nécessaires, et dans ce cas même, à voix basse. Or, ajoutait-il, quiconque ôte cela d'une communauté y introduit un désordre et une confusion qui ne se peut peindre ; ce qui a fait dire à un saint personnage qu'il assurera, voyant une communauté qui observe exacte-

---

[1] Espèce de camail et de capuchon que portaient certains chapitres pour se garantir les épaules et la tête pendant les offices.

ment le silence, qu'elle observe aussi exactement le reste de la régularité; et qu'au contraire, en voyant une autre où le silence ne s'observe pas, qu'il est impossible que le reste de la régularité s'observe. Or il y a bien sujet de craindre, Monsieur, que ces messieurs ne voulussent pas s'obliger à cela, et que, ne le faisant pas, nous ne ruinassions cette pratique si nécessaire que nous avons tâché d'observer jusqu'à présent le moins mal qu'il nous a été possible. »

Adrien le Bon, dont la conduite en tout ceci fut constamment admirable, céda, et, tout étant réglé d'un commun accord, un concordat fut passé le 7 janvier 1632, entre Adrien le Bon et les religieux de Saint-Lazare d'une part, Vincent de Paul et ses missionnaires de l'autre.

L'acte commence ainsi : « La maladie de la lèpre n'est plus aussi fréquente qu'autrefois, et présentement il ne se trouve pas un seul lépreux à Saint-Lazare. En pareil état de chose, il serait conforme à l'intention des donateurs d'appliquer les revenus du prieuré au soulagement spirituel du pauvre peuple des champs, éloigné des villes et infecté de la lèpre du péché. Or les prêtres de la Mission s'étant voués déjà et se vouant journellement avec grand fruit à cette œuvre excellente, il serait bon de coopérer à leur établissement et accroissement, en sorte qu'ils puissent plus commodément supporter et continuer leurs exercices et leurs travaux au plus grand bien de la religion et du public. En conséquence, les religieux de Saint-Lazare, moyennant le bon plaisir du pape et de l'archevêque de Paris, du roi et du parlement, résignent le prieuré et en font annexion perpétuelle à la Mission. » C'étaient, on se le rappelle, les idées qui avaient décidé Adrien le Bon à offrir son prieuré à saint Vincent de Paul. Après ce préambule, on règle la position : 1° du prieur, qui conservera son logement actuel pendant sa vie, avec qualité d'ancien

prieur, liberté d'assister au service, au chapitre et au réfectoire, et d'y garder son rang; une pension viagère, hypothéquée sur le prieuré et sur tous les biens de la compagnie, et deux terres dont le révérend Père de Gondi (l'ancien général des galères) se portera caution; — 2° des religieux : on leur donnera une pension annuelle de cinq cents livres, garantie encore par le Révérend Père de Gondi, sur quoi deux cents livres seront prélevées s'ils veulent vivre en commun avec les missionnaires; par conséquent, liberté de rester à Saint-Lazare comme par le passé, à la condition cependant de reconnaître la juridiction de l'archevêque de Paris; laquelle pension leur sera également payée s'ils veulent vivre ailleurs; — 3° du prieur et des religieux, traitement à l'infirmerie aux dépens de la Mission; inhumation avec les cérémonies dues aux bienfaiteurs; service anniversaire à perpétuité pour le prieur, et service du bout de l'an pour chaque religieux. »

On remarque ici, avec joie et reconnaissance, la signature de Philippe-Emmanuel, qui, étant entré à l'Oratoire, s'appelait alors le Révérend Père de Gondi. Ayant gardé ses biens, il se porte garant et caution pour son ancien et toujours cher ami Vincent de Paul. Son frère, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, ne se montre ni moins reconnaissant ni moins fidèle. Dès le lendemain de ce concordat, 8 janvier 1632, il ratifie le décret d'union de Saint-Lazare et de la Mission, et il débute par un magnifique éloge de saint Vincent de Paul. « Dieu, par sa grande miséricorde, a suscité en nos jours dans ce royaume de France maître Vincent de Paul et ses disciples, hommes vraiment apostoliques, très amateurs de l'humilité chrétienne, qui, par une inspiration toute divine, laissant les habitants des villes, où ils voient un grand nombre de prêtres, tant séculiers que réguliers, appliqués au salut des âmes, parcourent les divers villages de notre diocèse; et là, cherchant les

seuls intérêts de Jésus-Christ (avec des discours pris non dans les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la puissance), exhortent à la confession générale, recommandent la communion fréquente, instruisent les ignorants, corrigent et détruisent les mauvaises mœurs, établissent avec notre autorisation la confrérie de la Charité dans toutes les paroisses, disposent les peuples à recevoir fructueusement nos visites, les poussent, en un mot, par leur parole et par leurs exemples, à fuir le vice et à suivre la vertu, comme le peuvent attester presque tous les grands de ce royaume de France. »

L'archevêque continue ainsi : « Il était donc de notre devoir de rendre grâces à l'auteur de tout bien de nous avoir envoyé de si utiles coopérateurs, comme il est de notre prévoyance pastorale de prier le même Dieu très bon et très grand de ne pas les laisser manquer du nécessaire. Dieu a entendu nos vœux, et les a exaucés dans son infinie bonté. Depuis longtemps nous leur *cherchions en vain dans notre diocèse un établissement fixe et stable,* lorsqu'un homme très désireux du salut des âmes, nommé Adrien le Bon, et les religieux de son prieuré, voyant les fruits très abondants produits par ces missionnaires, nous ont prié d'agréer le consentement donné par eux à l'union de la léproserie de Saint-Lazare à la congrégation de la Mission. Or, comme de science certaine nous savons que tous les ordres de la société, et surtout les villages, en tireront une grande utilité, nous accédons à leur juste demande, sous le bon plaisir du pape et du roi, et aux conditions arrêtées entre eux. Nous voulons de plus que nous et nos successeurs jouissions comme auparavant, à Saint-Lazare, de toute juridiction et autorité, avec droit de visite au spirituel et au temporel; que les prêtres de la Mission récitent l'office au chœur, acquittent les fondations, continuent d'admettre les lépreux à Saint-Lazare, y ré-

sident au moins douze, lesquels parcourront tour à tour, aux frais de la congrégation, les villages de notre diocèse, où ils demeureront, suivant le besoin, un ou deux mois; enfin, qu'aux Quatre-Temps de l'année, et sans préjudice des missions, ils reçoivent les ordinands du diocèse de Paris envoyés par nous, qu'ils entretiendront gratuitement pendant quinze jours, pour leur donner les exercices spirituels [1]. »

Dès le lendemain, saint Vincent de Paul prit possession de Saint-Lazare. L'archevêque de Paris, Mgr Jean-François de Gondi, voulut l'installer lui-même, afin de donner à tout son diocèse une preuve de l'estime et de l'affection qu'il avait pour cet humble prêtre. On n'a pas le procès-verbal de cette solennelle installation. Les mémoires du temps se contentent de dire que tout se passa à la satisfaction générale.

Toutes ces choses terminées, il semble que saint Vincent de Paul aurait dû jouir en paix de cette maison de Saint-Lazare, qu'il avait eu tant de peine à accepter, et dans l'acceptation de laquelle il avait mis tant de détachement; mais il y a des gens qui trouvent à contester sur tout. On nia que le Père le Bon eût eu le droit de céder son prieuré, et on menaça saint Vincent de Paul d'un procès s'il n'y renonçait immédiatement. Au seul mot de procès, notre saint, qui haïssait les discussions, se déclara prêt à tout abandonner. Heureusement de graves personnages intervinrent qui lui firent observer qu'il s'agissait de la gloire de Dieu, du salut des âmes, du soulagement des pauvres, de l'avenir d'une congrégation qui pouvait faire un bien immense dans l'Église. Il laissa donc s'engager le procès. Pendant qu'on le plaidait dans la grande salle du palais de Justice, il se tenait dans la sainte Chapelle, agenouillé au pied de l'autel et priant avec ferveur. Il demandait à Dieu non

---

[1] *Archives impériales,* citées par M. Maynard, t. I, p. 375-376.

son propre triomphe, mais celui de la justice, et qu'il mît en lui un esprit d'absolue soumission à sa sainte volonté. Au cours de sa longue prière, il en vint à se demander ce qu'il regretterait le plus de cette maison, s'il venait à perdre son procès. Ce ne seraient ni les vastes bâtiments, ni le bel enclos, ni le riche prieuré, ni tant d'avantages qui en résultaient pour la communauté naissante. Il n'y a qu'une chose qui lui tenait à cœur et qu'il aurait peine à quitter. C'étaient les pauvres fous qui étaient dans les cabanons du jardin[1].

Il dit cela « naïvement » à une personne de confiance. Naïveté et sublimité, cela va bien ensemble!

---

[1] Abelly, t. I, ch. xxii, p. 103.

# CHAPITRE II

Les exercices des ordinands. — Les conférences du mardi. Commencement de la réforme du clergé.

1628-1635

Dans l'acte par lequel Mgr Jean-François de Gondi autorisait saint Vincent de Paul à s'établir à Saint-Lazare sous certaines conditions, on a remarqué celle-ci : « Enfin nous voulons qu'aux Quatre-Temps de l'année, et sans préjudice des missions, maître Vincent de Paul et ses disciples reçoivent les ordinands du diocèse de Paris envoyés par nous, et qu'ils les entretiennent gratuitement pendant quinze jours, pour leur donner les exercices spirituels. » Qui a introduit cette clause d'une importance si capitale dans l'histoire de saint Vincent de Paul et dans celle de l'Église de France? Est-ce Mgr de Gondi qui y a pensé de lui-même? N'est-ce pas plutôt saint Vincent de Paul qui la lui a demandée? On serait tenté de le croire. Plus, en effet, on s'appliquait aux missions, puis il devenait évident qu'elles seraient inutiles si on ne commençait pas à réformer le clergé. A quoi bon s'épuiser de fatigue pour réveiller la foi et la vertu dans les populations des campagnes, si on ne les laissait pas aux mains d'un prêtre pieux et vigilant! Même confiées à un tel pasteur, combien vite, hélas! s'effaçaient les impressions de la Mission? Qu'était-ce

donc, si les fidèles, réveillés par les prédications des missionnaires, ne trouvaient aucun appui dans leur curé, ou négligent ou coupable? Or, de ce genre de prêtres, il y en avait trop alors. La corruption des mœurs au xv<sup>e</sup> siècle, les guerres du protestantisme au xvi<sup>e</sup>, avaient peu à peu fait disparaître les écoles fondées au moyen âge pour l'éducation du clergé. On ne s'occupait presque plus ni de discerner les vocations, ni de préparer les ordinations. Aux yeux de beaucoup, le sacerdoce n'était qu'un métier, une sorte de gagne-pain que l'on choisissait, parce qu'il semblait plus facile et plus sûr que les autres.

Il est vrai qu'il restait la Sorbonne et les grandes universités de France. Mais d'abord elles donnaient la science; ce qui n'est pas la même chose que de donner la vertu. De plus elles ne la donnaient qu'à quelques-uns, à l'élite du clergé, à ceux qui avaient assez de fortune pour habiter Paris et les grandes villes. Enfin, et c'était là le comble du malheur, ceux qui avaient été formés dans les universités se trouvaient trop savants pour aller dans les campagnes; ils méprisaient un tel ministère.

Et ainsi, dans les villages, il y avait une foule de prêtres ignorants, grossiers, mal élevés, quelquefois vicieux. Et dans les villes, que voyait-on? des prêtres mondains, des cadets de grandes familles, entrés dans les ordres malgré eux, disputant les postes élevés, aspirant à l'épiscopat, au cardinalat, et n'ayant pas toujours une vertu égale à leur ambition.

Sans doute, grâce à la fécondité et à la divinité de l'Église, il y avait au milieu de cela une foule de saints prêtres qui gémissaient de l'abaissement du sacerdoce, et beaucoup de pieux évêques qui se demandaient avec angoisse comment on pourrait sortir d'un état pareil; mais le moyen, personne ne le trouvait.

On pleure en lisant l'histoire de ce saint évêque qui,

pénétré de zèle pour la sainteté du sacerdoce, avait exigé que les ordinands de son diocèse eussent l'après-midi de la veille de l'ordination pour s'y préparer par une confession générale. Vers trois heures il leur faisait faire une exhortation commune, et le soir il envoyait des visiteurs pour parcourir les lieux où les ordinands étaient logés, afin de connaître ceux qui s'y comportaient mal et de les rayer de l'ordination pour cette fois[1].

A la même époque (1628), un autre saint évêque, Mgr Potier, évêque de Beauvais, ne gémissait pas moins du triste état du clergé. Un jour il vint à en parler à saint Vincent de Paul, et il le pressa vivement de lui indiquer le remède à un si grand mal : « Monseigneur, répondit le saint, allons droit à la source. Impossible de redresser les ecclésiastiques endurcis dans le désordre, car un mauvais prêtre ne se convertit presque jamais. C'est donc dans les aspirants au sacerdoce, et non dans ceux qui en sont déjà revêtus, qu'il vous faut chercher le principe de la rénovation du clergé. N'admettez aux ordres que ceux en qui vous verrez la science requise et toutes les marques d'une véritable vocation; et ceux-là même, préparez-les le plus longtemps possible, pour les rendre de plus en plus capables des fonctions du saint ministère. » Mgr l'évêque de Beauvais était bien persuadé qu'il n'y avait pas d'autre moyen. Mais comment faire pour réussir? Il y pensait jour et nuit, tremblant que toute son autorité ne vînt se briser contre la mauvaise volonté des ordinands. Sur ces entrefaites, au mois de juillet 1628, l'évêque et le saint prêtre partirent en voyage : on reprit la même conversation. Tout à coup les yeux de l'évêque se fermèrent, et il parut tombé dans un pro-

---

[1] *Vie de messire de Donnadieu, évêque de Comminges*, liv. III, chap. XXXIII.

fond sommeil. Mais bientôt se relevant : « Je ne dormais pas, dit-il. Je pensais sérieusement au meilleur moyen de préparer les jeunes ecclésiastiques aux saints ordres. Pour le moment je ne puis rien faire de mieux que de les recevoir chez moi, de les y retenir quelques jours, et de les faire instruire pendant ce temps, au moyen de conférences réglées, des choses qu'ils doivent savoir et des vertus qu'ils doivent pratiquer. — Oh ! Monseigneur, interrompit Vincent dans un saint transport et en élevant la voix bien au-dessus du ton ordinaire de sa modestie, voilà une pensée qui est de Dieu; voilà un excellent moyen pour remettre petit à petit tout le clergé de votre diocèse en bon ordre. » La conversation suivit longtemps cette direction, Vincent continuant à encourager l'évêque, et l'évêque s'affermissant de plus en plus dans son dessein. « A vous, monsieur Vincent, de m'aider à l'exécuter, dit enfin Mgr Potier quand ils se séparèrent. Moi, je vais tout préparer; vous, mettez par écrit l'ordre des exercices à suivre pendant cette retraite et le projet des matières qu'il convient d'y traiter. Puis rendez-vous à Beauvais quinze ou vingt jours avant l'ordination prochaine. — J'obéirai, Monseigneur, répondit Vincent, étant plus assuré que Dieu me demande ce service, l'ayant appris de la bouche d'un évêque, que s'il m'avait été révélé par un ange[1]. »

Quinze jours avant l'ordination de septembre, saint Vincent arriva, en effet, à Beauvais, accompagné de deux docteurs en théologie, MM. Duchesne et Messier. Il apportait le programme des exercices de la retraite, qu'il avait préparé dans le silence et la prière, et qui du premier coup atteignit la perfection; si bien que la retraite de Beauvais servit de modèle à toutes celles qui se firent depuis. L'évêque présida lui-même à l'ouver-

[1] Maynard, t. II, p. 25-26.

ture des exercices. Les deux docteurs donnèrent les sermons. Saint Vincent s'était réservé la conférence, et il y expliqua le Décalogue, mais d'une manière si claire, si pleine de force et d'onction, que presque tous les retraitants voulurent lui faire leur confession générale. M. Duchesne lui-même, qui se reposait de ses grands sermons au pied de la chaire du saint prêtre, fut si touché, qu'à la grande édification des ordinands, il fit aussi à saint Vincent une confession de toute sa vie.

Ce qui avait si bien réussi à Beauvais, pourquoi ne l'essayerait-on pas à Paris ? Mgr de Beauvais en parla à l'archevêque Mgr de Gondi, et celui-ci, pressé de plus par M. Bourdoise, ordonna, par un mandement du 21 février 1631, que tous les aspirants aux saints ordres dans son diocèse seraient obligés de s'y préparer par une retraite de dix jours. M. Bourdoise avait songé d'abord à recueillir chez lui les ordinands; mais, comme sa maison était trop peu considérable, il pria saint Vincent de Paul de se charger de l'œuvre. Notre saint hésita d'abord, puis se rendit; et ainsi s'ouvrirent aux Bons-Enfants, pour le renouvellement du clergé et le grand bien de l'Église, les exercices des ordinands. Ils avaient lieu à chaque Quatre-Temps, dix jours avant les ordinations. Et il y eut même des années où on fut obligé de les multiplier, tant était grande l'affluence des prêtres, qui non seulement de Paris, mais des provinces voisines, ne voulaient plus recevoir les ordres qu'après y avoir été préparés par saint Vincent de Paul. On n'en comptait pas moins de quatre-vingt à cent à chacune des retraites, qui avaient lieu cinq ou six fois par an.

Comment aurait-on suffi à tant de dépenses, si toutes les pieuses dames dont notre saint avait fait connaissance n'étaient venues à son aide? Mais avec leur foi vive, avec cette intuition de la femme chrétienne, elles comprirent que de toutes les œuvres celle-là était la plus haute et la plus nécessaire, et elles s'y dévouèrent.

M$^{me}$ la présidente de Herse se chargea de tous les frais des retraites pendant cinq ans; M$^{me}$ la marquise de Meignelais, née de Gondi, donna par testament dix-huit mille livres pour la nourriture des ordinands, sans compter ce qu'elle fit de son vivant; les dames de Charité apportèrent une forte somme. Enfin la reine elle-même, Anne d'Autriche, fut entraînée par les dames d'honneur à assister à un des exercices de la retraite des ordinands. Comme elle se retirait, vivement touchée : « Oh! Madame, lui dit une de ses dames d'honneur, voilà qui mériterait une fondation ! » Elle promit d'y penser, et, en attendant qu'elle pût la faire, elle se chargea, à l'expiration des cinq années de la présidente de Herse, de la nourriture des ordinands pendant cinq autres années.

Le grand attrait de ces exercices était la personne même de saint Vincent de Paul. Inconnu hier, il apparaissait avec un éclat de piété, d'humilité, d'amour de Dieu, de sainte éloquence, qui jetait dans l'enthousiasme. On ne se lassait pas de lui voir dire chaque matin la sainte messe. Quelle foi ardente! quel recueillement! quelle union tendre et profonde à la victime adorable! quelle transfiguration de son visage et de tout son être après la sainte communion! Cela valait déjà un sermon.

D'autre part, avec quelle humilité, quelle délicatesse il recevait les ordinands! Comme il préparait ses frères à recevoir, à soigner, à servir les prêtres qui venaient aux exercices! « S'employer pour faire de bons prêtres, disait-il, c'est faire l'office de Jésus-Christ, qui pendant sa vie mortelle semble avoir pris à tâche de faire douze bons prêtres, qui sont les apôtres, ayant voulu, pour cet effet, demeurer plusieurs années avec eux, pour les instruire et pour les former à ce divin ministère... Nous sommes donc tous appelés de Dieu à l'état que nous avons embrassé pour travailler à un chef-d'œuvre :

car qu'y a-t-il de si grand dans le monde qu'un prêtre? Les principautés et les royaumes ne lui sont point comparables. Les rois ne peuvent pas, comme le prêtre, changer le pain au corps de Notre-Seigneur, remettre les péchés, et tous les autres avantages qu'il a pardessus les grandeurs temporelles.

« Voilà notre mission, leur disait-il. Mais qui sommes-nous pour une telle œuvre? Nous ne sommes que de chétives gens, de pauvres laboureurs et paysans; et quelle proportion y a-t-il de nous, misérables, à un emploi si saint, si éminent et si céleste?... C'est pourtant à nous à qui Dieu a confié une si grande grâce, que celle de contribuer à rétablir l'état ecclésiastique. Dieu ne s'est pas adressé pour cela ni aux docteurs ni à tant de communautés et religions pleines de science et de sainteté; mais il s'est adressé à cette chétive, pauvre et misérable Compagnie, la dernière de toutes et la plus indigne. Qu'est-ce que Dieu a trouvé en nous pour un si grand emploi? Où sont nos beaux exploits? où sont les actions illustres et éclatantes que nous avons faites? où cette grande capacité? Rien de tout cela; c'est à de pauvres misérables idiots que Dieu, par sa pure volonté, s'est adressé, pour essayer à réparer les brèches du royaume de son Fils et de l'état ecclésiastique. Oh! Messieurs, conservons bien cette grâce que Dieu nous a faite, par préférence à tant de personnes doctes et saintes qui la méritaient mieux que nous; car, si nous venons à la laisser inutile par notre négligence, Dieu la retirera de nous pour la donner à d'autres et nous punir de notre infidélité. Hélas! qui sera-ce de nous qui sera la cause d'un si grand malheur, et qui privera l'Église d'un si grand bien? Ne sera-ce point moi, misérable? Qu'un chacun de nous mette la main sur sa conscience, et dise en lui-même : Ne serai-je point ce malheureux? Hélas! il n'en faut qu'un misérable tel que je suis qui par ses abominations détourne les faveurs du ciel de

toute une maison, et y fasse tomber la malédiction de Dieu. O Seigneur, qui me voyez tout couvert et tout rempli de péchés qui m'accablent, ne privez pas pour cela de vos grâces cette petite Compagnie. Faites qu'elle continue à vous servir avec humilité et fidélité, et qu'elle coopère au dessein qu'il semble que vous avez de faire, par son ministère, un dernier effort pour contribuer à rétablir l'honneur de votre Église !

« Heureusement, disait-il, nous avons la prière : avec elle on peut tout. Le plus pauvre, le plus misérable, peut en priant donner à l'Église un bon prêtre. Il se pourra même faire que ce sera par les prières d'un frère qui n'approchera pas de ces messieurs les ordinands. Il sera occupé à son travail ordinaire, et en travaillant il s'élèvera à Dieu souvent, pour le prier qu'il ait agréable de bénir l'ordination ; et peut-être aussi que, sans qu'il y pense, Dieu fera le bien qu'il désire, à cause des bonnes dispositions de son cœur. Il y a dans les psaumes : *Desiderium pauperum exaudivit Dominus...* » Ici Vincent s'arrêta tout à coup, ne se souvenant plus de la suite du verset, et, suivant son usage humble, familier et dramatique, il se tourna vers ses assistants et demanda : « Qui me dira le reste ? » L'un d'eux acheva : « *Præparationem cordis eorum audivit auris tua.* — Dieu vous bénisse, Monsieur ! » répondit le saint. C'était son remerciement ordinaire. Et, ravi de la beauté de ce passage, il le répéta plusieurs fois avec des transports de joie et de dévotion, en en savourant le goût, et il ajouta, pour le communiquer à ses disciples : « Merveilleuse façon de parler, digne du Saint-Esprit : « Le Seigneur a exaucé le désir des pauvres, il « a entendu la préparation de leur cœur ; » pour nous faire voir que Dieu exauce les âmes bien disposées avant même qu'elles le prient. Cela est de grande consolation, et nous devons certes nous encourager au

service de Dieu, quoique nous ne voyions en nous que misères et pauvretés. »

A la prière, il voulait qu'ils joignissent l'humilité, la cordialité : « Rendons à messieurs les ordinands toutes sortes de respects et de déférences; ne faisons point les entendus, mais servons-les cordialement et humblement... Usant d'une vigilance particulière à voir, à rechercher et à leur apporter sans délai tout ce qui pourra les contenter, étant ingénieux à pourvoir à leurs besoins; devinant même, s'il est possible, leurs inclinations et leurs désirs, et les prévenant pour les satisfaire autant qu'il se pourra raisonnablement. » Quand ils arrivaient, il voulait qu'il y eût toujours un prêtre qui les attendît à la porte, qui prît leur petit paquet, qui les conduisît à leurs chambres et qui ensuite vînt souvent s'informer de ce dont ils avaient besoin. Lui-même donnait en tout l'exemple. Il aimait à aller à leur rencontre; il marchait devant eux dans les corridors, une lumière à la main; il s'arrêtait pour leur montrer les marches des escaliers, afin qu'ils ne fussent pas exposés à tomber. On le vit quelquefois décrotter les souliers des ordinands, quand le nombre des domestiques ou des frères n'y suffisait pas.

Pendant la retraite, il y avait deux entretiens par jour pour les ordinands : le matin, sur les points les plus nécessaires et les plus pratiques du ministère ecclésiastique; le soir, sur les vertus exigées pour les saints Ordres. Vincent de Paul se chargeait plus volontiers de l'instruction du soir. En quels termes il exaltait la grandeur et la sainteté du sacerdoce ! comme il peignait les ravages qu'ont fait dans le monde les mauvais prêtres ! « Oui, nous sommes la cause de cette désolation qui ravage l'Église, de cette déplorable diminution qu'elle a soufferte en tant de lieux; ayant été presque entièrement ruinée dans l'Asie et dans l'Afrique, et même dans une grande partie de l'Europe,

comme dans la Suède, le Danemark, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la Hollande et autres provinces unies, et dans une grande partie de l'Allemagne. Et combien voyons-nous d'hérétiques en France!... Oui, Seigneur, c'est nous qui avons provoqué votre colère; ce sont nos péchés qui ont attiré ces calamités. Oui, ce sont les clercs et ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique, ce sont les sous-diacres, ce sont les diacres, ce sont les prêtres, nous qui sommes prêtres, qui avons fait cette désolation dans l'Église. » Et, entrant dans des détails plus particuliers, il parcourait les rangs des ecclésiastiques de son temps. Les uns sont inutiles : « ils disent leur bréviaire, célèbrent leur messe, et encore fort pauvrement; quelques-uns administrent les sacrements tellement quellement, et voilà tout. » Mais un grand nombre d'autres sont dans le vice et dans le désordre. Et il parlait des prêtres de toute une province tellement livrés à l'ivrognerie, qu'il avait fallu faire une assemblée d'évêques pour chercher à ce mal ignoble un remède qu'on ne pouvait trouver. « Ce n'est pas, ajoutait-il pour se consoler et consoler les siens, ce n'est pas que tous les prêtres soient dans le dérèglement. Non, ô Sauveur! qu'il y a de saints ecclésiastiques! Il nous en vient tant ici en retraite, des curés et autres, qui viennent de bien loin exprès pour mettre bon ordre à leur intérieur! Et combien de bons et de saints prêtres à Paris! Il y en a grand nombre, et entre ces messieurs de la conférence, qui s'assemblent ici, il n'y en a pas un qui ne soit homme d'exemple : ils travaillent tous avec des fruits non pareils. Si donc il y a de méchants ecclésiastiques dans le monde, — et je suis le pire, le plus indigne et le plus grand pécheur de tous, — aussi, en revanche, il y en a qui louent hautement Dieu par la sainteté de leur vie[1]. »

[1] Maynard, t. II, p. 33-34.

Il faut parler ainsi de soi pour avoir le droit de parler ainsi des autres.

Dans des conditions pareilles, il n'est pas étonnant qu'on soit accouru de toutes parts aux conférences de Saint-Lazare. Il y passait cinq ou six cents jeunes prêtres chaque année, et parmi eux l'élite du clergé de France. Il faut nommer dans ce nombre M. Olier, qui bientôt va fonder Saint-Sulpice[1]; Armand de Rancé, qui va réformer la Trappe[2] (1648); l'abbé Fleury, qui va composer l'histoire de l'Église, et Bossuet, qui écrira bientôt au pape Clément XI : « Dès notre jeunesse nous fîmes connaissance du vénérable prêtre Vincent de Paul, et c'est dans ses pieux discours que nous avons puisé les vrais principes de la piété chrétienne et de la discipline ecclésiastique : souvenir qui, même à cet âge, nous est un charme merveilleux[3]. »

Combien d'autres nous pourrions citer! Plus de quatre-vingts évêques, et des docteurs sans nombre. « Oh! Messieurs, disait saint Vincent de Paul à ses prêtres, ce n'est pas par la science que vous leur ferez du bien, ni par les belles choses que vous pourriez leur dire : ils sont plus savants que nous. Plusieurs sont bacheliers, et quelques-uns licenciés en théologie, d'autres docteurs en droit, et il y en a peu qui ne sachent la philosophie et une partie de la théologie. Ils en disputent tous les jours, et presque rien de ce qu'on leur peut dire ici ne leur est nouveau : ils l'ont déjà lu ou ouï. Ils disent eux-mêmes que ce n'est pas cela qui les touche, mais bien les vertus qu'ils voient pratiquer ici. »

Ces premières années des exercices des ordinands eurent sur l'Église de France une influence cachée d'a-

---

[1] M. Faillon, *Vie de M. Olier,* I, 62.
[2] M. Dubois, *Vie de l'abbé de Rancé,* I, chap. x.
[3] Floquet, *Études sur la vie de Bossuet,* t. I, 163.

bord, mais profonde. Elles réveillèrent le feu du sacerdoce; elles en créèrent l'enthousiasme; elles amenèrent les plus grands hommes non seulement à ne plus rougir de leur nom de prêtre, des cérémonies sacrées de leur ordination, mais à s'en glorifier. M. de Gondi, l'ancien général des galères; M. de la Rochefoucauld, un si grand homme; M. Olier, Bossuet, firent dans les paroisses de Paris les humbles fonctions de diacre, sous-diacre, d'acolyte, au tressaillement enthousiaste de M. Bourdoise, en attendant que, dans leur diocèse ou dans leur cure, ils fissent refleurir la piété et la discipline ecclésiastiques.

« Il faut que vous sachiez, écrivait saint Vincent de Paul en 1633, cinq ans seulement après l'ouverture des exercices, qu'il a plu à la bonté de Dieu de donner une bénédiction toute particulière, et qui n'est pas imaginable, aux exercices de nos ordinands; elle est telle, que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits ecclésiastiques. Il y en a même plusieurs qui sont considérables pour leur naissance ou pour les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux que nous vivons chez nous, et sont autant et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous, n'y eût-il que moi-même. Ils ont leur temps réglé, font oraison mentale, célèbrent la sainte messe, font les examens de conscience tous les jours, comme nous; ils s'appliquent à visiter les hôpitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les collèges, avec des bénédictions très particulières de Dieu. Entre plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte, et qui sont personnes de condition; ce qui commence à être connu du public[1]. »

---

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 77, nº 64. (Lettre à M. du Coudray, 5 juillet 1633.)

Ce parfum de piété sacerdotale commençait à porter ses fruits. Non seulement on ne rougissait plus du nom et des fonctions de ce saint état, mais on commençait à voir de grands seigneurs quitter les plus hautes charges pour se faire simples prêtres. M. de Gondi avait donné l'exemple; le commandeur de Sillery avait suivi[1]; M. de Ventadour vint ensuite. « Il était duc, dit saint Vincent de Paul, et il s'est fait prêtre[2]. » Beaucoup de gens commencent à les imiter. « M. de la Marguerie, ci-devant premier président de province, s'est fait simple prêtre, il n'y a que dix jours; nous avons parmi les ordinands un conseiller du grand Conseil et un maître des comptes qui veut demeurer tel, et qui se font simples prêtres par dévotion. M. de Mégrigny, avocat général à la cour des aides, est retiré avec M. Brandon à Saint-Maur à cet effet[3]. » Le type est remonté.

De là aussi commençaient à sortir des évêques. « L'assemblée de MM. les ecclésiastiques de cette ville[4] réussit toujours de mieux en mieux, ce me semble. Voilà trois évêques qui viennent d'en être tirés : M. Godeau, pour Grasse; M. Fouquet, pour Bayonne; M. Pavillon, pour Alet; et M. Barreau vient d'être nommé par le roi coadjuteur de Sarlat[5], sans le consentement de Mgr l'évêque. Dieu a disposé du bon M. Seausse; il a vécu en saint et est mort de même. »

Cependant, si utiles et si bienfaisants que fussent ces exercices, ils ne pouvaient pas suffire. Le feu allumé,

---

1 *Lettres*, t. I, p. 87, n° 77.
2 *Ibid.*, t. II, p. 374, n° 830.
3 *Ibid.*, t. I, p. 291, n° 275.
4 L'assemblée dite des mardis. Elle était fréquentée par les prêtres les plus exemplaires, et c'est de là, sur le conseil de saint Vincent, qu'étaient tirés la plupart des évêques qui furent nommés.
5 M. Barreau fut le coadjuteur de Louis II de Salignac de Lamothe-Fénelon, mais ne lui succéda pas.

il fallait l'entretenir. Il fallait inventer quelque chose qui permît à ces jeunes prêtres de venir se retremper à la source même de leur sacerdoce. Vincent de Paul y pensait; mais, comme c'était l'homme qui se pressait le moins, il fut prévenu par un autre, sans du reste en avoir le moindre regret.

Un jour un jeune prêtre vint le trouver, un de ceux qui avaient été formés dans les exercices des ordinands, et il lui demanda s'il ne trouverait pas bon que tous ceux qui voudraient conserver en eux la grâce de l'ordination se réunissent chaque semaine à Saint-Lazare pour y entendre quelques paroles d'édification et y renouveler leurs bons propos [1]. « Oh! mon fils, répondit aussitôt saint Vincent de Paul, cette pensée est du ciel. Cependant il faut encore réfléchir et prier. » Il alla aussitôt en conférer avec l'archevêque de Paris, Mgr de Gondi; et il en écrivit même au pape, qui bénit et approuva le projet.

Quel était ce jeune homme qui eut la belle initiative des conférences du mardi? Quelques-uns ont cru que c'était M. Olier [2]. Ce qui est certain, c'est que parmi ceux qui y entrèrent d'abord il est nommé le premier par tous les historiens du temps, et que nul ne contribua plus que lui à leur bonne organisation, sous la conduite de saint Vincent de Paul.

Ces conférences, dont la première eut lieu le 25 juin 1633, et la seconde le 9 juillet, se tinrent désormais tous les mardis. On y venait de tous les quartiers de Paris. Mais il ne faudrait pas s'imaginer que ce fussent de simples conférences où l'on assistait quand on voulait, pour entendre saint Vincent de Paul. Notre saint, qui était doué du plus grand don d'organisation, en avait dressé lui-même les règlements. Sous la direction

---

[1] Faillon, *Vie de M. Olier,* t. I, p. 68 et 78.
[2] Abelly dit le contraire, liv. II, chap. III.

du supérieur général de la Mission, il y avait un préfet, deux assistants, un secrétaire, qui formaient le bureau chargé du gouvernement des conférences. Pour y entrer, il fallait être présenté officiellement par trois membres, et on n'était reçu qu'après de sérieuses informations. Le directeur introduisait lui-même le nouveau venu dans l'assemblée, et l'embrassait à genoux, ce que faisaient aussi tous les membres. A partir de ce jour, il était sous la direction du préfet, qui l'avertissait de ses fautes, le visitait ou le faisait visiter dans ses maladies et à l'heure de sa mort, et assistait avec tous ses confrères à ses funérailles. Tous les membres des conférences devaient se regarder comme liés en Jésus-Christ d'un nouveau lien d'amour, se chérir, se visiter, se consoler les uns les autres, s'aider à devenir dignes de Notre-Seigneur. Une réunion générale avait lieu chaque semaine, le mardi à deux heures, dans la maison de Saint-Lazare. Ceux qui ne pouvaient pas s'y trouver devaient s'excuser auprès du préfet. L'assemblée commençait par le chant du *Veni Creator,* entonné à genoux par le directeur; après quoi on traite le sujet qui a été indiqué à la conférence précédente; chacun peut prendre part à la discussion. Puis le directeur résume les débats, donne les conseils qu'il juge utiles, et termine le tout par quelques paroles « simples et affectives ». C'était là d'ordinaire le rôle de saint Vincent de Paul, et il y excellait. Notre saint n'avait aucune prétention à être orateur; mais il priait beaucoup avant de parler; il méditait profondément la sainte Écriture; il avait un cœur embrasé de l'amour de Dieu et des hommes; et de tout cela résultait une parole simple, chaude, ardente, qui ravissait les esprits et enthousiasmait les cœurs. S'il venait à la conférence quelque évêque, et que Vincent de Paul lui cédât la parole, comme il faisait toujours, c'était un désappointement général. Souvent même, après que l'évêque

'était tu, tous conjuraient le saint de leur dire quelque hose, ce qui le plongeait dans des confusions touhantes et ajoutait à sa parole un attrait de plus. Nous fûmes associés, écrit Bossuet, à cette Compagnie de pieux ecclésiastiques qui s'assemblaient chaque emaine pour traiter ensemble des choses de Dieu. 'incent en fut l'auteur, il en était l'âme. Quand, vides, nous écoutions sa parole, pas un qui n'y sentît accomplissement du mot de l'Apôtre : « Si quelqu'un parle, que sa parole soit comme de Dieu. » Et I. Tronson, ce second supérieur de Saint-Sulpice, si alme, si grave, si sérieux, ne pouvait contenir les ransports de son admiration : « Oh ! disait-il, que oilà un homme tout rempli de Dieu ! » Et c'était le ernier mot de tous les prêtres aux missionnaires après haque conférence du mardi : « Oh ! que vous êtes eureux de voir et d'entendre tous les jours un tel omme, si rempli de l'amour de Dieu ! »

Mais, outre ce premier et grand effet de la parole de aint Vincent de Paul, qui était d'échauffer tous les œurs et de préparer ainsi la réforme du clergé, il en st un second, de nature moins haute, mais qui ne doit as être omis. Ce qui caractérisait la parole de saint 'incent de Paul, c'était la simplicité : « son admirable implicité, » dira Bossuet, et avec cela sa tendresse, on amour de Dieu et des âmes, et aussi la pureté des ources où il puisait : la sainte Écriture, les exemples t les paroles de Jésus-Christ, la connaissance approondie des besoins et des passions du cœur de l'homme. )r c'était ce qui manquait davantage, en 1633, à la préication évangélique. Au lieu de chercher dans la ainte Écriture les preuves de l'enseignement qu'on onnait, on les demandait aux poètes païens. Le Père Cotton, confesseur et prédicateur d'Henri IV, pour rouver la puissance de la mort, invoquait Homère, 'irgile, Horace, et entassait sans goût et sans choix

toutes les découvertes de la médecine sur les infirmités du corps de l'homme. Le Père Senault n'apportait pas moins de textes grecs et latins pour prouver le pouvoir des démons. On parlait latin, et longtemps devant des femmes et des marguilliers on a parlé grec. Il fallait savoir prodigieusement pour prêcher si mal[1]. Ce qu'on ne demandait pas aux poètes de l'antiquité, on le cherchait dans la scolastique; et alors c'étaient des divisions, des subdivisions et des resubdivisions qui faisaient dire au Père Rapin que la lecture de saint Thomas, tout solide et méthodique qu'il est, a fait plus de mauvais prédicateurs que de bons. Et que dire du style? de cette forme « pompeuse et empanachée » dont parle saint François de Sales, que son goût exquis et son génie lui firent à peu près éviter, mais qui s'épanouit dans les œuvres de son plus cher disciple et ami, Mgr Camus, évêque de Belley?

Tant de jeunes prêtres se réunissant aux conférences du mardi et parlant sur tous les sujets de dogme et de morale, il était impossible qu'ils n'apportassent pas quelque chose du mauvais goût qui régnait partout. Mais Vincent de Paul était impitoyable. La simplicité, la sainte et divine simplicité, il n'admettait que cela. Il blâmait, et quelquefois vivement, ceux qui s'en écartaient. « Figurez-vous, écrit-il, que j'ai été obligé, pendant une ordination, de me jeter deux fois aux pieds d'un prêtre pour le prier de ne s'égarer point dans ce beau chemin, et il ne voulut pas me croire. Aussi Dieu nous a-t-il délivré de cet esprit vain[2]. » — « Et encore Dieu sait que, jusqu'à trois fois, pendant trois jours consécutifs, je me suis prosterné à genoux devant un prêtre qui était pour lors de la compagnie, et qui n'en est plus, pour le prier, avec toute l'instance qui

---

[1] La Bruyère, en 1687.
[2] *Lettres*, t. III, p. 251, nº 1211.

m'a été possible, de vouloir prêcher et parler tout simplement, sans avoir jamais pu gagner cela sur lui. Il faisait les entretiens de l'ordination, dont il ne remporta aucun fruit, et tout ce bel amas de pensées et de périodes choisies s'en alla en fumée; car, en effet, ce n'est point le faste des paroles qui profite aux âmes, mais la simplicité et l'humilité, qui attire et qui porte dans les cœurs la grâce de Jésus-Christ. » Ce devint bientôt force de loi à Saint-Lazare, qu'on devait parler simplement. « La compagnie des externes, qui vient faire des conférences à Saint-Lazare, fait profession de traiter les matières fort simplement; et dès que quelqu'un apporte plus de doctrine ou orne son langage, dès aussitôt on m'en fait des plaintes afin d'y remédier, et celui qui m'en a fait le dernier est M. Tristan, docteur en théologie, qui est du corps; et cependant Notre-Seigneur permet que chacun en désire être[1]. » — « Croiriez-vous, Monsieur, écrivait-il à ce propos, que les comédiens, ayant reconnu cela, ont changé leur manière de parler, et ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé, comme ils faisaient autrefois? mais ils le font avec une voix médiocre, et comme parlant familièrement à ceux qui les écoutent. C'était un personnage qui a été de cette condition, lequel me le disait ces jours passés. Or, si le désir de plaire davantage au monde a pu gagner cela sur l'esprit des acteurs de théâtre, quel sujet de confusion serait-ce aux prédicateurs de Jésus-Christ, si l'affection et le zèle de procurer le salut des âmes n'avait pas le même pouvoir sur eux[2] ! »

Souvent des évêques venaient assister à la conférence, et y prenaient la parole. S'ils se jetaient dans l'éloquence « pompeuse » et « empanachée », le bon

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 397.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 228.

saint Vincent de Paul restait silencieux, enfoncé dans son banc; et rien qu'à cette tenue, les jeunes prêtres sentaient à quel point cela lui était désagréable. Si, au contraire, l'évêque parlait simplement, Vincent de Paul s'épanouissait. L'évêque de Sarlat étant venu donner un entretien à Saint-Lazare, le saint l'alla trouver dans sa chambre : « Monseigneur, lui dit-il, vous m'avez aujourd'hui converti. — Et comment cela, Monsieur ? — C'est que vous avez déclaré tout ce que vous avez dit si bonnement et si simplement, que cela m'a semblé fort touchant, et je n'ai pu que je n'en aie loué et béni Dieu. — Ah ! Monsieur, je dois vous confesser avec la même simplicité que j'aurais bien pu dire quelque autre chose de plus poli et de plus relevé; mais j'aurais offensé Dieu si je l'avais fait. » Édifié de plus en plus, Vincent ne manqua pas, suivant sa coutume, d'écrire et l'entretien et la conversation à ses missionnaires éloignés. Ainsi nous lisons dans la lettre citée tout à l'heure : « Nos ordinands se sont, grâce à Dieu, retirés bien satisfaits, après nous avoir grandement édifiés. Mgr l'évêque de Sarlat leur a fait l'entretien du soir admirablement bien; et comme on a regardé de près la cause d'un si heureux succès, on a trouvé que c'est son humilité à suivre mot à mot le projet de ces entretiens qui a été fait par les premiers qui les ont commencés, sans y ajouter des pensées curieuses ni des mots nouveaux, ainsi que d'autres ont voulu faire ci-devant, qui ont tout gâté pour ne s'être réduits à la méthode et simplicité ordinaires, ni maintenus dans les matières propres[1]. »

Nul ne fut plus ami de cette simplicité et ne profita mieux de tels avis que Bossuet. « La *simplicité* sublime de Vincent, dit M. Floquet, toucha profondément Bossuet, si simple lui-même; et jusqu'à la fin de sa

---

[1] Maynard, t. II, p. 43.

rie parlant de lui chaque jour, des prodiges de sa charité, de tant de qualités exquises qu'il fut heureux de contempler en lui de si près, toujours il en revenait à célébrer avec amour celle de toutes qui l'avait touché le plus : *sa simplicité, sa simplicité admirable,* disait-il avec une émotion manifeste; et on a su de ceux qui vivaient avec lui que sur cette insigne vertu du saint prêtre, le grand évêque ne tarissait pas[1]. » Il en garda un profond souvenir toute sa vie et s'en fit une règle de conduite dans la prédication.

De telles conférences, où se réunissaient des esprits si distingués et comme l'élite du clergé, où venaient parler tant d'évêques des meilleurs, ne pouvaient pas ne pas émouvoir tout Paris. Le bruit en vint à Richelieu, qui, moitié piété, moitié politique, ne voulant pas que rien se passât sans qu'il le sût, fit venir Vincent de Paul, et se fit rendre compte de la nature, de la fin et des progrès de sa conférence. Ravi de ce qu'il venait d'entendre, il l'exhorta à persévérer dans toutes ses œuvres, lui promit sa protection, et voulut qu'il s'engageât à le venir voir de temps en temps. Sur la fin de l'entretien, il lui demanda la liste des membres de sa conférence, avec la désignation de ceux que le saint prêtre jugeait plus propres à l'épiscopat. Il écrivit lui-même leurs noms pour les présenter au roi, puis il le congédia. « J'avais déjà une grande idée de M. Vincent, dit-il aussitôt après à la duchesse d'Aiguillon, mais je le regarde comme un tout autre homme depuis ce dernier entretien. » Richelieu tint parole et promut à l'épiscopat plusieurs des disciples de Vincent[2].

Ce que Richelieu avait commencé, Louis XIII, à la mort du cardinal, voulut le continuer. Plusieurs fois il fit demander en secret à notre saint de lui envoyer la

---

[1] FLOQUET, *Vie de Bossuet,* t. I, p. 167-168.
[2] Maynard, t. II, p. 71.

liste des prêtres qu'il jugeait dignes de l'épiscopat. Le saint s'y prêta bien volontiers, mais à une condition : c'est que le roi et les ministres promettraient un secret absolu. « Autrement, disait-il, les conférences du mardi, au lieu de former des saints, se peupleraient d'hypocrites et d'ambitieux. »

Ainsi commençait la réforme du clergé, ainsi se creusaient les premiers fondements de la grande Église de France. Je dis les premiers ; car quelque importance qu'eussent les exercices des ordinands et les conférences du mardi, ils ne pouvaient pas suffire. Ils n'exerçaient d'influence que sur le clergé de Paris et des environs, et même sur l'élite de ce clergé ; ils étaient à peine connus de la province. Il fallait, pour la régénération du clergé de France, quelque chose de plus profond, de plus universel, qui saisît et renouvelât tous les diocèses. Il fallait ce que le concile de Trente avait entrevu, ce que saint Charles Borromée avait essayé de réaliser, mais d'une manière bien incomplète, ce à quoi saint François de Sales avait renoncé, ce qui a fait depuis la grandeur, la puissance, la fécondité de l'Église de France : il fallait les séminaires.

---

# CHAPITRE III

## Les séminaires.

### 1635-1642

Parmi les décrets disciplinaires du saint concile de Trente, il n'en est pas peut-être de plus important, ni qui ait eu sur l'Église, et en particulier sur l'Église de France, une influence plus salutaire que le décret relatif à l'institution des séminaires. En le signant, les Pères poussaient des cris de joie, et ils déclaraient qu'ils étaient suffisamment payés de toutes leurs fatigues, quand même le saint concile n'aurait pas d'autre résultat. S'ils parlaient ainsi, que dirons-nous donc, nous qui avons vu ce décret réalisé enfin après des difficultés infinies, et créer en France un clergé tous les jours plus régulier et plus pieux ?

Lisons d'abord les paroles du saint concile de Trente : « Comme les jeunes gens, s'ils ne sont pas bien élevés, sont enclins à suivre les voluptés du monde ; et comme, sans une protection de Dieu très puissante et toute particulière, ils ne peuvent constamment s'entretenir et persévérer dans la discipline ecclésiastique, si dès leurs tendres années ils n'ont été formés à la piété et à la religion avant que les habitudes des vices ne les possèdent entièrement, le saint concile ordonne que toutes les églises cathédrales métropolitaines et autres supé

rieures à celle-ci, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, seront tenues et obligées de nourrir, d'élever dans la piété et d'instruire dans la discipline ecclésiastique un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse ou de leur province, en un collège que l'évêque choisira près des églises mêmes ou en un autre lieu convenable.

« On ne recevra dans ce collège aucun enfant qui n'ait au moins douze ans, qui ne soit né de légitime mariage, qui ne sache passablement lire et écrire, et dont le bon naturel et les bonnes inclinations ne donnent lieu d'espérer qu'il s'emploiera toujours au service de l'Église. Le saint concile veut qu'on choisisse principalement les enfants des pauvres; il n'exclut pourtant pas ceux des riches, pourvu qu'ils s'y entretiennent à leurs dépens, et qu'ils témoignent désir et affection pour le service de Dieu et de l'Église.

« L'évêque, après avoir réparti ces enfants en autant de classes qu'il trouvera bon, suivant leur nombre, leur âge et leur progrès dans la discipline ecclésiastique, en appliquera une partie au service des églises, lorsqu'il le jugera à propos, et retiendra les autres pour être instruits dans le collège, en remettant toujours d'autres en la place de ceux qu'il en aura tirés : de manière que ce collège soit un perpétuel séminaire pour le service de Dieu.

« Et, afin qu'ils soient plus aisément élevés dans la discipline ecclésiastique, ils porteront toujours dès leur entrée la tonsure et l'habit clérical. Ils y apprendront la grammaire, le chant, le calcul ecclésiastique, et tout ce qui regarde les belles-lettres. Ils s'appliqueront à l'étude de l'Écriture sainte, des livres ecclésiastiques, des homélies des saints, des formes et des manières d'administrer les sacrements, principalement celles qui seront propres à les rendre capables d'entendre les confessions; enfin de toute autre coutume et cérémonie

de l'Église. L'évêque aura soin qu'ils assistent tous les jours au saint sacrifice de la messe, qu'ils se confessent au moins tous les mois, et qu'ils reçoivent de l'avis de leur confesseur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, servant les jours de fête dans l'église cathédrale ou dans les autres églises du lieu[1]. »

Le saint concile règle ensuite les conditions matérielles de cette œuvre nouvelle : les ressources financières seront prises sur les revenus des évêchés, des chapitres, des abbayes et prieurés, et généralement sur tous les bénéfices; et pour mieux montrer l'importance souveraine qu'il attachait à ces nécessaires institutions, le concile frappe de peines sévères les archevêques et évêques qui seraient négligents à les établir.

A première vue, cette création des séminaires paraissait facile. Prendre des enfants appartenant à de bonnes familles, les préserver des dangers du monde, les élever dans la piété, toujours si douce à cet âge, les approcher peu à peu du sacerdoce, les familiariser avec sa beauté, les enthousiasmer de sa grandeur, et les amener à l'ordination, brûlants de l'amour de Dieu et des âmes, qu'y avait-il de plus simple? Mais, outre que les passions humaines vivent au cœur des plus petits enfants ; outre cette pente à la mollesse, à la paresse spirituelle, à la recherche de ses aises, à l'ambition des dignités et des honneurs, qui éteint le plus beau zèle et fait pâlir le plus bel idéal, il fallait tenir compte des institutions qui avaient précédé et qui jonchaient la terre de leurs débris : débris de collèges, d'académies, d'universités qui embarrassaient les pieds des réformateurs du clergé, et qui, les enchaînant au passé, les ramenant en arrière, les empêchaient de saisir le pur et simple idéal du concile de Trente.

A cause de cela tout échouait. Le pape Grégoire XIII,

---

[1] Rohrbacher, t. XXIV, p. 362-363.

voulant donner l'exemple, fonda le collège Romain, mais ce ne fut qu'une académie, une suite de leçons et de conférences pour des externes. Saint Charles Borromée établit à Milan deux ou trois séminaires, et il paraît qu'il avait mieux compris la pensée du concile de Trente, car M. Olier déclare lui avoir emprunté le plan de son séminaire. Malgré l'autorité de sa vertu, ce séminaire ne sortit pas de Milan ou de la province, et l'Italie tout entière lui resta fermée. Un autre saint évêque, Barthélemy des Martyrs, établit un séminaire dans la ville épiscopale de Brague, en Portugal; mais, célèbre lui aussi par sa sainteté, il n'entraîna aucun évêque par son exemple. Saint François de Sales enfin paraît n'avoir pas même essayé. Un jour que M. Bourdoise lui témoignait son étonnement de ce qu'il ne consacrait pas ses talents à la formation des ecclésiastiques: « J'avoue, lui avait répondu ce saint évêque, et je suis très persuadé qu'il n'y a rien de plus nécessaire dans l'Église; mais après avoir travaillé moi-même pendant dix-sept ans à former seulement trois prêtres, tels que je les souhaitais pour m'aider à réformer le clergé de mon diocèse, je n'ai pu en former qu'un et demi [1]. »

En France, l'œuvre était encore moins avancée, en ce sens que beaucoup y avaient travaillé et avaient échoué, en sorte qu'il s'était formé dans les meilleurs esprits l'idée que la chose était impossible. Tous les conciles provinciaux revenaient sur ce sujet et y insistaient : le concile de Rouen en 1581, le concile de Bordeaux en 1582, le concile de Reims et le concile de Tours en 1583, le concile de Bourges en 1584, le concile d'Aix en 1585, le concile de Toulouse en 1586. Et enfin, plus récemment en 1629, l'assemblée du clergé de France avait renouvelé tous ces décrets et prescrit la prompte institution d'au moins quatre sé-

---

[1] Faillon, t. I, p. 12.

minaires généraux. Mais les évêques qui avaient signé ces ordonnances, rentrant dans leurs diocèses, ne savaient comment s'y prendre dans la pratique, et abandonnaient à regret une œuvre qu'ils jugeaient à la fois nécessaire et impossible.

Ce qui augmentait le découragement, c'est que les plus saints évêques et d'autres qui avaient à leur disposition des ressources immenses avaient essayé l'œuvre et n'avaient pas réussi. Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen; le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux; le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, avaient vu leurs séminaires s'éteindre après dix ou vingt ans, ou, s'ils subsistaient, ils dégénéraient en collèges et ne donnaient pas de prêtres. Richelieu lui-même, habitué à être obéi, ne l'avait pu être en ce point.

Or, disait-on, si de tels hommes avaient échoué, comment songer à réussir? On était donc en train d'y renoncer de toutes parts, déclarant l'œuvre impossible.

Et cependant, en dépit de ces magnifiques échecs, on approchait de l'heure fixée par la divine Providence pour la création des séminaires. Il y avait alors en France trois ou quatre saints prêtres qui étudiaient sans relâche ce difficile problème, qui se préparaient à l'aborder, et qui, donnant à cette œuvre, celui-ci un coup de pinceau, celui-là un autre, l'un indiquant un trait que l'autre devait achever, allaient réaliser dans toute sa beauté le type idéal conçu par le concile de Trente. Ces trois ou quatre saints prêtres, qui, sans les ombres que le gallicanisme et le jansénisme ont amassées injustement autour de leurs têtes, seraient aujourd'hui sur les autels, habitaient alors à Paris : M. de Bérulle, rue Saint-Jacques; M. Bourdoise, au séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet; M. Vincent, au collège des Bons-Enfants, et M. Olier, à Vaugirard;

tous quatre dans des relations intimes et dans la même flamme de zèle pour la réforme du clergé.

M. de Bérulle était le plus âgé de tous, et aux yeux du monde le plus éminent. Il était cardinal; mais, comme dit Bossuet, la pourpre n'avait rien ajouté à son mérite. Après avoir établi les carmélites à Paris et par toute la France, il venait de fonder l'Oratoire, où l'on admirait : le Père de Condren, dont nous allons parler; le Père Bourgoing, dont Bossuet fit l'oraison funèbre; et qui allait donner bientôt à l'Église : le Père Le Jeune, le Père Malebranche, le Père Thomassin et Massillon. Le but de M. de Bérulle était d'employer toutes les forces vives de la Congrégation à l'éducation du clergé et à la direction des séminaires; et afin que rien ne pût l'en détourner, il avait conjuré le pape, dans l'approbation de ses règles, de bien défendre à ses prêtres de s'occuper des collèges, afin qu'ils se réservassent tout entiers pour les séminaires. Chose étrange, et qui semble indiquer que Dieu se mêle plus qu'on ne croit aux moindres détails de la naissance des ordres religieux, ce fut le seul mot qui fut omis dans la bulle d'institution de l'Oratoire. D'où il advint que, le pape ne l'ayant pas défendu, et la pente du siècle y poussant, les oratoriens de M. de Bérulle se tournèrent vers les collèges et abandonnèrent de plus en plus les séminaires. De pieux historiens ont pensé que ç'avait été par un dessein particulier de la Providence que ce mot important avait été omis dans la bulle du pape; car l'Oratoire étant tombé peu à peu dans le jansénisme, que serait devenu le clergé de France, si l'Oratoire eût été presque entièrement chargé de son éducation? Du moins en mourant, en 1629, le cardinal de Bérulle laissait la Congrégation aux mains du Père de Condren, d'une vertu incomparable, d'une lumière toute divine, et qui allait avoir sur la fondation des séminaires une influence souveraine.

Le second des pieux personnages qui travaillaient alors à la réforme du clergé était M. Bourdoise. Ce n'était qu'un simple prêtre sans nom, sans apparence, un simple curé de la plus pauvre des paroisses; mais il avait dans le cœur la flamme d'Élie et de Jean-Baptiste. Il pleurait en voyant la désolation du sanctuaire. Doué d'un génie hardi et d'une langue originale, il s'en servait pour stigmatiser les désordres du clergé. Ni prêtre, ni évêque, ni cardinal, ne pouvaient se dérober à ses traits mordants, et nul ne s'en fâchait, tant était sainte l'émotion qui le faisait parler. Toujours vêtu de la soutane, orné de la tonsure, il poursuivait de ses épigrammes les prêtres qu'il voyait habillés en laïques et quelquefois en militaires. Il ramassait dans la rue, allait chercher à leur logis les prêtres les plus éminents par leur vertu, leur naissance et leur fortune, les Vincent de Paul, les Olier, les de Bretonvilliers, les de Gondi, les Bossuet, et leur faisait porter des cierges et tenir l'encensoir, ou chanter l'épître, afin de faire honte à une foule de prêtres qui rougissaient de ces humbles et saintes fonctions. S'il eût voulu s'appliquer à fonder des séminaires, que n'aurait-il pas obtenu! Malheureusement le découragement général l'avait gagné. Il croyait les séminaires impossibles. Au lieu de s'occuper à former des jeunes gens, il ne travaillait qu'à sanctifier ceux qui étaient déjà prêtres. Il les réunissait en communautés; il leur apprenait à faire oraison, à vivre en commun, à obéir au son de la cloche, à remplir religieusement et ponctuellement les moindres cérémonies de l'Église. De communautés pareilles il remplit la France; il en établit à Paris, et c'est par là qu'il prépara à sa manière l'œuvre des séminaires, car il montra ainsi qu'on pourrait bien réduire des jeunes gens à la vie commune, puisqu'il avait bien su y assujettir même des prêtres. Toutefois ces communautés ne durèrent pas, et un de ceux qui en firent partie pen-

dant dix ans en donne la vraie raison : « Quoique nous eussions peu d'instructions solides en cette communauté, dit-il, Dieu néanmoins m'y retint pendant dix ans. Beaucoup d'autres y entrèrent jeunes comme moi pendant ce temps-là; pas un seul ne put y persévérer, et l'on ne saurait dire pourquoi, vu qu'on ne remarqua point en eux de désordres [1]. »

On ne retient pas des hommes en ne leur donnant pour aliment et pour but que des cérémonies à pratiquer.

Le troisième des saints personnages qui travaillaient alors à résoudre le problème obscur des séminaires était notre vénérable M. Vincent. Il n'y avait pas pensé d'abord. Dans le projet de bulle qu'il avait envoyé au pape pour l'approbation de sa congrégation, il n'était pas question des séminaires, et dans la bulle elle-même, datée de 1632, pas davantage. Un peu plus tard, quand l'idée se répandit qu'on ne réformerait jamais le clergé que par les séminaires et qu'on le pressait de s'en occuper, il répondait encore que son œuvre à lui était la Mission; que le pape avait approuvé sa congrégation pour cela, et qu'il faudrait un ange du Ciel pour lui persuader d'abandonner une œuvre qui réussissait à merveille, pour se donner à une œuvre qui jusqu'ici n'avait pas réussi.

Il s'y mit cependant, pressé par les plus saints évêques. Dès 1635, il fit un premier essai. Il reçut, au collège des Bons-Enfants, de jeunes clercs de douze à quatorze ans, pour les préparer à être prêtres. Mais, soit qu'ils fussent trop jeunes, soit que les directeurs n'eussent pas ce qu'il fallait pour les diriger, l'essai ne réussit pas et dut être abandonné. Six ans après, en 1641, pressé par le bon et saint Mgr Juste Guérin, évêque d'Annecy, il recommença dans sa ville épisco-

---

[1] Sainte-Beuve, t. I, p. 425.

pale un second essai, et ne prit cette fois que des jeunes gens ayant fait leurs humanités. On approchait du but; mais cette fois encore, sans qu'on sache pourquoi, l'essai ne réussit pas, et le séminaire fut fermé pour n'être rouvert qu'en 1663. Il en fut de même dans les séminaires d'Alet, de Saintes. Enfin, en 1642, Vincent de Paul crut s'apercevoir que la vraie cause de tant d'échecs successifs venait du mélange des jeunes gens et des enfants, soumis à un enseignement et à une discipline qui ne convenaient pas également à tous. Il résolut donc de les séparer. Il garda les jeunes gens au séminaire des Bons-Enfants; il envoya les enfants dans une maison qu'il avait achetée au bout de l'enclos de Saint-Lazare, et qu'on nomma le séminaire Saint-Charles. Et, par ce coup de maître, il fonda à la fois les grands et les petits séminaires, dans la double forme qu'ils n'ont jamais quittée depuis.

Pendant que saint Vincent de Paul arrivait ainsi lentement, patiemment, selon les habitudes de son esprit, à entrevoir la forme des séminaires, il y avait auprès de lui un prêtre, jeune encore, que Dieu allait conduire au même but d'une manière plus rapide et tout à fait surprenante. Peu d'hommes ont été plus privilégiés que M. Olier; saint François de Sales a béni son enfance; saint Vincent de Paul a formé sa jeunesse et l'a préparé aux saints ordres; le Père de Condren a dirigé son âge mûr et lui a révélé sa vraie vocation. Ayant suivi les exercices des ordinands, ayant ensuite des deux premiers, si ce n'est le premier, contribué à établir les conférences du mardi, il se confessait depuis plusieurs années à saint Vincent de Paul, qui l'aimait tendrement. Mais en ce moment, entre le saint confesseur et le saint pénitent, il y avait un nuage délicat et pur qui cependant amenait une gêne. Vincent de Paul voulait que M. Olier acceptât l'épiscopat; celui-ci y éprouvait une répugnance affreuse. Afin d'échapper aux obses-

sions de son saint directeur, M. Olier était parti pour l'Auvergne, où il donnait des missions dans les terres dépendant de son abbaye de Pébrac. Pendant le voyage il rencontra une sainte religieuse, déclarée vénérable par Pie VII, la mère Agnès de Langeac, et lui confia ses anxiétés. Celle-ci, éclairée de Dieu, comme on l'a su depuis, lui conseilla d'aller consulter le Père de Condren. C'était le successeur du cardinal de Bérulle dans le gouvernement général de l'Oratoire, un homme d'une vertu et d'une lumière extraordinaires, ni administrateur, ni écrivain, ni orateur, mais ayant reçu de Dieu le don de causer divinement, au point qu'il renonça à tout, même à sa charge de supérieur général, pour ne conserver qu'une fonction, celle d'enflammer par ses conversations et d'enthousiasmer pour Dieu les prêtres et les laïques qui venaient s'entretenir avec lui. Le cardinal de Bérulle, son supérieur, doué de si hautes lumières, se prosternait quelquefois à terre sur le pas de sa porte, pour baiser les vestiges de ses pas. Saint Vincent de Paul n'en avait pas une moindre estime : « Il m'en a parlé souvent en des termes qui paraîtraient incroyables, dit M. Olier, et je me souviens qu'il me dit à son sujet : « Il ne s'est point trouvé un homme semblable à lui : » *Non est inventus similis illi,* et mille autres choses semblables. Jusque-là que lorsqu'il apprit sa mort, se jetant à genoux et se frappant la poitrine, il s'accusait, les larmes aux yeux, de n'avoir point honoré ce saint homme autant qu'il méritait de l'être. » Sainte Chantal en parlait avec non moins d'enthousiasme : « Si Dieu, disait-elle, a donné à l'Église notre bienheureux fondateur pour instruire les hommes, il me semble qu'il a rendu le Père de Condren capable d'instruire les anges[1]. » Enfin M. Olier en faisait ce magnifique éloge : « Il n'était qu'une apparence et une

[1] Faillon, *Vie de M. Olier,* t. I, p. 126.

écorce de ce qu'il paraissait être, étant au dedans tout un autre lui-même, étant vraiment l'intérieur de Jésus-Christ et sa vie cachée, en sorte que c'était plutôt Jésus-Christ vivant dans le Père de Condren, que le Père de Condren vivant en lui-même. Il était comme une hostie de nos autels. Au dehors on voit les accidents et les apparences du pain, mais au dedans c'est Jésus-Christ. De même en était-il de ce grand serviteur de Notre-Seigneur, singulièrement aimé de Dieu[1]. » Comment un tel homme n'est-il pas sur nos autels? C'est ce misérable jansénisme qui en est la cause; non pas que le Père de Condren en ait jamais été suspecté, mais parce que cette hérésie a jeté sur toute l'Église de France, au XVIIe siècle, un brouillard que l'on n'a pas su percer, et qui a laissé dans l'ombre tous les saints éminents de l'Église de France: le cardinal de Bérulle, le Père de Condren, M. Olier et M. Bourdoise.

M. Olier vint donc consulter le Père de Condren, et celui-ci, après l'avoir entendu, lui dit : « Il ne faut pas penser à être évêque. Dieu veut vous donner à faire quelque chose qui ne sera pas moins utile à l'Église[2]. » A ce moment, il semblait recruter dans le clergé comme une élite dont il voulait se servir pour quelque grand dessein. C'est ainsi qu'il tenait éloigné de l'épiscopat M. du Ferrier, M. de Caulet et plusieurs autres. Un jour, le cardinal de Richelieu insistant pour savoir ceux qui seraient dignes de l'épiscopat, après en avoir nommé plusieurs « : Il y en a d'autres encore, dit le Père de Condren; mais Dieu les réserve pour une œuvre capitale[3]. »

Cependant le Père de Condren allait mourir; il n'avait plus que huit jours à vivre, et il n'avait encore

---

1 Faillon, *Vie de M. Olier,* t. I, p. 136.
2 *Ibid.,* p. 130.
3 *Ibid.,* p. 129.

révélé à personne « ce grand dessein, cette œuvre capitale », pour lesquels il tenait en suspens et en attente des prêtres si éminents. Enfin, le 30 décembre 1640, bien qu'il ne se doutât pas de l'heure si prochaine de sa mort, ayant reçu M. du Ferrier, un ami de M. Olier, il se décida à lui ouvrir son cœur. Ses paroles sont solennelles comme celles d'un testament, et d'un testament qui intéresse l'Église entière. Il en dit un premier mot à M. du Ferrier; et comme il était peu libre ce jour-là, et qu'il sentait qu'il avait à parler longuement sur un sujet pareil, il lui donna rendez-vous pour le lendemain.

« Le lendemain, écrit M. du Ferrier, après avoir dit la sainte messe, je me rendis à huit heures du matin à la chambre du Père de Condren, où je trouvai M. de Renty, qui se retira lorsqu'il lui entendit dire que j'étais fidèle à l'heure du rendez-vous. Étant donc seuls, il commença à me parler; et après m'avoir montré que le fruit des missions, quoique excellent, se perd, s'il n'est conservé par de bons ecclésiastiques, parce qu'il n'est que passager, il conclut qu'il fallait nécessairement travailler à en former dans l'Église, sans compter sur ceux qui sont déjà avancés en âge et promus aux ordres sans préparation, parce qu'il n'arrivait presque jamais qu'un mauvais prêtre se convertît. « C'est donc, « ajouta-t-il, une raison qui doit nous convaincre de la « nécessité d'élever les jeunes gens dans l'esprit clérical : ce qui ne peut se faire que dans des séminaires, « comme le concile de Trente nous l'a saintement montré. » Sur cela, je lui exposai des difficultés qu'on croyait alors insurmontables, et lui rappelai la persuasion où chacun était qu'inutilement on travaillerait à établir des séminaires, après qu'on avait vu depuis plus de soixante ans que ceux de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, n'avaient pu réussir, nonobstant les soins des cardinaux de Joyeuse et de Sourdis. Il me fit voir

qu'on se trompait; qu'il n'y avait rien de plus aisé que d'en établir utilement, pourvu qu'on n'y reçût que des jeunes gens avancés en âge, et dont le jugement, déjà formé, pût faire juger, après les avoir éprouvés quelque temps, s'ils étaient appelés au service de l'autel. Il s'étendit beaucoup là-dessus, me donnant courage pour attendre le secours que Dieu donnerait indubitablement à cette œuvre. Il ajouta même qu'il ne fallait point perdre de temps pour commencer, parce que l'esprit malin ne manquerait pas de faire naître des divisions et des troubles pour empêcher de former de bons ecclésiastiques. Nous étions alors dans une grande tranquillité, et on ne parlait point encore de ces opinions qui ont jeté depuis la division, avec un dommage extrême, dans l'Église. Il m'avertit enfin de ne prendre aucun parti que celui du Pape, et d'éviter les combats de paroles et les contentions, selon la recommandation de saint Paul.

« Dix heures sonnèrent, et frère Martin, qui était son assistant, vint l'avertir de dire la sainte messe; il lui dit d'attendre encore. Le frère revint à onze heures, et le pressa un peu; alors je fus surpris d'entendre le Père de Condren, cet homme si sage et si circonspect, lui faire cette réponse : « Mon frère, si vous saviez ce « que je fais, vous ne me presseriez pas; car ce que je « fais vaut mieux que ce que vous voulez que je fasse.» Enfin, après avoir continué à me parler jusqu'à midi, il me dit alors : « Frère Martin se fâcherait, remettons « la suite à demain matin.» Il alla donc dire la sainte messe; je me retirai, et ne l'ai jamais plus revu. Car, y étant retourné le lendemain, je trouvai qu'il était malade d'une inflammation de poitrine; et comme les médecins avaient défendu qu'on le fît parler, il ne fut pas possible de pénétrer jusqu'à lui[1]. »

---

[1] Faillon, *Vie de M. Olier,* t. I, p. 273-275.

Il mourut deux jours après, dans un état de sainteté extraordinaire, étonnant et enthousiasmant ses disciples par une mort encore plus belle que n'avait été sa vie. M. Olier et ses amis assistèrent à ses obsèques, et, fidèles aux instructions qu'ils avaient reçues de ce saint prêtre, ils commencèrent le séminaire de Saint-Sulpice.

Quelle différence y a-t-il entre les séminaires fondés par saint Vincent de Paul et les séminaires fondés par M. Olier? Aucune. On se prêta réciproquement les lumières, et tout se fondit peu à peu dans l'unité.

Un séminaire est une pépinière(*seminarium*), un lieu où l'on garde loin des vents du Nord des semences précieuses, des plantes trop faibles encore pour être exposées en plein air. Ainsi a fait Notre-Seigneur quand il a gardé près de lui pendant trois ans, dans la retraite, dans le silence, ses douze apôtres, avant de les envoyer à la conquête des âmes. Combien une telle séparation du monde était plus nécessaire à ces jeunes gens venus de toutes parts, et qu'il s'agissait de rendre capables d'une si haute mission! Il faut du temps, du recueillement pour interroger son âme et pour savoir si elle ne reculera pas devant les grands sacrifices que demande le sacerdoce. Il ne faut ni moins de temps ni moins de recueillement aux directeurs du séminaire, pour s'assurer d'une vocation, pour voir s'il y a dans un jeune homme assez de vertu, de courage, de jugement, d'intelligence pour qu'on puisse lui confier des âmes. Et quand la vocation est connue, il faut du temps, de la vigilance, des efforts répétés pour asseoir solidement dans un cœur d'homme une vertu capable de résister à tous les périls. On avait entrevu ces choses dès les premiers siècles; aussi avait-on recueilli les jeunes clercs dans les cloîtres de Saint-Benoît, dans les écoles épiscopales et cathédrales du moyen âge; et les plus grands évêques, les papes les plus éminents avaient

été ceux dont la jeunesse s'était écoulée dans le silence et l'éloignement du monde. Plus tard les universités étaient venues; elles avaient emporté au dehors, jeté sur la place publique, toute cette jeunesse ecclésiastique. Mais qu'y avait-on gagné? Quel clergé s'était formé dans la vie extérieure, mondaine, dissipée des universités? Manifestement il fallait revenir aux anciennes traditions et rouvrir aux jeunes clercs des maisons silencieuses, cachées, où ils se formeraient à la vertu et à la science ecclésiastique.

La vertu et la science, ce sont les deux grands éléments qui font un prêtre. La science, sans laquelle il serait inutile; la vertu, sans laquelle il serait dangereux. La science, dont Notre-Seigneur a dit: *Vos estis lux mundi*. La vertu, dont il a dit: *Vos estis sal terræ*. La science purifiée, adoucie, rendue humble et féconde par la vertu; la vertu élevée, ennoblie par la science. Un prêtre vertueux, oh! que c'est vénérable! Un prêtre savant! oh! que c'est beau! Mais un prêtre vertueux et savant, dont le front brille de toutes les lumières, dont le cœur brûle de toutes les saintetés, on se prosterne à ses pieds et on le vénère comme la plus belle image de Dieu sur la terre.

C'est à former un tel prêtre que concourent tous les exercices d'un séminaire. Ils sont entremêlés avec un art infini: les uns, tels que l'oraison, la sainte messe, la confession et la communion fréquentes, la lecture spirituelle, le chapelet, l'examen particulier, préparent le prêtre saint; les autres, tels que l'étude de l'Écriture sainte, du dogme, de la morale, de la liturgie, du droit canon, préparent le prêtre savant. On passe de l'un à l'autre sans fatigue, avec joie, et pour peu qu'on y donne son cœur, son âme, on sort du séminaire assez vertueux et assez instruit pour toucher sans péril aux âmes que Dieu va nous confier.

La science que l'on enseigne dans les séminaires n'est

pas celle que l'on enseigne dans les universités. Sans doute la science sacrée est une; mais il y a en elle, comme en toute science, les degrés élémentaires et les degrés sublimes. C'étaient ceux-là qu'on enseignait dans les universités, de quoi faire des docteurs, des hommes capables de tenir tête aux plus redoutables ennemis de l'Église. Tout autre est le but des séminaires, où il s'agit de former non des docteurs, mais des pasteurs. Ce qu'il faut donc ici, c'est une science moyenne, une science précise, exacte, qui pose clairement les principes et qui mette en tous la doctrine nécessaire. Assez facilement monteront plus haut les esprits éminents. Et même à ceux-ci cette science moyenne est nécessaire : elle leur constitue un fonds solide et sûr, dont l'absence se ferait sentir même dans les plus grands.

C'est ce que saint Vincent de Paul explique avec son bon sens et sa lucidité ordinaires : on agitait devant lui la question de savoir s'il fallait qu'au séminaire le professeur enseignât au moyen de traités imprimés qu'il se contenterait d'expliquer, ou s'il ne valait pas mieux qu'il composât lui-même son cours et qu'il le dictât. Beaucoup préféraient les dictées, qui permettaient au professeur de déployer son esprit. Vincent de Paul était d'un avis contraire. « Avec un auteur approuvé, disait-il, l'enseignement sera plus sûr, l'épiscopat plus confiant, la Compagnie moins exposée à l'envie et à la censure, le recrutement des professeurs plus facile, leur besogne plus aisée et moins accablante, les écoliers enfin mieux formés et mieux instruits. L'on objecte qu'ils auront moins bonne opinion d'un maître qui ne donnera rien de son cru, et qu'ils seront tentés de sortir du séminaire. « Cela serait vrai peut-être, s'il n'y avait d'autres attraits dans le séminaire que la science, et supposé que tous les séminaristes fussent savants; mais vous y avez l'attrait de la piété, celui

du chant, des cérémonies, de catéchiser, de prêcher.

« On ajoute que les maîtres deviendraient par là plus savants. Peut-être, mais ils ne pourront pas faire autre chose qu'étudier, composer et dicter ; et cela étant, qui enseignera la piété, le chant, les cérémonies, à catéchiser, à prêcher ? et qui fera observer la régularité ? »

Enfin l'on alléguait l'exemple des jésuites et des universités. « Mais ce n'est pas de même, répondait Vincent ; ils font profession publique d'enseigner les sciences, et ils ont besoin de réputation. Mais, au séminaire, l'on a plus besoin de piété et d'une médiocre science, avec l'intelligence du chant, des cérémonies, de la prédication et du catéchisme, que de beaucoup de doctrine. Je vous assure que si nous entrons en cet esprit-là, vous verrez bientôt des propositions en la Compagnie, qu'il faut enseigner publiquement, pour avoir des hommes plus savants pour enseigner les séminaristes ; et si cela était, hélas ! que deviendrait le pauvre peuple de la campagne, et en quelle sorte d'esprit entrerions-nous, si nous voulions aller au pair de science avec ces grands corps ? Où serait la sainte humilité en laquelle il a plu à Dieu de concevoir, d'enfanter et d'élever cette petite Compagnie jusqu'à présent ? »

Mais si dans les séminaires on s'occupe avec tant de zèle de donner aux prêtres cette science moyenne qui est nécessaire à chacun et qui suffit à tous, que dire de la manière dont on travaille à les former à la vertu ? On met des limites à la science, on n'en met pas à la vertu. Le plus humble ne montera jamais assez haut ; n'eût-on à diriger, à purifier, à sauver qu'un village de trois cents âmes, on n'est jamais assez saint. Partout d'ailleurs, et jusqu'au fond des bois, peuvent se rencontrer pour le prêtre les éternelles tentations. Le vice n'est pas nécessairement vêtu de soie, et pour lui être

supérieur toujours, pour se garder l'âme immaculée, il faut que le prêtre soit d'une vertu divine. Partout aussi, jusque dans les vallées les plus inconnues, peuvent se trouver de saintes âmes, des vierges consacrées à Dieu, qui ont besoin de rencontrer un directeur dont la piété soit égale à la science et qui leur prête des ailes au lieu de les leur couper. Sous tous ces rapports on peut dire que les séminaires sont une institution incomparable : ils ont fait le clergé moderne le plus saint et le plus universellement pur qu'on ait jamais vu.

Dans cette science et dans cette vertu, le trait qui domine tout, c'est l'amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, prêtre éternel ; c'est l'enthousiasme pour son divin sacerdoce. Être prêtre, continuer et propager sur la terre la mission de Jésus-Christ; avoir des mains qui, en s'étendant sur un pécheur, le rendent saint et innocent ; avoir des lèvres qui d'un mot brisent les séparations infinies du ciel et de la terre, et ramènent Jésus-Christ parmi nous ; avoir un cœur d'où découlent incessamment la consolation, l'espérance, le pardon: comment ne s'enthousiasmerait-on pas de ces pensées ! Et c'est à créer ce saint état que sont employées, pendant trois ou quatre ans, les oraisons, les communions, les lectures spirituelles, les retraites, tous les exercices des séminaires. Il faudrait un cœur de bronze pour ne pas se laisser attendrir et émouvoir.

Et que l'Église est admirable dans la manière dont elle confère le sacerdoce ! Elle aurait pu le donner d'un coup. Elle aime mieux y conduire lentement, y faire monter peu à peu, successivement, comme par ces beaux escaliers de marbre blanc qui conduisaient au temple. Aujourd'hui la prise de l'habit ecclésiastique et de la tonsure, qui marque qu'on quitte les espérances du monde, et qu'on prend Dieu pour son partage et son héritage éternel. Demain les ordres moindres, où l'on reçoit le droit et l'honneur de faire ces premières

fonctions du sacerdoce, si dédaignées au XVII[e] siècle, avant l'institution des séminaires, si estimées depuis. En certains pays, à la fête du sacerdoce, on voit aujourd'hui de vénérables prêtres, chanoines, curés de grandes paroisses, porter humblement les cierges, tenir l'encensoir, servir la messe. O saint et admirable M. Bourdoise ! que diriez-vous, si vous étiez témoin de spectacles pareils !

Puis vient le sous-diaconat ; on se couche sur le pavé du sanctuaire, palpitant d'amour, et on jure à Jésus-Christ qu'on n'aura pas d'autre fiancé que lui. Puis le diaconat, où, tremblant d'émotion, on commence à prendre part au divin sacrifice, à toucher les linges teints du sang de Jésus-Christ. Et enfin le sacerdoce, où, plein de joie, d'étonnement, de stupeur, de ravissement, on dit : *Consummatum est:* « C'est fini. » Dieu ne peut pas davantage pour une créature.

Et, je le répète, tout cela ne se fait pas d'un seul coup. Entre chaque ascension, il y a pour s'y préparer trois mois, six mois, un an. On boit goutte à goutte ce calice d'amour, et la dose, augmentant à chaque fois, produit dans l'âme un saint enivrement. Après trente, quarante ans de tristesses, de désillusions, il ne faut pas cinq minutes de recueillement, pour le trouver vivant et inaltérable dans le cœur, ce divin enthousiasme.

C'est donc une grande œuvre que l'œuvre des séminaires, et il ne faut pas s'étonner si Dieu a multiplié les grands saints pour la fonder : M. de Bérulle, le Père de Condren, saint Vincent de Paul, M. Olier, M. Bourdoise, entre lesquels notre cœur reconnaissant ne sait plus distinguer.

Mais fonder des séminaires ne suffisait pas. Il fallait créer des prêtres pour les diriger ; des prêtres qui renonçassent à tout, afin de se consacrer uniquement à cette œuvre laborieuse et cachée ; des prêtres qui eussent tous les talents et toutes les vertus, une sève

presque infinie de sacerdoce, mais qui consentissent à s'enfouir sous terre, dans une obscurité impénétrable, semblables à ces racines qui portent les arbres et qui les vivifient, mais que personne ne voit.

On aurait pu croire qu'on s'adresserait pour cela à des religieux, à des hommes séparés complètement du monde, vivant dans la mortification et le détachement. Destinés à être les modèles du clergé, à servir aux prêtres de directeurs et de pères, ne leur aurait-on pas accordé plus facilement confiance s'ils eussent eu l'extérieur austère et la vie pénitente des religieux? Mais il faut qu'il y ait eu bien des raisons opposées, puisque tous les instituteurs des séminaires, M. de Bérulle, M. Olier, saint Vincent de Paul, le Père de Condren, M. Bourdoise, ont été unanimes à vouloir que tous les directeurs fussent tirés du clergé séculier et lui appartinssent. Saint Vincent de Paul, que l'on pressait tant de faire de ses disciples des religieux avec vœux solennels, s'y refusa absolument. M. Olier voulut que ses disciples s'appelassent simplement: prêtres du clergé, prêtres du séminaire; qu'ils ne prissent pas le nom de Pères; et il posa la loi : *Nec aliter vivit nisi vita cleri.* Ainsi du Père de Condren, très énergique sur ce point [1]. Point de vœux solennels dans ces sociétés, mais une obéissance encore plus délicate et plus empressée que s'il y avait des vœux. A toutes on peut appliquer ces magnifiques paroles de Bossuet : « Elles n'ont point d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autre bien que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce [2]. »

---

[1] Faillon, t. I, p. 179.

[2] Bossuet, *Oraison funèbre du Père Bourgoing;* Paris, Louis Vivès, 1864; t. XII, p. 646.

On ne nous permettrait pas de discuter ici lequel de saint Vincent de Paul ou de M. Olier a été le premier instituteur des séminaires. Discussions sur des pointes d'aiguilles : six mois de plus d'un côté, six mois de moins de l'autre, une telle simultanéité, que les fondateurs eux-mêmes s'y sont trompés [1]. « A l'exemple de la petite société de Vaugirard, l'Oratoire et la congrégation de la Mission ont travaillé avec ferveur à l'œuvre des séminaires. » Voilà M. Olier qui croit être arrivé le premier. « Nous avons la consolation de voir que nos petites fonctions ont paru si belles et si utiles, qu'elles ont donné de l'émulation à d'autres pour s'y appliquer comme nous, et avec plus de grâces que nous, non seulement au fait des missions, *mais encore des séminaires,* qui se multiplient beaucoup en France. » Voilà saint Vincent de Paul qui pense le contraire. Tout cela est né en même temps, du grand souffle qui passait alors sur la France, qui remuait tous les cœurs, et qui fit que chacun se mit à l'œuvre sans trop regarder ce que faisait son voisin.

Et entre eux nulle envie, nulle jalousie. En quels termes saint Vincent de Paul parlait de M. Olier ! Avec quelle tendresse il le visita dans sa dernière maladie ! Quelles respectueuses admiration et vénération au moment de sa mort ! De son côté, M. Olier ne cessait de dire que M. Vincent était son père. « M. Olier regardait M. Vincent comme son père, et disait assez souvent, en parlant aux ecclésiastiques de son séminaire : « M. Vin« cent est notre père ; » et leur témoignait ordinairement la très particulière estime qu'il faisait de ses insignes vertus [2]. »

---

[1] Saint Vincent fonda le séminaire interne de la Mission en 1637, celui d'Annecy en 1641, celui des Bons-Enfants en 1642. L'acte de fondation de Saint-Sulpice est de 1642. (Archives nationales.)

[2] Faillon, t. I, p. 367 368.

On a dit que le baiser de saint Dominique et de saint François d'Assise s'était transmis de génération en génération sur les lèvres de leur postérité. Il en est de même du baiser de saint Vincent de Paul et de M. Olier. Chaque année, lorsque le temps ramène à Paris la fête de saint Vincent de Paul, on voit une foule d'enfants de M. Olier venir se prosterner au pied de sa châsse, dans la chapelle de la rue de Sèvres. Si les desseins impénétrables de la Providence amenaient un jour, ce que nous espérons, la canonisation de M. Olier, on ne verrait pas moins de prêtres de la Mission venir se prosterner devant ses reliques sacrées. Un même amour et une même reconnaissance uniraient les disciples des deux grands saints qui ont créé ou du moins renouvelé ensemble l'Église de France par l'institution inestimable des séminaires.

---

## CHAPITRE IV

Saint Vincent de Paul s'oppose à la fausse réforme de l'Église tentée par le jansénisme. — Mort de sainte Chantal.

1642

Pendant que les saints prêtres dont nous venons de parler, saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, le Père de Condren, M. Olier, M. Bourdoise, sans se dissimuler les plaies de l'Église, travaillaient à les cicatriser, et que tous ensemble, après avoir fondé dans ce but, l'un les prêtres de la Mission, l'autre l'Oratoire, celui-ci la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, se rencontraient dans cette grande œuvre des séminaires qui allait faire refleurir tout l'ordre sacerdotal, il y avait d'autres grands hommes, de savants docteurs, qui voyaient aussi clairement les plaies de l'Église, qui ne les pleuraient pas moins amèrement, mais qui, n'ayant pas une foi aussi profonde à sa vie impérissable, venaient presque à désespérer de sa guérison et cherchaient en dehors d'elle les moyens de la régénérer.

Les deux principaux chefs de ce groupe se nommaient : l'un, Jansen (Johann'ssohn), plus connu sous son nom latinisé de Cornélius Jansénius ; l'autre, du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Le premier était né, en 1585, dans les Flandres à Acquoy, près de

Leerdham ; le second, en 1581, à Bayonne. Ils étaient donc à peu près du même âge. Ils s'étaient rencontrés en 1605, à Paris, où ils venaient achever leurs études théologiques, et s'étaient liés sur les bancs de la Sorbonne de la plus vive amitié. Leurs âmes se ressemblaient comme leurs âges. Tous deux très intelligents, passionnés pour l'étude, ayant un goût particulier pour l'érudition, que l'un et l'autre devaient pousser très loin ; tous deux inclinés à la piété, jaloux de l'honneur de l'Église, mais d'une nature mélancolique, voyant tout en noir, jugeant avec une sévérité excessive les hommes et les choses, et avec cela portés l'un et l'autre au paradoxe ; celui-ci plus théologien, celui-là plus moraliste ; le premier plus capable de se plonger dans les profondeurs du dogme, le second dans les difficultés pratiques de la casuistique et de la direction des âmes ; l'un rêveur silencieux, sans conversation, l'autre intriguant et remuant sans cesse ; le Flamand plus lourd, le Français plus vif ; tous deux du reste absolus, autoritaires, en imposant aux âmes par leur austérité, et ayant porté à l'Église, sous prétexte de la réformer, un de ces coups terribles qui auraient pu la ruiner si elle n'avait pas été divine. Mais on ne vit la profondeur de la blessure qu'après leur mort. Leurs études finies, après avoir préparé leurs thèses de doctorat, que Jansénius aurait pu passer à Paris, mais qu'en fils pieux il préférait réserver pour Louvain, et que du Vergier de Hauranne, au moment de la passer, fut obligé d'ajourner par suite de rivalités imprévues entre la Sorbonne et le couvent des Grands-Augustins, nos deux amis prirent une grande résolution. Mécontents des études telles qu'on les faisait alors en Sorbonne, les trouvant trop superficielles, trop peu pratiques, ils se décidèrent à se retirer quelque part à la campagne, et à se consacrer à l'étude de l'antiquité chrétienne. Justement le père de M. du Vergier de Hauranne

venait de mourir, et la mère rappelait son fils près d'elle, à Bayonne. Elle avait sur les bords de la mer une belle campagne appelée Champré, vaste, agréable, où les deux jeunes gens auraient du temps, du loisir, des livres, de la liberté, tout ce qu'il faut pour se plonger dans l'étude. Ils le firent avec une sorte de passion. Jansénius, le plus délicat des deux, passait les jours et presque les nuits couché sur son saint Augustin, dont il ne quitta plus jamais l'étude, à ce point qu'il en lut les onze volumes in-folio quarante-deux fois, la plume à la main. M^me^ de Hauranne, effrayée, disait à son fils qu'il tuerait ce bon Flamand à force de le faire étudier. Ni l'un ni l'autre ne se couchaient presque pas. Malheureusement, quand ils se jetèrent ainsi dans l'immense et difficile étude des Pères, nos deux amis étaient non pas seulement seuls, sans direction, ils avaient tous deux l'esprit rempli de brouillards. Jansénius avait respiré à Louvain, où il avait pu le connaître, les fausses doctrines de Baius sur la toute-puissance de la grâce et sur l'écrasement du libre arbitre par elle. De son côté, du Vergier de Hauranne n'avait pas entièrement échappé à ces influences semi-calvinistes qui flottaient sur la Sorbonne, et il s'était laissé persuader que, surtout dans la pratique, l'Église avait un peu dévié de sa pureté originelle, et que si on voulait la retrouver telle que Jésus-Christ l'avait faite, il fallait remonter à la discipline des premiers siècles. C'est dans ces deux directions que nos deux jeunes prêtres allaient pousser leurs recherches. Rien sans doute n'était encore pleinement arrêté dans leur esprit. Mais déjà ils se disaient que l'Église était devenue trop humaine; que la grâce n'était plus assez haute, les mystères pas assez redoutables; qu'il y avait dans le monde je ne sais quelle odeur de pélagianisme et presque d'arianisme; on croyait trop peu à Dieu, on croyait trop à l'homme, à sa liberté, à sa puissance, à ses

droits ; on ne soupçonnait plus le sérieux terrible de la pénitence, la grandeur mystérieuse et effrayante de la communion, le petit nombre des élus. Il fallait revoir tout cela, retrouver dans les premiers Pères la doctrine perdue, ressaisir dans des textes certains ce qu'ils entrevoyaient et pressentaient, et réapprendre aux catholiques la vraie science de la grâce et la vraie pratique de la pénitence et des sacrements.

Dans ce vaste plan, chacun des deux amis se fit sa part : Jansénius, qui était plus théologien, s'empara de la question de la grâce, dont, croyait-il, on avait perdu la notion exacte, se plongea pour la retrouver dans la lecture de saint Augustin, et, au bout d'une vie cachée, studieuse, il laissa un ouvrage en trois tomes, où il avait condensé ce qu'il estimait être la vraie doctrine de saint Augustin, et par conséquent de l'Église, sur la grâce. Du Vergier de Hauranne se consacra, de son côté, à étudier la discipline ecclésiastique aux trois ou quatre premiers siècles de l'Église : comment on entendait alors la pénitence, comment on pratiquait la confession, la communion ; et il prépara plusieurs livres qui allaient profondément troubler l'Église. Et quoiqu'ils travaillassent chacun dans une certaine indépendance, pour marquer leur union, leur filiation commune de saint Augustin, ce grand homme se nommant *Aurelius Augustinus*, du Vergier de Hauranne intitula son livre *Aurelius*, et Jansénius appela le sien *Augustinus*.

Ils n'étaient encore qu'au commencement de ces études, lorsque les événements les séparèrent. Jansénius partit pour Louvain, où il fut reçu docteur, puis mis à la tête d'un grand collège, et enfin nommé évêque d'Ypres, où il mourut jeune, en laissant son *Augustinus* inédit, mais muni d'une lettre dédicatoire où il le soumettait à l'autorité du Pape. De son côté, du Vergier de Hauranne quitta Bayonne, vint à Poitiers, où l'évê-

que, Mgr de la Rocheposay, le fit d'abord chanoine, puis le pourvut de l'abbaye de Saint-Cyran ; c'est sous ce nom d'abbé de Saint-Cyran qu'il est depuis célèbre.

Quoique séparés désormais, nos deux amis restèrent intimement unis. Ils s'écrivaient sans cesse, se communiquaient leurs travaux, leurs découvertes, leurs projets de renouveler l'Église en ressuscitant la vraie doctrine et la vraie discipline, oubliées et méconnues toutes deux, disaient-ils. Quelques fragments curieux de cette correspondance montrent dans quelle exaltation dangereuse Jansénius était jeté par cette lecture de saint Augustin : « Que si les principes sont véritables qu'on m'en a découverts, comme je les juge être jusques à cette heure, que j'aï relu une bonne partie de saint Augustin, ce sera pour *étonner avec le temps tout le monde*. Nous aurions assez des semaines entières d'en parler. » Et ailleurs : « Je continue à travailler à saint Augustin, lequel je lis avec un étrange désir et profit (à mon avis), étant venu jusques au septième tome, et ayant lu les livres d'importance deux ou trois fois. Je m'étonne tous les jours davantage de la hauteur et profondeur de cet esprit, et que sa doctrine est si peu connue parmi les savants, non de ce siècle seulement, mais de plusieurs siècles passés. Car, pour parler naïvement, je tiens fermement qu'après les hérétiques, il n'y a gens au monde qui aient plus corrompu la religion que ces clabaudeurs de l'école que vous connaissez. Que si elle se devait redresser au style ancien, qui est celui de la vérité, la théologie de ce temps n'aurait plus aucun visage de théologie pour une grande partie. Ce qui me fait admirer grandement les merveilles que Dieu fait à maintenir son épouse d'erreurs. Je voudrais vous en pouvoir parler au fond ; mais nous aurions besoin de plusieurs semaines, et peut-être mois. Tant est-ce que j'ose dire avoir assez découvert par des principes immobiles que quand les deux écoles, tant

des Jésuites que des Jacobins, disputeraient jusques au bout du jugement, poursuivant les traces qu'ils ont commencées, ils ne feront autre chose que de s'égarer beaucoup davantage, l'une et l'autre étant cent lieues loin de la vérité. Je n'ose dire à personne du monde ce que je pense (selon les principes de saint Augustin) d'une grande partie des opinions de ce temps, et particulièrement de celles de la grâce et prédestination, de peur qu'on ne me fasse le tour à Rome qu'on a fait à d'autres, devant que toute chose soit mûre et à son temps. Et s'il ne m'est pas permis d'en parler jamais, j'aurai un grandissime contentement (du moins) d'être sorti de cet étrange labyrinthe d'opinions que la présomption de ces crieurs a introduit aux écoles... Cette étude m'a fait perdre entièrement mon ambition, que j'eusse pu avoir à poursuivre aucune chaire en l'Université, voyant assez qu'il m'y faudrait ou me taire ou me mettre en hasard en parlant, ma conscience ne me permettant point de trahir la vérité connue. Mais Dieu peut faire changer les affaires quand il le jugera à propos. Voilà ce que je ne vous ai pas dit jusques à maintenant, ayant été presque toujours en suspens et à m'affermir dans la connaissance des choses qui peu à peu se découvraient, pour ne me jeter point témérairement à des extrémités. Je vous en dirai plus si Dieu nous fait la faveur de nous voir un jour [1]. »

Les deux amis se revirent, en effet, vers le mois de novembre 1621, d'abord à Louvain, et probablement ensuite à Paris ; et, préparés par trois années de travaux, ils convinrent de conduire lentement et en grand secret leur projet de renouveler l'Église, tant au point de vue de la doctrine qu'au point de vue de la discipline. C'est à ce moment qu'on a placé le projet de Bourg-Fontaine. Les deux amis se seraient réunis avec

---

[1] Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. I, p. 306.

cinq ou six autres à la Chartreuse de ce nom, située dans la forêt de Villers-Cotterets, et ils auraient formé le complot de ruiner la religion révélée et d'y substituer le déisme et même l'athéisme. Ce sont là de ces iniquités de polémique comme on en trouve dans tous les partis à toutes les époques. Que Jansénius, l'abbé de Saint-Cyran et quelques autres se soient réunis à Bourg-Fontaine, cela est bien possible ; qu'on y ait gémi du triste état de l'Église et de la nécessité de la régénérer, rien de plus probable ; mais qu'on ait imaginé de la supprimer et de la remplacer par l'athéisme, cela passe toute mesure. Il n'y a rien de moins athée que Jansénius, de moins naturaliste que Saint-Cyran. Ni dans leurs écrits, ni dans leurs lettres, ni dans leurs conversations, ni dans leurs vies, ni dans leurs morts, on ne voit aucune pente au déisme. Ils penchaient du côté opposé, au fanatisme religieux, à l'austérité excessive, et ils songeaient non pas à détruire l'Église, mais à la ressusciter, en la rehaussant d'après le faux idéal qu'ils avaient conçu. Les deux amis se séparèrent peu après en se promettant la discrétion, la prudence. A partir de ce moment, en effet, leur correspondance redouble d'activité ; mais ils ne se servent plus que d'une écriture chiffrée et d'une espèce d'argot qu'on a peine à pénétrer.

Pendant que Jansénius, rentré à Louvain, se replongeait dans l'étude de saint Augustin et commençait à rédiger son *Augustinus*, l'abbé de Saint-Cyran venait à Paris, et cherchait habilement à se créer des relations et à y insinuer ses idées. Mis en rapport avec M. d'Andilly, il le fut par lui avec sa sœur, la Mère Marie-Angélique, la jeune abbesse et réformatrice de Port-Royal, qui l'introduisit dans son monastère, et mit, hélas ! son âme, son ardeur, sa pureté angélique, son influence au service de ses détestables doctrines.

En même temps que l'abbé de Saint-Cyran pénétrait

ainsi et s'établissait dans l'abbaye de Port-Royal, il cherchait à se glisser dans l'Oratoire, où ce bon cardinal de Bérulle, touché de sa piété, le recevait avec une bienveillance dont il allait abuser. Il allait voir aussi M. Bourdoise, qui le recevait à bras ouverts. Comment ne pas accueillir avec bonheur un homme si grave, si humble, si cordial, si ami de l'Église, qui assiste à genoux au salut, qui porte la soutane et le surplis, et qui chante au lutrin? « S'il a des opinions singulières, ce n'est pas à Adrien Bourdoise d'en juger; il n'est pas lettré, et il est connu pour tel. »

Mais, si éminents que fussent ces personnages, M. de Saint-Cyran en visait un plus grand encore; et il n'est pas de ruses et d'habileté qu'il n'ait employées pour arriver jusqu'à lui. Saint Vincent de Paul était la simplicité et la droiture, de plus la charité même et la bienveillance. Il ne soupçonnait pas le mal; pour y croire, il fallait qu'il lui fût démontré vingt fois. De son côté, l'abbé de Saint-Cyran ne négligeait aucune occasion de venir en aide à saint Vincent de Paul; et par l'intermédiaire de ses amis, le premier président Le Jay, l'avocat général Bignon, il rendit, en effet, de vrais services à notre saint et à sa congrégation. Très prudent et dissimulé, il parlait peu au début de ses idées sur l'état de l'Église et de ses projets de réformation. Peu à peu cependant, quand il crut s'être rendu maître de cette belle âme, si simple et si confiante, ses lèvres se desserrèrent. Un jour il amena la conversation sur un article du symbole calviniste, et il en prit la défense. « Y pensez-vous, Monsieur? interrompit Vincent. — Sans doute, reprit Saint-Cyran; Calvin n'a pas eu tant mauvaise cause, seulement il l'a mal défendue: *Bene sensit, male locutus est.* » Un autre jour, comme l'abbé de Saint-Cyran soutenait une doctrine condamnée par le concile de Trente: « Oh! Monsieur, vous allez trop avant. Cette doctrine a été con-

damnée. Quoi ! voulez-vous que je croie plutôt à un docteur particulier comme vous, sujet à faillir, qu'à toute l'Église, qui est la colonne de la vérité? Elle m'enseigne une chose, et vous en soutenez une qui lui est contraire. Oh! Monsieur, comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, et à tant de saints prélats assemblés au concile de Trente, qui ont décidé sur ce point? — Le concile de Trente! répondit Saint-Cyran avec dédain et colère, ne me parlez point de ce concile. C'était un concile du Pape et des scolastiques, où il n'y avait que brigues et que cabales. »

Notre bon saint fut profondément ému de cette parole; mais, bien loin d'abandonner l'abbé de Saint-Cyran, il se crut obligé à plus d'affection, afin d'être plus capable d'intervenir le cas échéant, et de le sonder. Il continua donc à le voir et à l'entourer de déférence. L'abbé de Saint-Cyran, se méprenant sur les motifs de la conduite de saint Vincent de Paul, devint plus hardi. Un jour qu'il avait été le visiter, Vincent le trouva dans sa chambre plongé dans une lecture. Pour ne pas l'interrompre, il se tint quelques instants immobile et en silence. Bientôt Saint-Cyran, levant la tête et se tournant vers lui : « Voyez-vous, monsieur Vincent, lui dit-il, ce que je lis? C'est l'Écriture sainte. Dieu m'en donne une intelligence parfaite, et quantité de belles lumières pour son explication. Aussi j'oserai dire que la sainte Écriture est plus lumineuse en mon esprit qu'elle n'est en elle-même[1]. »

Un autre jour, Vincent, ayant célébré la messe à Notre-Dame de Paris, songea à faire visite à l'abbé de Saint-Cyran, qui demeurait encore près de là, au Cloître. Il le trouva enfermé dans son cabinet, d'où, étant sorti bientôt le visage tout en feu : « Je gage,

---

[1] Maynard, t. II, p. 240.

Monsieur, lui dit en souriant le charitable saint, que vous venez d'écrire quelque chose de ce que Dieu vous a donné en votre oraison de ce matin. — Il est vrai, répondit l'abbé tout transporté; je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières. Il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Église. — Plus d'Église, Monsieur! — Non, il n'y a plus d'Église. Dieu m'a fait connaître qu'il y a plus de cinq ou six cents ans qu'il n'y a plus d'Église. Avant cela, l'Église était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires; mais maintenant ce qui nous semble l'Église n'est plus que de la bourbe. Le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont pas les mêmes eaux. — Quoi! Monsieur, voulez-vous plutôt croire vos sentiments particuliers que la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lequel a dit qu'il édifierait son Église sur la pierre, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle? L'Église est son épouse, et il ne l'abandonnera jamais. — Il est vrai que Jésus-Christ a édifié son Église sur la pierre; mais il y a temps d'édifier et temps de détruire. Elle était son épouse, mais c'est maintenant une adultère et une prostituée; c'est pourquoi il l'a répudiée, et il veut qu'on lui en substitue une autre qui lui sera fidèle. — Croyez-moi, Monsieur, se contenta de répondre le saint contristé, défiez-vous de votre propre esprit, qui vous donne des sentiments fort éloignés du respect qui est dû à l'Église. — Mais vous-même, Monsieur, qui parlez si bien, repartit aigrement Saint-Cyran, savez-vous bien seulement ce que c'est que l'Église? — L'Église, Monsieur, comme nous l'apprend le catéchisme qu'elle donne à ses enfants, c'est la congrégation des fidèles sous la conduite de notre Saint-Père le Pape et des pasteurs légitimes. — Bah! bah! vous n'y entendez que le haut allemand. — Mais c'est le langage de l'Église elle-même. — Vous êtes un ignorant; bien loin de mériter d'être

à la tête de votre congrégation, vous mériteriez d'en-être chassé; et je suis fort surpris qu'on vous y souffre. — Hélas! Monsieur, j'en suis plus surpris que vous; car je suis encore plus ignorant que vous ne pensez, et, si l'on me rendait justice, on ne manquerait pas de me renvoyer de Saint-Lazare[1]. »

Quelle admirable conversation! que voilà bien toute l'âme de saint Vincent de Paul, la fermeté de sa foi, la profondeur de son humilité! Jamais l'abbé de Saint-Cyran ne s'était tant découvert. Saint Vincent de Paul en revint atterré, mais sans croire encore qu'à cause de cela il dût abandonner une pareille âme, bien au contraire, s'acharner à la sauver. Ayant donc appris qu'il allait quitter Paris pour se rendre à son abbaye de Saint-Cyran, il résolut de faire un grand effort pour l'éclairer. « Après l'avoir disposé à recevoir favorablement ses avis, Vincent de Paul lui parla de l'obligation où il était de se soumettre au jugement de l'Église et de respecter les décisions du concile de Trente. Puis, reprenant les propositions précédemment soutenues et ci-devant rapportées, il lui montra qu'elles étaient contraires à la doctrine catholique. « Vous êtes perdu, lui dit-il en terminant, si vous vous engagez plus avant dans ce labyrinthe d'erreurs. Du reste, vous vous y perdrez seul; ou du moins ni ma compagnie ni moi ne vous y suivrons. »

« Échauffé par son zèle et par sa charité, le saint s'anima peu à peu, et vers la fin de l'entretien il parla avec tant de force et de solidité, que Saint-Cyran demeura tout interdit et ne trouva pas à répliquer un mot[2]. »

Arrivé en Poitou dans son abbaye, l'abbé de Saint-Cyran crut qu'il ne fallait pas laisser Vincent de Paul

[1] Maynard, t. II, p. 240-241.
[2] *Id., ibid.*, p. 245-246.

sur ce silence, et il lui écrivit une grande lettre fort embrouillée à dessein, où, glissant sans s'expliquer sur les points de doctrine que lui avait reprochés saint Vincent de Paul, il essaye de le rassurer sur sa doctrine en énumérant les grands évêques qui l'avaient approuvée, et de reconquérir son amitié en lui rappelant tous les services qu'il lui avait rendus.

Cette manière tortueuse d'insinuer sa doctrine, puis de la désavouer, de s'avancer, puis de se retirer, l'abbé de Saint-Cyran en usait, non seulement vis-à-vis de saint Vincent de Paul, mais vis-à-vis d'une foule de personnes éminentes, de directeurs de communauté, si bien que le bruit commença à se répandre à Paris et arriva jusqu'à Richelieu, qui, voulant la paix dans l'Église comme dans l'État, commença à s'inquiéter et à surveiller de plus près.

En 1632, avait paru un gros volume en latin intitulé *Aurelius*. Il était de l'abbé de Saint-Cyran; mais il n'y avait pas mis son nom; il en niait la paternité, et il l'avait entouré de tant de mystère, qu'il ne fut jamais possible de le convaincre d'en être l'auteur. La doctrine n'en était pas bonne : on cherchait à dénaturer la vraie constitution de l'Église, on exaltait le pouvoir des évêques, et on les mettait presque sur le même pied que le Pape. D'autre part, on faisait des prêtres les égaux des évêques. L'Église n'était plus une monarchie, c'était une république dont le jeu divin avait été faussé dans le cours des siècles. En ce qui regardait la morale et la discipline, les erreurs n'étaient pas moins graves. On avait eu tort, disait l'auteur du livre, d'abolir la pénitence publique, et il fallait la rétablir. On avait exagéré le pouvoir de l'absolution. Il ne la fallait donner qu'après la pénitence faite; et c'est celle-là et le repentir qui remettaient les péchés plutôt que l'absolution, celle-ci ne faisant guère que les déclarer remis. Enfin on avait faussé la vraie doctrine de l'Église en

poussant si facilement et si fréquemment les pécheurs à la table sainte. La communion était un mystère terrible, dont bien peu étaient dignes d'approcher, et après une très longue préparation.

Ces doctrines, contenues les unes dans l'*Aurelius*, recueillies les autres dans les discours de l'abbé de Saint-Cyran et de ses disciples, n'étaient déjà plus de pures théories. On les mettait en pratique. A Port-Royal par exemple, la Mère Agnès permettait à ses sœurs et à ses petites filles de rester quinze mois sans se confesser; elle n'avait pour elle « aucun sentiment de contrition ni d'humiliation de se voir privée des sacrements; elle aurait bien passé sa vie comme cela sans s'en mettre en peine ». La Mère Angélique elle-même passa jusqu'à cinq mois sans communier, et une fois même le jour de Pâques. A Saint-Merri, le curé, M. du Hamel, avait rétabli la pénitence publique. Les pénitents étaient divisés en quatre ordres. Ceux qui n'étaient coupables que de péchés secrets formaient le premier; ils assistaient à l'office tout au bas de l'église, et séparés des autres paroissiens de quatre pas de distance. Le second était de ceux qui avaient eu quelque démêlé avec leur prochain, mais sans scandale; c'était hors de l'église et sous le vestibule qu'ils se plaçaient. Le troisième degré était de ceux qui avaient commis quelques péchés scandaleux; on les reléguait dans le cimetière. Enfin ceux qui étaient longtemps demeurés dans le péché allaient se placer sur une colline d'où ils découvraient l'entrée de l'église. Tous ces pénitents devaient demeurer pieds et têtes nus durant l'office, et ajouter encore d'autres mortifications, comme les jeûnes, les disciplines publiques, la haire[1]. Même on avait rétabli en certaines chapelles l'usage des flagellations

[1] Faillon, t. II, p. 245.

publiques, et on commençait à craindre de grands désordres dans les mœurs.

Fatigué de toutes ces agitations, Richelieu résolut d'y mettre fin d'un coup. Il fit enlever en pleine nuit l'abbé de Saint-Cyran et le fit enfermer au donjon de Vincennes. Et comme on s'indignait, à Paris, d'un tel arbitraire, et que le bruit des murmures était arrivé jusqu'à lui : « Si on eût enlevé ainsi Luther et Calvin, disait-il, on n'aurait pas vu le monde en feu. »

En tout cas, Richelieu ne réussit pas ici. La persécution grandit M. de Saint-Cyran et lui mit une auréole sur le front, en même temps que les papiers saisis chez lui, inventoriés, lus, discutés, rompirent l'enveloppe discrète sous laquelle ils étaient cachés et envahirent le monde; « semblables, dit Lancelot, à ces greniers que force l'ennemi, et qui laissent échapper des trésors inconnus. »

Tout Paris fut rempli du bruit de cette arrestation, et mille récits commencèrent à circuler à ce sujet. On disait, mais sans aucun fondement, pour ne parler que de saint Vincent de Paul, que le soir même il avait été faire visite à M. de Barcos, neveu de Saint-Cyran, et lui avait exprimé sa vive douleur. On ajoutait même qu'il avait fait parvenir au prisonnier une note confidentielle, où il lui disait de bien surveiller ses réponses et de ne les donner que par écrit, dans la crainte qu'on ne lui fît dire autre chose que ce qu'il avait dit. M. de Molé aurait fait prévenir en même temps l'abbé de Saint-Cyran de bien tirer les lignes de haut en bas des pages, de peur qu'on n'y ajoutât de l'écrit; « car il a, disait-il, affaire à d'étranges gens[1]. »

Le bruit courait aussi que Richelieu, sachant les grandes relations de saint Vincent de Paul et de l'abbé de Saint-Cyran, avait mandé notre saint et avait essayé

---

[1] Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. I, p. 513.

de le faire parler. Mais celui-ci s'était enfermé dans un silence prudent; ce qui avait irrité le cardinal, qui l'avait brusquement renvoyé *en se grattant la tête,* son grand geste de mécontentement.

C'est au milieu des ennuis de ce procès, qui traînait, qui n'aboutissait pas, que Dieu ménagea tout à coup à notre saint une consolation d'un prix inestimable. Ce fut l'arrivée à Paris de la vénérable Mère de Chantal, qui, âgée de soixante-neuf ans, fondatrice de quatre-vingt-six maisons, n'ayant plus qu'un mois à vivre, venait dire un dernier adieu à ses filles de Paris. Il la revit donc, cette femme admirable dont il se disait le fils, qu'il appelait sa mère, son unique mère[1], et pour laquelle il éprouvait une vénération, je dirai plus, une sorte de filiale affection dont, contre son habitude, lui si réservé, il ne savait pas contenir l'expression. « O ma chère mère, lui écrivait-il un jour, permettez que je vous demande si votre bonté non pareille me laisse encore le bonheur de la jouissance de la place qu'elle m'a donné dans son cher et tout aimable cœur[2] ! » Et encore : « Oh ! quelle dilection Dieu me donne pour ma chère mère, que je chéris incomparablement[3] ! » Quoiqu'elle n'eût que quatre ans de plus que lui, et qu'il fût son confesseur et son directeur quand elle venait à Paris, il ne se considérait que comme son fils. Il la vénérait pour son incomparable vertu, pour ses dons naturels, si hauts, si exceptionnellement réunis dans la même âme. Il lui trouvait « l'esprit juste, prudent, tempéré et fort en un degré très éminent[4] ». Il enviait son activité. « O ma mère, lui écrivait-il, demandez à Dieu pour moi la vertu de diligence qu'il vous a si

---

[1] *Lettres,* t. I, p. 335, n° 301.
[2] *Ibid.,* p. 257, n° 244.
[3] *Ibid.,* p. 378, n° 335.
[4] *Ibid.,* p. 385, n° 341.

abondamment donnée[1]. » Il admirait son don de fermeté uni à tant de douceur. « Je tâcherai de vous obéir à l'égard de la maison du faubourg, et j'y mettrai l'ordre que vous désirez, si vous impétrez de Notre-Seigneur qu'il me fasse part de la fermeté qu'il vous a donnée dans la douceur[2]. » Il avait surtout une foi absolue dans son incomparable jugement. Il lui soumettait ses plans, ses projets, et lui demandait humblement son avis, même dans les choses les plus intimes de sa congrégation[3]. Il lui exposait non moins simplement les améliorations qu'il aurait désirées à la sienne, mais avec quelle humilité! Saint Vincent de Paul aurait voulu que l'on établît un visiteur général pour toutes les maisons de la Visitation; sainte Chantal n'y ayant pas consenti : « O Dieu, écrit-il, combien pleinement je soumets et ma volonté et mon jugement, ne doutant point que ce ne soit la volonté de Dieu, puisqu'elle est celle de ma digne mère, qui est tellement ma digne mère, qu'elle est la mienne unique que j'honore et chéris plus tendrement que jamais enfant ait aimé et honoré la sienne après Notre-Seigneur, et qui semble que cela va à un tel point, que j'ai assez d'estime et d'amour pour en donner à tout un monde, et cela certainement sans exagération[4]. » Mais rien n'égale l'incomparable témoignage qu'il lui rendit peu après, et où il déclare qu'il l'a connue pendant plus de vingt ans; qu'elle lui a sans cesse ouvert son intérieur; qu'il l'a toujours trouvée éminente en toutes sortes de vertus, en humilité, en mortification, en obéissance, en zèle, en amour de Dieu; et que, pendant ce grand espace de temps, il n'a jamais remarqué en elle AUCUNE IMPERFECTION[5].

---

1 *Lettres*, t. I, p. 336, nº 301.
2 *Ibid.*, p. 373, nº 330.
3 *Ibid.*, p. 253, nº 244.
4 *Ibid.*, p. 335, nº 301.
5 *Ibid.*, p. 385, nº 341.

Ce que saint Vincent de Paul donnait d'admiration à sainte Chantal, celle-ci le lui rendait bien. Elle bénissait Dieu tous les jours d'avoir donné à ses filles de Paris un tel supérieur. Elle ne s'estimait pas digne d'être sa fille. Elle lui ouvrait son cœur, sa conscience avec une simplicité d'enfant, et sa grande joie, quand fut décidé ce voyage de Paris, avait été de penser qu'elle allait revoir, sur le bord de sa tombe, le saint directeur de son âme. O moment heureux, où deux âmes, pénétrées de l'amour de Dieu, dardent l'une sur l'autre les rayons du divin Soleil qui les consume ! Quel respect continuel ! quelle sainte admiration ! Combien a dû être doux pour sainte Chantal de revoir une dernière fois son âme sous l'œil de son saint directeur, avant de la présenter au souverain Juge ! Mais quelle joie à saint Vincent de Paul de contempler cette humilité, cette simplicité, cette droiture ! et quelle diversion à ce spectacle d'habileté et de duplicité que lui présentaient alors M. de Saint-Cyran, la Mère Angélique et tout le jansénisme naissant !

Pour se rendre compte des relations qui existaient entre saint Vincent et sainte Chantal, il faut savoir que dès l'année 1619, alors que l'ordre de la Visitation venait de s'établir à Paris, saint François de Sales, voulant confier la direction de ses religieuses à un prêtre doué de toutes les qualités requises pour un ministère si important, choisit saint Vincent de Paul, qui était peu connu à Paris, et qui n'exerçait aucune charge considérable, ayant reconnu en cet homme de Dieu, avec le discernement dont il était doué, le directeur dont il a tracé le portrait dans son *Introduction à la Vie dévote*. Saint Vincent la conserva jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant quarante ans. Sainte Chantal venait de temps en temps à Paris ; elle avait ainsi l'occasion de voir saint Vincent, elle s'entretenait intimement avec lui, soit des dispositions de son âme, soit de son institut.

Depuis la mort de saint François de Sales, elle lui avait donné toute sa confiance, elle échangeait avec lui une correspondance assidue où l'on peut admirer le respect mutuel, la pieuse affection que ces deux grandes âmes avaient l'une pour l'autre. Il n'y a pas lieu de s'étonner de la vision que nous allons rapporter et dont le récit est dû à saint Vincent de Paul lui-même.

Saint Vincent de Paul aurait voulu retenir la sainte à Paris. L'hiver approchait, novembre commençait âpre et froid. Le saint craignait que ce voyage ne fût fatal. Mais la bienheureuse avait accompli ce qui l'avait amenée à Paris : pourquoi serait-elle restée davantage? Elle partit donc le 11 novembre, et un mois après, comme l'avait prévu saint Vincent de Paul, elle mourait à Moulins, dans les bras de M^me^ de Montmorency (13 décembre 1641).

A la première nouvelle qu'il eut de la gravité de sa maladie, saint Vincent de Paul se mit à genoux pour prier Dieu pour elle; et c'est alors qu'il eut cette vision célèbre des deux globes, dont il faut entendre le récit de sa propre bouche. Il l'écrivit aux filles de la Visitation pour les consoler dans un si grand malheur. Après des flots d'éloges, d'autant plus dignes d'être remarqués qu'ils sortent d'une plume plus modérée, il ajoute:

« Je ne fais point de doute que Dieu ne manifeste un jour la sainteté de la Mère de Chantal, comme j'apprends qu'il fait déjà en plusieurs endroits du royaume et en plusieurs manières, dont en voici une qui est arrivée à une personne digne de foi, laquelle j'assure qu'elle aimerait mieux mourir que de mentir (c'est de lui-même qu'il parle).

« Cette personne, ayant eu nouvelle de l'extrémité de la maladie de notre défunte, se mit à genoux pour prier Dieu pour elle, et la première pensée qui lui vint à l'esprit fut de faire un acte de contrition des péchés qu'elle avait commis et qu'elle commet ordinairement;

et immédiatement après il lui parut un petit globe comme de feu, qui s'élevait de terre et s'alla joindre, en la supérieure région de l'air, à un autre globe plus grand et plus lumineux que les autres; et lui fut dit intérieurement que ce globe était l'âme de notre digne Mère, le deuxième de notre bienheureux Père, et l'autre de l'Essence divine; que l'âme de notre digne Mère s'était réunie à celle de notre bienheureux Père et les deux à Dieu, leur souverain principe.

« De plus, la même personne, qui est un prêtre, célébrant la sainte messe pour notre digne Mère, incontinent après qu'il eut appris la nouvelle de son heureux trépas, et étant au second *Memento,* où l'on prie pour les morts, il pensa qu'il ferait bien de prier pour elle; que peut-être elle était dans le purgatoire à cause de certaines paroles qu'elle avait dites, il y avait quelque temps, et qui semblaient tenir du péché véniel; et en même temps il vit derechef la même vision, les mêmes globes et leur union; et il lui resta un sentiment intérieur que cette âme était bienheureuse, qu'elle n'avait pas besoin de prières; ce qui est demeuré si bien imprimé dans l'esprit de ce prêtre, qu'il lui semble la voir en cet état toutes les fois qu'il pense à elle.

« Ce qui pourrait faire douter de cette vision, ajoutait saint Vincent de Paul, est que cette personne a une si grande estime de la sainteté de la vénérable Mère de Chantal, qu'il ne lit jamais ses *réponses* sans pleurer, dans l'opinion qu'il a que c'est Dieu qui lui a inspiré ce qu'elles contiennent, et que cette vision, par conséquent, est un effet de son imagination; mais ce qui lui faisait penser que c'est une vraie vision est qu'il n'est point sujet à en avoir et n'a jamais eu que celle-ci. En foi de quoi, j'ai signé la présente de ma main et scellé de notre sceau[1]. »

---

[1] *Lettres,* t. I, p. 384, n° 341.

# CHAPITRE V

Saint Vincent de Paul s'oppose à la fausse réforme de l'Église tentée par le jansénisme (suite).

1643

Richelieu mourut sur ces entrefaites (4 décembre 1642). La première conséquence de cette mort fut la sortie de prison de l'abbé de Saint-Cyran. Le procès n'ayant pas abouti et aucune condamnation n'ayant été portée, Louis XIII avait été d'avis de le mettre en liberté. Mais l'inflexible cardinal s'y était opposé, disant qu'il fallait toujours garder sous sa main des hommes aussi dangereux. L'abbé de Saint-Cyran était donc resté au donjon de Vincennes, quoique dans une captivité moins sévère, recevant une foule de visites et du plus grand monde, auquel il insinuait sa doctrine, écrivant des volumes de lettres, faisant ses délices de la lecture de l'*Augustinus*, qui venait de paraître, où il trouvait bien çà et là quelques propositions qui auraient gagné à être adoucies, mais dont il disait qu'après saint Paul et saint Augustin, on le pouvait mettre le *troisième* qui eût parlé le plus divinement de la grâce ; recrutant dans l'ombre une foule d'adeptes, et en particulier le grand Arnault ; de plus en plus considéré et se considérant lui-même, depuis la mort de Jansénius, comme chef de parti. Mais toutes ces choses, que l'histoire

éclaire aujourd'hui, étaient alors enveloppées de ténèbres, si bien que la sortie de prison de l'abbé de Saint-Cyran apparaissait à beaucoup comme la réparation d'une injustice.

L'abbé de Saint-Cyran ne jouit pas longtemps de sa liberté. Il mourut deux mois après, d'une attaque d'apoplexie qui l'emporta dans la journée. Les obsèques furent très solennelles; plusieurs archevêques et évêques y assistèrent, avec nombre de personnes de condition. Saint Vincent de Paul y assistait-il? Vint-il jeter l'eau bénite sur le corps? Ç'a été matière à des disputes acharnées; mais on ne voit pas pourquoi il n'y serait pas venu. L'abbé de Saint-Cyran n'avait pas été condamné. S'il avait des opinions singulières, il ne les avait pas émises en public. Il était mort dans la communion extérieure de l'Église. Des évêques assistaient à ses obsèques avec des princes et une foule d'hommes de qualité. Saint Vincent de Paul put assister à ses obsèques, il dut y venir. La foi ne le lui défendait pas, et son cœur le lui commandait.

Mais si saint Vincent de Paul était si bon vis-à-vis des personnes, il était inflexible quand il s'agissait des doctrines. Jamais, même dans le temps de sa grande liaison avec l'abbé de Saint-Cyran, il n'avait pu supporter sans frémir le moindre mot qui blessât tant soit peu la foi... « Sachez, Monsieur, disait-il à un prêtre de sa congrégation, que cette nouvelle erreur du jansénisme est une des plus dangereuses qui aient jamais troublé l'Église; et je suis très particulièrement obligé de bénir Dieu et de le remercier de ce qu'il n'a pas permis que les premiers et les plus considérables d'entre ceux qui professent cette doctrine, que j'ai connus de près et qui étaient mes amis, aient pu me persuader leurs sentiments. Je ne vous saurais exprimer la peine qu'ils y ont prise et les raisons qu'ils m'ont proposées pour cela; mais je leur opposais, entre

autres choses, l'autorité du concile de Trente, qui leur est manifestement contraire ; et, voyant qu'ils continuaient toujours, au lieu de leur répondre je récitais tout bas mon *Credo;* et voilà comme je suis demeuré ferme en la créance catholique [1]. »

Cette répugnance instinctive se changea en répulsion raisonnée, quand, au lieu de quelques paroles murmurées aux oreilles et sur le sens desquelles on pouvait se méprendre, il eut sous les yeux les deux grands ouvrages où la secte avait condensé sa double erreur, théorique et pratique. Le premier, composé par Jansénius, évêque d'Ypres, et intitulé *Augustinus,* avait paru en 1640. Mais ce livre, écrit en latin, dans les matières très obscures de la grâce, avait mis du temps pour arriver en France, et en 1643 on ne s'en occupait pas encore. Le second, intitulé *De la Fréquente Communion,* et que les malins intitulaient *Contre la fréquente Communion,* écrit en français et quoiqu'un peu lourd, plus facile à entendre, remplissait de son bruit les cabinets des hommes d'étude et jusqu'aux salons des dames. Il avait certainement été inspiré par l'abbé de Saint-Cyran, plusieurs parties faites entièrement par lui, et il avait paru deux mois avant sa mort (août 1643). Mais il n'avait pas voulu qu'on y mît son nom, et il l'avait fait signer par le plus savant de ses disciples, Antoine Arnault. Ce fut ce dernier ouvrage que lut d'abord saint Vincent de Paul. Il en fut atterré. Comment a-t-on pu imaginer qu'il était nécessaire de défendre saint Vincent de Paul contre les accusations des jansénistes qui essayaient de le tirer à eux ? Son cœur seul suffisait à le défendre. Sa manière de concevoir Dieu si bon, si tendre, si aimant, si miséricordieux, si incliné à pardonner aux pécheurs, ne pouvait se concilier d'aucune façon avec les doctrines effrayantes du

---

[1] Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. I, p. 515-516.

jansénisme. L'abbé de Saint-Cyran disait : « Dieu est terrible. » Saint Vincent de Paul disait : « Dieu est bon. » L'abbé de Saint-Cyran disait : « Dieu n'est pas mort pour tous les hommes. » Saint Vincent de Paul disait : « Il est tellement mort pour tous, que, s'il l'eût fallu, il serait mort pour chaque homme en particulier. » L'abbé de Saint-Cyran disait : « La communion est un mystère terrible, dont presque personne n'est digne de s'approcher. » Saint Vincent de Paul disait : « La communion est si sainte, que nul sans doute n'est digne de s'en approcher ; mais elle est si douce, si aimable, ce chef-d'œuvre de l'amour infini, que nul ne s'en approchera jamais assez. » Voilà saint Vincent de Paul. Oh ! non, il n'était pas, il ne pouvait pas être janséniste. Il n'avait, il ne pouvait avoir que de l'horreur pour une pareille doctrine. Bon, affectueux au début avec Saint-Cyran ; puis attristé, mais discret, sachant plus de choses qu'il n'en laissait paraître ; espérant toujours, ne voulant pas condamner celui que l'Église n'a pas condamné, et ayant peut-être été pieusement aux obsèques de Saint-Cyran, pour tout couvrir du manteau de la charité ; mais quand l'Église a parlé, quand le jansénisme s'est démasqué, aussi ferme et énergique contre ses doctrines qu'il a été doux, patient, discret vis-à-vis des personnes : voilà saint Vincent de Paul.

Avec quel tact exquis, quel bon sens admirable, il note chacune des pages du livre de la *Fréquente Communion !* Quel zèle pour défendre la piété menacée, pour maintenir l'usage fréquent de la sainte communion ! A ceux qui s'autorisaient du mauvais usage qu'on en fait quelquefois : « Il est vrai, disait-il, qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de ce divin sacrement, et moi, misérable plus que tous les hommes du monde, je vous prie de m'aider à en demander pardon à Dieu. Mais la lecture de ce livre, au lieu d'af-

fectionner les hommes à la fréquente communion, en retire plutôt. L'on ne voit plus cette hantise du sacrement qu'on voyait, non pas même à Pâques. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu'ils ont beaucoup moins de communiants que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille moins. M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ayant visité les familles de la paroisse, après Pâques, en personne et par d'autres, nous dit dernièrement qu'il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n'ont point communié, et ainsi des autres. L'on ne voit quasi plus personne qui s'en approche les premiers dimanches des mois et les bonnes fêtes, ou très peu. » A d'autres qui lui vantaient les bons effets que produisait la lecture du livre de la *Fréquente Communion :*

« Il peut être vrai, disait-il, que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France et en Italie ; mais d'une centaine qu'il y en a peut-être qui en ont profité à Paris, en les rendant plus respectueux en l'usage des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui en les retirant tout à fait. » Il insistait sur ce point capital, et il le prouvait : « Quant à ce qu'on attribue au livre de la *Fréquente Communion* de retirer le monde de la fréquente hantise des saints sacrements, je vous répondrai qu'il est véritable que ce livre détourne puissamment tout le monde de la hantise fréquente de la sainte communion et de la sainte confession, quoiqu'il fasse semblant, pour mieux couvrir son jeu, d'être fort éloigné de ce dessein. En effet, ne loue-t-il pas hautement dans sa préface, p. 36, la piété de ceux qui voudraient différer leur communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes d'approcher du corps de Jésus-Christ ? Et n'assure-t-il pas qu'on satisfait plus à Dieu par cette humilité que par toutes sortes de bonnes œuvres ? Ne dit-il pas, au contraire, dans le ch. II de la troisième partie, que c'est parler indigne-

ment du Roi du ciel, que de dire qu'il soit honoré par nos communions, et que Jésus-Christ ne peut recevoir que de la honte et de l'outrage par nos fréquentes communions? Pour moi, je vous avoue franchement que, si je faisais autant d'état du livre de M. Arnault que vous en faites, non seulement je renoncerais pour toujours à la messe et à la communion par esprit d'humilité, mais même j'aurais de l'horreur du sacrement, étant véritable qu'il le représente à l'égard de ceux qui communient avec les dispositions ordinaires que l'Église approuve, comme un piège de Satan et comme un venin qui empoisonne les âmes, et qu'il ne traite rien moins ceux qui en approchent en cet état que de chiens, de pourceaux et d'antéchrists. » Il ajoute avec une pointe d'ironie et d'indignation : « Quand on fermerait les yeux à toute autre considération, pour remarquer seulement ce qu'il dit en plusieurs endroits des dispositions admirables sans lesquelles il ne veut pas qu'on communie, se trouvera-t-il un homme sur la terre qui eût si bonne opinion de sa vertu, qu'il se crût en état de pouvoir communier dignement? Cela n'appartient qu'à M. Arnault, qui, après avoir mis ces dispositions à un aussi haut point qu'un saint Paul eût appréhendé de communier, ne laisse pas de se vanter par plusieurs fois dans son apologie qu'il dit la messe tous les jours; en quoi son humilité est autant admirable qu'on doit estimer sa charité et la bonne opinion qu'il a de tant de sages directeurs, tant séculiers que réguliers, et de tant de vertueux pénitents qui pratiquent la dévotion, dont les uns et les autres servent de sujets à ses invectives ordinaires. Au reste, j'estime que c'est une hérésie de dire que ce soit un grand acte de vertu de vouloir différer la communion jusqu'à la mort, puisque l'Église nous commande de communier tous les ans. »

Si on ne pouvait plus s'approcher de la sainte com-

munion, les conditions exigées étant si hautes, comment pourrait-on dire la sainte messe? Il n'y aurait plus qu'à l'abolir, ainsi que le fait remarquer très justement saint Vincent de Paul : « Comme cet auteur éloigne tout le monde de la communion, il ne tiendra pas à lui que toutes les églises ne demeurent sans messe, pour ce que, ayant vu ce que dit le vénérable Bède, que ceux qui laissent de célébrer ce saint sacrifice sans quelque légitime empêchement, privent la sainte Trinité de louange et de gloire, les anges de réjouissances, les pécheurs de pardon, les justes de secours et de grâces, les âmes qui sont en purgatoire de rafraîchissement, l'Église des faveurs spirituelles de Jésus-Christ, et eux-mêmes de médecine et de remède : il ne fait point de scrupule d'appliquer tous ces effets admirables aux mérites d'un prêtre qui se retire de l'autel par esprit de pénitence, comme on voit dans le chap. xxxx de la première partie. Il parle même plus avantageusement de cette pénitence que du sacrifice de la messe. Or qui ne voit que ce discours est très puissant pour persuader à tous les prêtres de négliger de dire la messe, puisqu'on gagne autant sans la dire qu'en la disant, et qu'on peut dire même, selon les maximes de M. Arnault, qu'on gagne davantage? car, comme il relève l'éloignement de la communion, il faut aussi qu'il estime beaucoup plus excellent l'éloignement de la messe que la messe même. »

En même temps que saint Vincent de Paul luttait énergiquement pour maintenir l'usage de la communion fréquente, il s'élevait avec force contre ce prétendu rétablissement de la pénitence publique, qui ne consistait guère qu'à s'éloigner de la confession, à mettre quatre ou cinq mois entre la confession et l'absolution, sous prétexte que l'on ne pouvait recevoir l'absolution qu'avec la contrition parfaite. « Il est vrai, disait-il, que saint Charles Borromée a suscité l'esprit de pénitence

dans son diocèse, mais il n'a pas constitué la pénitence à se retirer de la sainte confession et de l'adorable communion, si ce n'est aux cas portés par les canons, que nous tâchons de pratiquer en cas des occasions prochaines, des inimitiés, des péchés publics ; mais il était bien éloigné de ce qu'on dit, qu'il ordonnait des pénitences publiques pour des péchés secrets, et à faire la satisfaction avant l'absolution, comme le livre dont il est question prétend faire ; et jamais l'on ne trouvera qu'il ait établi la pénitence publique ou l'éloignement de la communion pour toutes sortes de péchés mortels, ni qu'il ait voulu qu'on mît trois ou quatre mois entre la confession et l'absolution, comme il se pratique très souvent, et pour des péchés ordinaires, par ces nouveaux réformateurs ; de sorte qu'encore qu'il y puisse avoir de l'excès à donner facilement l'absolution à toutes sortes de pécheurs, qui est ce que saint Charles déplore, il ne faut pas conclure de là que ce grand saint approuvât les extrémités dans lesquelles M. Arnault s'est jeté, puisqu'elles sont entièrement opposées à quantité d'ordonnances qu'il a faites. »

Et comme on lui objectait que cette discipline de la pénitence, et même publique, avant l'absolution remontait aux apôtres et à Jésus-Christ, et que l'Église n'avait pu y toucher sans cesser d'être la colonne de la vérité : « Tout cela porte à faux, disait-il ; l'Église, qui ne change jamais quant aux choses de la foi, ne le peut-elle pas faire à l'égard de la discipline ? et Dieu, qui est immuable en lui-même, n'a-t-il pas changé ses conduites à l'égard des hommes ? et Notre-Seigneur son Fils n'a-t-il pas changé quelquefois les siennes, et les apôtres les leurs ? A quel propos cet homme dit-il donc que l'Église serait en erreur, si elle ne retenait l'affection de rétablir ces sortes de pénitences qu'elle pratiquait au passé ? Cela est-il orthodoxe ? »

Si notre saint avait été si ému en lisant le livre de la

*Fréquente Communion* d'Arnault, il le fut bien davantage quand il commença à étudier l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Jansénius. Le livre de la *Fréquente Communion* ne touchait qu'à quelques-unes des pratiques les plus nécessaires, il est vrai, du christianisme; l'*Augustinus,* au contraire, s'attaquait à sa constitution même. L'Incarnation réputée nécessaire, la Rédemption n'ayant opéré que pour quelques-uns, la liberté éteinte par le péché, la grâce toute-puissante et écrasant la volonté; quelques hommes sauvés, on ne sait pourquoi, par une volonté arbitraire; le reste abandonné, selon une expression célèbre, dans une sorte de masse de perdition: voilà l'espèce de christianisme injuste et cruel que Jansénius rêvait de substituer à l'*œuvre de l'humanité et de la bénignité* de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Une sorte de bataille ardente, où prirent part non seulement les théologiens, mais les gens du monde, et qui émut les salons autant que les universités, commença autour de ce gros in-folio. L'écho de cette bataille retentit à travers toutes les lettres de M^me^ de Sévigné.

Pour que les coups ne s'égarassent pas dans le vide, un docteur en théologie, le maître de Bossuet, « un homme de l'ancienne marque, de l'ancienne simplicité, de l'ancienne probité, » Nicolas Cornet, condensa le gros in-folio en cinq propositions, « qui sont, dit Bossuet, l'âme du livre, le livre même. » Écoutons ici Bossuet faisant l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, et profitant de cette occasion pour jeter sur toute cette affaire du jansénisme son coup d'œil de maître. D'un mot il va illuminer toutes ces matières ténébreuses. « Deux maladies dangereuses, disait-il, ont affligé en nos jours le corps de l'Église; il a pris à quelques docteurs une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière qui leur a fait porter des coussins sur les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à

leurs passions. Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très injustes ; ils ne peuvent supporter aucune faiblesse...; ils détruisent par un autre excès l'esprit de la piété, trouvent partout des crimes nouveaux, et accablent la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose. Qui ne voit que cette rigueur enfle la présomption, nourrit le dédain, *entretient un chagrin superbe et un esprit de fastueuse singularité,* fait paraître la vertu trop pesante, l'Évangile excessif, le christianisme impossible [1] ? »

Ce *chagrin superbe,* cet *esprit de fastueuse singularité,* cette *rigueur qui nourrit le dédain,* voilà bien l'abbé de Saint-Cyran et son école !

Bossuet continue : « Comme presque le plus grand effort de cette nouvelle tempête tomba dans le temps qu'il était syndic de la Faculté de théologie, voyant les vents s'élever, les nues s'épaissir, les flots s'enfler de plus en plus ; sage, tranquille et posé qu'il était, il se mit à considérer attentivement quelle était cette nouvelle doctrine, et quelles étaient les personnes qui la soutenaient. Il vit donc que saint Augustin, qu'il tenait le plus éclairé et le plus profond de tous les docteurs, avait exposé à l'Église une doctrine toute sainte et apostolique touchant la grâce chrétienne ; mais que, ou par la faiblesse naturelle de l'esprit humain, ou à cause de la profondeur ou de la délicatesse des questions, ou plutôt par la condition nécessaire et inséparable de notre foi durant cette nuit d'énigmes et d'obscurités, cette doctrine céleste s'était trouvée enveloppée parmi des difficultés impénétrables, si bien qu'il y avait à craindre qu'on ne fût jeté insensiblement dans des conséquences ruineuses à la liberté de l'homme. Ensuite il considéra avec combien de raison toute l'école et

---

[1] Bossuet; Paris, Louis Vivès, 1864; t. XII, p. 669.

toute l'Église s'étaient appliquées à défendre les conséquences, et il vit que (d'un autre côté) la faculté des nouveaux docteurs en était si prévenue, qu'au lieu de les rejeter ils en avaient fait une doctrine propre ; si bien que la plupart de ces conséquences, que tous les théologiens avaient toujours regardées comme des inconvénients fâcheux, au-devant desquels il fallait aller pour bien entendre la doctrine de saint Augustin et de l'Église, ceux-ci les regardaient, au contraire, comme des fruits nécessaires qu'il en fallait recueillir ; et que ce qui avait paru à tous les autres comme des écueils contre lesquels il fallait craindre d'échouer le vaisseau, ceux-ci ne craignaient point de nous le montrer comme le port salutaire auquel devait aboutir la navigation. »

Bossuet, du reste, en grand esprit qu'il était, ne cherche pas à diminuer les chefs du jansénisme. « Notre sage et avisé syndic, continue-t-il, jugea que ceux desquels nous parlons étaient à peu près de ce caractère ; grands hommes, éloquents, hardis, décisifs, esprits forts et lumineux, mais plus capables de pousser les choses à l'extrémité que de tenir le raisonnement sur le penchant, et plus propres à commettre ensemble les vérités chrétiennes qu'à les réduire à leur unité naturelle... Cependant les esprits s'émeuvent, et les choses se mêlent de plus en plus. Ce parti zélé et puissant charmait du moins agréablement, s'il n'emportait tout à fait la fleur de l'école et de la jeunesse. »

Comme tout cela est bien dit et embellit en courant, embaume presque d'une fleur sobre et rapide ces sombres bancs sorboniques ! Poursuivant le fond, Bossuet préconise l'extrait donné des cinq propositions, et nous le présente en termes pondérés comme une vraie quintessence : « Aucun n'était mieux instruit du point décisif de la question. Il connaissait très parfaitement et les confins et les bornes de toutes les opinions

de l'école, jusqu'où elles couraient et où elles commençaient à se séparer. C'est de cette expérience, de cette connaissance exquise, et du concert des meilleurs cerveaux de Sorbonne, que nous est né l'extrait de ces cinq propositions, qui sont comme les justes limites par lesquelles la vérité est séparée de l'erreur, et qui, étant, pour ainsi parler, le caractère propre et singulier des nouvelles opinions, ont donné le moyen à tous les autres de courir unanimement contre leurs nouveautés inouïes. »

Dénoncées à la Sorbonne en juillet 1649, puis condamnées par elle, ces cinq propositions furent déférées à Rome, par une lettre au bas de laquelle se trouvèrent bientôt réunies près de quatre-vingt-cinq signatures d'évêques. Notre saint travailla ardemment à provoquer et à recueillir ces signatures. Il écrivit de tous côtés. Il obtint même de la reine Anne d'Autriche qu'elle écrivît au pape, pour qu'il voulût bien se hâter de définir la foi sur ce point. « Il y a trois mois, disait-il, que je fais mon oraison sur la doctrine de la grâce, et Dieu m'accorde tous les jours de nouvelles lumières qui me confirment dans la foi que Notre-Seigneur est mort pour tous, et qu'il veut sauver tout le monde. » Et de même sur la question de la grâce donnée à tous, suffisante pour tous : « Eh ! certes, je ne sais pas comment Dieu, étant une bonté infinie qui ouvre tous les jours les bras pour embrasser les pécheurs : *Expandi manus meas quotidie*, aurait le cœur de refuser des grâces à tous ceux qui les lui demanderaient, et se laisserait surmonter par la bonté de David, qui était empressé de trouver quelqu'un de la maison de son ennemi pour lui faire miséricorde. »

C'est ainsi que saint Vincent de Paul trouvait dans son cœur, dans les intuitions de son âme admirable, les vraies réponses aux sophismes cruels de l'hérésie.

En même temps que saint Vincent de Paul recrutait

des adhésions épiscopales à la lettre qui dénonçait au pape les cinq propositions, il se cotisait avec M. Olier et M. de Bretonvilliers pour envoyer à Rome des théologiens chargés de démontrer au pape et aux cardinaux les dangers que ces propositions faisaient courir à l'Église de France. Les jansénistes en avaient déjà envoyé, et en particulier le célèbre Père des Mares, de l'Oratoire. Il n'entre pas dans notre plan de raconter les discussions interminables qui eurent lieu alors : les séances de la congrégation particulière nommée par le pape, à dix ou douze desquelles, de trois ou quatre heures chacune, le pape Innocent X crut devoir assister ; la dernière et solennelle séance, où le Père des Mares parla quatre heures en présence du pape, et mille autres réunions de même nature ; jusqu'à ce qu'enfin un matin, le 9 juin 1653, Innocent X, s'étant recommandé à Dieu, appela un de ses secrétaires et lui dicta la bulle *Cum occasione* en une matinée. Il la fit afficher le soir même au champ de Flore, et expédier immédiatement en France.

La joie de saint Vincent de Paul en recevant la bulle fut profonde. Il en écrivit immédiatement à Mgr Alain de Solminihac, évêque de Cahors : « Monseigneur, je vous envoie une nouvelle qui vous sera fort agréable : c'est la condamnation des jansénistes, de qui les cinq propositions ont été déclarées hérétiques dès le 9 juin. La bulle en fut publiée dans Rome le même jour, et arriva en cette ville la fête de saint Pierre ; et ayant été présentée au roi et à la reine par Mgr le nonce, Leurs Majestés l'ont fort bien reçue, et Mgr le cardinal a promis de tenir la main à l'exécution. Tout Paris en a tressailli de joie, au moins ceux du bon parti, et les autres témoignent de s'y vouloir soumettre. M. Singlin, qui en est le patriarche avec M. Arnault, a dit qu'il fallait obéir au Saint-Siège, et M. du Hamel, curé de Saint-Merri, l'un des arcs-boutants de cette nouvelle

doctrine, est dans cette disposition, et s'est offert de publier lui-même la bulle en son église. Plusieurs des principaux d'entre eux, comme M. et Mme de Liancourt, disent qu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient. Bref, on espère que tous acquiesceront. Ce n'est pas que quelques-uns n'aient peine d'avaler la pilule, et disent même que, quoique les sentiments de Jansénius soient condamnés, les leurs ne le sont pas ; mais ceci, je ne l'ai ouï dire qu'à une personne. Tant il y a, Monseigneur, que cette décision est une grâce de Dieu si grande, que tout le monde en fait fête ici, et ceux qui savent le mal que ces agitations passées ont fait ne peuvent assez reconnaître un tel bien [1]. »

En même temps il se rendit à Port-Royal, dont on lui avait dit que les solitaires, disciples de Saint-Cyran, étaient décidés à se soumettre entièrement à la bulle. Il passa plusieurs heures avec eux, les félicita tendrement de leur obéissance au Saint-Siège, et leur prodigua tous les témoignages d'estime, d'affection et de confiance. Hélas ! cette soumission absolue au Pape ne devait durer qu'un jour.

On pense bien qu'un homme si zélé pour garantir de l'erreur les chrétiens et les prêtres devait avoir les yeux ouverts sur sa compagnie et sur chacun des membres de la Mission, pour les tenir purs de toute erreur. « O Jésus, disait-il, il n'est pas expédient qu'on soutienne diverses opinions dans la compagnie ; il faut que nous soyons toujours *unius labii;* autrement nous nous déchirerions tous les uns les autres dans la même compagnie. — Et le moyen de s'assujettir à l'opinion d'un supérieur ! — Je réponds que ce n'est pas au supérieur qu'il se soumet, ains à Dieu et au sentiment des papes, des conciles, des saints ; et si quelqu'un ne voulait pas déférer, il ferait bien de se retirer, et la

---

[1] *Lettres,* t. I, p. 554, nº 966.

compagnie de l'en prier. Beaucoup de compagnies de l'Église de Dieu nous donnent l'exemple de cela. Les carmes déchaussés, dans leur chapitre qu'ils tinrent l'année passée, ordonnèrent que leurs professeurs en théologie enseigneraient les opinions anciennes de l'Église, et agiraient contre les nouvelles. Chacun sait que les Révérends Pères jésuites en usent de la sorte; comme, au contraire, la congrégation de Sainte-Geneviève ordonne à leurs directeurs de soutenir les opinions de saint Augustin, ce que nous prétendons faire aussi, en expliquant saint Augustin par le concile de Trente, et non le concile de Trente par saint Augustin, pour ce que le premier est infaillible et le second ne l'est pas. » Et un jour quelqu'un lui demandant s'il n'y aurait pas moyen de modérer la chaleur avec laquelle on pressait les gens de Port-Royal : « Quoi! lui disait-on, veut-on les pousser à bout? Ne vaudrait-il pas mieux faire un accommodement de gré à gré? Ils y sont disposés, si on les traite avec plus de modération; et il n'y a personne plus propre que vous pour adoucir l'aigreur qui est de part et d'autre, et pour faire une bonne réunion. — Monsieur, se contenta de répondre Vincent, lorsqu'un différend est jugé, il n'y a point d'autre accord à faire que de suivre le jugement qui en a été rendu. » Et encore : « Quelle union pouvons-nous faire avec eux, s'ils n'ont une véritable et sincère intention de se soumettre? Quelle modération peut-on apporter à ce que l'Église a décidé? Ce sont des matières de foi qui ne peuvent souffrir d'altération ni recevoir de composition, et par conséquent nous ne pouvons pas les ajuster aux sentiments de ces messieurs-là; mais c'est à eux à soumettre les lumières de leur esprit, et à se réunir à nous par une même créance et par une vraie et sincère soumission au chef de l'Église. Sans cela, Monsieur, il n'y a rien à faire qu'à prier Dieu pour leur conversion. »

C'est par cette vigueur de pensées, cette vivacité d'expressions, cette ardeur et cette fermeté de doctrine, que saint Vincent de Paul préserva sa congrégation de tout contact avec le jansénisme. Chose admirable ! des trois congrégations qui paraissent suscitées de Dieu pour former l'éducation du clergé de France : l'une, la première, fut malgré elle et d'une manière mystérieuse éloignée de ce ministère et est la seule qui devait être touchée par le jansénisme ; les deux autres, celle de saint Vincent de Paul et celle de M. Olier, en furent absolument exemptes. Vierges de toute erreur, aussi pénétrées que pouvait l'être l'abbé de Saint-Cyran de la divinité de Notre-Seigneur, de la grâce de son sacerdoce, de la sainteté nécessaire aux prêtres, mais sans en connaître les exagérations et les excès, elles commencèrent à former le grand clergé français qui fit l'étonnement de la seconde moitié du XVIIe siècle ; qui traversa, sans trop s'affaiblir, l'ignoble et impur XVIIIe siècle ; qui était encore assez vivant et puissant pour donner, en 1793, des confesseurs et des martyrs ; et qui, revenu de l'exil et des pontons, s'est acquis la réputation du premier, du plus pieux, du plus pur, du plus vénérable de tous les clergés.

Mais ce n'est pas encore là toute la part que prit saint Vincent de Paul à la régénération du sacerdoce. Attendons quelques années, et après l'avoir vu établir les exercices des ordinands, les conférences du mardi, et s'appliquer si heureusement à la fondation des séminaires ; après avoir suivi ces efforts si intelligents pour éloigner du clergé les sèches doctrines qui auraient refroidi son zèle, nous allons voir cet humble prêtre entrer au Louvre dans le palais des rois, s'asseoir au conseil de conscience, en devenir le président, et employer toute son influence à donner à l'Église de saints évêques, sans lesquels le renouvellement du clergé eût été éphémère, et la régénération de la France impossible.

# CHAPITRE VI

Mort de Louis XIII. — Saint Vincent de Paul est appelé par Anne d'Autriche au conseil de conscience. — Ses efforts pour faire nommer de bons évêques.

1643-1653

Cinq mois après Richelieu mourait Louis XIII, à l'âge de quarante-deux ans (14 mai 1643). Quinze jours avant sa mort, il fit appeler saint Vincent de Paul pour qu'il l'aidât à mourir saintement. Non pas qu'il n'eût autour de lui tous les secours spirituels qu'il pouvait désirer : le Père Dinet, son confesseur ordinaire; Mgr Séguier, évêque de Meaux, son premier aumônier; Mgr Cospéan, évêque de Lisieux, son second aumônier; mais il avait si souvent entendu parler de la sainteté de M. Vincent, de son amour des pauvres, de ses efforts pour la sanctification du clergé, de ses grandes œuvres de charité, qu'il voulut le voir et être assisté par lui à ses derniers moments. « L'état déplorable de sa santé l'avertissait que les moments n'en pouvaient être éloignés. Il les voyait s'approcher avec la fermeté d'un héros, la soumission et la confiance d'un juste, qui, sous sa couronne et ses lauriers, n'avait jamais vécu que pour Dieu dans le plus grand détachement des grandeurs, des plaisirs et de soi-même; qui, de ses traverses et de ses maux, avait sans cesse travaillé à s'amasser un trésor qui ne périt ni ne se rouille; qui ne

se sentait chargé ni de ses plaisirs, ni de ses dépenses, ni de ses guerres même; enfin qui, la balance à la main, n'avait jamais regardé que Dieu et ses devoirs dans toutes les parties de l'administration. Toutefois ses péchés, — et qui est le juste qui n'en ait point à se reprocher? — son humilité, les jugements de Dieu si profonds et si terribles, le tenaient dans un abaissement devant lui et dans une crainte qui, sans altérer l'humble confiance, attiraient de plus en plus sur lui la miséricorde, les grâces et les lumières dont il avait besoin. Il était bien éloigné de s'applaudir et de se croire juste, mais il savait qu'il est écrit que celui qui est juste se justifie encore. Ce fut à quoi il consacra tous les moments du reste de sa vie pour profiter de tout, pour augmenter de plus en plus son sacrifice et sa pénitence intérieure, qui fut l'admiration, je dirai plus et avec vérité, qui fut l'effroi de ceux que leur ministère spirituel en rendit témoins, et des autres du plus intime service qui furent spectateurs de ce qu'il ne put dérober à leurs yeux, et cela même avec une paix et une fidélité qui, jusqu'au dernier instant de sa vie, fut incomparable et sublime. C'est ce qui n'a jamais été contesté et qui a été publié partout après sa mort[1]. »

Un tel roi méritait d'être assisté à sa dernière heure par un saint, et vers la fin d'avril 1643, quinze jours avant sa mort, il envoya chercher M. Vincent.

Notre humble prêtre fut bien étonné en recevant une pareille invitation. Il n'avait jamais vu le roi, à peine entrevu la reine, et il n'avait eu que quelques relations avec le cardinal. Néanmoins il n'hésita pas. Il s'agissait d'une âme, et comme il aurait couru au bagne pour sauver un mourant, il se hâta de se rendre à Saint-Germain-en-Laye, où était Louis XIII.

---

[1] Saint-Simon, *Parallèle*, p. 335.

L'entrée de saint Vincent de Paul dans la chambre où le roi allait mourir eut une sorte de majesté douce et de gravité religieuse qui convenait à la circonstance. M. Vincent salua le roi sur le seuil de la porte par ces paroles : « Sire, *timenti Deum bene erit in extremis.* » A quoi le roi, profondément versé dans la sainte Écriture, répondit en achevant le verset : « *Et in die defunctionis suæ benedicetur.* » Alors commencèrent ces entretiens dont le mourant a emporté le secret, et que l'humilité du saint a ensevelis dans un silence aussi profond que la tombe. Un seul mot en a transpiré, qui montre quel en était le grand objet. Le saint entretenait le roi des obligations et des redoutables responsabilités de la dignité royale, au premier rang desquelles il plaçait la nomination des évêques. « O monsieur Vincent, répondit le roi, si je retournais en santé, je ne nommerais plus d'évêque qui n'eût passé trois ans auprès de vous. »

Saint Vincent demeura cette première fois environ huit jours à Saint-Germain, voyant sans cesse le roi mourant, et excitant en lui ces sentiments de foi, de mépris de la mort, de soumission à la sainte volonté de Dieu, qui allaient marquer sa mort d'un si haut caractère de vertu.

A la fin de ces huit jours, un de ces mieux trompeurs qui précèdent souvent la mort s'étant déclaré, Vincent de Paul crut pouvoir quitter Saint-Germain et rentrer à Paris, où l'appelaient une foule d'affaires. Il y resta jusqu'au 11 mai; mais tout à coup, le mal ayant fait de grands progrès et la mort n'étant plus éloignée que de trois jours, le roi le fit redemander et le pria de ne plus le quitter, ce qui eut lieu.

Ces trois derniers jours furent des plus mémorables. En même temps qu'il se préparait en chrétien à la mort, Louis XIII s'y préparait en roi; il prenait toutes les mesures nécessaires pour assurer la paix et la pros-

périté du royaume. L'avenir n'était pas sans obscurité. Il laissait pour successeur un enfant de quatre ans, et pour tuteurs nécessaires deux personnes en qui il n'avait qu'une médiocre confiance : la reine Anne d'Autriche, son épouse, dont il ne connaissait que trop la faiblesse, la mobilité, la passion pour les intérêts espagnols, facile à gouverner et changeant sans cesse de conducteurs; et son frère, Gaston d'Orléans, léger, ambitieux, sans portée dans l'esprit, qui n'avait aucun genre de courage avec très peu de sens et de discernement ; toujours prêt à se brouiller, et encore plus prêt à s'en repentir; alors le moins propre à conseiller, à soutenir, à diriger, à gouverner. Il est vrai que Richelieu mourant lui avait recommandé Mazarin; mais il n'y avait que cinq mois que ce dernier était aux affaires, et bien qu'il eût déjà donné des preuves de haute capacité, on ne soupçonnait pas encore la position qu'il allait prendre; et le roi, qui le connaissait à peine, ne se souciait pas de lui donner la place de premier ministre laissée vacante par la mort de Richelieu.

Le résultat de ces réflexions fut un testament que Louis XIII dicta à Chavigny, ministre et secrétaire d'État, dans lequel il nommait la reine régente et son frère Gaston lieutenant général du royaume sous elle. Il était impossible qu'il fît autrement; mais il leur adjoignait le prince de Condé comme chef du conseil de régence, et tous les ministres actuels, membres nécessaires et inamovibles du conseil, espérant par ce contrepoids, rendu aussi fort que possible, avoir fait tout ce qui était en lui pour laisser un gouvernement sage et solide.

« Cette précaution fondamentale prise, il jugea très sagement y en devoir ajouter une autre pour acquérir à ce testament toute la plus possible solidité. Il manda tout ce qu'il y avait de grand et de considérable pour lors, à la cour et à Paris, dans sa chambre, où la reine

et Monsieur se trouvèrent, et où il fit entrer en même temps le premier président à la tête d'une très nombreuse députation du parlement, que ce prince avait ordonné qui lui fût envoyée.

« De son lit il leur fit un discours plein de religion, de piété, de majesté, des plus grandes maximes d'État; et, en présence de la reine et de Monsieur, leur expliqua comment il voulait qu'il fût gouverné après sa mort jusqu'à la majorité de son fils. Il les recommanda l'un et l'autre à la fidélité de tant d'illustres témoins avec une fermeté d'âme incomparable qui parut faire un puissant effet sur tous; puis, retombant sur lui-même, il les étonna et les attendrit encore plus par le judicieux mélange de courage et de tendresse, d'humilité et de dignité; en sorte qu'on était là dans la plus grande admiration d'entendre un discours si sage, si prévoyant tout, si judicieux, sortir avec force et avec étendue de la bouche d'un squelette mourant parmi de si grandes douleurs, sans rien perdre de sa majesté ni rien de ce qui pouvait édifier, et traitant de sa mort si prochaine avec la même simplicité, avec la même indifférence que s'il eût parlé de celle d'un autre. Enfin il commanda à Chavigny de lire son testament à haute voix, distinctement et posément, pour que chacun pût entendre quelles étaient ses dispositions. La lecture achevée, Louis demanda aux assistants ce qu'il leur en semblait et leur commanda de le dire librement. Tous les approuvèrent avec acclamation. Alors il commanda à Chavigny de remettre ce testament entre les mains du premier président, et à lui et aux autres députés du parlement de l'y faire enregistrer pour qu'il servît de loi, puisqu'il était approuvé d'eux tous, présents dans sa chambre; ensuite les congédia tendrement, fermement, majestueusement, en les faisant souvenir de la fidélité qu'ils venaient tous de lui promettre pour son successeur et pour l'État. Quelque épuisé qu'il fût, il retint quelques

grands seigneurs huguenots, qu'il exhorta avec une affection de père et d'ami et en homme qui allait paraître devant Dieu, de penser sérieusement à s'instruire sans opiniâtreté, sans prévention, et de rentrer dans le sein de l'Église, hors laquelle il n'y a point de salut. Il parla aussi en particulier à quelques autres seigneurs catholiques sur leurs désordres, et sur l'importance d'en revenir et de se convertir à temps. Ces grands et derniers devoirs remplis, il ne voulut plus penser qu'à bien mourir[1]. »

Il fit approcher saint Vincent de Paul et lui demanda quelle était la meilleure manière de s'y préparer. « Sire, répondit le saint, c'est d'imiter celle dont Jésus-Christ se prépara à la sienne, et de se soumettre entièrement et parfaitement, comme il fit, à la volonté du Père céleste : *Non mea voluntas, sed tua fiat!* — O Jésus, reprit le religieux monarque, je le veux aussi de tout mon cœur. Oui, mon Dieu, je le dis et le veux dire jusqu'au dernier soupir de ma vie : *Fiat voluntas tua!* »

« De son lit il voyait l'église de l'abbaye de Saint-Denis et la regardait avec joie; il avait défendu toutes les grandes cérémonies, et permis seulement et à regret celles dont il n'était pas possible de se dispenser. Il ordonna lui-même de l'attelage qui mènerait le chariot où son corps serait porté et désigna le chemin qu'il voulut qu'on tînt à son convoi, pour éviter autant qu'il pût les paroisses, afin d'épargner la peine aux curés de venir au-devant et d'accompagner. Il disait, en montrant les tours de Saint-Denis : « Voilà où je serai bientôt et où je demeurerai longtemps. Mon corps sera « bien ballotté, car les chemins sont mauvais. » Il entrait, sur un sujet si terrible à la nature, dans ces sortes de détails avec la même tranquillité qu'il ordonnait, dans sa santé, ses rendez-vous de chasse et ses relais;

[1] Saint-Simon, p. 338-339.

et cela avec un air si simple, si naturel, qu'il n'y eut personne à qui il vînt le plus léger soupçon d'affectation et qui n'admirât une fermeté si naïve et si suivie, et un courage aussi pieux et en même temps aussi héroïque [1]. »

Les médecins le pressaient de prendre un peu de nourriture; ce à quoi il avait un dégoût extrême. Se voyant si près de sa fin, il crut n'être plus obligé de se forcer. Néanmoins il en eut du scrupule, et, faisant signe à notre saint : « Monsieur Vincent, lui dit-il, les médecins me pressent de prendre de la nourriture; j'ai refusé, car aussi bien il faut que je meure : que me conseillez-vous? — Sire, répondit saint Vincent, les médecins ont toujours entre eux cette maxime de faire prendre de la nourriture aux malades tant qu'il leur reste quelque souffle de vie, espérant toujours un retour de santé. Voilà pourquoi, s'il plaît à Votre Majesté, vous ferez bien d'en prendre. » Et le roi, appelant Seguin, se fit apporter un bouillon. Sur le soir, il reçut les derniers sacrements avec les dispositions les plus saintes.

« Le lendemain, 13 mai, qui fut la veille de sa mort, sur les midi, Dieu voulut honorer une vie et une mort si sainte par une grâce extraordinaire. Voyant le prince de Condé auprès de son lit parmi beaucoup d'autres seigneurs, Louis XIII fixa tout à coup ses yeux sur lui, et sans qu'on parlât alors de guerre : « Votre fils, lui « dit-il, a remporté une insigne victoire. » Il faisait allusion au jeune duc d'Enghien et à la victoire de Rocroi, qui eut lieu quelques jours après. Le prince de Condé, et tout ce qui était lors dans la chambre, surpris au dernier point de cette prophétie, doutèrent si ce discours, si court et si clair, mais qui ne revenait à rien de ce qui se venait de dire auprès de ce prince,

---

[1] Saint-Simon, p. 339-340.

doutèrent, dis-je, s'il n'était point l'effet de quelque disparate d'une tête qui commençait à se brouiller, quoique jusqu'à ce moment elle n'en eût pas laissé apercevoir le plus léger signe. En effet, il répondit sur-le-champ du meilleur sens à ce qu'ils lui dirent pour éprouver l'état de sa tête, qui demeura saine et entière jusqu'à son dernier soupir. Ce grand roi s'expliqua à la manière des prophètes, qui donnent quelquefois le passé pour le futur, et annonça comme passé ce qu'il venait de voir en Dieu, quoique l'événement prédit n'arrivât que peu de jours après. La victoire de Rocroi n'eut lieu, en effet, que le 19 mai. Mais il plut à Dieu de la montrer d'avance à son serviteur et la lui faire prédire, pour exalter devant tout le monde l'humilité, le détachement, la piété sincère, l'insigne vertu de son juste, et manifester clairement que les dons de sa miséricorde allaient être couronnés en lui de la couronne de justice et de la béatitude éternelle.

« Sur le soir de ce jour, 13 mai, veille de sa mort, les médecins l'ayant vu endormi et les yeux tournés, craignirent qu'il n'allât expirer et le dirent au père confesseur, qui l'éveilla tout à coup et lui dit que les médecins estimaient que l'heure était venue et qu'il fallait faire la recommandation de l'âme. Au même instant, l'esprit rempli de Dieu, il embrasse ce bon père et lui rend grâces de la bonne nouvelle qu'il lui donne. Tout à coup, élevant les yeux et les bras vers le ciel, il dit le *Te Deum laudamus*, et le finit avec une ferveur si grande, que le seul souvenir m'attendrit dans cet instant que je vous parle[1]. »

La nuit se passa de même, le saint roi disant de temps en temps quelques mots touchants et sublimes sur le bonheur de mourir, sur l'espoir d'une vie meilleure et sur la joie d'aller voir son Seigneur et son Dieu;

---

[1] Saint-Simon, p. 341-346.

à ce point qu'un historien prétend que nul homme, ni parmi les anciens ni parmi les modernes, n'a couru aussi intrépidement au-devant de la mort[1].

Le lendemain, sur les dix heures, il appela son premier médecin. « Seguin, lui dit-il d'une voix ferme, tâtez mon pouls et dites-moi, je vous prie, combien j'ai encore d'heures à vivre; mais tâtez bien, car je serai bien aise de le savoir au vrai. » Seguin tâta quelques instants en silence, puis il répondit froidement : « Sire, Votre Majesté peut avoir encore deux ou trois heures tout au plus. » Alors, joignant les mains et regardant le ciel, le prince s'écria sans montrer d'altération : « Eh bien, mon Dieu, j'y consens et de bon cœur! » Et, tendant de nouveau du côté de Vincent son bras faible et amaigri : « Voyez, monsieur Vincent, lui dit-il, est-ce là le bras d'un roi? Vous voyez ce que c'est que des rois aussi bien que des autres hommes! » Bouvart lui prit le bras à son tour et lui dit : « Sire, si ma conjecture ne me trompe pas, l'âme de Votre Majesté sera bientôt délivrée des liens du corps, car je ne lui trouve plus de pouls. — Mon Dieu, s'écria le monarque, recevez-moi à miséricorde! » Et les prières des agonisants commencèrent, auxquelles il répondit d'une voix faible et mourante. Quelques instants après il expirait entre les bras de Vincent de Paul[2]. C'était le même jour, 14 mai, de la mort de son père Henri IV. « Remarque assez frivole, dit Saint-Simon. Celle du jour de l'Ascension, c'est-à-dire de la consommation du triomphe de Jésus-Christ, de la délivrance des anciens justes et de leur entrée dans le ciel à sa suite et par lui, est bien d'une autre solidité[3]. »

Dès le lendemain, saint Vincent de Paul écrivait :

---

1 Priolo, cité par Saint-Simon, p. 346.
2 Maynard, t. III, p. 388.
3 Saint-Simon, p. 346.

« Depuis que je suis sur la terre, je n'ai vu mourir personne plus chrétiennement. Je n'ai jamais vu une plus grande élévation à Dieu, une plus grande tranquillité, une plus grande crainte des moindres actions qui peuvent être péchés, une plus grande bonté ni un plus grand jugement en une personne d'un tel état[1]. » De telles paroles, et de la part d'un tel juge, mettent fin à l'éloge du plus saint de nos rois depuis saint Louis.

Anne d'Autriche, qui lui succéda, comme mère de Louis XIV âgé de quatre ans, et régente en son nom, n'avait pas, il s'en fallait bien, la vertu de Louis XIII; mais elle était profondément chrétienne. Soit qu'elle n'écoutât que sa conscience, soit qu'elle eût dans l'oreille les dernières recommandations de saint Vincent de Paul au feu roi sur la responsabilité terrible de la dignité royale, surtout en ce qui regarde les nominations aux évêchés, une de ses premières pensées fut la création de ce qu'on a appelé le *Conseil de conscience*. C'était un conseil chargé de l'aider dans le choix des personnes qui pouvaient être nommées aux bénéfices. Elle y fit entrer saint Vincent de Paul. Les autres membres étaient le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, M. Charton, grand pénitencier de Paris, et les évêques de Beauvais et de Lisieux.

Il ne se peut dire l'étonnement et la terreur religieuse de notre saint prêtre en recevant cette nomination. Lui qui n'avait jamais rêvé que la vie cachée et désiré de n'avoir des rapports qu'avec les pauvres, il était jeté malgré lui à la cour; et ce qui l'effrayait davantage encore, il était appelé à coopérer d'une manière directe à la nomination des évêques, des archevêques, des abbés et de tous les dignitaires de l'Église. Chose redoutable en tous temps, mais surtout à cette époque, où les grandes familles faisaient entrer leurs jeunes fils

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 454.

dans l'Église et sollicitaient pour eux, dès leur plus jeune âge et quelles que fussent leurs mœurs, des évêchés et des abbayes. Pour la première fois notre saint se fit intrigant pour détourner de sa tête un tel fardeau. Il envoya ses amis parler pour lui; il se décida même à aller trouver la reine; mais tout échoua devant la volonté inflexible de celle-ci, qui lui déclara qu'elle tenait absolument « à ce qu'il rendît ce service à Dieu et au roi, son fils[1] ». M. Vincent céda, et « *quoique dès lors il prévît fort bien les grandes tempêtes et les violentes secousses* auxquelles il s'allait exposer sur cette mer orageuse de la cour, et que sa propre expérience lui fît assez connaître qu'en soutenant les intérêts de la justice et de la piété il recevrait beaucoup de contradictions et de persécutions de la part du monde, il crut qu'il ne pouvait mieux faire que de s'abandonner à la divine Providence, dans la résolution de s'acquitter saintement de la charge qui lui était imposée et de garder une fidélité inviolable à Dieu et au roi, quoi qu'il lui en dût arriver[2] ».

Une position semblable à celle-là donnait à saint Vincent de Paul, comme on disait alors, ses entrées à la cour; et tout autre en aurait profité pour se trouver le plus souvent possible sur le passage de la reine et en rapport avec elle. Mais bien différentes étaient les pensées de notre saint. Il régla dès le premier jour qu'il ne se rendrait jamais à la cour que sur la lettre de convocation du conseil de conscience, ou sur un ordre formel de la reine. Il ne lui convenait, à aucun prix, de se trouver dans la foule des courtisans, où ne manquaient cependant ni les évêques ni les cardinaux.

Il régla ensuite qu'il se rendrait à la cour dans le même costume qu'il portait tous les jours, avec cette

---

[1] Abelly, t. II, p. 133.
[2] *Id., ibid.*

soutane grossière, rapiécée, qu'on conserve encore comme une relique, sa méchante ceinture de laine, ses gros souliers, son chapeau misérable; le tout « sans tache et sans trou », mais de la dernière pauvreté. Un jour, Mazarin le prenant par sa méchante ceinture, le montra à la reine en disant : « Voyez donc, Madame, comme M. Vincent vient habillé à la cour, et la belle ceinture qu'il porte. » Notre humble saint sourit; mais après ce mot du cardinal comme avant, il ne voulut jamais changer son costume, même pour aller chez la reine.

Quand il traversait les grands salons et la magnifique galerie du Louvre pour se rendre au conseil de conscience, les seigneurs assis sur les banquettes se levaient et le saluaient profondément, touchant presque le parquet de l'extrémité des plumes de leur chapeau; mais il les voyait à peine. Il traversait leurs rangs sans se hâter, mais sans s'arrêter, les yeux baissés, la figure modeste avec son grand air de bonté. C'était son supplice de chaque semaine. « J'étais bien jeune encore, déposa au procès de canonisation M. Le Pelletier, secrétaire d'État sous Louis XIV, lorsque je vis au Louvre le serviteur de Dieu, et je l'y ai vu bien des fois. Il y paraissait avec une modestie et une prudence pleines de dignité. Les courtisans, les prélats, les ecclésiastiques et autres personnes, lui rendaient par estime de grands honneurs; il les recevait avec beaucoup d'humilité. Sorti du conseil, où il avait décidé du sort de ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume, il était aussi commode, aussi familier avec le dernier des hommes que parmi les esclaves de Tunis ou sur le banc des forçats. Un vertueux évêque qui ne l'avait pas vu depuis son entrée à la cour l'ayant trouvé ensuite aussi humble, aussi affable, aussi disposé à rendre service qu'auparavant, ne put s'empêcher de lui dire : « M. Vincent est toujours M. Vincent. » Le bruit cou

rut un jour que la reine lui destinait un chapeau de cardinal. Les compliments et les saluts redoublèrent. Mais ces félicitations le frappaient comme autant de coups de poignard. La pourpre romaine eût été vraiment pour son humilité la pourpre du martyre. »

Une autre règle que saint Vincent de Paul s'était encore tracée au jour de sa nomination au conseil de conscience, était de n'accepter jamais rien, ni pour lui ni pour les siens. Pour lui, cela se conçoit; mais pour les siens, pour sa chère congrégation de la Mission, pour ses pauvres, ne semble-t-il pas qu'il aurait pu profiter de sa situation pour solliciter ou du moins pour accepter? Mais il fut inflexible. « En qualité de secrétaire d'État, dépose encore M. Le Pelletier, j'ai été à portée d'avoir un grand commerce avec M. Vincent. Il a fait plus de bonnes œuvres en France, pour la religion et pour l'Église, que personne que j'aie connu; mais j'ai particulièrement remarqué qu'au conseil de conscience, où il était le principal agent, il ne fut jamais question ni de ses intérêts, ni de ceux de sa congrégation, ni de ceux des maisons ecclésiastiques qu'il avait établies. »

Le saint prêtre avait senti que s'il ne poussait pas ce désintéressement jusqu'à l'héroïsme, on arriverait même vis-à-vis de lui à des propositions dont la seule pensée lui faisait horreur. « Un jour, un de ses plus intimes amis vint lui offrir 100,000 livres, au nom de quelques personnes, pour obtenir son appui au conseil en faveur de certaines propositions qui n'avaient rien d'onéreux pour les peuples, mais qui pouvaient blesser les intérêts du clergé. » Vincent se contenta de répondre : « Dieu m'en préserve ! j'aimerais mieux mourir que de dire une parole sur ce sujet. » « Et une autre fois, un magistrat de grand crédit, qui se donnait beaucoup de mouvement pour procurer une abbaye à son fils, qui en était indigne, et qui redoutait surtout l'opposition

de Vincent, s'adressa à un de ses prêtres et lui dit : « Que M. Vincent me fasse accorder cette abbaye, et je m'engage, sans démarche de sa part ni d'aucun de sa congrégation, à le faire rentrer dans tous les beaux droits et les beaux revenus dont on a privé Saint-Lazare; je sais parfaitement la voie à suivre pour cela. Que M. Vincent n'ait pas de scrupule, et qu'il ne perde ni le temps de sa faveur ni cette occasion pour accommoder sa compagnie. Est-ce que les autres communautés, celle-ci, celle-là, s'en font faute? » A ce beau discours, quand il lui fut rapporté, le saint se contenta de répondre : « Pour tous les biens de la terre, je ne ferais jamais rien contre Dieu ni contre ma conscience. La compagnie ne périra point par la pauvreté; c'est par manque de pauvreté plutôt qu'il est à craindre qu'elle ne vienne à périr. » Il répondit de même au gouverneur d'une ville considérable, qui le priait de lui rendre un bon office à la cour, et lui promettait en récompense de soutenir les missionnaires du lieu, dont des personnes puissantes traversaient l'établissement : « Je vous servirai si je puis, dit-il; mais pour ce qui regarde l'affaire des prêtres de la Mission, je vous prie de la laisser entre les mains de Dieu et de la justice. J'aime mieux qu'ils ne soient pas en votre ville, que de les y voir pa. la faveur et l'autorité des hommes [1]. » Toutes les propositions, de quelque nature qu'elles fussent, venaient s'émousser sur ce désintéressement, comme des flèches sur un bouclier impénétrable.

Mais ce que saint Vincent de Paul s'était promis encore plus que tout cela, c'était de profiter de cette situation qu'il n'avait pas cherchée, que Dieu lui avait faite malgré lui, pour travailler avec toute l'énergie dont il était capable, toute la douceur, la patience, mais aussi le zèle qu'il sentait dans son âme, à achever

---

[1] Maynard, t. III, p. 406-407.

le renouvellement de l'Église de France en lui donnant de bons évêques. En définitive, tout dépend d'eux. Si vous avez des évêques sans vocation, sans science, sans mœurs, indignes même d'être prêtres, scandalisant leur clergé, leur troupeau, que voulez-vous que deviennent ceux-ci? Si vous avez des évêques ne résidant jamais, ne venant dans leur diocèse que pour toucher leurs revenus, couper leurs bois, rebâtir somptueusement leur palais, comment leurs prêtres seront-ils humbles, modestes, détachés, aimant leurs pauvres presbytères? Si vous avez des évêques ambitieux, trouvant toujours leur siège trop petit, rêvant de passer d'un évêché à un archevêché pour devenir cardinal, et usant leur petite âme à cette petite besogne, comment leurs prêtres n'auront-ils pas les mêmes visées d'ambition, et ne rêveront-ils pas de grasses prébendes, voire même des abbayes et des évêchés? Or tous ces désordres étaient fréquents dans l'épiscopat et rendaient presque impossible la régénération du clergé.

La première chose que Vincent de Paul parvint à faire établir par le conseil de conscience, fut qu'on ne mettrait plus sur les sièges épiscopaux des enfants. Pour être nommé à une abbaye, il faudrait avoir dix-huit ans accomplis; à un prieuré ou à un canonicat, dans une église cathédrale, seize ans; à un canonicat dans une collégiale, quatorze ans. Quant aux évêques, on n'en nommerait plus qui n'eussent un an de prêtrise. Hélas! dès ces premiers mots on touche aux plaies vives de l'Église de France au XVII[e] siècle. Il fallait que le mal fût bien profond pour que saint Vincent de Paul n'osât pas demander davantage.

La seconde chose que notre saint fit établir, c'est qu'avant de nommer aux évêchés on ne les dépouillerait pas de leurs biens. C'était l'usage de tailler dans les biens d'un évêché des revenus pour des seigneurs et des fils de seigneurs, en sorte que quand le pauvre

évêque arrivait, il n'avait plus de quoi faire face aux dépenses nécessaires et aux bonnes œuvres indispensables. On avait ainsi, surtout dans les provinces éloignées, des évêques à la portion congrue, qui ne voulaient pas résider, et qui venaient à Paris en quête d'évêchés plus riches ou de prieurés et d'abbayes pour arrondir leur fortune.

La troisième chose qu'obtint saint Vincent de Paul fut la suppression ou la diminution très considérable de ce qu'on appelait en termes de droit un dévolu. Des ecclésiastiques obtenaient un brevet par lequel il leur était permis de jeter leur dévolu sur un évêché, une abbaye, un canonicat, dont ils deviendraient possesseurs s'ils parvenaient à obtenir la démission du titulaire légitime. Alors ils le harcelaient, surveillaient ses moindres actes, le dénonçaient aux tribunaux, l'obligeaient à plaider, et le forçaient ainsi, ou à leur céder, ou à se rédimer à prix d'argent. C'était la légitimation de l'ambition et de l'espionnage.

Mais ce que saint Vincent de Paul obtint plus que tout cela, ce fut de faire poser en principe que désormais on ne nommerait plus aux évêchés, aux abbayes, aux canonicats, que des hommes ayant les conditions requises par le concile de Trente, une science suffisante et une vertu éprouvée. La reconnaissance du principe ne fut pas difficile à obtenir ; mais ce qu'il y eut de luttes à subir, les plus pénibles, les plus délicates, les plus héroïques pour faire descendre ce principe dans les faits, ne se peut raconter. La reine était bonne, mais un peu faible, et tout à la merci de Mazarin. Celui-ci, quoique cardinal, ne fut jamais prêtre. Il avait la foi, mais une foi mêlée de concessions de toutes sortes ; et, bien plus encore que Richelieu, il ne considérait les choses de la religion et de l'Église qu'au point de vue politique. Entouré d'ennemis, obligé deux fois de sortir du royaume, il n'était rien qu'il ne

fût décidé à faire pour gagner ou désarmer un grand seigneur, un personnage important; et le trafic des évêchés et des abbayes n'était pas pour lui faire trop peur. Les deux autres membres du conseil: l'un, le chancelier Séguier, de cette illustre famille des Séguier alliée au cardinal de Bérulle et à M$^{me}$ Acarie, dont le frère était évêque de Meaux, dont la sœur, les nièces étaient carmélites; l'autre, le bon M. Charton, grand pénitencier de Notre-Dame de Paris, étaient excellents; leur appui était assuré à saint Vincent de Paul dans toutes ses revendications pour l'honneur et la sainteté du clergé; mais ni l'un ni l'autre n'étaient de taille à résister à Mazarin. On voit la situation de saint Vincent de Paul au conseil de conscience. Tant qu'il ne s'agissait que de nominations épiscopales qui ne touchaient pas à sa politique ou à ses intérêts, Mazarin laissait faire; et notre saint, en dix années, put obtenir un grand nombre d'excellents choix. Mais il n'y avait ni indignité du sujet ni objection quelconque qui pût arrêter Mazarin quand ses intérêts politiques étaient en jeu. Notre saint n'en disait pas moins son sentiment, déduisant lentement, froidement, toutes les raisons d'écarter tel ou tel sujet; puis, ses observations faites, si on passait outre, il inclinait la tête et rentrait dans le silence. Mais quelle douleur pour une âme aussi délicate que la sienne! Il pliait sous le faix. Toute sa correspondance à cette époque n'est qu'un gémissement. « Je tremble, disait-il, que ce damnable trafic des évêchés n'attire la malédiction de Dieu sur ce royaume. » Et au supérieur de sa maison de Rome: « Je n'ai jamais été plus digne de compassion que je suis, ni n'ai eu plus de besoin de prières qu'à présent dans le nouvel emploi que j'ai. J'espère que ce ne sera pas pour longtemps. Priez Dieu pour moi. » Et à un autre de ses prêtres: « Je prie Dieu tous les jours d'être tenu pour un insensé, comme je suis, pour n'être pas employé à

cette sorte de commission, et pour avoir plus grande commodité de faire pénitence de mes péchés. » Et une autre fois, le bruit ayant couru qu'il était disgracié de la cour : « Ah ! plût à Dieu que ce fût vrai ! s'écria-t-il en levant les yeux au ciel et se frappant la poitrine. Mais un misérable comme je suis n'était pas digne de cette faveur. » Et il écrivit dans le même sens à Codoing, son supérieur de Rome, le 4 janvier 1645 : « Béni soit Dieu de tout ce que vous me dites ! Il est vrai qu'il y avait quelque apparence que je ne serais plus toléré longtemps dans mon emploi ; mais mes péchés sont cause qu'il en a été autrement et qu'il n'a pas plu à Dieu d'agréer les sacrifices que je lui ai offerts à cet effet. » Il n'y a pas de fumée sans feu. Mazarin travaillait à chasser saint Vincent de Paul du conseil de conscience. Disons, à l'honneur d'Anne d'Autriche, qu'il ne put pas lui arracher son consentement. Alors, rusé qu'il était, il commença à réunir le conseil de la manière la plus irrégulière, n'ayant point de jour fixe, et comme par hasard, n'invitant pas le saint le jour où il voulait faire passer quelque nomination à laquelle notre saint eût fait opposition.

La reine était pieuse, et saint Vincent de Paul, qu'elle entourait de vénération, aurait dû pouvoir s'appuyer entièrement sur elle. Malheureusement Mazarin la dominait, et elle finissait trop souvent par signer des nominations que sa conscience réprouvait. Fatigué de ces luttes et ne pouvant faire fléchir notre saint, Mazarin se résolut à supprimer le conseil de conscience. Mme de Motteville, la fidèle amie d'Anne d'Autriche, indique discrètement les faibles résistances et la douleur de la reine. Mais il fallait alors que tout pliât sous la volonté de l'impérieux ministre. « Quelque temps après, écrit Mme de Motteville, le conseil de conscience fut entièrement aboli, à cause que le Père Vincent, qui en était le chef, étant un homme tout d'une pièce, qui

n'avait jamais songé à gagner les bonnes grâces des gens de la cour, dont il ne connaissait pas les manières, fut aisément tourné en ridicule, parce qu'il était presque impossible que l'humilité, la pénitence et la simplicité évangélique s'accordassent avec l'ambition, la vanité et l'intérêt qui y règnent. Celle qui l'avait établi aurait fort souhaité de l'y maintenir ; c'est pourquoi elle avait encore quelques longues conversations avec lui sur les scrupules qui lui en étaient toujours demeurés ; mais elle manqua de fermeté en cette occasion, et laissa souvent les choses selon qu'il plut à son ministre, ne se croyant pas si habile que lui, et ne croyant pas l'être autant qu'elle l'était en beaucoup de choses : ce qui fut cause qu'il lui était aisé de la persuader de tout ce qu'il voulait, et de la faire revenir, après quelque résistance, aux choses qu'il avait résolues. Je sais néanmoins que, dans le choix des évêques particulièrement, elle a eu une très grande peine à se rendre, et qu'elle en a eu bien davantage quand elle eut reconnu qu'elle avait suivi ses avis trop facilement sur cet important chapitre : ce qu'elle ne faisait pas toujours, et jamais sans consulter en particulier, ou le Père Vincent tant qu'il a vécu, ou d'autres qu'elle a crus gens de bien ; mais elle a été quelquefois trompée par la fausse vertu de ceux qui prétendaient à la prélature, et dont les personnes de piété, sur qui elle se reposait de cet examen, lui répondaient peut-être un peu trop légèrement. Cependant, malgré l'indifférence que son ministre a paru avoir sur ce sujet, Dieu a fait la grâce à cette princesse de voir la plupart de ceux qui pendant sa régence ont été élevés à cette dignité satisfaire à leur devoir et faire leurs fonctions avec une sainteté exemplaire [1]. »

Ce n'était pas seulement au conseil de conscience

[1] *Mémoires de Mme de Motteville.* Paris, imprimerie Firmin-Didot, 1838 ; t. X, p. 66.

que saint Vincent de Paul souffrait, en voyant l'honneur de l'Église et les intérêts des âmes si souvent et si facilement sacrifiés : au dehors, il était assailli par des sollicitations qui le faisaient frémir, accompagnées souvent d'injures, de menaces, de calomnies et même de coups. Un religieux célèbre dans son ordre par sa régularité, au dehors par son éloquence, lui écrivit un jour pour lui représenter ses longs travaux, l'austérité de sa règle, la diminution de ses forces et la crainte de ne pouvoir plus continuer longtemps ses services à Dieu et à l'Église. « Mais, ajoutait-il, si la cour me faisait suffragant de l'archevêché de Reims, dispensé, comme évêque, du jeûne et des autres austérités religieuses, je pourrais prêcher longtemps encore avec vigueur et fruit. Je vous prie, comme mon ami, de m'en dire votre sentiment, et, s'il m'est favorable, de m'aider à obtenir la nomination du roi, auprès de qui je suis sûr d'être appuyé par des personnes qui ont à la cour crédit et autorité . » Le saint lui répondit une lettre où l'on sent, à travers toutes les lignes, une douce et charmante ironie : « Je ne doute point que Votre Révérence ne fît merveille dans la prélature, si elle y était appelée de Dieu ; mais ayant fait voir qu'il vous voulait en la charge où vous êtes, par le bon succès qu'il a donné à vos emplois et à vos conduites, il n'y a pas d'apparence qu'il vous en veuille tirer : car, si la Providence vous appelait à l'épiscopat, elle ne s'adresserait pas à vous pour vous le faire rechercher ; elle inspirerait plutôt à ceux en qui réside le pouvoir de nommer aux charges et dignités ecclésiastiques de vous choisir pour celle-là, sans que vous en fissiez aucune avance ; et alors votre vocation serait pure et assurée. Mais de vous produire vous-même, il semble qu'il y aurait quelque chose à redire, et que vous n'auriez pas sujet d'espérer les bénédictions de Dieu dans un tel changement, qui ne peut être ni désiré ni pour-

suivi par une âme véritablement humble comme la vôtre. Et puis, mon Révérend Père, quel tort feriez-vous à votre saint ordre, de le priver d'une de ses principales colonnes, qui le soutient et qui l'accrédite par sa doctrine et par ses exemples ! Si vous ouvriez cette porte, vous donneriez sujet à d'autres d'en sortir après vous, ou pour le moins de se dégoûter des exercices de la pénitence ; ils ne manqueraient pas de prétextes pour les adoucir et diminuer, au préjudice de la règle : car la nature se lasse des austérités, et, si on la consulte, elle dira que c'est trop, qu'il se faut épargner pour vivre longtemps et pour servir Dieu davantage ; au lieu que Notre-Seigneur a dit : « Qui aime son âme « la perdra, et qui la hait la sauvera. » Vous savez mieux que moi tout ce qui se peut dire sur cela, et je n'entreprendrais pas de vous en écrire ma pensée, si vous ne me l'aviez ordonné. Mais peut-être que vous ne prenez pas garde à la couronne qui vous attend : ô Dieu, qu'elle sera belle ! Vous avez déjà tant fait, mon Révérend Père, pour l'emporter heureusement ; et peut-être ne vous reste-t-il plus que peu de chose à faire : il faut la persévérance dans le chemin étroit où vous êtes entré, lequel conduit à la vie. Vous avez déjà surmonté les plus grandes difficultés : vous devez donc prendre courage et espérer que Dieu vous fera la grâce de vaincre les moindres. Si vous m'en croyez, vous cesserez pour un temps les travaux de la prédication, afin de rétablir votre santé. Vous êtes pour rendre encore beaucoup de services à Dieu et à votre religion, qui est une des plus saintes qui soient en l'Église de Jésus-Christ [1]. » Le bon religieux comprit la leçon et renonça à ses projets ambitieux.

Une autre fois, M. de Chavigny, secrétaire d'État, un des plus hauts personnages du temps, ayant perdu

---

[1] Maynard, t. III, p. 408 à 410.

son second fils, pourvu de deux bonnes abbayes, la famille vint les demander pour le troisième fils, âgé de cinq à six ans. Saint Vincent de Paul, auquel on s'adressa, refusa énergiquement et attendit avec patience la colère du ministre. Mais il fut agréablement trompé. « Le ministre vint me voir, écrit saint Vincent de Paul, et me dit que non seulement il n'avait pas trouvé mauvais que j'eusse tenu ferme, mais qu'au contraire, si j'avais cédé au désir de madame sa mère, je l'eusse scandalisé, qu'il m'en aurait méprisé et ne l'aurait pas accepté [1]. » La vraie doctrine commençait à pénétrer les âmes. Il est vrai que saint Vincent de Paul ne trouvait pas toujours des âmes aussi accessibles aux sentiments chrétiens. « Vous êtes un vieux fou, lui dit une fois un jeune gentilhomme, qu'il avait frustré dans ses espérances coupables. — Vous avez raison, mon fils, répondit le saint vieillard en tombant à genoux, et je vous demande pardon de l'occasion que je puis vous avoir donnée de me dire de telles paroles. »

Une autre fois, une grande dame étant venue le prier d'obtenir un bénéfice pour un de ses enfants : « Excusez-moi, Madame, lui répondit-il, si je ne me mêle pas de cette affaire. » Étonnée d'abord d'être moins favorablement accueillie d'un pauvre prêtre que des plus grands seigneurs, puis emportée par l'orgueil et la passion : « Vraiment, Monsieur, lui dit-elle, on se peut passer de vous, et je saurai bien arriver par d'autres voies. Je vous faisais trop d'honneur de m'adresser à vous, et on voit bien que vous ne savez pas encore de quelle façon il faut agir avec les femmes de ma qualité ! » Vincent ne répondit que par un silence dont les injures mêmes ne le purent tirer. Quelquefois le solliciteur évincé s'emportait jusqu'à le frapper, comme il arriva à un seigneur dont il refusait de

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 499, nº 434.

recommander le fils pour un évêché, et qui publiquement leva la main sur lui. « Vous avez raison, Monsieur, lui dit-il, je suis un misérable et un pécheur. » Et le seigneur de se jeter aussitôt dans son carrosse. Mais il ne put échapper si facilement à l'humble prêtre, qui courut après lui et ne le quitta qu'après lui avoir fait une profonde révérence [1]. Et une autre fois, un jeune homme de qualité avait demandé une abbaye ; il l'obtint à condition que Vincent ne s'y opposerait pas. Il vint donc à Saint-Lazare avec son gouverneur. On commença par les politesses d'usage, par les remerciements anticipés de toute la famille, par un long étalage de toutes les qualités présentes et futures du prétendant : toutes choses qui prouvaient plus le désir du bénéfice que le mérite requis. A ce tableau, Vincent, d'avance informé, opposa modestement un tableau de couleur toute contraire, et conclut par un refus qu'il exprima en ses termes accoutumés : « Je vous prie donc, Monsieur, de trouver bon que je ne consente pas à une chose dont Dieu me demanderait compte. » A ces mots, le gouverneur se lève furieux et s'avance vers le saint le poing fermé et vomissant des flots d'injures ; puis, voyant qu'il ne le pouvait même arracher à sa tranquillité, il sortit, mais accompagné de Vincent, qui, avec force politesses, reconduisit le maître et le disciple jusqu'à leur carrosse.

Mais l'arme à laquelle on avait le plus souvent recours était la calomnie : on le poursuivait d'accusations indignes jusque auprès de la reine. « Savez-vous bien, monsieur Vincent, ce qu'on dit de vous ? lui demanda un jour la reine en riant. — Madame, je suis un grand pécheur. — Mais vous devriez vous justifier. — On en a dit bien d'autres contre Notre-Seigneur, et il ne s'est jamais justifié. »

[1] Maynard, t. III, p. 412.

« Un mauvais ecclésiastique, qu'il avait écarté d'un bénéfice, voulut s'en venger en répandant contre lui des bruits déshonorants. « Si M. Vincent, colporta-t-il chez des personnes de condition, n'a pas été pour moi, c'est que je n'ai pas voulu l'acheter. Mais cet homme, si ennemi de la simonie dans les autres, s'en accommode parfaitement pour lui-même ; et je sais quelqu'un à qui il vient de procurer un bénéfice au prix d'une bibliothèque et d'une bonne somme d'argent. » Cette fois le saint fut ému, et, dans son premier mouvement, il prit la plume pour écrire une lettre de justification. Mais à peine avait-il tracé quelques mots : « O misérable ! se dit-il à lui-même, à quoi penses-tu ? Quoi ! tu veux te justifier ! et voilà que nous venons d'apprendre qu'un chrétien, faussement accusé à Tunis, a demeuré trois jours dans les tourments, et enfin est mort sans proférer une parole de plainte, quoiqu'il fût innocent du crime qu'on lui imputait ! et toi, tu te veux excuser ! Oh ! non, il n'en sera pas ainsi. » Et il déchira la lettre commencée [1]. »

Ni menaces, ni promesses, ni calomnies, ni même violences, ne réussissant auprès de lui, on cherchait à lui cacher les démarches qu'on faisait pour obtenir des évêchés ou des abbayes, et on s'adressait directement à la reine ou au cardinal. Et de là quelles difficultés, les plus délicates de toutes ! J'en donnerai seulement deux exemples d'une beauté admirable. Une fois, la cour étant hors de Paris, Mazarin écrivit à Vincent : « Monsieur, ces lignes sont pour vous dire que M. N., ayant dépêché ici pour demander à la reine pour monsieur son fils l'évêché de N., qui vaque depuis quelques jours, elle le lui a accordé d'autant plus volontiers qu'il a les qualités requises pour en être pourvu, et que Sa Majesté a été bien aise de rencontrer une occa-

[1] Maynard, t. III, p. 405.

sion si favorable de reconnaître en la personne du fils les services du père et le zèle qu'il a pour le bien de l'État. La reine m'a promis de vous en écrire elle-même, et je l'ai voulu faire par avance, afin que vous preniez la peine de le voir, et que vous lui donniez les instructions et les lumières que vous jugerez lui être nécessaires pour se bien acquitter de cette fonction... »

Or Vincent connaissait l'indignité du sujet. Sans doute, ni devant Dieu ni devant les hommes, il n'était responsable d'une nomination à laquelle il n'avait aucunement participé, et il pouvait, sans engager davantage sa conscience, suivre passivement les instructions de Mazarin. Mais l'honneur et le bien de l'Église ! mais les besoins d'un grand diocèse longtemps négligé par les évêques précédents, et qui allait tomber en des mains si incapables ! La douleur dans l'âme, l'homme de Dieu tournait ses yeux de toutes parts. Toute voie de recours lui était fermée du côté de la régente, qui, pressée par Mazarin, et afin qu'il n'y eût plus à y revenir, avait fait expédier sur-le-champ le brevet de nomination. Obtenir une renonciation des intéressés eux-mêmes, telle était la seule ressource qui restât ; mais quelle chimère ! Le saint le voulut tenter pourtant. Il alla donc trouver le père de l'évêque nommé, un ancien ami, et, comparant avec franchise devant lui les vertus requises pour l'épiscopat et la disette où en était son fils, il conclut de ces prémisses : « Vous êtes obligé de renvoyer à la cour le brevet que vous en avez reçu, si vous ne voulez vous exposer, avec votre fils et peut-être toute votre famille, à l'indignation de Dieu. » Le père avait écouté avec toute l'attention que lui commandait sa propre piété et l'estime qu'il avait pour la vertu du saint homme ; mais ces derniers mots lui furent comme un coup de foudre. Atterré, il demanda grâce pour quelques jours et promit de réfléchir. Quand le saint retourna auprès de

lui, il en fut accueilli par ces paroles : « Oh ! monsieur Vincent, que vous m'avez fait passer de mauvaises nuits ! » Mais l'état de sa maison et de ses affaires, son âge avancé, le nombre de ses enfants, la nécessité où il était de les pourvoir avant que de mourir : hélas ! autant de raisons humaines qui balançaient dans son esprit les considérations religieuses qui l'avaient tant effrayé. D'ailleurs, son fils ne pouvait-il pas prendre avec lui de vertueux et savants ecclésiastiques, qui l'aideraient à faire sa charge ? Bref, il était impossible de perdre une telle occasion de l'établir. Vincent dut se retirer la mort dans l'âme.

« Une autre fois, le siège épiscopal de Poitiers était vacant. La duchesse de N***, dame du palais de la reine, désira de l'obtenir pour son fils. Persuadée avec raison que Vincent n'entrerait point dans ses vues, elle le demanda directement à la régente, en lui disant que le revenu en était très peu considérable, mais que c'était un établissement de convenance pour sa famille, dont les principales terres étaient en Poitou. Anne d'Autriche le lui promit, et la chargea d'avertir de sa part Vincent qu'elle l'attendrait le lendemain, à l'heure ordinaire, pour signer la nomination.

« La duchesse se rendit à Saint-Lazare, et, pour éviter toute explication, elle feignit d'être fort pressée et signifia l'ordre de la reine dans la forme la plus laconique et la plus absolue. Vainement Vincent de Paul essaya de la retenir et la supplia de lui accorder quelques moments d'entretien sur l'objet de sa visite ; elle ne voulut rien entendre, répétant qu'elle ne pouvait rien ajouter aux ordres de Sa Majesté.

« Le lendemain Vincent se rendit au palais royal, un rouleau de papier à la main. « Ah ! lui dit la reine, c'est la nomination à l'évêché de Poitiers que vous m'apportez à signer ? » Et elle prit le papier ; il était blanc. « Comment ! reprit la régente étonnée, n'avez-vous pas

rédigé la nomination? — Pardonnez-moi, Madame, répondit modestement le saint; si Votre Majesté est déterminée à ce choix, je la prie d'écrire elle-même sa volonté, à laquelle je ne puis, en conscience, prendre aucune part. — Que je regrette, monsieur Vincent, de ne vous avoir pas parlé avant de prendre un premier engagement! Mais on dit le sujet édifiant, quoique borné, et suffisant à la place; le nom m'a décidée; j'ai pris la demande au mot, dans la crainte que la famille ne se ravisât et ne se voulût plus contenter d'un si mince revenu; aussi j'espérais de vous trouver aussi content que moi-même d'en être quitte à si bon marché. »

« A ces paroles, qui n'annonçaient pas une résolution insurmontable, Vincent respira; car il se pouvait flatter qu'en éclairant la religion de la reine, il parviendrait à sauver l'honneur de l'épiscopat. Il répondit donc avec respect, modération et déférence: « Il est vrai, Madame, qu'humainement parlant, une telle demande devait paraître modeste à Votre Majesté, et que, lorsque M. l'abbé N*** aura une conduite digne de sa naissance et de son état, il pourra prétendre aux premiers sièges du royaume; mais malheureusement il ne paraît pas en être encore là. » Après avoir ainsi surmonté l'obstacle que sa charité faisait à sa religion, il poursuivit: « Hier, j'ai voulu soumettre quelques observations respectueuses à Mme la duchesse de N***, dans l'espérance d'obtenir de sa piété le désistement d'une demande si périlleuse pour son âme; mais, n'ayant pu lui faire entendre la vérité, c'est un devoir sacré pour moi de la dire, avec beaucoup de regret, mais sans déguisement, à Votre Majesté elle-même, dans le double intérêt de son salut et de sa gloire. — Je vois bien que j'ai été surprise, dit douloureusement la reine; mais j'ai donné ma parole, et ce n'est pas vous qui me conseilleriez jamais d'y manquer. — Madame, selon toutes les

règles de la morale, la réserve de la révocation est non seulement de droit, mais de devoir, contre toute promesse extorquée sur un faux exposé, et bien plus encore quand on ne la peut remplir sans crime. — Un crime, monsieur Vincent ! est-ce donc que j'ai promis un crime ? — Non certes, Madame, Votre Majesté n'a ni voulu ni cru promettre un crime ; elle ne l'a, par conséquent, pas promis. Mais elle commettrait bien réellement un crime, et un très grand crime, si elle sacrifiait tout un diocèse à des scrupules exagérés, et je crois en mon âme et conscience que telle est en ce moment la situation où elle se trouve. » Et, poussé plus avant par son zèle, enhardi par les dispositions où il voyait la reine, il lui dévoila courageusement la vérité tout entière : « Cet abbé, Madame, dont on vous a proposé de faire un évêque, passe sa vie dans les cabarets ; il est habituellement plongé dans une telle crapule, qu'on le trouve presque tous les soirs ivre mort au coin des rues, ne se souvenant plus de son propre nom ; sa famille n'ignore pas sa conduite ; elle veut avec raison l'éloigner de Paris ; mais ce n'est pas un siège épiscopal qu'il faut lui assigner pour sa retraite. — Je retire ma parole, interrompit la reine effrayée, et je nomme à l'évêché de Poitiers le sujet que vous me désignerez vous-même. Mais de ce pas vous irez faire ma paix avec la duchesse de N***, et, en lui racontant notre conversation, vous lui ôterez non seulement la pensée de se plaindre, mais de parler jamais de ce qui vient de se passer. »

« Commission fâcheuse ! N'importe, n'ayant plus à craindre que pour lui, Vincent se rendit gaiement à l'hôtel de la duchesse. Il laissa dans l'antichambre le frère qui l'accompagnait toujours, et pénétra au salon, où il fut reçu avec grande joie comme l'évêché même. « Vous venez de chez la reine ? lui demanda la duchesse. — Oui, Madame ; je quitte à l'instant Sa

Majesté, et je viens, par son ordre, vous soumettre quelques observations que je n'ai pas eu le bonheur de pouvoir vous faire entendre hier. » Et il raconta sa conférence avec la reine. « Par votre salut éternel, Madame, dit-il ensuite, n'allez pas, pour un tel fils, vous imposer la responsabilité inséparable de la demande d'un évêché. Profitez plutôt de cette circonstance pour le faire rentrer dans le devoir. Pardon, Madame, de vous parler avec cette liberté. La reine aussi est affligée du chagrin qu'elle vous cause ; mais vous ne voudriez pas que pour vous contenter, elle sacrifiât son âme. Elle compte sur votre religion ; elle ne doute pas que, en y réfléchissant, vous ne lui sachiez gré dans quelques jours, comme vous ferez éternellement, de vous avoir retiré sa parole. »

« A ces mots, la duchesse, qui depuis longtemps ne se pouvait plus contenir, se lève et accable Vincent de ses outrages et de sa fureur. Et, ne se trouvant pas assez vengée, elle saisit un tabouret, le lui lance à la tête, et lui fait au front une blessure d'où le sang jaillit en abondance. Vincent, immobile pendant que grondait l'orage, est presque renversé à ce coup. Il se retire sans se plaindre, couvrant de son mouchoir son visage ensanglanté. Au bruit qu'il avait entendu, et à cette vue, le frère devina tout. Transporté d'indignation, il s'écria qu'on ne traiterait pas impunément de la sorte son père, un prêtre, un ministre du roi, et il s'élança vers l'appartement. Vincent se jeta au-devant de lui : « Vous n'avez rien à faire là, mon frère ; c'est par ici : allons-nous-en. » Et il l'entraîna. « N'est-ce pas une chose admirable, ajouta-t-il en sortant, de voir jusqu'où va la tendresse d'une mère pour son fils ! » Ce fut toute sa vengeance [1]. »

Noble lutte que celle dont nous venons d'indiquer

---

[1] Maynard, t. III, p. 413 à 418.

quelques épisodes, où saint Vincent de Paul déploya les plus éminentes qualités avec les plus rares vertus : la douceur et la fermeté, l'humilité la plus profonde avec l'énergie la plus invincible, la patience au milieu des injures, la grâce dans le refus, et un zèle intrépide pour les intérêts de Dieu, avec la plus respectueuse soumission à l'autorité royale même lorsqu'elle s'égarait. « Dans l'homme de Dieu, dit Fénelon, brillaient un incroyable discernement des esprits et une fermeté singulière. N'ayant égard ni à la faveur ni à la haine des grands, il ne consulta que l'intérêt de l'Église, lorsque dans le conseil de conscience, par l'ordre de la reine Anne d'Autriche, mère du roi, il disait son avis sur le choix des évêques. Si les autres conseillers de la reine eussent adhéré plus constamment à cet homme, à qui l'avenir semblait dévoilé, on eût écarté bien loin de la charge épiscopale certains hommes qui ensuite ont excité de grands troubles. » Mais, s'il ne put empêcher tous les abus et toutes les défaillances, il eut la consolation de voir monter sur les sièges épiscopaux une foule de saints prêtres et de saints religieux, plusieurs ses élèves, qui assurèrent la régénération de l'Église de France.

Mais, si grand que fût ce service rendu par saint Vincent de Paul au conseil de conscience, de multiplier le nombre des saints évêques, il fit quelque chose de plus haut, de moins passager : il assura le triomphe des principes. Il fit respirer à la reine, au cardinal, à tous les ministres, aux plus grandes familles, le parfum sublime du vrai sacerdoce de Jésus-Christ. Il mit un frein à la fureur des trafics et des concussions ecclésiastiques. Il obligea la simonie à se cacher, et, en épurant les vocations, il prépara l'avenir. Déjà il y avait puissamment contribué en créant les petits et les grands séminaires dans la forme parfaite qu'ils ont conservée depuis ; en instituant les exercices des ordinands, qui se

sont perfectionnés et subsistent encore; les retraites de Saint-Lazare, qui sont devenues les retraites annuelles du clergé; et enfin les conférences du mardi, prélude et germe des conférences ecclésiastiques. Maintenant il achevait son œuvre au conseil de conscience, et il prenait décidément le premier rang dans ce groupe incomparable de grands hommes et de grands saints qui ont fait l'Église de France, et qui, par les fortes et fécondes institutions qu'ils lui ont données, l'ont rendue capable de traverser toutes les révolutions et de survivre à tous les périls.

---

# LIVRE III

## CRÉATION DES GRANDES ARMÉES DE LA CHARITÉ

1633-1642

---

## CHAPITRE I

Saint Vincent de Paul applique les dames du monde au service des pauvres.

1633-1639

Il faut revenir sur nos pas. C'est le droit de l'historien, c'est la nécessité d'une vie aussi remplie que celle-ci.

Pendant que saint Vincent de Paul travaillait avec tant d'énergie et de persévérance à la réformation du clergé de France, il reprenait et continuait sur de plus grandes bases une œuvre dont il s'était déjà occupé plusieurs fois : l'application chrétienne des classes riches au service et au soulagement des pauvres. La foi profonde qui le mettait aux pieds du pauvre le portait à désirer que tout le monde s'y mît avec lui. Il y poussait toutes les âmes. Contre tous nos péchés et nos défaillances, il ne voyait pas de remède plus assuré que le service personnel et courageux des pauvres. Les

circonstances au milieu desquelles il vivait excitaient encore son zèle. Les pauvres remplissaient Paris et les grandes villes, et jusqu'aux moindres villages, dans des proportions dont notre société moderne ne peut donner l'idée. Les ordres religieux, chassés ou diminués par la révolution protestante, les hôpitaux désorganisés, les asiles fermés, avaient jeté dans la rue une foule d'enfants, de vieillards, de malades qui manquaient de tout. Leur nombre allait encore augmenter à la suite de la guerre de Trente ans, où la famine et la peste devaient réduire à la dernière misère nos plus belles provinces : la Lorraine, la Bourgogne, la Champagne, l'Orléanais, les environs de Paris, et faire de la France si riche le théâtre de misères inconnues jusque-là. Et enfin, puisqu'il faut regarder plus loin, car les saints sont faits pour l'avenir autant et quelquefois plus que pour le présent, on approchait d'une époque où la démocratie allait faire comme une irruption violente dans la société, où elle allait réclamer sa part de la fortune publique, le fusil à la main, et où, pour la calmer, pour lui faire entendre raison, il faudrait lui envoyer tout ce qu'il y a de plus doux, de plus bienfaisant, de plus généreux dans les classes riches. Dieu s'y prend de loin, et en présence de la grande crise de la misère au XVII^e^ siècle, de la crise plus redoutable encore de la démocratie au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle, il envoyait, pour préparer les ressources, le plus grand créateur et organisateur de la Charité, saint Vincent de Paul.

Il ne faudrait pas s'imaginer cependant que, dans l'organisation de toutes ces œuvres que nous allons voir apparaître au souffle de notre saint, il ait eu un plan préparé longtemps d'avance dans de profondes méditations. Il n'en avait point. Tout sortait d'un cœur ardent, impressionnable, tendre, qui ne pouvait pas voir une misère sans se demander comment il la soulagerait, et en même temps d'un esprit sage, plein de bon

sens et de ressources, qui allait tout de suite au meilleur et au plus sûr moyen d'y remédier.

Voyant donc dans les rues de Paris tant de pauvres, de vieillards, d'enfants, de malades, sentant qu'il ne pouvait rien seul et par lui-même, il songea à y intéresser les dames du monde. Il songea à elles tout d'abord, parce que dans le domaine de la charité elles sont reines. Tout ce qu'il y a sur la terre de bon, de doux, de tendre, de dévoué, de désintéressé, est en elles au degré suprême. Même la plus mondaine, la plus égoïste, s'émeut devant la misère : qu'est-ce donc, quand aux délicatesses de la nature s'ajoutent les dévouements d'une âme enflammée de l'amour de Dieu? Vincent de Paul en avait déjà fait de belles expériences à Châtillon, à Mâcon, à Joigny. Partout les femmes avaient répondu à son appel, et opéré des merveilles. Placé maintenant sur un plus grand théâtre, en face d'une misère effroyable, il eut recours au même moyen et avec le même succès.

La Providence, qui avait préparé son fidèle serviteur pour subvenir aux besoins de tant de malheureux, allait lui amener des femmes généreuses et dévouées qui devaient former la célèbre assemblée des Dames de la Charité, dont il sera question plus loin.

Nommons-en au moins quelques-unes, pour donner une idée de cet admirable mouvement des femmes chrétiennes au XVIIe siècle.

C'était d'abord au premier rang, par la grandeur de sa situation politique et la beauté de son âme, la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu. Mariée à seize ans, veuve à dix-huit, elle avait été ensevelir sa douleur auprès de ses chères amies du Carmel, Mlle de Fontaine et Mme de la Bréauté, et elle leur avait ardemment et humblement demandé l'habit de sainte Thérèse. Mais Richelieu, qui, arrivé au sommet du pouvoir, rêvait pour elle un mariage royal, l'avait ar-

rachée au cloître, et il avait obtenu du pape un bref où, en considération du grand bien qu'elle pouvait faire dans le monde, le pape défendait à la jeune veuve de se faire religieuse. Nommée aussitôt après, par l'influence de son oncle, dame d'atours de la reine Marie de Médicis, elle parut à la cour dans une tenue modeste, vêtue d'une simple robe d'étamine, sans brillants ni bijoux, mais avec une beauté et une modestie qui émerveillaient tout le monde. Les partis les plus distingués se disputaient sa main, et il n'eût tenu qu'à elle d'épouser un prince de sang royal. Richelieu le désirait ardemment; mais cette volonté absolue, qui ne connut jamais d'obstacles, dut s'incliner devant la résolution de sa nièce, de ne se remarier jamais et de se consacrer entièrement aux bonnes œuvres. Elle avait alors vingt ans, une beauté célèbre, une fortune immense, et cet avantage d'être la nièce du premier ministre, le grand cardinal de Richelieu. Celui-ci s'inclina devant sa détermination invincible de se refuser à de nouvelles noces; mais, comme elle manifestait de nouveau le dessein de se faire carmélite et qu'elle s'était même retirée au Carmel, il obtint du pape un second bref qui lui défendait, non pas pour quelques années, mais pour toujours, de se faire jamais carmélite. Elle sortit donc une seconde fois du Carmel, avec des sanglots et une telle douleur, qu'elle faillit s'évanouir. Après quoi, reprenant son courage, aidée par ses deux grands directeurs, saint Vincent de Paul et M. Olier, elle rentra dans le monde pour s'y consacrer plus que jamais aux bonnes œuvres. Elle fut l'ange de son oncle, dont elle tenait la maison, dont elle apaisait les colères, dont elle dirigeait les bonnes œuvres, dont elle essayait d'adoucir l'inflexibilité; qu'elle assista à la mort et auquel elle ferma les yeux, lui ayant obtenu, après une si terrible vie, une mort édifiante. Elle fut ensuite le bras droit de saint Vincent de

Paul auquel son immense fortune fut toujours ouverte, et par laquelle il put toujours parvenir, pour le soutien de ses œuvres, au cardinal de Richelieu et à la reine Anne d'Autriche. Habitant le petit Luxembourg, sur la paroisse Saint-Sulpice, elle avait obtenu de M. Olier une clef de l'église; et elle passait secrètement une partie de ses nuits prosternée devant le saint Sacrement, où M. Olier l'aperçut plusieurs fois en se cachant lui-même.

Après la duchesse d'Aiguillon, il faut nommer la présidente Goussault, d'un rang inférieur assurément, mais d'une âme non moins haute, et qui, entre autres honneurs, eut celui de suggérer à saint Vincent de Paul la pensée de l'assemblée régulière des dames de Charité, dont elle fut la première présidente. Mariée à un président de la chambre des comptes, veuve de bonne heure, mère de cinq enfants, « riche et d'une éclatante beauté[1], » elle allia à l'éducation de ses petits enfants l'amour le plus tendre pour les pauvres. C'était une femme de tête et de jugement, d'un bon sens admirable, dont saint Vincent de Paul réclamait sans cesse les conseils, et à laquelle il envoyait toujours, dans les cas difficiles, Mlle Le Gras avec ce mot : « Sachez ce qu'en pense la présidente. » Elle vivait comme les Filles de Charité, à une époque où celles-ci n'étaient encore qu'à leurs débuts, et son dernier regret, en mourant trop tôt (1639), fut de n'avoir pas plus complètement appartenu à cette compagnie, si humble alors. On lui doit deux œuvres capitales : la création des assemblées de charité et la nouvelle organisation de l'Hôtel-Dieu, dont nous parlerons plus tard.

A la présidente Goussault associons cette autre présidente, son amie, d'un esprit si élevé, d'un courage si indomptable, Charlotte de Ligny, présidente de Herse.

---

[1] *Vie de Mlle Le Gras*, 120.

Parente de M. Olier, formée par saint François de Sales, qui « l'aimait comme son âme », et qui avait tenu un de ses enfants sur les fonts du baptême, elle était d'une ardeur sans pareille pour le bien, et, une œuvre entreprise, elle ne savait plus reculer. Elle avait donné à saint Vincent de Paul sa maison de Fréneville, pour y établir une *Charité,* qu'elle soutint toujours de sa bourse. Mais son attrait principal, qu'elle devait sans doute à saint Vincent de Paul, était d'aider à la sanctification du clergé. Nul sacrifice ne lui coûta pour soutenir d'abord les exercices des ordinands à Chartres et à Paris, pour aider ensuite à la fondation des séminaires.

Il ne faut pas oublier, dans ce premier groupe, une grande amie de la duchesse d'Aiguillon, M^me^ la marquise du Vigean, d'une bonne naissance, d'une fortune considérable, et qui avait appris de M. de Bérulle d'abord, de saint Vincent de Paul ensuite, l'art d'en faire un saint usage. Elle avait deux filles : l'une, qui resta dans le monde, devint, grâce à l'amitié de M^me^ d'Aiguillon, duchesse de Richelieu et marqua parmi les personnes les plus distinguées et les plus charitables de son temps ; l'autre, la plus jeune, M^lle^ Marthe du Vigean, dont la jeunesse irréprochable pourtant fut agitée d'étranges orages. A peine âgée de dix-neuf ans, elle fut remarquée par le jeune duc d'Enghien, le héros de Rocroy, qui s'éprit pour elle du plus violent amour. Jamais, disent les auteurs contemporains, on ne vit une passion pareille. Il ne la pouvait quitter. Quand il partait pour la guerre, c'était avec des sanglots et des larmes. Une fois même, lors de cette campagne où il remporta la victoire de Nordlingen, il s'évanouit en lui disant adieu. M^lle^ Marthe était touchée d'un tel amour dans un si grand homme, et quoiqu'elle ne s'y montrât pas indifférente, néanmoins, ce qui domina toujours dans ses rapports avec le jeune duc, ce fut une angé-

lique pureté. On avait imposé presque de force au duc d'Enghien un mariage qui ne lui avait jamais plu, et il travaillait à le faire casser par le roi et par le pape, se proposant ensuite d'obtenir du roi l'autorisation d'épouser M^lle du Vigean. Au milieu de ses rêves, bien capables d'enthousiasmer une jeune fille de vingt ans, qui voit s'approcher d'elle un mariage royal, saint Vincent de Paul vint un jour voir sa mère, qui était malade. La visite finie, la jeune fille dut reconduire le saint. Au milieu de l'escalier, tout à coup il se retourne vers elle : « Mademoiselle, vous n'êtes pas faite pour le monde. » Intérieurement la jeune fille se disait : « Si cet homme était prophète, il ne me parlerait pas ainsi. » Puis, sachant le pouvoir qu'il avait auprès de Dieu, elle se prit à trembler à la pensée que le saint avait demandé pour elle la vocation religieuse, et elle le supplia d'un ton ému de n'en rien faire. Le saint sourit et ne répondit rien. Mais le trait avait porté, et quelque temps après le monde apprit avec admiration que M^lle Marthe du Vigean venait de cacher sa beauté, sa jeunesse, ses espérances, ses rêves, dans le grand Carmel, sous le nom de sœur Marthe de Jésus [1].

Voici maintenant une tout autre personne, M^lle Pollalion, Marie de Lumague, qui, dans sa première jeunesse, d'une ardeur de piété extraordinaire, avait désiré vivement d'entrer au couvent des capucines de la rue Saint-Honoré. « Mais ses parents, prétextant sa santé, l'avaient contrainte à y renoncer et lui avaient fait épouser François Pollalion, résident de France à Raguse, lequel était mort à Rome peu d'années après leur mariage. Veuve à vingt-six ans, douée d'une vive intelligence, M^lle Pollalion n'avait pas tardé à quitter

---

[1] Cousin, *Madame de Longueville,* II, ch. II. Voir aussi, dans l'Appendice, les notes du ch. II, p. 593.

la cour, qu'elle avait embaumée du parfum de ses vertus, et même, assurait-on, de ses miracles, pour se vouer aux bonnes œuvres sous la direction de saint Vincent de Paul. Celui-ci, après avoir éprouvé son esprit et ses lumières, l'envoya, nous dit son historien, « avec Mlle Le Gras et quelques autres dames, visiter les campagnes et entretenir les confréries de charité établies dans les provinces. » Ces deux âmes semblaient faites pour se comprendre et se compléter. Mlle Pollalion, ardente, entreprenante, ne reculant devant aucun obstacle, également capable de souffleter publiquement une femme qui cherchait à corrompre une jeune fille, et de s'habiller en servante pour gagner par la douceur d'autres femmes non moins perverties, ou en paysanne pour instruire des villageois ignorants, ne pouvait que gagner au contact de Mlle Le Gras, si sage, si prudente, si équilibrée. Celle-ci, à son tour, devait apprendre auprès de Mlle Pollalion à couronner la netteté de l'énergie de son caractère par une assurance et une décision qui lui étaient moins naturelles qu'à son amie [1]. » Indépendamment des services qu'elle rendait comme dame de Charité, accompagnant Mlle Le Gras dans les campagnes, elle avait son attrait spécial, qui était de venir en aide aux pauvres jeunes filles que la beauté ou la pauvreté, ou l'abandon de leurs parents, avaient exposées à des chutes déplorables. Elle vendit son carrosse et ses pierreries, se voua à la vie la plus humble, et, aidée d'abord de sa fille et de son gendre, Claude Chastelain, secrétaire du conseil d'État, et plus tard de la reine Anne d'Autriche, elle fonda une grande maison, rue de l'Arbalète, près du Val-de-Grâce. Elle y réunit cent quatre-vingts jeunes filles, forma des maîtresses pour les diriger, et elle mendia pour les faire vivre. Mais, avant de s'élever à cet héroïsme, elle fai-

---

[1] *Vie de Mlle Le Gras*, p. 71.

sait en ce moment ses premières armes sous la direction de saint Vincent de Paul.

A côté de ces pieuses femmes, nommons, et sur le même rang, la présidente de Lamoignon, qui, dirigée d'abord par saint François de Sales et plus tard par saint Vincent de Paul, s'adonna à tant d'œuvres de charité, que le peuple l'avait surnommée la *mère des pauvres*. Quand le peuple voyait saint Vincent de Paul se diriger vers l'hôtel de la présidente, il disait : « Voilà le père des pauvres qui va chez la mère des pauvres[1]. » Averti de son décès, saint Vincent de Paul voulut aller la voir une dernière fois sur son lit de mort, et ses prières entrecoupées de sanglots lui firent un éloge incomparable. Heureusement elle laissait une fille qui allait l'égaler et même la surpasser dans la charité.

Nommons encore Mme Fouquet, mère du ministre, une grande âme pleine de magnanimité et de foi. Quand elle apprit la disgrâce de son fils, elle se contenta de dire : « Je vous remercie, ô mon Dieu; je vous avais toujours demandé le salut de mon fils, en voilà le chemin. »

Il faut joindre à ce groupe Mme de Miramion, qui n'y entra qu'un peu plus tard, mais qui, dès les premiers jours, y prit une place considérable. Veuve à seize ans, après six mois du plus beau mariage, du plus tendre et du plus pieux (1645), enceinte de quatre mois et demi à la mort de son mari, elle fut au moment de mourir de chagrin. Sauvée par sa foi et son énergie, par l'amour de l'enfant qu'elle portait dans son sein, elle se mit sous la conduite de saint Vincent de Paul, et commença une vie extraordinaire de charité. Vêtue comme une servante, elle demanda à Mlle Le Gras d'aller avec elle visiter les pauvres des faubourgs et les charités des campagnes. Mais son admirable beauté

[1] Summa, p. 152.

éclatant sous ses habits de servante, elle se vit recherchée par les plus brillants partis et eut même l'honneur et la douleur d'être enlevée par le hardi et célèbre Bussy-Rabutin, affolé d'amour pour elle, mais qu'elle couvrit de confusion par sa dignité et sa hauteur souveraine. Pour que pareille chose ne se renouvelât pas, elle conjura saint Vincent de Paul de lui permettre d'aller se cacher à la Visitation; mais, en dépit de tant de périls, le saint n'y voulut pas consentir, désireux de garder un tel appui au grand mouvement de charité qui se dessinait de plus en plus. En effet, elle ne tarda pas à en prendre la tête. Elle recueillait dans sa maison, près de Saint-Nicolas-des-Champs, des petits orphelins, qu'elle nourrissait et instruisait elle-même. En 1651, quand vint la famine, elle distribua à sa porte plus de deux mille potages par jour. En 1652, la misère augmentant et ses revenus ne pouvant suffire, elle vendit son collier de perles 24,000 francs, et peu après toute sa vaisselle d'argent. Mais où elle se montrait davantage encore vraie fille de saint Vincent de Paul, c'est dans son zèle religieux pour le clergé. Elle établit à ses frais, à l'Hôtel-Dieu, une salle spéciale pour les prêtres vieux ou infirmes; et elle créa ce qui fut appelé la *bourse cléricale*, destinée à aider les vocations ecclésiastiques, et dont elle était la trésorière, c'est-à-dire la fournisseuse. A sa mort elle lui légua quinze cents livres.

Je ne ferai que nommer ici M^lle^ Le Gras, dont nous retrouverons le portrait au chapitre suivant, qui, veuve à vingt-quatre ans, se jeta dans le service des pauvres avec tant d'intrépidité, qu'elle ne craignit pas même le contact des pestiférés, au point de jeter saint Vincent de Paul dans le ravissement et de lui arracher l'aveu naïf qu'il en avait fait tout autant. « Je vous avoue, Mademoiselle, lui écrivit-il, quand il apprit cet acte d'héroïsme, que d'abord cela m'a si fort attendri le

cœur, que, s'il n'eût été nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller voir. Mais la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à lui pour le service des pauvres dans la confrérie de la charité, en laquelle jusques à présent aucune n'a été frappée de la peste, me fait avoir une très parfaite confiance en lui que vous n'en aurez point de mal. *Croiriez-vous, Mademoiselle, que non seulement je visitai M. le sous-prieur de Saint-Lazare, qui mourut de la peste, mais même que je sentis son haleine?* Et néanmoins ni moi, ni nos gens qui l'assistèrent jusqu'à l'extrémité, n'en avons point eu de mal. Non, Mademoiselle, ne craignez point; Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous con servera pour cela. »

Une foule d'autres dames prenaient part à ce mouvement de charité. C'étaient: la bonne M^lle Dufay, dont saint Vincent de Paul parle, dans une foule de ses lettres, dans les termes d'une profonde estime et de la plus affectueuse confiance; M^lle du Fresne, veuve d'un de ses plus anciens amis, sur laquelle, disait-il, on peut s'appuyer comme sur un roc, tant sa vertu est solide; la bonne M^lle Viole, dont il ne savait dire combien il en était consolé et édifié; M^mes de Traversay, de Bullion et de Nicolai; M^me Joly, M^lle Cornuel, et une foule d'autres qu'il est impossible de nommer ici, plus distinguées encore par leurs vertus que par leur haute position et quelquefois leur grande fortune, occupées individuellement de bonnes œuvres, et qui, reliées tout à coup par saint Vincent de Paul, fortifiées par leur union sous un tel guide, allaient prendre la tête d'un des plus grands mouvements de charité dont l'histoire ait gardé le souvenir.

L'assemblée des dames de Charité, comme on commençait à l'appeler à Paris, n'était pas une simple réunion de dames pieuses, venues pour assister à une

messe et entendre une instruction. C'était une œuvre parfaitement organisée, ayant une présidente, une trésorière, une secrétaire, nommée pour trois ans à la majorité des voix; où l'on rendait compte des secours déjà distribués, où chaque dame faisait connaître les misères nouvelles qu'elle avait découvertes, et où l'on prenait des résolutions toujours à la même majorité des voix. Saint Vincent de Paul n'avait voulu être de cette assemblée ni le président ni le directeur. Il n'était devant elle que l'humble avocat des pauvres. Avec quel respect il traitait ces dames de l'assemblée ! jamais il ne disposait de rien sans prendre leur avis. Tantôt il les consultait sur la question de savoir s'il faut comprendre les protestants dans la distribution des secours. C'était la pensée du maréchal Fabert, et saint Vincent de Paul inclinait à l'adopter[1]. Tantôt il implore leur secours pour la Lorraine[2], pour Rethel[3], pour Saint-Quentin[4], humble et tendant la main. Avait-il un secours à demander pour une famille pauvre, il préparait ses renseignements, ne voulant pas qu'on se fiât à sa parole. On a trouvé dans son portefeuille des notes comme celles-ci, au sujet de certaines misères : « Savoir, pour en informer les dames de Charité, si cela est vrai; s'il ne reste rien à ce pauvre gentilhomme pour se remettre et se subsister; s'il a des enfants, et combien[5]. » Émettait-il un avis, il prenait les voix, et rien n'était touchant comme sa simplicité et sa promptitude pour abandonner sa manière de voir et se ranger à la pensée des autres. Quelques dames ne pouvaient contenir leur mécontentement et lui en faisaient des

---

[1] Feillet, *la Misère au temps de la Fronde;* Paris, 1865; 1 vol. in-18, p. 238.
[2] *Ibid.,* p. 242.
[3] *Ibid.,* p. 248.
[4] *Ibid.,* p. 244.
[5] *Ibid.,* p. 445.

reproches. « Pourquoi, lui dit un jour l'une d'elles, ne pas tenir davantage à vos avis, qui sont toujours les meilleurs? — A Dieu ne plaise, Madame, répondit-il, que mes chétives pensées prévalent sur celles des autres! je suis bien aise que Dieu fasse ses affaires sans moi, qui ne suis qu'un misérable. »

Comment refuser à un homme qui demande sur ce ton? Aussi non seulement ces dames donnaient immensément, mais elles quêtaient pour lui. Elles se faisaient ses caissières; et, sauf une fois dont nous parlerons tout à l'heure, où il fallut qu'il les enlevât par l'éloquence de son cœur, elles lui firent un trésor où il pût toujours puiser à pleines mains. Un jour, les dames de Charité, voulant lui faire une surprise, lui offrirent, par les mains de Mme de Lamoignon, 80,000 francs pour restaurer Saint-Lazare : « Oh! non, dit le bon saint, ce sera excellent pour nos pauvres. » Une autre fois, Mme de Bullion vint offrir 80,000 francs pour l'Hôpital-Général. Cet argent-là, Vincent de Paul ne le refusa pas, et il éclata en actions de grâces. Une autre fois, la pieuse Anne-Marie Martinozzi lui envoya pour ses pauvres, en recommandant le secret, une parure de 50,000 écus (200,000 francs de nos jours), que le bon saint fit acheter par Louis XIV, et qu'un roi seul pouvait payer de ce prix. Tous les dons n'étaient pas de cette valeur; mais il en arrivait tous les jours d'autant plus grands, que les misères étaient plus profondes; et quand la crise fut passée, à la paix des Pyrénées, on calcula, nous en verrons le détail, que l'assemblée des dames de Charité avait envoyé aux provinces au moins neuf millions de secours.

Mais les dames de Charité ne se contentaient pas de recueillir de l'argent, d'être comme les caissières inépuisables de saint Vincent de Paul, elles allaient elles-mêmes voir les pauvres à l'Hôtel-Dieu. C'est ce à quoi saint Vincent de Paul tenait le plus. « Envoyer de l'ar-

gent, disait-il, c'est bien; mais on n'a pas commencé le service des pauvres quand on ne les a pas visités personnellement. » Non seulement il voulait que ces dames allassent personnellement voir les pauvres, mais il leur enseignait comment il fallait les aborder, leur parler, les servir. Il entrait sur ce point dans des détails de la plus exquise délicatesse. « Le jour où on va voir les pauvres, disait-il, il faut quitter ses bijoux, ses dentelles, se vêtir simplement, car le contraste entre le luxe des unes et la pauvreté des autres rend celle-ci plus douloureuse. » Il voulait aussi qu'on évitât à la fois la familiarité et la hauteur; qu'on les traitât simplement, noblement, comme des personnes de grande condition; qu'on ne les abordât qu'avec les signes du plus profond respect. « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger. J'ai été malade, et vous m'avez visité. » Il commentait suavement ces paroles : « Quel honneur de visiter Jésus-Christ, d'habiller Jésus-Christ! Ne voyez que les pauvres. Ils vous repousseront, vous fuirez. Voyez Jésus-Christ, Jésus-Christ seul. Il vous attirera. Il vous ravira. » Notre saint aimait à indiquer en détail ces marques de profond respect avec lequel il fallait aborder les pauvres : les hommes le chapeau à la main, les dames inclinées comme devant des supérieurs. Cela devait suffire en public. Mais quand elles étaient seules avec les pauvres, il aimait qu'elles s'agenouillassent à leurs pieds et qu'elles les leur baisassent. Il ne conseillait, du reste, que ce qu'il faisait lui-même. Quand il traitait avec les pauvres, « il mettait plus tôt qu'eux en les abordant la main à son chapeau, qu'il tenait constamment sous le bras quand il leur parlait et leur faisait l'aumône. Souvent il les embrassait ou leur baisait les pieds avant de leur remettre son offrande. En un mot, il les traitait, suivant son expression, comme ses seigneurs et ses maîtres. » — « Nos pauvres et nos malades, disait-il sans cesse, ce sont

nos seigneurs, puisque Notre-Seigneur est en eux, et eux en Notre-Seigneur[1]. » — « Ayez bien soin de nos bons seigneurs et maîtres, les bonnes gens des champs[2].» — « Il avait toujours deux pauvres à dîner avec lui. C'étaient ses hôtes d'honneur. Il les mettait à sa droite et à sa gauche, les faisait servir avant lui et sa communauté, les servait lui-même en les saluant avec respect; et comme le plus ordinairement c'étaient des vieillards, souvent il les avait aidés à monter les degrés qui conduisaient au réfectoire[3]. » »

Quand on traite ainsi les pauvres, comment n'en parlerait-on pas avec un cœur débordant d'amour? Les dames étaient enthousiasmées. Un jour la présidente de Lamoignon, se tournant vers la duchesse de Mantoue : « Eh bien, Madame, lui dit-elle, ne pouvons-nous pas dire, à l'imitation des disciples d'Emmaüs, que nos cœurs ressentaient les ardeurs de l'amour de Dieu pendant que M. Vincent nous parlait? Pour moi, quoique je sois fort peu sensible à toutes les choses qui regardent Dieu, je vous avoue néanmoins que j'ai le cœur tout embaumé de ce que ce saint homme vient de dire. — Il ne faut pas s'en étonner, reprit Marie de Gonzague, il est l'ange du Seigneur, qui porte sur ses lèvres les charbons ardents de l'amour divin qui brûle dans son cœur. — Cela est très véritable, ajouta une troisième, et il ne tiendra qu'à nous de participer aux ardeurs de ce même amour. »

Et non seulement il voulait que les dames de Charité allassent visiter les pauvres, mais il leur enseignait à travailler de leurs mains et à faire elles-mêmes les habits des pauvres. Elles se réunissaient pour cela, et chacune d'elles ensuite emportait dans son château, en

---

1 *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 304, nº 286.
2 *Ibid.*, p. 349, nº 310.
3 Maynard, t. IV, p. 324.

province, cette pieuse habitude, qui édifiait et touchait profondément ceux qui en étaient témoins. La reine de Pologne, Marie de Gonzague, resta fidèle à cette belle tradition : « Nos bonnes filles, écrit saint Vincent de Paul, ont été remplies d'émotion quand je leur dis que Votre Majesté filait et dévidait le fil qu'il faut pour coudre le linge des pauvres. Cela est sans exemple dans l'Église de Dieu. Nous savons bien que l'histoire nous fait voir une princesse qui filait le fil qui devait servir à couvrir son corps, mais je ne me ressouviens d'aucune qui ait porté la piété au point que Votre Majesté l'a fait en employant l'ouvrage de ses mains au service des pauvres. Et c'est, Madame, ce que je pense que Notre-Seigneur fait voir aux anges et aux âmes bienheureuses comme l'objet de leur admiration, et ce que l'Église voit avec joie en ce même esprit. Loué soit Dieu, Madame, des grâces auxquelles il fait participer Votre Majesté, et qu'il veuille bien vous conserver longtemps pour édifier de la sorte l'Église de Dieu ! »

Au début, l'assemblée des dames se tenait à Saint-Lazare. Mais saint Vincent de Paul, qui savait que le grain fructifie en proportion qu'il est dispersé, voulut que l'assemblée se tînt successivement dans les différents quartiers de Paris : tantôt chez la duchesse d'Aiguillon, au Petit-Luxembourg ; tantôt chez M^me^ de Lamoignon, cour du Palais ; ou chez M^me^ la présidente de Herse, rue Pavée ; ou chez M^me^ de Miramion, rue des Bernardins.

Elles intervenaient dans toutes les œuvres de charité pour les soutenir, les diriger, les réformer quelquefois et les enflammer. Et toutes les dames ne pouvant pas s'occuper de tant de choses à la fois, comme dans les assemblées politiques on forme des commissions chargées d'étudier telle ou telle question, la grande assemblée des dames de Charité, tout en conservant son unité, se trouva peu à peu divisée en groupes distincts

préposés à toutes les grandes œuvres de la Charité.

La compagnie des dames de Charité, dont il est ici question, ne doit pas être confondue avec la confrérie de la Charité; elles diffèrent l'une de l'autre par leur date, leur organisation et leur but. La compagnie ou assemblée des dames de Charité, établie d'abord pour secourir les malades de l'Hôtel-Dieu en 1634, embrassa bientôt des œuvres multiples; elle compta jusqu'à trois cents membres pris dans les classes les plus élevées de la société, et seconda saint Vincent de Paul dans les grandes œuvres qui remplirent les vingt-cinq dernières années de sa vie. Voici quelle en fut l'origine.

M<sup>me</sup> la présidente Goussault allait souvent à l'Hôtel-Dieu, où elle avait une cousine religieuse, et, en l'accompagnant dans les salles, elle entrevit bien des abus ou du moins des lacunes. Il passait là, chaque année, environ vingt-cinq mille personnes de tout âge, de tout sexe, de tout pays, de toute religion. Quel bien à faire, si tout y eût été ordonné saintement! Mais c'est en vain qu'une religieuse admirable, Marguerite Bouquet du Saint Nom de Jésus, avait en 1613, il y avait vingt ans, fait passer à travers ces éléments refroidis le souffle divin de la charité; après elle le mal avait repris son cours, et les abus s'étaient multipliés. Notre saint écouta attentivement la présidente Goussault, et, tout en reconnaissant avec elle que ses plaintes étaient justes et qu'il y avait là du bien à faire, il lui dit que la chose était délicate. « A Dieu ne plaise, ma fille, que j'aille mettre ma faux en la moisson d'autrui! L'Hôtel-Dieu est gouverné, au spirituel et au temporel, par des personnes que j'estime très sages. Je n'ai ni caractère ni autorité pour empêcher les abus qui peuvent se trouver là comme partout ailleurs. Il faut espérer que ceux qui sont chargés du gouvernement de cette grande maison y apporteront les remèdes nécessaires. » Saint Vincent de Paul parlait d'or, mais cela ne suffit pas

toujours aux femmes. Il y avait là des abus à réprimer, du bien à faire. Dès lors il fallait passer outre aux délicatesses et aux timidités du bon saint. Après l'avoir fatigué et harcelé, voyant qu'elle n'en obtenait rien, la présidente Goussault alla trouver l'archevêque de Paris, et elle en obtint, en 1634, une lettre où celui-ci disait à Vincent de Paul qu'il le verrait avec plaisir accéder aux propos de la présidente.

Sur ce mot, notre saint ne douta plus de la volonté de Dieu; et aussitôt, « sans plus de délibération ni de délai, il invita quelques femmes de condition et de piété à se rendre au jour marqué chez la présidente. Les dames de Ville-Savin, de Bailleul, du Mecq, de Sainctot, de Pollalion, furent fidèles au rendez-vous[1], » et il organisa immédiatement l'œuvre. La seconde assemblée fut encore plus nombreuse. On y voyait M^me^ Élisabeth d'Aligre, chancelière de France; Anne Petau, veuve de messire de Traversay; et Marie Fouquet, mère du surintendant des finances. Il fut réglé que les dames de Charité iraient désormais chaque jour, quatre par quatre, visiter les pauvres de l'Hôtel-Dieu. On pria le saint de rédiger un règlement, et il le fit exquis de délicatesse comme toujours. En arrivant à l'Hôtel-Dieu, les dames devaient aller trouver les sœurs, et leur demander très humblement si elles ne voudraient pas permettre qu'elles vinssent les aider dans le service des malades. On ne refuse pas à une présidente Goussault, à une Lamoignon, à une Marie de Gonzague; on s'incline avec un profond respect, et on y trouve un grand honneur. Ainsi les dames de Charité entrèrent dans l'Hôtel-Dieu, s'approchèrent du lit des malades, et brisant avec des routines détestables, substituant à des habitudes irréfléchies les règles sérieuses de la foi, elles procurèrent les plus utiles réformes. En une

---

[1] Maynard, t. III, p. 301.

année, qui fut la première de l'œuvre, il y eut plus de sept cent soixante abjurations, tant de Turcs blessés et pris sur mer que de luthériens et de calvinistes. Les bourgeois de Paris en vinrent à demander à être admis à l'Hôtel-Dieu comme pauvres, en payant leurs dépenses, afin de jouir des soins des dames de Charité.

Pendant qu'une commission dirigée par la présidente Goussault s'occupait des malades de l'Hôtel-Dieu, une autre commission créée et présidée par M^me^ la présidente de Lamoignon s'occupait des prisonniers. La première catégorie qu'on eut d'abord en vue fut celle des prisonniers pour dettes, pauvres malheureux tombés dans la misère, et qui payaient de leur liberté l'impossibilité où ils étaient de satisfaire leurs créanciers ! Les dames allaient les voir, examinaient l'origine de leurs dettes, les amenaient à avouer bien des fautes, leur donnaient des consolations et des conseils d'autant mieux acceptés qu'ils étaient accompagnés du paiement de leurs dettes et de l'ouverture des portes de leur prison. Une somme considérable fut mise chaque année par la cour entre les mains des dames de Charité, pour les aider dans une si belle œuvre. Du soulagement des prisonniers pour dettes on passa naturellement au soulagement et à la visite de tous les autres prisonniers, et saint Vincent de Paul voulut qu'elle s'étendît jusqu'aux galériens, pour lesquels un riche financier, M. Cornuel, venait de faire une belle fondation. « J'attends, écrivait saint Vincent de Paul, la fille de M. Cornuel, qui a laissé six mille livres de rente aux forçats, pour traiter de la manière de les assister[1]. » La duchesse d'Aiguillon y ajouta peu après 1,500 livres de rente, et le soin des prisonniers de tous les noms devint une des œuvres les plus florissantes des dames de l'Assemblée.

D'autres œuvres absorbaient encore les ressources,

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 288, n° 273.

les dévouements personnels de l'assemblée des Dames : l'œuvre des jeunes filles de Mlle Pollalion, l'hospice des vieillards, les filles de la Madeleine, mais surtout l'œuvre des enfants trouvés. Aucune n'a couronné le front de saint Vincent de Paul d'une plus sublime auréole ; mais nulle peut-être ne lui a demandé plus de cœur, de dévouement, de sacrifice.

Qu'y a-t-il de plus beau que l'enfant ? Et cependant, avant Jésus-Christ, qu'y a-t-il eu de plus abandonné, quelquefois de plus foulé aux pieds ? Si peu qu'il fût faible, débile, on le jetait au ruisseau. La divine douceur du christianisme n'avait pas encore achevé, au XVIIe siècle, de détruire ces mœurs infâmes. « Un soir que saint Vincent de Paul revenait d'une mission, il trouva sous les murs de Paris un mendiant occupé à déformer les membres d'un de ces enfants, qui devait servir ensuite à exciter la compassion publique. Saisi d'horreur, il accourt : « Ah ! barbare, s'écrie-t-il, vous m'avez bien trompé ; de loin je vous avais pris pour un homme. » Il lui arrache sa victime, l'emporte dans ses bras et se rend dans la rue Saint-Landry[1]. » Là se trouvait une maison nommée *la Couche,* où il était d'usage de porter les enfants trouvés ; maison pauvre, nullement organisée, dont toute l'administration consistait en une veuve et deux servantes, et où les rapports de police constatent qu'il était porté trois à quatre cents enfants par an. Notre saint, ému de ce qu'il venait de voir et d'apprendre, réunit l'assemblée des Dames et les attendrit de ses révélations. Une commission fut nommée pour aller visiter la maison de *la Couche,* et on apprit des horreurs. On trafiquait de ces enfants d'une manière honteuse. On les vendait ou on les abandonnait à la moindre maladie ; et ce qui est une horreur pour des chrétiens, la plupart mouraient sans

---

[1] Maynard, t. III, p. 329.

baptême. Saint Vincent aurait voulu les racheter tous, mais comment faire? On en tira douze au sort qui furent élevés avec soin, et, en attendant mieux, on établit une sorte d'inspection charitable sur tous les autres. On veillait à ce qu'ils fussent baptisés, à ce qu'ils ne manquassent de rien, et de jour en jour on en faisait le compte pour qu'aucun ne fût livré à d'abominables spéculations [1].

Saint Vincent de Paul trouvait de plus en plus odieuse la pratique de tirer au sort douze enfants parmi les trois à quatre cents qu'on apportait chaque année à la maison de *la Couche*. Pourquoi ne pas les adopter tous? Ils sont bien nombreux? Mais qu'importe, le cœur de Dieu est encore plus vaste. Il courut à son assemblée des dames de la Charité et les pressa si vivement, que d'un seul élan elles se chargèrent de tous les enfants. C'était plus qu'elles ne pouvaient faire. Pour les aider, Vincent de Paul, ému jusqu'au fond du cœur, résolut de recourir aux derniers moyens. Il s'adressa à la reine, qui lui remit des sommes importantes; au roi, qui lui donna d'admirables lettres patentes avec une rente annuelle de huit mille francs; aux grands seigneurs, qui élevèrent cette somme à quarante mille francs, somme superbe et cependant insuffisante pour subvenir aux soins des nombreux enfants recueillis par Vincent de Paul.

Dans des temps ordinaires on s'en serait tiré. Mais bientôt les malheurs de la Lorraine, de la Champagne,

---

[1] La légende qui montre saint Vincent de Paul parcourant durant la nuit les rues de la ville pour recueillir les enfants abandonnés, n'est appuyée sur aucun document authentique. Le journal de ces courses nocturnes, qui aurait été rédigé par les Filles de la Charité, est de pure invention. L'historien moderne, M. Capefigue, qui le premier a donné ce récit, n'a pu le justifier par aucune preuve. (Capefigue, *Vie de saint Vincent de Paul,* p. 67.)

de la Bourgogne, les guerres de la Fronde, ayant rendu incertaines la plupart de ces rentes, les dames de Charité déclarèrent en pleurant qu'une dépense si excessive dépassait leurs forces et qu'il fallait renoncer à l'œuvre.

Saint Vincent de Paul, effrayé de la chute d'une institution si nécessaire, fit de nouveaux et héroïques efforts, mit les dames les plus ardentes et les plus habiles en campagne pour trouver des secours, et enfin, à bout de ressources, il convoqua une nouvelle et plus grande assemblée des dames pour tenter un dernier effort.

Les dames réunies, le saint proposa à l'ordre du jour : Voulait-on, oui ou non, poursuivre l'œuvre commencée ou l'abandonner? « Vous êtes libres, Mesdames, leur dit-il. N'ayant contracté aucun engagement, vous pouvez vous retirer dès aujourd'hui. Mais, avant de prendre une résolution, veuillez réfléchir à ce que vous avez fait, à ce que vous allez faire. Par vos charitables soins, vous avez jusqu'ici conservé la vie à un très grand nombre d'enfants qui, sans ce secours, l'auraient perdue pour le temps et pour l'éternité. Ces innocents, en apprenant à parler, ont appris à connaître et à servir Dieu. Quelques-uns d'entre eux commencent à travailler et à se mettre en état de n'être plus à charge à personne. De si heureux commencements ne présagent-ils pas des suites plus heureuses encore? »

« Et alors le saint, ne pouvant plus contenir les élans de son cœur, les laissa éclater dans la péroraison célèbre : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères, pour devenir à présent leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages;

il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un charitable soin; et, au contraire, ils mourront, ils périront infailliblement, si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter. »

« L'assemblée ne répondit d'abord que par des larmes, et, revenue à elle-même, elle décida tout d'une voix que la bonne œuvre serait continuée[1]. »

Elle continua en effet. Aidée des secours de saint Vincent de Paul, soutenue par de nouvelles lettres patentes du roi, elle traversa le xviii^e^ siècle, pénétra royalement dans le xix^e^, et elle forme encore aujourd'hui sur la tête de saint Vincent de Paul et sur celle de la Religion et de l'Église une auréole devant laquelle s'incline tout homme qui a du cœur.

Cependant les confréries de la Charité dont nous avons raconté l'origine et l'extension au chapitre v du premier livre se propageaient de plus en plus; elles ne tardèrent pas à pénétrer dans Paris, où elles produisirent les mêmes fruits qu'en province. En 1629, l'œuvre fut établie sur la paroisse Saint-Sauveur, puis sur celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et successivement dans presque toutes les paroisses de la ville. Mais, avec le temps, le relâchement s'introduisait dans les associations, des abus s'y glissaient, le règlement n'était pas toujours observé. Pour remédier au mal et entretenir partout l'unité et ranimer la ferveur, saint Vincent envoyait de temps en temps quelques dames pieuses et zélées visiter les confréries et leur communiquer le feu sacré. Une des premières envoyées et des plus constamment chargées de ce ministère fut M^lle^ Le Gras. Nous la voyons, dès 1629, après avoir reçu la bénédiction de saint Vincent de Paul, prendre le coche

---

[1] Maynard, t. III, p. 336.

de Champagne qui logeait à l'enseigne du Cardinal, vis-à-vis Saint-Nicolas-des-Champs, et se rendre successivement à Montmirail et dans les villages voisins. Elle portait avec elle du linge, une petite pharmacie et quelque argent. Elle descendait à l'église, allait saluer le curé, et lui demandait avec son autorisation et sa bénédiction les renseignements nécessaires. Puis elle convoquait l'assemblée des dames s'il y en avait une, essayait d'en établir s'il n'y en avait point, réunissait les jeunes filles, leur parlait de l'amour des pauvres, et tâchait de les enthousiasmer et de les décider à se mettre à leur service. L'année suivante, en 1630, elle visita Saint-Cloud, Villepreux, Villiers-le-Bel, Liancourt et Bulle, et poussa jusqu'à Beauvais, où elle trouva dix-huit assemblées établies déjà par l'évêque. Elle réunit successivement ces dix-huit assemblées, et, ravie d'un tel mouvement de charité, ne sachant plus contenir sa joie, elle parlait en de tels termes, que les hommes venaient se cacher derrière les portes pour l'entendre. Quand elle partit, tout le peuple l'accompagna sur la route, loin de la ville, en la comblant de bénédictions. Au retour de ce voyage, elle se reposa un instant à Paris, puis elle repartit, visita Senlis, Verneuil, où elle descendit chez un boulanger nommé Lacaille; Pont-Saint-Maxence, où elle nous apprend qu'elle logea à l'enseigne de la Fleur-de-Lys; à Gournay, à la Neufville-le-Roy, et une seconde fois à Bulle; partout se faisant rendre compte du résultat des quêtes à domicile, de l'emploi des fonds de réserve, destinés à acheter des terrains, des troupeaux de moutons selon les pays, pour se créer des rentes; enfin de la tenue des registres de comptabilité, et de celui où l'on inscrivait les noms des membres de l'assemblée. A la fin de cette même année 1631, nous la voyons partir pour la Champagne; mais là elle est tout à coup arrêtée par l'évêque de Châlons, un saint

homme pourtant, mais qui trouve tout cela nouveau, inconnu dans l'Église, dont on s'est bien passé jusque-là, et qui lui envoie l'ordre de retourner à Paris. « Si Mgr de Châlons vous a envoyé querir et qu'il soit proche, écrit saint Vincent, vous ferez bien de l'aller voir et de lui dire tout simplement ce que vous faites. Offrez de retrancher ce qu'il lui plaira, et de tout quitter s'il l'a agréable : c'est là l'esprit de Dieu. » L'évêque ayant insisté, saint Vincent de Paul écrivit à Mlle Le Gras de rentrer immédiatement à Paris. « Que vous êtes heureuse, lui dit-il pour la consoler, d'être comme le Fils de Dieu, obligée de vous retirer d'une province où, Dieu merci, vous ne faisiez pas de mal ! Imitez saint Louis, dans la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la Terre-Sainte sans avoir réussi selon son dessein, et peut-être que vous n'aurez jamais occasion en laquelle vous puissiez plus donner à Dieu qu'en celle-ci [1]. »

Des voyages semblables sont faits par Mlle Pollalion, Mlle du Fresne et Mlle Violle. Mme la présidente Goussault voulut aller visiter l'Orléanais et l'Anjou. Quand elle partit, notre saint, qui avait une si grande confiance dans son jugement, lui demanda de lui envoyer une relation détaillée de son voyage, et, grâce à ce document précieux, nous voyons avec quel esprit et avec quelle grâce charmante de piété et de charité se faisaient ces voyages à travers la France du XVIIe siècle. La présidente partit de Paris avec quelques jeunes dames, un laquais et un de ses fermiers. A peine en carrosse, on récitait l'itinéraire, la prière des voyageurs, et on faisait oraison. Ensuite on trompait la longueur de la route par de pieuses lectures faites en commun, par d'aimables conversations et par des cantiques si beaux, que le fermier qui était à cheval à la por-

[1] *Vie de Mlle Le Gras*, p. 81-82.

tière en était tout ravi. Dans l'après-dîner, on récitait le chapelet en deux chœurs et l'on chantait les litanies de la sainte Vierge. Quand on passait dans quelques villages, on en saluait l'Ange gardien. Devait-on s'y arrêter, la première visite était à l'église, la seconde à l'Hôtel-Dieu, si le village possédait un hospice : Dieu et les pauvres toujours et partout[1].

A Étréchy, leur première dînée, Mme Goussault trouva quelques petits enfants avec lesquels elle s'entretint, et il lui vint en pensée qu'ils étaient enfants de Dieu. « Je ressentis, dit-elle, une si grande joie en leur faisant dire leur *Pater*, qu'elle me fit oublier la petite tristesse que j'avais eue la matinée de mon départ. »

« A Étampes, première couchée, elle envoya son laquais acheter quelque chose pour donner aux malades de l'Hôtel-Dieu ; et, en attendant, elle s'entretint avec la jeune supérieure. « J'étais faite, écrit-elle, avec un collet bas sans vertugadin, comme une servante ; elle

---

[1] Ce document précieux, mais sans signature, qui se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève, au milieu d'une volumineuse collection de lettres pour la plupart adressées au P. Faure, réformateur de l'abbaye, a été publié, en 1854, dans la *Revue de l'Anjou,* attribué à Mlle Legras, et reproduit comme émanant d'elle par M. l'abbé Maynard dans son *Histoire de saint Vincent de Paul.* Cette opinion cependant semblait difficile à justifier. On ne reconnaît, en effet, dans cette pièce, ni le style de Mlle Le Gras, ni ses habitudes. Elle ne voyageait pas avec « des laquais » ou des « fermiers à cheval », et ne parlait jamais de « ses gens », pour la bonne raison qu'elle n'en avait pas. Enfin, tandis que son écriture est peu formée et irrégulière, celle-ci est large, ferme et magistrale, pour ainsi dire. Tout nous portait, au contraire, à attribuer cette lettre à la présidente Goussault; pourtant nous n'osions encore émettre cet avis, lorsque, par le plus heureux des hasards, un spécimen de son écriture, plus considérable que ceux qui existent à la Bibliothèque nationale, a été trouvé dans un autographe envoyé de Chine à Paris pour servir à la publication des lettres de saint Vincent. Un examen comparé des deux documents a pu démontrer que la lettre publiée dans la *Revue de l'Anjou* est, sans hésitation possible, de Mme Goussault. (*Histoire de Mlle Le Gras.*)

me dit : « Quelle femme êtes-vous? êtes-vous mariée? J'ai tant ouï parler d'une Mlle Acarie! mais je pense que vous en êtes une autre. » Le soir, à l'hôtellerie, elle passa toute l'après-soupée à entretenir l'hôtesse, qui avait une grande affliction de son fils.

« Le lendemain, à Angerville, n'ayant point d'Hôtel-Dieu à visiter, elle se rendit à l'église, où elle trouva quantité de pauvres et d'enfants qui l'attendaient. Elle leur apprit à faire le signe de la croix, que la plupart ignoraient, ce dont elle eut grand'pitié.

« A Arthenay, elle fit le grand catéchisme à l'église.

« A Orléans, elle visita l'Hôtel-Dieu, riche à ce qu'on lui dit; mais les malades n'en étaient pas mieux, parce que les religieuses, en trop petit nombre, se reposaient de leurs soins sur des servantes. Elle s'était proposé de faire quelque séjour à Orléans; logée chez des huguenots, elle s'y déplut si fort, qu'elle repartit dès le jour même.

« A Blois, elle trouva beaucoup de dévotion, mais l'Hôtel-Dieu point visité et mal en ordre. Les Pères Jésuites exhortaient pourtant les dames à la visite des malades ; mais, comme le lui dit une de ses cousines, Dieu attendait sa venue pour leur montrer qu'à Paris les femmes de qualité pratiquaient cette œuvre charitable, et pour les porter à suivre un tel exemple.

« Ainsi se poursuivit et s'acheva ce voyage, où Dieu et la charité eurent tout, sans qu'il restât rien à la curiosité ni à la dissipation.

« A son arrivée à Angers, deux messieurs vinrent audevant d'elle et l'empêchèrent, ce jour-là, de faire sa première visite à l'Hôtel-Dieu. Il lui fallut subir un souper magnifique, une réception splendide. « On la traita du grand. » Le lendemain, visite de messieurs de la justice et des principaux de la ville ; elle a grand'-peine à se dérober pour se rendre à l'Hôtel-Dieu, qu'elle trouve en assez bon ordre. Pendant son séjour à An-

gers, elle visite les prisons, dans la pensée que Notre-Seigneur a dit en l'Évangile : « J'ai été prisonnier. » Elle distribue des aumônes, des images et chapelets; elle délivre de pauvres faux-saulniers qui lui faisaient grand'pitié. « Ce qui est déplaisant, ajoute-t-elle, c'est que tout est su dans la ville ; et toujours l'on en dit plus qu'il n'y en a. »

« Elle fait le catéchisme en présence des demoiselles d'Angers pour leur en apprendre la méthode, et l'une d'elles lui dit : « L'on voit que vous aimez bien les pauvres et que vous êtes à la joie de votre cœur parmi eux. Vous paraissez deux fois plus belle en leur parlant. » Un prêtre même lui dit qu'il s'estimerait bien heureux de pouvoir finir ses jours auprès d'elle sans gage ni récompense, mais seulement pour ouïr les paroles qui sortiraient de sa bouche. « Or sus, mon Père, se hâte d'ajouter l'humble femme effrayée, c'est à vous que j'écris, et dans la confiance que vous louerez Dieu et l'aimerez pour sa miséricorde infinie... Mon Père, priez-le qu'il rabaisse mon orgueil par quel moyen il lui plaira; je suis prête à tout perdre et à tout quitter, préférant l'humilité à toutes les consolations et biens. »

« Dès lors les demoiselles venaient prier Dieu et s'instruire avec elle. « Si vous étiez ici un an, lui dit une bonne femme, vous convertiriez toute la ville. » Ce qui plaisait en Mme Goussault, c'était sa simplicité, sa condescendance jointe à sa vertu. Elle ne faisait point la réformée, vivait à bon escient et allait à sa paroisse. Elle jouait volontiers une heure au trictrac, résolue d'obéir et de condescendre en tout ce qui n'était pas péché. Aussi de son séjour à Angers elle ne garda qu'un remords, ce fut d'avoir refusé de se faire peindre. « C'est la coutume, écrit-elle; il n'y a pas si petite bourgeoise qui ne le soit, et, après leur mort, on met leur portrait à l'église auprès de leur tombe. Or je leur

refusai et m'en suis repentie ; car il me semble que c'était par une fausse humilité de ne vouloir pas paraître si vaine que de se faire peindre, et qu'il y a plus de vertu à le faire par condescendance[1]. »

N'est-ce pas que voilà de grandes dames qui employaient bien leur temps ? Elles rayonnaient autour de Paris, à une profondeur de trente à quarante lieues, jusque par delà la Loire, jusqu'au fond de la Champagne, aux confins de la Bourgogne, partout occupées à réveiller la charité, et par leurs paroles, et encore plus par leurs exemples, à allumer dans les âmes l'amour des pauvres[2].

A ce mouvement magnifique, il y eut tout à coup comme un couronnement suprême. La reine, ayant entendu parler du bien que faisaient, à Paris et ailleurs, les assemblées des dames de Charité, voulut en avoir une taillée sur le même modèle, mais présidée par elle, et uniquement composée des princesses et des dames de la cour. Elle demanda à Vincent de Paul d'en faire le règlement. On ne le lit pas sans admiration.

« La compagnie des dames de Charité de la cour sera composée de la personne sacrée de la reine et d'un petit nombre certain et limité des dames qu'il lui plaira de choisir à cet effet.

« Lesdites dames assisteront les compagnies de la Charité de l'Hôtel-Dieu, des enfants trouvés, des forçats, des petites-filles de M^lle Pollalion et de l'Étang, et des pauvres filles servantes de la Charité des paroisses, des filles de la Madeleine, et généralement tous les bons œuvres institués par des femmes en ce siècle.

« Elles seront députées tour à tour, trois à trois, pour avoir soin de chacune desdites compagnies, et en rap-

---

[1] Maynard, t. III, p. 260, 262.

[2] Voir p. 360, note. — *Histoire de M^lle Le Gras, fondatrice des Filles de Charité;* Paris, Poussielgue, 1883, p. 120.

porteront l'état et les besoins à ladite compagnie pour résoudre les besoins qu'elles auront trouvés à la pleuralité des voix qui seront colligées et résolues par Sa Majesté, et auront ces départements un an durant, au bout duquel elles en changeront au sort ; et la reine aura la direction perpétuelle de ladite Compagnie.

« Lesdites dames s'étudieront à acquérir la perfection chrétienne et de leur condition, feront oraison mentale une demi-heure pour le moins et entendront la sainte messe, liront un chapitre de l'*Introduction à la vie dévote* ou de l'*Amour de Dieu*, feront l'examen général chaque jour, et se confesseront et communieront au moins tous les huit jours.

« Elles s'assembleront où la reine commandera tous les premiers vendredis du mois, et s'y entretiendront humblement et dévotement, une demi-heure durant, des choses que Notre-Seigneur leur aura données à l'oraison le matin du jour de l'assemblée, sur le sujet qui leur aura été donné des vertus chrétiennes propres à leur condition. Rapporteront ensuite par ordre les difficultés et les besoins qu'elles auront trouvés chacune dans la compagnie qui leur aura été destinée, et Sa Majesté ayant ouï et fait opiner lesdites dames sur ce sujet, ayant colligé les opinions d'elles, commandera ce qu'elle trouvera pour le mieux devant Dieu.

« Elles auront pour maxime de ne pas traiter là des affaires particulières ni générales, notamment de celles d'État, ni de se servir de cette occasion pour faire leurs affaires, honoreront la reine et affectionneront son service d'une affection toute particulière, et s'entre-chériront les unes les autres comme des sœurs que Notre-Seigneur a liées du lien de son amour, s'entr'assisteront et consoleront en leurs maladies et afflictions, communieront à l'intention des malades et de celles qui décéderont, et honoreront enfin le silence de Notre-Seigneur en toutes les choses qui regarderont ladite compagnie,

pour ce que le prince du monde se joue des choses saintes qui se divulguent dans le monde. »

Voilà donc la plus haute noblesse de France et la reine elle-même aux pieds des pauvres. Voilà les grandes dames de Paris et de la province mettant leur influence, leur cœur, leur fortune, leurs soins personnels au service des malades dans les hôpitaux, des enfants trouvés, des prisonniers et des forçats, consolant leurs douleurs, pansant leurs plaies, et reprenant enfin, avec un éclat extraordinaire, ce ministère de la charité confié à la femme chrétienne, et qui avait un peu baissé dans le monde. « Il y a huit cents ans ou environ, disait saint Vincent de Paul, que les femmes n'ont point eu d'emploi public dans l'Église. Et voilà que Dieu s'adresse à vous, Mesdames, pour suppléer à cette lacune. » Et plus bas : « La collation et l'instruction des pauvres de l'Hôtel-Dieu, la nourriture et l'éducation des enfants trouvés, le soin de pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles des criminels condamnés aux galères, l'assistance des frontières et provinces ruinées, la contribution aux missions d'Orient, du Septentrion et du Midi : ce sont là, Mesdames, les emplois de votre compagnie. Quoi ! des dames faire tout cela ! Oui, voilà ce que, depuis vingt ans, Dieu vous a fait la grâce d'entreprendre et de soutenir. » Et M^lle Le Gras, écho de saint Vincent de Paul : « Il est très évident qu'en ce siècle la divine Providence s'est voulu servir de notre sexe pour faire paraître que c'était elle seule qui voulait secourir les peuples affligés, et donner de puissants aides pour leur salut. N'a-ce pas été par cette lumière que Mesdames de la compagnie ont reconnu les besoins des pauvres, et que Dieu leur a fait la grâce de les secourir si charitablement et si magnifiquement, que Paris a été l'admiration et l'exemple de tout le royaume ? »

Mais continuons. Nous allons contempler de plus grandes merveilles.

## CHAPITRE II

### Les Filles de la Charité.

1633-1642

Il y a peu de congrégations religieuses qui, dans les temps modernes, aient fait plus d'honneur à l'Église catholique et lui aient valu plus de sympathie que l'institution des Filles de la Charité. Cependant il n'y en a point dont l'avenir ait été moins prévu, même de celui qui les a fondées. « Oh ! Dieu, disait saint Vincent de Paul, comment peut-on dire que j'ai créé les Filles de Charité ? je n'y pensais même pas, ni Mlle Le Gras. » Ce n'étaient au début que quelques filles de campagne, de basse extraction, sans lettres, sans éducation, prises pour servir d'auxiliaires et de suppléantes aux dames de la Charité, et ne songeant pas à autre chose. Mais saint Vincent de Paul va les former, avec quel soin, nous l'allons voir ; et il en fit ces femmes extraordinaires, préparées par Dieu à la grande crise des temps modernes et qui allaient unir dans une harmonie merveilleuse la pureté des vierges avec la tendresse et le dévouement des mères.

Tant que la confrérie de la Charité ne fut établie que dans les campagnes, les femmes qui la composaient, étant généralement de condition médiocre, servaient elles-mêmes les malades avec un dévouement qui ne

laissait rien à désirer. Mais il n'en fut pas de même à Paris, où les grandes dames ne pouvaient pas toujours s'acquitter convenablement du service des pauvres. L'expérience montra bientôt qu'il manquait quelque chose à l'œuvre. Beaucoup étaient trop grandes dames pour aller régulièrement voir les pauvres et s'abaisser aux plus vils offices. Elles envoyaient leurs domestiques pour les remplacer ; mais que valent de tels services ? D'autres dames étaient gênées par leurs maris, et, quand vint la peste, absolument forcées par eux de garder la maison. Enfin, si parmi les dames de l'association il y en avait d'héroïques, combien y étaient entrées par mode, par engouement, et sur le zèle desquelles on ne pouvait guère compter ! Vincent de Paul comprit que l'œuvre ne marcherait pas, qu'elle boiterait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, s'il ne trouvait pas le moyen d'adjoindre aux dames de Charité de bonnes filles, trop humbles de condition pour leur porter ombrage, mais capables de leur venir en aide, et au besoin de les remplacer. Nos villes et nos villages sont remplis de ces bonnes filles, modestes, généreuses, qui ne veulent pas se marier, qui n'oseraient pas songer à la vie religieuse, et qui, en attendant, soignent les malades, veillent les morts, et de leurs petites économies donnent au prêtre qui commence une bonne œuvre, plus même que ne lui apportent quelquefois les grandes dames. Personne n'en avait plus rencontré que saint Vincent dans ses missions à travers les campagnes ; il ne s'agissait que d'en réunir quelques-unes et de les donner pour aides aux dames de la Charité.

On en eut bientôt un certain nombre, qu'on dissémina dans les paroisses de Paris : deux à Saint-Sulpice, une à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, une à Saint-Laurent, à Saint-Sauveur ; celles-ci logeant chez des dames de Charité, celles-là dans des couvents, occupées toute la semaine à rechercher les pauvres, les malades, à les

signaler aux dames, à les soigner; et le dimanche se réunissant à Saint-Lazare, dans une petite assemblée où on leur parlait de leurs devoirs. Comme aux domestiques, on ne leur donnait au début que leur nom de baptême. « Quant à Marguerite, écrit saint Vincent de Paul, il sera bon de la faire soigner. Germaine profite-t-elle, et y a-t-il à espérer quelque chose de cette bonne fille [1] ? Je pense que vous feriez bien de bailler Jacqueline à l'Hôtel-Dieu, ou bien Jeanne [2]. » On n'ajoutait jamais le nom de famille, mais quelquefois le nom de la paroisse: « Marguerite, de Saint-Paul [3]; Nicole, de Saint-Sulpice [4]; Marie, de Saint-Laurent [5]; Henriette, de Saint-Nicolas [6]. » Souvent saint Vincent de Paul supprimait même le nom de baptême: « Il n'est pas besoin d'envoyer celle de Saint-Marceau [7]. Les dames se plaignent de celle de Saint-Merry [8]. »

Peu à peu cependant on voit apparaître dans les lettres de saint Vincent de Paul, à côté du nom de baptême, le nom de sœur: « Il faudra envoyer querir dès demain notre sœur Barbe [9]. Ne pourriez-vous point donner notre sœur Louise pour ici [10] ? — M. d'Horgny m'a mandé qu'on n'était pas bien satisfait de notre sœur Jeanne des Forçats [11]. »

Beaucoup de ces bonnes filles étaient à peine dégrossies. « On m'en a présenté une hier, écrit saint Vincent de Paul, qui m'a paru bien rustique [12]. Je n'ai interrogé

---

1 *Lettres*, t. I, p. 47, nº 34.
2 *Ibid.*, p. 88, nº 77.
3 *Ibid.*, p. 103, nº 107.
4 *Ibid.*, p. 115, nº 36.
5 *Ibid.*, p. 192, nº 187.
6 *Ibid.*, p. 182, nº 177.
7 *Ibid.*, p. 191, nº 186.
8 *Ibid.*, p. 97.
9 *Ibid.*, p. 200, nº 195.
10 *Ibid.*, p. 223, nº 215.
11 *Ibid.*, p. 233, nº 227.
12 *Ibid.*, p. 224.

celle qui vient des Ardennes ni sur sa lecture ni sur sa couture; je doute qu'elle vous contente sur ce point. » Il y en avait de violentes que la douceur de Jésus-Christ n'avait pas encore détrempées. « Renvoyez Jeanne, écrivait saint Vincent de Paul, et dites-lui que c'est pour avoir battu sa compagne, et dites aux autres que ce n'est pas la première fois; qu'on lui a pardonné le reste, mais que le scandale serait trop grand, et qu'il ne faut pas dire des filles de Charité qu'elles se battent comme chien et chat [1]. » Mais, s'il y en avait de grossières, comme l'émeraude qu'on tire du quartz et qui ne prend son feu que sous le ciseau du bijoutier, il y en avait d'héroïques. L'une d'elles, la première arrivée, sembla avoir été choisie de Dieu pour donner la forme à la communauté future. Elle se nommait Marguerite Nazeau. Ce n'était qu'une pauvre petite bergère qui gardait ses moutons. Où avait-elle pris qu'il était si bon de savoir lire et écrire? Elle ne rêvait que de l'enseigner à ses petites compagnes. Et, comme elle ne le savait pas elle-même, elle avait acheté un alphabet, l'épelait en gardant son troupeau; et, quand elle voyait passer sur la route quelqu'un qu'à sa tenue elle jugeait savoir lire, elle courait lui demander comment on prononçait telle lettre, tel mot. Dès qu'elle en sut assez, elle commença à le montrer aux autres, et dès lors sa vie fut vouée entièrement à l'éducation des petits enfants. Bientôt même, son village ne suffisant pas à son zèle, elle partit, accompagnée de deux ou trois de ses élèves, auxquelles elle avait soufflé le même feu, et s'en alla de village en village à la recherche des ignorants, méprisée, tournée en dérision par les paysans, qui ne comprenaient rien à une telle idée. Manquant souvent de tout, elle trouvait moyen de faire assez d'économies pour aider à l'éducation de jeunes clercs

[1] *Lettres*, p. 165, n° 161.

qui se préparaient à être prêtres : autre dévotion plus élevée qu'elle répandait autour d'elle. C'est dans un de ses voyages qu'elle rencontra saint Vincent de Paul, et, au contact de notre saint, toutes ses vertus s'épanouirent : une amabilité telle, que sur les paroisses de Saint-Benoît, de Saint-Sauveur, de Saint-Nicolas des Champs, tout le monde la chérissait; un amour des pauvres que nulle fatigue ne pouvait lasser, et un tel dévouement et oubli d'elle-même, qu'elle en mourut. Ayant rencontré une pauvre femme atteinte de la peste, elle la recueillit dans sa petite chambre, et, atteinte à son tour, elle expira, laissant à toutes celles qui viendront après elle un premier et suprême exemple de ce que doit être une fille de la Charité.

Mais il est plus facile peut-être de mourir par dévouement, ce dont étaient capables presque toutes les compagnes de Marguerite Nazeau, que d'être constamment recueillies, douces, aimables, polies. On arrache plus facilement sa vie d'un seul coup que d'arracher un à un tous ses défauts. Les dames de la Charité se plaignaient qu'il y en avait plus d'une qui manquaient un peu trop d'éducation. D'autre part, beaucoup, et des meilleures, sorties hier de leur village, ne soupçonnaient ni l'oraison ni presque aucun exercice de piété. De plus, isolées, disséminées dans les paroisses de Paris, sans unité, sans cohésion, si l'une ne réussissait pas, il n'y avait presque aucune autorité qui pût l'avertir et au besoin la transférer dans une autre maison. Cet état ne pouvait pas durer. Saint Vincent de Paul sentait le besoin absolu d'une sorte de noviciat, où on les formerait avant de les envoyer au service des pauvres. Pour cela il fallait trouver une maison et une maîtresse.

La maison fut bientôt trouvée. Quant à la maîtresse, il y avait longtemps que le choix du saint était arrêté. C'était Mlle Le Gras, que nos lecteurs ont déjà aperçue,

mais qu'il faut leur faire connaître plus intimement.

Mlle Le Gras n'appartenait pas à la noblesse proprement dite. Elle n'avait pas droit au nom de Madame. Même mariée, même veuve, elle ne pouvait s'appeler que Mademoiselle, comme Mlle du Fay, Mlle Violle, Mlle Pollalion. Les plus hautes positions ne changeaient rien à ces appellations, dans une société où la hiérarchie régnait en maîtresse. « Pour Gournay, écrit saint Vincent de Paul, si *Mademoiselle* la présidente y est[1], etc. »

Mlle Le Gras sortait d'une de ces puissantes familles de la bourgeoisie, qui, à force de services, de dévouement au pays, s'étaient rapprochées de la noblesse, allaient y entrer et finir par l'absorber. Par son père, elle était une Marillac, d'une famille fort ancienne et très considérée de la haute Auvergne, qui donnait en ce moment à la France Louis de Marillac, maréchal de France, et Michel de Marillac, garde des sceaux, arrivés l'un et l'autre au sommet des honneurs et destinés à en être précipités d'une manière si tragique. Par sa mère, elle était une Le Camus, nièce, a-t-on dit à tort, de Mgr Camus, évêque de Belley, l'ami de saint François de Sales; en tout cas, sa pénitente, et longtemps dirigée par lui. Privée de sa mère dès ses premières années et bientôt de son père, elle fut confiée à sa tante Louise de Marillac, religieuse au monastère royal de Poissy, dont la prieure était une Gondi, et où son enfance commença à exhaler tous les parfums de la plus vive piété. Deux traits sont à noter ici dans la mystérieuse et providentielle préparation de son âme à la grande mission qui devait lui être confiée. Destinée à former ces femmes extraordinaires que Dieu préparait à la grande crise sociale des temps modernes, et qui devaient unir la pureté des vierges à l'ardeur pas-

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 31, no 18.

sionnée des mères, elle connut successivement tout ce qu'il y a de plus divin dans ces deux états. A dix-huit ans, enflammée d'amour pour la sainte virginité, pour l'adorable pauvreté et humilité, elle abandonna le monastère royal de Poissy, trop riche pour elle ; elle laissa même de côté les carmélites, si ferventes cependant, et dont son oncle Michel de Marillac était comme le père temporel, et elle alla d'un élan aux pauvres capucines, qu'on venait de voir entrer dans Paris, pieds nus et la tête couronnée d'épines, et qui enthousiasmaient la ville par leur pauvreté et par leur austérité. Là elle serait bien pour satisfaire les ardeurs d'immolation qui la dévoraient. Mais le prudent supérieur, le Père de Champigny, dont un évêque disait: « Nous n'avons point, en ce siècle, de sainteté plus visible et confirmée par des miracles, » l'écarta à cause de la faiblesse de sa santé, tout en regrettant pour son ordre une telle vertu, et laissant entendre que Dieu avait sur la personne de cette sainte jeune fille quelque grand dessein encore inconnu.

De ce grand dessein, on perdit d'abord la trace. Car, la voyant repoussée de tous les ordres religieux par la délicatesse de sa constitution, sa famille fit un effort suprême et la décida à se marier. Elle épousa, le 5 février 1613, à l'âge de vingt et un ans, messire Antoine Le Gras, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, jeune homme de bonne famille et de grande piété, qui mourut jeune, qu'elle couvrit de larmes inconsolables, et qui la laissa mère d'un enfant en bas âge. Et c'est alors qu'on vit se rejoindre les deux extrémités du plan de Dieu. Celle qui avait eu de si beaux élans de virginité religieuse se trouva tout à coup une mère incomparable, comme si Dieu avait voulu que ces deux sentiments fussent successivement en elle au degré suprême, pour qu'elle pût les imprimer dans le cœur de ses filles.

Saint Vincent de Paul, sous la conduite duquel nous la trouvons dès 1626, paraît d'abord n'être occupé qu'à contenir cette trop grande tendresse, cette inquiétude, cette agitation, cette passion maternelle. « Pour monsieur votre fils, je le verrai ; mais mettez-vous en repos, je vous en supplie, puisque vous pouvez espérer qu'il est sous la protection spéciale de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère pour tant de dons et d'offrandes que vous en avez faites, et qu'il est ami des gens de Dieu, et que par ainsi il ne lui peut mésarriver. Mais que dirons-nous de cette trop grande tendresse ? Certes, Mademoiselle, il me semble que vous devez travailler devant Dieu à vous en faire quitte, puisqu'elle n'est bonne qu'à vous embarrasser l'esprit, et qu'elle vous prive de la tranquillité que Notre-Seigneur désire en votre cœur [1]. »

Et encore : « Je n'ai jamais vu une mère si fort mère que vous ; vous n'êtes point quasi femme en autre chose. Au nom de Dieu, Mademoiselle, laissez votre fils au soin de son Père, qui l'aime plus que vous, ou pour le moins ôtez-en l'empressement [2]. »

Et encore : « Oh ! qu'il fait bon être l'enfant de Dieu, puisqu'il aime encore plus tendrement ceux qui ont le bonheur d'avoir cette qualité auprès de lui, que vous n'aimez le vôtre, quoique vous ayez plus de tendresse pour lui que quasi mère que je vois pour ses enfants [3] ! » — « J'ai vu hier monsieur votre fils et l'aime plus chèrement que je ne puis vous dire ; mais je n'aime pas que vous donniez lieu aux pensées trop tendres que vous avez pour lui, parce qu'elles sont contre la raison, et par conséquent contre Dieu, qui veut que les mères fassent part de leur bien à leurs enfants, mais non pas

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 26, nº 13.
[2] *Ibid.*, p. 84, nº 71.
[3] *Ibid.*, p. 299, nº 280.

qu'elles se privent de tout. Or sus, nous en parlerons le plus tôt que je vous pourrai aller voir, qui sera après la fête [1]. » Ce fils si cher, Mlle Le Gras aurait voulu qu'il fût prêtre. Son rêve eût été de faire de lui ce qu'elle aurait voulu être dans sa jeunesse, une âme toute consacrée à Dieu. Il n'avait que treize ans, que déjà elle tâchait de l'incliner de ce côté. Saint Vincent de Paul l'écoute, la calme. « Laissez-le, lui écrit-il admirablement, et le livrez entièrement au vouloir et non-vouloir de Notre-Seigneur ; il n'appartient qu'à lui à diriger ces petites et tendres âmes. Il y a aussi plus d'intérêt que vous, parce qu'il lui appartient plus qu'à vous. Lorsque j'aurai le bonheur de vous voir ou plus de loisir qu'à présent de vous écrire, je vous dirai la pensée que j'eus un jour et que je dis à Mme de Chantal sur ce sujet, dont elle fut consolée et délivrée, par la miséricorde de Dieu, de quelque peine semblable à celle que vous pouvez avoir [2]. » Mlle Le Gras insistait toujours. Mais, hélas ! qui réalise son rêve ? Plus on avançait, moins la vocation se manifestait. L'enfant était pieux, il ne voulait pas être prêtre. Saint Vincent de Paul, informé, en avertit sa mère : « En réponse à votre lettre, je vous dirai que monsieur votre fils a dit à M. de la Salle qu'il n'entrait en cette condition que pour ce que vous le vouliez ; qu'il s'est désiré la mort à cause de cela, et que pour vous complaire il prendrait les moindres ordres. Or cela, est-ce une vocation? Je crois qu'il aimerait mieux mourir qu'il ne souhaite votre mort. Quoi que ce soit, ou que cela vienne de la nature ou du diable, sa volonté n'est pas libre pour déterminer une chose de cette importance. Mourir ! et vous ne le devez pas désirer. Il y a quelque temps qu'un bon enfant de cette ville prit le sous-diaconat en

---

1 *Lettres*, t. I, p. 145, n° 144.
2 *Ibid.*, p. 23, n° 10.

cet esprit-là, et ne put passer aux autres ordres : voulez-vous exposer monsieur votre fils au même danger ? Laissez Dieu le conduire ; il est plus son père que vous n'êtes sa mère et l'aime plus que vous ; laissez-lui en avoir la conduite. Il saura bien l'appeler en un autre temps, s'il le désire, ou lui donner l'emploi convenable à son salut. Je me souviens d'un prêtre qui a été cassé, qui a pris l'ordre de prêtrise en un trouble d'esprit. Dieu sait où il en est maintenant ! Bonjour, Mademoiselle, soyez toute à Notre-Seigneur et conforme à son bon plaisir. Je vous prie de faire votre oraison en Zébédée et ses enfants, à laquelle Notre-Seigneur dit, comme elle s'empressait pour l'établissement de ses enfants : « Vous ne savez ce que vous demandez [1]. » Sur ce mot de son saint directeur, notre sainte veuve courba la tête, et, abandonnant ce qui avait été l'idéal de sa vie, elle laissa son fils suivre sa vocation. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat au parlement, épousa, en 1650, Mlle Le Clerc, et devint un parfait gentilhomme et un excellent chrétien.

Cette ardeur que nous voyons en Mlle Le Gras dans ses rapports avec son fils, elle la portait en toutes choses. Elle avait un feu singulier que la moindre apparence de bien excitait, et qui l'eût épuisée sans la sagesse de son saint directeur. Sans cesse il la rappelait à la paix, à l'abandon entre les mains de Notre-Seigneur. « Au nom de Dieu, Mademoiselle, aimez votre indigence et soyez tranquille. C'est l'honneur des honneurs que vous pouvez rendre présentement à Notre-Seigneur, qui est la tranquillité même [2]. » Et ces charmantes paroles : « Oh ! certes, Notre-Seigneur a bien fait de ne pas vous prendre pour sa mère, puisque vous ne savez pas honorer la tranquillité dans les cas diffi-

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 246, nº 238.
[2] *Ibid.*, p. 161, nº 159.

ciles. Honorez, je vous prie, la tranquillité de l'âme de Notre-Seigneur par un parfait acquiescement à sa sainte volonté en toutes choses. » Et un autre jour : « Je vous supplie d'honorer les abandons intérieurs auxquels les saints, voire même le Saint des saints, se sont trouvés quelquefois, et l'union plus étroite qu'ils ont eue ensuite avec Dieu. Je vous souhaite le bonsoir, et suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

« *P.-S.* — Je ne puis que vous dire que je me propose de vous bien blâmer demain de ce que vous vous laissez aller à ces vaines et frivoles appréhensions. Oh ! apprêtez-vous à être bien tancée [1]. »

Cette âme si ardente était unie, en Mlle Le Gras, à des organes d'une sensibilité exquise ; sa constitution était si faible, qu'on aurait dit qu'elle n'avait que le souffle. « Il en va presque de vous, écrivait saint Vincent de Paul à un prêtre malade, comme de Mlle Le Gras, laquelle je considère comme morte naturellement depuis dix ans ; et à la voir on dirait qu'elle sort du tombeau, tant son corps est faible et son visage pâle ; mais Dieu sait quelle force d'esprit elle a. Il n'y a pas longtemps qu'elle a fait un voyage de cent lieues ; et sans les maladies fréquentes qu'elle a et le respect qu'elle porte à l'obéissance, elle irait souvent d'un côté et d'autre visiter ses filles et travailler avec elles, quoiqu'elle n'ait de vie que ce qu'elle reçoit de la grâce [2]. »

D'ordinaire, ces ardeurs d'âme sont mêlées de précipitation et d'irréflexion. Il n'en était pas ainsi chez Mlle Le Gras. Elle avait l'esprit vif, mais elle l'avait encore plus juste. Surtout elle l'avait fort ; l'âme virile, presque rien de la femme que le cœur ; la décision prompte et toujours si parfaite, qu'il n'y avait pas à y revenir. Elle parlait à ravir des choses de Dieu et de

---

[1] *Lettres,* t. I, p. 442, n° 381.
[2] *Id.,* t. II, p. 64, n° 575.

l'âme, si bien que les hommes venaient se cacher derrière les portes entre-bâillées pour l'entendre quand elle parlait à ses filles. Comme il arrive souvent, son esprit, plein de ténèbres quand il s'agissait d'elle-même, avait des lumières infinies sur l'intérieur des autres. Elle révélait les âmes à elles-mêmes, et on ne la quittait pas sans un apaisement profond.

Son seul défaut comme directrice et supérieure eût été un air un peu sérieux, un aspect austère et même triste, qui aurait rendu l'abord moins facile. Mais saint Vincent de Paul la surveillait sous ce rapport. « Ayez soin, s'il vous plaît, de votre santé, et honorez la gaieté de cœur de Notre-Seigneur [1]. » — « Oh ! que mon cœur désire que cela soit, et promptement ! Or sus, faites-y de votre côté ce qu'il faut. Soyez bien gaie cependant, et faites gaiement ce que vous avez à faire [2]. » Et un autre jour, où elle était souffrante et où elle parlait de sa mort : « O Jésus, Mademoiselle, il n'est pas temps. Seigneur Dieu, vous faites trop de besoin au monde. Au nom de Dieu, faites votre possible pour vous bien porter, et traitez-vous mieux. Si je le puis, j'aurai le bien de vous voir ce soir, sinon demain, Dieu aidant. Soyez bien gaie, au nom de Dieu [3]. » Et toujours le même mot, le mot de saint Paul : *Réjouissez-vous dans le Seigneur :* le mot de tous les saints, le mot des âmes vaillantes, où tout ce que le monde met en nous de triste et d'amer tombe au fond, et où tout ce que Jésus-Christ y met de joyeux monte à la surface.

Saint Vincent de Paul avait compris le trésor que Dieu lui envoyait, et il le cultiva en maître. Il lui écrivait presque tous les jours. Il la confessait toutes les

---

1 *Lettres,* t. I, p. 178, n° 175.
2 *Ibid.,* p. 202, n° 197.
3 *Ibid.,* p. 295, n° 276.

semaines. Il dirigeait ses retraites, et il lui dictait ses sujets d'oraison. Il ne quittait pas Paris sans aller la voir ou sans s'excuser s'il ne le pouvait faire. Il prenait son avis en toutes choses : et cela d'un ton humble, respectueux, qui ne sentait jamais le supérieur, qui ne descendait jamais non plus à la familiarité; modèle éternel et inimitable de la correspondance d'un directeur avec ses pénitentes.

Avec de pareils éléments et une telle maîtresse des novices, on pouvait s'attendre à des merveilles. Saint Vincent de Paul voulut qu'on commençât tout de suite. Il alla visiter plusieurs maisons de louage, et il en arrêta une, très petite, dans un des quartiers pauvres de Paris. Cette maison qui servit de berceau aux filles de la Charité existe encore. Elle occupe le numéro 43 de la rue du Cardinal-Lemoine (ancienne rue des Fossés-Saint-Victor). Elle n'a que deux petites fenêtres de façade. Une porte basse, un corridor obscur, y donnent accès. Mlle Le Gras y entra le 29 novembre 1633, avec quatre ou cinq filles soigneusement choisies par saint Vincent de Paul. Malgré l'obscurité qui enveloppe ses lointaines origines, et bien qu'il soit difficile de nommer exactement ces quatre ou cinq premières filles, on juge de leurs vertus à l'enthousiasme de Mlle Le Gras. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés qu'elle suppliait saint Vincent de Paul de lui accorder la permission de se consacrer par un vœu irrévocable à l'achèvement d'une si sainte œuvre. Notre saint le lui permit, et elle fit cette consécration le 25 mars 1634, jour demeuré célèbre dans la Congrégation, et où toutes les sœurs renouvellent chaque année leurs vœux.

La maison arrêtée et le nombre des jeunes filles qui désiraient entrer dans la congrégation naissante commençant à se multiplier, saint Vincent de Paul crut que l'heure était venue de s'occuper d'une manière régulière de leur éducation religieuse. Dans ce but, il

se rendait toutes les semaines à la petite maison de la rue du Cardinal-Lemoine, accompagné de M. Portail, ou, en son absence, d'un autre prêtre, pour y faire une conférence sur les vertus qui convenaient davantage aux filles de la Charité. Avant l'ouverture de chaque séance, on se mettait à genoux et on disait le *Veni sancte*. Puis le saint indiquait le sujet qu'on devait traiter, sur lequel les sœurs, averties d'avance par un petit billet, avaient dû faire leur oraison. Il commençait par les interroger : « Vous, ma sœur, qui êtes au premier rang, quelles raisons avons-nous de pratiquer telle ou telle vertu ? » Et quand la sœur avait parlé : « Et vous, ma sœur, qui venez après, avez-vous quelque autre raison ? Et vous, ma sœur, qui êtes là-bas, au bout, près de la fenêtre ? Et vous, ma sœur ? etc. etc. » Saint Vincent de Paul en interrogeait ainsi dix ou quinze, écoutant avec attention les raisons qu'on donnait, y applaudissant souvent. « Oh bien ! ma fille, que cela est vrai ! Quelle belle raison vous avez trouvée ! Dieu soit béni ! Mon Dieu, mes filles, que c'est beau ! » Souvent il terminait les interrogations en s'adressant à Mlle Le Gras : « Et vous, Mademoiselle, pourriez-vous nous dire aussi quelque chose ? » Le saint reprenait alors ce qui avait été dit ; il notait ce qui était plus important, le développait et l'approfondissait encore, concluant toujours par quelque considération et résolution pratiques.

Rien n'est simple, vivant, pénétrant comme ces conférences ; c'est un père qui cause à l'abandon et à cœur ouvert avec ses filles. Nulle recherche de style, nul éclat de parole, mais un entrain singulier, l'entrain du cœur, l'ardeur des choses qu'on aime, des saillies charmantes, une science qui ne parvient pas à se cacher, des trésors infinis d'expérience et de connaissance du cœur humain, avec des élans d'amour de Dieu et des abaissements d'humilité incomparables. Tout cela saisi

sur le vif par Mlle Le Gras ou par une de ses filles, et écrit immédiatement en cachette sans avoir été revu par personne, en sorte que tout ici est conservé dans sa fraîcheur et sa simplicité primitives [1].

Il faudrait donner quelques exemples. Mais comment choisir dans ces deux volumes de plus de mille pages, tout pleins de l'esprit de saint Vincent de Paul ? Un des sujets sur lesquels le saint aimait à revenir, c'était l'origine obscure, pauvre, d'autant plus merveilleuse, de la Congrégation. Qui l'avait faite ? Était-ce lui? Oh ! nenni, ni lui, ni M. Portail, ni Mlle Le Gras; personne n'y avait songé ; c'était donc Dieu. « Une compagnie comme la vôtre, qui est destinée à des emplois si excellents, si agréables à Notre-Seigneur et si utiles au prochain, ne peut avoir d'autre auteur que Dieu même ; car jusqu'alors avait-on ouï parler d'une telle œuvre ? » Et pourquoi Dieu a-t-il fait cette œuvre ? Pour servir les pauvres, et pour les servir d'une manière nouvelle, inconnue jusque-là. On avait vu, à la vérité, des religieux et des hôpitaux pour l'assistance des malades; il y avait aussi des religieuses qui s'étaient consacrées à Dieu pour les servir dans les hôpitaux; mais jusqu'à vous il ne s'était point trouvé de communauté qui se fût dédiée pour aller servir les malades dans leur chambre ; et si, dans quelque pauvre famille, quelqu'un tombait malade, on l'envoyait à l'hôpital, et ainsi on séparait le mari de sa femme et les enfants de leurs père et mère; jusqu'alors, ô mon Dieu, vous n'aviez point fourni de moyens de les aller secourir chez eux, et il semblait en quelque façon que votre providence adorable, qui ne manque à personne, n'étendait point ses soins sur eux. Pourquoi pensez-vous,

---

[1] *Conférences de saint Vincent de Paul aux Filles de la Charité;* 2 vol. in-8°. Paris, Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, 1881.

mes chères sœurs, que Dieu ait attendu à leur susciter des secours? Oh! c'est que cela vous était réservé. Oui, comme notre sœur a fort bien remarqué, vous étiez destinées de toute éternité pour cet emploi et pour y être mises les premières. Quel avantage, mes filles! car celles-là sont les premières d'un ordre, lesquelles y entrent durant le premier siècle de son établissement; ce premier siècle est un siècle d'or [1]. »

Pour maintenir ses filles dans l'humilité, il revient sans cesse sur leur pauvreté d'origine. Qui sont-elles? Des villageoises, des campagnardes, d'humbles filles des champs. « Voyez-vous, mes sœurs, la plupart d'entre vous êtes des filles grossières, qui avez été nourries dans la rusticité, aussi bien que moi, qui gardais les troupeaux dans ma jeunesse [2]. »

Et encore : « Vous êtes pour la plupart des filles de basse extraction. Oh! que Dieu nous a fait une grande grâce, à vous et à moi, de nous avoir choisis de la lie du peuple pour se servir de nous! Ce qui étant ainsi, est-ce à nous de nous élever au-dessus de ce que nous sommes? Et si le monde se méprend en faisant plus d'estime de nous que nous n'en méritons, est-ce à nous d'en abuser? Je dis plus : quand vous seriez d'extraction noble, comme il y en a parmi vous quelques-unes, vous ne devriez point vous en prévaloir. Le Fils de Dieu, comme homme, n'était-il pas d'extraction royale? et néanmoins, ne le voyez-vous pas s'abaisser et s'adonner à une continuelle mortification? Il ferait beau voir qu'une fille vînt à Paris sous un désir apparent de servir Dieu et de travailler sans relâche, et qui, y étant arrivée, chercherait des commodités qu'elle n'avait pas dans le monde, s'élèverait au-dessus de ce qu'elle est, oublierait sa basse naissance et qu'elle ne mangeait

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité,* t. I, p. 211.
[2] *Ibid.,* p. 103.

chez elle qu'un peu de potage, du laitage, des fruits et rarement de la viande : cela ne serait-il pas bien à déplorer [1] ? Tenez pour certain que, du moment que vous quitterez votre manière de vie simple et grossière, que vous laisserez votre vêtir simple et abject, avec votre coiffure et autres pratiques qui vous tiennent dans l'humiliation, vous commencerez dès ce moment à déchoir, premièrement, de la grâce de Dieu, et ensuite de l'estime que l'on a fait jusqu'ici de vous, parce qu'il a paru, dans votre façon de vie, que vous étiez humbles et vertueuses ; c'est pour cela que les dames font maintenant état de vous, c'est pour cela qu'elles vous aiment et vous honorent, et c'est pour cela qu'on vous demande de plusieurs endroits [2]. »

A ce moment, une sœur dit sa coulpe et avoua qu'elle était tombée dans bien des fautes sous ce rapport. « Oh ! Dieu soit béni ! dit le saint, je le prie d'accepter cet acte de pénitence pour satisfaction des fautes dont vous vous sentez coupable [3]. Il me semble que la vaine gloire ne devrait point être parmi vous et y trouver entrée, d'autant que vous êtes, pour la plupart, de pauvres filles des champs, des filles de laboureur, comme moi ; en un mot, nous ne sommes que bien peu de chose. Quant à ce qui est de l'habit et de la coiffure que vous portez, vous n'avez point sujet d'en tirer de la vanité ; ni du côté de l'esprit, car vous ne pouvez pas l'avoir bien relevé. Pour la nourriture, les pauvres sont quasi comme vous : un peu de bœuf, et voilà tout ; il n'y a point là sujet de vous estimer ou de présumer ; ni pour les conversations, car vous ne fréquentez presque que les pauvres, et vous êtes leurs servantes [4]. »

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité,* t. I, p. 148.
[2] *Ibid.,* p. 151.
[3] *Ibid.,* p. 154.
[4] *Ibid.,* p. 586.

On remarquera la délicatesse du saint, qui ne dit jamais à ses filles : « Vous êtes des pauvres, des villageoises, » sans ajouter : « comme moi. » C'est de l'humilité d'abord, de l'habileté ensuite.

Si le temps ne pressait pas, il y aurait à lire ici tout entière une importante et charmante conférence sur les vertus des bonnes filles de village. « Mes sœurs, je m'étais proposé de vous parler le jour de sainte Geneviève, et comme elle était une pauvre fille de village, mon dessein était de vous entretenir de ses vertus et de celles des vraies filles de village, en ce que les premières qui sont entrées dans la compagnie ont été des filles de village ; et puisque je n'ai pas pu vous faire la conférence ce jour-là, à raison de quelque empêchement qui m'est survenu, j'ai résolu de la faire aujourd'hui sur ce sujet, et je la ferai volontiers à cause de la connaissance que j'en ai, par expérience et par nature, étant l'enfant d'un pauvre laboureur, et ayant demeuré à la campagne jusqu'à l'âge de quinze ans. Notre exercice, depuis de longues années, a été parmi les villageois. Et on peut dire qu'il n'y a guère de personnes au monde qui connaissent mieux leurs mœurs que les prêtres de la Mission. Je vous dirai donc qu'il n'y a rien de meilleur que les personnes qui ont véritablement l'esprit des villageois. On ne voit rien qui soit plus rempli de foi et qui ait plus de recours à Dieu dans leurs besoins et de reconnaissance dans leur prospérité. Et d'abord les vraies filles de village sont extrêmement simples ; elles n'usent ni de finesse ni de paroles à double entente ; elles ne sont point entières dans leurs opinions, ni attachées à leur sens, et croient tout simplement ce qu'on leur dit. C'est en quoi vous devez les imiter.

« On remarque une grande humilité dans les vraies filles de village ; elles ne se glorifient point de ce qu'elles ont, elles ne parlent point de leurs parents,

elles ne pensent point avoir de l'esprit, elles vont tout bonnement; et quoique quelques-unes aient du bien plus que les autres filles, elles n'en sont pas pour cela plus suffisantes, mais vivent également avec toutes.

« Ordinairement il n'en est pas de même des filles de ville, lesquelles parlent toujours de leur maison, de leurs parents, de leurs commodités, et même se vantent souvent d'avoir ce qu'effectivement elles n'ont pas.

« C'est ainsi qu'il faut que vous en agissiez toujours, et que les filles de maison qui sont dans la compagnie travaillent à acquérir le vrai esprit des bonnes villageoises et s'efforcent de les imiter dans leur manière de vivre.

« Je vous dirai qu'il y en a parmi vous qui ont cet esprit, et qui me donnent bien de la consolation toutes les fois que je les vois; et lorsque je les rencontre, ayant par les rues la hotte sur le dos, je ne puis vous exprimer la joie que cela me cause, tant elle est grande. Oh! Dieu en soit béni!

« Les bonnes filles de village ont une grande sobriété pour le manger; souvent la plupart se contentent de pain et de potage, bien qu'elles ne cessent point de travailler, et en des ouvrages pénibles. C'est ainsi qu'il faut que vous fassiez, si vous voulez être les vraies filles de la Charité.

« Ne pensez pas que vous soyez les seules qui ayez une pauvre nourriture : en quantité d'endroits les pauvres gens mangent rarement du pain; dans le Limouzin, ils n'ont le plus souvent que du pain de châtaignes; au pays d'où je suis, savez-vous de quoi se nourrissent les bonnes gens durant une bonne partie de l'année? Ils se nourrissent de millet, qu'ils mettent cuire dans un pot. Oh! que la sobriété est nécessaire aux filles de la Charité!

« Les bonnes filles des champs, telle qu'était la

grande sainte Geneviève, ont une grande pureté; elles ne restent jamais seules avec les hommes, et jamais elles ne les regardent au visage; elles n'écoutent point leurs cajôleries, et aussi ignorent-elles ce que c'est que d'être cajôlées; car, si on disait à une bonne fille de village qu'elle est belle et gentille, sa pudeur ne le pourrait souffrir, et même elle ne saurait point ce qu'on lui dirait.

« Je vous dirai encore que les vraies filles des champs sont extrêmement modestes en leur maintien; elles tiennent la vue baissée, elles sont modestes dans leurs habits, qui sont vils et grossiers; ainsi doivent être les filles de la Charité, qui ne doivent entrer dans les maisons des grands que quand elles y ont affaire pour le service des pauvres, et encore faut-il qu'elles le fassent avec crainte; qu'elles ne s'amusent point à remarquer ce qu'il y a dans les maisons, et qu'elles parlent à tout le monde avec une grande retenue et modestie.

« Oh! que je suis consolé, quand j'en rencontre quelques-unes d'entre vous que je crois avoir cet esprit, quand je trouve par les rues des sœurs qui sont de bonne maison, portant une hotte sur le dos avec une modestie qui inspire de la dévotion! Oui, il y en a parmi vous qui sont à admirer et qui ont des vertus vraiment généreuses.

« Peut-on voir une plus grande obéissance que celles des bonnes filles de village? Reviennent-elles de leur travail, et si le père et la mère leur commandent d'y retourner, elles s'y en vont incontinent, sans faire attention à leur lassitude ni à leur crotte, et sans regarder comment elles sont agencées. Voilà de quelle sorte les vraies filles de la Charité doivent se comporter. Reviennent-elles à midi de leur travail et du service des malades pour prendre leur repas : si le médecin ou la sœur servante leur dit qu'il faut qu'elles portent

quelques remèdes à un malade, il faut incontinent après leur réfection, sans regarder l'état où elles sont, qu'elles aillent promptement, se quittant, elles et leurs commodités, pour faire l'obéissance, et prenant la commodité des malades et non la leur propre : je crois que vous êtes presque toutes dans cette disposition [1]. »

Un autre point sur lequel portait une foule de conférences, c'était le service des pauvres. Il en exaltait les grandeurs. « Oh! le beau titre, mon Dieu, disait-il, le beau titre, la belle qualité! O mes filles, qu'avez-vous donc fait pour Dieu, pour mériter le titre glorieux de servantes des pauvres? Oh! c'est autant que si l'on disait servantes de Jésus-Christ, puisqu'il répute fait à lui-même tout ce qui est fait à ses membres. Il n'a d'ailleurs fait autre chose que de servir les pauvres. Je ne sais si je vous ai dit quel est le titre ou la qualité que prend le Pape : la plus belle et la plus vénérable dont il se sert dans l'expédition des affaires importantes, est celle de serviteur des serviteurs de Dieu. Il signe Clément ou Urbain, serviteur des serviteurs de Dieu; et vous, mes filles, vous signerez : servantes des pauvres malades, qui sont les bien-aimés de Jésus-Christ.

« Oh! que vous êtes heureuses, mes filles, que Dieu vous ait destinées à un si grand et si saint emploi! Les grands du monde se croient heureux lorsqu'ils peuvent y employer une partie de leur temps, et vous êtes témoins, vous particulièrement, nos sœurs de Saint-Sulpice, avec quel zèle et quelle ferveur servent les pauvres ces bonnes princesses et ces grandes dames que vous accompagnez. Un saint Louis, mes filles, avec une humilité vraiment exemplaire, n'a-t-il pas exercé le service des pauvres dans l'Hôtel-Dieu de Paris, ce qui a beaucoup contribué à sa sanctification?

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité,* t. I, p. 76 et suiv.

Tous les saints n'ont-ils pas recherché et tenu à bonne œuvre de rendre le même service aux pauvres? Humiliez-vous donc quand vous l'exercez, cette même charité, et pensez souvent, mes filles, que Dieu vous a fait une grâce au-dessus de vos mérites. Si c'est pour cette raison que le monde vous chérit et vous honore, combien plus devez-vous admirer ce que Dieu fait pour vous! Je viens de voir la reine, qui m'a parlé de vous très avantageusement; sur quoi j'observe, mes filles, comme vous avez sujet de craindre d'être infidèles à Dieu et à ses grâces, si vous ne faites tous vos efforts pour pratiquer les règles qu'il vous a fait donner. »

Mais ce n'était pas assez que les filles de Charité fussent dévouées aux pauvres, surnaturellement, jusqu'au sacrifice : il les voulait intelligentes, actives, ponctuelles, obéissantes aux médecins pour le temps, l'heure et la qualité des remèdes, tenant leurs comptes dans un ordre parfait, dignes enfin de servir de modèle à ceux qui après elles voudraient se consacrer au service des pauvres.

Écoutons ces conseils si pratiques :

« Vous devez agir avec respect et obéissance à l'égard de MM. les médecins, vous gardant bien, mes filles, de trouver à redire à leurs ordonnances, que vous devez remplir avec exactitude, et sans jamais vous permettre de faire les médecines selon votre manière de voir, mais y mettre ponctuellement ce qu'ils vous ont donné, tant pour la dose que pour les drogues, parce que quelquefois il n'y va de rien moins que la vie des personnes. Respectez MM. les médecins, non seulement parce qu'ils sont au-dessus de vous et plus éclairés que vous, mais encore parce que Dieu vous le commande dans la sainte Écriture, où l'on lit les paroles suivantes : « Honorez les médecins pour la nécessité. « Les rois eux-mêmes, ainsi que tous les grands du « monde, les honorent. » Pourquoi vous autres, mes

filles, sous prétexte qu'ils vous sont familiers, qu'ils vous parlent librement, ne leur porteriez-vous pas l'honneur et le respect que vous leur devez ? Il n'y a que l'ignorance qui peut vous empêcher de connaître pourquoi ils suivent plusieurs méthodes dans le traitement des maladies qui semblent être les mêmes [1].

« Il faut vous appliquer particulièrement à retenir la manière dont ils traitent les maladies, afin que, lorsque vous serez dans les villages ou tout autre lieu où il n'y aurait pas de médecin, vous puissiez vous servir utilement de leur méthode. Remarquez dans quel cas il faut saigner et même réitérer la saignée, quand celle du bras ou celle du pied; quelle quantité de sang il faut tirer chaque fois, quand il faut appliquer les ventouses; instruisez-vous des remèdes propres à la diversité des maladies, et quand il faut les administrer [2]. Tout cela, mes chères filles, vous est bien nécessaire, et vous ferez un très grand bien lorsque vous en serez parfaitement instruites, et, partant, je pense qu'il est très essentiel que vous fassiez entre vous quelques conférences à ce sujet en forme de catéchisme [3]. »

Bien entendu que, dans le service des pauvres, saint Vincent de Paul ne voulait pas qu'on regardât seulement le corps; ce qu'il fallait voir avant tout, c'était l'âme.

« Pensez-vous que Dieu vous ait seulement destinées pour porter quelques morceaux de pain et de viande, du potage et des remèdes aux malades? Oh! non, il attend encore de vous que vous pourvoyiez à leurs besoins spirituels; il faut que vous leur donniez la

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité,* t. I, p. 55.
[2] *Ibid.,* p. 193.
[3] *Ibid.,* p. 194.

manne spirituelle et que vous leur communiquiez l'esprit de Dieu [1].

« Mais, direz-vous, nous qui sommes si ignorantes, devons-nous donc instruire les pauvres? Oui, mes chères filles, et vous ne devez pas craindre de le faire; mais, avant tout, n'oubliez pas de demander humblement à Dieu ce que vous devez leur dire, et il ne manquera pas de vous l'inspirer. Oh! qu'il est beau, qu'il est touchant de voir qu'avec la peine que vous prenez, vous ayez des paroles de piété qui montrent que votre cœur est rempli de l'amour de Dieu et que vous en faites part à vos chers pauvres! Oh! mes chères filles, faites tout ce que vous pourrez pour les servir de cette manière, et dorénavant faites-vous un cas de conscience d'être avec un pauvre sans lui donner quelque instruction [2]. »

Et c'est surtout à l'heure de la mort qu'elles devaient redoubler de zèle.

« Ayez grand soin de l'instruction de ces pauvres gens; enseignez-les à bien mourir. Quelles consolations, mes chères filles, d'aider ces bonnes gens à aller au ciel! Oui-da, vous les conduirez au ciel en les instruisant des moyens de bien servir Dieu. Ah! mes sœurs, vous ferez de grandes choses, si vous êtes fidèles à Dieu [3]. »

Afin qu'aucun moyen humain ne leur manquât dans l'accomplissement de leur importante mission, saint Vincent de Paul voulait qu'elles eussent toute la science dont elles étaient capables; il tenait surtout à ce qu'elles apprissent à lire, à écrire, à compter.

« Il est bien à désirer que vous le sachiez toutes, non pour être savantes, car la science ne fait souvent qu'enfler le cœur et élever l'esprit mal à propos, en le

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité*, t. I, p. 204.
[2] *Ibid.*, p. 193.
[3] *Ibid.*, p. 261.

remplissant d'orgueil, mais afin de vous faciliter le moyen d'observer plus exactement vos règles, de tenir vos comptes de recettes et de dépenses en bon état, de donner de vos nouvelles des lieux éloignés où vous serez, d'assurer vos supérieurs de vos respects et de votre dépendance, surtout d'enseigner ces pauvres petites filles de village; en un mot, afin que vous soyez plus en état de servir Dieu [1]. »

En même temps que saint Vincent de Paul formait ses filles à la visite et au soin des pauvres, il s'appliquait à les établir dans ces vertus de douceur, d'union réciproque, de respect cordial, d'humilité et de modestie qui sont la parure et la force de la vie religieuse. Il voulait qu'elles eussent entre elles-mêmes, dans l'intérieur de la maison, une modestie angélique.

« Les sœurs, disait-il, se souviendront aussi de ne point faire de bruit dans les chambres en allant par la maison, ou fermant et ouvrant les portes, particulièrement pendant la nuit; et dans le temps où il leur est permis de converser ensemble, elles prendront garde de ne pas trop élever la voix, mais s'étudieront à parler toujours d'un ton fort modéré, comme il est convenable à leur état et à l'édification qu'elles doivent au prochain [2]. »

Mais cette modestie n'était rien à ses yeux à côté du respect cordial qu'elles se devaient les unes les autres dans la maison. Respect cordial, c'est-à-dire qui monte du cœur et qui se compose à la fois de vénération et de tendresse. « Mais, me dites-vous, cette sœur est une pauvre fille. Oh! oh! et c'est une âme qui était honorée de la recherche d'un Dieu, lequel, après qu'elle y a consenti, l'a prise pour son épouse : à quelle plus haute dignité peut-elle être élevée! Si

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité*, t. I, p. 190.
[2] *Ibid.*, p. 281.

cette fille était demoiselle dans le monde, elle a quitté sa coiffure pour prendre cet habit de mépris et pour se donner à Dieu dans un état de bassesse, d'humiliation et de peine, ce qu'elle a fait parce qu'elle a cru que Dieu le demandait d'elle : hé! voulez-vous rien voir de plus digne d'estime [1] ?

« Une fille viendra de cent lieues, de Flandre, de Hollande, pour se consacrer à Dieu dans le service des personnes les plus abandonnées du monde, n'est-ce pas courir au martyre? Oui, sans doute, un saint Père dit que celui-là est martyr, lequel, se donnant à Dieu pour rendre service au prochain, souffre volontiers tout ce qui se rencontre de difficile et de fâcheux dans cet emploi [2]. »

On pense bien que saint Vincent de Paul, qui voulait ses filles si modestes dans l'intérieur de la maison et de sœur à sœur, se préoccupait bien davantage de leur modestie au dehors.

« Vous devez être dans tous les temps d'une modestie exemplaire. Et que serait-ce de voir une fille de la Charité aller par les rues comme une évaporée, ou regarder de côté et d'autre? O mes filles, s'il en était ainsi, le monde dirait bientôt que cette fille perdra sa vocation, et que, si les autres se conduisent de même, la compagnie ne saurait subsister. Vraiment, je suis bien édifié quand je rencontre par les rues quelqu'une d'entre vous; Dieu en soit béni! Il m'est toujours demeuré dans l'esprit la grande modestie d'une sœur que je rencontrai venant de quelque lieu. Je lui demandai qui était la personne à qui elle venait de parler. « Hé! Monsieur, me répondit-elle, je n'y ai point pris « garde. » Mes filles, voilà comme il faut faire [3]. »

---

[1] *Conférence aux Filles de Charité,* t. I, p. 227.
[2] *Ibid.,* p. 228.
[3] *Ibid.,* p. 57.

Cette modestie si grande dans les rues, vis-à-vis des gens du monde, il la voulait plus délicate encore vis-à-vis des ecclésiastiques : « O mes filles, évitez toute sorte de familiarité avec MM. les ecclésiastiques, mais ayez pour eux le plus grand respect; oui, il n'y a personne au monde qu'on doive davantage respecter que les ecclésiastiques : ce sont eux qui dans la messe changent le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, en prononçant les paroles sacramentelles; ce sont eux qui, par le moyen des sacrements, nous remettent en grâce avec Dieu et qui de ses ennemis nous rendent ses amis, et qui ont le pouvoir d'arracher nos âmes d'entre les mains du diable, pour les remettre entre celles de Dieu. O mes filles, nous ne pouvons point trop honorer ceux qui ont le caractère du sacerdoce!

« C'est pourquoi ne leur parlez jamais qu'avec une singulière modestie, en sorte que vous n'osiez presque pas lever la vue en leur présence; respectez leur sainteté, s'ils en ont; et s'ils n'en ont pas qui vous soit connue, respectez la sainteté de leur caractère et le rang qu'ils tiennent dans l'Église de Dieu. Quand vous aurez à leur parler pour les nécessités de vos malades, faites-le brièvement et succinctement, et que ce ne soit jamais dans leur logis; oh! non, jamais; j'aimerais mieux que vous les attendissiez à l'église. Que si, pour quelque nécessité pressante, mais je dis bien pressante, et qui ne peut point se remettre, vous ne pouvez vous dispenser d'aller chez eux, oh! n'y allez jamais seules et sans une compagne qui ne vous quitte point. Et qu'est-ce qu'une fille seule irait faire chez un prêtre? et que dirait-on? Oh! non, il ne le faut pas absolument; quand le cas pressera, vous pourrez prendre votre sœur avec vous, et, étant arrivées dans sa maison, lui dire l'affaire pour laquelle vous y êtes venues, ensuite vous retirer tout aussitôt; autre chose,

il ne le faudrait pas. Toutefois on pourrait répondre pour une ou deux fois; mais, s'il voulait vous retenir plus longtemps, il faudrait dire : Monsieur, excusez-moi, j'ai affaire, je suis un peu pressée. Car, voyez-vous, mes filles, quoique la sainteté de leur ministère et le sacré caractère qu'ils portent les élèvent au-dessus du reste des hommes, il pourrait néanmoins arriver à l'égard de quelques-uns que, si vous leur parliez longtemps et non de choses nécessaires, ils ne laisseraient pas de les écouter, et les uns et les autres vous perdriez votre temps; partant, traitez toujours avec eux fort courtement et sérieusement [1]. »

Sur toutes ces questions, le saint, selon sa méthode, consultait ses sœurs; pressées par ses interrogations, ces jeunes âmes, si ardentes et si pures, s'animaient et trouvaient des réponses qui le jetaient dans l'admiration.

Voyez, par exemple, la conférence sur l'union et la désunion qui peuvent régner dans une communauté. Quelle recherche dans les réponses des sœurs ! Plus de trente filles de Charité prennent la parole et y déposent toutes les raisons les plus profondes, les plus pratiques, de garder à tout prix l'union des cœurs. Saint Vincent de Paul était ravi. Voyez aussi la conférence sur l'amour de la vocation : « J'eus une grande consolation en la dernière conférence où j'ai assisté ; chacune rapportait si ingénument ses pensées, qu'il me semblait voir sortir de leur bouche comme des étincelles de feu qui allumaient un grand brasier, et comme des chandelles qui allumaient d'autres chandelles [2]. »

Afin de conserver cette union des cœurs, saint Vincent de Paul ne trouvait pas de meilleur moyen que cette entière franchise qui va jusqu'à s'avertir réciproquement de ses défauts.

---

1 *Conférences aux Filles de Charité,* t. I, p. 452.
2 *Ibid.,* p. 201.

Un jour qu'il parlait de cette pratique, Mlle Le Gras se mit à genoux et demanda humblement qu'une sœur fût chargée de l'avertir. « Oh ! oui, dit le saint; il ne serait pas juste, Mademoiselle, que toutes nos sœurs ayant ce bonheur d'être averties de leurs fautes, vous et moi fussions les seuls qui serions privés de ce bien, et serions assez malheureux que de n'avoir personne qui nous fît cette charité. Il faudra donc qu'une sœur qui sera comme votre coadjutrice, et qui tiendra votre place en votre absence, reçoive les plaintes qu'on pourra faire contre vous, et écoute les choses dont on aura à vous avertir; voilà comment on en doit user et comment j'en use; mais j'ai à me plaindre que celui qui a charge de m'avertir n'a pas assez de charité et me laisse souvent passer des fautes bien considérables [1]. »

A la conférence suivante, il revient sur le même sujet, et demande si on a fait des progrès : « Mademoiselle, vous plaît-il nous dire si l'on a fait quelques progrès dans la compagnie, depuis qu'il a été arrêté qu'on avertirait des fautes? — Mon Père, on n'est pas encore bien entré dans cette pratique, ce qui vient peut-être de ce que je n'ai point encore prié celle que votre charité m'a donnée pour admonitrice ; je ne l'ai point encore, dis-je, priée de m'avertir, et apparemment elle n'aura pas osé l'entreprendre, de crainte que mon orgueil ne l'eût pu aisément supporter; je vous demande très humblement pardon, mon Père, et à toutes nos sœurs, des fautes que j'ai commises et dont je ne me suis point fait avertir [2]. »

Alors, pour mieux faire approfondir la nécessité de ces avertissements, saint Vincent de Paul continua ses interrogations : « Ma sœur, qui êtes là-bas, vous semble-t-il qu'il soit à propos de vous avertir les unes

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité*, t. I, p. 319.
[2] *Ibid.*, p. 324.

les autres? — Mon Père, c'est un des meilleurs moyens que nous ayons pour nous corriger de nos défauts ; cependant une de mes sœurs m'ayant avertie, ainsi que je l'en avais priée, j'ai été si orgueilleuse que de témoigner le trouver mauvais; je vous en demande très humblement pardon, et à vous, ma sœur, qui m'avez fait la charité. » L'autre sœur, de son côté, se mettant aussi à genoux, dit : « C'est à moi, ma sœur, à vous demander pardon de ce que je vous ai fait l'avertissement mal à propos et en présence du monde. — Oh! que voilà qui est bien! dit notre très honoré Père; l'une s'accuse de n'avoir pas bien pris l'avertissement, et l'autre de ne l'avoir pas bien donné. Levez-vous, mes filles; mais la sainte coutume est de baiser la terre quand on a dit sa coulpe[1]. »

Une pureté angélique devait achever le portrait d'une fille de la Charité. Placée par l'Église au chevet des mourants, elle doit être comme une mère auprès du lit de son fils malade ; mais, pour avoir là cette chasteté, il faut l'avoir toujours.

On voit quelles vertus le saint exigeait de ses filles : vertus héroïques, mais sans lesquelles elles ne pouvaient remplir les devoirs de leur sainte vocation. Ces vertus avaient pour principe et pour fin l'amour de Dieu. Aussi il y revenait sans cesse : avec quel élan, quelle grâce, quelle éloquence ! On en jugera par quelques mots. Le sujet de la présente conférence est de l'amour de Dieu : « Or sus, béni soit Dieu ! Dites-moi, ma sœur, pourquoi il faut qu'une fille de la Charité aime Dieu de tout son cœur. — Mon Père, c'est parce qu'il est infiniment bon. — Voilà qui va bien. Mais pourquoi une fille de la Charité doit-elle aimer davantage Dieu que le reste des hommes? — Monsieur, en ce qu'il nous a tirées de la masse corrompue du monde

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité*, t. I, p. 327.

pour nous mettre dans un état où nous avons tant de moyens de nous sanctifier ; pour moi, je suis toute confuse de tirer si peu de profit de tant de grâces et suis résolue d'être plus sur mes gardes à l'avenir. — Ma fille, par quelles marques pouvez-vous connaître que vous aimez Dieu ? — Mon Père, c'est quand on sent un grand désir de lui plaire. — Ah ! ma fille, c'en est là véritablement une grande marque ; car si on a un grand désir de lui plaire, non seulement on évitera de l'offenser, mais encore on s'étudiera à faire tout ce qu'il veut. A quoi peut-on connaître qu'une fille de la Charité aime Dieu ? — Mon Père, c'est si elle garde ses saints commandements. — Ah ! ma fille, vous avez raison, etc. etc. [1]. »

Toute la conférence est de cet entrain. Les sœurs parlent les unes après les autres, et chaque mot qui s'élève de ces cœurs embrasés donne au saint l'occasion de nouveaux développements.

Du reste, jamais d'excès en saint Vincent de Paul ; il voulait ses filles embrasées de l'amour de Dieu, mais libres, détachées de tout, toujours prêtes à tout quitter, même les plus doux exercices de piété, même l'oraison, même la sainte communion, pour le service des pauvres.

« Faites sans aucun retard ce qui regarde le service des pauvres ; et si, au lieu de faire votre oraison le matin, il vous faut aller porter une médecine, allez-y en repos. Oh ! quelle consolation pour une bonne fille de Charité de se dire à elle-même : Au lieu de faire mon oraison, ma lecture, je vais visiter mes pauvres malades qui pressent, et je sais que Dieu aura pour agréable mon action ! Avec cette pensée, une fille va gaiement partout où Dieu l'appelle [2]. »

Quel esprit juste, sensé, modéré ! Voilà la vraie reli-

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité*, t. I, p. 404.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 274.

gion, *religio munda et immaculata* [1]. En formant les filles de la Charité, il formait toutes les servantes des pauvres.

Souvent, au milieu de ces conférences, notre saint paraissait comme ravi en Dieu. Il s'arrêtait et répétait deux ou trois fois les derniers mots de la phrase précédente comme s'il ne pouvait continuer. Ou bien il joignait les mains et disait : « Mon Dieu ! mon Dieu ! » ou encore : « Or sus, mon Sauveur ! mon bon Sauveur [2] ! » Les sœurs retenaient leur souffle et s'en allaient tout émues. Après le fondateur et le père, elles venaient d'entrevoir le saint.

La conférence se terminait d'ordinaire par la bénédiction que le saint donnait à ses filles. C'était un bonheur pour celles-ci ; mais c'était un martyre pour celui-là. Quelquefois il refusait durement : « Quoi ! mon Dieu ! misérable pécheur que je suis, que je donne la bénédiction à des âmes si saintes et à vos servantes [3] ! » Quelquefois il se résignait à le faire après s'être frappé la poitrine, comme le jour où il venait de parler de la douceur : « Plaise à Dieu de répandre sur vous son esprit, qui n'est qu'amour, douceur, suavité et charité ; et moi, quoique le plus rude de tous les hommes et le moins doux, je ne laisserai pas de prononcer les paroles de la bénédiction, me confiant en son infinie miséricorde [4]. » Ou encore, ce jour où il avait parlé du travail : « Je prie Dieu, qui travaille de toute éternité, au dedans de lui-même ; je prie Notre-Seigneur, qui a toujours été dans le travail, de nous pardonner les pertes de temps ; et à moi particulièrement, qui suis le plus indigne du pain que je mange ; je le prie de nous

---

1 S. Jac. *Epist.*
2 *Conférences aux Filles de Charité,* t. II, p. 10.
3 *Id.,* t. I, p. 515.
4 *Ibid.,* p. 238.

faire la grâce de nous sanctifier dans nos travaux[1]. » Quelquefois il s'y refusait absolument : « Je prie Dieu, mes chères filles, qu'il vous pardonne les fautes que vous avez faites contre vos règles. Et moi, misérable, qui ne garde point les miennes, je lui en demande pardon aussi, et à vous, mes filles. Et pour cela, je prierai Notre-Seigneur Jésus-Christ de vous donner lui-même sa sainte bénédiction, et je n'en prononcerai pas les paroles aujourd'hui, parce que les fautes que j'ai faites envers vous m'en rendent indigne. Je prie donc Notre-Seigneur que ce soit lui. »

Ici M. Vincent baisa la terre ; et Mademoiselle et toutes les sœurs, vivement affligées de ce que leur Père se refusait à leur donner sa bénédiction, l'en prièrent avec tant d'instance, qu'il leur accorda enfin cette grâce.

« Priez donc Dieu, mes chères filles, ajouta-t-il, de ne point regarder à mon indignité ni aux péchés dont je suis coupable, mais qu'il me fasse miséricorde et qu'il répande ses bénédictions sur vous[2]. »

Comment un tel enseignement aurait-il laissé froides les âmes jeunes et ardentes qui le recevaient chaque semaine ? Comment cette parole n'aurait-elle pas éclaté par-dessus les murs de l'humble salle où parlait saint Vincent de Paul, pour aller séduire et appeler déjà une foule d'autres âmes, également pures et nobles, qui n'attendaient qu'un signal pour se lever et se mettre en marche ? Aussi elles accouraient de toutes parts, elles envahissaient une maison trop petite ; vainement Mlle Le Gras en remplissait toutes les chambres, même les corridors, jusqu'à partager son lit avec une infirme pour faire une place de plus. Il fallut quitter cette maison, ce premier et cher berceau de la congrégation ; et le 17 mai 1636, Mlle Le Gras vint s'établir

[1] *Conférences aux Filles de Charité,* t. I, p. 431.
[2] *Ibid.,* p. 285.

avec ses filles à la chapelle Saint-Denis, dans un local plus vaste et qui avait ce grand avantage d'être à la porte de Saint-Lazare, où demeurait saint Vincent de Paul. Le contrat fut signé par la présidente Goussault, de plus en plus la mère et la bienfaitrice de la compagnie naissante. Déjà elle souffrait de la maladie dont elle mourut peu après, objet de profonde admiration pour sa douceur, sa patience, sa soumission à la volonté de Dieu. « O mon Dieu, Mademoiselle, écrivait saint Vincent de Paul, que la soumission à la volonté de Dieu dans son mal a été douce et forte ! Ce n'est rien de l'avoir vue en santé, en comparaison de sa maladie[1]. »

Assistée par saint Vincent de Paul, soignée par Mlle Le Gras, entourée des filles de la Charité qu'elle aimait tant, elle n'eut qu'un regret sur son lit de mort, ce fut de n'avoir pas tout quitté, comme elle en avait eu longtemps le désir, et de n'être pas entrée, toute grande dame qu'elle était, dans cette humble congrégation de servantes des pauvres. Peut-être est-ce pour augmenter son regret, peut-être est-ce pour la récompenser de son dévouement que Dieu permit que, la nuit qui précéda sa mort, elle eut l'esprit tout illuminé des grandeurs futures de la congrégation naissante. « Oh ! mes filles, il faut que je vous dise ce que la bonne Mme Goussault, qui était une grande servante de Dieu, — c'est une sainte qui aimait beaucoup votre compagnie, — me dit, la nuit devant celle qu'elle mourut : « Ah ! Monsieur, comme mon esprit a été occupé toute cette nuit de vos bonnes filles ! Si vous saviez tout ce que j'en crois de bien ! Oh ! qu'elles feront de grandes choses ! — Oui, ajouta saint Vincent de Paul, à condition qu'elles soient toutes bonnes[2] ! »

---

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 250, nº 241.
[2] *Conférences aux Filles de Charité,* t. I, p. 184-261.

# CHAPITRE III

Saint Vincent de Paul applique les hommes du monde au service des pauvres.
— Les Filles de la Charité (suite).

1633 - 1642

Voilà donc déjà deux armées mises par saint Vincent de Paul au service des pauvres : les dames du monde avec leur nom, leur influence, leur fortune ; les filles de la Charité avec leur pur et héroïque dévouement. Notre saint travaillait à en former une troisième, plus difficile à réunir, non moins belle : celle des hommes du monde. Dans les œuvres de charité, la femme met plus de tendresse, de délicatesse ; l'homme, plus d'autorité. Son exemple frappe davantage, et il est telle ou telle misère dont seul il peut entreprendre la guérison. Ce n'était pas trop d'ailleurs de toutes les forces de la société chrétienne, pour venir en aide aux effroyables misères dont nous allons bientôt commencer le récit. Pour toutes ces raisons, saint Vincent de Paul multipliait les efforts, afin de grouper sous l'étendard de la charité le plus grand nombre possible de serviteurs des pauvres.

Les premiers essais de saint Vincent de Paul datent de l'époque où il était curé de Châtillon-les-Dombes. Le règlement pour la confrérie des dames de Charité est de 1617 ; celui d'Amiens, pour la réunion de Cha-

rité des hommes, est de 1620. Mais est-ce bien le premier? Notre saint n'a-t-il rien fait en ce genre à Clichy, à Châtillon? En tout cas, à partir de 1620, il commença à multiplier ces réunions d'hommes : à Folleville, à Montmirail, à Joigny, à Trévoux. Les registres de la ville de Mâcon ont gardé le souvenir de la première réunion d'hommes tenue en 1623 dans cette ville pour le soulagement des pauvres. On a retrouvé plusieurs manuscrits autographes des règlements faits par saint Vincent de Paul. Ils sont à peu près conçus dans les mêmes termes, et on y saisit parfaitement sa pensée.

L'association est une association chrétienne. Elle a pour patron Jésus-Christ, père des pauvres. Elle est présidée par le curé ou recteur, sans lequel, ni dans l'assemblée des dames, ni dans l'association des hommes, on ne peut rien faire. Tout homme chrétien peut y entrer; mais elle a un centre et comme un cœur composé de trente hommes, choisis parmi les plus fervents, qu'on nomme les serviteurs des pauvres et qui seront, disent les statuts, « comme les piliers soutenant le corps de l'association. » Ces trente personnes éliront trois administrateurs chargés de gouverner l'association : le président, nommé tour à tour le prieur ou le commandeur, qui préside les assemblées et dirige l'association; le trésorier, qui garde les fonds dans une armoire à deux clefs, et qui chaque année rend compte de l'emploi qu'il en a fait; enfin le visiteur, chargé de découvrir les pauvres honteux, les veuves, les orphelins, les vieillards, et d'en donner connaissance à l'assemblée pour qu'elle vienne à leur aide.

Le but de l'association est de réaliser cette parole du Deutéronome : « Qu'il n'y ait point de pauvres parmi vous. » Et, en effet, dans un village bien tenu, dans une ville bien organisée, il ne peut pas, il ne doit pas y avoir de pauvres. Ou le pauvre est valide, il peut gagner sa vie; la mendicité doit lui être interdite, et

l'association l'aider à avoir de l'ouvrage. Ou il est délicat de santé, trop jeune d'âge, et ne gagne qu'une portion de ce qui lui fait besoin : l'association doit lui subvenir du reste. Ou enfin il est malade, impotent, incapable de travail : « l'association lui distribuera par semaine ce qui lui sera nécessaire pour vivre. » Dès lors plus de mendicité. Notre-Seigneur a bien dit : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous ; » il n'a pas dit : Vous aurez des mendiants. La pauvreté résulte du plan admirable de Dieu. La mendicité n'accuse que l'imperfection de la société. Elle est la mère de tous les vices et le péril de toutes les civilisations.

Nous avons vu comment saint Vincent de Paul s'y prenait pour fournir un fonds d'entretien et de ressources à chacune de ces associations, selon le pays où elles étaient établies. Nous n'y reviendrons pas, pas plus que sur les recommandations expresses de s'occuper des âmes encore plus que des corps. « Ils veilleront, dit-il, à ce que les enfants aillent à l'école, apprennent le catéchisme et communient ; à ce que les grandes personnes soient instruites de leur religion et reçoivent les sacrements. S'ils avaient le malheur d'être hérétiques, ils ne négligeront rien pour les ramener à la vérité. Mais, si ces pauvres égarés s'obstinaient, faudrait-il les chasser de l'hôpital, leur refuser tout secours ? » Michelet l'avait prétendu : « Ce qui étonne, dit-il, c'est qu'ayant tant de cœur, il n'oublie pas son caractère de prêtre, et fasse de la confession catholique la condition de l'aumône. Mais quoi ! si cet homme affamé est luthérien, calviniste, faut-il qu'il meure ? Faut-il qu'il abjure pour manger[1] ? » M. Feillet, un homme de grande science et de haute probité, qui avait accepté cette accusation, la rétracte dans son ouvrage sur *la Misère au temps de la Fronde* : « Nous profitons

---

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 244.

de cette occasion pour faire amende honorable du reproche d'intolérance que, sur un texte mal compris, nous avions adressé à Vincent de Paul dans notre travail de la *Revue de Paris;* une étude beaucoup plus sérieuse de l'époque, une sorte de connaissance plus intime du saint, que la lecture de toutes ses lettres inédites nous a donnée, tout nous a convaincu que Vincent, en présence du malheur, ne demandait jamais à quelle religion on appartenait. Aussi ne mettons-nous aucun amour-propre à déclarer que nos critiques de 1856 nous paraissent, en 1861, plus spécieuses que solides, que nous les rétractons sans aucune arrière-pensée ni faux-fuyant, par le seul motif du respect qu'on doit à la vérité [1]. »

Ce qui reste vrai, c'est que ce saint cœur de prêtre, en donnant des secours à tous, voulait qu'ils servissent à amener les uns à la vérité, et tous à la vertu.

Mais, pour que les associés ne se laissassent jamais aller à la défaillance, au découragement, pour qu'ils ne reculassent devant aucune fatigue ni devant aucun péril, il voulait qu'ils levassent les yeux plus haut que les pauvres, qu'ils vissent en eux les membres souffrants de Notre-Seigneur, et qu'ils se persuadassent bien que ce qu'on fait au plus petit d'entre eux, c'est à Jésus-Christ qu'on le fait. Quand il récitait les litanies, on sentait sa voix trembler à ce mot : *Jesu pater pauperum.*

Tels sont les traits principaux, à peu près les mêmes partout, de cette création originale des assemblées d'hommes du monde au service des pauvres. Elle répondait si bien aux besoins du moment, qu'elle se répandit partout avec une rapidité merveilleuse, non seulement à Folleville, Joigny, Montmirail, Trévoux,

---

[1] *La Misère au temps de la Fronde,* p. 239, note.

Mâcon, dans plus de trente paroisses, mais jusqu'en Lorraine, en Champagne et en Bourgogne.

Le succès fut encore plus grand à Paris. Car on pense bien que, établi définitivement à Saint-Lazare, saint Vincent de Paul ne négligea pas une œuvre pareille, et qu'ayant sous la main, dans une foule de grands seigneurs et de personnages éminents, de si puissants appuis, il sut les employer pour le service des pauvres.

Parmi ces personnages éminents était au premier rang le baron de Renty, un des plus grands chrétiens du xvii^e siècle et de tous les siècles.

Né en 1611 au château de Beny, dans la basse Normandie, au diocèse de Bayeux, tenu sur les fonts du baptême par deux pauvres, sa noble et pieuse famille ayant eu cette belle inspiration, qui ressemblait à une prophétie, après de brillantes études à Bayeux et à Paris, contrarié par son père dans le désir qu'il avait de se faire chartreux, il épousa à vingt-deux ans une jeune fille noble de grande vertu, M^lle d'Entragues, dont il eut cinq enfants, deux fils et trois filles. Voué comme tous ceux de sa race au métier de la guerre, il s'y fit remarquer à la fois par sa piété et son courage. Un gentilhomme l'ayant provoqué en duel, il répondit que Dieu et le roi le lui défendant, il ne se bâttrait pas; mais que, si ce gentilhomme l'attaquait, il saurait l'en faire repentir. Ce fut ce qui eut lieu. M. de Renty le blessa, le désarma, lui fit rendre son épée, sans autre vengeance que de le conduire dans son hôtel, où il pansa sa blessure, le soigna avec le plus grand respect et lui rendit son épée. Ce fut une des rares occasions où il fit voir ce qu'il y avait de fier sang breton dans ses veines. Bientôt une humilité absolue enveloppa et cacha à tous les regards ses brillantes qualités. Il fit profession de renoncer à sa noblesse, abandonna tous ses titres, tous les insignes de ses dignités, et Louis XIV

lui ayant envoyé le titre de conseiller du roi, il le lui renvoya avec une humilité qui, au lieu de blesser le roi, provoqua en lui un cri d'admiration. Dès lors il se voua entièrement au service des pauvres. Il avait fait de son château de Beny un hôpital où lui, sa femme, ses jeunes filles, servaient les pauvres à genoux. A Paris, à Dijon, à Beaune, partout où il était, il allait à l'Hôtel-Dieu, y passait trois et quatre heures au service des malades ; et la visite qu'il faisait au saint Sacrement avant et après était si pénétrée de foi, de recueillement, que, sans qu'il s'en aperçût, les dames de Charité, les sœurs, les malades se cachaient derrière les portes pour le voir. Afin de rendre sa charité plus féconde, il avait appris un peu de médecine, surtout de pharmacie. Il s'en servait pour composer des poudres, des onguents, des pâtes qu'il étendait lui-même sur les plaies les plus répugnantes. Nul ulcère, si dégoûtant qu'il fût, ne lui faisait peur. C'était même ce qui l'attirait davantage, et on cite dans sa vie des pansements dont le seul récit fait frémir. Toujours à genoux, du reste, et adorant Jésus-Christ dans le plus dégoûtant des pauvres. Saint Vincent de Paul pouvait-il désirer un aide de camp plus courageux et plus actif? Un jour, M. de Renty rencontre, dans l'escalier d'un pauvre malade, une fille de la Charité. « Que cherchez-vous ici, ma sœur? lui dit-il. — Monsieur, je cherche Jésus-Christ. — Et moi aussi, » reprend M. de Renty. A partir de ce moment, il est de toutes les œuvres de notre saint; il assiste à toutes les assemblées; il prend part à tout ce qu'il entreprend en France : séminaires, œuvres des prisonniers, des forçats, de l'Hôtel-Dieu, des vieillards, des enfants trouvés; à tout ce qu'il entreprend hors de France, missions d'Alger, de Tunis, de Madagascar; missions d'Irlande, d'Écosse, d'Angleterre : il a la main partout; il est le bras de saint Vincent de Paul, et il meurt à trente-sept ans, mettant

tous les chrétiens dans l'admiration qu'on ait pu faire tant de choses en si peu de temps [1].

Nommons, à côté de lui, son ami Henri-Michel Buche, simple cordonnier, mais d'une grande intelligence, qui avait entrepris de réformer tous les corps de métiers, et qui fonda deux associations chrétiennes : celle des cordonniers et celle des tailleurs, qui subsistèrent l'une et l'autre jusqu'à la Révolution française.

Nommons encore le commandeur de Sillery, qui, après avoir été ambassadeur en Italie, en Espagne, commandeur de l'ordre de Malte, touché de Dieu, se voua, sous la conduite de saint Vincent de Paul, au service des pauvres. Il vendit tous ses biens, quitta ses appartements somptueux, et, épris d'une perfection plus haute, sollicita humblement la grâce de devenir simple prêtre; ce qui arriva, sans qu'il acceptât jamais aucune dignité dans l'Église. On a, de sainte Chantal et de saint Vincent de Paul, des lettres au commandeur de Sillery qui en font le plus bel éloge que puisse désirer un serviteur de Dieu. « Sa mort, écrit saint Vincent de Paul, a répondu à sa belle vie; il est allé au ciel, comme un monarque qui va prendre possession de son royaume, avec une paix, une confiance, une douceur et une force qui ne se peuvent exprimer. Oh! Monsieur, que c'était un grand serviteur de Dieu [2]! »

Nommons encore, au premier rang de ces hommes du monde soulevés par le souffle de saint Vincent de Paul : les deux Marillac, l'un grand chancelier, l'autre maréchal de France, oncles de Mlle Le Gras, et dont d'affreux malheurs firent resplendir la vertu; le duc de Liancourt, si pieux, ainsi que la duchesse sa femme,

---

[1] *Vie de M. de Renty*, par le P. Saint-Jure; Paris, chez Pierre le Petit, rue Saint-Jacques, à la Croix d'or, 1653.

[2] *Lettres*, t. I, p. 362, nº 318.

tant qu'ils furent sous la direction de M. Olier, mais qui, hélas! emportés par le Père Des Mares, tombèrent dans le jansénisme; le marquis de Fénelon, que M. de Renty prit pour aide de camp dans toutes ses bonnes œuvres, comme lui-même l'était de saint Vincent de Paul; M. Sublet des Noyers, secrétaire d'État, homme de prière et de charité, avec lequel Louis XIII aimait à s'enfermer pour réciter ensemble le bréviaire, et le roi, pour dégonfler son cœur et se plaindre en secret de la tyrannie de Richelieu; M. Dufour, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, et une foule d'autres qu'il serait trop long de nommer.

Enflammés par de tels exemples, et sous le souffle de saint Vincent de Paul, on voit les hommes du monde se précipiter dans toutes les œuvres de charité. « Combien pensez-vous, écrit notre saint, qu'il y a à Paris de personnes de grande condition de l'un et de l'autre sexe qui visitent, instruisent et exhortent les malades de l'Hôtel-Dieu tous les jours, qui s'y portent d'une dévotion admirable, même avec persévérance? Certes, ceux qui n'ont pas vu cela ont peine à le croire, et ceux qui le voient en sont tout édifiés; car, en effet, cette vie-là est la vie des saints et des grands saints qui servent Notre-Seigneur en ses membres et dans la meilleure manière qu'il est possible. »

Et pendant que les uns se dirigent du côté de l'Hôtel-Dieu pour y soigner les malades, les autres descendent dans les prisons pour délivrer les prisonniers, pour aider, consoler, encourager les forçats. « A la tête de ce groupe il faut noter M. de Morangis, maître des requêtes, le marquis de Laval, le marquis d'Urfé, le vicomte d'Argenson, MM. de Lavau, d'Ornano, Talon, du Belloy. Tous visitaient les prisons, s'informaient des besoins des prisonniers et délivraient ceux qui méritaient le plus d'intérêt. Le roi y contribuait tous les ans d'une somme considérable, et l'archevêque de Paris

payait la rançon du prisonnier qui lui était présenté par l'association le dimanche des Rameaux[1]. »

A l'instar de Paris, des associations d'hommes pour le service des pauvres se formaient dans toutes les grandes villes des provinces. « Le mémoire venu de Caen porte ces mots: M. de Renty a établi ici plusieurs assemblées de personnes auxquelles il conseillait de traiter ensemble toutes les semaines des moyens de secourir les pauvres et d'empêcher que Dieu ne fût offensé[2]. » Mêmes renseignements sur la Bourgogne, « où M. de Renty avait formé diverses compagnies d'hommes qui ont grand désir de bien servir Dieu[3]. » De même à Amiens, où il a formé, en deux voyages qu'il y a faits, tant par son exemple que par sa conversation et par ses amis, quantité de notables bourgeois en ces exercices de charité, qui les ont embrassés avec courage, et les ont depuis continués inviolablement avec beaucoup de fruit[4]. » Il écrivait un jour au supérieur d'une mission : « Je vous supplie très humblement de croire que, si vous m'y jugiez utile sur la fin pour y former quelque petit corps de gentilshommes et des sociétés dans la ville, comme nous le faisons aux petits et aux gros bourgs, je ferais mon possible pour m'y trouver; mais j'y ferais plus de mal que de bien[5].» A l'exemple de saint Vincent de Paul, partout où se fondait une association d'hommes, M. de Renty leur envoyait des règlements faits à Paris, sous l'influence de notre saint sans aucun doute. Tous les autres gentilshommes en faisaient autant; et c'était par toute la France une sorte d'émulation à qui enseignerait aux

---

[1] Maynard, t. II, p. 312.
[2] *Vie de M. de Renty,* 183.
[3] *Id.,* 183.
[4] *Id.,* 184.
[5] *Id.,* 183.

hommes du monde à se consacrer au service des pauvres.

Ce qui avait été commencé à Paris, ce qui se continuait déjà dans une foule de villes de province, saint Vincent de Paul voulait que les seigneurs le fissent jusqu'au fond de leurs terres, dans leurs châteaux, vis-à-vis de ceux dont ils se disaient les seigneurs et les maîtres. « Quiconque, disait-il, a de grandes terres, a reçu de Dieu charge d'âmes; quiconque a autorité sur un autre, répond de lui selon la mesure de son autorité et l'étendue de ses besoins. Qu'il s'occupe avant tout des pauvres, des orphelins, des abandonnés, c'est son devoir rigoureux; mais qu'il n'oublie pas les autres, car tous sont commis à sa charge. » Dans le but de répandre ces vérités trop oubliées des classes riches, il composa un petit écrit de quatre pages, qu'il fit réimprimer plusieurs fois et qui courut tous les châteaux; il lui donna pour titre : *Instruction pour le soulagement des pauvres,* à cause des circonstances au milieu desquelles il le fit paraître, mais qu'il aurait pu intituler : *Des devoirs des seigneurs dans leurs terres.* Le voici à peu près tout entier :

« Le grand commandement du christianisme consiste en l'amour de Dieu et du prochain, et le chrétien fait connaître qu'il est digne d'un si grand nom lorsqu'il pratique la charité envers les misérables. C'est une obligation commune à tous selon leur pouvoir, mais qui regarde plus particulièrement *ceux qui possèdent les grandes terres et les grands revenus;* car, s'ils ont droit de les posséder et de les percevoir, ils sont aussi obligés d'assister ceux qui sont dans la nécessité, étant très véritable ce qu'a dit autrefois un grand Père de l'Église, que celui-là est homicide du pauvre qui ne le nourrit pas en ayant le pouvoir : *Non pavisti, occidisti.*

« Ceux donc qui, dans la très grande nécessité pré-

sente, voudront s'acquitter de ce devoir envers les pauvres pourront se servir de cette petite instruction, laquelle a été déjà pratiquée très utilement par *quelques personnes aussi illustres par leur piété qu'elles le sont par leur condition.*

« D'abord il est à propos que le seigneur aille lui-même visiter les pauvres de ses villages pour s'informer de leur vraie pauvreté, et dresser un *Mémoire*, lequel contiendra le nom et l'âge des pères et mères de famille et le nombre et l'âge de leurs enfants.

« Si les pauvres sont malades, le seigneur du lieu y pourvoira selon sa prudence. Dans le cas où ils ne pourraient être assistés par personne, par exemple, s'il n'y avait pas de *Charité* dans le pays, il donnera ordre que quelque chirurgien, apothicaire ou médecin, selon la commodité du lieu, aille visiter lesdits malades pour les panser et leur fournir les médicaments selon leur besoin.

« Pour ce qui regarde la nourriture, il aura soin de leur en faire fournir deux fois la semaine à raison de demi-livre de viande et une livre de pain ou cinq quarterons pour chaque malade par jour.

« Lorsqu'ils pourront travailler, il faudra faire en sorte de leur donner de l'ouvrage dans les saisons où ils n'en peuvent trouver ; comme serait de remuer et porter des terres, qui est le travail dont presque tous les villageois sont capables, même dans la caducité.

« Que s'il trouvait un enfant orphelin et abandonné, le seigneur prendra un soin particulier de son éducation, instruction et nourriture.

« Le même esprit de Dieu qui l'aura porté à cette assistance des pauvres ne lui fera pas négliger le soin des églises, de ses paroisses, lequel s'étendra à faire en sorte que les paroissiens rendent le respect qu'ils doivent à leur pasteur. Que le revenu des fabriques soit

fidèlement administré, et les églises ornées avec décence.

« Ce même esprit le rendra vigilant auprès des juges pour réprimer les méchants et donner courage aux bons ; terminer les procès et querelles ; faire exécuter les ordonnances contre les blasphémateurs du nom de Dieu ; empêcher, tout autant qu'il pourra, les cabarets ; punir les ivrognes et faire au moins que les cabaretiers ne reçoivent personne pendant le service divin ; châtier les femmes débauchées et les chasser hors de leurs terres, et enfin faire en sorte que Dieu soit servi en toute piété et tranquillité [1]. »

Voilà le programme que saint Vincent de Paul donnait aux seigneurs du XVII[e] siècle. Dans sa pensée, un seigneur devait être en petit sur ses terres ce qu'était le roi dans son royaume : l'évêque extérieur, le ministre de Dieu pour le bien. Les temps ont changé, les conditions sociales se sont modifiées, mais les devoirs restent. Les grands propriétaires dans leurs domaines, les patrons des grandes usines, successeurs des seigneurs d'autrefois, seraient bien coupables s'ils ne se sentaient pas astreints aux mêmes obligations, agrandies encore par le trouble des esprits et les défaillances de la foi.

Les événements politiques ajoutaient aux misères ordinaires des infortunes encore plus dignes de pitié. Saint Vincent de Paul apprit tout à coup par M. de Renty qu'il y avait dans les mansardes de Paris une foule de nobles lorrains, dépouillés et chassés de leur pays par la guerre, et qui, cachant leur dénuement

---

[1] S'il n'est pas démontré que cette *Instruction* soit l'œuvre de saint Vincent, il est certain du moins qu'elle exprime parfaitement les idées qui lui étaient familières. Revue et corrigée sur l'expérience et imprimée pour la seconde fois à Paris, au mois d'avril 1660. (Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.)

avec la plus noble fierté, y vivaient dans un état de pauvreté extrême, plusieurs, à la lettre, y mourant de faim. Sur un mot de notre saint, l'assemblée des hommes du monde vota les fonds nécessaires, et chargea plusieurs de ses membres, M. de Renty à la tête, de se mettre à la recherche de ces nobles infortunes. On découvrit des choses navrantes. « Sur leur rapport, les seigneurs de l'assemblée se cotisèrent et firent le fond d'un mois. Le mois écoulé, ils retournèrent à Saint-Lazare et se taxèrent pour un mois encore ; et ainsi de suite, de mois en mois, pendant près de vingt ans, sans que leur ardente charité, réchauffée sans cesse par Vincent de Paul, se refroidît jamais [1]. »

En même temps commençaient à affluer à Paris une foule de seigneurs, de nobles, de prêtres, de religieux, que chassaient d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, ces commotions religieuses et politiques qui allaient aboutir à l'échafaud de Charles I^er^. Pouvait-on les abandonner? Et si obéré qu'on fût par tant de charges, n'était-ce pas à la fois un devoir de chrétien et une sorte de point d'honneur de leur venir en aide ? Des membres de l'assemblée furent chargés de l'enquête et de la distribution des secours. M. de Renty fut encore ici au premier rang. « Tous les mois, à pied, ordinairement seul, il partait aux quartiers de Paris les plus éloignés, que sa charité et sa mortification avaient choisis pour son département. Suivant les instructions de Vincent et les habitudes que le saint inspirait à tous les distributeurs d'aumônes, entrant dans la chambre des réfugiés anglais, il les saluait avec une compassion polie et une tendresse respectueuse, et les priait humblement d'accepter le rouleau qui contenait leur rétribution mensuelle. Un jour qu'il s'était fait accompagner exceptionnellement d'un de ses amis, il lui dit au retour :

[1] Maynard, t. IV, p. 113.

« Voilà de vrais chrétiens qui ont tout quitté pour Dieu. Et que sommes-nous auprès d'eux, nous qui n'avons rien perdu et à qui rien ne manque ? Ils se contentent de deux écus par mois, après avoir possédé des quinze ou vingt mille livres de rente, et ils souffrent avec patience ce cruel changement de fortune. Nous avons, nous, abondance de biens et à peine un peu de charité. Ah ! Monsieur, ce n'est ni dans l'extérieur ni dans les paroles, mais dans le cœur et dans les faits, que consiste le christianisme [1] ! »

Quoique l'assemblée fût composée de seigneurs fort riches, souvent l'argent manquait au commencement du mois, tant le budget de la charité était chargé. Heureusement saint Vincent de Paul ne manquait jamais ; il était toujours là pour remplir la bourse épuisée. « M. Vincent, a écrit un des seigneurs de l'assemblée, était toujours le premier à donner. Il ouvrait son cœur et sa bourse ; de sorte que, quand il manquait quelque chose, il contribuait tout le sien, et se privait des choses qui lui étaient nécessaires pour achever l'œuvre commencée. Une fois même que, pour parfaire une somme considérable, il était besoin de trois cents livres, il les donna aussitôt ; et l'on sut que c'étaient des deniers qu'une personne charitable lui avait donnés pour lui avoir un autre cheval meilleur que le sien, qui était diverses fois tombé sous lui de faiblesse, étant extrêmement vieux. Mais il aima mieux souffrir de se mettre en péril d'être blessé, que de laisser des personnes qu'il croyait dans le besoin sans les assister. » Une autre fois, et dans une conjoncture semblable, il manquait deux cents livres. Vincent mande alors le procureur de Saint-Lazare, le tire à l'écart : « Qu'avez-vous, lui demande-t-il, d'argent dans votre caisse ? — Juste, répond le procureur, ce qui m'est absolument nécessaire

---

[1] Maynard, t. IV, p. 114.

pour nourrir demain la communauté, maintenant, vous le savez, fort nombreuse. — Mais encore, combien avez-vous? — Cinquante écus. — Quoi! il n'y a pas d'autre argent dans la maison? — Non, Monsieur, cinquante écus seulement, pas une obole de plus. — Eh bien, allez-moi les querir. » Le procureur va chercher ses derniers écus et les remet à Vincent, qui les verse dans la bourse de la charité pour parfaire le budget d'un mois. Du lendemain il n'avait nul souci, s'en remettant en toute confiance en la Providence divine. La Providence, en effet, dans la personne d'un des seigneurs de l'assemblée, avait tout vu et tout entendu; et, le lendemain, un sac de mille francs était envoyé à Saint-Lazare.

En même temps qu'il remplissait souvent la bourse épuisée des membres de l'assemblée, il soutenait leur courage, il enflammait leur foi, il aimait à les recueillir à Saint-Lazare, où il leur adressait des paroles brûlantes de charité. Souvent même il leur faisait faire de petites retraites, sachant, disait-il, qu'il n'y a rien de pareil pour refaire les âmes. « C'était, dit Abelly, chose de grand étonnement et édification lorsqu'on voyait dans le même réfectoire des gentilshommes, des comtes, des marquis, etc.; des procureurs, des avocats, des conseillers, des présidents, des maîtres de requêtes et autres officiers de justice; des marchands, des artisans, des soldats et jusqu'à des pages et des laquais; tous lesquels étaient reçus, logés et nourris dans ce grand hospice de charité, pour y faire leur retraite. »

« Il se trouve, de compte fait, que cette seule maison de Saint-Lazare de Paris a reçu, logé et nourri toutes les années sept à huit cents personnes pour y faire la retraite spirituelle, sans parler des autres maisons de la mission, qui en reçoivent aussi autant qu'elles peuvent, et particulièrement celle de Rome, où

il y en a toujours plusieurs ; de sorte que, faisant la supputation de ces retraites spirituelles depuis l'année 1635, qu'elles ont été plus fréquentes, jusqu'à la mort de M. Vincent, arrivée vingt-cinq ans après, il s'en est fait plus de vingt mille [1]. »

Il est impossible de calculer le bien qu'ont produit ces exercices. Quelles conversions extraordinaires ! quelles natures inclinées au mal et totalement retournées ! « Je recommande, disait un jour saint Vincent de Paul, un de nos retraitants à vos prières, qui en a un besoin tout particulier, qui sans doute est capable de faire beaucoup de bien, s'il se convertit entièrement à Dieu ; et au contraire, s'il ne se convertit pas comme il faut, il y a sujet de craindre qu'il ne fasse beaucoup de mal. »

Et une autre fois : « Nous avons céans un capitaine qui veut être chartreux, et qui nous a été envoyé par ces bons pères pour éprouver sa vocation, selon leur coutume ; je vous convie de le recommander à Notre-Seigneur, et en même temps considérer combien grande est sa bonté, d'aller ainsi prendre un homme lorsqu'il est engagé fort avant dans un état si contraire à celui auquel il aspire maintenant.

« Nous avons encore céans un autre qui fait profession des armes, et qui est pareillement capitaine ; nous en louerons Dieu, et le lui recommanderons aussi bien que l'autre. Vous vous souviendrez encore en vos prières d'un autre nouvellement converti de la religion prétendue réformée, mais très bien converti, et qui travaille et écrit présentement pour la défense de la vérité qu'il a embrassée, et pourra, par ce moyen, en gagner d'autres ; nous en remercierons Dieu, et le supplierons qu'il lui augmente ses grâces de plus en plus.

« Oh ! Dieu, combien y en vient-il de loin et de près,

---

[1] Abelly, t. I, p. 536.

à qui le Saint-Esprit donne ce mouvement ! Mais combien faut-il que la grâce soit forte, pour amener ainsi de toutes parts les hommes au crucifiement ! car la retraite spirituelle est pour crucifier sa chair, afin qu'on puisse dire avec le saint Apôtre : « Je suis crucifié au monde, et le monde m'est crucifié [1]. »

Ainsi, à la voix de saint Vincent de Paul et sous sa direction, les hommes du monde commençaient à se ranger publiquement sous la bannière de la charité. Ils mettaient leur influence, leur fortune au service des pauvres. Ils s'appliquaient à devenir plus chrétiens pour être plus dévoués. Ils posaient enfin les grandes lignes et comme la forme de cette admirable *Société de Saint-Vincent-de-Paul* que nous avons vu naître de nos jours, que nous avons crue être une création nouvelle, et qui n'était qu'une résurrection !

En même temps que saint Vincent de Paul s'efforçait d'inspirer à ses filles l'esprit qui devait les animer, il commençait à leur révéler discrètement aussi les grandes lignes de la constitution qu'il voulait leur donner. Cette constitution était singulièrement hardie. Il fallut à notre saint plus de vingt ans pour triompher des résistances de l'opinion publique, des objections du roi et des parlements, jusque des inquiétudes prudentes du Pape et des cardinaux. Il est vrai qu'après avoir été l'étonnement du monde, cette constitution en devint l'admiration. Voici en quoi elle consistait.

Jusque-là et depuis de longs siècles, quand une jeune fille voulait se consacrer à Dieu, elle s'enfermait dans une maison munie de grilles impénétrables, qui, dans une société troublée comme celle du moyen âge, assurait sa sécurité; et, après un temps de probation suffisante, elle faisait des vœux solennels qui, reconnus par l'État, lui ôtaient la faculté de se marier validement,

---

[1] Abelly, t. I, p. 546-547.

de tester, d'hériter, et, en l'empêchant de jamais rentrer dans le monde, la protégeait contre sa propre inconstance. L'Église avait accepté avec reconnaissance ces mesures prises par l'État pour la paix et l'honneur de la vie religieuse, et, en s'en emparant, elle les avait transfigurées. Ces maisons, elle les avait faites vénérables comme des sanctuaires, douces et aimables comme des foyers. Ces grilles qui les enveloppaient, c'étaient les barreaux d'une prison, il est vrai, mais d'une prison volontaire dans laquelle l'amour de Dieu jetait et retenait captives les âmes divinement appelées à la vie religieuse. Ces vœux, c'étaient les clous qui les attachaient à la croix avec Jésus-Christ pour la rédemption du monde. Si bien que, dans l'esprit des chrétiens, plus haut que l'idéal de l'épouse, de la mère, de la pieuse jeune fille, il y avait la vierge consacrée à Dieu, hostie volontaire pour les péchés des hommes, et puisant dans ses vœux sacrés une union avec Jésus-Christ et une puissance d'intercession qui en faisait même pour la société civile une sorte de paratonnerre.

Aussi à peine les premières filles de la Charité furent réunies en congrégation, que ce grand idéal des vœux religieux se dressa devant elles comme une tentation.

Pourquoi ne pas faire des vœux? Pourquoi ne pas ajouter aux bonnes œuvres auxquelles elles allaient s'appliquer le bonheur et le mérite d'y être consacrées par des vœux irrévocables? Saint Vincent de Paul entendait et faisait la sourde oreille. Car quels vœux? des vœux solennels? Mais, d'après les lois de l'Église et les constitutions du royaume, ces vœux solennels emportaient l'entière clôture. Dès lors que devenait le service des pauvres? Des vœux simples? Mais, s'ils étaient perpétuels, que d'inconvénients! Comment envoyer dans les mansardes des pauvres des filles liées par des vœux perpétuels, mais non protégées par le pouvoir civil, qui dès lors pourraient abandonner leurs

vœux, se marier et très validement, ce qui serait un scandale affreux pour le peuple et une tentation perpétuelle pour les religieuses. C'étaient là les raisons que Mgr le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, avait fait valoir à saint François de Sales, et qui avaient amené celui-ci à modifier si profondément les plans de la Visitation.

Saint François de Sales avait cédé, et, à la manière d'un grand peintre qui, contraint d'abandonner un superbe idéal, en réalise aussitôt un second non moins parfait, il avait substitué les sœurs cloîtrées de la Visitation aux filles de la Charité qu'il avait voulu fonder. Mais depuis lors vingt ans s'étaient écoulés. La nécessité du service des pauvres par des sœurs consacrées à Dieu avait mûri. Saint Vincent de Paul était décidé à ne pas céder. Ou ses filles ne feraient aucuns vœux, ou ces vœux, de quelque nature qu'ils fussent, ne les empêcheraient pas de visiter les pauvres. Il respectait, il vénérait les sœurs cloîtrées; mais lui ne voulait pas de cloître. La porte des maisons qu'il se proposait d'établir serait une porte à deux battants ouverte jour et nuit. C'était là le premier trait de la constitution qu'il voulait donner à ses Filles.

Quand on lit ses lettres, ses discours, on voit qu'il est hanté par la pensée de ce qui est arrivé à saint François de Sales. Il prend les précautions les plus minutieuses pour que rien de pareil ne lui arrive.

« D'abord on a jugé à propos que le nom de confrérie ou société vous demeurât, par la crainte que si on vous eût donné à la place le nom de congrégation, il ne s'en trouvât parmi vous, dans le temps à venir, qui voulussent changer la maison en cloître et se faire religieuses, comme ont fait les filles de Sainte-Marie[1]. — Dieu a permis que de pauvres filles succédassent aux

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité*, t. II, p. 92.

filles de Sainte-Marie, et comme il est à craindre qu'avec le temps il ne se trouve quelque esprit mal fait qui voulût apporter du changement en votre compagnie, soit dans vos habits ou votre manière de vivre, dans votre coiffure, par exemple, disant : « Quoi? être « coiffée de la sorte pour aller voir les pauvres! en « vérité, c'est ridicule; il nous faudrait une autre coiffe « et un mouchoir de cou pour nous mieux couvrir! » O mes filles, si jamais on voulait vous persuader semblables choses, rejetez-les bien loin de vous et répondez hardiment que vous voulez avoir la couronne que Dieu avait promise aux filles de Sainte-Marie[1]. »

Le saint y revient sans cesse : « Mes filles, vous n'êtes pas des religieuses, et s'il se trouvait parmi vous quelque esprit brouillon qui dît : « Il faudrait être reli-« gieuses, cela est bien plus beau, » ah! mes sœurs, la compagnie serait à l'Extrême-Onction. Craignez, mes filles, et tant que vous vivrez ne permettez pas ce changement; pleurez, gémissez et représentez-le aux supérieurs, n'y consentez en aucune sorte; car qui dit religieuses dit un cloître, et les filles de la Charité doivent aller partout[2]. »

Pour mieux accentuer encore le caractère de son œuvre, le saint défendit qu'on se servît du mot de cloître pour désigner la maison de ses filles, ni qu'elles eussent de chapelle, d'offices publics, d'aumônier, toutes choses qui excitent les religieuses à se renfermer chez elles. « Point d'autres monastères, disait-il, que la maison des malades, et point d'autre chapelle que l'église de la paroisse. »

De même il voulut qu'elles gardassent l'habit séculier. « O mes filles, qui eût pu former ce dessein de

---

1 *Conférences aux Filles de Charité*, t. II, p. 92.
2 *Ibid.*

procurer à l'Église une compagnie de filles de la Charité en habit séculier[1] ? »

Et plus tard, dans l'approbation des règles, il est dit « que les sœurs dites de la Charité ont résolu par une inspiration divine de vivre ensemble en communauté, *sans pourtant abandonner l'habit séculier*[2] ».

Le costume était celui des femmes du peuple des environs de Paris : robe de couleur grise, laissant voir les manches de la chemise attachées au poignet; une petite coiffe ou serre-tête de toile blanche qui cachait les cheveux, et, sur le serre-tête, une large coiffure de toile blanche aussi nommée *cornette*. Quelques-uns auraient voulu que ces bonnes filles, destinées à traverser les rues et à rester près du lit des malades, eussent au moins un voile qui couvrît leur visage; il répondit cette parole d'une hardiesse adorable : « Elles auront leur modestie pour voile. »

Enfin, pour achever de donner à son œuvre son vrai caractère, non seulement il écarta les vœux solennels qui emportaient l'obligation d'une perpétuelle clôture, non seulement il ne voulut pas de vœux perpétuels, quels qu'ils fussent; mais, confiant dans la vertu de ses filles, il ne leur demanda qu'un vœu d'un an. Peut-être que s'il eût été libre, il ne leur en eût demandé aucun, afin que leur dévouement eût l'honneur d'une pleine liberté. « Vous irez donc, mes sœurs, voir l'évêque du pays; si l'on vous y mène, vous lui demanderez sa bénédiction, et lui témoignerez que vous voulez vivre entièrement sous son obéissance et que vous vous donnez tout à lui pour le service des pauvres. S'il vous demande qui vous êtes, si vous êtes religieuses, vous lui direz que non par la grâce de Dieu; que ce n'est pas que vous n'estimiez beaucoup les reli-

---

[1] Maynard, t. III, p. 219.
[2] Approbation du cardinal-légat, 8 juin 1668.

gieuses; mais que, si vous l'étiez, il faudrait que vous fussiez enfermées, et que par conséquent il faudrait dire : Adieu le service des pauvres. S'il vous demande : Faites-vous vœu de religion ? dites-lui : « Non, Monseigneur, nous nous donnons à Dieu pour vivre en « pauvreté, chasteté, obéissance pour un an[1]. »

Tout ce type nouveau, original, il l'a créé en dépit de tout et résumé dans ce mot célèbre : « Les filles de la Charité auront pour monastère la maison des malades, pour cellule une chambre de louage, pour chapelle l'église de la paroisse, pour cloître les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture l'obéissance, pour grilles la crainte de Dieu, et pour voile la sainte modestie[2]. »

La Providence a souri à cette sainte hardiesse. Non seulement les filles de la Charité, mais presque tous les nouveaux ordres religieux de femmes depuis trois cents ans ont accepté cette règle et donnent au monde un spectacle incompréhensible. Chaque année, plusieurs milliers de religieuses en France sont libres, leurs vœux sont finis, ils expirent à minuit. Imaginez un pareil spectacle : des milliers de religieuses libres de rentrer dans le monde, de se marier si elles le veulent; et le lendemain matin à sept heures, à la messe, toutes reprennent librement et généreusement les chaînes qui étaient tombées d'elles-mêmes et qu'elles n'avaient pas même eu la peine de délier. Demandons-le aux détracteurs de la vie religieuse, y a-t-il beaucoup de serments qu'on pourrait soumettre à une pareille épreuve ?

Dans cette tentative hardie et qui a si parfaitement réussi, il y avait pourtant un péril : c'était d'affadir la vie religieuse en la débarrassant des entraves qui ne la contraignent que pour la faire jaillir plus ardente.

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité*, t. I, p. 261.
[2] *Règle*, ch. I, § 2.

Saint Vincent de Paul en était préoccupé, et une partie de ses conférences aux filles de la Charité est employée à leur signaler ce danger, et à leur apprendre à l'éviter. Tantôt il leur disait : « Vous n'êtes pas religieuses, et vous ne pouvez pas l'être à cause de vos pauvres; mais vous devez être plus saintes que des religieuses. Pourquoi? parce que vous avez plus d'occasions, parce que vous avez moins de secours; parce que, si vous n'êtes pas des saintes, vous êtes perdues inévitablement[1]. » Tantôt il leur disait : « Vous n'avez point de grilles pour vous préserver des périls du dehors; c'est à vous à vous faire des grilles intérieures qui vous protègent mieux que tous les barreaux. Comprenez bien ce mot de vos règles : Elles auront pour clôture l'obéissance. » Un jour qu'il interrogeait successivement plusieurs sœurs sur ce sujet, l'une d'elles lui répondit : « Monsieur, comme les religieuses ont leur cloître et que nous n'en avons point, il faut que l'obéissance nous en serve; autrement nous serions en danger de commettre un grand nombre de fautes. — Mon Dieu, que c'est bien dit! Ah! que c'est bien dit! Quoi donc, ma fille! vous estimez que l'obéissance vous doit retenir autant que le sont les religieuses par le moyen de leur cloître? — Oui, Monsieur, et bien que nous ne soyons pas renfermées, nous ne laissons pas d'être autant obligées à l'obéissance que les religieuses. — De sorte, mes filles, que l'obéissance vous serve de muraille. Voilà qui est beau de voir une fille servir les malades dans une paroisse, et vivre comme une religieuse cloîtrée! Si cette fille était à elle-même et dans l'indépendance, elle ne ferait point de difficulté d'aller parfois dans un lieu, et ensuite dans un autre, de faire des visites, d'aller chez une dame de sa connaissance et de s'arrêter plus que de besoin dans les

---

[1] *Conférences*, t. I, p. 584.

lieux où elle aurait affaire; mais la sainte obéissance la garantit de tout cela. N'est-ce pas là, ma sœur, votre pensée, quand vous dites que les religieuses ont des cloîtres, mais que les filles de la Charité n'ont que l'obéissance ? et estimez-vous qu'une fille de la Charité fasse aussi bien qu'une religieuse dans son cloître? — Oui, Monsieur. — Oui, mes sœurs, tenez pour certain que s'il y a chose belle à voir et qui soit agréable à Dieu, admirable aux anges et aux hommes, c'est de voir de pauvres filles vivre dans une chambre comme elles veulent en apparence et au jugement de ceux qui ne les connaissent point, mais toutefois si soumises, qu'on peut dire qu'elles ne font jamais leur propre volonté, puisqu'elles ne font rien que par obéissance. Oh! oui, si vous faites cela, on aura peine à trouver chose plus grande, et les religieuses confinées toute leur vie dans un cloître ne feront rien de plus que vous[1]. »

D'autres fois il leur disait : « Les gens du monde peuvent entrer chez vous, et il le faut bien pour vos pauvres, mais seulement dans les bâtiments et parloirs intérieurs, jamais dans vos chambres. La chambre d'une fille de la Charité doit être aussi cloîtrée que la cellule d'une carmélite; n'y laissez jamais pénétrer ni les seigneurs ni les grands, pas même les prêtres, pas même vos confesseurs. » Il voulait qu'on mît tout le monde à la porte, même M. Portail, s'il osait s'y présenter. « Et moi, ajoutait-il, qui suis aujourd'hui si vieux, il ne faudrait pas hésiter à me fermer la porte si je voulais entrer[2]. »

Avec ses sages et fermes précautions, saint Vincent de Paul put créer un nouveau courant de vie religieuse sans affaiblir ni affadir l'ancien. Au contraire, il en répandit les eaux et en multiplia les bienfaits, comme on

---

[1] *Conférences,* t. I, p. 456.
[2] *Ibid.*

voit quelquefois que, quand un fleuve arrose un pays, on pratique sur un point de son cours une saignée, et le fleuve, sans diminuer l'intensité et la profondeur de ses eaux, va porter la fécondité en des terres qu'il ne connaissait pas.

Cependant il y avait déjà neuf ans que la congrégation était établie, et aucune sœur, si on en excepte Mlle Le Gras, n'avait été admise par saint Vincent de Paul au bonheur de se consacrer à Dieu, même par un vœu d'un an. Prudent comme il l'était, « n'aimant pas la presse, » il finit par s'y décider et en choisit quatre pour faire leurs vœux, le 25 mars 1642. On n'a pas le détail de la cérémonie; on ne sait pas même le nom exact de celles qui y prirent part; mais on a la formule de leur consécration, et elle est trop caractéristique pour n'être pas placée ici.

« Je, soussignée, en la présence de Dieu, réitère les promesses de mon baptême, et fais vœu de pauvreté et chasteté et obéissance au vénérable général des prêtres de la Mission, en la compagnie des filles de la Charité, pour m'appliquer toute cette année au service corporel et spirituel des pauvres malades, nos véritables maîtres; et ce, moyennant l'aide de Dieu que je lui demande par son Fils Jésus crucifié et par les prières de la sainte Vierge. »

Quelles étaient ces quatre privilégiées qui eurent la joie de prendre part à cette première consécration? Il est difficile de le dire. On le sait cependant pour deux: sœur Barbe Engiboust et sœur Jeanne Dallemagne. On n'a que des soupçons pour les autres. Barbe Engiboust était la première et la plus ancienne des filles de la Charité. Née près de Chartres, d'une famille de fermiers de la Beauce, vaillante et forte, on ne savait en quoi elle excellait davantage, ou à tenir pendant des nuits entières des enfants trouvés dans ses bras faute de berceaux, ou à recevoir sans pâlir les injures et les

brutalités des galériens qu'elle soignait, ou à arracher des mains des garde-chiourmes les verges avec lesquelles ils allaient les châtier. Nulle difficulté ne l'effrayait. Comme dans ses premiers temps on ne connaissait pas encore les usages de la communauté, une foule de laïques, grands seigneurs et grandes dames, et des prêtres même, entendaient n'être pas reçus dans les parloirs seulement, mais pénétrer jusque dans les chambres des sœurs. On devait cela, disaient-ils, à leur dignité. La sœur Barbe était inflexible. Elle se dressait à la porte de la chambre comme un mur d'airain, et elle a contribué à tenir à distance même les seigneurs les plus considérables. Sous d'autres rapports, elle était admirable, et saint Vincent de Paul n'en parle qu'avec mille témoignages de sa profonde estime. « Ma grande Barbe, » comme il aimait à dire, pour la distinguer d'une sœur plus jeune de même nom et qu'il appelait en souriant : « Ma petite Barbe. » Elle était vraiment grande, dans son humble naissance, par son dévouement et son esprit de sacrifice. Sur un signe de saint Vincent de Paul, dont elle baisait la trace des pas, elle aurait été au bout du monde. Quand elle mourut, elle devint si belle, que le peuple accusait les sœurs de l'avoir fardée, et on ne pouvait pas l'arracher de son lit de mort[1].

Marguerite Laurence, qui entra peu après et qui fit certainement partie de ce premier groupe, était d'une autre nature. Vive, enjouée, quand elle passait sur la place et qu'elle voyait les comédies et les *sotties* de la foire, elle avait besoin de serrer son crucifix sur son cœur pour ne pas aller les regarder. « Vous êtes plus beau que tout, » disait-elle, et elle passait outre. Avec cela généreuse, capable de tous les sacrifices. On se rappela longtemps l'ardeur avec laquelle elle se dé-

---

[1] *Conférences*, t. II, p. 589.

pouilla de ses habits du monde pour prendre la robe de bure et la cornette des sœurs. Sa mère lui écrivait : « Ma fille, je suis grandement consolée d'apprendre la joie que tu as eue au changement de tes habits du monde avec les vêtements de la sainte pauvreté, d'une esclave de Jésus-Christ qui t'orneront bien mieux que le satin et le brocador du monde, si toutefois ton âme est toujours parée des vertus dignes de cet habit, de la pénitence, de l'humilité, de la patience, de l'obéissance, mais surtout de la sainte crainte et amour de Dieu. Aime de tout ton cœur cette vile servitude et ce tant méprisé esclavage auquel tu t'es voulu abandonner aux pieds de Jésus crucifié, qui sont les pauvres desquels tu as voulu être chambrière pour son amour tout le reste de ta vie. Ressouviens-toi toujours de ta première ferveur, et quand tu la sentiras allentir, refroidir, communie avec la permission de ta sainte supérieure, pour réchauffer et allumer en ton cœur ce premier feu que tu m'as fait paraître quand tu nous as quittés, ton père et moi; car c'est là le secret des secrets dans les voies de Dieu... Ah ! que je serai heureuse d'avoir porté en mes entrailles et en mon sein une fille que je verrai glorieuse au ciel, pour avoir, à l'imitation de son maître et Sauveur Jésus, aimé d'être méprisée et dédaignée de toute créature, et avoir supporté des travaux très pénibles et des douleurs cuisantes au corps et en l'esprit[1]. »

On est facilement une sainte quand on a une mère pareille.

Il faut compter aussi parmi ces anciennes, quoiqu'on ne sache pas si elle fut des quatre premières consacrées à Dieu, Anne de Gennes, la première fille de noble extraction qui entrât dans la congrégation naissante, mais dont l'humilité surpassait encore la naissance. On

[1] Archives de la Mission.

la crucifiait en lui parlant de sa noblesse ; au contraire, elle rayonnait de joie au milieu des pauvres, les servant comme elle aurait servi Jésus-Christ, et disant souvent qu'elle ressentait plus de contentement quand elle avait été voir ses pauvres, que si elle avait reçu une visite de ses parents [1].

Nommons encore Marie Lullen, d'une pieuse famille du Mans. Sa dévotion était d'adorer Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Elle les suivait dans la rue comme on suit un crucifix. Rencontrait-elle un petit enfant pauvre, elle lui baisait les pieds, disant qu'elle pensait baiser les pieds du petit Jésus.

« Dieu soit béni ! dit M. Vincent en entendant raconter ce fait, cette bonne fille avait bien raison de croire baiser les pieds de l'enfant Jésus. Oh ! que cette simplicité lui était agréable [2] ! »

Plusieurs autres sœurs pourraient être citées ici ; mais nous avons hâte d'arriver à Jeanne Dallemagne, qui, avec Barbe Engiboust, prit part certainement à la consécration du 25 mars. Entrée en 1638, elle ne passa guère que six ans dans la compagnie. Elle y avait été amenée toute jeune par une inspiration particulière, malgré les bonnes mères Carmélites, qui désiraient la garder parmi elles ; malgré la princesse de Condé (Charlotte de Montmorency), qui lui offrait une dot pour entrer dans quelque couvent qu'elle voudrait ; mais elle ne voyait nulle part les pauvres servis et aimés comme elle le désirait, et c'est ce qui la mena à saint Vincent de Paul. Elle mourut toute jeune en odeur de sainteté, exténuée de fatigues et de dévouement.

« Oh ! que de vertus, mes sœurs ! disait saint Vincent de Paul en parlant d'elle. Vraiment nous avions un

---

[1] *Conférences*, t. II, p. 581.
[2] *Ibid.*, p. 583.

grand trésor en cette fille; combien nous avons perdu! et Dieu veuille que ce ne soit point les péchés de moi, misérable pécheur, qui en soient la cause[1]. »

Les vertus qui jetaient ce grand saint dans une telle admiration, c'était la profonde humilité de cette sœur jointe à un savoir-faire extraordinaire. Elle disait sans cesse: « Je ne sais rien faire de bien. » Et ce qu'elle entreprenait par obéissance était extraordinairement bien fait. En dix-huit mois, une sœur qui travaillait avec elle déclara qu'elle ne lui avait jamais vu une imperfection.

« Oh! mes filles, dit saint Vincent de Paul, voilà qui est bien admirable, et Dieu soit béni! qu'en dix-huit mois on n'ait pu remarquer une imperfection en une fille! C'est ce que je n'ai encore entendu de pas une autre[2]. »

Atteinte d'une grave maladie qui la conduisit au tombeau, elle disait qu'elle n'avait qu'un regret si elle mourait, qui était de n'avoir pas bien servi les pauvres, et que si Dieu lui redonnait la vie et la santé elle les servirait mieux que jamais. Sortant d'une faiblesse, elle fit un effort pour parler, et, regardant les sœurs, elle leur fit entendre qu'elles étaient bien heureuses d'être appelées au service des pauvres et leur dit de les mieux servir qu'elle ne l'avait fait[3]. C'était bien son humilité qui lui dictait de telles paroles, car elle était d'une délicatesse infinie avec les pauvres. Un jour, comme la sœur économe à laquelle elle demandait du pain pour ses pauvres lui avait répondu : « Ma sœur, voilà du pain dur, donnez-le-leur. — Oh! non, ma sœur, reprit-elle, je le mangerai bien; il ne faut rien donner à Dieu que de bon[4]. » Et son courage surpassait encore sa délicatesse. On le vit dans les soins qu'elle donna à une pauvre fille toute mangée d'é-

---

[1] *Conférences*, t. I, p. 161.
[2] *Ibid.*, p. 166.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 169.

crouelles, et si horrible à voir et à sentir, qu'elle en défaillait de dégoût ; mais elle se relevait aussitôt en disant gracieusement : « O ma fille, pardonnez à ma mauvaise nature[1]. »

« Hélas! mes sœurs, quand je la confessai la dernière fois (je puis vous dire cela pour votre édification et sans rompre le sceau de la confession), elle crut se devoir accuser de la satisfaction qu'elle avait dans ses souffrances. Je vous promets, mes sœurs, que j'ai bien vu des vies de saints, mais peu qui surpassent celle-ci en l'amour de Dieu et du prochain.

« Et la dernière fois que je la vis, je lui dis : « Eh « bien ! ma fille, dites-moi maintenant quelle aimeriez- « vous avoir été en votre vie, ou une grande dame, ou « bien fille de la Charité. » Cette bonne sœur, ne pouvant presque plus parler, me dit : « Fille de la Cha- « rité. » — Oh ! bonne parole, qui nous montre, mes sœurs, que la condition des filles de la Charité est plus grande que toutes les grandeurs du monde ! et qui en doute, puisque d'être fille de la Charité, c'est être fille de Dieu[2] ? »

On voit de quelle trempe étaient les âmes qui se groupaient autour de saint Vincent de Paul, sous l'humble habit des filles de la Charité. Désormais la misère peut grandir encore, la guerre, la peste, la famine, déchaîner sur la France leurs plus odieuses fureurs : saint Vincent de Paul a sous la main une armée capable, sinon de détruire la misère, qui, hélas ! est indestructible comme l'humanité, du moins de la secourir, d'en adoucir les crises les plus aiguës, et quand on ne peut pas même la soulager, car cela arrive souvent, de la consoler en l'embaumant de tous les parfums de la résignation et de l'espérance.

---

1 *Conférences*, t. I, p. 168.
2 *Ibid.*, p. 158 et suiv.

# CHAPITRE IV

## Les prêtres de la Mission.

1625-1642

Il est temps maintenant de fixer nos regards sur cette maison de Saint-Lazare que Dieu avait placée au centre de Paris comme un nouveau « foyer de vie et de lumière, la source la plus abondante du XVIIe siècle de la charité sous toutes les formes ». Elle était située dans ces grands espaces un peu solitaires qui séparaient alors Paris de Saint-Denis, et que traverse aujourd'hui la rue affairée du Faubourg-Saint-Denis. C'est là, au numéro 117, dans les vieux bâtiments d'une ancienne léproserie à la fois épiscopale et royale, que commençait à prendre corps une des conceptions les plus hardies et les plus originales de saint Vincent de Paul, la congrégation de la Mission.

Ce qui en fait l'originalité, c'est que c'est dans l'Église la première compagnie de prêtres et la seule qui se soit vouée entièrement et exclusivement au service des pauvres. C'est à elle que saint Vincent de Paul avait pensé tout d'abord. Depuis, il avait été amené par les circonstances à créer les associations des dames de Charité et les réunions des hommes du monde; il apprenait à ce qu'il y avait dans Paris de plus grand et de plus riche à monter les escaliers des

mansardes et à se mettre aux pieds des pauvres. Et enfin il venait de placer au centre, et comme au cœur de toutes ses œuvres, les filles de la Charité, ces admirables sœurs grises qui allaient être une sorte d'incarnation visible de la charité. Mais toutes ces grandes œuvres, si nécessaires, si bien réussies, n'avaient pas détourné un instant saint Vincent de Paul de sa première pensée. Plus haut que le corps, il voyait l'âme ; plus haut que les souffrances physiques qu'il était juste de soigner et d'adoucir, il regardait les âmes des pauvres, si obscurcies par l'ignorance, si abaissées par les passions, ces âmes immortelles faites pour Dieu, et dont on s'occupait trop peu.

Non pas qu'il n'y eût dans l'Église, dans la riche magnificence des ordres religieux, des corps d'élite qui lui rendaient les plus grands services. Il y avait les jésuites; mais ils s'occupaient surtout des grands, ce qui n'était pas sans importance. Il y avait les dominicains, mais c'étaient des savants, des docteurs, qui remplissaient avec éclat les grandes chaires des universités et qui faisaient reculer les hérétiques, ce qui avait sa valeur aussi. Il y avait les franciscains, surtout capucins, que saint François avait plus particulièrement destinés au peuple ; mais il ne leur avait pas interdit les universités, la Sorbonne, les grandes chaires, et ils y réussissaient si bien, que les pauvres, surtout ceux des campagnes, étaient au XVIIe siècle un peu abandonnés. C'est cette lacune que saint Vincent de Paul voulait combler, en créant une société de prêtres entièrement et exclusivement voués au seul service des pauvres.

L'idée était superbe, bien digne du cœur de saint Vincent de Paul, mais combien difficile à réaliser ! Prendre des prêtres, des hommes éminents, — car, sans une certaine éminence d'esprit et de cœur, on ne se fait pas religieux, — et les appliquer uniquement à l'édu-

cation des populations grossières de la campagne ; leur interdire l'entrée des grands collèges et des grandes universités, car quand ils auraient goûté des âpres plaisirs de la discussion apologétique et scientifique, ils trouveraient fade l'enseignement des classes pauvres ; leur défendre même de monter dans la chaire des grandes villes et des cathédrales, car ces beaux auditoires d'hommes du monde, de femmes instruites, délicates, soulignant les moindres passages, leur rendraient odieux ces auditoires grossiers de paysans, où on comprend si péniblement et où on sent si peu : essayer cela, c'était de la folie, à moins que l'on ne trouvât le moyen de mettre dans ces cœurs de prêtres, de religieux, une charité, une modestie et une humilité qui dépassassent toute mesure. Saint Vincent de Paul le crut, essaya et réussit.

« Oh ! Messieurs, disait-il sans cesse à ses premiers disciples, les pauvres, voilà notre partage. *Pauperibus evangelizare misit me*. Quel bonheur, Messieurs, quel bonheur ! Faire ce que Notre-Seigneur, descendu du ciel, est venu faire sur la terre, continuer l'ouvrage de ce Dieu sauveur qui fuyait les villes pour aller chercher les pauvres dans les campagnes, en un mot, aider les pauvres, nos seigneurs et nos maîtres : voilà notre mission. Si on eût demandé à Notre-Seigneur : Qu'êtes-vous venu faire en terre ? Assister les pauvres. Autre chose? les pauvres. Quoi encore ? les pauvres... Et si on interrogeait un missionnaire, ne lui serait-ce pas un grand honneur de pouvoir dire avec Notre-Seigneur : *Evangelizare pauperibus misit me ?* C'est pour catéchiser, instruire, confesser, assister les pauvres que je suis ici [1]. »

Et ce qui doit nous attacher à cette mission, c'est qu'elle n'a été confiée qu'à nous. « Il n'y a point eu

---

[1] *Avis et Conférences*, p. 4 et 264.

d'autre compagnie, que je sache, qui se soit proposé pour fin particulière et principale d'annoncer l'Évangile aux pauvres, et aux pauvres les plus abandonnés. O Dieu ! qu'il y ait une compagnie et que ce soit celle de la Mission, composée de pauvres gens qui, chargés du noble emploi d'aller çà et là, de village en village, quittent les villes, ce qui ne s'était jamais fait, pour aller annoncer l'Évangile aux seuls pauvres : voilà ce qui étonne, et cependant ce que Dieu a fait [1]. »

Mais plus cette mission était haute, plus elle était contraire aux inclinations de la nature, plus il sentait qu'elle serait rapidement délaissée par ses disciples, s'il ne parvenait pas à les établir dans la plus profonde humilité. Aussi ne cessait-il pas de leur répéter qu'ils étaient au-dessous d'une telle vocation, des pauvres et ignorants comme lui, des idiots incapables de tout ; et que leur chétive compagnie était la dernière de toutes, la plus humble, la plus misérable par le nombre et la qualité des sujets. Il a passé cinquante ans de sa vie à prêcher cette doctrine et à donner à sa compagnie ce fondement solide que rien n'a pu ébranler. Vouée ainsi uniquement au service des pauvres et cachée dans l'humilité la plus profonde, la petite compagnie se développa lentement. Saint Vincent de Paul avait commencé avec un seul prêtre, M. Portail. En 1626, il lui en était venu deux, M. de la Salle et M. du Coudray. Quelques mois après quatre nouveaux, et il fallut attendre dix ans pour voir s'élever à une trentaine le nombre de ses disciples. Aux yeux du monde, c'était un véritable insuccès ; mais le saint n'en était pas ému.

Il est vrai qu'il les recevait étrangement, et qu'il fallait une singulière grâce de Dieu pour persévérer. Quand M. René Alméras, cet homme éminent qui, après saint Vincent de Paul, allait être le premier supé-

---

[1] *Avis et Conférences*, p. 4.

rieur général de la congrégation, se présenta au saint pour être admis au noviciat, celui-ci le repoussa. Déjà ce jeune prêtre avait eu à subir les objections des siens ; on lui avait dit : « Quoi ! vous voulez entrer dans cette congrégation ! C'est une réunion de pauvres gens. Vous y mourrez d'ennui ; que n'allez-vous chez les jésuites, chez les dominicains ? » Il avait passé outre, et voilà qu'il trouvait sur les lèvres du saint fondateur les mêmes dérisions qu'il avait vaincues chez ses parents. « Oh ! Monsieur, lui dit saint Vincent de Paul, vous voulez venir parmi nous ; vous ne nous connaissez pas. Nous sommes de pauvres gens, malpropres, peu sociables, mal accommodés et sans aucun lieu assuré, étant obligés d'aller partout où l'obéissance nous envoie. » Il lui représenta ensuite la pauvreté du vivre, des vêtements, du lit et de tout le reste, d'une façon surprenante, jusqu'à lui dire qu'ils étaient logés comme des bêtes, et que s'il avait vu leur extrême pauvreté et l'abjection de leurs exercices, cela le rebuterait ; de sorte qu'il s'imaginait que la maison était comme un hôpital rempli de toutes sortes de misères. Mais, nonobstant cela, il était résolu d'y demeurer, parce qu'un homme qui quittait le monde ne devait, disait-il, plus aimer que la pauvreté, les souffrances et les humiliations ; et qu'une personne qui se revêtait d'un sac dans une religion ou d'une soutane dans une congrégation ecclésiastique, ne pouvait désirer ni chercher autre chose. Et ainsi tout ce que lui disait M. Vincent pour le dégoûter était ce qui le fortifiait le plus pour l'embrasser [1]. »

Ce que saint Vincent de Paul disait au jeune René Alméras, il le disait à tout le monde. A l'entendre, la congrégation n'était composée que d'idiots, et il fallait avoir perdu le sens pour songer à y entrer. Il le disait

---

[1] Abelly, t. II, p. 4.

si souvent et avec un tel accent, que le bon Père de Condren avait fini par le croire. « Oh ! monsieur Vincent, lui disait-il, que vous êtes heureux de ce que votre compagnie a les marques de l'institution de Jésus-Christ ! Car comme, en instituant l'Église, il prit plaisir à choisir de pauvres gens idiots, pêcheurs, pour la fonder et la planter par toute la terre avec des instruments ainsi choisis, afin de faire paraître sa puissance, de même la plupart et quasi tous ceux que Dieu appelle dans votre compagnie sont, ou pauvres, ou de basse condition, ou n'éclatent pas beaucoup en science. Eh bien ! néanmoins tout le royaume est enflammé, et rempli de l'esprit de cette petite compagnie ; et l'estime en est venue jusqu'au point que le feu roi, un peu avant son décès, me fit l'honneur de me dire que s'il revenait en santé, il ne permettrait pas qu'aucun évêque se fît sans qu'il eût passé trois ans à la Mission. »

Il s'en fallait bien cependant que les premiers disciples de saint Vincent de Paul, si éminent en vertus, fussent aussi ignorants que son humilité essayait de le faire croire. « Un jour qu'il y avait séance solennelle et tragédie au collège de Clermont, un des disciples de saint Vincent de Paul s'y rendit, et, sans faire attention, prit une place destinée à un plus haut personnage. Le recteur lui envoya un valet pour l'inviter à se mettre ailleurs. Il répondit en beau latin, non compris du valet, qu'il se trouvait placé à merveille et qu'il voulait s'y tenir. Sur le rapport du valet, le recteur le prit pour un Irlandais ou un Polonais, et lui députa un jeune régent, qui lui dit en latin le contraire de l'*ascende superius* de l'Évangile. Cette fois, il répondit en grec. Nouveau rapport, nouvelles conjectures, nouvelle députation du professeur de rhétorique, auquel il parla en hébreu. A ce dernier signe, il fut reconnu pour quelque savant de la compagnie, et placé

avec toute la distinction due à son mérite. De retour à Saint-Lazare, il ne manqua pas de raconter son aventure et reçut de ses amis force compliments. Mais qui ne songea pas à le féliciter, ce fut M. Vincent, bientôt informé. « Sachez, Monsieur, lui dit-il, qu'un homme vraiment humble et qu'un pauvre missionnaire ne cherche ni les premières places dans les assemblées, ni à faire parler de lui. Je vous donne ordre d'aller demander pardon au recteur et aux régents, que vous avez mal édifiés. » Il obéit avec une simplicité si aimable, qu'il donna de sa vertu la même idée qu'il avait fait concevoir de sa science [1]. »

Ces bas sentiments, si convenables à un pauvre missionnaire, cet humble dédain de tout ce que le monde estime, notre saint ne manqua aucune occasion pour l'enfoncer au cœur de ses disciples.

M. du Coudray était très versé dans les langues syriaque et hébraïque. Aussi le pressait-on vivement de donner une version latine du texte syriaque, dans la persuasion qu'un tel travail honorerait le berceau de la congrégation naissante et serait utile à l'Église ; on voulait même qu'il écrivît contre les juifs, en se servant de leur Talmud, qu'il entendait mieux qu'eux-mêmes. M. du Coudray prêtait volontiers l'oreille à ces propositions séduisantes, et avant de se mettre à l'œuvre il alla demander l'assentiment de son supérieur. « N'y pensez pas, Monsieur, lui répondit Vincent, je vous en conjure ; ces sortes d'ouvrages nourrissent la curiosité des savants, mais ne servent de rien au salut du pauvre peuple, auquel la Providence nous a destinés. Il y a actuellement en France des milliers d'âmes qui vous tendent les mains, et qui vous disent de la manière la plus touchante : « Hélas ! Monsieur, vous avez été « choisi de Dieu pour contribuer à notre salut ; ayez

---

[1] Maynard, t. II, p. 153-154.

« donc pitié de nous, nous croupissons dans le péché, « l'ignorance et les ténèbres. Nous n'avons besoin, « pour en sortir, ni de versions syriaques, ni de ver- « sions latines. Votre zèle et le mauvais jargon de nos « montagnes vous suffira ; sans cela nous sommes en « grand danger de nous perdre[1]. » Paroles admirables, marquées au coin de la vraie sagesse, d'où il ne faudrait pas conclure que saint Vincent de Paul ne comprenait pas le rôle de la science dans l'Église. Il la tenait en haute estime et en absolue nécessité. Mais la mission de sa petite compagnie était tout autre. Il ne s'agissait pas de fonder des collèges, des universités, il y en avait assez ; ni de préparer à l'Église des savants, des docteurs, il y en avait assez ; mais de créer ce qui manquait absolument, des docteurs pour les pauvres, et des apôtres pour les campagnes.

En même temps que saint Vincent de Paul maintenait ainsi nettement, énergiquement, le vrai but de la mission, il s'appliquait à lui fournir des moyens de l'atteindre. Dans ce but, il posa d'abord en principe et d'une manière définitive que jamais ses missionnaires ne prêcheraient dans les villes, et qu'ils réserveraient tous leurs soins pour les bonnes gens des campagnes. Vainement les évêques les plus zélés demandaient au saint des prêtres de la Mission pour prêcher dans leurs villes épiscopales, vainement Louis XIII et la reine Anne d'Autriche en réclamaient pour donner des missions à Reims ou à Metz. Saint Vincent de Paul s'inclinait humblement et répondait que sa chétive petite congrégation n'était faite que pour les pauvres, et que sa première règle était de ne jamais prêcher dans les villes. « Oh ! Monsieur, répondait la reine, je ne le savais pas ; mais croyez que je ne demanderai jamais à vos prêtres rien de contraire à leurs règles. »

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 84, nº 73.

Par cette même raison que les missions n'étaient destinées qu'aux pauvres, saint Vincent de Paul posait comme seconde règle qu'elles seraient toujours gratuites. On ne demanderait rien aux pauvres curés de campagne. On n'accepterait qu'avec peine ce que les seigneurs voudraient bien offrir. A part le logement et les meubles nécessaires, les missionnaires apportaient avec eux de quoi subvenir à tous leurs frais. Déjà on commençait à les voir, dans les hautes montagnes de la Savoie, porter jusqu'à leur lit à dos de mulet, traîner sur une charrette leurs petites provisions, et s'installer pendant tout le temps de la mission dans une grange ou dans un grenier, où leur pauvreté, leur piété, leur dévouement, ravissaient ces populations naïves, peu habituées à de tels spectacles. Pour assurer la fécondité de ses missions, le saint voulait que, malgré leur petit nombre, les missionnaires fussent au moins deux, quelquefois trois et même davantage, estimant qu'un homme, si éminent fût-il, ne pouvait pas, s'il était seul, remuer profondément une population ; et par la même raison il conseillait à ses prêtres de demeurer un mois et même deux ou trois dans le même pays, d'où ils rayonneraient dans toute la contrée. « Sans un long et sérieux séjour des missionnaires, que sont les missions ? disait-il, feux de pailles. C'est un éclair dans l'obscurité. » En même temps que saint Vincent de Paul prenait des mesures pour que ses missionnaires ne s'occupassent que des pauvres, il leur apprenait à parler aux pauvres, à avoir, chose délicate et difficile, une parole simple, claire, pratique, populaire et toujours noble, instructive et cependant émue, à la portée de toutes les intelligences, et allant au fond des âmes. Elle doit être partout ainsi, même dans les plus brillants auditoires, et la vraie éloquence n'est qu'à ce prix. Combien plus au milieu des auditoires simples des campagnes ! Dans ce but, il rédigea dès les premiers jours une méthode

de prédication populaire qu'il appela la *Petite Méthode,* qu'on nomma depuis la prédication à la missionnaire, à l'apostolique, et sur laquelle on nous permettra de nous arrêter un peu, car elle fut la grande arme de la compagnie à ses premiers débuts, le levier nouveau avec lequel elle souleva les campagnes.

« Cette méthode, dit saint Vincent de Paul, c'est que nous y allons tout bonnement dans nos discours, le plus simplement qu'il se peut, tout familièrement ; de sorte que jusqu'au moindre de nos auditeurs puisse nous entendre, sans toutefois se servir de langage corrompu ni trop bas, mais de celui qui est d'un usage commun, simple, net, et ainsi recherche la commodité et les avantages des auditeurs ; elle instruit, elle échauffe, elle détourne aisément du vice, elle persuade l'amour de la vertu, et produit les meilleurs effets partout où elle est bien employée. Voilà en quoi consiste précisément et principalement la méthode. » Laissons donc de côté tout cet appareil de science, d'érudition qui encombrait la prédication de cette époque, dont le peuple n'a pas besoin et qu'il ne comprend pas.

Le saint voulait que ses missionnaires entrassent tout de suite dans le fond même du sujet. Pourquoi croire telle vérité, pratiquer telle vertu ? En quoi consistent cette vérité et cette vertu ? quels moyens d'y arriver ? « Tout se réduisait à cela, disait-il. Suivant cette méthode, en premier lieu, l'on fait voir les raisons qui peuvent toucher et porter l'esprit à détester les péchés et vices, et à rechercher les vertus. Mais ce n'est pas assez de me déclarer les grandes obligations que j'ai d'avoir une vertu, si je ne sais ce que c'est que cette vertu, ni en quoi elle consiste principalement : et voilà le second point qui fait tout cela. Car, selon notre méthode, après les motifs qui doivent porter nos cœurs à la vertu, on fait voir en second lieu en quoi elle consiste. Vous tirez le rideau, et vous découvrez pleine-

ment l'éclat et la beauté de cette vertu. Or, sus, je vois bien maintenant, ce me semble, combien elle est belle et désirable ; mais, Monsieur, combien elle est difficile ! Comment y parvenir, et comment voulez-vous que je fasse une chose, bien que je sache que j'en ai grand besoin et que je la veuille faire, si je n'ai aucun moyen pour cela ? Donnez à cet homme les moyens d'arriver à cette vertu (qui est le troisième point de la méthode) : oh ! le voilà satisfait, il ne reste plus rien à lui dire. »

Après ces quelques mots, saint Vincent de Paul montrait que cette méthode si facile est simple, naturelle, conforme aux lois de l'esprit humain, et qu'on en use partout ainsi, dans les plus petites comme dans les plus grandes choses. Il éclaircissait cela par un exemple : « Vous voulez porter un homme à désirer la présidence d'une cour : qu'est-ce qu'on emploie à ce sujet ? Il ne faut que lui représenter les avantages et le grand honneur qui accompagnent cette charge : Un président, Monsieur, c'est le premier de la ville ; tout le monde lui cède le devant et le haut du pavé ; il n'y a personne qui ne l'honore ; son autorité lui donne un grand crédit dans le monde. Oh ! Monsieur, un président ! il ne cède pas à un évêque ; les souverains mêmes leur défèrent et les ont à grand honneur. Un président ! il peut obliger, faire plaisir à qui bon lui semble, s'acquérir un bon nombre d'amis, se faire considérer partout, etc., et ainsi on lui dit les autres avantages qu'il y a d'être président, et d'abord vous le voyez brûler du désir d'avoir cette belle dignité. Mais le contente-t-on avec cela ? Point du tout, il faut en venir là. Qu'est-ce que c'est que l'office de président ? en quoi consiste-t-il ? Que faut-il faire dans cette charge ? Vous êtes le premier officier de la justice, de ce grand et honorable corps, vous en êtes le chef, vous distribuez les affaires, c'est vous qui recueillez les voix des autres et qui pro-

noncez le jugement : voilà ce qu'on lui apprend à peu près, et les autres fonctions de cette charge. Et voilà un homme qui a envie d'avoir la charge de président et qui sait déjà en quoi elle consiste ; mais avec tout cela il ne tient rien, si on ne lui suggère les moyens d'avoir cet office ; il aurait raison de se fâcher, de se plaindre de ce conseiller impertinent, qui serait venu lui donner l'envie de cette charge sans lui suggérer aucun moyen de l'obtenir. Mais si celui qui donne les conseils fournit encore les moyens ! Monsieur, vous avez tant de revenu de ce côté-là, tant d'argent de l'autre ; vous prendrez de là cette somme, et d'ici cette autre ; au reste, je connais Monsieur tel, qui a cette charge à vendre. Encore : Monsieur tel est mon intime et aussi son ami, je ferai qu'il traitera avec lui ; nous en aurons bon compte ; nous ferons ceci et cela, etc. etc... Voilà qui est bien servir un homme, et le mettre dans le chemin assuré pour parvenir à la dignité de président. On se sert des mêmes moyens dans toutes les choses du monde qu'on veut persuader aux autres, et c'est la manière la plus efficace et à laquelle il est impossible de ne point se rendre si on a l'esprit bien simple. Il en est de même dans les choses spirituelles. »

Remarquons, en passant, ce style de saint Vincent de Paul, si vif, si alerte, si naturel. C'est du meilleur style du XVII^e^ siècle.

Après avoir indiqué en quoi consiste la petite méthode, et comment elle était fondée sur la nature, le saint en montre l'efficacité. « Dernièrement, dit-il, la mission avait lieu en Corse, au milieu de bandits qui venaient de piller partout. Eh bien ! chose inouïe, les bandits se sont convertis en foule. Voilà ce qu'il a plu à Dieu d'opérer par cette pauvre et chétive compagnie, prêchant selon la *Petite Méthode*. Cela n'est-il pas vrai, monsieur Martin ? nous sommes ici dans un entretien familier : dites-nous, s'il vous plaît, comment cela

s'est passé ? » — M. Martin : « Oui, Monsieur, cela est ainsi, tous les bandits sont venus à confesse, et cela arrive ainsi pour l'ordinaire dans nos missions. » — M. Vincent : « O chose prodigieuse, les bandits convertis par les prédications faites dans la *Petite Méthode !*

« Plus récemment, on a prêché en Bretagne. Un navire avait fait naufrage sur la côte ; les marchandises dont ce navire était chargé furent portées sur le bord ; tout le village et les environs y accoururent comme au pillage, et s'emparèrent de tout ce qu'ils purent emporter. La mission ayant été faite dans ces villages selon la *Petite Méthode,* on a fait rendre ce qui avait été pris à ces pauvres marchands. Tout a été restitué ; les uns rapportaient des ballots, les autres des étoffes, de l'argent ; d'autres s'obligeaient, n'ayant pas de quoi satisfaire ; et voilà, Messieurs, les effets de la *Petite Méthode.* Allez m'en trouver de semblables dans cette façon recherchée, dans ce grand apparat et parmi cette vaine pompe d'éloquence. A peine en voit-on un seul se convertir en plusieurs Avents et Carêmes par de telles prédications, et point de restitutions ; nous le voyons tous les jours.

« Et parmi nous, au contraire, quels progrès n'avez-vous pas faits partout où vous avez prêché selon cette méthode ? quelles conversions n'a-t-on pas vues ? L'homme et la femme qui vivaient mal sont venus à vous. Ah ! Monsieur, nous renonçons à nos malheureuses pratiques. Ah ! Monsieur, dès ce jour nous nous séparons pour jamais. Ah ! Monsieur, je vous promets que je ne la verrai plus ! Et qu'est-ce que cela ? oh ! qu'est-ce que cela ? Et les rancunes et les inimitiés invétérées, et les plus grandes divisions n'ont-elles pas été accordées à vos prédications faites selon la méthode ? Quels progrès ! et combien seraient-ils plus grands, si moi, misérable, ne les avais empêchés par

mes péchés ! Oh ! Sauveur, pardonnez à ce misérable pécheur qui gâte tous vos desseins. »

Et non seulement la méthode pompeuse, comme il disait, ne produit pas de tels fruits, mais, grand Dieu ! qu'elle est dangereuse pour ceux qui s'en servent ! Combien elle produit la vanité et engendre l'orgueil ! Et non seulement stérile et vaine, mais c'est une duperie.

« Qu'est-ce que c'est que toute cette fanfare ? Quelqu'un veut-il montrer qu'il est brave rhétoricien, bon théologien ? Chose étrange, il en prend mal le chemin. Peut-être sera-t-il estimé de quelques personnes qui n'y entendent guère ; mais, pour acquérir l'estime des sages et la réputation d'un homme éloquent, il faut savoir persuader l'auditeur et le détourner de ce qu'il faut qu'il évite. Or cela ne consiste pas à trier ses paroles, à bien agencer les périodes, à exprimer d'une manière peu commune la subtilité de ses conceptions, et à prononcer son discours d'un ton élevé, d'un ton de déclamateur qui passe bien haut par-dessus. Ces sortes de prédicateurs obtiennent-ils leur fin ? Persuadent-ils fortement l'amour de la piété ? Le peuple est-il touché et court-il après cela à la pénitence ? Rien moins, rien moins ; et voilà cependant les prétentions de ces grands orateurs : acquérir de la réputation, faire dire au monde : « Vraiment, cet homme débite bien, il « est éloquent, il a de belles pensées, il les exprime « agréablement. » Voilà à quoi se réduit tout le fruit de leurs sermons. Vous montez donc en chaire, non pas pour prêcher Dieu, mais vous-même ! et vous vous servez (oh ! quel crime !) d'une chose aussi sainte que la parole de Dieu pour nourrir et fomenter votre vanité. Oh ! divin Sauveur !

« On dit : Cette méthode est bonne. Sans doute ; mais les autres ne sont-elles pas aussi bonnes que celle-là ? Nous voyons tant de doctes et excellents pré-

dicateurs qui ne connaissent pas notre méthode, et qui ne laissent pourtant pas faire de grands fruits et de prêcher fort bien. — Sans doute, réplique le saint, Dieu peut se servir de toute méthode; il peut prendre des pierres et les employer pour faire des enfants d'Abraham; mais avec cela, Messieurs, combien en voyons-nous qui se convertissent par toutes ces méthodes! Nous avons l'expérience de la nôtre; mais de celle de la mode, vous avez l'expérience du contraire, elle passe toujours par-dessus, ne touche que la superficie, un peu de bruit, et qu'est-ce que cela en comparaison des fruits que produit notre *Petite Méthode?*

« Et ne vous persuadez pas, Messieurs, que cette méthode ne soit que pour la campagne, pour le menu peuple, les paysans; elle est à la vérité excellente, très excellente pour le peuple; mais elle est aussi bien efficace pour les auditeurs plus capables, pour les villes, dans Paris même. Dans la mission qui fut faite à Saint-Germain, le monde y accourait de toutes parts. On y venait de toutes les paroisses, et des personnes de condition, des docteurs même. On ne prêcha à tout ce grand monde que suivant la *Petite Méthode.* Mgr l'évêque de Boulogne, qui portait la parole, n'en eut jamais d'autre; et quels fruits ne fit-on pas? O Dieu, quels fruits! On fit des confessions générales aussi bien que dans les villages, et ce fut avec grandes bénédictions. Or sus, Dieu soit béni! vit-on jamais tant de monde converti par toutes ces prédications raffinées? Cela passe par-dessus toutes les maisons; toute la conversion qui s'y fait, c'est que les auditeurs disent: « Oui, cet homme en sait long, il dit de belles choses. »

« Mais disons davantage, la *Petite Méthode* est bonne pour la cour; déjà deux fois la *Petite Méthode* a paru à la cour, et, si je l'ose dire, elle y a été bien reçue. Il est vrai que la première fois il y eut de grandes oppositions; nonobstant on y fit grand fruit; Mgr l'évêque

d'Alet y portait la parole ; par la grâce de Dieu l'on vint à bout de toutes les oppositions avec la *Petite Méthode*, et la seconde fois, un des nôtres portait la parole, M. Luytre. Dieu merci ! il n'y eut aucune opposition ; la *Petite Méthode*, ô misérable ! je l'ose dire, la *Petite Méthode* y triompha, on y vit des fruits merveilleux.

« Je ne pense pas qu'il y ait maintenant rien qui nous empêche de prendre cette méthode de prêcher. Sera-ce le plaisir ? mais elle nous fait prêcher avec plus de satisfaction que toutes les autres méthodes. Quel plus grand plaisir, en effet, peut avoir un prédicateur que de voir ses auditeurs venir à lui, fondre en larmes, comme il est arrivé souvent à vous-mêmes ? N'est-il pas vrai que souvent vous voyez votre auditoire pleurer, et que, quand vous voulez partir, il faut vous dérober ? On court après vous, n'est-il pas vrai, Messieurs ? Dites-nous, je vous prie, s'il en est ainsi. — Oui, Monsieur, l'on ne sait comment faire, comment partir pour se défaire du monde, etc. — Oh ! Sauveur, on nous donne les mêmes louanges que l'on a données à Jésus-Christ ! Bienheureux, dit-on aux missionnaires, les ventres qui vous ont portés ! Quand ils partent, on crie après : « Bienheureuses les mamelles qui vous ont « allaités. Oh ! que vos mères sont heureuses ! » Et qu'a-t-on dit davantage du Fils de Dieu ? On dit toutes ces louanges, et beaucoup d'autres qui vous importunent, aux missionnaires, mais aux missionnaires quand ils se servent de la *Petite Méthode*.

« Mais cette méthode, elle est si basse ! que dira-t-on de moi de prêcher toujours ainsi ? pour qui me prendra-t-on ? A la fin chacun me méprisera, je perdrai mon honneur. Vous perdrez par là votre honneur ! Oh ! en prêchant comme Jésus-Christ a prêché, vous perdrez votre honneur ! Quoi ! c'est perdre son honneur de parler de Dieu comme le Fils de Dieu en parle ! J'aimerais au-

tant dire que Jésus-Christ, lui qui était la sagesse éternelle, n'a pas bien su traiter sa parole, qu'il ne s'y entendait pas bien. Oh ! quel blasphème ! Un jour, je demandais à M. V*** : « Mais, « Monsieur, dites-moi, « s'il vous plaît, comment faisait saint Vincent Ferrier, « qui attirait tant de monde de toutes parts, qu'il fal- « lait faire suivre des convois de vivres? » Il me ré- « pondit : Ce grand homme prêchait dans la simplicité, « familièrement, se faisant bien entendre de tout le « monde. »

« O simplicité ! tu es donc bien persuasive. Vive donc la simplicité qui fait des miracles ! Vive la sainte simplicité, la *Petite Méthode,* qui est la plus excellente, et celle par laquelle on peut acquérir le plus d'honneur, persuadant bien l'esprit sans toutes ces clameurs qui ne font qu'importuner ! Oh ! Messieurs, cela est tellement vrai, que si un homme veut passer pour un bon prédicateur dans les églises de Paris et à la cour, il faut qu'il prêche de la sorte, sans nulle affectation ; et l'on dit de celui qui prêche ainsi : « Cet « homme fait des merveilles, il prêche à la mission- « naire, il prêche en apôtre. » Pour bien prêcher on dit donc qu'il faut prêcher comme nous, et M. N*** me disait qu'à la fin il faudrait en venir là. Oh ! mon Dieu, vous avez donc fait cette grâce à la petite et chétive compagnie, de lui inspirer une méthode que tout le monde veut suivre, et nous vous en remercions de toutes nos forces[1]. »

Ainsi la vive intelligence et le large bon sens de saint Vincent de Paul stigmatisait la fausse éloquence, faisait voler en éclats les vaines objections des prédicateurs mondains, et préparait le triomphe de la grande et sérieuse parole chrétienne, telle que Bossuet devait en laisser d'inimitables exemples : simple, naturelle, à

---

[1] *Avis et Conférences,* p. 138 et suiv.

la portée de toutes les intelligences et pénétrant jusqu'au fond des âmes.

Cependant, si puissante que fût la prédication, grâce à la méthode populaire de saint Vincent de Paul, elle ne pouvait pas suffire à assurer le plein succès d'une mission au milieu des pauvres gens des campagnes; une lettre que reçut saint Vincent de Paul lui indiqua un point faible dans l'action de ses missionnaires.

« Tout le monde demeure d'accord que le fruit qui se fait à la mission est par le catéchisme, et une personne de qualité, disant dernièrement cela, ajouta que les missionnaires s'étudiaient tous à bien prêcher, mais qu'ils ne savaient point faire le catéchisme, et dit cela en ma présence et en celle d'une bonne compagnie. Au nom de Dieu, Monsieur, ajoute saint Vincent de Paul, avertissez de ceci la compagnie de de-là : ma pensée est que ceux qui travailleront doivent, l'un faire le grand, l'autre le petit catéchisme; car, comme j'ai dit, on remarque que tout le fruit vient de là[1]. »

Cette lacune indiquée à saint Vincent de Paul fut bien vite comblée. Des leçons furent données à Saint-Lazare aux jeunes séminaristes, et désormais nulle mission n'eut lieu sans être accompagnée de grand et de petit catéchisme. Les missionnaires appelaient à eux les enfants de la paroisse, les instruisaient avec soin, et avant d'achever la mission, innovation heureuse, ils leur faisaient faire tous ensemble et publiquement leur première communion. Une procession solennelle, où les enfants étaient vêtus de blanc et « transformés en anges », achevait et couronnait la cérémonie. Cette précieuse initiative ne triompha pas sans difficultés. Autant elle excita d'enthousiasme dans les uns, autant elle provoqua d'oppositions dans les autres; mais, grâce à la fermeté et à la sagesse de saint Vincent de

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 188, nº 184.

Paul, elle finit par triompher pour le plus grand bien de l'Église de France. « Monsieur, écrivait saint Vincent de Paul à un de ses prêtres qui donnait une mission aux environs de Paris, j'ai été consolé de voir dans votre lettre que M. le curé s'est un peu relâché de la résolution de ne point souffrir la communion des enfants. J'espère qu'il se rendra tout à fait, si vous avez soin de lui représenter : 1° qu'il a été toujours pratiqué dans toutes les missions que nous avons faites, lorsqu'ils sont bien instruits et en état de se bien préparer à la communion, laquelle sert par après de disposition à bien faire les autres; 2° que c'est un des principaux moyens que nous ayons pour toucher les personnes plus âgées, qui ont le cœur dur et obstiné, lesquelles se laissent vaincre à cette dévotion des enfants et du soin qu'on prend après eux. Et à propos de ceci, on me mande de Gênes que Mgr le cardinal-archevêque a une telle affection à la communion des enfants, qu'il se trouve en la plupart, et y pleure de tendresse comme s'il était lui-même un enfant. Enfin l'expérience que nous avons de la bénédiction que Dieu donne à cette action doit servir de motif à mondit sieur le curé de l'approuver en sa paroisse. »

Et il ajoute avec beaucoup de sagesse, pour répondre aux objections : « Que s'il dit qu'il veut faire cela lui-même et que pendant le Carême il les instruira pour les faire communier à Pâques, on lui peut répondre qu'il est vrai qu'il s'en acquittera bien mieux que nous, mais que ce que nous en ferons n'empêchera pas qu'il ne fasse alors la même chose. Que s'il craint que nous admettions à la communion des enfants qui ne soient pas assez instruits et n'aient les autres dispositions nécessaires, vous lui direz, s'il vous plaît, que notre coutume est de les examiner tous en la présence de MM. les curés, lesquels jugent eux-mêmes si on les doit recevoir à ce sacrement ou non. Que si enfin il

trouve à redire à la solennité de la procession, on la fera le plus simplement qu'il se pourra, sans habiller certains enfants en forme d'anges, comme on a fait en certains endroits; et en vérité cela ne me semble pas faisable. Je vous prie de lui bien représenter ces choses, et j'espère qu'il vous donnera toute liberté pour ce regard, sinon nous verrons avec la compagnie s'il est expédient de continuer la mission sans ladite communion[1]. »

Après un peu d'agitation, les premières communions solennelles, dues à l'initiative de saint Vincent de Paul, tombèrent dans les mains des curés, auxquelles elles appartenaient de droit; ceux qui y étaient le plus opposés les établirent eux-mêmes, et elles se sont continuées jusqu'à nos jours comme une des grandes forces et une des plus pures joies de l'Église de France.

La mission se terminait d'ordinaire par la fondation et l'érection solennelle d'une *Charité*, soit parmi les hommes, soit parmi les femmes chrétiennes de la paroisse. Saint Vincent de Paul voulait qu'on en tentât l'essai même dans les plus petites paroisses, estimant, disait-il à ses prêtres, qu'appliquer les hommes et les femmes chrétiennes au service des pauvres était le meilleur moyen de conserver et d'assurer les fruits de la mission.

Comment des missions si sagement conduites, données par des hommes si humbles, si détachés, voués exclusivement au service des pauvres, n'auraient-elles pas excité une émotion profonde? Saint Vincent de Paul nous montrait tout à l'heure les populations s'attachant aux pas des missionnaires, accueillant leurs paroles avec des sanglots et des larmes, et leur criant : « Bienheureuses les entrailles qui vous ont portés ! »

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 501, n° 437.

Il fallait que les missionnaires s'en allassent de nuit, pour échapper aux étreintes qui voulaient les retenir. Les protestants eux-mêmes se sentaient attendris; ils se convertissaient en grand nombre. Il est vrai que saint Vincent de Paul recommandait sans cesse aux missionnaires de tremper sept fois leurs lèvres dans la charité, d'attaquer les erreurs, jamais les personnes, de ne porter ni défis ni menaces aux ministres, et, dans des temps troublés comme ceux de la Ligue et de la Fronde, de ne faire jamais allusion aux événements politiques : conseils éminemment sages pour ce temps-là et pour tous les temps.

Entre tant de missions qui furent prêchées à cette époque, nulle ne fit plus de bruit que celle de Saint-Germain-en-Laye. Elle commença par une tempête et finit par des consolations insignes. Louis XIII et toute la cour étaient alors à Saint-Germain; et pour cette raison le saint, qui fuyait l'éclat, eût bien voulu que la mission fût confiée à d'autres; mais le roi ayant dit au saint qu'il voulait de ses missionnaires, il fallut, bon gré mal gré, céder à ses désirs. Les dames de la cour s'y portèrent en foule. On admira d'abord la simplicité et l'humilité des missionnaires. La *Petite Méthode* y fut applaudie, mais bientôt on se blessa de leur sainte hardiesse.

« La mission de Saint-Germain, écrit saint Vincent de Paul, s'en va achevée avec bénédictions, quoique au commencement on ait eu sujet d'exercer la sainte vertu de patience. La fermeté contre les gorges découvertes a donné lieu à cet exercice de patience.

« Le roi dit à M. Pavillon qu'il était fort satisfait de tous les exercices de la mission; que c'est ainsi qu'il fallait travailler, et qu'il rendrait ce témoignage partout. Celles qui ont fait le plus de difficultés au commencement sont maintenant si ferventes, qu'elles se sont mises de la Charité, servant les pauvres en leur

jour, et ont fait la quête par le bourg en quatre bandes : ce sont les filles de la Reine [1]. »

A la suite de ces missions, il arrivait souvent que pour prolonger le bien qui avait été fait, pour conserver les missionnaires au milieu des populations qu'ils avaient évangélizées, on sollicitait de saint Vincent de Paul l'établissement d'une maison. Des seigneurs offraient une propriété, d'autres constituaient des rentes. Presque chaque année voyait se faire une fondation : Toul, en 1635; La Rose, en 1637; Richelieu, Luçon et Troyes, en 1638; Annecy, en 1639; Crécy, en 1641 ; Rome, en 1642; Marseille, Cahors, Sedan et Montmirail, en 1643 ; Saintes, en 1644, etc... Il serait curieux de suivre dans les lettres de saint Vincent de Paul la naissance de chacune de ces maisons, ses soins pour les bien asseoir au point de vue matériel, ses préoccupations pour assurer leur avenir, au moyen de contrats bien faits, et jusqu'aux plus petits détails pour le bon entretien des murs et l'aménagement des jardins. Car saint Vincent de Paul traite de tout en homme d'une expérience consommée. Mais ce qui est plus beau encore et singulièrement instructif, c'est de le voir plaçant à la tête de chaque maison un supérieur choisi avec soin, l'aidant dans les difficultés, le consolant dans ses peines, le dirigeant avec un mélange admirable de douceur et de fermeté, et faisant éclater, dans ce maniement de caractères si divers et quelquefois si opposés, les plus rares qualités du vrai supérieur. Mais ceci nous entraînerait trop loin, et d'ailleurs nous en retrouverons quelque chose plus tard.

Cependant saint Vincent de Paul désirait ardemment que sa petite congrégation fût approuvée par le roi et par le pape. M. de Gondi s'était chargé de présenter

---

[1] *Notice sur les prêtres, etc., compagnons de saint Vincent*, t. I, p. 138.

la requête au roi et avait pleinement réussi. Dès 1627, Louis XIII avait donné des lettres patentes pour l'érection de la Mission; mais croirait-on qu'il fallut attendre quatre ans pour que le parlement se décidât à les enregistrer (4 avril 1631)? On avait intrigué de toutes parts pour persuader au parlement qu'il y avait bien assez de religieux en France, et qu'on n'avait pas besoin de missionnaires nouveaux. De hautes amitiés ayant écarté ces obstacles, et les lettres patentes enregistrées, saint Vincent de Paul se hâta d'envoyer à Rome un de ses premiers disciples, M. du Coudray, pour solliciter la sanction de l'autorité pontificale. Mais là on retrouva la même opposition qu'on venait de vaincre à Paris. La manière dont il avait constitué sa nouvelle congrégation faisait encore hésiter Rome. Il avait rejeté les vœux solennels, dont aucune congrégation d'hommes n'avait été encore exempte; il s'était contenté des vœux simples d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, à condition qu'ils fussent perpétuels, et s'était résigné à y joindre, pour plus de solidité, le vœu de stabilité, dont ne pourraient dispenser que le pape et le supérieur général; tout cela, au dire des meilleurs théologiens, ne suffisant pas à faire de ses disciples des religieux, ce dont il ne voulait à aucun prix.

Dès lors les disciples de saint Vincent de Paul n'étant pas religieux, il régla qu'ils conserveraient le nom de Monsieur et ne prendraient pas celui de Père; qu'ils porteraient l'habit des prêtres séculiers, c'est-à-dire la soutane, seulement plus modeste et plus pauvre; qu'ils ne seraient pas astreints au chant de l'office ni à aucune des pénitences des ordres religieux; qu'ils n'auraient pas d'autres jeûnes que ceux prescrits par l'Église à tous ses fidèles. Mais en revanche il exigeait la séparation entière du monde, une vie d'humilité, de mortification, de fidélité à la règle et d'entière consécration au service des pauvres. Tout cela était bien

nouveau, bien hardi, et souleva à Rome, pendant plusieurs mois, une grande opposition.

« Oh ! Monsieur, écrivait saint Vincent de Paul à M. du Coudray, si vous saviez combien ces artifices m'étonnent ! » Il ajoute humblement : « Mais je ne m'en étonnerais pas sans mes péchés, qui me donnent sujet de craindre, non pas le succès de la chose, qui tôt ou tard se fera[1]. »

Et quant à ceux qui disent qu'il n'y a pas besoin de nouveaux missionnaires : « Hélas ! Monsieur, la campagne est si grande ! Il y a des peuples à milliers qui remplissent l'enfer. Tous les ecclésiastiques avec les religieux ne suffiraient pas pour subvenir à ce malheur. Que si l'on veut nous empêcher, nous autres, de venir au secours de ces pauvres âmes, il faut prier, s'humilier et faire pénitence des péchés que nous avons commis en ce saint ministère[2]. »

Enfin Alexandre VII évoqua la cause à son tribunal, la fit examiner par une commission de cardinaux, et le 22 septembre 1655, sans s'arrêter à ces vaines objections, il publia le bref d'approbation.

Sûr de l'avenir par la stabilité que lui donnait cette double approbation pontificale et royale, notre saint voulut en être plus sûr encore en fondant un noviciat, c'est-à-dire une école de recrutement pour ceux qui aspireraient à la même vie que lui. Il ne lui donna pas le nom de noviciat, trop monastique en son sens : il le nomma Séminaire, et même Séminaire interne, pour le distinguer des séminaires externes ou diocésains que dirigent les prêtres de la Mission. Il y recevait les jeunes gens et même les prêtres qui désiraient entrer dans la congrégation naissante. Ceux qui, incertains de leur vocation, ne sachant dans quel ordre entrer,

---

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. I, p. 65, nº 51.
[2] *Ibid.,* p. 66, nº 51.

avaient besoin de silence et de conseils, étaient admis à faire une retraite spirituelle à Saint-Lazare.

Les sujets admis au Séminaire interne n'étaient pas tous destinés à l'état ecclésiastique; il y en avait qui étaient appelés frères coadjuteurs, dont l'office était de se livrer aux travaux manuels dans les diverses maisons de la congrégation. Mais tous, clercs et frères, suivaient les mêmes exercices spirituels et faisaient les mêmes vœux.

M. de La Salle, son troisième disciple, fut mis à la tête de ce séminaire, et le saint lui remit des instructions admirables, qui ont été jusqu'à nos jours la règle de conduite des prêtres de la Mission.

Elle se réduisait à trois points où l'on ne sait qu'admirer davantage du désintéressement ou du seul souci de la gloire de Dieu.

1° Ne jamais attirer personne à la congrégation. « Ah! Messieurs, prenez bien garde, lorsque vous rendez service à ceux qui viennent faire leurs retraites spirituelles en cette maison, de ne jamais leur rien dire qui tende à les attirer en la compagnie. C'est à Dieu à y appeler et à en donner la première inspiration. Bien davantage, quand même ils vous découvriraient qu'ils en ont la pensée, et qu'ils vous témoigneraient qu'ils y ont inclination, gardez-vous bien de les déterminer de vous-mêmes à se faire missionnaires, en les conseillant ou les y exhortant; mais alors dites-leur seulement qu'ils recommandent de plus en plus ce dessein à Dieu, qu'ils y pensent bien, étant une chose importante. Représentez-leur même les difficultés qu'ils y pourront avoir selon la nature, et qu'il faut qu'ils s'attendent, s'ils embrassent cet état, de bien souffrir et de bien travailler pour Dieu. Que si, après cela, ils prennent leur résolution, à la bonne heure, on peut les faire parler au supérieur, pour conférer plus amplement avec eux de leur vocation. Laissons faire Dieu, Messieurs, et nous

tenons humblement dans l'attente et dans la dépendance des ordres de la Providence. Croyez-moi, si la compagnie en use de la sorte, Dieu la bénira. »

2° A plus forte raison, ne pas retenir ceux qui veulent aller ailleurs. « Que si nous voyons, disait-il, qu'ils aient la pensée de se retirer ailleurs, d'aller servir Dieu dans quelque sainte religion ou communauté, ô Dieu ! ne les en empêchons pas; autrement il faudrait craindre que l'indignation de Dieu ne tombât sur la compagnie, pour avoir voulu avoir ce que Dieu ne veut pas qu'elle ait. Et dites-moi, je vous prie, si la compagnie n'avait été jusqu'à présent dans cet esprit, les Pères chartreux et autres communautés religieuses nous enverraient-ils, comme ils font, pour faire retraite céans, quantité de jeunes hommes qui demandent d'entrer chez eux ! Vraiment ils s'en donneraient bien de garde. Quoi donc ! voilà un bon sujet qui a la pensée de se faire chartreux; on l'envoie ici pour conférer avec Notre-Seigneur par le moyen d'une retraite, et vous tâcheriez de lui persuader qu'il demeurât céans ! Et que serait-ce que cela, Messieurs, sinon vouloir retenir ce qui ne nous appartient pas, et vouloir faire qu'un homme entre dans une congrégation où Dieu ne l'appelle pas, et à quoi même il n'a pas pensé ? Et que pourrait faire ou produire une telle entreprise, sinon attirer la disgrâce de Dieu sur toute cette compagnie ? O pauvre compagnie de missionnaires, que tu tomberais en un pitoyable état, si tu en venais là ! Mais, par la grâce de Dieu, tu en as toujours été et tu en es encore bien éloignée ! »

3° Ce n'était pas assez : si on était décidé à sortir du monde et hésitant sur le choix d'une communauté, il voulait qu'on indiquât la plus fervente. Et si on venait à désigner la sienne : « Oh ! Monsieur, s'écriait-il en s'humiliant, nous sommes de pauvres gens indignes d'entrer en comparaison avec cette autre sainte com-

pagnie; allez-y, au nom de Notre-Seigneur, vous y serez incomparablement mieux qu'avec nous. » Tout cela est divin. Et qu'on sent bien ici l'esprit de Dieu !

De tels sentiments si élevés, au lieu de les repousser, attirent les nobles âmes. Les jeunes gens affluèrent, et le Séminaire interne ne put plus les contenir. Ces choses terminées, la congrégation approuvée par toutes les puissances et pourvue d'un moyen de recrutement, saint Vincent de Paul crut qu'elle pourrait se passer de lui. A quoi lui servait-il ? Il lui faisait obstacle en tout par la multitude de ses péchés. Il résolut donc de donner sa démission. Dans ce but, qu'il tint profondément caché, il convoqua une assemblée générale de tous les membres de la congrégation; l'ouverture s'en fit le 13 octobre 1642. Presque tous les supérieurs de la congrégation y assistaient. Saint Vincent les avait pressés de s'y rendre, afin de donner plus d'autorité à l'acte qu'il avait résolu de leur demander. Tous réunis, il se prosterna à genoux devant eux, et, après leur avoir demandé humblement pardon de ses fautes et des scandales qu'il leur avait donnés, il se démit de ses pouvoirs de supérieur, et les pria de procéder à une nouvelle élection. « Là-dessus, et sans attendre de réponse, il sortit pour leur laisser la liberté du choix, leur déclarant seulement qu'il ratifiait par avance celui qu'ils allaient faire, et qu'avec la grâce de Dieu il obéirait comme le moindre d'entre eux au nouveau général.

« La première impression fut d'admiration et de stupeur. A peine revenus à eux-mêmes, les missionnaires, sans même se consulter, s'écrièrent tout d'une voix qu'ils n'acceptaient pas une telle démission, et chargèrent quelques députés de se rendre auprès de Vincent pour le prier de revenir prendre sa place à leur tête. Les députés le cherchèrent longtemps; ils le trouvèrent enfin dans une petite chapelle qui s'ouvrait sur

l'église de Saint-Lazare. Là, tourné vers le grand autel et prosterné devant le saint Sacrement, il prenait part à l'élection qu'il croyait se faire en ce moment même, en priant Dieu d'inspirer à sa compagnie un choix qui fût selon son cœur. Les députés lui annoncèrent la décision de l'assemblée; mais, quelque instance qu'on lui fît, il resta prosterné et immobile dans sa résolution. « Je ne suis plus supérieur, répétait-il; qu'on en nomme « un autre. »

« Ce rapport fait à l'assemblée, tous ses membres en corps se rendirent à la chapelle. A cette distance même, on entend ce débat entre l'humilité du père et le respect, la tendresse des enfants. Comme des deux parts il était obstiné et interminable, les missionnaires s'écrièrent enfin : « Vous voulez donc absolument que nous procédions à l'élection d'un supérieur? — C'est votre devoir, et je vous en conjure. — Eh bien! nous allons y procéder. » Et ils revinrent peu après et lui dirent : « C'est vous que nous avons réélu et que nous réélirons toujours, tant que Dieu vous conservera à nous sur la terre. » Vincent était pris en quelque sorte à son propre piège. Il essaya bien encore de se dégager; mais, voyant tous ses efforts inutiles, il baissa la tête et reprit le fardeau.

« Au moins, Messieurs et mes frères, dit-il en pleurant, priez pour ce misérable! C'est le plus grand acte d'obéissance que je puisse faire à la compagnie. — Et nous, reprirent unanimement les missionnaires, nous vous renouvelons le serment de vous obéir toujours, et nous jurons devant Dieu de n'oublier jamais le sacrifice auquel vient de vous porter votre amour pour nous[1]. »

A peine élu, saint Vincent de Paul profita de la présence des supérieurs de maison et des anciens pour

---

[1] Maynard, t. I, p. 387-388.

régler, de concert avec eux, certaines mesures qui avaient été jusque-là un peu flottantes et qui importaient à la bonne tenue de la congrégation. « Nous venons, dit-il, de tenir une assemblée qui a duré dix jours où nous avons revu les règles que nous avons dressées; avons arrêté les principales, et député MM. Portail, Ducoudray, d'Horgny et Lambert pour examiner et arrêter le reste; avons donné la forme qu'il faut tenir aux assemblées générales et mis en pratique ce qui restait à faire dans la compagnie. Je vous enverrai tout cela, afin que vous nous en donniez votre avis; nous n'avons rien introduit de nouveau ou fort peu de chose, que de donner des assistants au général, de sorte que me voilà en état de mourir quand il plaira à Dieu[1]. »

Heureusement l'heure n'en était pas venue. Bien qu'il fût dans sa soixante-sixième année, il lui restait encore dix-huit ans à vivre; et ces dix-huit dernières années allaient être les plus actives et les plus fécondes de cette vie extraordinaire. Libre du côté de sa congrégation, entouré de ses quatre armées de la Charité qu'il avait si habilement créées et groupées autour de lui, ayant au front cette auréole de sainteté qui ne devait plus cesser de grandir, nous allons voir saint Vincent de Paul entreprendre une lutte hardie contre la misère qui prenait chaque jour des proportions effroyables, lui tenir tête sur toute la surface de la France et presque en triompher partout, autant du moins qu'on peut triompher ici-bas de la misère, surtout dans ces tristes temps où elle a pour auxiliaires la guerre, la peste et la famine.

---

[1] *Lettres,* t. I, p. 425, nº 368.

FIN DU TOME PREMIER

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME I

---

## LIVRE I

### DIEU PRÉPARE SAINT VINCENT DE PAUL A SA GRANDE MISSION


CH. I. — Naissance de saint Vincent de Paul. — Sa première éducation. — Il est ordonné prêtre. (1576-1600.) 1

CH. II. — Captivité de saint Vincent de Paul à Tunis. — Son voyage à Rome. — Il rentre en France porteur de dépêches secrètes pour Henri IV. (1600-1609.) . . . . . 17

CH. III. — Saint Vincent de Paul se met sous la conduite de M. de Bérulle. — Il se décide, sur son conseil, à accepter la cure de Clichy. (1609-1613.) . . . . . . . . 33

CH. IV. — Premier séjour de saint Vincent de Paul dans la famille de Gondi. (1613-1617.) . . . . . . . . . . . . . 48

CH. V. — Saint Vincent de Paul curé de Châtillon-les-Dombes. — Il commence à appliquer les femmes chrétiennes, puis les hommes, au service des pauvres. — Il rentre dans la maison de Gondi. — Développement des Charités. (1617-1621.) . . . . . . . . . . . . . . . 67

CH. VI. — Commencement de l'œuvre des galériens. — Saint Vincent de Paul prend les chaînes d'un forçat. — Voyage à son pays natal. (1622-1623.) . . . . . . . . . 99

CH. VII. — Fondation de l'œuvre des Missions. — Mort de la comtesse de Gondi. — Son mari, Philippe-Emmanuel, entre à l'Oratoire. — Saint Vincent de Paul se retire au collège des Bons-Enfants. — Après cinquante ans de préparation, il est prêt à entreprendre ses grandes œuvres. (1624-1625.) . . . . . . . . . . . . . . . . . 119

# LIVRE II

## SAINT VINCENT DE PAUL S'APPLIQUE A LA RÉFORME DU CLERGÉ

CH. I. — Saint Vincent de Paul va s'établir au collège des Bons-Enfants. — De là à Saint-Lazare. — Commencement de la Congrégation de la Mission. (1625-1628.) . . 136

CH. II. — Les exercices des ordinands. — Les conférences du mardi. — Commencement de la réforme du clergé. (1628-1635.) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 152

CH. III. — Les séminaires. (1635-1642.) . . . . . . . . . 173

CH. IV. — Saint Vincent de Paul s'oppose à la fausse réforme de l'Eglise tentée par le jansénisme. — Mort de sainte Chantal. (1642.) . . . . . . . . . . . . . . . 195

CH. V. — Saint Vincent de Paul s'oppose à la fausse réforme de l'Eglise tentée par le jansénisme (suite). (1643.) 214

CH. VI. — Mort de Louis XIII. — Saint Vincent de Paul est appelé par Anne d'Autriche au conseil de conscience. — Ses efforts pour faire nommer de bons évêques. (1643-1653.) 230

# LIVRE III

## CRÉATION DES GRANDES ARMÉES DE LA CHARITÉ

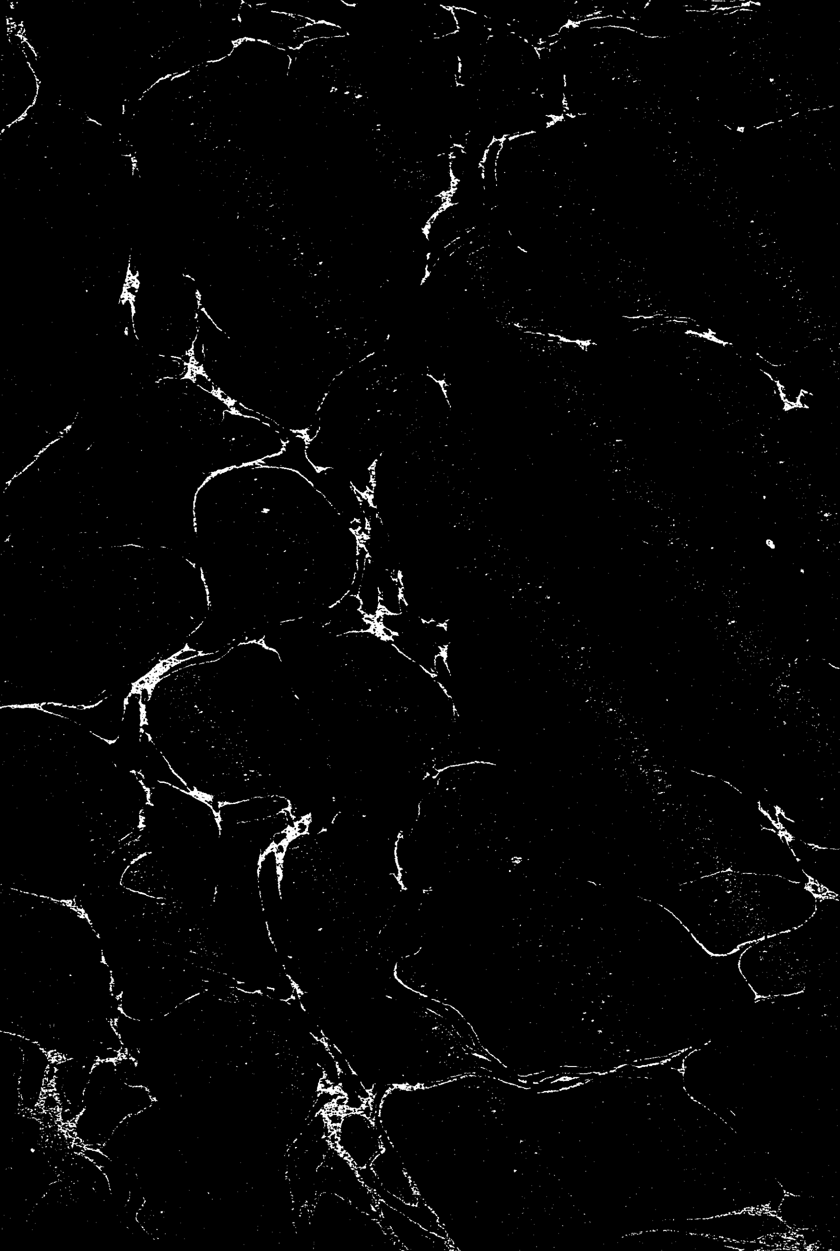
CH. I. — Saint Vincent de Paul applique les dames du monde au service des pauvres. (1633-1639.) . . . . . . 261

CH. II. — Les Filles de la Charité. (1633-1642.) . . . . . 292

CH. III. — Saint Vincent de Paul applique les hommes du monde au service des pauvres. — Les Filles de la Charité (suite). (1633-1642.) . . . . . . . . . . . . . . 326

CH. IV. — Les prêtres de la Mission. (1625-1642.). . . . 356

21672. — Tours, impr. Mame.



BX 4700 V6B7 v.1 | Bougaud. Hist. de Saint Vincent de Paul.

71974

JUN 28 '29 Braden

APR 2 [illegible] 1945 M. Wil[illegible]

SEP 14 [illegible]

JUL 22 [illegible]

BX4700
V6B7

71[illegible]

# Volum

# ume 2

# HISTOIRE

DE

# SAINT VINCENT DE PAUL

TOME II

PROPRIÉTÉ DE

# ŒUVRES
# DE MONSEIGNEUR BOUGAUD

---

**LE CHRISTIANISME ET LES TEMPS PRÉSENTS**

5 volumes in-8°. . . . 37 50 | 5 volumes in-18 jésus . . 20 »

EXTRAITS DU CHRISTIANISME ET DES TEMPS PRÉSENTS

**De la Douleur**, 3e édition, format carré grand in-18. . 3 75
**Jésus-Christ**, format carré grand in-18. . . . . . 3 75

---

**DISCOURS**, précédés d'une notice biographique par Mgr F. Lagrange, évêque de Chartres; 2e édition. In-8°, avec portrait . . . . . . . . . 7 50
LES MÊMES, 3e édition. In-18 jésus, avec portrait . . . . . 4 »

---

**Histoire de saint Vincent de Paul**, fondateur de la Congrégation des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité. 2 beaux volumes in-8°, avec 2 portraits . . . . . . . . . . . . . . . . . . 15 »
LA MÊME, 2e édition; 2 volumes in-18 jésus, avec 2 portraits. 6 »

**Histoire de sainte Chantal** et des origines de la Visitation, précédée d'une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans; 10e édition. 2 volumes in-8°, avec 2 portraits . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 15 »
LA MÊME, 11e édition; 2 volumes in-18 jésus, avec 2 portraits. 8 »

**Histoire de la bienheureuse Marguerite-Marie** et des origines de la dévotion au Cœur de Jésus, pour faire suite à l'*Histoire de sainte Chantal*. In-8° . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 7 »
LA MÊME, 8e édition. In-18 jésus . . . . . . . . . . 3 75

**Histoire de sainte Monique**, 6e édition. Beau volume in-8° avec une gravure de sainte Monique et de saint Augustin. . . . . . . . 7 50
LA MÊME, 10e édition. In-18 jésus. . . . . . . . . . 4 »

---

**Le Grand péril de l'Église de France au XIXe siècle**, avec une carte teintée indiquant la géographie et la statistique de la diminution des vocations sacerdotales; 4e édition. In-8°. . . . . . . . . . . . 1 50


Vincentius a Paulo presbyter, congregationis Missionis
Institutor et primus superior generalis plenus dierum
et meritorum, obdormivit in domino an. dom. 1660 die
27 sept. ætatis suæ an. 85 congregationis creatæ 35
magna sanctitatis suæ relicta opinione

# HISTOIRE

DE

# SAINT VINCENT DE PAUL

FONDATEUR

## DE LA CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE LA MISSION

ET DES FILLES DE LA CHARITÉ

PAR

MONSEIGNEUR BOUGAUD

ÉVÊQUE DE LAVAL

---

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE D'UN CHAPITRE INÉDIT

---

TOME II

PARIS

LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 15

---

1891

# HISTOIRE

DE

# SAINT VINCENT DE PAUL

---

## LIVRE IV

### SAINT VINCENT DE PAUL EN FACE DE LA MISÈRE

1642-1652

---

## CHAPITRE I

### Développement extraordinaire de la misère au milieu des guerres de la Lorraine et de l'Allemagne.

1635-1642

Pendant que saint Vincent de Paul travaillait à former les grandes armées de la charité, dont nous venons de dire les origines et les caractères, la guerre éclatait, suivie, comme il arrivait presque toujours alors, de la famine et de la peste; et elle jetait dans d'effroyables malheurs nos plus belles contrées, la Lorraine et la Champagne, la Bourgogne et la Picardie, l'Anjou et l'Orléanais. Bientôt même, compliquée de guerre civile, elle venait semer la terreur et la misère jusqu'aux portes de Paris et dans les faubourgs même de la capitale.

Voici quelle avait été l'origine de cette guerre.

La France était arrivée, au temps de Henri IV, à une des heures les plus critiques de son histoire.

Cette grande unité religieuse de l'Europe, que l'Église avait mis des siècles à constituer, le protestantisme l'avait brisée. Il en avait arraché successivement l'Angleterre, la Suède, le Danemark, la Hollande et une partie de l'Allemagne. D'autre part, grâce au génie de Charles-Quint, l'Autriche avait peu à peu réuni sous son sceptre les débris catholiques de la grande unité religieuse, la Hongrie, la Bohême, les Pays-Bas, la Bavière, l'Espagne, Naples et Milan. — L'Europe se trouvait divisée en deux : le groupe des nations protestantes et le groupe des nations catholiques ; et entre ces deux groupes la France cherchait sa voie. Qu'allait-elle faire pour retrouver sa grandeur passée ? Deux plans se présentaient à elle : le plan des saints et le plan des politiques. S'unir à l'Autriche et à toutes les nations catholiques, pour réduire l'influence et les forces des nations protestantes, aider le catholicisme à y renaître, et reconstituer ainsi peu à peu la grande unité religieuse de l'Europe, voilà le premier plan, celui du cardinal de Bérulle, de saint Vincent de Paul, de M. Olier, du bienheureux Pierre Fourrier. Il est vrai que, dans ce plan, la France ne reprenait pas de suite le premier rang parmi les nations européennes ; mais elle l'aurait eu inévitablement plus tard, et elle avait déjà comme compensation les bienfaits, dans le présent et dans l'avenir, de l'unité religieuse rétablie en Europe. C'était la réalisation politique et sociale de la parole de l'Évangile : « Cherchez le royaume de Dieu, « et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît. » Aujourd'hui, à trois siècles de distance, il n'est pas douteux que la France aurait gagné immensément à adopter le premier plan.

Le second était tout autre. Abaisser à tout prix la maison d'Autriche, qui, il est vrai, entourait la France d'un cercle de fer ; l'isoler peu à peu, pour l'affaiblir, des autres nations catholiques ; s'appuyer au besoin sur

les nations protestantes; agrandir celles-ci, leur accorder des privilèges, des droits, une existence légale, à condition qu'elles mettraient leur épée à notre service, et sur les ruines de l'Autriche établir la suprématie et la royauté de la France : voilà le second plan, celui de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV, qui réussit pleinement et complètement; qui fit de la France la première nation du monde, et qui valut à ces grands hommes, avec l'oubli de leurs fautes multipliées, une gloire qui n'a pas encore pâli. Déjà pourtant les infirmités de ce second plan apparaissent. Les nations catholiques ne se sont pas relevées de leur abaissement ; les nations protestantes n'ont pas cessé de grandir, et la France voit aujourd'hui sa suprématie menacée par ces mêmes nations protestantes, dont elle a, imprudemment et dans des vues égoïstes, développé et comme créé la puissance.

Henri IV mourut, après avoir connu ce second plan et en avoir noué les premiers fils. Richelieu en commença l'exécution, et y porta tous les dons de son âme opiniâtre et hardie, en attendant Mazarin, qui allait l'achever avec son astuce italienne. Pour affaiblir l'Autriche, Richelieu débuta par deux coups de maître. Il avisa d'abord sur le trône protestant de la Suède un jeune héros, Gustave-Adolphe, dont il devina le génie, et il le planta comme un trait dans le flanc droit de l'Autriche (1629). Il regarda ensuite de l'autre côté : il vit sur le trône de Lorraine le duc Charles IV, et il essaya de l'enfoncer comme un second trait dans le flanc gauche de l'Autriche. Mais ni le génie ni l'audace de Gustave-Adolphe n'étaient en Charles IV. Il prit peur; il demanda à rester neutre, et, n'obtenant rien de Richelieu, il finit par se ranger, secrètement d'abord, puis publiquement, du côté de l'Autriche. Richelieu n'attendait que ce moment. Il fondit sur lui comme un vautour sur une proie (1633). Celui-ci,

éperdu, appela l'Autriche à son aide, et ainsi commença cette guerre qui devait se terminer par l'agrandissement définitif et la souveraineté de la France, mais qui, en attendant, allait la couvrir de sang et de ruines pendant de longues années (1633-1660).

La guerre a deux sortes d'histoires : l'une extérieure et du dehors, l'autre tout intime et du dedans. La première, brillante, illuminée des coups de foudre du génie, animé par le clairon des batailles; l'autre, pleine de sang et de larmes, de douleurs silencieuses et de crimes odieux; et c'est celle-là que nous allons non pas raconter, mais peindre, afin de mettre en relief la divine tendresse, la générosité inépuisable et la sagesse à toute épreuve de notre saint.

La guerre telle qu'on la faisait au XVII[e] siècle ne ressemblait pas à la nôtre. Au lieu de troupes disciplinées, nourries, soldées, on n'avait que des bandes qu'on ne payait pas, et qui vivaient sur le territoire ennemi. La grande loi, l'unique, était de terroriser et d'affamer le pays. On tuait tous les hommes valides, on outrageait les femmes; on ravageait les moissons, on coupait les arbres fruitiers, on faisait le désert derrière soi, afin que l'armée ennemie n'y pût subsister. Ainsi se conduisaient les Français, même en terre française; combien plus les Allemands, les Croates, les Hongrois, les Bohémiens! Il y avait alors en Allemagne, en Hongrie, sur le Danube, des marchés d'hommes où on se louait à tant pour faire la guerre : sacripants de tous les noms et de tous les habits, brigands en rupture de ban, hommes désespérés, déshonorés, qui ne pensaient qu'à tuer ou à être tués; jeunes débauchés et jeunes fous qui voulaient courir les aventures, vivant de pillage, de maraude, bons pour tuer, voler, et promener partout les horreurs de la guerre.

C'est à ces bandes que l'Autriche s'adressa, et, de 1633 à 1636, elles roulèrent à la fois sur la France.

Waldstein d'abord, génie taciturne et sauvage, qu'entourait une armée de cent mille soldats, auxquels, en échange d'une obéissance passive, il livrait tout, biens, vies, honneur. Il s'approche de la France, occupe Worms, Francfort, les environs de Strasbourg, et paraît aux portes de Metz. Ses lieutenants, aussi redoutables que lui, vont plus loin. Jean de Werth fait entendre ses canons à vingt lieues des tours de Notre-Dame ; le récit des cruautés de ses soldats porte la terreur en France. Piccolomini entre par la Picardie, à la tête d'une armée de Polonais, Croates et Hongrois (seize à dix-huit mille chevaux, quinze mille fantassins et trente pièces d'artillerie). En même temps le terrible Gallas fait sa percée par la Franche-Comté et entre en Bourgogne, mettant tout à feu et à sang.

La France, envahie par trois côtés à la fois, fait des efforts héroïques et leur oppose des armées, admirables sur le champ de bataille, mais, hélas! guère mieux disciplinées que celles de l'ennemi, sans solde, sans vêtements, ayant ordre de tout brûler, les moulins, les amas de grains, de faire le désert, afin que l'ennemi soit obligé de rétrograder. Que pouvaient devenir les pauvres populations dans un conflit pareil? Celles même qui n'étaient pas sur le passage des terribles armées n'étaient pas rassurées pour cela. C'est par « bandes de quinze cents hommes, infanterie et cavalerie, que les soldats allaient à la maraude, officiers en tête, tambours par devant, canons par derrière. On moissonnait les champs pour en vendre le blé; on pillait tout village qui ne consentait pas à donner une forte rançon; et si les victimes s'avisaient de se plaindre aux généraux, ceux-ci se contentaient de répondre que les gens de guerre n'étant pas payés, ils étaient obligés de se nourrir comme ils pouvaient[1]. » Le voisinage des for-

[1] Maynard, t. IV, p. 172.

teresses occupées par nos garnisons, loin d'être une protection pour les paysans, était un danger de plus. On voyait à chaque instant nos soldats quitter sans bruit leur retraite, presque toujours de nuit, faire vivement une pointe à travers le pays, fondre sur un village souvent fort éloigné, le piller, le rançonner et souvent le brûler. Le coup fait, le butin empaqueté et jeté en croupe, ces soldats, qui de loin ressemblent à des Arabes écumant le désert, fuient au galop de leurs durs petits chevaux, et ils sont bien loin quand les villages voisins apprennent en tremblant le désastre[1]. On voit le sort de ces pauvres populations, écrasées pendant quinze ans et tour à tour foulées aux pieds par les amis et les ennemis, et par les premiers plus strictement peut-être et plus longuement que par les seconds.

Avec une telle manière de faire la guerre, les soldats courant les campagnes au printemps, foulant aux pieds de leurs chevaux les moissons naissantes, coupant les arbres fruitiers, brûlant les moulins, la famine devait nécessairement suivre la guerre. Elle éclate dès 1631 en Lorraine, et en 1635 elle est extrême partout. Le blé se vend trente-six, trente-huit, quarante francs le boisseau, et encore on n'en peut pas trouver. Les pauvres meurent de faim. On les voit manger du chènevis pur, faute de pain. En 1637, les vivres deviennent si rares, que les bêtes mortes sont recueillies comme bonne viande. Dans certains villages, qui étaient peuplés comme de petites villes, on ne voit que peu de gens si hâves et si décharnés, qu'on les prendrait pour des squelettes. En 1640, la ville de Metz est envahie par une armée de quatre à cinq mille pauvres de tout âge et de tout sexe, qui en font comme un champ de bataille de la misère. Il en meurt tous les jours de faim,

---

[1] M. E. Fleury, p. 87.

de maladie, sans compter ceux que les loups dévorent. Car des loups furieux, attirés par l'odeur cadavéreuse qui s'en exhalait sans cesse, infestaient en plein jour les bourgs et les villages, où ils dévoraient les femmes et les enfants; la nuit ils s'introduisaient dans la ville par les brèches des murailles, et saisissaient toute proie morte ou vivante. En mai 1640, à Pont-à-Mousson, les rues sont remplies de quatre à cinq cents pauvres, se traînant à peine et si affaiblis, qu'ils ne pouvaient pas prendre de nourriture et que plusieurs moururent en mangeant. Il était temps qu'on vînt à leur secours; car chez beaucoup la faim y tenait de la rage, et les poussait à des actes de folie. Un jeune enfant, tombé au milieu de compagnons d'un âge plus avancé, fut mis en pièces et dévoré par eux. Même spectacle, en 1640, à Saint-Mihiel. Plus de six cents pauvres dans la nécessité extrême, dont plus de cent réduits à l'état de squelettes si affreux, que si Notre-Seigneur ne me fortifiait, dit un témoin, je ne les oserais regarder. Ils ont la peau comme du marbre basané et tellement retirée, que les dents leur paraissent toutes sèches et découvertes. Ils ne vivent que de l'herbe des champs. Un peu plus tard, au lieu de six cents pauvres, on en compte plus de onze cents dans une misère indescriptible. « On vit un jour une mère et ses trois enfants occupés à rôtir une couleuvre et prêts à la dévorer. » En 1642, la misère est si extrême en Lorraine, que d'âge d'homme on n'avait vu le pain si cher. En 1650, à Guise, la misère surpasse tout ce qu'on peut dire. Les pauvres meurent de faim. Il n'y a plus une maison à laquelle ils puissent avoir recours pour trouver un morceau de pain; ce qui fait qu'il en meurt tant, jusqu'au nombre de douze à quinze par jour. A Saint-Quentin, on est accablé par le nombre et la pauvreté des réfugiés. Dans une seule maison, un missionnaire a trouvé deux femmes veuves avec chacune quatre enfants, couchés

tous ensemble sur la terre, sans pain ni linge. Le nombre de ceux qui se réfugient dans la ville, pour éviter les fureurs de la soldatesque, est tel, que les bourgeois, ne les pouvant nourrir, avaient résolu de les jeter par-dessus les murailles de la ville.

A Laon, à Verdun, à Mézières, on monte la garde à toutes les portes pour éloigner à coups de piques les pauvres qui voudraient y entrer. A Bazoches, il n'est pas resté un grain de blé; les soldats ont tout pris. A peine a-t-on laissé aux habitants leur chemise. A Fismes, à Brêmes, on ne voit que malades de fièvres chaudes et de dysenterie, couchés sur la terre et dans des maisons à demi démolies et découvertes, sans aucune assistance, n'ayant ni pain, ni bois, ni couvertures; les vivants avec les morts; de petits enfants sur le sein de leurs mères décédées; enfin plus de douze cents qui meurent de faim. A la Capelle et au Catelet, le blé est hors de prix; les œufs valent six livres dix sous le cent, et la livre de beurre quatorze sous : jugez quelle peut être la calamité. A Laon, Vervins, la Fère, c'est pitié de voir les pauvres : les uns couverts de gale, les autres tachetés de pourpre; ceux-ci chargés de clous, ceux-là d'aposthèmes; l'un a la tête enflée, l'autre le ventre, celui-ci les pieds; et quand cela crève, il en sort une si grande abondance de pus et la puanteur est telle, que c'est le plus horrible et pitoyable objet qui se puisse regarder. La cause de ces maux vient de leur mauvaise nourriture, n'ayant mangé toute l'année que des racines d'herbes et du pain de son, tel que les chiens à peine le pourraient manger. A Lesquielle, à côté de Guise, on trouve dans une maison la carcasse d'un pauvre mort de faim et toute dépecée et rongée par des bêtes qui étaient entrées dans le logis. En 1651, à Reims, à Réthel, toutes les moissons sont emportées, les terres sans labour et sans semence, la famine et la mortalité presque universelles, les corps

sans sépulture et exposés à servir de curée aux loups, les pauvres réduits à ramasser du blé ou avoine germés et à demi pourris ; et la vie qu'ils mènent est si affreuse, qu'ils sont défigurés, que leurs visages en sont noirs et qu'ils ressemblent plutôt à des fantômes qu'à des hommes. A Guise, plus de six cents personnes, réduites à une telle misère, qu'ayant déjà mangé les quelques grains de leur récolte, elles se jetaient sur les carcasses de chiens et de chevaux, reste de la curée des loups. A Réthel, les pauvres sont réduits à la pâture des animaux, jusqu'à manger des chiens, ainsi qu'on l'a vu souvent. En 1651, à Marle, une partie des habitants ne vit que de pain d'avoine et de son ; le reste meurt de faim. A Mareuil, près de Soissons, deux enfants ont été trouvés à se nourrir des cadavres de leurs père et mère. A Saint-Quentin, pour apaiser et tromper leur faim, les pauvres broutent l'herbe, arrachent l'écorce des arbres, mangent la terre, déchirent leurs haillons et finissent par se ronger eux-mêmes de désespoir. Entre Reims et Réthel, on voit des troupeaux d'hommes et de femmes qui fouillent la terre comme des pourceaux pour y trouver quelques racines. De la paille hachée, pétrie avec de la terre, voilà leur seul pain. En 1652, en Beauce, dans le Gâtinais, on a trouvé plus de huit cent familles, deux mille deux cents personnes nues et sans pain. En Berry, dans les meilleures paroisses, pas dix maisons où il y ait du pain. Le plus grand nombre des familles vivent d'herbes et de racines bouillies à l'eau pure, ou de quelques morceaux de bêtes mortes, déterrées et ramassées dans la campagne. Dans les rues, dans les champs, on voit des pauvres nus, languissants, se traînant comme des bêtes à la recherche de quelques racines. A Étampes, plus de quatre cents pauvres, étendus languissants sur les places. La forêt d'Orléans en est pleine. A Orléans même, on en compte jusqu'à deux mille. A Meung, deux cents.

A Beaugency, cinq cents. A Blois, cent soixante-dix-sept pauvres sont morts de faim. Ils ne mangent que chardons crus, limaces et charognes. Ils déterrent les os des morts pour les sucer. A Montargis, deux mille pauvres. A Lorris, une femme a tué ses deux petits enfants pour s'en repaître, puis s'est étranglée elle-même. « J'ai parcouru, dit un témoin, depuis trois semaines la Beauce, le Blésois, la Touraine, le Chartrain et le Vendomois ; on y meurt en tas. On enterre les morts trois à trois, quatre à quatre. Morts et mourants se voient pêle-mêle sur les grands chemins. Dans le Berry, on mange les vers tout crus. A Amboise, hommes et femmes se sont jetés sur un cheval écorché et n'en ont pas laissé un morceau. Autour de Blois, les pauvres courent la nuit dans les rues comme des loups affamés. On assassine pour un morceau de pain. On estime que, sans un prompt secours, il mourra dans ces seules provinces d'Orléanais et de Blésois plus de vingt mille pauvres. »

Mais la famine n'était pas encore le plus horrible spectacle qui suivait les armées. C'était la peste. Ces bandes affreuses qui descendent de l'extrême Orient, les Bohémiens, les Croates, les Hongrois, l'apportent avec eux et la laissent derrière eux. Des milliers d'hommes tués et non ensevelis, des malades barricadés dans leurs maisons et y mourant de faim, des centaines de chevaux éventrés et pourrissant sur les places publiques et sur les routes, entretiennent et alimentent la peste. Elle sévit dans la Lorraine, la Bourgogne, la Champagne, dès 1631 ; elle revient en 1633, 1635, et fait des milliers de victimes. A Saint-Quentin, en 1636, en compte trois mille morts en six mois. Vers la même époque, elle change en déserts les bassins de la Saône et du Doubs. Vers octobre 1636, la peste éclate à Beauvais, à Compiègne, où elle met une confusion horrible. Dans la petite ville de Marle, en

cinq mois il meurt plus de quatre cents personnes; en 1637, elle rentre pour la septième fois en Lorraine. De là elle redescend en Bourgogne, où la seule petite ville d'Auxonne compte trois mille cinq cents morts. A Palaiseau, il meurt tant de personnes, et il y a si peu de bras pour les ensevelir, que l'air en est infecté. Étampes est démoli et environné de cadavres. Ce qui reste de maisons est rempli de malades n'ayant que la peau collée sur les os, sans pain, sans un verre d'eau même pour étancher leur soif brûlante. Toute la Brie ressemble à la Lorraine. La cloche des enterrements ne s'arrête pas. La Normandie, qui a échappé à la guerre, n'échappe pas à la peste. A Rouen, plus de dix-sept mille personnes sont enlevées en très peu de temps. « Les cloches, dit le poète Rotrou, sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui; » quelques jours après elles sonnaient pour lui, et enlevaient à quarante-deux ans un poète qui venait de prendre, dans l'art dramatique, le premier rang après Corneille. A Paris, l'invasion du fléau n'est pas moins terrible. Vingt-deux médecins sont rapidement enlevés avec une foule de prêtres et de religieux. De là la peste descend dans le Bordelais, le Bas-Languedoc, le comtat d'Avignon, fait d'épouvantables ravages à Toulouse, Marseille, Nîmes, dévaste Lyon en passant, et vient reprendre en revers la Bourgogne et la Lorraine, où elle ranime le fléau qui semblait s'éteindre.

Ce qui augmentait l'épouvante, c'est qu'il n y avait de secours nulle part. Car d'où aurait-il pu venir? Du roi? du gouvernement? Certes, Louis XIII, Anne d'Autriche, sur leurs bourses particulières, faisaient l'impossible, nous l'allons voir; mais les impôts mal perçus, les caisses vidées par la nécessité de soutenir les armées, rendaient le gouvernement incapable de remédier à de tels désastres. Au contraire, il les augmentait en poussant aux dernières extrémités la perception

des impôts. Les villes et les villages étaient sillonnés par des agents du fisc qui entendaient se faire payer, même au prix des plus odieuses violences. Ce que ne pouvaient payer les insolvables, les ruinés, les pauvres gens en fuite, on exigeait que ceux qui restaient solvables le payassent. Mais bientôt, écrasés par cette solidarité désolante, ils devenaient pauvres à leur tour, et augmentaient le nombre des ruinés. On saisissait alors les troupeaux; dès lors plus d'engrais; on vendait les meubles, même les vêtements[1]. En 1634, les états de Normandie constatent que les tailles se sont accrues « jusqu'au point d'avoir tiré la chemise qui restait à couvrir la nudité du corps et empêché les femmes en plusieurs lieux, par la honte de leur propre nudité, de se trouver aux églises ». En Bourgogne, l'impôt dépasse huit fois celui des années antérieures. Partout le désespoir éclate en révolte. Ici les va-nu-pieds, là les croquants. « On fait des rébellions de toutes parts, dit un intendant d'Auvergne, et je suis sans autorité pour y remédier. » A Issoire, on a jeté les commis dans une de ces chaudières pleines de chaux vive où les corroyeurs mettent leurs peaux de bœufs en poil pour les peler, et dont ces pauvres commis sont sortis à demi bouillis. Clermont, Brioudes, Aurillac, sont en état de révolte. A Pontoise, les prisons sont pleines de pauvres gens qui n'ont pu payer leurs tailles, et les collecteurs n'osent plus sortir de leurs maisons de crainte d'être assommés. La situation de Pontoise est celle de toute la France. En 1646, il y a dans les fers, pour non-payement des tailles, plus de vingt-trois mille prisonniers. Et, pour comble de malheurs, pendant que l'État exige si violemment le payement des impôts, lui ne paye pas ses dettes. Aussi la colère prend les plus doux, et ils déclarent qu'au cas où on ne leur payera pas ce qui leur

---

[1] MICHELET, *Hist. de France,* t. I, p. 150.

est dû, ils pilleront les meilleures boutiques, et même le marché quand il se tiendra; et au cas où on retarderait davantage leurs payements, ils mettront le feu aux quatre coins de la ville et feront tant de ravages, qu'on sera contraint de leur donner contentement.

Si l'État ruiné, obéré, ne pouvait ni payer ni se faire payer et était dès lors incapable de remédier à de si grands malheurs, le clergé pouvait-il quelque chose? Pas davantage. Il avait été plus brisé et broyé que personne. Ses richesses étaient en biens-fonds, et les terres, depuis vingt ans foulées sous les pieds des chevaux, ne rapportaient rien. Les dîmes étaient éteintes. Des bandes qui avaient envahi la Lorraine, la Bourgogne, la Picardie, la Champagne, beaucoup étaient luthériennes et s'étaient acharnées sur les églises. En Lorraine, les prêtres, après avoir vendu pour vivre et soutenir leurs paroissiens les vases sacrés de leurs églises, abandonnaient leurs postes et erraient au hasard. A Saint-Mihiel, les prêtres n'avaient plus un morceau de pain, jusque-là qu'un curé d'un village prochain s'était attelé à la charrue avec ses paroissiens, bœufs et chevaux étant mangés. Un chanoine de Verdun écrivait: « La misère m'a réduit à quitter le service de mon église, où je ne trouvais plus qu'un pain de larmes et de douleur, et je me suis mis à labourer la terre pour avoir de quoi vivre. » En Picardie, traversée par les luthériens du baron d'Erlach, tous les temples sont pillés, ruinés, incendiés, en sorte qu'il ne reste plus désormais de monument antique dans toute la portion nord-ouest du diocèse de Laon. Le jeu de ces barbares est d'exposer les prêtres tout nus aux moqueries de la multitude, ou de les martyriser dans leurs presbytères et au pied des autels. Ils leur chauffent les pieds pour les forcer à livrer l'argent qu'ils n'ont pas. A Fismes, à Braine, les églises ont été profanées, les calices et ornements emportés, les saints ciboires arrachés des autels. A Ba-

zoches, le saint Sacrement a été foulé aux pieds, les calices et ciboires brisés, les fonts baptismaux rompus, les ornements pillés, en sorte qu'il y a plus de vingt-cinq églises en cette petite contrée où on ne peut pas célébrer la sainte messe. A Ribemont, à la Fère, à Vervins, la plupart des curés sont morts ou malades, les églises brûlées. Dans le seul diocèse de Laon, il y a cent paroisses où tout culte est interrompu. Dans celui de Soissons, affirmait un député à l'Assemblée, tous les curés sont ruinés, et il n'y a pas d'apparence qu'on puisse tirer d'eux le payement des décimes, bien loin d'être en puissance de payer une taxe extraordinaire. L'archevêque de Reims demande énergiquement exemption pour sa province : toutes les églises profanées, les ornements volés, les prêtres tués ou ruinés, toute la moisson emportée, les terres sans labour et sans semence. A Châlons-sur-Marne, les temples sont pillés ; on ne peut plus célébrer la sainte messe. C'est partout le même spectacle, et la Bourgogne ne le cède sous ce rapport ni à la Champagne ni à la Lorraine.

Les religieux, les religieuses n'avaient pas été plus épargnés que les prêtres. Ces soldats sauvages, ces protestants fanatiques se faisaient une joie de brûler les monastères, de piller les couvents, d'arquebuser les moines, d'outrager les religieuses. Ils allaient jusqu'à déterrer les morts comme ils firent à Ribemont, en 1649, pour se donner la consolation sauvage de percer à coups d'épée le corps du prieur dom Dupont. Un autre prieur, dom Michel de la Mer, fut saisi sous les voûtes de son église, mis à nu et pendu par les aisselles à une poutre. Les religieuses qui échappaient aux derniers outrages manquaient de mourir de faim. A Nancy, la cloche destinée à appeler à leur secours la charité publique ne cessa de tinter pendant plusieurs mois. A Saint-Quentin, des franciscaines ne mangèrent pendant des années que du pain d'herbes, orge et oignons.

A la Fère, de pauvres bénédictines étaient toutes malades de faim. En 1646 et 1647, il fallut distribuer du pain, des vêtements à plus de six cents religieuses ; en 1640, on en avait distribué à onze cents religieuses. Et chaque année, pendant trente ans, il fallut recommencer.

Et ce qui ajoutait à la détresse, c'est qu'il n'y avait plus de riches. Tous les châteaux étaient pillés, les terres non ensemencées. « Le plus riche n'aurait pas pu donner cinq sous. » Des gens qui avaient vingt-cinq mille écus au soleil venaient tendre humblement leur écuelle pour avoir un peu de potage. Un seigneur étant venu demander un peu de confiture pour sa fille malade, comme on lui répliquait qu'on n'en donnait qu'aux pauvres : « Hélas ! dit-il, je suis bien de ce nombre, car ma fille n'a eu depuis deux jours qu'un peu d'eau pour nourriture. »

Des volumes suffiraient à peine à peindre les ruines accumulées, pendant ces trente années, sur les plus belles provinces de la France. La dépopulation, commencée dès 1635, ne s'arrête plus.

C'est un sauve-qui-peut général. Les grandes usines se ferment les unes après les autres. Les fabriques de drap de Lille, d'Armentières, d'Elbeuf, disparaissent dès les premiers temps, les verreries de Lorraine et de Bourgogne ensuite. Les industries de laine de la Picardie, après avoir résisté un instant, succombent à leur tour. Le commerce des vins de Champagne et de Bourgogne est anéanti. Les hôpitaux, écrasés de dettes, renoncent à recevoir les pauvres. Les villages se dépeuplent. En Bourgogne, sur deux cent douze villes et villages dont on a étudié les rôles, il y en a vingt entièrement détruits et où il n'y a pas un seul habitant, trente autres où il y en a cinq ou six. En Lorraine, c'est pire encore. A Frouard, où on comptait cent ménages en 1633, il ne reste plus que cinq ou six pauvres habitants

auxquels il est impossible de cultiver la terre de finage. Buissoncourt est désert. Pas d'impôts possibles à Houdemont, qui n'est plus habité que par deux ou trois veuves. Il n'y a plus personne à Pierreville, à Paray, à Saint-Césaire et dans tous les villages du Vermois. Il en est de même dans la plupart des villes et bourgs de la Lorraine. Plusieurs ont complètement disparu. Beaucoup sont représentés par un hameau, une ferme, un moulin. D'une foule d'autres il ne reste que le nom.

Quand on fouille les documents à peine encore explorés des villes et des villages, les registres des corps de ville, les délibérations des chapitres et des paroisses, et qu'on se demande si personne n'est venu au secours de ces populations broyées par la guerre, la famine et la peste, on trouve un nom, un seul, celui de saint Vincent de Paul. Nous allons voir ce que peut faire un seul homme, quand le souffle de la vraie charité le possède et le soulève.

---

## CHAPITRE II

### Premiers efforts de saint Vincent de Paul pour lutter contre la misère.

1642-1648

C'eût été déjà un grand spectacle de voir un pauvre prêtre caché dans un des faubourgs de Paris, un vieillard de soixante-six ans, s'émouvoir « jusqu'à la souffrance » des malheurs de provinces aussi éloignées de la capitale que la Lorraine, la Bourgogne ou la Champagne. Qui y pensait à Paris? qui à la cour? qui dans le clergé? Même les plus saints personnages, absorbés par leurs œuvres, ne paraissent pas avoir dirigé leurs regards de ce côté. Il n'y a que saint Vincent de Paul qui l'ait fait. Et ce qui est encore plus beau, c'est de voir avec quel succès extraordinaire il s'en est occupé. Ces grands et admirables travaux de notre saint, les historiens qui ne sont pas chrétiens en paraissent embarrassés. Les uns les passent entièrement sous silence; les autres en parlent, mais pour les amoindrir. « Vincent fut admirable, dit Michelet, quelque peu qu'il ait fait [1]. » Et encore: « Richelieu mourra à la peine; Vincent de Paul fera peu de chose [2]. » Et

---

[1] *Hist. de France*, t. XII, p. 244.
[2] *Ibid.*, p. 308.

enfin : « On a vu l'impuissance, l'insuffisance, la misère des secours qu'essaya d'organiser l'excellent Vincent de Paul[1]. » Oh ! sans doute il ne sécha pas toutes les larmes, il ne nourrit pas tous les affamés. Mais ses mains étaient encore pleines, quand les coffres de l'État étaient épuisés ; et nous allons voir toutes les provinces se lever les unes après les autres, et le proclamer leur bienfaiteur et leur sauveur et le père de la patrie[2].

Ce qu'il fallait d'abord, c'était de l'argent. Heureusement saint Vincent avait sa caisse toute prête, celle des dames de l'Assemblée, et il commença à y puiser à pleines mains. On a peu de détails sur les premières charités, de 1633 à 1639. On n'écrivait rien, et comme on croyait que de tels malheurs ne dureraient pas, on donnait sans compter. En 1639, on distribue tant les premiers mois, qu'on ne peut plus satisfaire aux besoins des populations à la fin de l'année. En 1640, on prend mieux ses mesures. On donne cinq cents livres par mois à chacune des villes suivantes : Nancy, Verdun, Metz, Toul, Bar-le-Duc, ce qui fait deux mille cinq cents par mois, trente mille francs par an. Bientôt il faut y joindre Saint-Mihiel, où il y a onze cents pauvres à nourrir par jour, et Saint-Quentin, où il y a mille cinq cents malades. En 1641, à Verdun, on donne du pain à quatre cents pauvres, et souvent à cinq ou six cents, et il y a trois ans que cela dure. A Saint-Quentin, on distribue neuf cents livres par semaine, quarante-cinq mille livres par an. En 1649, à Guise, quatre cents livres par semaine, vingt mille livres par an. A Ribemont, à la Fère, huit cents livres par semaine, quarante mille livres par an. L'année suivante (1650) est plus chargée. Rien qu'en novembre on distribue six mille livres, soixante-douze mille livres par an. En

[1] *Hist. de France,* t. XII, p. 280.
[2] Feillet, p. 248.

décembre, quinze cents livres par semaine, six mille livres par mois. En janvier 1651, sans abandonner la Lorraine, on donne trois mille livres par semaine, cent cinquante mille livres par an. En mars, saint Vincent de Paul écrit: « Il n'est pas croyable combien ces dames ont de peine à soutenir le faix d'une si grande dépense, qui va à plus de quinze mille livres par mois, cent quatre-vingt mille livres par an. » A mesure qu'on avance, la dépense augmente avec le nombre des provinces envahies. En mai et en juin, quarante mille livres pour ces deux mois. A Saint-Quentin, les neuf cents livres par semaine ne suffisent plus. A Réthel, à Marle, on a dépensé par mois soixante mille livres. En 1652, les dépenses, qui étaient, à Laon, de huit mille livres par mois, sont montées à dix mille en mars, à treize mille en avril. Du 15 juillet 1650 au 11 juillet 1657, saint Vincent de Paul comptait trois cent soixante-sept mille cinq cents livres; et dans cette somme, disait-il, ne sont pas compris les habits, draps, couvertures, aubes, chasubles, ciboires, qui monteraient à des sommes considérables, si cela était supputé. Et tant d'autres sommes dont il ne parle pas pour la Bourgogne, la Lorraine, l'Anjou, la Brie et les environs de Paris; c'est plus de trois millions, qu'il faut tripler et quadrupler pour avoir la valeur actuelle. Quand cette affreuse guerre sera finie, et qu'un des missionnaires, devenu évêque d'Agen, Mgr François Hébert, essayera de faire le compte exact des charités de saint Vincent de Paul, il arrivera à la somme énorme de douze millions de livres, c'est-à-dire quarante-huit millions de notre monnaie actuelle. Saint Vincent de Paul, qui renvoyait toujours tout l'honneur aux autres, en était dans l'admiration. « Oh! Mesdames, le récit de ces choses ne vous attendrit pas le cœur? N'êtes-vous pas touchées de reconnaissance envers la bonté de Dieu sur vous et sur ces pauvres affligés? La Pro-

vidence s'est adressée à quelques dames de Paris pour assister deux provinces désolées : cela ne vous paraît-il pas singulier et nouveau ? L'histoire ne dit point que chose semblable soit arrivée aux dames d'Espagne, d'Italie ou de quelque autre pays. Cela était réservé à vous autres, Mesdames, qui êtes ici, et à quelques autres qui sont devant Dieu, où elles ont trouvé une ample récompense d'une si parfaite charité. »

Quand la caisse de ces dames était vide, ce qui arrivait de temps en temps, en 1639, en 1643, il allait frapper résolument à la porte des plus grandes dames de Paris : chez Mme la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, à laquelle il adressait une lettre éloquente ; chez Mme la présidente de Herse, qu'il appelle la charitable présidente ; chez Mme de Lamoignon, qui ne connaissait qu'une manière de ne rien donner, c'est quand elle n'avait plus rien ; chez Mme de Bretonvilliers, qui en une fois lui donna quarante mille francs, somme énorme pour ce temps-là ; enfin chez Mlle Le Gras, dont la bourse était comme la sienne, et où il puisait sans compter. Il s'adresse ensuite à la reine de Pologne, qui lui envoie douze mille francs ; et enfin il monte jusqu'à la reine régente, qui ne savait rien lui refuser. « A défaut d'argent, elle lui donnait ses bijoux : une fois un diamant de la valeur de sept mille livres, une autre fois un pendant d'oreilles qui fut vendu dix-huit mille livres par les dames de la Charité. Et comme la chrétienne princesse demandait le secret : « Votre « Majesté, lui répondit Vincent, me pardonnera, si en « cela seulement je ne lui obéis pas. Mais je ne puis « cacher une si belle action de charité. Il est bon, « Madame, que tout Paris et même toute la France la « connaisse, et je crois être obligé de la publier par- « tout où je pourrai [1]. »

---

[1] Maynard, t. IV, p. 233.

Mais saint Vincent de Paul ne s'en tient pas là. Il y a quelqu'un qui a plus d'argent que la reine, c'est tout le monde. Notre saint eut une idée hardie : il crée la presse au bénéfice de la charité. Ses missionnaires répandus sur le théâtre de la guerre lui envoient des lettres émues, pleines de détails navrants. Il les publie, il en fait de petits fascicules de quatre pages in-4°, qu'on distribue à la foule aux portes des églises. Bientôt la publication de ces lettres devient périodique. Il en paraît une tous les mois, et elle est lue avec tant d'avidité, qu'il faut bientôt en réimprimer les premiers numéros. « Dieu a versé une si grande bénédiction sur ce travail, que la plupart de ceux qui ont lu ou entendu le récit de ces relations ont ouvert les mains pour soulager leurs frères. Elles ont même été envoyées par les provinces du royaume, et l'on a souhaité que l'on fît réimprimer les premières relations, pour faire voir l'ordre et la suite de cet emploi, qui est l'un des plus considérables qui soient en nos jours. »

Une gazette est même fondée. On l'appelle le *Magasin charitable,* et elle a pour effet de provoquer un immense mouvement de charité.

En même temps saint Vincent de Paul s'adresse à l'archevêque de Paris. Il lui demande un mandement qui est lu dans toutes les églises de Paris, et qui fait couler bien des larmes. Il adresse la même demande à un certain nombre d'évêques qu'il a connus. Enfin il prend lui-même la plume, quelque peu de goût qu'il eût pour ce genre de travail. Il fait imprimer des extraits de l'Écriture et des Pères en faveur de l'aumône, et il y ajoute une *Instruction pour le soulagement des pauvres.* C'est le coup qui fait jaillir toute une série d'ouvrages, destinés à réveiller et à développer la charité dans le cœur des chrétiens : *l'Exhortation aux Parisiens pour le secours aux pauvres des provinces de Champagne et de Picardie,* par Antoine

Godeau, évêque de Grasse ; *l'Aumône chrétienn et ecclésiastique*, œuvre janséniste, deux volume in-8°, 1651 ; *le Chrétien charitable*, par le jésuit Bonnefonds, etc. Et ainsi, par l'initiative d'un seu homme, toute la partie française qui ne souffre pa vient au secours de celle qui souffre.

Mais ce n'est pas assez de réunir des secours, d l'argent, il faut les porter aux populations malheu reuses ; il faut les leur distribuer sagement, pruden ment, au besoin héroïquement. Saint Vincent de Pau met la main sur sa seconde et sa troisième armée, le prêtres de la Mission et les Filles de la Charité. Il le envoie sur le champ de bataille de la misère, pa groupes, par escouades, avec ordre de se séparer, d se diviser, de se porter aux endroits les plus périlleu les plus abandonnés. Bientôt il y en a partout, à Met à Verdun, à Nancy, à Pont-à-Mousson, à Bar-le-Du à Saint-Mihiel ; plus tard, à Étampes, à Palaiseau, Richelieu. On suit leurs traces aux cris de gratitude d'enthousiasme des populations, des syndics, des cor de ville, des chapitres et des monastères. Après l avoir envoyés ainsi isolément, il les relie par pr vinces : dix ou quinze sous un chef ; puis il leur envo des visiteurs, chargés de lui faire des rapports, af qu'il puisse graduer l'importance des secours à la gra deur des misères. Il en fait autant pour les Filles de Charité. Il les envoie, par groupes de deux ou troi aux endroits où le danger est plus grand ; il encoura celles qui succombent ; il glorifie celles qui meure « les armes à la main », comme il dit ; et il n'épargı rien pour leur communiquer la flamme dont son cœ est le foyer.

Des détails épouvantables remplissent les lettres qu reçoit, mais sans faire pâlir son courage. Bientôt mêm par ses ordres et à la suite de l'expérience qu'ont do née les premiers travaux, une sorte de stratégie s'org

nise, la stratégie de la charité au service de la misère. Et elle consiste en quatre points :

1° Soutenir ceux qui meurent de faim, qui tombent de défaillance. Pour cela, il fonde l'Œuvre des potages économiques. Il en rédige lui-même la formule, et on ne la lit pas sans attendrissement :

« Nourriture pour cent pauvres.

« Il faudra remplir d'eau une marmite ou chaudron, contenant bord à bord cinq seaux, dans lesquels on mettra par morceaux environ vingt-cinq livres de pain, sept quarts de graisse pour les jours gras, et sept quarts de beurre pour les maigres, quatre litrons de pois ou fèves, avec des herbes ou demi-boisseau de navets, ou des choux, poireaux ou oignons, ou autres herbes potagères, et du sel à proportion pour quatorze sols environ ; le tout cuit ensemble, et revenant à quatre seaux, suffira pour cent personnes, et leur sera distribué avec une cuiller tenant une écuellée, qui est une portion, et en sera donné à chacune famille autant de portions qu'il y aura de têtes à nourrir ; et toute cette nourriture ne reviendra qu'à cent sols par cent personnes, même en cette année où le blé est très cher. »

Ces potages économiques, qui ont été le salut de milliers de personnes, les Filles de la Charité s'en font les distributrices. On ne lit pas sans verser des larmes le récit de ces distributions. A Guise, les missionnaires et les Filles de Charité, dépourvus de tous les ustensiles nécessaires, avaient cherché pendant quinze jours les moyens d'y établir les potages. La première distribution avait été faite à trois cents pauvres malades. Maintenant il en venait six à sept cents, et de tous les environs, et même des riches qui mouraient de faim dans leurs châteaux. A Saint-Quentin, on avait commencé l'œuvre des potages par deux cents malades ; au bout de quelques jours, on en comptait quinze cents. A Laon, on avait augmenté et fortifié les potages, et

donné même de la viande et des œufs, tant les malades étaient faibles. A Bazoches, il n'y a pas moins de douze cents malades exténués auxquels les Filles de Charité distribuent des potages et des remèdes. A Reims, à Réthel, à Boult-sur-Suippe, désolé par les Allemands, à Sommepy, à Donchery, où il y a six à sept mille languissants, orphelins ou malades, les Filles de la Charité distribuent sans compter des potages, de la viande, des œufs ; la dépense monte à trois mille livres par semaine. A Étampes, rempli de malades, la peau collée sur les os, sans pain, sans un verre d'eau pour étancher leur soif brûlante, les Filles de Charité établissent six marmites, et distribuent des potages et des remèdes. Dans les faubourgs de Paris, les potages sont distribués chaque matin à dix mille pauvres, et coûtent seize cents livres par mois. Et nous ne notons ici que quelques chiffres ; car on se lasse à peindre la même misère et à redire le même dévouement.

2° Mais à quoi bon nourrir les affamés, soutenir les affaiblis, les malades, si on ne commence pas par ensevelir les morts, par débarrasser les villes, les villages, les routes, des cadavres d'hommes, de chevaux qui, en s'y décomposant, infectent l'air ? Travail épouvantable, où plus d'un prêtre de la Mission, plus d'une Fille de la Charité va laisser la vie. On forme une compagnie d'hommes dévoués, qu'on appelle les *aéreux,* parce qu'ils purifient l'air. Les missionnaires se mettent à la tête. A Réthel, mille cinq cents à deux mille cadavres étaient demeurés, depuis environ deux mois, sans autre sépulture que le ventre des chiens et des loups, qui en avaient dévoré un grand nombre. Ces restes informes et hideux, dédaignés même par les animaux, exhalaient une odeur qui empoisonnait la contrée. Le missionnaire Deschamps ne recula pas devant un devoir sacré, si répugnant qu'il fût, et, secondé par une petite gelée que la Providence envoya fort à propos, il fit

enterrer tous ces cadavres. A Étampes, sous la conduite des missionnaires, « ils débarrassent les rues des monceaux d'horribles ordures, abominable pêle-mêle de corps d'hommes, de femmes et de chevaux, qui pourrissaient là depuis le séjour que les troupes avaient fait dans la ville. Cela enlevé à force d'or et de dévouement, on parfuma les places et les maisons pour les rendre habitables. » Cinq missionnaires et cinq Filles de la Charité y meurent les « armes à la main », comme dit saint Vincent de Paul. A Étréchy, à Villeneuve-Saint-Georges, on a trouvé trois cent soixante-quatorze malades dans la dernière extrémité ; ni lits, ni habits, ni pain. Il va falloir commencer par enlever le foyer d'infection qui augmente la maladie, en enterrant les cadavres d'hommes, de chevaux morts et de bestiaux. A Saint-Étienne, en Champagne, plus de quinze cents hommes étant tombés sur le champ de bataille et servant de pâture aux loups, les prêtres de la Mission se mettent à enterrer ces corps à demi pourris. Heureusement le froid survient ; car, si le dégel eût continué, on n'aurait pas trouvé un homme qui voulût s'y engager pour mille écus. Un jour, saint Vincent de Paul réunit les dames de Charité et leur demande d'acheter, détail horrible, des pics et houes pour faire les fosses et enterrer les morts, qui est l'une des plus grandes peines des missionnaires, parce qu'il faut gratter la terre avec les mains pour faire les fosses, et porter les morts sur des échelles qu'on a peine à rencontrer. A Corbeilles, le travail des *aéreux* a coûté quatre cents livres. A Villeneuve-Saint-Georges, ils ont trouvé douze à quinze cents chevaux morts, et des cadavres de soldats et de pauvres auxquels ils ont donné la sépulture. A Étampes, ils n'ont pu faire autre chose que de vider l'infection des maisons dans les rues, tant elles étaient pleines d'ordures épouvantables. Là mourut une Fille de la Charité dont les der-

niers moments furent signalés par un dévouement surnaturel. « Il y a quelque temps, racontait saint Vincent de Paul, on me disait d'une sœur qui était à l'agonie, que, voyant une pauvre personne qui avait besoin d'être saignée, elle s'était levée de son lit pour la saigner, et qu'après, étant tombée en faiblesse, elle était morte incontinent. Je ne me souviens pas de son nom. » Les sœurs chuchotèrent entre elles : « Sœur Marie-Joseph, à Étampes. » Et Vincent l'ayant entendu : « Dieu vous bénisse, mes filles ! sœur Marie-Joseph, c'est bien elle, en effet ; cette bonne fille peut être appelée martyre de la charité. » Là aussi prit le mal dont il mourut, quelques jours après, un saint missionnaire, M. David. « La Providence de Dieu, écrit saint Vincent de Paul, a appelé à lui M. David, de notre compagnie, duquel on peut dire qu'en peu de temps *explevit tempora multa*. Il y avait seulement dix ou quinze jours qu'il secourait les pauvres malades d'Étampes, où l'armée des princes a séjourné longtemps et laissé un air infect. M. Deschamps, avec qui il était, m'a fait savoir qu'il y faisait autant que pouvait faire un homme venu du ciel, relativement aux confessions, aux catéchismes, aux secours corporels, à la sépulture des cadavres à peu près corrompus. Il alla en enterrer douze à Étréchy, qui infectaient le village ; après quoi il tomba malade et mourut. Le même M. Deschamps m'écrit encore que le défunt avait quelque appréhension de la justice de Dieu avant d'expirer, et qu'il s'écriait : « N'importe, Seigneur ! « quand vous me damneriez, je ne laisserai pas de « vous aimer, même en enfer. » Quelque temps avant était mort à Bar-le-Duc, à l'âge de vingt-huit ans, en odeur de sainteté, un prêtre de la Mission, le bon M. de Montevit. « Il est mort, écrit le Père Roussel à saint Vincent de Paul, comme je désire et comme je demande de mourir. Les deux chapitres de Bar

honorèrent son convoi, comme aussi les Pères augustins. Mais ce qui honora le plus son enterrement, ce furent six à sept cents pauvres qui accompagnèrent son corps, chacun un cierge à la main, et qui pleuraient aussi fort que s'ils eussent été au convoi de leur père. Les pauvres lui devaient bien cette reconnaissance : il avait pris cette maladie en guérissant leurs maux et en soulageant leur pauvreté ; il était toujours parmi eux, et il ne respirait point d'autre air que leur puanteur. Il entendait leurs confessions avec tant d'assiduité, et le matin et l'après-dînée, que je n'ai jamais pu gagner sur lui qu'il prît une seule fois le relâche d'une promenade. Nous l'avons fait enterrer auprès du confessionnal où il a pris sa maladie, et où il a fait le beau recueil des mérites dont il jouit maintenant dans le ciel. »

3° En même temps qu'il fait nettoyer les routes et purifier les maisons, saint Vincent de Paul, qui pense à tout, s'occupe de faire ensemencer les terres. Il amasse des provisions de blé, d'orge, de pois, de fèves, et il en distribue partout. En 1650, rien qu'en deux mois, il envoie pour vingt mille livres de semences. L'année suivante, on emploie près de quarante mille livres à de pareils achats, l'expérience ayant montré que c'est en ce moment le plus grand soulagement que les pauvres puissent recevoir.

4° Mais, plus haut que ces misères corporelles, ce qui préoccupe Vincent de Paul et ses admirables disciples, les prêtres de la Mission et les Filles de la Charité, ce sont les misères plus redoutables de l'âme, la religion interrompue, les églises dévastées, les morts sans sacrements, et la vertu des enfants, des jeunes filles, en péril. Spectacle atroce que ces guerres d'alors ! Rien n'y est respecté. La nature déchue s'y montre dans sa laideur. Les femmes, les jeunes filles fuient de toutes parts. Elles se réfugient dans les bois ; elles se

cachent dans des grottes, où on les poursuit la flamme à la main. A Saint-Quentin, elles vont chercher un refuge jusque dans les eaux glacées; leurs jambes s'y gèlent, et il les faut couper. A Sainte-Menehould, une femme se noie en se sauvant au travers d'une rivière. Deux femmes sont brûlées dans une maison où elles se sont barricadées. A Laon, ce sont des razzias de femmes de toutes conditions emmenées dans le camp pour être livrées à la brutalité de la soldatesque, et ceux qui les veulent défendre sont immédiatement pendus. La noble dame et sa fille subissent les derniers outrages en compagnie de la villageoise et de la gardienne de troupeaux. « Vainement les paysans se réfugient dans les églises sous la protection de Dieu. On les y force pour les égorger ; et, s'ils opposent quelque résistance, on les y enfume comme des bêtes fauves dans leurs repaires. Veulent-ils sortir ou se précipiter par les croisées pour échapper aux flammes, ils sont reçus sur les piques des soldats. »

A Bazoches, un témoin écrit : « Je n'ose vous parler du traitement que les femmes et les filles y ont reçu ; mais je dirai, à la gloire de quelques-unes, qu'elles y ont perdu la vie pour conserver leur honneur. »

La guerre finie, on voit sortir des halliers et des buissons où elles se sont cachées des femmes et des filles. La plupart sont sans chaussures, sans vêtements, tout ensanglantées. A chacune de ces nouvelles, le cœur de saint Vincent de Paul est brisé. Il multiplie les lettres pour qu'on lui envoie à Paris toutes les femmes, toutes les jeunes filles qui courent des périls. Il s'en présente des quantités considérables ; mais sa charité est encore plus grande. On les place dans les meilleures maisons comme femmes de chambre, cuisinières, bonnes d'enfants, ouvrières, et on leur sauve la vie avec la vertu. On traite de même les petits orphelins, qui abondent. A Laon, on en trouve cinq

cents au-dessous de douze ans en un état de nudité honteuse; à Saint-Quentin, cinq cents orphelins (de père et de mère), depuis la mamelle jusqu'à sept ans; à Béthune, près de trois cents. Dans le Berry, c'est une multitude d'enfants abandonnés. On en envoie une partie à Paris. Mlle Le Gras reçoit les petites filles; on place comme on peut les jeunes garçons, et là encore on assiste à des merveilles de charité.

Le croirait-on ? même les serviteurs des pauvres, les prêtres de la Mission, les admirables Filles de la Charité n'étaient pas en sûreté au milieu de ces épouvantables désordres. Le moins qu'il pouvait leur arriver, c'était d'être pillés, rançonnés. On leur volait l'argent des pauvres, et on les menaçait du bâton ou de l'épée s'ils s'avisaient de dénoncer les voleurs. Avertie par saint Vincent de Paul, la reine régente, Anne d'Autriche, résolut de prendre ces héroïques distributeurs d'aumônes sous sa protection spéciale; et le 14 février 1651 elle publia une ordonnance, inconnue jusqu'ici, et qui constate à la fois et l'état d'impuissance de l'autorité civile et politique, et la force invincible de la charité. Voici cette ordonnance, qui mérite d'être citée tout entière :

« De par le roi,

« Sa Majesté étant bien informée que les habitants de la plupart des villages de ses frontières de Picardie et de Champagne sont réduits à la mendicité et à une entière misère, pour avoir été exposés aux pillages et hostilités des ennemis et aux passages et logements de toutes les armées ; que plusieurs églises ont été pillées et dépouillées de leurs ornements, et que pour sustenter et nourrir les pauvres et réparer les églises, plusieurs personnes de sa bonne ville de Paris font de grandes et abondantes aumônes qui sont fort utilement

employées par les prêtres de la Mission de M. Vincent et autres personnes charitables envoyées sur les lieux où il y a le plus de ruines et le plus de mal, en sorte qu'un grand nombre de ces pauvres gens a été soulagé dans la nécessité et la maladie. Mais qu'en ce faisant, les gens de guerre, passant ou séjournant dans les lieux où lesdits missionnaires se sont trouvés, ont pris et détroussé les ornements d'église et les provisions de vivres, d'habits et d'autres choses qui étaient destinés pour les pauvres, en sorte que s'ils n'ont sûreté de la part de Sa Majesté, il leur serait impossible de continuer une œuvre si charitable et si importante à la gloire de Dieu et au soulagement des sujets de Sa Majesté. Désirant y contribuer de tout ce qui peut être en son pouvoir, Sa Majesté, de l'avis de la reine régente, défend très expressément aux gouverneurs et ses lieutenants généraux en ses provinces et armées, maréchaux et maîtres de camp, colonels, capitaines et autres chefs et officiers commandant ses troupes, tant de cheval que de pied, français et étrangers, de quelque nation qu'elles soient, de loger ni souffrir qu'il soit logé aucuns gens de guerre dans les villages desdites frontières de Picardie et de Champagne, pour lesquels lesdits prêtres de la Mission leur demanderont sauvegarde pour assister les pauvres et les malades, et y faire la distribution des provisions qu'ils y porteront, en sorte qu'ils soient en pleine et entière liberté d'y exercer leur charité en la manière et à ceux que bon leur semblera. Défend en outre Sa Majesté à tous gens de guerre de prendre aucune chose aux prêtres de la Mission et aux personnes employées avec eux ou par eux, à peine de la vie, les prenant en sa protection et sauvegarde spéciale, en enjoignant très expressément à tous les baillis, sénéchaux, juges, prévôts des maréchaux et autres officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution et publication de la présente, et de pour-

suivre les contrevenants, en sorte que la punition en serve d'exemple. Veut Sa Majesté qu'aux copies de la présente, dûment collationnées, foi soit ajoutée comme à l'original.

« Fait à Paris, ce 14 février 1551. »

« Comment, dit très bien M. Feillet, une ordonnance aussi importante, dont les copies ont dû être multipliées, a-t-elle pu jusqu'ici échapper à l'attention de tous les biographes de saint Vincent et des historiens de la Fronde ? Nous ne chercherons pas à en rendre compte ; pour nous, nous la regardons comme un des actes les plus importants que nous ayons eu la bonne fortune de rencontrer dans nos longues recherches. Qu'on en pèse toutes les paroles : l'aveu du mal au début de l'ordonnance, la barbarie des soldats poussée à ce point qu'ils ne respectent pas même ceux qui viennent porter secours à eux et à leurs victimes ; la recommandation expresse et en termes solennels faite à toutes les autorités, de quelque ordre, de quelque nation qu'elles soient, de venir en aide à ces hommes généreux qui portent avec eux le dernier espoir de salut des provinces désolées, rien n'y manque. Nous verrons plus tard des sauvegardes données à des ecclésiastiques charitables ; mais quelle différence dans les termes ! Cet acte attribue à Vincent un rôle public et officiel. Ce n'est plus un simple particulier trouvant dans sa seule vertu l'autorité nécessaire pour entraîner à sa suite un monde d'action et de dévouement, c'est désormais le « grand aumônier de la France », dans les mains duquel la royauté abdique volontairement ce qui constitue aujourd'hui son plus noble privilège, le pouvoir de faire le bien. La charité a fait de l'humble paysan des Landes la seule force active du royaume en décadence, et le titre de Père de la patrie, que lui

donne le gouverneur de Saint-Quentin, ne fut jamais mieux mérité [1]. »

Ce n'est pas la seule pièce glorieuse pour saint Vincent de Paul et ses admirables disciples qui ait pendant longtemps échappé à l'attention de l'histoire. Bien d'autres pièces ont eu le même sort, surtout celles où éclatait en termes plus vifs la reconnaissance des villes sauvées par la charité de notre saint, soit que celui-ci, dont elles blessaient l'humilité, les ait brûlées; soit que la légèreté avec laquelle on écrivait l'histoire au XVIIe et au XVIIIe siècle n'ait pas permis d'en retrouver les pièces originales dans la poussière des archives. Aujourd'hui elles en sortent de toutes parts, et elles attestent l'impression profonde que fit en ce temps-là l'héroïque charité de saint Vincent de Paul.

Je cite les principales.

En 1639, les lieutenant, prévost et corps de ville de Saint-Mihiel envoient à Vincent de Paul un million de grâces pour tous les bienfaits reçus.

En 1639, le vicaire général et grand archidiacre de Toul, le siège vacant, certifie et fait foi que les prêtres de la Mission travaillent depuis deux ans à soulager, vêtir, nourrir, médicamenter les pauvres, les malades, les blessés ; de laquelle conduite les gens de bien demeurent grandement édifiés.

En 1640, les maistres échevins et les Treize de la ville de Metz écrivent pour déclarer qu'ils seraient les derniers des ingrats s'ils ne témoignaient pas le ressentiment qu'ils éprouvent de tant de biens qu'ils reçoivent des prêtres de la Mission et des Filles de Charité, et « de vous, Monsieur, qui en avez la conduite, que vous administrez avec tant de prudence et d'adresse ; en quoi vous acquerrez un grand loyer au ciel ».

Quelques jours après, 21 janvier 1640, les registres

---

[1] Feillet, *la Misère au temps de la Fronde*, p. 247.

de l'hôtel de ville de Verdun contiennent cette note : « Sera écrit à M. Vincent, général des Pères de la Mission, à Paris, à ce qu'il veuille continuer les charités et distributions d'aumônes qu'il a commencées en ces quartiers, à l'avantage et consolations du public, et l'assurer sous remercîments du fruit qu'apporte sa pieuse entreprise en ces frontières. »

En décembre 1640, les officiers de police de Pont-à-Mousson écrivent au saint pour le supplier de continuer ses charités, plus nécessaires que jamais ; car plus de cinq cents pauvres sont en péril de mort si la tendresse de son cœur, plein d'amour et de pitié, ne continue pas ses bienfaits.

En 1641, M. Soüyn, bailli de Reims, remercie le saint d'avoir nommé un intendant ou inspecteur général de l'entreprise charitable, et le supplie de continuer ces soins charitables qui conservent la vie mortelle à tant de pauvres gens et leur préparent l'éternelle.

En 1642, les officiers de Lunéville peignent en termes déchirants leur détresse et le bonheur qu'ils ont eu de voir arriver les enfants de saint Vincent de Paul.

En 1651, le président et lieutenant général de Réthel écrit de la désolation de la ville et de l'éternelle obligation qu'elle aura d'avoir été si bien secourue.

Enfin M. de La Fonds, lieutenant général de Saint-Quentin, dans une lettre officielle, proclame saint Vincent de Paul le Père de la patrie.

Voilà déjà quelques-unes des pièces officielles qui sont sorties des archives. Il en sortira d'autres ; et il sera prouvé que, bien loin que la charité de saint Vincent de Paul ait passé inaperçue au milieu des provinces ravagées par la guerre, comme l'ont dit les anciens historiens, elle y a laissé un sillon profond et une impression inoubliable. Et la preuve, c'est que cinquante ans après, quand commença le procès de canonisation,

nuls pays n'envoyèrent des témoins plus nombreux, plus enthousiastes. Tous les évêques des provinces ravagées par la guerre se levèrent les uns après les autres, et s'unissant aux évêques d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, de Pologne, dont il avait recueilli les exilés, ils supplièrent le pape de placer sur les autels celui qui avait été le sauveur, le protecteur et le bienfaiteur de leurs provinces désolées, et le PÈRE DE LA PATRIE.

---

# CHAPITRE III

La Fronde. — Augmentation de la misère.
— Efforts de saint Vincent de Paul pour amener la paix.

1648-1652

A travers tant de larmes et de sang, Mazarin commençait à réaliser le grand plan conçu par Henri IV et poursuivi par Richelieu : briser le cercle de fer dont la maison d'Autriche avait enserré la France, et donner à celle-ci, sur le Rhin, des frontières nécessaires à son indépendance et à sa souveraineté. Le 24 octobre 1648, Condé gagnait sur les Espagnols la victoire de Lens, à la suite de laquelle fut signé à Munster le traité de Westphalie, qui assurait à la France la reconnaissance définitive de sa souveraineté sur les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, dont elle s'était emparée depuis longtemps; la possession de l'Alsace tout entière, haute et basse, bien entendu sans la ville libre de Strasbourg, mais avec Brisach, Landau, et le droit de garnison dans la forteresse de Philippsbourg; enfin la souveraineté de Pignerol, qui nous ouvrait au besoin l'entrée de l'Italie. C'était toute notre frontière du nord-est, du côté de l'Allemagne, enfin conquise et assurée[1].

---

[1] Cousin, *Madame de Longueville,* t. I, p. 329.

Sans doute ce traité coûtait cher. Il reconnaissait l'indépendance et la souveraineté politique des États protestants, et conférait à l'hérésie cette existence sociale qu'elle poursuivait depuis si longtemps et qui allait briser l'unité catholique européenne. Mais en ce moment on ne voyait que la grandeur de la France, et cette joie suffisait à consoler de tout. Ce qu'on venait d'obtenir du côté du nord-est, on espérait bien le faire au nord-ouest et on entrevoyait le jour prochain où, après quelques campagnes heureuses conduites par Condé et par Turenne, les Pays-Bas tomberaient en notre pouvoir et achèveraient de nous donner cette frontière du Rhin, sans laquelle la France peut voir, après une bataille perdue, l'ennemi arriver sous les murs de Paris. Débarrassé de l'Autriche et de l'Espagne du côté du nord, on se tournerait vers les Pyrénées, on arracherait à l'Espagne la Navarre, le Roussillon, peut-être même la Catalogne, qu'on possédait déjà en fait, et où on avait même établi une vice-royauté française. Cela, avec la possession de la Savoie et Nice, objet constant de l'ambition d'Henri IV et de Richelieu, achèverait la France et lui donnerait ces nobles contours dont elle a besoin pour être grande et forte.

Si Mazarin n'avait poursuivi que ce plan, il l'eût probablement réalisé. Mais, pendant qu'il cherchait à abaisser l'Autriche et l'Espagne pour élever sur leurs ruines la grandeur française, il poursuivait un autre projet plus délicat, que lui avait légué également son glorieux prédécesseur, mais pour lequel il n'avait pas les mêmes qualités. C'était de détruire les derniers restes de la féodalité, d'affaiblir les grands, les nobles, les parlements, et de tout niveler, s'il était possible, au profit de l'autorité royale.

Mazarin ne perdait pas une occasion d'avancer la pleine réalisation de ce plan, et quoiqu'il ne procédât pas à la manière hardie et violente de Richelieu, qu'il

n'eût ni fait tomber la tête de Montmorency, de Bouteville, de Cinq-Mars, de de Thou, ni imposé despotiquement ses volontés au parlement de Paris; agissant avec plus de dissimulation, mais avec non moins de vigueur et de constance, il avait semé autour de lui, dans tous les rangs de la société, les germes de la plus vive irritation. On avait commencé par chanter, maintenant on menaçait. Dans toutes les accusations qu'on formulait contre lui, il y en avait certes de parfaitement illégitimes. Par exemple, les mesures de toutes sortes employées par lui pour se procurer de l'argent : augmentation des impôts, vente des emplois publics, création de nouvelles charges qui diminuaient d'autant les anciennes, etc. Mais dans un temps où l'impôt était si mal assis, où tant de catégories de citoyens étaient dispensés de le payer, comment voulait-on qu'il fît la guerre, qu'il entretînt des armées, qu'il tînt tête à l'Autriche et à l'Espagne, et qu'il les domptât pour achever le légitime et nécessaire développement de la puissance française, si on ne lui donnait pas d'argent? Il en prenait donc, en faisant crier; car la gloire et la grandeur ne suffisent pas à consoler de la misère. Aussi partout il y avait des murmures, même des essais de révoltes, que le parlement, aigri par ces créations perpétuelles de nouvelles charges, eut l'immense tort d'encourager et d'envenimer, et à la tête desquelles se placèrent, avec encore plus de folie, les grands seigneurs, les princes même du sang, moins par zèle des véritables intérêts de la France que par jalousie de leurs propres intérêts mal entendus. C'est cette succession d'agitations qu'on a appelée la Fronde, qui, de 1648 à 1652, fit succéder les horreurs de la guerre civile à celles de la guerre étrangère; qui coupa la France en deux; qui mit aux prises Condé et Turenne; qui, arrêtant l'élan devant lequel avait fui l'étranger, l'aida sans rougir à envahir de nouveau notre territoire, et qui ajourna

de plusieurs années la réalisation du grand plan de Henri IV et de Richelieu.

Oh ! ne comparons jamais la Fronde avec la Ligue. Celle-ci fut un des plus nobles élans de l'esprit et du cœur de la France catholique ; elle s'inspira du glorieux principe de l'unité religieuse ; elle mit la foi au-dessus de tout, et déclara que sa conservation méritait tous les sacrifices ; elle trempa les caractères, elle agrandit les âmes, et, en obligeant Henri IV à abjurer, elle sauva l'unité religieuse de la France.

Il n'y a rien de pareil dans la Fronde. Ni grands principes, ni résultats heureux. C'est une mêlée confuse de passions coupables et d'intérêts personnels, la défense à main armée d'abus séculaires, le dernier souffle de la féodalité qui s'en va, un regret sanglant du passé, sans intuition généreuse de l'avenir. Elle a amené par ses fautes et ses fureurs ce qu'elle voulait empêcher, l'affaiblissement de la grande noblesse ; car celle-ci, vaincue par la royauté, plus abaissée, plus affaiblie qu'elle ne l'aurait été sans une pareille lutte, ayant aidé d'abord par ses fautes à ôter tout contrepoids à la royauté, a préparé ensuite par ses aplatissements le despotisme de Louis XIV.

Quelle fut la conduite de saint Vincent de Paul pendant cette période désastreuse de la Fronde ? Il connaissait intimement, il avait associé à ses œuvres une foule de grands seigneurs, de magistrats éminents, de grandes dames, qui tous s'étaient jetés résolument dans la Fronde. Épousa-t-il leur querelle ? Il n'aimait pas Mazarin. Entra-t-il dans l'opposition contre lui ? Il était investi de toute la confiance de la reine. Qu'en fit-il ? Nous croyons avoir étudié à fond la vie de saint Vincent de Paul. A notre sens, il fut rarement aussi admirable : plus désintéressé, plus dégagé de toute pensée humaine, immolant à la cause publique ses plus chers intérêts, livrant son nom à la fureur des partis, que

dis-je, son nom? ses œuvres, ses deux chères congrégations au pillage, et, du premier jour de la Fronde jusqu'au dernier, enflammé d'une seule pensée, d'un seul désir qui domine tous les autres, le désir de la paix pour diminuer les maux du peuple.

La Fronde éclata au mois d'août 1648. A la suite de l'arrestation de quelques meneurs, douze cents barricades s'élevèrent en quelques heures dans les rues de Paris au cri de : A bas Mazarin! La reine, effrayée, appela immédiatement à son aide le vainqueur de Rocroy et de Lens, le premier prince du sang, Condé. Celui-ci, bien qu'il nourrît une irritation profonde contre ce qu'il appelait « la déloyauté de Mazarin » et « la faiblesse de la reine », n'écouta d'abord que la voix du devoir et vint mettre son épée au service d'Anne d'Autriche. Rassurée par un tel secours, la reine sortit de Paris avec son fils, se retira à Saint-Germain-en-Laye, et par son ordre Condé, à la tête de huit mille hommes, commença le blocus de Paris (6 janvier 1649), qu'il mena violemment. Saint Vincent de Paul fut atterré en apprenant la nouvelle de ce blocus. Qu'allait faire cette grande ville de Paris, décimée par la maladie, affamée et mourant de faim, si le blocus durait quelque temps? Après avoir beaucoup prié et réfléchi, il s'arrêta à un parti périlleux, mais bien digne de lui : c'était de sortir en secret de Paris, de traverser les bandes indisciplinées qui tenaient la campagne, d'aller à Saint-Germain et d'obtenir de la reine et du cardinal Mazarin la levée du siège et le rétablissement de la paix. Dans les conflits politiques où éclatent de si violentes passions, il est dangereux de se placer entre l'enclume et le marteau. Saint Vincent de Paul pouvait périr ou du côté de la cour ou du côté de la Fronde, et peut-être des deux côtés à la fois. Il le savait; mais qu'importe quand le devoir parle, et le cœur encore plus puissant que le devoir? Il prit cependant

ses précautions. Il laissa, en partant, une lettre adressée au premier président Molé, « dans laquelle il le priait d'assurer la Compagnie que son seul dessein, en se rendant à la cour, était de travailler à la paix; que, s'il n'avait pas eu l'honneur de le voir avant de partir, c'était uniquement pour pouvoir affirmer à la reine qu'il venait à elle de son propre mouvement et sans avoir concerté avec personne ses paroles et ses propositions. »

Il quitta Paris, le 14 janvier 1649, pendant la nuit, et comme tout Paris était sous les armes et qu'il y avait des postes avancés dans tous les faubourgs, il fit un long circuit pour atteindre la route de Saint-Germain. Il était à cheval, accompagné de son secrétaire Ducourneau, frère de la Mission. Il ne faisait pas encore jour quand ils arrivèrent à Clichy, et dans l'obscurité on faillit leur faire un mauvais parti. Le pays, visité et pillé la veille par des bandes allemandes, était sous les armes. Au bruit du trot des deux chevaux, on se précipita à leur rencontre avec des piques et des mousquets. Heureusement on n'avait pas tellement oublié l'ancien curé de Clichy qu'on ne le reconnût dans saint Vincent de Paul, et les menaces se changèrent en acclamations. Un peu plus loin, nouveau péril, mais d'un autre genre. A Neuilly, la Seine était débordée, et les eaux couvraient le pont. On le conjurait de ne pas s'exposer; mais lui, qui sentait tout ce qu'il y avait de pressé et de nécessaire dans sa mission, se confia hardiment à la Providence, et, traversant les eaux, il arriva heureusement à l'autre bout du pont. « Je trémoussais de peur, dit le compagnon de saint Vincent; mais je pensai au même moment que Dieu ne permettrait pas la mort d'un homme qui se dévouait ainsi pour les pauvres. »

Arrivé à Saint-Germain, il fut reçu immédiatement par la reine, à laquelle il expliqua l'affreuse situation de Paris du ton le plus ému. « Est-il juste, Madame, lui dit-

il, de faire mourir de faim un million d'innocents, pour punir vingt ou trente coupables ! Songez aux malheurs qui vont fondre sur votre peuple, à la ruine, aux sacrilèges, aux profanations que la guerre civile entraîne après elle ! Et tout cela pourquoi ? Pour garder auprès de vous un étranger objet de la haine publique. Mais si la présence de M. le cardinal est la source des troubles de l'État, n'êtes-vous pas obligée de le sacrifier, au moins pour un temps ? » La reine lui promit d'adoucir autant qu'elle pourrait les rigueurs du siège, d'y laisser entrer du blé, et pour le reste elle le renvoya au cardinal Mazarin. Il passa donc immédiatement de l'appartement de la reine à celui du ministre, et lui parla longuement du ton le plus humble, mais avec la plus grande fermeté. Il alla jusqu'à lui dire : « Monseigneur, cédez au temps, et jetez-vous à la mer pour calmer l'orage. — Voilà une semonce bien vive, répondit doucement Mazarin, et personne ne m'a encore osé tenir un tel langage. Néanmoins, notre père, je m'en irai, si M. Le Tellier est de votre avis. »

L'habile et fin cardinal savait bien que M. Le Tellier, qui lui devait tout, n'aurait pas le même courage ; et, en effet, l'affaire en resta là. C'était la première fois qu'on ouvrait devant les yeux du ministre la perspective de l'exil et de la fuite. Il en fut profondément blessé, et on dit qu'il ne le pardonna jamais à notre saint. Celui-ci sortit du palais menacé d'une disgrâce, mais le cœur en paix par l'accomplissement du devoir, et disant à son compagnon de voyage : « Ce que j'ai dit à la reine et au ministre, c'est ce que j'aurais voulu leur dire si j'avais été à l'heure de la mort. »

Pendant que saint Vincent de Paul s'exposait ainsi aux mécontentements et aux froideurs de la cour, il se voyait en butte aux fureurs et aux calomnies des frondeurs. Malgré ses précautions prudentes, son voyage était mal interprété. On le disait de connivence avec la

reine et avec Mazarin, contre lesquels la fureur du peuple n'avait plus de bornes. On attaquait tout en eux, même leurs mœurs. Il n'était pas étonnant que la reine sacrifiât tout et même la France à Mazarin, parce qu'elle vivait avec lui dans d'indignes relations. Les plus modérés, croyant l'innocenter, disaient qu'elle était mariée secrètement avec lui, et que saint Vincent de Paul avait approuvé et même béni ce mariage. « S'il est vrai, lit-on dans un écrit du temps, que la reine et le cardinal soient liés ensemble par un mariage de conscience, et que le Père Vincent, supérieur de la Mission, ait ratifié le contrat, ils peuvent tout ce qu'ils font, et davantage ce que nous ne voyons pas[1]. » Et dans un autre pamphlet, dans la liste des amants de la reine, on met Mazarin marié par le Père Vincent.

Nous ne nous abaisserons pas à discuter de telles iniquités de polémique. Saint Vincent de Paul n'était pas homme à se prêter à un tel ministère; et il y avait trop de grandeur et de dignité dans la reine pour qu'elle le lui demandât. Elle devait à son titre d'Espagnole un peu plus de galanterie qu'on n'en supporte en France, et son admiration enthousiaste pour Mazarin put l'entraîner, en paroles et en lettres, à des vivacités de sentiment qui passaient la mesure. Mais son cœur resta toujours pur. Nous en avons un témoignage trop précieux dans les souvenirs d'une de ses dames d'honneur, M^me^ de Brienne, pour que nous ne le rapportions pas ici :

« Peut-être, et je ne le désavoue pas, écrit le fils de cette dame d'honneur, la reine accorda-t-elle son estime au cardinal avec trop peu de ménagement. Quoiqu'il n'y eût sans doute en cela rien que d'innocent, le monde, qui sera toujours méchant, ne put s'empêcher d'en parler en des termes peu respectueux, et la licence

---

[1] CHANTELAUZE, *les Gondi*, p. 310.

alla si loin, que chacun crut voir ce qui n'était pas, et que ceux même qui le croyaient le moins l'assuraient comme véritable. La galanterie de la reine, s'il y en a eu, était toute spirituelle; elle était dans les mœurs, dans le caractère espagnol, et tenait de ces sortes d'amours qui n'inspirent point de souillures; j'en puis au moins juger ainsi d'après ce que m'a raconté ma mère. La reine avait pour elle beaucoup de bonté, et ma mère, qui l'aimait sincèrement, osa l'entretenir un jour de ces mauvais propos. Voici comment la chose se passa. C'était à l'époque où la faveur du cardinal auprès de la reine éclatait librement aux yeux de la cour, et quand le monde malin, comme j'ai déjà dit et ne puis trop répéter, faisait le plus de bruit de leurs prétendues amours. M^me^ de Brienne s'était un soir recueillie, selon sa coutume, quelques instants dans l'oratoire de la reine. Sa Majesté y entra sans l'apercevoir; elle avait un chapelet dans une de ses mains; elle s'agenouilla, soupira, et parut tomber dans une méditation profonde. Un mouvement que fit ma mère la tira de sa rêverie : « Est-ce vous, madame de Brienne? lui dit Sa Majesté. « Venez, prions ensemble, nous serons mieux exau- « cées. » Quand la prière fut finie, ma mère, cette véritable amie, ou, pour parler plus respectueusement, cette servante fidèle, demanda permission à Sa Majesté de lui parler avec franchise de ce qu'on disait d'elle et du cardinal. La bonne reine, en l'embrassant cordialement, lui permit de parler. Ma mère le fit alors avec tout le ménagement possible; mais, comme elle ne déguisait rien à la reine de tout ce que la médisance publiait contre sa vertu, elle s'aperçut, sans en faire semblant, ainsi qu'elle me l'a dit elle-même après m'avoir engagé au secret, que plus d'une fois Sa Majesté rougit jusque dans le blanc des yeux; ce furent ses propres paroles. Enfin, lorsqu'elle eut fini, la reine, les yeux mouillés de larmes, lui répondit : « Pourquoi, ma chère,

« ne m'as-tu pas dit cela plus tôt? Je t'avoue que je « l'aime, et je puis même dire tendrement; mais l'affec- « tion que je lui porte ne va pas jusqu'à l'amour, ou si « elle y va sans que je le sache, mes sens n'y ont point « de part, mon esprit seulement est charmé de la beauté « de son esprit. Cela serait-il criminel? Ne me flatte « point : s'il y a même dans cet amour l'ombre du pé- « ché, j'y renonce maintenant devant Dieu et devant « les saints, dont les reliques reposent en cet oratoire. « Je ne lui parlerai désormais, je t'assure, que des af- « faires de l'État, et romprai la conversation dès qu'il « me parlera d'autre chose. » Ma mère, qui était à ge- noux, lui prit la main, la baisa, la plaça près d'un reli- quaire qu'elle venait de prendre sur l'autel : « Jurez- « moi, Madame, dit-elle, je vous en supplie, jurez-moi « sur ces saintes reliques de tenir à jamais ce que vous « venez de promettre à Dieu. — Je le jure, dit la reine « en posant sa main sur le reliquaire, et je prie Dieu de « me punir si j'y sais le moindre mal. — Ah! c'en est « trop, reprit ma mère tout en pleurs. Dieu est juste, « et sa bonté, n'en doutez pas, Madame, fera bientôt « connaître votre innocence. » Elles se remirent ensuite à prier tout de nouveau, et celle dont j'ai su ce fait, que je n'ai point cru devoir taire à présent que la reine a reçu dans le ciel la récompense de ses bonnes œuvres, m'a dit plusieurs fois qu'elles ne prièrent jamais l'une et l'autre de meilleur cœur. Quand elles eurent achevé leur oraison, que cet incident prolongea plus que de coutume, M^me de Brienne conjura la reine de lui garder le secret. Sa Majesté le lui promit, et, en effet, elle ne s'est jamais aperçue que la reine en ait parlé au cardinal, ce qui, à mon avis, est une grande preuve de son innocence[1]. »

Ces choses n'ont été connues que depuis. Mais, en

---

1 Cousin, *Madame de Hautefort,* p. 90.

attendant, Paris retentissait de cris de haine contre Mazarin, de mépris pour la reine et d'imprécations contre Vincent de Paul. Des menaces on passa bientôt aux voies de fait. Le 18 janvier, cinq jours après le départ de saint Vincent pour Saint-Germain, huit cents soldats envahirent la maison de Saint-Lazare, mirent au pillage les greniers, réduisirent en cendres les bûchers de la basse-cour, et firent partout des dégâts effroyables.

Dans ces conditions-là, saint Vincent de Paul ne crut pas devoir rentrer à Paris. Sa voix n'y eût pas été écoutée, et sa vie y eût été en péril. Il résolut donc d'utiliser ce temps pour faire la visite de ses maisons de missionnaires et de Filles de Charité. On le vit successivement à Villepreux, chez le Révérend Père de Gondi, à Étampes, à Orléans, au Mans, à Angers, à Rennes, à Nantes, à Luçon, laissant partout des traces de sa charité, de son humilité; jusqu'à Richelieu, où il tomba gravement malade.

Les traits suivants, pris entre beaucoup d'autres, permettent de juger de quelle façon Vincent en agissait pendant ce voyage.

« Les habitants (de Val-Puyseau) n'ayant pas de quoi ensemencer leurs champs, il leur procura du grain de semence, et à quelques-uns il distribua de l'argent, des habits, des instruments aratoires. Pour procurer du travail aux plus pauvres, il leur fit creuser des fossés non nécessaires. Voulant ménager jusqu'à la pudeur de la pauvreté, il acheta quelques terres à des paysans, et les paya le double de leur valeur. Il appela au secours de cette misère les Filles de la Charité, qu'il entretint à ses frais pendant plus de dix ans. Tous ces faits ont été constatés au procès de canonisation[1]. »

C'est ainsi que partout Vincent passait en faisant le bien.

---

[1] Maynard, t. IV, p. 30.

Cependant Condé poussait vivement le siège de Paris. Vincent de Paul, du fond des provinces qu'il visitait, en suivait avec inquiétude les moindres péripéties. La reine lui avait promis de laisser entrer du blé dans la ville; mais ses ordres n'étaient pas exécutés. Alors il lui écrit : « Madame, Paris s'est merveilleusement réjoui quand il a su que l'incomparable bonté du roi et celle de Votre Majesté voulaient que sans empêchement on apportât du blé; mais cette joie, Madame, se trouve suivie d'un peu de tristesse, en ce que les gens de guerre ne laissent pas de venir à troupes enlever les blés, non seulement dans la plaine de Saint-Denis, comme je l'ai vu, mais entre la Chapelle et la Villette, qui sont deux villages à un quart de lieue de Paris, où ils courent sur les propriétaires qui osent en approcher pour faire leur moisson. Je supplie très humblement Votre Majesté, Madame, d'agréer que je lui donne cet avis, pour ce qu'elle m'a fait l'honneur de me dire que le roi n'a pas défendu que ceux qui ont semé les terres en retirent les fruits, et que je sais que s'il plaît à Sa Majesté et à la Vôtre, Madame, de remédier à l'empêchement qu'on leur donne, cela contribuera grandement à persuader au peuple qu'elles lui sont meilleures qu'il ne peut penser. » Par suite de cette non-exécution des ordres de la reine, la famine devint bientôt intolérable. « Vous savez, écrit saint Vincent de Paul, le 4 mars 1649, les pertes que nous souffrons, non seulement des blés que nous avions à Orsigny et à Saint-Lazare, mais de la privation de toutes nos rentes (placées en grande partie sur les coches), ce qui nous a obligés de décharger Saint-Lazare et les Bons-Enfants, où il n'y a plus que sept ou huit prêtres, dix-huit écoliers et quelques frères. Le reste a été envoyé à Richelieu et ailleurs; encore seront-ils obligés de sortir quand il n'y aura plus rien. De si peu qu'il y a de blé, on en distribue tous les jours trois ou quatre setiers aux pau-

vres, ce qui nous est une très sensible consolation dans l'extrémité où nous sommes, et qui nous donne espérance que Dieu ne nous abandonnera pas. »

Sous la pression de cette famine, Paris ouvrit ses portes. Les conditions de la paix furent arrêtées à Ruel, le 11 mars, enregistrées au parlement le 1er avril; et, le 18 août, la reine et le roi son fils entrèrent solennellement à Paris, ayant à droite et à gauche Condé et Mazarin. On croyait ces deux grands hommes unis pour toujours, et on saluait dans cette union la paix si désirée. Hélas ! on n'avait jamais été plus proche de la plus effroyable des guerres civiles. Comme si la reine l'eût pressenti, elle écrivit aussitôt à saint Vincent de Paul de rentrer à Paris. Elle avait besoin de ses conseils. Malheureusement, malade à Richelieu, il ne put revenir et empêcher peut-être les malheurs qui allaient éclater.

Condé était le plus grand homme de guerre de son siècle; mais, avouons-le, son esprit politique n'était pas à la hauteur de son génie militaire. A peine de retour, jeté dans ce gouffre des intrigues et des passions de la Fronde, enveloppé des séductions de sa sœur la duchesse de Longueville, qu'il aimait tendrement, de son jeune frère le prince de Conti, de son beau-frère le duc de Longueville, unissant ses ressentiments aux leurs, qu'il éprouvait encore plus vivement qu'eux, il sentit redoubler ses griefs contre Mazarin, ses froideurs vis-à-vis de la reine, et, « quoique encore innocent, » dit Bossuet, il laissa croire que la Fronde pouvait compter sur son épée. Mazarin, qui l'épiait, fondit sur lui, et par un coup de génie ou de folie fit arrêter et enfermer à Vincennes le vainqueur de Rocroy et de Lens, le premier prince du sang, avec son frère le prince de Conti et son beau-frère le duc de Longueville (18 janvier 1650). Et bientôt, craignant qu'on ne les lui arrachât de Vincennes, il les fit transporter et enfermer au château du Havre. Comment peindre la stupeur de Paris,

l'indignation du parlement, la colère de toutes les grandes familles de la noblesse? Le parlement, toutes chambres assemblées, ordonne aussitôt la mise en liberté des princes, décrète de crime public la conduite de Mazarin, et arrête qu'il sera immédiatement chassé de Paris. La reine refuse de se séparer de son ministre, et celui-ci pendant treize mois (18 janvier 1650-6 février 1651) tient tête à l'orage : avec quelle habileté! mais avec quel mépris des choses les plus saintes! Évêchés, abbayes, biens d'église, tout est donné même aux plus indignes, pour se créer des partisans. On imagine l'émoi de cette France religieuse qui commençait à renaître et où se multipliaient dans le clergé, et presque parmi les laïques, les plus ardents serviteurs de Dieu. Qu'allait devenir tout ce qu'on avait essayé pour renouveler et purifier l'Église de France : conférences du mardi, retraites annuelles, séminaires, s'il fallait revoir encore de médiocres évêques et de mauvais abbés? Plus ému que tous, saint Vincent de Paul alla plusieurs fois trouver la reine et la conjurer à genoux de penser à Dieu et à son salut[1]. De son côté, le Père de Gondi quitta la retraite austère où il s'était enfermé, pour venir remon-

---

[1] Voici quelques-unes des notes que Mazarin écrivait sur son carnet, au sujet de saint Vincent de Paul et des autres membres du parti des saints qui lui étaient hostiles :

2e carnet, p. 62 : « Vanno a trovar M. Vincent, e sotto pretesto di affectione alla Regina li dicono che la sua riputazione perde per la galanteria. »

Même carnet, p. 39 : « Che M. Vincent vuol metter avanti il padre Gondi. »

6e carnet, p. 77 : « M. Vincent nella troppa di Menele (Maignelais). E il canale per il quale tutto passa all' orecchie di S. M. »

3e carnet, p. 10 : « S. M. al padre Gondi che non voleva esser governata, e che se mai lui avesse creduto che la fosse, lo pregava a sortir della cella per venir ad avertirla. »

Même carnet, p. 33 : « El padre Gondi avia ablado en mi prejuditio como lo avia hecho tambien el padre Lambert y M. Vincent. « (Chantelauze, p. 295, note.)

trer à la reine à quoi elle s'exposait en laissant mettre l'Église au pillage. Les deux saints évêques de Lisieux et de Beauvais, qui étaient du conseil de conscience, firent entendre les mêmes gémissements. M. Olier s'y joignit à son tour; et avec lui, avec saint Vincent de Paul, les plus saintes dames de l'assemblée, la duchesse d'Aiguillon, la marquise de Meignelàis, Mme de Hautefort, etc. Mais Mazarin fut inflexible. Acculé dans ses derniers retranchements, il résolut d'écraser ce qu'il appelait le parti des dévots. L'évêque de Lisieux fut renvoyé dans son diocèse. Ordre fut donné au Père de Gondi de ne plus mettre le pied à la cour. Une note adressée à l'ambassadeur de France près le Saint-Siège fit retirer le chapeau de cardinal qui était déjà demandé pour l'évêque de Beauvais, et il dut, lui aussi, quitter Paris. « Cette retraite de l'évêque de Beauvais et de l'évêque de Lisieux livra à Mazarin le conseil de conscience, où il ne trouva plus de résistance à ses vues que dans le Père Vincent. Ses moyens ordinaires n'ayant pas de prises sur le saint homme, Mazarin, ne voulant pas mettre contre soi un tel personnage, tourna la difficulté; il suspendit pour quelque temps les séances du conseil de conscience, et ne rassembla plus ce conseil que rarement[1]. » Et ainsi il put continuer sans obstacles ces détestables nominations à l'aide de la feuille des bénéfices, dont il finit par disposer avec un pouvoir absolu.

Ni la piété de la reine ni les observations des plus saints personnages n'auraient donc servi à rien, si le feu n'avait pris aux poudres d'un autre côté, et si la colère du parlement, de la noblesse et même du peuple, surexcitée par la captivité des princes, n'eût éclaté en de tels termes, que Mazarin perdit toute assurance, à ce point qu'il se sauva, la nuit, de Paris sans oser emmener

[1] Cousin, cité par Chantelauze, p. 299.

avec lui ni la reine ni le jeune roi, et qu'il courut d'une traite jusqu'au Havre, entra au château et annonça lui-même aux prisonniers leur délivrance. Le vieux renard s'était imaginé que les princes lui sauraient gré d'une telle démarche. Mais Condé le reçut avec un tel dédain (il était reçu par eux), qu'il acheva de perdre la tête, quitta précipitamment la France et se retira à Cologne, sur les bords du Rhin. Pendant ce temps, les princes rentraient à Paris aux cris enthousiastes de la foule : « Vive le roi ! Vivent les princes ! Pas de Mazarin ! »

Il faut lire ici la belle lettre que M. Olier adressa à la reine, atterrée de ces nouvelles, désolée du départ de Mazarin. « Madame, la confiance avec laquelle Votre Majesté me témoigna ces jours derniers qu'elle ne faisait pas tout l'usage qu'elle devait des adversités que Dieu lui envoie, m'a donné la pensée de lui écrire. En prenant cette liberté, je compte sur la bonté qui l'a portée, jusqu'à ce jour, à recevoir avec plaisir les choses que je lui ai dites dans la sincérité de mon cœur, pour le bien de sa personne et surtout de son âme, dont j'ai toujours désiré le salut, avec des sentiments tout extraordinaires. Voici les dispositions où doit s'établir Votre Majesté dans ces temps si précieux et si importants pour sa sanctification, quoique pénibles au vieil homme, et quel saint usage elle doit faire de ces fâcheuses rencontres.

« Soumettez-vous donc, Madame, à la justice de Dieu, en vous voyant ôter d'entre les mains la personne qu'il vous avait donnée, et en qui vous mettiez votre confiance. La Providence, qui a permis son éloignement, a eu en cela des motifs et des raisons inconnus aux hommes. Il faut les adorer dans la foi, au milieu des troubles et des obscurités de la vie.

« Considérez les paroles que, dans l'Écriture, Notre-Seigneur adresse à un évêque, comme à un roi spirituel dans le royaume de son Église, voulant lui reprocher la

tiédeur de son cœur et le refroidissement de sa première charité : « Je m'en vais, lui dit-il, renverser ton « royaume, si tu ne t'humilies; songe à te repentir, et « à reprendre les œuvres que tu faisais en entrant dans « la régence. » Ce reproche si sévère et toutefois plein de miséricorde le raffermit dans son devoir, et le maintint dans sa royauté. Madame, donnez-vous de nouveau à l'esprit de royauté de Notre-Seigneur qui doit vivre en vous, pour faire régner Dieu sur votre royaume en tout ce qui dépendra de vous. Reprenez donc la première ferveur avec laquelle vous aviez commencé votre sainte régence. Car vous y étiez entrée avec un zèle et un désir ardent de faire régner Dieu dans son Église, et de défendre tous ses intérêts avec un merveilleux courage; vous aviez pris des mesures excellentes pour la collation des bénéfices et surtout pour la nomination aux évêchés, afin de les donner aux plus dignes de votre royaume, comme vous y êtes obligée en conscience. Dieu a vu, Madame, que cela ne se faisait plus, parce que vous en laissiez disposer à cette personne, qui n'avait ni le zèle ni la force nécessaires pour résister aux demandes et aux importunités : abus qui a causé au royaume de Dieu un dommage dont vous ne connaîtrez la grandeur qu'au jour du jugement, et qui fait périr quantité d'âmes, dont la moindre vaut mieux que tout un royaume et tout un monde matériel; dommage auquel il vous est peut-être impossible de porter remède. Madame, c'est une simonie que de donner des bénéfices pour récompenser dans les enfants les services que leurs pères ont rendus au royaume. La fin que Dieu se propose en appelant des hommes à ces dignités, c'est d'être honoré et servi dans son Église par des ministres fidèles, zélés pour sa gloire et le salut des âmes; et en les conférant de sa part, vous ne devez point en avoir d'autre. Reconnaissez, Madame, la miséricorde de Dieu sur vous : vous aviez pris confiance dans votre ministre,

pour vous décharger des soins pénibles de l'État et de la conduite des affaires importantes ; mais comme la cause de Dieu et de l'Église en souffrait, et que votre âme demeurait chargée de cette collation indigne des abbayes et des évêchés, Dieu vous a ôté l'appui sur lequel vous vous reposiez, la personne qui les dispensait en votre nom, afin que vous ouvriez de nouveau les yeux sur une obligation aussi capitale. Il a voulu ôter cet empêchement à votre salut, et vous donner de nouveau le moyen de commencer à le servir en procurant le bien et la sanctification de votre royaume par des nominations qui soient selon sa volonté.

« Souffrez donc, Madame, avec amour et avec joie l'éloignement de votre ministre. Remerciez Dieu de n'avoir pas voulu que votre âme s'engageât davantage, comme elle le faisait tous les jours, dans de nouvelles omissions dont elle demeurait étrangement chargée, quoique par la faute d'autrui. Souffrez cette adversité, premièrement pour satisfaire à votre obligation, et ensuite pour réparer autant que vous pourrez tant de nominations qui n'ont pas été pesées au poids du sanctuaire. C'est de là que dépend toutefois l'honneur de Dieu dans son Église, le salut de tant d'âmes, et en particulier, Madame, le bonheur ou le malheur éternel de la vôtre. Ne vous fiez donc plus à une personne qui puisse mettre votre salut en danger. Ne vous déchargez pas du soin capital de conférer les bénéfices sur d'autres que vous-même ; examinez les sujets, en vous entourant des lumières des serviteurs de Dieu ; prenez de leurs mains de bons mémoires sur les plus dignes ecclésiastiques de votre royaume ; destinez à ceux-ci les bénéfices ; et ainsi, prévenant la mort des évêques, vous préviendrez les importunités des courtisans. Vous ne devez jamais y céder, puisqu'il ne vous est pas permis d'exposer votre salut, celui de tant d'âmes, et surtout la gloire de Dieu. Soyez inflexible en cela, et ne vous en

relâchez pour quelque considération humaine que ce puisse être, et qui est toujours nulle devant Dieu. Au reste il saura bien réparer, en vue de votre fidélité à son service, les suites que pourrait avoir votre juste refus. Si vous êtes fidèle à maintenir son royaume, qui est l'Église, et à ne point le laisser déchoir de sa splendeur, il sera vigilant à vous maintenir dans le vôtre.

« Comme ma profession ne me permet pas de m'appliquer à la considération des choses du monde, je ne vous parle que des omissions considérables relatives au clergé. L'affliction et la douleur que nous en éprouvons nous font languir tous les jours jusqu'à mourir; et c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous parler en toute sincérité, comme je crois que votre cœur le désire. J'ai la confiance que vous permettrez à votre serviteur et sujet de vous faire ses plaintes et de gémir à vos pieds, pour demander que Dieu soit glorifié dans tout le royaume, et surtout dans le cœur de la reine, puisqu'il veut régner en elle et par elle sur tous ses sujets. »

Il faut regretter un temps où les plus humbles prêtres pouvaient tenir aux rois un tel langage. Saint Vincent de Paul, qui avait poussé à la cour le Père de Gondi, ne fut peut-être pas étranger à cette lettre, pas plus qu'aux démarches que firent successivement auprès de la reine les plus saints personnages pour la soutenir dans l'abattement que lui causait l'éloignement de son ministre. Elle se voyait enveloppée par la révolution, qui grandissait chaque jour; elle n'avait aucune confiance dans Condé, qu'elle soupçonnait de la trahir. Menacée par les intrigues de M^me^ de Longueville, de M^me^ de Chevreuse, elle tremblait pour son fils si jeune encore, et ne voyait de salut que dans le génie de Mazarin. Lui seul pouvait la tirer d'un tel abîme. Elle aviserait ensuite à mettre fin aux abus qui lui étaient signalés; mais qu'il vienne d'abord, et qu'il lui rende l'autorité qui lui échappait de toutes parts. Sur un ordre donc

qu'elle lui fit passer secrètement (17 novembre), celui-ci se hâta de lever une petite armée, et arriva avec dix mille hommes au secours du roi. A cette nouvelle, la Fronde, qui se sent jouée, ne connaît plus de bornes à sa colère. Le parlement déclare Mazarin criminel de lèse-majesté, perturbateur du repos public, ordonne qu'il lui soit couru sus par les communes, fait vendre les meubles, les tableaux et la bibliothèque du cardinal, et sur le produit de la vente met à part une somme de cent cinquante mille livres pour celui qui le livrerait mort ou vif[1].

Tout le génie de Mazarin apparut alors. Seul contre tous, il ne s'arrête pas pour si peu; il continue sa marche, opère sa jonction avec l'armée royale, et en confie le commandement à Turenne. De son côté, la Fronde donne le commandement de la sienne à Condé. Alors commence cette série de marches et de contre-marches tant célébrées au XVII[e] siècle. « Que de campements ! que de belles marches ! que de hardiesses ! que de précautions ! que de périls ! que de ressources ! Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus, avec des caractères si divers, pour ne pas dire si contraires ? L'un paraît agir par des réflexions profondes, et l'autre par de soudaines illuminations; celui-ci par conséquent plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité; celui-là d'un air plus froid, sans jamais rien avoir de lent, plus hardi à faire qu'à parler, résolu et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors. L'un, dès qu'il parut dans les armées, donne une haute idée de sa valeur, et fait attendre quelque chose d'extraordinaire, mais toutefois s'avance par ordre, et vient comme par degrés aux prodiges qui ont fini le cours de sa vie; l'autre, comme un homme inspiré, dès sa première bataille s'égale aux maîtres les plus

---

[1] Feillet, p. 319.

consommés. L'un, par de vifs et continuels efforts, emporte l'admiration du genre humain et fait taire l'envie; l'autre jette d'abord une si vive lumière, qu'elle n'osait l'attaquer. L'un enfin, par la profondeur de son génie et les incroyables ressources de son courage, s'élève au-dessus des plus grands périls, et sait même profiter de toutes les infidélités de la fortune; l'autre, et par l'avantage d'une si haute naissance, et par ces grandes pensées que le ciel envoie, et par une espèce d'instinct admirable dont les hommes ne connaissent pas le secret, semble né pour entraîner la fortune dans ses desseins et forcer les destinées[1]. »

Ces marches et ces contremarches, ces opérations hardies et savantes amènent les deux adversaires de génie à la porte du faubourg Saint-Antoine. Condé y est acculé et pris entre l'armée de Turenne, qui avançait sur lui, et les murs de Paris, qui ne s'ouvraient pas; encore dix minutes, et il allait être écrasé. A ce moment la duchesse de Montpensier, celle qu'on appelait la grande Mademoiselle, frondeuse acharnée, eut une inspiration hardie. Elle, de race royale, petite-fille de Henri IV, nièce de Louis XIII, cousine de Louis XIV, elle fit tirer les canons du roi, les canons de la Bastille, sur les troupes du roi, et dégagea Condé en contenant Turenne et en faisant ouvrir les portes de Paris. On a dit que par ce coup audacieux elle tua son mari, toute alliance royale lui devenant impossible. Mais peu eût importé si elle eût sauvé la France. Au contraire, elle la plongea dans un abîme plus profond. Par la brèche entr'ouverte, Condé s'élance; il entre dans Paris tout couvert de sang, sa cuirasse pleine de coups, son épée nue à la main, une couche de poussière sur le visage, et dans un tel état oublieux de lui-même, ne pensant qu'à

---

[1] Bossuet, *Oraison funèbre du prince de Condé,* t. XII, p. 627-628. Paris, Louis Vivès, 1864.

ses amis blessés, les cherchant et les demandant partout, et éclatant en sanglots quand il les croit morts. Alors apparaissent à la fois les dernières fureurs de la Fronde et ses impuissances : l'hôtel de ville envahi le 4 juillet; la populace déchaînée, soutenue par une soldatesque ivre, et se portant aux plus violents excès; la tête de Mazarin réclamée à grands cris, et le reste de ses meubles mis à l'encan pour payer celui qui l'apporterait mort ou vif; la ville frappée de taxes effroyables et pliant sous les impôts, et enfin l'anarchie à son comble, et la pauvreté, la famine et la peste partout.

Paris connut alors ces maux qui avaient ravagé toutes les provinces, et dont il entendait depuis si longtemps le récit sans trop y croire. Il sut ce que c'est que des populations mourant de faim, épuisées par la famine, dévorées par la peste. Il sut en même temps ce que c'est qu'un prêtre de la Mission, une Fille de Charité; ce que valent, dans les temps d'épidémie, l'œuvre des enfants trouvés, l'œuvre des potages économiques, l'œuvre des marmites charitables; il sut surtout et définitivement ce qu'était saint Vincent de Paul. Dans une lettre du 21 juin 1652, il énumère les bonnes œuvres faites en faveur des pauvres de Paris : « Potages distribués chaque jour à quinze ou seize mille pauvres, tant réfugiés que honteux; huit ou neuf cents jeunes filles mises à l'abri de la misère et du vice; enfin on nous envoie céans les pauvres curés, vicaires et autres prêtres des champs, qui ont quitté leurs paroisses pour s'enfuir en cette ville. Il nous en vient tous les jours. C'est pour être nourris et exercés aux choses qu'ils doivent savoir et pratiquer. Voilà comme il plaît à Dieu que nous participions à tant de bonnes entreprises. Les pauvres Filles de la Charité y ont plus de part que nous, quant à l'assistance corporelle des pauvres. Elles font et distribuent des potages tous les jours, chez M^lle^ Le Gras, à treize cents pauvres honteux, et, dans le faubourg Saint-

Denis, à huit cents réfugiées; et, dans la seule paroisse de Saint-Paul, quatre ou cinq de ces filles en donnent à cinq cents pauvres, outre soixante ou quatre-vingts malades qu'elles ont sur les bras. Il y en a d'autres qui font ailleurs la même chose. Je vous prie de prier pour elles et pour nous[1]. »

Cependant saint Vincent de Paul passait ses jours et ses nuits à genoux au pied des saints autels. On était arrivé à ce point où les secours humains ne suffisent plus, il faut que Dieu intervienne; et, pour l'y forcer, il s'imposait les plus dures pénitences. Il en demandait de pareilles à tous les prêtres de la Mission, à toutes les sœurs de Charité, à toutes les saintes âmes qu'il dirigeait. Le but de ces prières, de ces pénitences, était d'obtenir la paix, la réconciliation de tous les partis, le retour du roi et de la reine. Ces points obtenus, on panserait plus facilement les autres plaies. Dans cette pensée, l'idée lui vint d'écrire au pape. Lui seul peut-être pouvait intervenir utilement pour obtenir la paix. Voici cette lettre, datée du 16 août 1652 :

« Très Saint-Père,

« Prosterné très humblement aux pieds de Votre Sainteté, moi, le plus misérable de tous les hommes, je lui offre de nouveau, je lui dévoue et je lui consacre et ma personne et notre petite Congrégation des prêtres de la Mission, dont j'ai été, quoique très indigne, établi le supérieur général par le Saint-Siège apostolique. J'ose encore, me confiant en cette paternelle bonté avec laquelle elle accueille et écoute tous ses fils, même les moindres, lui exposer l'état très misérable et très digne de compassion de notre France.

« La maison royale est divisée par les dissensions;

---

[1] *Lettres,* t. II, p. 438, nº 879.

les peuples sont partagés en diverses factions, les villes et les provinces affligées par les guerres civiles; les villages, les bourgades, les cités renversées, ruinées, brûlées; les laboureurs ne moissonnent pas ce qu'ils ont semé, et n'ensemencent pas pour les années suivantes; tout est en proie aux soldats; les peuples sont exposés de leur part, non seulement aux rapines et aux brigandages, mais encore aux meurtres et à toutes sortes de tortures; la plupart des habitants des campagnes, s'ils échappent au glaive, succombent à la faim. Les prêtres eux-mêmes n'échappent pas à leurs mains, et sont par eux inhumainement et cruellement traités, torturés, mis à mort. Les vierges sont déshonorées; bien plus, les religieuses elles-mêmes sont exposées à leur libertinage et à leur fureur; les temples sont profanés, pillés, renversés, et ceux qui sont restés debout sont presque tous abandonnés par leurs pasteurs, et ainsi les peuples sont privés et presque entièrement dépourvus de messes, de sacrements et de tout secours spirituel. Et chose horrible à penser, bien plus à dire, le très auguste sacrement du corps du Seigneur est traité avec la dernière indignité même par les catholiques; car, pour s'emparer des vases sacrés, ils répandent à terre et foulent aux pieds la très sainte Eucharistie. Et maintenant que font les hérétiques, qui n'ont pas la foi en ce mystère? Je n'ose ni ne puis l'exprimer. C'est peu d'entendre ou de lire ces choses, il faut les voir et les constater de ses yeux. Je sais que Votre Sainteté peut m'accuser à bon droit d'une grande témérité, moi, simple particulier et sans nom, qui ose exposer ces choses au chef et au père de tous les chrétiens, si bien et si amplement instruit des affaires de toutes les nations, surtout des nations chrétiennes. Mais, je vous en conjure, ne vous irritez pas, Seigneur, si je parle : « Je parlerai à mon Seigneur, quoique je ne sois que cendre et poussière. » Il ne reste plus, en effet, très Saint-

Père, de remède à tous nos maux, sinon le secours que peut nous conférer Votre Sainteté par sa sollicitude paternelle, son affection et son autorité. Je n'ignore pas non plus qu'elle est grandement affligée de nos épreuves, et que bien souvent déjà elle a tenté d'étouffer les guerres civiles, même à leur naissance, qu'elle a envoyé à ce dessein des lettres pontificales, qu'elle a enjoint à l'illustrissime et révérendissime Nonce apostolique de s'entremettre efficacement en son nom, ce qu'il a fait apostoliquement, je le sais; et, autant qu'il était en lui, il a admirablement travaillé, quoique inutilement jusqu'à ce jour, au service de Dieu et de Votre Sainteté. Mais, très Saint-Père, il y a douze heures de jour, et ce qui n'a pas réussi une fois peut, par un second effort, obtenir un meilleur succès. Enfin le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et je crois fermement que Dieu a réservé aux soins et à la sollicitude du pasteur de son Église universelle la gloire de nous obtenir enfin le repos après nos fatigues, le bonheur après tant de maux, la paix après la guerre; de rétablir l'union dans la famille royale si profondément divisée par tant de discordes, de soulager les peuples écrasés par une longue guerre, de rendre la vie aux pauvres abattus et presque morts de faim, de venir en aide aux campagnes entièrement dévastées et aux provinces ruinées, de relever les temples renversés, de rendre la sécurité aux vierges, de faire rentrer dans leurs églises les prêtres et les pasteurs des âmes; enfin de nous rappeler tous à la vie. Daigne Votre Sainteté en agir ainsi! Multipliant nos supplications, je l'en prie et l'en conjure humblement par les entrailles de la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont elle tient la place sur la terre, et qu'elle représente; qu'elle daigne encore m'accorder sa bénédiction[1]. »

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 464, n° 899.

Cependant le désir de la paix devenait général. La misère était à son comble. On n'attendait qu'une occasion de déposer les armes. Habilement conseillée par Mazarin, la reine publia, le 26 août, une amnistie universelle qui enveloppait, sans distinction ni réserve, tous ceux qui avaient pris quelque part aux événements des dernières années. Ce fut le signal de la déroute de la Fronde. Tous se précipitèrent pour profiter de l'amnistie. On ne voyait que députations se dirigeant vers Compiègne, où était la cour. « Le jeune roi Louis XIV recevait toutes ces députations avec le grand air qui déjà lui était naturel, et cette majesté précoce qui donnait du charme et de l'autorité à toutes ses paroles[1]. » Toutes les députations revenaient enchantées, et demandant avec plus d'ardeur que jamais la fin de cette guerre abhorrée et le retour du roi.

Une difficulté restait qu'on ne savait comment tourner : Mazarin voulait rentrer triomphalement avec le roi et la reine. Il semble qu'il y avait droit; car c'était lui qui, plus que personne, avait amené le triomphe. Anne d'Autriche et son fils Louis XIV le sentaient et désiraient vivement qu'il eût cet honneur. Mais d'autre part n'était-il pas à craindre que sa présence ne réveillât des haines mal éteintes, et que des cris de colère contre lui ne vinssent assombrir l'entrée triomphale du roi? Saint Vincent de Paul n'en doutait pas. S'il y avait une faute politique, c'était la rentrée de la reine et du roi accompagnés de Mazarin. Il est probable que notre saint en avait parlé à la reine et qu'il n'avait rien obtenu. Il se décida donc à aller tout droit à Mazarin et à lui écrire directement, comptant sur ce coup d'œil dont il n'avait jamais contesté la sûreté. Cette lettre est datée du 11 septembre 1652 : nous la donnons

---

[1] Cousin, *Madame de Longueville,* t. II, p. 171.

presque en entier. Elle a été écrite avec beaucoup de soin, et elle éclaire tout un côté de l'âme de saint Vincent de Paul.

« Monseigneur,

« Je me donne la confiance d'écrire à Votre Éminence. Je la supplie de l'avoir agréable, et que je lui dis que je vois maintenant la ville de Paris revenue de l'état auquel elle était, et demander le roi et la reine à cors et à cris; que je ne vas en aucun lieu et ne vois personne qui ne me tienne le même discours. Il n'y a pas jusques aux dames de la Charité, qui sont des premières de Paris, qui ne me disent que si Leurs Majestés s'approchent, qu'elles iront un régiment de dames les recevoir en triomphe.

« Et selon cela, Monseigneur, je pense que Votre Éminence fera un acte digne de sa bonté de conseiller au roi et à la reine de revenir prendre possession de leur ville et des cœurs de Paris. Mais parce qu'il y a beaucoup de choses à dire contre cela, voici les difficultés qui me semblent les plus considérables, et la réponse que j'y fais, et que je supplie très humblement Votre Éminence de lire et de considérer.

« La première est qu'encore qu'il y ait plusieurs bonnes âmes dans Paris, et quantité de bons bourgeois qui soient dans le sentiment que je dis, il y en a toutefois quantité d'autres qui sont de sentiment contraire; et d'autres qui sont entre deux. A quoi je réponds, Monseigneur, que je ne pense pas qu'il n'y en ait que fort peu qui soient de sentiment contraire (au moins n'en connais-je pas un), et que les indifférents, s'il y en a, seront emportés par la multitude et la force de ceux qui ont de la chaleur pour cela, qui est la plupart de Paris, si ce n'est peut-être ceux qui crain-

draient la touche[1], s'ils n'étaient rassurés par l'amnistie.

« Secondement qu'il y a sujet de craindre que la présence des chefs du parti contraire fasse revenir la journée du Palais et celle de la maison de ville. A quoi je réponds que l'un d'eux sera ravi de cette occasion pour se bien remettre avec le roi, et que l'autre, voyant Paris remis à l'obéissance du roi, se soumettra; et de cela il n'en faut pas douter, je le sais de bonne part.

« En troisième lieu, quelques-uns pourront peut-être dire à Votre Éminence qu'il faut châtier Paris pour le rendre sage; et moi je pense, Monseigneur, qu'il est expédient que Votre Éminence se ressouvienne comment se sont comportés les rois sous lesquels Paris s'est révolté; Elle trouvera qu'ils ont procédé doucement, et que Charles VI, pour avoir châtié grand nombre de rebelles, désarmé et ôté les chaînes de la ville, ne fit que mettre de l'huile dans le feu et enflammer le reste, en sorte que, seize ans durant, ils continuèrent la sédition, contredirent le roi plus qu'auparavant, et se liguèrent pour cela avec tous les ennemis de l'État; et qu'enfin Henri III ni Henri IV ne s'en sont pas bien trouvés.

« Que si l'on estime qu'auparavant le retour de Leurs Majestés en cette ville, il vaut mieux traiter avec l'Espagne et Messeigneurs les princes, souffrez, Monseigneur, que je vous dise qu'en ce cas Paris sera compris dans les articles de la paix, et tiendra le bien de son amnistie de l'Espagne et de mesdits seigneurs, et non du roi, dont il aura une telle reconnaissance, qu'il se déclarera pour eux à la première occasion.

« Quelques-uns pourront dire à Votre Éminence que ses intérêts particuliers requièrent que le roi ne reçoive pas en grâce ce peuple et ne revienne pas à Paris sans

---

[1] Atteinte aux biens et à la personne.

elle, mais qu'il faut brouiller les affaires et entretenir la guerre, pour faire voir que ce n'est pas Votre Éminence qui excite la tempête, mais la malignité des esprits qui ne veulent pas se soumettre à la volonté de leur prince. Je réponds, Monseigneur, qu'il n'importe pas tant que le retour de Votre Éminence soit avant ou après celui du roi, pourvu qu'il soit; et que le roi étant rétabli dans Paris, Sa Majesté pourra faire revenir Votre Éminence quand il lui plaira; et de cela j'en suis assuré. D'ailleurs, si tant est que Votre Éminence, qui regarde principalement le bien du roi et de la reine et de l'État, contribue à la réunion de la maison royale et de Paris à l'obéissance du roi, assurément, Monseigneur, elle regagnera les esprits, et dans peu de temps elle sera rappelée, et de la bonne sorte, comme j'ai dit.

« Voilà, Monseigneur, ce que je prends la hardiesse de lui représenter, dans la confiance qu'elle ne le trouvera pas mauvais, surtout quand elle saura que je n'ai dit à personne du monde qu'à un serviteur de Votre Éminence que je me donne l'honneur de lui écrire, et que je n'ai aucune communication avec mes anciens amis qui sont dans les sentiments contraires à la volonté du roi, que je n'ai communiqué la présente à qui que ce soit, et que je vivrai et mourrai dans l'obéissance que je dois à Votre Éminence, à laquelle Notre-Seigneur m'a donné d'une manière particulière. C'est de quoi je l'assure, pour être à jamais, Monseigneur, son très humble, très obéissant et très fidèle serviteur[1]. »

Conformément au désir de saint Vincent de Paul, le jeune roi et sa mère Anne d'Autriche entrèrent solennellement à Paris, le 21 octobre, au milieu des joyeuses acclamations du peuple. Mazarin n'était pas là. Il s'était

[1] *Lettres*, t. II, p. 475, nº 906.

retiré à Bouillon, et il y attendit patiemment pendant plus de trois mois que les esprits se calmassent. Chaque jour fermait quelques blessures; et l'heure vint où la noblesse, le parlement, le peuple, désabusés de la Fronde, sentant qu'elle avait été pendant quatre ans le grand obstacle à la prospérité de la France, se portèrent en foule au-devant de Mazarin et lui firent une ovation enthousiaste. C'était le 3 février 1653. La Fronde était finie, et il ne restait plus qu'à panser les plaies qu'elle avait faites. Mais ceci n'était pas l'affaire de Mazarin; c'était la mission de saint Vincent de Paul.

---

# CHAPITRE IV

Saint Vincent de Paul travaille à réparer les désastres de la uerre et de la Fronde. — Grandeur et beauté du mouvement religieux à cette époque.

1652-1660

Quand un vaisseau a subi de violentes tempêtes et que le calme est rétabli, on le ramène dans le port, où il est mis aux mains d'ouvriers habiles qui sont chargés d'en refaire les parties endommagées, de consolider et de raffermir les autres. C'était l'état de la France catholique en 1652, et le rôle que les circonstances et encore plus sa charité allaient imposer à saint Vincent de Paul. Il avait déjà soixante-seize ans, une santé affaiblie, des jambes qui le portaient péniblement. De plus il était presque seul; tous les grands hommes et les grands saints qui avaient travaillé avec lui à la régénération chrétienne de la France, au commencement du siècle, étaient morts : saint François de Sales, en 1622; le cardinal de Bérulle, en 1629; le Père de Condren, en 1641; le Père Bourdoise, en 1655; M. Olier, le plus jeune de tous, allait mourir dans ses bras. Il restait donc seul pour porter le fardeau de cette seconde régénération de la France; et il n'avait plus que sept ou huit années à y consacrer, les plus fécondes, il est vrai, de cette carrière extraordinaire; plein de vie malgré son grand âge, consommé

en expérience, débordant d'amour de Dieu et des hommes, rayonnant de sainteté.

Le spectacle que saint Vincent de Paul avait sous les yeux à sa rentrée à Paris était singulièrement triste et propre à décourager une âme moins humble que la sienne. Beaucoup de ses œuvres gisaient par terre, en ruines. Les misères qu'il avait essayé de soulager s'étaient agrandies. Jamais on n'avait vu tant d'enfants trouvés livrés au ruisseau, et il n'y avait plus d'argent pour les recueillir. Jamais tant de jeunes filles abandonnées par leur mère, sans éducation, sans instruction, sans moyens de gagner leur vie, et il n'y avait plus d'asile pour les préserver et les sauver. Les dévergondages de la guerre, les licences de la Fronde, avaient multiplié le nombre des malheureuses, qui étaient devenues des pécheresses et qui n'avaient pas les moyens de devenir des repenties. Jamais enfin il n'y avait eu plus de pauvres dans les rues de Paris, de vrais pauvres accablés par la misère et réduits à mourir de faim ; de faux pauvres exploitant leur prétendue misère et menaçant les riches, on en comptait quarante-cinq mille dans Paris ; et les environs, moins protégés encore, n'étaient plus habitables. Pour lutter contre ces armées de la misère, saint Vincent de Paul, on s'en souvient, avait formé les armées de la charité. Mais le malheur des temps, en accroissant les premières, avait diminué les secondes. Celle qui avait le plus souffert, c'était l'assemblée des hommes de la Charité. Elle avait souffert de la guerre, mais bien plus de la Fronde. Quand on a l'esprit emporté aux émotions violentes de la politique, on n'a plus le cœur sensible aux choses délicates de la charité. La mort prématurée de M. de Renty, arrivée en 1649, avait porté aux assemblées d'hommes un coup qui eût été mortel si saint Vincent de Paul ne les avait saisies et renouvelées en 1652. Mais, en attendant leur résurrection, elles languirent quelques années

au grand détriment des pauvres. L'assemblée des dames de Charité avait un peu moins souffert. Les femmes résistent mieux aux épreuves. Cependant de deux cents et même deux cent cinquante qu'on était dans les premiers temps, on était tombé à cent cinquante et un instant même à quatre-vingt-dix. Pour comble de malheur, après la présidente Goussault, on venait de perdre la présidente de Lamoignon, l'âme ardente de ces réunions. Heureusement on avait fait une recrue inestimable, M$^{me}$ de Miramion, et les dames de l'assemblée venaient de mettre à leur tête la pieuse, généreuse et toute-puissante duchesse d'Aiguillon. Dans de telles conditions, on pouvait espérer que le ralentissement de l'œuvre des dames de Charité ne serait pas de longue durée.

Les deux autres armées de la charité fondées par saint Vincent de Paul, les prêtres de la Mission et les Filles de Charité, avaient mieux supporté la tempête, protégés qu'ils étaient par leur consécration religieuse et leur constitution hiérarchique. Les prêtres de la Mission, disséminés au milieu de pays ravagés par la guerre, la peste et la famine, avaient perdu sans doute des hommes éminents; mais ils en avaient recruté une foule d'autres, plus jeunes, qui n'avaient pas encore l'expérience des anciens, mais dévorés de zèle et exaltés par la perspective du martyre. A l'aide de ces nouvelles recrues, ils avaient pu fonder en pleine tourmente onze maisons nouvelles, et, ce qui valait encore mieux, sept séminaires nouveaux. Et, se sentant plus nombreux, ils avaient porté leurs yeux du côté de l'Afrique, de l'Écosse, de l'Irlande, de la Pologne, et nous allons les voir, au chapitre suivant, franchir les frontières de la France, et, mûrs enfin pour un sublime apostolat, envahir ces contrées infidèles ou hérétiques et y renouveler les merveilles des premiers siècles de l'Église.

Les Filles de la Charité étaient, de toutes les œuvres

de saint Vincent de Paul, celle qui avait le moins souffert ; car la vierge consacrée à Dieu grandit dans l'épreuve. Leur nombre s'était accru, leur amour pour les pauvres était devenu une sorte de passion. Un jour, par exemple, que la pieuse duchesse d'Aiguillon, accablée de bonnes œuvres et de toutes sortes d'affaires, avait demandé à saint Vincent de Paul de lui donner deux de ses Filles pour l'aider, le saint, voyant quel bien se faisait là, désigna pour ce ministère la sœur Barbe-Engiboust et la sœur Marie-Denise, et les envoya au Petit-Luxembourg. Mais dès le soir elles revenaient tout en larmes, disant qu'elles n'avaient pas quitté père et mère pour servir les riches et vivre dans de si beaux appartements, et qu'elles demandaient humblement à reprendre le service des pauvres. Saint Vincent de Paul racontait ce fait en pleurant de joie. « Que vous en semble, Mademoiselle ? écrivait-il à Mlle Le Gras ; êtes-vous point ravie de voir la force de l'esprit de Dieu en ces deux pauvres filles et le mépris qu'il leur fait faire du monde et de ses grandeurs ? »

Un autre jour, la reine de Pologne demande à saint Vincent de Paul trois de ses Filles, qui arrivent à Varsovie au milieu de la peste. La reine en envoie deux soigner les mourants à Cracovie, et veut en retenir une auprès d'elle pour son propre service. La pauvre sœur, entendant cette offre, a le cœur saisi. « Eh quoi ! lui demanda la reine, vous ne me répondez pas ? — Madame, reprit la généreuse fille, je suis aux pauvres, je me suis donnée à Dieu pour les servir. Votre Majesté trouvera assez de personnes pour les mettre auprès d'elle. » Et elle vola à Cracovie avec ses compagnes.

Citons encore cette admirable conversation d'une Fille de la Charité mourante avec saint Vincent de Paul. La sœur Andrée étant sur le point d'expirer, le saint lui dit : « N'avez-vous pas, ma sœur, de peines ni

de remords de conscience ? — Non, mon Père, sinon que j'ai pris trop de plaisir à servir les pauvres. — Quoi ! ma fille, rien que cela ? — Rien du tout que cela, mon Père ; j'y ai pris trop de satisfaction. Car, quand j'allais par les villages voir ces bonnes gens, il semblait que je ne marchais pas, mais que j'avais des ailes et que je volais, tant j'avais de joie à les servir. — Mourez en paix, ma sœur, » dit le saint en la bénissant, les larmes aux yeux. Et une autre sœur montant l'escalier d'un pauvre avec sa marmite qui contient le petit dîner du malade ; tout à coup la maison s'écroule et tue trente-cinq personnes. Aveuglée par la poussière, la sœur garde son sang-froid. « Je mis ma marmite dans un crochet à une gaule qu'on me tendit de la rue, et ensuite, m'abandonnant à la merci de la Providence, je me jetai sur des manteaux qu'on tenait suspendus, et me trouvai hors de danger dans la rue sans savoir comment. Mais, quoique je fusse saisie de frayeur et toute tremblante, je ne laissai pas de continuer d'aller servir les malades qui me restaient [1]. »

D'autres enfin étaient mortes martyres au milieu des pestiférés, comme cette bonne sœur d'Étampes, qui, presque dans les douleurs de l'agonie, apprenant qu'une femme se mourait sans secours dans une maison voisine, se leva, alla la soigner, et ne succomba qu'après l'avoir aidée à mourir saintement. De telles pertes n'appauvrissent pas un ordre ; au contraire, elles y mettent la flamme de l'enthousiasme, qui est sa véritable vie, et, en excitant l'admiration, elles appellent à lui toutes les âmes héroïques ; c'est ce qu'on voyait tous les jours. Les plus grandes vocations datent de cette époque : Marguerite Chetif, destinée à succéder comme supérieure générale à Mlle Le Gras ; Mathurine Guérin, d'un si grand cœur et d'un esprit si élevé, qui

[1] *Vie de Mlle Le Gras*, p. 277-365.

fut la troisième supérieure générale ; Marthe d'Auteuil, surnommée la faiseuse de miracles, et qui laissa dans l'ordre un parfum de vertu, et d'autres encore bien dignes de prendre place dans une société pareille. On voit par là ce que le malheur des temps avait laissé de ressources à saint Vincent de Paul, et ce qui lui restait de forces pour commencer à réédifier. Il s'y mit aussitôt avec la même humble patience qu'autrefois, la même sagesse, mais, s'il est permis de noter un perfectionnement dans une manière d'être si parfaite, avec un souci nouveau de donner à ses œuvres une base plus assurée et plus large, afin qu'elles craignissent moins les révolutions. Toutes les œuvres de cette période ont, en effet, bravé les siècles.

Celle qui était dans l'état le plus critique, et dont il fallait s'occuper avant tout, était l'œuvre des Enfants-Trouvés. Elle n'était pas fondée quand la guerre éclata. Elle n'avait pas encore de maison à elle, et ses rentes étaient insuffisantes ; elle dépensait quarante mille livres par an, et elle ne pouvait guère compter que sur dix-sept mille francs de recette. On conçoit qu'au bout d'une année de guerre elle ait été aux abois. Beaucoup de dames de l'assemblée avaient quitté Paris ; d'autres étaient ruinées par les impôts, les exactions des hommes de guerre. La plupart disaient très haut qu'il fallait abandonner cette œuvre, et qu'après de tels désastres, qui avaient appauvri tout le monde, on n'était plus en état de la soutenir. Saint Vincent de Paul résistait ; il disait aux plus découragées qu'il n'y avait pas d'œuvre plus nécessaire que celle-là, plus importante à la gloire de Dieu et au salut des âmes ; que jusque-là on n'avait pas entendu dire qu'il y eût un seul enfant trouvé qui eût survécu, et que maintenant tous recevaient le baptême ; que la plupart vivent, et qu'il n'y avait pas de sacrifices qu'il ne fallût faire pour arriver à de tels résultats. Ces discours intimes n'obtenant pas tout le

succès qu'il en espérait, saint Vincent de Paul résolut de réunir une assemblée générale des dames de Charité pour lui soumettre la question, et il fit dire sous main aux plus influentes, Mme d'Aiguillon, Mme de Miramion, Mme de Traversay, de ne pas manquer de s'y trouver pour soutenir sa parole et enlever l'assemblée. Elle se trouva réunie à l'heure fixée, assez nombreuse, mais un peu résistante. Le saint, qui s'y attendait et qui attachait un prix infini à en triompher, s'y était préparé sérieusement. Une trouvaille heureuse vient d'en faire la preuve : on a découvert récemment, à Florence, le canevas inédit du discours qu'il prononça en cette circonstance, et dont on n'avait jusqu'ici que la magnifique et célèbre péroraison. Voici ce canevas d'un profond intérêt à plusieurs points de vue :

*Pour l'assemblée générale des Enfants-Trouvés.*

« Je vous parlai dernièrement succinctement de vos enfants trouvés, pour ce que nous avions plusieurs autres affaires à traiter et qu'il semblait que les officières pourraient pourvoir à leurs besoins sans en parler à la Compagnie. Et par ce que l'expérience a fait voir que non, nous vous en parlerons aujourd'hui, et je vous dirai qu'ils sont en grande nécessité et qu'il ne reste plus que pour les nourrir six semaines et qu'il est nécessaire d'aviser aux moyens de pourvoir à leurs besoins.

1° Parce qu'ils sont en nécessité extrême et qu'en ce cas vous êtes obligées d'y pourvoir : *Non pavisti, occidisti ;* on peut tuer un pauvre enfant en deux façons, ou par mort violente ou en lui refusant la nourriture.

2° Parce que Notre-Seigneur vous a appelées à être leurs mères.

3° Parce qu'après de grandes prières et diverses assemblées à cet effet, vous avez résolu de ne pas

les abandonner, et voici les motifs qui vous y ont portées :

1° Qu'on était informé que ces pauvres petites créatures étaient mal assistées, une nourrice pour quatre ou cinq enfants ;

2° Que l'on les vendait à des gueux, trois sous la pièce, qui leur rompaient bras et jambes pour exciter le monde à pitié et leur donner l'aumône et les laisser mourir de faim ;

3° Que des femmes qui n'avaient point d'enfants de leur mari et des misérables qui les entretenaient en prenaient et les supposaient comme leurs, et de fait nous en avons trouvé trois ou quatre depuis deux ans ;

4° Qu'on leur donnait des pilules de laudanum pour les faire dormir, qui est un poison ;

5° Qu'il ne s'en trouve pas un seul en vie depuis cinquante ans, si ce n'est que depuis peu quelqu'un des enfants trouvés a vécu ;

6° Et enfin, qu'il est le comble de tous maux, c'est que plusieurs meurent sans être baptisés.

Voilà les motifs qui vous émurent à vous en charger: la Providence vous a donc faites mères adoptives de ces enfants. De sorte que ces pauvres enfants étant abandonnés de vous, il faut nécessairement qu'ils meurent. Qui les empêchera ? la police publique ne l'a pu jusqu'à maintenant ; si vous ne le pouvez, qui le fera ? Certes, personne, et selon cela, Mesdames, vous êtes obligées de les assister, etc...

Si vous les abandonnez, que dira Dieu, qui vous a appelées à cela ?

Que dira le roi et les magistrats, qui par lettres patentes vérifiées vous ont attribué le soin de ces pauvres enfants ?

Que dira le public, qui a fait des acclamations de bénédictions de voir le soin que vous en prenez ?

Que diront ces petites créatures ? Hélas ! mes chères

mères, vous nous abandonnez ! que nos propres mères nous aient abandonnées, bast ! elles sont mauvaises ; mais que vous le fassiez, vous qui êtes bonnes, est autant à dire que Dieu nous a abandonnées et qu'il n'est pas un Dieu !

Enfin que direz-vous à l'heure de la mort, quand Dieu vous demandera pourquoi vous avez abandonné ces petites créatures ?

Tout cela, Mesdames, semble requérir que vous vous efforciez...

*Première objection.*

1° La nécessité du temps, qui appauvrit un chacun, de sorte qu'on ne peut que vivoter simplement. Je réponds, Mesdames, que vous n'en serez pas incommodées : *Qui miseretur pauperis, nunquam indigebit.*

2° Vous êtes cent ; quand chacune s'efforcerait à cent livres, c'est plus qu'il ne faut ; si toutes le faisaient, et les autres de quelque chose, cela suffirait avec ce qu'on a déjà.

3° Je n'ai point d'argent, hélas ! Que de mignardises a-t-on au logis qui ne servent à rien ! Oh ! Mesdames, que nous sommes éloignés de la piété des enfants d'Israël, dont les femmes donnaient leurs joyaux pour faire un veau d'or !

4° Et puis ce sera à l'infini, et chacun exposera ses enfants ; à cela on répond que non.

*Deuxième objection.*

Cette pauvreté accablera la Compagnie ci-après aussi bien qu'à présent.

Il y a deux affaires d'importance sur le bureau qui nous délivreront de ce malheur.

*Moyens*

1° Prier Dieu pour cela ;
2° Communier une fois à cette intention ;
3° En parler à ses parents et à ses amis ;
4° Aux prédicateurs par MM. les curés ;
5° Enfin prendre résolution si on doit les quitter ou si l'on se doit efforcer et faire un effort pour cette année [1].

On entrevoit les développements que dut ajouter à un pareil texte un cœur comme celui de saint Vincent de Paul, enflammé par la charité, pressé par la nécessité. On peut en juger par la péroraison qui nous reste. Dans le canevas il n'y a que ce simple mot : « Enfin prendre résolution si l'on doit les quitter ou si on se doit efforcer et faire un effort pour cette année. » Ces simples mots s'enflamment sous la parole ardente de saint Vincent de Paul : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnées. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages : il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin, et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez. » L'as-

[1] Cette pièce précieuse, conservée à Florence, a été envoyée aux prêtres de la Mission au moment où ils terminaient l'impression des *Conférences de saint Vincent de Paul aux Filles de la Charité*. Ils l'ont imprimée à la fin du tome II, p. 657.

semblée ne répondit que par ses larmes et vota à l'unanimité qu'on continuerait l'œuvre à tout prix.

Mais que valent ces résolutions enlevées d'enthousiasme ? Six mois après, par suite des mêmes circonstances difficiles, l'œuvre retombait dans une nouvelle crise. Saint Vincent de Paul, auquel sa vaste expérience faisait sentir que des efforts comme celui de 1648 ne peuvent pas se renouveler indéfiniment, résolut de travailler de toutes ses forces à trouver deux choses sans lesquelles il estimait que l'œuvre des Enfants-Trouvés ne serait pas fondée : une maison qui fût à elle et des rentes qui ne dépendissent pas des événements. On avait déjà du roi Louis XIII une rente de quatre mille livres ; la régente Anne d'Autriche consentit à la porter à douze mille. D'autre part, le parlement de Paris ordonna que les seigneurs haut justiciers y contribueraient pour une somme annuelle de quinze mille livres, ce qui faisait déjà vingt-sept mille francs d'assurés, la charité des fidèles pouvant faire le reste en attendant que les pouvoirs publics ou des fondations privées complétassent la somme de quarante mille francs, sans lesquels l'œuvre ne pouvait pas vivre. Ce fut Louis XIV qui la compléta, en décidant qu'on prendrait sur son domaine vingt mille francs par an au profit des enfants trouvés. Les rentes assurées, on chercha une maison. La reine offrit d'abord le château de Bicêtre, où on s'installa, mais où on fut si mal pour la santé des enfants, qu'on ne put y demeurer. On finit par trouver, au faubourg Saint-Antoine, un vaste emplacement où on bâtit l'hôpital des Enfants-Trouvés. On y mit douze sœurs ; et plus tard on y installa un tour pour recevoir les enfants sans qu'on vît la personne qui les présentait : « ingénieuse invention de la charité, a dit M. de Lamartine, qui a des mains pour recevoir, qui n'a point d'yeux pour voir et point de bouche pour révéler. »

Ainsi fut achevé, dans les années, il est vrai, qui suivirent la mort du saint, mais d'après ses plans et en suivant ses indications, ce vaste hôpital des Enfants-Trouvés, qui, de Paris s'étendant à la province, multipliant ses copies ou ses succursales à Lyon, à Marseille, à Toulon, à Dijon, par toute la France, mutilé par la Révolution sans pouvoir être remplacé, forme par la hardiesse de sa conception, par la délicatesse de ses procédés, par la grandeur de ses bienfaits, une des plus belles créations de saint Vincent de Paul. Pendant qu'il achevait cette œuvre, il en commençait ou plutôt il en relevait une qui n'avait pas moins d'importance : l'œuvre des Petites-Écoles pour les enfants pauvres. De cette œuvre, il n'était pas l'inventeur ; car l'Église depuis quinze siècles n'avait pas cessé de s'en occuper. Par ses évêques, par ses conciles, autour de ses cathédrales et de ses monastères, elle avait multiplié, avec un luxe que révèlent chaque jour les travaux de l'érudition contemporaine, les écoles gratuites pour l'éducation du peuple. Malheureusement ces écoles fondées au moyen âge avaient péri pendant les guerres de la Ligue, et celles qui s'étaient relevées au prix d'efforts inouïs, sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, venaient de s'abîmer dans les désastres de la guerre et de la Fronde. Il fallait donc remédier au plus tôt à une telle lacune, et heureusement les Filles de la Charité étaient prêtes à la combler. Déjà, dans leur berceau, saint Vincent de Paul leur avait assigné l'éducation des petites filles du peuple comme un des deux buts essentiels de leur institut ; déjà il leur avait demandé à toutes d'apprendre à lire et à écrire, afin d'être capables d'enseigner, et, dès 1641, il avait ouvert de petites écoles, fait rédiger un catéchisme élémentaire par demandes et par réponses, et des manuels d'instruction populaire. La première Fille de Charité, Marguerite Nazeau, n'avait-elle pas été saintement passionnée pour l'édu-

cation du peuple ? Tout était donc prêt, et bientôt, par ses Filles d'abord, par de pieuses dames ensuite, qui lui donnèrent leur argent, qui lui prêtèrent même leur concours personnel, il commença à couvrir la France de petites écoles gratuites que l'on a essayé vainement d'imiter, et que la Révolution cherche maintenant à supprimer par jalousie de ne pouvoir les égaler.

Mais si ces petites filles qui erraient dans les rues sans éducation morale, sans instruction, exposées à mille périls, demandaient à être préservées et sauvegardées, combien plus fallait-il recueillir celles dont l'honneur et la vertu avaient péri ! Le nombre en était considérable au milieu de telles légèretés et de tels désordres. Saint Vincent de Paul, qui avait fait des prodiges pour les préserver pendant la guerre, résolut de tenter les plus grands efforts après. Non content d'aider de sa parole, de ses conseils, même de sa bourse, les maisons de refuge qui se multipliaient à Paris : la Madeleine, fondée par M^me^ de Meignelais ; la Pitié et Sainte-Pélagie, fondées par M^me^ de Miramion ; les Pénitentes de M^lle^ Pollalion, les Bons-Pasteurs de M^me^ de Combé, et une foule d'autres, il conçut la pensée d'un vaste hôpital pour les filles déchues et repenties. Il commença, selon son usage, à s'en entretenir avec des personnes de piété, et prépara tout pour lui avoir une maison et des rentes ; car chez lui l'audace ne se séparait jamais de la prudence. La mort l'empêcha de mettre la dernière main à cette œuvre hardie, qui fut achevée après lui et par ses Filles.

Pendant que saint Vincent de Paul fondait ainsi l'hôpital des Enfants-Trouvés, les petites écoles pour les enfants pauvres et de nombreux asiles pour les filles repenties, d'autres œuvres se présentaient à lui et venaient solliciter son action. Un bourgeois de Paris, qui demandait à n'être pas connu, lui apporta un jour

cent mille francs pour être employés à une œuvre de charité quelle qu'elle fût. Il laissait même le saint absolument libre de s'en servir pour le développement des maisons de la congrégation de la Mission. Mais celui-ci, avec le désintéressement qui le caractérisait, lui indiqua une misère à laquelle personne ne songeait. C'était la misère des ouvriers pauvres qui, après avoir travaillé toute leur vie, n'avaient pas de quoi manger du pain dans leur vieillesse. Ne pourrait-on pas avec cet argent leur préparer un asile? Les familles ne seraient pas brisées, on y recevrait à la fois l'homme et la femme, et, après avoir tant travaillé et vécu honnêtement, le petit ménage finirait dans la paix et dans un repos bien gagné. Émù du désintéressement du saint et enthousiasmé d'un si bel idéal, le bon bourgeois consentit à ce projet, ajouta trente mille francs aux cent mille qu'il avait déjà donnés, et ainsi naquit l'hôpital du *Nom de Jésus*[1], qui subsiste encore aujourd'hui, au grand bien des familles pauvres. Pour assurer la perpétuité et la bonne tenue de cet hospice, saint Vincent de Paul y mit des Filles de la Charité.

On voit déjà quelles œuvres jaillissaient incessamment des mains et du cœur de saint Vincent de Paul, marquées au coin de sa sagesse et de sa vaste expérience, bâties pour des siècles, et qui forment encore, après plus de deux cents ans accomplis, le trésor le plus précieux de la charité catholique.

Mais, à côté de ces grandes fondations, faites directement par saint Vincent de Paul, combien d'autres naissaient autour de lui dont il était l'inspirateur et le conseiller! Que d'âmes sur lesquelles il soufflait ce feu sacré de compassion qui le consumait! On ne pouvait pas l'approcher sans ressentir la contagion sublime,

---

[1] L'hôpital du *Nom de Jésus* a été réuni à l'hospice des Incurables, établi aujourd'hui à Ivry.

sans éprouver le besoin de travailler avec lui, comme lui, à soulager toutes les douleurs et à relever toutes les ruines. A la tête de ces âmes généreuses il faut placer l'ardente, l'inépuisable duchesse d'Aiguillon, qui, après avoir prodigué son or pendant la guerre, après avoir fondé le collège des Bons-Enfants à Paris, la colonie de Villemarie au Canada, l'hôpital de Québec, la maison des prêtres de la Mission à Rome, agrandissant son cœur avec le péril, crée une maison de Filles de la Charité à Richelieu, entretient de ses deniers des missionnaires à l'hôpital de Marseille, fonde un vaste hôpital à Alger, achète le consulat de Tunis et celui d'Alger, et obtient que le titre d'aumônier général des galères soit attaché à perpétuité au supérieur général de la Mission. Auprès d'elle sa jeune et sainte amie M^me de Miramion, dont l'éclatante beauté avait tourné la tête à Bussy-Rabutin au point qu'il avait essayé de l'enlever [1], se repose des émotions de cette tragique et chaste aventure en fondant deux maisons célèbres, la Pitié et Sainte-Pélagie : la première, où l'on essayait de ramener à Dieu les filles perdues que l'État faisait enfermer ; la seconde, où se réfugiaient celles que lassait la vie honteuse et misérable qu'elles avaient menée jusque-là ; et elle obtient de saint Vincent de Paul qu'il sera supérieur de l'une et de l'autre. En ce même temps, M^lle Pollalion, amie de M^lle Le Gras, pénitente de notre saint, ouvre, sous le nom de Séminaire de la Providence, une maison destinée à recueillir les filles repenties ; maison qu'il dirige, en attendant qu'il la fasse autoriser par lettres patentes. C'est de là que sortent, toujours sous son inspiration et sa conduite, les fondatrices de l'*Union chrétienne*, connue sous le nom de Propagation de la Foi ou des Nouvelles Catholiques, parce qu'elle était destinée

---

[1] Voir t. I, p. 270.

à recevoir les protestantes qui désiraient se convertir. Fénelon prêta un jour à cette maison naissante l'appui de sa brillante parole. Sur de telles traces s'élancent une foule d'âmes généreuses. Mlle de l'Estang ouvre aux petites orphelines un asile où on en recueille tout de suite plus de deux cents, qu'il dirige d'abord, puis qu'il confie à un de ses premiers compagnons, M. Gambard. C'est après avoir pris les conseils de notre saint que Mlle de Blosset fonde les Filles de Sainte-Geneviève, et que Mlle Marie Saucier établit ses innombrables maîtresses d'écoles gratuites, auxquelles il donne pour supérieur un de ses plus chers amis, Abelly. En même temps naissent les Filles de la Croix ; et quand, par suite de calomnies, elles voient s'élever contre elles cette tempête qui menace de les écraser, c'est à saint Vincent de Paul qu'elles en appellent, et elles trouvent en lui un juge et un appui qui leur permet de traverser la persécution et de continuer leur œuvre. Ainsi tout recourait à lui, et il était de plus en plus l'inspirateur, le soutien et l'âme de toutes ces œuvres de la charité catholique.

Mais ce n'est pas seulement de cette manière personnelle et directe qu'il donnait le branle aux fondations qui naissaient de toutes parts. Il rayonnait à distance, il soulevait d'enthousiasme même ceux qui ne l'avaient jamais vu. A peine cet idéal des Filles de Charité, si simple et si pur, si bien adapté aux temps actuels, a été montré au monde, qu'il se crée par toute la France des copies presque aussi belles que l'original. Au Puy, les sœurs de Saint-Joseph, qui durent leur origine à Mgr Henri de Maupas du Tour, un disciple de saint Vincent de Paul, et se répandirent dans l'Auvergne, le Vivarais, le Dauphiné. Elles embrassaient tous les genres de miséricorde, le soin des hôpitaux et des maisons de refuge, la direction des écoles, la visite des malades à domicile, et formaient dans les villes des

assemblées de dames de Charité. On sent ici, par Mgr de Maupas, un souffle direct de saint Vincent de Paul[1].

A Nancy, la congrégation des sœurs de Saint-Charles, établie en 1652, sans cloître ni clôture, et vouées à toutes sortes de bonnes œuvres. Elles ont couvert la Lorraine, les Vosges, de leurs pieuses maisons, qui ont traversé la Révolution et subsistent aujourd'hui plus ferventes que jamais. A Arras, les sœurs de Sainte-Agnès, fondées par la pieuse Jeanne Biscot, fille d'un riche négociant d'Arras, qui, après leur avoir donné sa bourse, leur donna sa personne, et leur apprit par son exemple encore plus que par ses paroles à s'exercer à toutes sortes de bonnes œuvres : soignant les malades, plaçant les orphelines, retirant les filles du désordre, et, quand la guerre éclata, allant sur les champs de bataille pour recueillir les blessés et assister les mourants. Encore une copie visible des Filles de la Charité. Il faut ranger dans ce même ordre les sœurs de Saint-Maurice à Chartres, les sœurs de la Foi à Agen, les sœurs de Saint-Alexis à Limoges, les Filles de l'Enfance à Toulouse, les sœurs de la Miséricorde à Dieppe, à Aix, à Paris, etc. etc.[2]. Ainsi, ce qu'au commencement du siècle les plus saints évêques jugeaient impossible, ce dont le cardinal de Marquemont avait dissuadé saint François de Sales, florissait au souffle de saint Vincent de Paul et devenait une des formes les mieux réussies et les plus populaires de la charité catholique.

A ces congrégations sans vœux perpétuels et sans clôture, vouées à toutes sortes d'œuvres de compassion et de miséricorde, écoles, asiles, soin des pauvres et des vieillards, il faut joindre les congrégations qui se vouent exclusivement au service des hôpitaux et qui

---

[1] Picot, p. 421.
[2] *Id.*, p. 423.

ne relèvent pas moins de saint Vincent de Paul. A la Flèche, par exemple, la congrégation des Hospitalières, commencée par des filles d'honneur de la princesse de Condé et achevée par la pieuse et sainte M$^{lle}$ de Melun, qui, s'échappant du milieu brillant où elle était née, cherchant un endroit où elle ne serait pas connue pour se livrer aux pratiques de la plus profonde humilité et de la plus ardente charité, vint un jour s'abattre sous un faux nom sur cette petite ville et sur cette humble congrégation naissante, lui communiqua sa flamme, fonda un hôpital à Beaufort, augmenta celui de Beaugé et jeta ses Filles à Laval, à Nîmes, à Avignon, jusqu'à Montréal au Canada. Ainsi encore les Hospitalières d'Angoulême, qui ouvrirent des hôpitaux dans une partie du Midi. Ainsi se fondent à cette époque les grands hospices d'Angers, de Nantes, de Rouen, presque tous confiés aux Filles de la Charité. Dans le seul diocèse de Rouen, on voit s'élever vingt-quatre établissements de charité: hôpitaux, asiles, orphelinats, pour lesquels Laurent d'Ingouville, trésorier de France, distribue près de trois cent mille livres. Le diocèse de Clermont, quoique plus petit et moins riche, lutte presque avec celui de Rouen. Celui d'Orléans le surpasse. A Caen, l'hôpital général est établi en 1655, presque en même temps que deux autres, un pour les maladies épidémiques, le second pour les enfants abandonnés. A Dijon, l'hôpital Sainte-Anne est fondé pour les pauvres orphelines. A Nancey, dans le diocèse de Bourges, un grand hôpital est dû à la générosité de la famille de La Châtre. A Lyon, à Marseille, à Grenoble, à Vienne, à Sens, à Amiens, les hôpitaux se multiplient, s'élèvent comme par enchantement. L'enthousiasme est général ; il faut à tout prix panser toutes les plaies et consoler toutes les douleurs.

Ce n'est pas que les ordres austères et contemplatifs

n'eussent aussi leurs fondations nouvelles, égales peut-être à celles qu'elles avaient eues au commencement du siècle. Mais la faveur populaire n'est plus la même. L'enthousiasme qui accueillait cinquante ans auparavant les Carmélites arrivant d'Espagne ou les Franciscaines entrant à Paris pieds nus et couronnées d'épines, se portent maintenant au-devant des Filles de la Charité ouvrant l'hôpital des Enfants-Trouvés. Quelqu'un a fait retourner le vent, et c'est saint Vincent de Paul.

Et comme il n'y a pas de charité active et durable sans un renouvellement de la foi et de la piété, Paris se couvre partout de nouvelles églises, de chapelles agrandies pour contenir la foule, qui s'y presse plus compacte et plus ardente. Chaque année en voit naître plusieurs. En 1646, l'église Saint-Sulpice; en 1648, l'église des Théatins et l'église de Port-Royal ; en 1653, l'église Saint-Roch, dont la reine régente vient poser la première pierre. En 1655, l'église de l'Oratoire, et, à la fin de la même année, l'église Saint-Sulpice; car, les proportions en ayant paru trop étroites, elle est recommencée, et Anne d'Autriche vient en poser de nouveau la première pierre. En 1656, l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et l'église des Petits-Pères, plus connue sous le nom de Notre-Dame-des-Victoires. En 1659, l'église de la Madeleine, etc. etc. Et que serait-ce, si nous jetions les yeux sur la province? Ce mouvement de reconstruction des églises y prend de telles proportions, que nous devons renoncer, bien malgré nous, à entrer dans un si vaste sujet. On pense bien que de telles créations si nombreuses, si coûteuses, n'auraient pas été possibles si le nombre des bons évêques, des saints prêtres, ne s'était pas multiplié en France. Le nombre en augmentait, en effet, tous les jours, et cela était encore en partie l'œuvre de saint Vincent de Paul. Oui, en dépit de Mazarin et de ses détestables nominations pendant la Fronde, il était

sorti des conférences du mardi, des séminaires, des choix faits par le conseil de conscience, une foule de saints évêques, amis ou élèves de saint Vincent de Paul, et qui commençaient à régénérer leurs diocèses. A Dax, Mgr Desclaux, auquel le saint écrivait pour le féliciter de son zèle dans l'érection des séminaires [1]. A Périgueux, Mgr de Brandon, dont notre saint se défendait d'avoir été le maître, à cause de sa piété et de son zèle incomparable : « Dieu, ajoute-t-il, le conserve à l'Église un siècle tout entier [2]. » A Luçon, Mgr Nivelle, « le plus semblable qu'il ait jamais vu à saint François de Sales [3]. » Au Mans, Mgr E.-M. de la Ferté, « un prélat si grandement vertueux, que toute la région en était édifiée. » A Sarlat, Mgr Sevin, « qui fait tant de bien dans son diocèse, et dont tout le royaume est édifié et consolé [4]. » A Beauvais, Mgr Potier de Gesvres, que nous avons vu dans sa jeunesse entrer si ardemment dans les vues de saint Vincent de Paul pour l'établissement des séminaires [5]. A Autun, Mgr Claude de la Madeleine, qui accompagnait les condamnés à mort sur l'échafaud, et dont la charité est encore aujourd'hui populaire [6]. A Grasse, Antoine Godeau, qui, après avoir fait les délices de l'hôtel de Rambouillet, surnommé le Nain de Julie, profita si bien des conférences du mardi, que, nommé évêque de Grasse et de Vence, il consacra son temps aux plus graves études théologiques, et fut à l'assemblée du clergé le promoteur et le patron de la *Gallia christiana.* A Toulon, Mgr Pingré, fort zélé pour la discipline et tout bon et cordial surtout pour les pauvres

---

1 *Lettres,* t. II, p. 58, nº 571.
2 *Ibid.,* p. 175, nº 661.
3 *Ibid.,* p. 183, nº 667.
4 *Ibid.,* p. 402, nº 582.
5 Picot, p. 447.
6 *Ibid.*

forçats, qu'il visitait sans cesse et qu'il soignait comme des enfants [1]. A Cahors, Mgr Alain de Solminihac, qui écrit que son clergé a changé de face et que c'est grâce au séminaire confié aux prêtres de la Mission [2], et qui, célèbre par toutes sortes de vertus, ayant dépensé toute sa fortune considérable en œuvres de charité, patient, mortifié, sévère pour lui seul, est mort en odeur de sainteté. A Comminges, Mgr de Donnadieu, comparé par saint Vincent de Paul au bienheureux évêque de Genève pour la manière dont il avait procuré la sanctification de milliers d'âmes. A Marseille, Mgr Gault, qui ne fit que passer sur ce siège, mais qui y laissa une mémoire impérissable ; car, à peine arrivé, il voulut visiter, prêcher, administrer les forçats, y prit la peste et en mourut six mois après son entrée. Le clergé de France demanda au pape de procéder à sa canonisation, et on s'en occupe aujourd'hui. Toutes les lettres de saint Vincent de Paul sont pleines de son admiration pour les vertus du grand nombre des évêques de France, pendant cette dernière période de 1650 à 1660.

A côté des évêques on notait, dans la foule des bons prêtres qui se multipliaient au milieu des diocèses, un certain nombre d'éminente sainteté, sortis des séminaires naissants ou des conférences du mardi. A Paris, les abbés de Chandenier, neveux du saint cardinal de la Rochefoucauld, et dont saint Vincent de Paul disait qu'il n'y avait pas de vertus plus hautes que celles de ces deux saints frères, sollicités par toutes les dignités de l'Église et les ayant toutes méprisées. A Auray, le saint abbé de Quériolet, dont la conversion fit tant de bruit, et qui, dirigé par saint Vincent de Paul, devint un modèle de ferveur, de pénitence et de courage.

---

1 *Lettres,* t. IV, p. 289, nº 1803.
2 *Ibid.,* p. 441, nº 1917.

A Angers, l'abbé de Vaux, vicaire général, l'âme de toutes les bonnes œuvres de la ville, qui y établit la Visitation, y appela les sœurs de Charité, reçut chez lui M[lle] Le Gras, fonda les Filles pénitentes et mourut en odeur de sainteté. A Saumur, le saint abbé Bouvard, qui, riche, pourvu d'une foule de bénéfices, fils du premier médecin de Louis XIII, se voua entièrement au service des pauvres, à la visite des prisonniers et des forçats, auprès desquels il contracta une maladie contagieuse, dont il mourut à peine âgé de vingt-huit ans. A Dijon, M. Bénigne Joly, chanoine de Saint-Étienne, fondateur des hospitalières de Notre-Dame-de-la-Charité, dont il suffit de dire que l'Église vient de le placer au nombre des vénérables; depuis deux siècles il n'est connu que sous le nom de Père des pauvres et de saint Vincent de Paul de la Bourgogne. Il y en a ainsi une foule d'autres dont notre saint loue le zèle, la piété, et qu'on voit par toute la France occupés à fonder des séminaires ou à créer des œuvres de charité.

C'est de ces séminaires, de ces institutions ainsi renouvelées, qu'allaient sortir les grands hommes qui devaient faire la gloire, l'honneur immortel du XVII[e] siècle : Bossuet, des conférences du mardi; Fénelon, de Saint-Sulpice; Massillon, de l'Oratoire; Bourdaloue, des Jésuites; Fléchier, de la congrégation de la Doctrine chrétienne. Ces derniers étaient bien jeunes, et Bossuet, un peu plus âgé, n'avait guère étonné encore que la ville de Metz par la beauté de sa parole. Mais Paris allait l'entendre. Saint Vincent de Paul venait de l'y appeler pour l'inauguration de l'hôpital général, et il allait couronner des éclats de sa grande éloquence la dernière œuvre de son vieux maître. Cet hôpital général, dont on ne se fait pas une idée aujourd'hui, était dans les préoccupations de la cour et de la ville. C'était, disait-on, la plus grande œuvre de charité qu'on eût encore tentée dans tous les siècles. Paris regorgeait de

pauvres; on en estimait le nombre à quarante-cinq mille, vrais ou faux, qui erraient le jour l'épée au côté, couverts de plaies hideuses, épouvantant et pillant la ville, qui se cachaient la nuit dans la cour des Miracles, repaires honteux et menaçants où la police n'osait pas pénétrer, et où le vice et le crime reposaient souvent impunis. Or l'hôpital général avait pour but de recueillir dans sept immenses divisions tous les pauvres invalides ou malades, ce qui permettrait d'user de sévérité à l'égard des autres capables de gagner leur vie.

Il paraît que l'idée de ce grandiose projet vint à la duchesse d'Aiguillon; elle en parla à M^me de Lamoignon et à deux ou trois de leurs amies, qui applaudirent à l'idée. Mais comment la réaliser? Au bout de quelque temps elles se hasardèrent à faire pressentir le premier président, M. de Pomponne-Bellièvre, qui, tout pieux et charitable qu'il fût, déclara la chose impossible. Plusieurs membres du parlement, sondés par M^me de Lamoignon, engagèrent à n'y plus penser. La duchesse d'Aiguillon ne se découragea pas; elle vint en parler à M^lle Le Gras, et sur son avis elle se décida à s'en ouvrir à saint Vincent de Paul. Au premier mot, celui-ci, qui était vieux, soixante-dix-huit ans, leva les yeux et les bras au ciel. A quoi pensait-on? C'était de la folie. Cependant, sur les instances de la pieuse duchesse, il demanda huit jours de réflexion pour savoir quelle était la volonté de Dieu et peser devant lui les responsabilités de l'œuvre. Au bout de huit jours, il revit M^me d'Aiguillon, et lui dit qu'il fallait commencer. Il courut chez la reine régente et obtint d'elle les vastes bâtiments de la Salpêtrière, et la duchesse d'Aiguillon commanda aussitôt pour cinquante mille francs de première réparation. Puis commencèrent les quêtes. Mazarin donna cent cinquante mille francs à la sollicitation pressante de la duchesse d'Aiguillon; le président de Bellièvre, soixante mille francs; une dame inconnue, cinquante

mille livres; une autre, trois mille livres de rentes. Mme de Lamoignon, en allant quêter, obtint de Mme de Bullion une somme de soixante mille livres à condition de les emporter elle-même et de lui garder le secret. La charge était si lourde, que la noble quêteuse, fléchissant sous le poids, ne put rentrer à son logis qu'avec le secours d'un gentilhomme qui la reconnut dans la rue, et sans lui demander son secret lui prêta assistance. Toutes les grandes dames de Paris, les princes, les magistrats voulurent concourir à une si belle œuvre, et on vit s'élever à vue d'œil et comme par enchantement « cette ville nouvelle », comme dit Bossuet ; « ce grand chef-d'œuvre, dit Fléchier, le plus grand et le plus merveilleux ouvrage qu'ait jamais entrepris la charité la plus héroïque. » La note gaie se mêle souvent aux choses les plus augustes. On avait fait annoncer à son de trompe que les pauvres qui jusque-là vivaient d'aumônes avaient à choisir entre le travail et l'hôpital, et qu'après cela la mendicité ne serait plus permise. Des quarante mille pauvres qui remplissaient les rues de Paris, trente-cinq mille disparurent comme par enchantement, aimant mieux leur vie indépendante, licencieuse, désordonnée, et aux grandes salles aérées, bien ouvertes, préférant la cour des Miracles, que, hélas! on ne sut pas fermer. Il n'en resta pas moins cinq mille, infirmes, estropiés, malades, qui suffisaient d'ailleurs à remplir les nouvelles salles. C'est au milieu de ces pauvres, accablés par leurs infirmités, que Bossuet fit éclater comme un coup de clairon son magnifique panégyrique de saint Paul : *Cum infirmor, tunc potens sum:* « Je suis petit, pauvre, misérable, infirme; et c'est alors que je suis grand, puissant, et que je triomphe de tout. » Saint Vincent de Paul assistait à ce discours.

Au pied de cette chaire où apparaissait ce jeune homme tout resplendissant de génie, on aime à contempler son vieux maître, tout enflammé de charité.

# LIVRE V

## SAINT VINCENT DE PAUL MET LA DERNIÈRE MAIN A SES DEUX ŒUVRES PRINCIPALES LES PRÊTRES DE LA MISSION ET LES FILLES DE LA CHARITÉ

1652-1660

---

## CHAPITRE I

Les prêtres de la Mission franchissent les frontières de la France et se répandent dans le monde entier. — Travaux et souffrances des missionnaires en Barbarie.

1652

Pendant que ces choses se passaient en France, et que les prêtres de la Mission et les Filles de la Charité se répandaient dans les villes et les villages de la Lorraine, de la Champagne, de la Bourgogne, de l'Orléanais, et se multipliaient pour attendre au milieu des horreurs de la guerre, de la peste et de la famine, tous ceux qui avaient besoin de secours ou de consolation, il y avait d'autres prêtres de la Mission qui franchissaient les frontières de la France, et, à la voix de saint Vincent de Paul, s'élançaient sur les côtes de la Barbarie, à Alger, à Tunis, pour y évangéliser les esclaves; pénétraient en Italie, à Rome, à Gênes, pour y réformer

le clergé et y soigner les pauvres; descendaient en Angleterre, en Écosse, en Irlande, pour y soutenir la foi des malheureux catholiques persécutés par Cromwell; poussaient jusqu'en Pologne à la voix de la pieuse reine Marie de Gonzague, ou s'en allaient mourir à Madagascar jusqu'au fond de l'océan Indien. Ce grand cœur de saint Vincent de Paul ne connaissait pas de limites, et, partout où il y avait des âmes à sauver, des infortunes à secourir, des larmes à essuyer, il n'avait pas de repos qu'il n'y eût envoyé quelques-uns de ses enfants. L'histoire de ces missions est comparable à celle des plus beaux jours de l'Église et marche de pair avec l'histoire même des catacombes.

De tous les pays où il désirait établir des missions, celui qui attirait le plus le cœur de saint Vincent de Paul, c'était cette région désolée d'Alger, de Tunis et de Tripoli, qui gémissait sous le bâton du Turc. Il y avait été esclave pendant près de deux ans. Il y avait bu goutte à goutte ce calice d'ignominies et de douleurs dont on abreuvait les captifs. A quelles infamies étaient réservés les chrétiens, surtout les femmes et les enfants, il n'y pensait pas sans frémir. A Alger, plus de vingt mille esclaves étaient à la chaîne[1]; à Tunis, il y en avait cinq à six mille[2]. A Bizerte, on comptait cinq bagnes; à Fez, deux; à Tripoli, quatre, et dans ces trois villes plus de quarante mille esclaves. A chaque instant on voyait rentrer dans les ports d'Alger, de Tunis, des galères turques qui ramenaient aujourd'hui deux cents chrétiens, demain trois, quatre, cinq cents esclaves pris en mer : des nobles, des chevaliers, des prêtres, des jeunes gens appartenant aux meilleures familles. On les vendait sur le marché, déshabillés, absolument nus, même les prêtres, même les femmes, et les

[1] Abelly, t. I, p. 359.
[2] *Id., ibid.*

acheteurs, ayant acquis par là droit de vie et de mort sur eux, les emmenaient dans leurs terres, où ils étaient exposés à toute espèce d'abominables traitements. « A Tunis et à Bizerte, ils les tiennent attachés avec des chaînes de fer, et les gardent soigneusement de nuit et de jour; mais en Alger ils le font seulement pendant la nuit. Représentez-vous de grandes écuries, où il y a deux cents, trois cents ou quatre cents chevaux en chacune : voilà une image de ces lieux, avec cette différence néanmoins que les chevaux sont bien nourris et bien pansés, et que les chrétiens sont dans l'ordure, dans la misère et dans le dernier abandon, particulièrement à cause de leur religion, que les Turcs ont en horreur; et outre cela, selon la fantaisie et la mauvaise humeur de leur patron et de celui qui les garde, ils sont battus à outrance, et quelquefois jusqu'à mourir ou en demeurer estropiés le reste de leur vie.

« Ces pauvres esclaves, ainsi détenus, ne sortent point de ces lieux que pour aller travailler à labourer la terre, ou à d'autres ouvrages fort pénibles, ou bien pour aller ramer sur les galères, ou servir sur les autres vaisseaux qui vont en voyage, et le plus souvent en guerre contre les chrétiens, où ils souffrent des fatigues, des coups, des mépris et des peines insupportables. Pour l'ordinaire ils rament et travaillent tout nus, n'ayant simplement qu'un caleçon, exposés aux cuisantes ardeurs du soleil en été et à la rigueur du froid en hiver; et quand ils en reviennent, tout épuisés de forces et comme à demi morts, on les remet comme des bêtes dans ces étables, plutôt pour y languir que pour y trouver aucun repos. » — « C'est une chose étonnante de voir le travail et la chaleur excessive qu'ils endurent, qui serait capable de faire mourir des chevaux; et néanmoins ces pauvres chrétiens ne laissent pas de subsister, ne perdant que la peau qu'ils donnent en proie à ces ardeurs dévorantes ; on leur voit tirer la langue comme

feraient de pauvres chiens, à cause du chaud insupportable dans lequel il leur faut respirer; et le jour d'hier un pauvre esclave fort âgé, se trouvant accablé de mal et n'en pouvant presque plus, demanda congé de se retirer; mais il n'eut d'autre réponse, sinon qu'encore qu'il dût crever sur la pierre, qu'il fallait qu'il travaillât[1]. » — « De telles souffrances les portent quelquefois à deux doigts du désespoir; en telle sorte qu'il s'en est trouvé autrefois plusieurs, lesquels, ne voyant point de fin ni d'allègement à leurs peines, ont mieux aimé se procurer la mort que de mener une si malheureuse vie : il y en a eu qui se sont coupé la gorge de leurs propres mains; d'autres, qui se sont pendus et étranglés; d'autres qui, s'étant coupé les veines, ont rendu l'âme avec le sang; d'autres, par un emportement de fureur, ont voulu tuer leurs patrons, lesquels ensuite les ont fait brûler; et d'autres enfin qui ont renié la foi de Jésus-Christ et se sont engagés dans un état de damnation éternelle, pour s'exempter de ces peines temporelles[2]. »

Et la France supportait tout cela, à sa porte, sans mot dire! Des milliers de Français traités comme des bêtes, sans que ni Louis XIII, ni Richelieu, ni Mazarin, ni Louis XIV, daignassent s'en occuper! Saint Vincent de Paul gémissait amèrement d'une situation pareille et cherchait avec angoisse la manière d'apporter quelques secours à de si affreuses douleurs.

Il y avait bien des consuls français à Alger, à Tunis, à Tripoli. Mais ces consuls, séparés de la France par une mer qu'on ne pouvait presque plus traverser impunément, étaient réduits à l'impuissance; et, se sentant aussi peu surveillés qu'ils étaient peu soutenus, ils n'usaient de leur position que pour faire promptement for-

---

1 Abelly, t. I, p. 381-382.
2 *Id., ibid.*, p. 385.

tune, afin de retourner le plus tôt possible en France. Il est vrai que d'après les traités passés entre le roi de France et le sultan, les consuls pouvaient avoir chez eux un prêtre au moins à titre de chapelain ; mais ils ne s'en souciaient pas, par peur des Turcs, et ainsi il y avait peu de prêtres sur la terre d'Afrique. Des milliers d'esclaves étaient presque entièrement abandonnés et privés de tout secours spirituel. Saint Vincent de Paul résolut de tenter un effort pour faire cesser un si triste état de choses. Il se mit en rapport avec les consuls d'Alger et de Tunis, leur rappela la lettre des traités, réfuta leurs objections, fit taire leurs peurs, et en vint à leur faire accepter à titre de chapelains deux ou trois membres des plus éminents de sa congrégation. Plus tard il en augmenta le nombre et en mit un ou deux presque dans chaque bagne ; et comme ces prêtres n'avaient pas assez d'autorité et de liberté pour venir en aide aux pauvres esclaves, il eut une idée hardie. Il fit acheter par la pieuse duchesse d'Aiguillon les consulats d'Alger et de Tunis, charges qui se vendaient alors, selon l'usage du royaume, y installa d'abord de pieux laïques, et enfin les prêtres même de la Mission, éleva ceux-ci à la dignité de consuls, et les investit, pour venir en aide aux esclaves, de tous les pouvoirs et de tous les privilèges attachés à cette charge.

C'était une idée si hardie, qu'on s'en émut à Rome, et la congrégation de la Propagande adressa des remontrances à saint Vincent de Paul. « Elle rappelait les saints canons qui interdisent aux prêtres, et surtout aux missionnaires dans les pays infidèles, tout commerce et toute immixtion dans les affaires temporelles. Vincent répondit qu'il ne s'agissait ni de négoce ni de politique, mais seulement du service de Dieu et des esclaves, beaucoup mieux assuré si les consulats étaient gérés par des prêtres, tant il était difficile de trouver des laïques propres à de telles fonctions ; que c'était là une

œuvre de charité et non d'intérêt, de sacrifices et non de profits, car ces consulats étaient à grande charge à la Compagnie, les dépenses excédant de beaucoup les revenus. Celui d'Alger était alors engagé pour trente mille livres, et celui de Tunis criait pareillement au secours. Aussi, ajoutait Vincent, « nous aurions déjà « abandonné ces offices-là plus de six fois, s'il ne fallait « en même temps abandonner aux loups vingt et trente « mille âmes que l'on tâche de conserver à l'Église et « de gagner à Dieu, sous l'appui de ces charges tempo« relles. Et je ne sais si à la fin nous n'y serons pas « contraints, surtout si on n'en permet l'exercice à nos « prêtres, ce qui serait un grand malheur, à cause des « grands biens qu'il plaît à Dieu de faire par eux, et « qui cesseraient entièrement pour lors[1]. »

« La Propagande insistant, saint Vincent de Paul écrivit de nouveau : « Si on ne veut pas autoriser la ges« tion des consulats par des prêtres, qu'on le tolère au « moins, autrement il faut abandonner les esclaves, « puisqu'il n'est pas possible de les assister comme on « a fait, sans l'autorité des consulats, ni de trouver « des laïques propres pour les aller exercer avec la fer« meté et le désintéressement qu'il faut pour soutenir « l'œuvre de Dieu, après les mauvais traitements que « les derniers y ont reçu. Néanmoins nous n'en vien« drons point à cet entier abandonnement que le plus « tard possible ; car, s'il arrive, ce sera un grand mal« heur. »

Il est évident que la Propagande se rendit à ces raisons; car saint Vincent de Paul, si soumis aux directions venues de Rome, continua et agrandit son œuvre des consulats.

Saint Vincent de Paul, qui savait à quels périls al-

---

[1] Lettre à M. Jolly, supérieur de la Mission à Rome, du 23 novembre 1657, citée par M. Maynard, t. I, p. 281.

laient être exposés ceux qu'il enverrait en Algérie, soit à titre de missionnaires, soit même à titre de consuls, les choisit avec un soin extrême. Presque tous, en effet, moururent martyrs, ou de la peste, ou sous le bâton des Turcs, ou sur des bûchers, ou attachés à la gueule des canons. Nommons les principaux. Le premier que notre saint désigna pour Tunis fut M. Guérin, auquel il donna pour compagnon un frère digne de lui, François Francillon. M. Guérin avait été soldat avant d'être prêtre. Il avait déployé les plus rares qualités d'intrépidité et de sang-froid au milieu des pestiférés de la Lorraine et de la Champagne, et, tenant tout cela pour rien, il rêvait d'aller mourir au milieu des captifs et des Turcs. Il éclata de joie en apprenant sa mission. « Vous voilà bien heureux, lui dit quelqu'un ; vous allez donc enfin aller vous faire pendre en Barbarie. — J'espère davantage, répondit-il, l'œil enflammé de zèle ; je compte sur le pal et sur mieux encore. »

Le second qui partit peu après pour rejoindre et pour aider M. Guérin se nommait M. Jean Le Vacher. Il allait se marier lorsqu'un obstacle inattendu brisa son rêve. Il vint chercher près de saint Vincent de Paul un peu de consolation. A la vue de ce jeune homme, saint Vincent eut comme une illumination d'en haut. Il devina sous sa frêle enveloppe une âme de fer. « Quittez le monde, lui dit-il, et venez à Saint-Lazare, » et dès qu'il fut prêtre, il l'envoya en Afrique. Il le reconduisait et l'embrassait sur le seuil de Saint-Lazare au moment de son départ pour Marseille, lorsque le nonce se présenta pour faire visite. « Monseigneur, lui dit Vincent, votre bénédiction sur ce jeune missionnaire, qui part pour la Barbarie. — Quoi ! cet enfant ! dit le nonce étonné. — Monseigneur, il a vocation pour cela. »

Arrivé à Marseille, M. Jean Le Vacher tombe malade. Le supérieur de la maison des missionnaires où il

est descendu écrit au saint pour lui représenter l'impossibilité de le lancer dans un tel voyage et dans des fonctions évidemment au-dessus de ses forces. « Je prie M. Chrétien (c'était le nom du supérieur), répond aussitôt Vincent, de faire embarquer au plus tôt M. Le Vacher. Si la faiblesse occasionnée par sa maladie est si grande, que ce missionnaire n'ait pas la force de se rendre à pied jusqu'au vaisseau, qu'on l'y porte et qu'il s'embarque, quel que soit son état. Si, après avoir fait vingt ou trente lieues, il ne peut résister à l'air de la mer, qu'on l'y jette dedans[1]. »

Jamais saint Vincent de Paul n'avait parlé ainsi, ni pour appeler dans sa congrégation, ce qui répugnait à son humilité, ni pour lancer dans le péril, ce qui répugnait à sa prudence ; mais la suite fit voir qu'il y avait eu en lui ou un coup d'œil de génie ou une inspiration d'en haut. M. Jean Le Vacher a été le héros de l'Afrique. Son zèle et sa charité vis-à-vis des esclaves, sa fermeté vis-à-vis du dey, les épreuves et les avanies qu'il subit avec tant de courage sans les avoir méritées jamais, ses longs voyages de bagne en bagne, son consulat si fécond, sa longue vieillesse, qui lui permit de survivre à saint Vincent de Paul, sa mort glorieuse à la gueule d'un canon, en ont fait pendant cinquante ans l'âme et le modèle jamais égalé de la mission africaine.

Plaçons à côté de lui un pieux laïque, un chrétien fervent, M. Husson, avocat au parlement de Paris, que saint Vincent de Paul envoya à M. Jean Le Vacher comme auxiliaire et pour prendre le consulat, que celui-ci trouvait trop lourd depuis qu'il avait été nommé vicaire apostolique de Tunis. « C'est un jeune homme, lui écrivait saint Vincent de Paul, des plus accomplis que je connaisse. Vous connaîtrez vous-même bientôt

---

1 Maynard, t. I, p. 268.

sa vertu, je ne dis pas au point qu'elle est, puisqu'elle surpasse ce qu'on en peut penser, mais autant qu'il faut pour vous obliger d'en faire un grand état. Il n'est pas seulement sage, de bon accord, vigilant et pieux; mais il est très capable des affaires, toujours prêt à s'employer pour le prochain. Il s'en va en Barbarie uniquement pour servir Dieu et les pauvres esclaves. Il quitte Paris et sa famille, qui le chérit tendrement, et qui a tâché de l'arrêter par beaucoup de larmes, de remontrances et d'industrie. »

Pendant que saint Vincent de Paul pourvoyait ainsi aux besoins de la mission de Tunis, il envoyait à Alger deux missionnaires : M. Novelli, jeune prêtre d'un courage héroïque, et le frère Jean Barreau, qui devait y exercer les fonctions de consul. M. Novelli ne fit que paraître en Afrique. Arrivé en pleine peste, il se mit résolument jour et nuit au chevet des mourants, et fut emporté par la maladie (1647), à peine âgé de trente ans, ayant arraché à saint Vincent de Paul bien des larmes avec de magnifiques éloges. Sept à huit cents esclaves suivirent son cercueil. Les deux missionnaires que notre saint envoya en toute hâte pour le remplacer, M. Le Sage et M. Dieppe, furent également emportés par la peste en très peu de temps (1648-49), et le frère Jean Barreau se retrouva seul pour porter le fardeau de la Mission.

C'était pour l'intrépidité et le courage un héros comparable à M. Jean Le Vacher, mais il se laissait emporter par son cœur. Sa passion était de payer les dettes de ses chers esclaves, afin de hâter leur délivrance. Il donnait tout ce qu'il avait, plus qu'il n'avait. Il s'engageait au delà de ses moyens. Il se chargeait de dettes pour diminuer celles des pauvres captifs. Et comme il ne pouvait pas payer, il s'en allait de prison en prison comme insolvable. Un peu imprudent assurément, mais à la manière des saints, que le monde condamne,

mais que le ciel absout. Saint Vincent de Paul le grondait, mais pas trop fort, admirant sa paix, sa sérénité, sa force, sa charité inépuisable. Survint la faillite d'un négociant de Marseille avec lequel M. Barreau n'avait jamais eu de relations ; le pacha ne s'en prit pas moins à lui, exigea qu'il remboursât à la place du failli, et, comme il ne le pouvait pas, il le fit frapper de plusieurs centaines de coups de bâton sur les pieds ; évanoui, à moitié mort pendant l'exécution, condamné à de nouveaux supplices s'il ne payait pas, on vit tous les esclaves apporter leurs petites économies et se vouer à une perpétuelle captivité pour racheter le consul qui s'était dévoué pour eux.

Une foule d'autres disciples de saint Vincent de Paul, M. Philippe Le Vacher, frère du consul de Tunis, et lui-même plus tard consul d'Alger ; le bon M. Huguier, ancien procureur au Châtelet de Paris, plus tard prêtre et martyr, surnommé le banquier des esclaves, se lancèrent sur leurs traces, et bientôt non seulement Alger, Tunis, Tripoli, mais Tetouan, Tanger, Bizerte, Sale, Syon-Regeppe, les moindres petits ports, les plus humbles stations eurent des prêtres et même de pieux laïques voués à l'amélioration du sort des esclaves. Saint Vincent de Paul en était l'âme. Il les éclairait de ses conseils, il les soutenait de ses encouragements et de ses éloges. Il multipliait ses lettres à M. Guérin, M. Jean Le Vacher, à M. Novelli, à M. Barreau. Il quêtait dans Paris pour leur procurer l'argent dont ils avaient besoin pour leur éviter les avanies et les exactions qui les menaçaient. Quand M. Jean Le Vacher fut chassé honteusement de Tunis, quand le frère Barreau fut battu de verges et jeté en prison, il alla jusqu'à Mazarin, jusqu'à Anne d'Autriche, jusqu'au jeune Louis XIV, pour leur représenter qu'une nation comme la France était déshonorée en laissant traiter ainsi ses consuls. Il en obtint des lettres adressées au

sultan de Constantinople, aux deys d'Alger et de Tunis, qui, hélas ! furent aussi inutiles que les traités qu'on violait si audacieusement.

En même temps il s'occupait d'adoucir le sort des esclaves. Par une délicatesse infinie, la chambre de saint Vincent de Paul à Saint-Lazare était devenue le bureau de poste de l'Afrique ; il y recevait les lettres des esclaves et les faisait passer à leurs familles. Celles-ci lui apportaient leurs réponses, et il se chargeait de tous les frais[1].

Et ce n'était pas seulement les lettres qu'il recevait, c'étaient les dépôts d'argent. Il était le banquier et le caissier des esclaves d'Afrique, et c'est une chose touchante et charmante de voir à quel point sa correspondance en est remplie. « Nous avons reçu un écu pour Renaud Le Page, et un autre pour Lesueur, forçat sur la *Ducale;* je prie M. Huguier de les leur donner.

« *P. S.* Je viens de recevoir trente livres pour Martin de Lancre, avec une lettre ; je vous prie de les lui donner. Voici encore vingt et une livres qu'on nous porte pour Vincent Traverse ; j'écris à M. Huguier qu'il les lui donne[2]. » Et plus loin : « Voici une lettre de change de cent livres, à vous payable par le sieur Abeille ; vous enverrez, s'il vous plaît, cette somme en Alger, à Nicolas Renouard, pour son retour en France. Nous avons reçu une lettre et un écu pour Martin de Lancre, forçat sur la *Mercares,* qui est à présent à Marseille ; je vous prie de les lui donner[3]. » — « Je ferai vérifier votre petit compte sur nos mémoires, pour voir s'ils se rapportent ; cependant voyez ce qu'il faut ajouter de nouveau : premièrement pour Pierre Legros,

---

[1] Il faisait de même pour les forçats qui étaient sur les galères.

[2] *Lettres,* t. IV, p. 36, nº 1612.

[3] *Ibid.,* p. 46, nº 1618.

dit Lapointe, quatre écus qu'on lui adresse à Toulon et que nous avons reçus ici ; et en second lieu sept livres cinq sols pour M. Esbran, prêtre forçat sur la *Bailli-baude :* j'écris à M. Huguier qu'il leur donne à tous deux ces sommes-là [1]. » — « J'écris à M. Huguier qu'il donne huit livres à un forçat nommé Alexis Leyo, sur la galère *la Reine ;* vous lui en tiendrez compte, s'il vous plaît [2]. » — « Je vous prie aussi, Monsieur, d'envoyer par l'un ou par l'autre cinq cent six livres à deux frères basques, esclaves en Alger, nommés Jean et Bernard de la Roquette, et de donner ordre que si cette somme peut suffire pour en racheter l'un, que ce soit l'aîné, s'il est possible ; vous prendrez cette somme de cinq cent six livres sur la grosse somme que vous avez [3]. » — « Nous avons reçu dix livres cinq sols pour Renaud Le Page, trois livres pour Jacques Maugé et trois cent seize livres pour M. Esbran, prêtre, tous trois forçats. Je prie M. Parisis de leur donner à chacun son fait, et je vous prie de lui en tenir compte. Envoyez-nous le compte de M. Huguier, de ce qu'il a avancé aux forçats par notre ordre depuis le dernier compte que nous avons payé ; je vous ferai venir ce que nous aurons pour cela.

« Mme de Romilly nous vient d'envoyer cinquante livres pour monsieur son fils, esclave à Tunis ; je vous prie de les envoyer à M. Le Vacher pour les lui mettre en main ; nous vous en tiendrons compte [4]. » — « J'enverrai dès demain à M. de Lafargue la quittance de l'argent qu'il vous a envoyé pour le rachat de Marhissans de Celhay, afin qu'il voie qu'il est racheté et que vous avez usé de diligence pour le renvoyer en son pays.

---

[1] *Lettres,* t. IV, p. 54, nº 1626.
[2] *Ibid.,* p. 58, nº 1630.
[3] *Ibid.,* p. 85, nº 1648.
[4] *Ibid.,* p. 128, nº 1682.

« Mon Dieu, Monsieur, quand sera-ce que vous nous enverrez une pareille quittance pour le rachat de Dominique de Lains? Et quand le rendrez-vous à sa pauvre femme et à cinq ou six enfants qu'il a? N'y a-t-il pas moyen de réduire son patron à le relâcher à moins de six cents piastres? C'est une rançon bien excessive pour une personne qui n'a rien, et à qui on a donné en pure aumône l'argent que vous avez reçu pour lui. Rachetez-le, je vous en prie, le plus tôt que vous pourrez, et renvoyez-le en France à la première occasion; avancez tout ce qu'il faudra, et, si besoin est, empruntez-le; je vous le ferai rendre incontinent que vous m'aurez mandé ce que vous aurez fourni[1]. » — « Voyez ce qui est arrivé de l'argent que j'ai envoyé pour celui qui serait le plus en danger de renier[2]. » On citerait plus de cinquante lettres semblables. L'humble chambre de notre saint était devenue comme une sorte de ministère des postes et des finances au service des pauvres esclaves. Il faisait en même temps établir pour eux un petit hôpital à Alger, et il songeait à en établir un pareil à Tunis.

Mais les préoccupations de notre saint relatives à la situation matérielle des esclaves n'étaient rien à côté de ses inquiétudes au sujet de leurs âmes. Il les savait si exposées, ou à l'oubli de Dieu, ou au désespoir et au blasphème, ou à l'apostasie. On comptait à Alger, en 1649, près de dix mille apostats; à Tunis, dix-huit cents; à Salé, à Tripoli, cinq à six cents. Mais à peine les enfants de saint Vincent de Paul ont paru dans les bagnes, que tout se transforme. La foi renaît dans les uns, le repentir dans les autres. On voit des esclaves abjurer leur apostasie avec héroïsme et au péril de leur vie. On obtient à prix d'argent qu'il y ait dans chaque

---

[1] *Lettres*, t. IV, p. 309, nº 1819.
[2] *Ibid.*, p. 85, nº 1648.

bagne une petite chapelle où réside le saint Sacrement avec une lampe qui brûle jour et nuit devant le tabernacle. Les dimanches et fêtes, l'office divin se célèbre avec une grande pauvreté, mais avec un élan de piété extraordinaire. Et souvent, la veille, la nuit entière est consacrée à entendre les confessions, parce que les maîtres ne permettaient pas aux esclaves de leur ravir une heure de travail dans le cours de la journée. « On me donna avis, le jour de Pâques, écrit M. Guérin qu'une galère d'Alger était arrivée à Bizerte ; et aussitôt je partis pour aller visiter les pauvres chrétiens qui étaient enchaînés ; j'en trouvai environ trois cents et le capitaine me permit de leur faire une petite mission de dix jours. J'avais pris avec moi un prêtre qu m'aida à catéchiser et à confesser ces pauvres gens, qu firent tous leur devoir, à la réserve de quelques Grec schismatiques. O grand Dieu ! quelle consolation d voir la dévotion de ces pauvres captifs, desquels l plupart n'avaient pu se confesser depuis longtemps, e il y en avait qui ne s'étaient point approchés de ce sacrement depuis huit et dix ans, et d'autres mêm depuis vingt ans ! Je les faisais tous les jours déchaîne et sortir de la galère pour venir en terre recevoi la sainte communion dans une maison particulière, o je célébrais la sainte messe ; et après que la mission fu achevée, je les régalai et leur donnai pour cinquante trois écus de vivres[1]. »

On pense bien que, dans cette rénovation de la fo et de la prière au fond des bagnes, le nom de la Franc n'était pas oublié. « Vous serez ravi, écrivait M. Guéri à saint Vincent de Paul, d'entendre tous les jours d fêtes et de dimanches chanter en nos églises et no chapelles l'*Exaudiat* et les autres prières pour le r de France, pour qui les étrangers mêmes témoignent d

---

[1] Abelly, t. I, p. 392.

respect et de l'affection. Vous ne le seriez pas moins de voir avec quelle dévotion ces pauvres captifs offrent leurs oraisons pour tous leurs bienfaiteurs, qu'ils reconnaissent pour la plupart être en France ou venir de France. Ce n'est certainement pas un petit sujet de consolation de voir ici presque toutes sortes de nations, dans les fers et dans les chaînes, prier Dieu pour les Français[1]. »

Mais ce n'était pas seulement la piété qui refleurissait dans les bagnes, c'était la foi portée jusqu'à l'enthousiasme, jusqu'au martyre. On en eut des exemples admirables. A Alger, un jeune homme de vingt-deux ans, nommé Pierre Bourgoing, au moment d'être envoyé aux galères de Constantinople, d'où il ne serait jamais sorti, eut un moment de désespoir. « Il alla trouver le pacha, pour le prier d'avoir pitié de lui et de ne pas permettre qu'il fût envoyé à ces galères. Le pacha lui promit de le faire pourvu qu'il prît le turban; et, pour lui faire faire cette apostasie, il employa toutes les persécutions dont il put s'aviser, et enfin, ajoutant les menaces aux promesses, il l'intimida de telle sorte, qu'il en fit un renégat. Ce pauvre enfant néanmoins conservait toujours dans son cœur les sentiments d'estime et d'amour qu'il avait pour sa religion, et ne fit cette faute que par l'appréhension de tomber dans ce cruel esclavage, et par le désir de faciliter le recouvrement de sa liberté. Il déclara même à quelques esclaves chrétiens qui lui reprochaient son crime, que, s'il était Turc à l'extérieur, il était chrétien dans l'âme; et peu à peu faisant réflexion sur le grand péché qu'il avait commis de renoncer extérieurement à sa religion, il en fut touché d'un véritable repentir, et voyant qu'il ne pouvait expier sa lâcheté que par sa mort, il s'y résolut, plutôt que de vivre plus longtemps dans cet état d'in-

---

[1] Abelly, t. I, p. 385.

fidélité. Ayant découvert à quelques-uns ce dessein, pour en venir à l'exécution, il commença à parler ouvertement à l'avantage de la religion chrétienne et au mépris du mahométisme, et disait sur ce sujet tout ce qu'une vive foi lui pouvait suggérer, en présence même de quelques Turcs et surtout des chrétiens. Il craignait toutefois la cruauté de ces barbares, et, envisageant la rigueur des peines qu'ils lui feraient souffrir, il en tremblait de frayeur. « Mais pourtant, disait-il, « j'espère que Notre-Seigneur m'assistera ; il est mort « pour moi, il est juste que je meure pour lui. » Enfin, pressé du remords de sa conscience et du désir de réparer l'injure qu'il avait faite à Jésus-Christ, il s'en alla dans sa généreuse résolution trouver le pacha, et étant en sa présence : « Tu m'as séduit, lui dit-il, en « me faisant renoncer à ma religion, qui est la bonne « et la véritable, et me faisant passer à la tienne, qui « est fausse. Or je te déclare que je suis chrétien ; et « pour te montrer que j'abjure de bon cœur ta créance « et la religion des Turcs, je rejette et déteste le tur« ban que tu m'as donné. » Et en disant ces paroles, il jeta ce turban par terre et le foula aux pieds ; et puis il ajouta : « Je sais que tu me feras mourir, mais il ne « m'importe, car je suis prêt de souffrir toutes sortes « de tourments pour Jésus-Christ mon Sauveur. » En effet, le pacha, irrité de cette hardiesse, le condamna aussitôt à être brûlé tout vif ; ensuite de quoi on le dépouilla, lui laissant seulement un caleçon ; on lui mit une chaîne au cou, et on le chargea d'un gros poteau pour y être attaché et brûlé ; et, sortant en cet état de la maison du pacha pour être conduit au lieu du supplice, comme il se vit environné de Turcs, de renégats et même de chrétiens, il dit hautement ces belles paroles : « Vive Jésus-Christ, et triomphe pour jamais la « foi catholique, apostolique et romaine ! Il n'y en a « point d'autre en laquelle on se puisse sauver. » Et,

cela dit, il s'en alla constamment souffrir le feu, et recevoir la mort pour Jésus-Christ.

« Or le plus grand sentiment que j'aie d'une si belle action, c'est que ce brave jeune homme avait dit à ses compagnons : « Quoique j'appréhende la mort, je sens « néanmoins quelque chose là dedans (portant la main « à son front) qui me dit que Dieu me fera la grâce de « souffrir le supplice qu'on me prépare. Notre-Seigneur « lui-même a appréhendé la mort, et néanmoins il a « enduré volontairement de plus grandes douleurs que « celles qu'on me fera souffrir; j'espère en sa force et « en sa bonté. » Il fut donc attaché à un poteau, et le feu fut allumé autour de lui, qui lui fit rendre bientôt entre les mains de Dieu son âme pure comme l'or qui a passé par le creuset. M. Le Vacher, qui l'avait toujours suivi, se trouva présent à son martyre; quoique un peu éloigné, il lui leva l'excommunication qu'il avait encourue, et lui donna l'absolution, sur le signal dont il était convenu avec lui, pendant qu'il souffrait avec tant de constance.

« Voilà, Messieurs, continue saint Vincent de Paul en racontant ce martyre, comment est fait un chrétien[1]. »

D'autres martyres ne furent pas moins admirables. « Il n'y a pas longtemps, écrivait M. Guérin à saint Vincent de Paul, en 1646, que, pour contraindre une jeune femme à renier Jésus-Christ, ces cruels lui donnèrent plus de cinq cents coups de bâton, et non contents de cela, comme elle était à demi morte par terre, deux d'entre eux la foulèrent avec les pieds sur les épaules avec une telle violence, qu'ils lui crevèrent les mamelles, et elle finit ainsi glorieusement sa vie en la confession de Jésus-Christ. » Le même M. Guérin écrivait l'année suivante, juin 1647 : « Nous avons ici un

---

[1] Abelly, t. I, p. 374 à 376.

petit garçon de Marseille, âgé de treize ans, lequel, depuis qu'il a été pris et vendu par les corsaires, a reçu plus de mille coups de bâton pour la foi de Jésus-Christ, qu'on voulait lui faire renier par force; on lui a, pour ce même sujet, déchiré la chair d'un bras, comme on ferait une carbonnade pour la mettre dessus le gril; après quoi ayant été condamné à quatre cents coups de bâton, c'est-à-dire à mourir ou à se faire Turc, j'allai promptement trouver son patron, je me jetai trois ou quatre fois à genoux devant lui, les mains jointes, pour le lui demander; il me le donna pour deux cents piastres, et, n'en ayant point, j'empruntai cent écus à intérêt, et un marchand donna le reste. » — « Une barque française, dit M. Jean Le Vacher en l'une de ses lettres écrites à saint Vincent, ayant échoué sur la côte de Tunis, six hommes, s'étant sauvés du naufrage, tombèrent entre les mains des Maures, qui, les ayant menés à Tunis, les vendirent comme esclaves, et quelque temps après le dey, les voulant faire Turcs, en contraignit deux à force de bastonnades de renier la foi de Jésus-Christ; deux autres moururent constamment dans les tourments, plutôt que de consentir à une telle infidélité; et comme il en voulait faire autant aux deux qui restaient, la charité nous obligea de les tirer de ce péril; nous composâmes pour leur rachat à six cents piastres, et j'ai répondu pour deux cents; ils sont maintenant en liberté. Pour moi, j'aime mieux souffrir en ce monde que d'endurer qu'on renie mon divin Maître; et je donnerais volontiers mon sang et ma vie, voire mille vies, si je les avais, plutôt que de permettre que des chrétiens perdent ce que Notre-Seigneur leur a acquis par sa mort[1]. »

Ce n'était pas seulement pour la foi que les pauvres captifs mouraient, c'était pour conserver la pureté et

[1] Abelly, t. I, p. 403.

la chasteté. « Je crois être obligé, écrit M. Guérin à saint Vincent de Paul au mois d'août 1646, de vous faire savoir que le jour de la sainte Anne, un second Joseph fut sacrifié en cette ville de Tunis, pour la conservation de sa chasteté, après avoir résisté plus d'un an aux violentes sollicitations de son impudique patronne, et reçu plus de cinq cents coups de bâton pour les faux rapports que faisait cette louve. Enfin il a remporté la victoire en mourant glorieusement pour n'avoir voulu offenser son Dieu. Il fut trois jours attaché à une grosse chaîne, où je l'allai visiter, afin de le consoler et de l'exhorter à souffrir plutôt tous les tourments du monde que de contrevenir à la fidélité qu'il devait à Dieu. Il se confessa et communia; et après il me dit : « Monsieur, qu'on me fasse souffrir « tant qu'on voudra, je veux mourir chrétien; » et quand on le vint prendre pour le conduire au supplice, il se confessa encore une fois, et Dieu voulut, pour sa consolation, qu'il nous fût permis de l'assister à la mort; ce qui n'avait jamais été accordé parmi ces inhumains. La dernière parole qu'il dit, en levant ses yeux au ciel, fut celle-ci : « O mon Dieu, je meurs « innocent ! » Il mourut très courageusement, n'ayant jamais fait paraître aucuns signes d'impatience parmi les cruels tourments qu'on lui fit souffrir; après quoi nous lui fîmes des obsèques très honorables. Sa méchante et impudique patronne ne porta pas loin la peine due à sa perfidie; car le patron, étant de retour dans sa maison, la fit promptement étrangler, pour achever de décharger sa colère. Ce saint jeune homme était Portugais de nation, âgé de vingt-deux ans. J'invoque son secours, et comme il nous aimait sur la terre, j'espère qu'il ne nous aimera pas moins dans le ciel[1]. »

---

[1] Abelly, t. I, p. 388.

Un autre martyre non moins beau eut lieu peu après. « Un jeune esclave étant sollicité et presque violenté par son malheureux patron de se laisser aller à lui pour commettre un péché abominable, il lui résista courageusement; mais, étant arrivé qu'en se défendant de ses violences il le blessa au visage, ce méchant homme, poussé de rage et de fureur, alla faussement se plaindre au juge que son esclave l'avait voulu tuer; de sorte qu'au lieu que lui-même méritait d'être brûlé pour sa brutalité exécrable, on fit mourir par le feu ce valeureux chrétien, qui supporta constamment ce cruel martyre[1]. »

On ne se lasse pas de raconter de pareils faits. « Deux Anglais, écrit M. Guérin, se sont convertis à notre sainte foi, qui servent d'exemple à tous les autres catholiques. Il y en a un troisième qui n'a que onze ans, l'un des plus beaux enfants qu'on puisse voir et un des plus fervents qu'on puisse souhaiter, et d'ailleurs grandement dévot à la sainte Vierge, laquelle il invoque continuellement, afin qu'elle lui obtienne la grâce de mourir plutôt que renier ou offenser Jésus-Christ; car c'est le dessein de son patron, qui ne le garde que pour lui faire renier la foi chrétienne, et qui emploie toutes sortes de moyens pour cela. Si on pouvait nous envoyer deux cents piastres, nous le retirerions de ce danger, et il y aurait sujet d'espérer qu'un jour, avec la grâce de Dieu, ce serait un second Bède, tant il a d'esprit et de vertu, car on ne voit rien en lui qui tienne de l'enfant; il fit profession de la foi catholique le jeudi de la semaine sainte du carême dernier, et communia le même jour, ce qu'il réitère souvent. Il a déjà été battu deux fois de coups de bâton, pour être contraint de renier Jésus-Christ. A la dernière fois il dit à son patron pendant qu'il le frappait : « Coupe-

---

[1] Abelly, t. I, p. 389.

« moi le cou si tu veux, car je suis chrétien, et je ne « serai jamais autre. » Il m'a plusieurs fois protesté qu'il est résolu de se laisser assommer de coups et de mourir plutôt que de renoncer à Jésus-Christ. Toute sa vie est admirable en un âge si jeune et si tendre; je puis dire en vérité que c'est un petit temple où repose le Saint-Esprit[1]. »

Terminons par l'histoire admirable de ces deux amis, l'un Français et l'autre Anglais: « Tous deux enlevés de leur pays par les corsaires de Barbarie, et ensuite vendus comme des esclaves à deux différents maîtres, qui demeuraient en ladite ville assez près l'un de l'autre; la commodité du voisinage, l'égalité de l'âge, la ressemblance de fortune et de condition, firent qu'ils contractèrent ensemble une étroite amitié, en sorte qu'ils se chérissaient comme frères.

« L'Anglais, qui était luthérien, fut gagné à Dieu par le Français, qui était bon catholique, et, ayant été instruit par M. Le Vacher, il abjura son hérésie et embrassa de tout son cœur la religion catholique, en laquelle il fut tellement confirmé par les entretiens de son cher compagnon, que quelques marchands anglais hérétiques étant venus à Tunis pour racheter des esclaves de leur pays et de leur religion, et l'ayant voulu mettre de ce nombre, il leur déclara hautement qu'il était catholique par la grâce de Dieu, et qu'il aimait mieux demeurer toute sa vie esclave, en professant la religion catholique, que de renoncer au bonheur de cette profession pour recouvrer sa liberté.

« Étant donc ainsi demeurés tous deux dans l'esclavage, ils continuaient de se voir souvent, et leurs entretiens plus ordinaires étaient de s'encourager l'un l'autre à conserver toujours inviolable en leurs cœurs la foi de Jésus-Christ, et de la professer extérieurement

---

[1] Abelly, t. I, p. 396.

avec constance, sans craindre tous les tourments qu'on pourrait employer pour les contraindre d'y renoncer; et il semblait que Dieu les préparait de la sorte, pour les prévenir et fortifier contre les assauts qu'on devait livrer à leur courage; car leurs patrons, poussés par l'esprit malin, redoublèrent les mauvais traitements qu'ils leur faisaient pour les forcer de renier Jésus-Christ; ce qui alla jusqu'à un tel excès d'inhumanité, que plusieurs fois, après les avoir assommés de coups, ils les laissaient comme morts étendus sur la terre. Le Français, étant un jour en cet état, fut visité par son compagnon; car, demeurant près l'un de l'autre, ils se dérobaient souvent pour s'entretenir, se consoler et s'encourager mutuellement, se rapportant ce qu'ils avaient souffert pour Jésus-Christ. Le petit Anglais donc, ayant rencontré son ami couché par terre, l'appela par son nom, pour savoir s'il était vif ou mort, et l'autre pour réponse lui dit : « Je suis chrétien pour la « vie, » qui furent les premières paroles qu'il prononça aussitôt que les forces lui furent revenues; et alors ce bon Anglais se mit à baiser les pieds tout meurtris et sanglants de son cher compagnon; et, comme il était en cette action, quelques Turcs étant survenus et, tout étonnés, lui ayant demandé pourquoi il faisait de la sorte, il leur répondit constamment : « J'honore les membres qui viennent de souffrir pour « Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Dieu; » de quoi ces infidèles irrités le chassèrent et mirent dehors avec injures; ce qui ne fut pas une petite affliction pour le Français, qui était beaucoup consolé de sa présence. Et quelque temps après le Français, étant guéri de ses plaies, entra un jour dans le logis du patron du petit Anglais, pour le visiter à son ordinaire; il le trouva dans le même état où il avait lui-même été, étendu de son long, sur une natte de jonc, à demi mort des coups qu'il avait reçus; et quoiqu'il le vît environné de quel-

ques Turcs et de son patron même qui venait d'exercer sur lui sa rage, se sentant néanmoins touché d'un si triste spectacle, et fortifié d'une grâce particulière, il entra courageusement dans la chambre, et, s'approchant de son cher ami, lui demanda en présence de ces infidèles ce qu'il aimait davantage, ou Jésus-Christ ou Mahomet; et le pauvre petit Anglais parmi ses douleurs ayant répondu hautement que c'était Jésus-Christ, qu'il était chrétien et qu'il voulait mourir chrétien, les Turcs, l'ayant entendu, se mirent en grande colère contre le Français, et l'un d'eux, qui portait deux couteaux à ses côtés, le menaça de lui en couper les oreilles; et comme il s'avançait vers lui pour cet effet, ce petit champion de Jésus-Christ ne lui en donna pas le temps; car, dès qu'il le vit approcher, il se jeta sur ses couteaux et lui en prit un, duquel aussitôt il se coupa lui-même une oreille, pour montrer à ces barbares qu'il ne craignait point leurs menaces; et, la tenant à la main toute sanglante, il eut la hardiesse de leur demander s'ils voulaient encore l'autre, et il l'aurait, en effet, coupée pour témoigner l'estime qu'il faisait de sa religion et sa résolution de souffrir la mort plutôt que d'y renoncer, si on ne lui eût ôté le couteau des mains.

« Le courage de ces deux jeunes chrétiens étonna tellement ces infidèles, qu'ils perdirent toute espérance de leur pouvoir faire abandonner la foi de Jésus-Christ. Ce fut pourquoi ils ne leur en parlèrent plus; et Dieu, après avoir ainsi éprouvé leur fidélité et leur constance, les tira à lui l'année suivante par une maladie contagieuse, qui acheva de purifier leurs âmes et de les rendre dignes de la couronne qu'il leur avait préparée dans le ciel[1]. »

A chacune de ces nouvelles, saint Vincent de Paul

[1] Abelly, t. I, p. 398 à 400.

tressaillait. Tant de foi, un courage si héroïque le ravissait. Il épanchait sa joie, sa reconnaissance, dans des lettres admirables. Il remerciait ses missionnaires avec effusion. Mais, grand Dieu! qu'il leur en coûtait d'argent, de fatigues, d'efforts, de sueurs et de sang pour arriver à de tels résultats! « Hélas! écrivait M. Le Vacher, qu'une partie de tant de millions qu'on emploie parmi les chrétiens en vaines superfluités et délices seraient ici bien mieux employés pour soulager ces pauvres âmes au milieu de tant d'amertumes qui les suffoquent! J'ai tâché, avec le secours de la grâce de Dieu, d'assister les hommes et les femmes, selon mon petit pouvoir; mais nous sommes en un pays où il faut acheter à beaux deniers comptants la permission de bien faire aux misérables; car, pour obtenir licence de leur parler, il m'a fallu donner de bon argent à leurs patrons, aussi bien que pour faire déchaîner les esclaves de quelques galères qui étaient prêtes à faire voyage et me les faire amener dans les bagnes, non pas toutes les chiourmes à la fois, mais les unes après les autres, pour les confesser, leur dire la sainte messe et les communier; ce qui a été fait avec fruit et bénédiction, par la miséricorde de Dieu. » Et dans une autre lettre : « Deux galères, dit-il, partirent hier pour aller en course, sur lesquelles il y a plus de cinq cents esclaves chrétiens, qui tous, par la grâce de Dieu, se sont mis en bon état. Oh! combien cette journée leur fut douloureuse, et combien de bastonnades furent déchargées sur leurs pauvres corps par les infâmes renégats qui font la charge de comites! Je sais bien que les forçats des galères de France ne sont pas mieux traités; mais il y a cette différence, que les forçats de France y sont condamnés pour leurs crimes, et que les esclaves de Barbarie ne sont dans toutes leurs peines et souffrances que parce qu'ils sont bons chrétiens et fidèles à Dieu. Le jour que ces pauvres gens communièrent et

qu'ils furent ensuite ramenés sur les galères, je leur fis un petit festin, leur faisant distribuer deux bœufs et cinq cents et tant de pains; et de plus je fis donner à chaque galère un quintal de biscuit blanc, pour être départi à ceux d'entre eux qui tomberaient malades dans le voyage[1]. »

Où trouver tant d'argent? Mais saint Vincent de Paul en trouvait toujours. Rien que pour cette œuvre, la pieuse duchesse d'Aiguillon lui donna une fois quatorze mille livres (quarante-deux mille francs). Une autre fois elle versa dans ses mains jusqu'à quarante mille livres (cent vingt mille francs) pour le même objet. Un simple bourgeois de Paris, qui refusa de dire son nom, lui apporta un matin une somme de trente mille livres. Et que dire d'une foule de petites sommes qu'il recevait chaque jour! La France, attendrie, ne savait plus rien lui refuser. Il put ainsi racheter plus de douze cents esclaves parmi les plus exposés, et envoyer à ses missionnaires pour le soulagement des malheureux captifs près de douze cent mille livres.

Mais ce n'était pas seulement de l'argent que coûtait cette grande œuvre de la rédemption des captifs, c'était du sang. Tous les jours saint Vincent de Paul apprenait les souffrances ou le martyre de quelqu'un de ses missionnaires. « Il y va du feu pour nous, écrivait M. Novelli, si nous étions surpris chez un Turc dans l'exercice de la religion. » — « On ne pouvait mettre le pied dehors, vêtu du costume ecclésiastique, sans être suivi de bandes de Turcs qui vous crachaient au visage et vous donnaient des soufflets. » En allant visiter un bagne, M. Guérin est rencontré par des Turcs qui le chargèrent de coups et essayèrent de l'étrangler. Un jour, M. Le Vacher est appelé chez le dey : « Sors de la ville, lui dit sans préambule le bar-

[1] Abelly, t. I, p. 391.

bare, et n'y remets jamais les pieds; car j'ai appris que par tes artifices tu empêches les chrétiens qui pensent à changer de religion de se faire Turcs et d'embrasser la loi de Mahomet. » M. Guérin est contraint de demeurer caché pendant un mois, attendant l'heure qu'on vînt le prendre pour le faire brûler; ce à quoi il était résolu. Bref, tous les missionnaires étaient sans cesse menacés du feu, de la corde, du bâton et d'autres supplices, et ils en ressentaient à chaque instant les atteintes[1]. Quand ils ne meurent pas de fatigues ou sous les coups, c'est la peste qui les emporte. M. Novelli, nous l'avons dit, meurt à l'âge de trente ans, après une année seulement d'apostolat, et « sa mort arrache à saint Vincent de Paul bien des larmes à diverses reprises[2] ». M. Le Sage et M. Dieppe, qu'on envoie pour remplir le vide, succombent à leur tour à une année de distance (mai 1648-1649), emportés par la peste. M. Guérin, qui a échappé avec tant de peine au bûcher, succombe à son tour, sans autre regret que de n'être pas mort sur le bûcher. « C'était une des âmes les plus pures, les plus détachées, et des plus à Dieu et au prochain que j'aie jamais connues, disait saint Vincent de Paul. Oh ! quelle perte pour les pauvres ! et quelle perte pour nous ! »

Mais la peste n'a qu'un temps, les exactions et les avanies recommencent toujours. Et le titre de consul n'en exempte pas, au contraire. Se sentant protégés par une mer infranchissable, les beys d'Alger et de Tunis ne négligent rien pour les abreuver d'amertume et les obliger à s'en aller. Nous avons déjà vu M. Le Vacher, consul et prêtre, chassé ignominieusement de Tunis. Une autre fois, le bey le fait venir. Un chevalier de Malte lui a enlevé deux cent soixante-quinze

---

[1] Abelly, t. I, p. 364.
[2] *Ibid.*, p. 365.

piastres. « Tu vas me les rendre, » dit le bey. Et comme le consul déclarait que cette dette ne le regardait pas : « Dis tout ce que tu voudras; mais il me faut mes deux cent soixante-quinze piastres, ou tu le payeras de ta vie. » Un autre consul, M. Husson, est chassé ignominieusement de Tunis, sans aucune forme de procès. M. Le Vacher n'y échappe pas. On le met à la gueule d'un canon, et « c'est de son sein homicide, dit M^gr Dupuch, qu'il s'élance vers les cieux ».

Et c'étaient des consuls qui étaient traités ainsi, des représentants du roi Louis XIV ! des hommes qui portaient en eux la majesté de la France ! Notre saint en bondissait d'indignation. On lui conseilla d'abandonner une œuvre stérile pour laquelle il avait recouru en vain à Mazarin et à Louis XIV. « Oh ! non, disait-il à un missionnaire, je ne suis pas convaincu des motifs que vous m'écrivez d'abandonner l'œuvre commencée. Si le salut d'une âme est de telle importance, qu'on doive exposer la vie temporelle pour le procurer, comment pourrions-nous en abandonner un si grand nombre pour la crainte de quelque dépense ? » Et il ajoutait cette raison superbe : « Quand il n'arriverait d'autre bien de ces stations que de faire voir à cette terre maudite la beauté de notre sainte religion, en y envoyant des hommes qui traversent les mers, qui quittent volontairement leur pays et leurs commodités, et qui s'exposent à mille outrages pour la consolation de leurs frères affligés, j'estime que les hommes et l'argent seraient bien employés. »

Et non seulement il ne voulait pas abandonner l'œuvre des esclaves, mais, voyant qu'il ne pouvait plus compter sur la France, il conçut la pensée hardie de lever lui-même une flotte, et de faire châtier par les armes ceux qui se jouaient ainsi du sang chrétien et de l'honneur français. Il entama des négociations avec un

marin intrépide, connu sous le nom du chevalier Paul, qui, né dans une barque, s'étant caché à sept ans dans un navire prêt à lever l'ancre, et embarqué ainsi malgré le capitaine, devint rapidement de mousse matelot, de matelot soldat, de soldat capitaine, et enfin à force d'exploits merveilleux chef d'escadre, lieutenant général et vice-amiral des mers du Levant. Notre saint l'avait rencontré un jour chez le cardinal Mazarin, et au sortir du palais il lui avait confié son projet. Une expédition pareille, si hasardeuse et si belle, n'était pas pour déplaire au chevalier Paul. Il l'accueillit avec enthousiasme. Saint Vincent s'occupa immédiatement de réunir les fonds nécessaires, et, afin d'écarter tous les obstacles, il obtint même du cardinal-ministre et de Louis XIV, par l'entremise de la duchesse d'Aiguillon, que cette expédition, au lieu de n'être qu'une expédition privée, revêtirait une sorte de cachet officiel. On a un certain nombre de lettres de saint Vincent de Paul destinées à exciter le zèle du chevalier Paul et à préparer l'expédition. « Je vous prie, écrivait-il à M. Get, supérieur à Marseille, de voir le chevalier de ma part, de le congratuler de ce dessein; qu'il n'appartient qu'à lui de faire de tels exploits; qu'il en a déjà faits de fort beaux; que son courage, avec sa bonne conduite et ses bonnes intentions, donne sujet d'espérer un heureux succès de cette entreprise; que je m'estime heureux de porter son nom et de lui avoir fait autrefois la révérence chez M. le cardinal, et que je lui fais un renouvellement des offres de mon obéissance... Vous l'entretiendrez du traitement qui a été fait à M. le consul d'Alger (M. Barreau), et lui pourrez dire qu'il relèvera la France des insultes que ces barbares prennent sur elle; qu'il ne saurait faire une œuvre plus agréable à Notre-Seigneur[1]. » Et encore : « J'ai été fort consolé

[1] *Lettres*, t. IV, p. 25, n° 1602.

de votre lettre, qui m'apprend votre voyage à Toulon et ce que vous avez négocié avec M. le commandeur Paul; en quoi il me semble que vous ne pouviez agir avec plus de discrétion et de succès que vous avez fait. Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de celle qu'il vous a fait trouver dans le cœur de ce vaillant homme et de la disposition qu'il a d'aller en Barbarie faire les choses que vous me mandez. J'ai mis en délibération si je devais me donner l'honneur de lui écrire pour l'en remercier; mais je m'en suis trouvé indigne, pour n'avoir des paroles répondantes à l'honneur de son affection et à la grandeur de son courage. Je me propose seulement de célébrer la sainte messe en actions de grâces à Dieu des témoignages qu'il vous a donnés de l'une et de l'autre, et pour prier sa divine bonté qu'elle le conserve pour le bien de l'État et bénisse ses armes de plus en plus[1]. »

Tout était donc à peu près préparé, lorsque saint Vincent de Paul mourut, et l'expédition n'eut pas lieu. Mais l'idée de cette expédition ne mourut pas avec notre saint. Recueillie par la pieuse duchesse d'Aiguillon et transmise par elle au duc de Beaufort, commandant de l'armée navale, reprise avec plus de vigueur par Tourville, elle eut un commencement d'exécution sous l'amiral Duquesne, qui jeta un millier de bombes dans Alger; ce qui obligea les Turcs à capituler et ce qui excita parmi les chrétiens d'Occident et surtout parmi les Français un véritable enthousiasme. Bossuet s'en fit l'interprète, en prononçant l'oraison funèbre de la reine de France Marie-Thérèse : « Avant Louis, la France, presque sans vaisseaux, tenait en vain aux deux mers; maintenant on les voit couvertes, depuis le levant jusqu'au couchant, de nos flottes victorieuses; et la hardiesse française porte partout la terreur avec

[1] *Lettres*, p. 76, nº 1644.

le nom de Louis. Tu céderas ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté. Tu disais en ton cœur avare : Je tiens la mer sous mes lois, et les nations sont ma proie. La légèreté de tes vaisseaux te donnait de la confiance ; mais tu te verras attaqué dans tes murailles, comme un oiseau ravisseur qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid, où il partage son butin à ses petits. Tu rends déjà tes esclaves. Louis a brisé les fers dont tu accablais ses sujets, qui sont nés pour être libres sous son glorieux empire. Tes maisons ne sont plus qu'un amas de pierres. Dans ta brutale fureur tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment assouvir ta rage impuissante. Mais nous verrons la fin de tes brigandages. Les pilotes étonnés s'écrient par avance : Qui est semblable à Tyr ? et toutefois elle s'est tue dans le milieu de la mer, et la navigation va être assurée par les armes de Louis[1]. » Hélas ! il fallait attendre encore cent cinquante ans pour voir se réaliser, par le petit-fils de Louis XIV, les vues patriotiques de saint Vincent de Paul. Le Père Lacordaire, parlant du bienheureux Pierre Fourrier, a écrit : « Enfin que Dieu soit loué ! il se trouva qu'un curé de village avait l'âme d'un consul romain[2]. » Disons avec encore plus de raison : Il se trouva qu'un pauvre vieillard de quatre-vingt-cinq ans avait en lui l'âme d'un roi !

Les enfants de saint Vincent de Paul, toujours animés de l'esprit de leur père, continuèrent leurs charitables assistances aux captifs de Barbarie, jusqu'à ce que la prise d'Alger, en 1830, mît fin aux incursions des pirates musulmans.

---

[1] Bossuet, *Oraisons funèbres,* t. XII, p. 513 ; Paris, Louis Vivès, 1864.

[2] Lacordaire, *Œuvres,* t. VIII, p. 68.

# CHAPITRE II

Les prêtres de la Mission franchissent les frontières de la France et se répandent dans le monde entier (suite). — Saint Vincent envoie des missionnaires en Irlande, en Ecosse, en Pologne, en Italie, à Madagascar.

Pendant que saint Vincent de Paul envoyait un certain nombre de ses prêtres soutenir les chrétiens qui gémissaient sous le bâton des Turcs, il en envoyait d'autres du côté de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Écosse pour venir en aide aux catholiques accablés par la haine des protestants. C'était sur la désignation du pape Innocent X qu'il avait pris cette résolution, à laquelle son cœur ne le portait que trop. Il avait vu, pendant sa longue vie, l'Angleterre donner les plus étranges exemples d'instabilité religieuse. Catholique depuis quinze siècles, surnommée l'île des saints, elle avait abandonné sa vieille foi en masse, sans résistance, à la voix de son roi Henri VIII, apostat et débauché (1534). Vingt ans après, de protestante elle était redevenue catholique, avec la même facilité, sans plus de résistance, sous le gouvernement de la reine Marie (1554). Marie morte, Élisabeth lui ayant succédé, elle était redevenue protestante (1562). Et maintenant elle se préparait à redevenir catholique. Il est vrai que son roi Charles I^er^ était protestant ; mais, d'un caractère doux et faible, il venait d'épouser Henriette de France,

la sœur du pieux Louis XIII, la fille d'Henri IV ; et les catholiques n'avaient pas assez dissimulé leur joie. Par une imprudence qu'on allait payer cher, la jeune reine avait fait son entrée solennelle à Londres entourée d'évêques, de prêtres et de religieux. Le Père de Bérulle et douze oratoriens ne la quittaient pas. Le contrat de mariage stipulait que la religion catholique aurait la liberté et la publicité de son culte. On n'avait rien eu de plus pressé que d'ériger dans le palais une superbe chapelle catholique. « A l'arrivée de la reine, dit Bossuet, les catholiques respirèrent. Cette chapelle royale, qu'elle fit bâtir avec tant de magnificence dans son palais de Sommerset, rendait à l'Église sa première forme. Henriette, digne fille de saint Louis, y animait tout le monde par son exemple, et y soutenait avec gloire par ses retraites, par ses prières et par ses dévotions, l'ancienne réputation de la très chrétienne maison de France. Les prêtres de l'Oratoire, que le grand Pierre de Bérulle avait conduits avec elle, et après eux les Pères capucins y donnèrent, par leur piété, aux autels leur véritable décoration, et au service divin sa majesté naturelle. Les prêtres et les religieux zélés et infatigables pasteurs de ce troupeau affligé, qui vivaient en Angleterre pauvres, errants, travestis, « desquels aussi le monde n'était pas digne, » venaient reprendre avec joie les marques glorieuses de leur profession dans la chapelle de la reine ; et l'Église désolée, qui autrefois pouvait à peine gémir librement et pleurer sa gloire passée, faisait retentir hautement les cantiques de Sion dans une terre étrangère. » Bossuet continue : « Les conversions étaient innombrables ; et ceux qui en ont été témoins oculaires nous ont appris que, pendant trois ans de séjour qu'elle a fait dans la cour du roi son fils, la seule chapelle royale a vu plus de trois cents convertis, sans parler des autres, abjurer saintement leurs erreurs entre les mains de ses aumô-

niers[1]. » Un évêque avait, en plein Londres, officié publiquement et confirmé dix-huit mille catholiques[2]. Tout était à l'espérance, et Bossuet s'en faisait l'écho dans l'oraison funèbre de la reine Henriette : « Si mon jugement ne me trompe pas ; si, rappelant la mémoire des siècles passés, j'en fais un juste rapport à l'état présent, j'ose croire, et je vois les sages concourir à ce sentiment, que les jours d'aveuglement sont écoulés, et qu'il est temps, désormais, que la lumière revienne[3]. »

C'est pour aider à ce mouvement qu'Innocent X, sur la demande de la reine d'Angleterre, Henriette de France, invita saint Vincent de Paul à diriger de ce côté quelques-uns de ces missionnaires dont on commençait à raconter les merveilles. Notre saint se hâta de répondre à cette invitation. Seulement, au lieu d'envoyer ses prêtres en Angleterre, où travaillaient alors les oratoriens, les capucins et les jésuites, il partagea en deux la petite bande dont il pouvait disposer, et en envoya une partie en Irlande et l'autre en Écosse.

Depuis Henri VIII, l'Irlande avait commencé son long martyre. Ni les promesses, ni les menaces, ni la perte de ses biens, ni la mort, n'avaient pu lui arracher sa vieille indépendance et sa foi catholique. Après des insurrections partielles pour rejeter un joug odieux, elle venait de faire, en 1641, un suprême effort. Elle s'était soulevée en masse au cri de : *Pro Deo, et rege et patria Hibernia, unanimes !* indiquant par cette devise qu'elle n'entendait pas se séparer de l'Angleterre et de son roi, mais que dans cette union elle voulait garder son indépendance et sa foi religieuse. Acclamée par

---

[1] Bossuet, *Œuvres,* t. XII, p. 445 à 447; Paris, Louis Vivès, 1864.
[2] Michelet, *Histoire de France,* t. XI, p. 262.
[3] Bossuet, *Œuvres,* p. 446.

l'assemblée générale de Kilkenny, déclarée juste et légitime par un concile national, la guerre n'en fut pas moins malheureuse. L'Irlande fut écrasée par des forces supérieures. Elle vit ses terres saisies, ses évêques et ses prêtres condamnés à mort, ses jeunes filles déportées en Amérique, ses plus vaillants citoyens enfermés dans des cachots. Que peut cependant la violence contre la foi ? Depuis le mariage d'Henriette de France, l'Irlande se reprenait à espérer, et elle se rejetait dans cette religion à laquelle elle avait fait de si grands sacrifices. L'heure était donc favorable pour l'arrivée des prêtres de la Mission. Consoler les victimes, soutenir les faibles, préparer les futurs martyrs était un assez beau champ à leur zèle. Comme la duchesse d'Aiguillon avait fourni à saint Vincent de Paul de l'argent pour ses missions d'Afrique, les présidentes de Lamoignon et de Herse lui en donnèrent pour sa mission d'Irlande. Il fit donc partir immédiatement huit missionnaires, dont cinq étaient Irlandais, et les dirigea sur Limerick et Cashel, dont les évêques appelaient à grands cris les prêtres de la Mission. A Limerick, leurs succès furent considérables. On venait non seulement de la ville, mais de tous les pays environnants, pour assister à leurs exhortations « simples, claires et pathétiques », à leurs catéchismes « familiers et solides », et pour faire des confessions générales. On en entendit plus de vingt mille. Il fallait quelquefois attendre des jours et des semaines, à cause des foules immenses qui entouraient les confesseurs. Il en fut de même à Cashel et dans d'autres villes, où ils entendirent plus de quatre-vingt mille confessions générales, avec des biens sans nombre dont on ignorera à jamais le détail, saint Vincent de Paul ayant défendu d'en écrire un mot, disant « qu'il suffisait que Dieu connût ce qui s'y était fait », et ajoutant « que le sang de ces martyrs ne serait pas en oubli devant Dieu, et que tôt ou tard il servirait à la produc-

tion de nouveaux catholiques [1] ». Ce qui est arrivé. Car peu après, la tête de Charles Ier étant tombée sur l'échafaud et Cromwell nommé protecteur, d'horribles persécutions fondirent de nouveau sur l'Église d'Irlande. Les missionnaires durent se disperser et se cacher. Mais les fruits de leur passage ne disparurent pas avec eux; « car il n'y eut pas un des curés et pasteurs des lieux où la mission avait été faite qui abandonnât ses ouailles; mais tous demeurèrent constamment pour les assister et défendre jusqu'à ce qu'ils furent mis à mort ou bannis pour la confession de la foi catholique. » Le maire et trois des principaux habitants de Limerick montèrent sur l'échafaud ; s'étant vêtus de leurs plus beaux habits, en signe de leur bonheur de donner leur vie pour Dieu, et « avant que d'être exécutés ils firent des harangues qui tirèrent les larmes des yeux de tous les assistants et même des hérétiques, déclarant au ciel et à la terre qu'ils mouraient pour la confession et la défense de la religion catholique ; ce qui confirma grandement tous les autres catholiques à conserver leur foi et à souffrir plutôt toutes sortes d'extrémités que de manquer à la fidélité qu'ils devaient à Dieu [2] ». De tels exemples n'ont pas été perdus. Enflammée par de tels souvenirs, l'Irlande a traversé trois siècles de spoliations et de souffrances, et elle est restée fidèle.

L'entrée des prêtres de la Mission en Écosse eut lieu en 1651 ; elle fut plus difficile. L'Écosse n'avait pas défendu sa foi comme l'Irlande ; elle avait défailli dès le premier jour, et la réforme y avait pris un caractère formidable. Le fanatique Knox et son successeur, plus dangereux encore, Melvil, avaient mis à feu les églises et les couvents, chassé et massacré les évêques et les

---

[1] Abelly, t. I, p. 418.
[2] *Ibid.*, p. 417.

prêtres, et offert de grandes sommes d'argent à qui en livrerait un seul. Les prêtres de la Mission y entrèrent donc avec des précautions infinies, déguisés en marchands, et s'étant embarqués non pas à Calais, mais en Hollande, d'où leur départ devait être moins remarqué. Un jeune Écossais catholique, nommé Mac-Donnel, leur servait d'interprète et de couverture. Mais à peine ils ont mis le pied en Écosse, qu'ils sont reconnus par un prêtre apostat, dénoncés et obligés de se cacher. Dans leur solitude, les deux chefs de la Mission, M. Duiguin et M. Le Blanc, délibèrent : Le mieux n'était-il pas de se séparer ? M. Le Blanc resterait en Écosse, où seul il attirerait moins les regards, et M. Duiguin, plutôt que de rentrer en France, essayerait de se jeter dans les îles Hébrides. C'étaient de petites îles, situées sur la côte à l'ouest de l'Écosse, sans rapports les unes avec les autres, et toutes plongées dans la dernière des misères. Après avoir chassé les prêtres catholiques, la Réforme y avait envoyé quelques prêtres apostats ; mais la pauvreté y étant si grande, ceux-ci avaient disparu ; et depuis cinquante ans, ces peuples vivaient sans prêtres, sans religion, sans culte, ignorant jusqu'au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. « On y trouvait des vieillards de quatre-vingts ans, de cent ans, qui n'étaient pas baptisés [1]. » M. Duiguin commença donc d'aller d'île en île, assisté de deux hommes, l'un pour « l'aider à ramer dans le passage d'une île à l'autre, ou pour porter ses ornements sacerdotaux et son petit bagage dans des trajets à pied de quatre ou cinq lieues par les plus affreux chemins, qu'il fallait faire quelquefois avant de dire la messe ; l'autre, comme catéchiste et comme servant ». La vie était dure : « Un seul repas par jour, consistant en pain d'orge ou d'avoine, avec un peu de fromage ou de

[1] Abelly, t. I, p. 464.

beurre salé ; quelquefois jeûne absolu, quand il avait dû passer des montagnes désertes et inhabitées ; jamais ou presque jamais de viande, car on n'en trouvait que chez les gentilshommes, mais si mal et si salement accommodée, si salement étalée à terre sur un peu de paille, servant à la fois de table et de siège, de nappe et de serviette, de plat et d'assiettes, qu'elle lui avait soulevé le cœur. D'en acheter lui-même pour l'accommoder à la manière de France, il ne l'avait pu : là pas de boucher ni de vente en détail ; il lui aurait fallu acheter un bœuf ou un mouton tout entier, et qu'en faire dans des marches continuelles pour administrer le baptême et les autres sacrements ? Il y avait bien du poisson sur les côtes ; mais, peu industrieux et fainéants, les insulaires ne savaient ou ne voulaient pas pêcher[1]. » Heureusement, dans cette pauvreté, d'immenses consolations le soutenaient. A Vista, il convertit le plus grand seigneur de l'île, M. de Clanranald, sa femme, son fils et tous les gentilshommes leurs sujets avec leurs familles[2]. A Egga et Cauna, il convertit huit à neuf cents personnes. « A Moodrit, Arasog, Moro, Condü et Cleangary, tous sont convertis ou résolus de recevoir instruction, quand nous aurons loisir d'aller en chaque village ; il y a six ou sept mille âmes dans tous ces lieux-là, qui sont bien éloignés, et difficiles à visiter à pied, et inaccessibles aux gens de cheval. » A Barra, le peuple était si naturellement religieux, que les missionnaires en étaient ravis. « Il suffit d'apprendre à un enfant de chaque village le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, et à deux ou trois jours de là tout le village les sait, les grands aussi bien que les petits. J'ai reçu les principaux à l'église, et entre eux le jeune seigneur avec ses frères et sœurs, avec espérance d'avoir

---

1 Maynard, t. III, p. 45-46.
2 Abelly, t. I, p. 466.

le vieux seigneur au premier voyage. Parmi ces convertis il y a le fils d'un ministre dont la dévotion donne une grande édification à tout le pays où il est connu. Je diffère d'ordinaire la communion pour quelque temps après la confession générale, afin qu'ils soient mieux instruits et encore mieux disposés par une seconde confession, et aussi pour exciter en eux un plus grand désir et une plus grande affection pour communier[1]. » M. Duiguin se préparait à aller encore plus loin, jusqu'à Pabba, où la peine et le péril étaient encore plus grands ; mais Dieu se contenta de sa bonne volonté. Comme Moïse au moment d'entrer dans la terre promise, comme Xavier en face de la Chine, il mourut sans entrer, en face de Pabba, le 17 mai 1657. Il fut enterré dans l'île de Ouist, où une chapelle porte encore son nom.

Saint Vincent de Paul apprit cette mort avec douleur et l'annonça aussitôt à sa congrégation : « M. Duiguin est mort en sa mission des Hébrides, où il se peut dire qu'il a fait des merveilles. Ses pauvres insulaires l'ont pleuré comme leur père, aussi bien les grands que les petits. On ne me mande pas le détail des fruits qu'il a faits, ou plutôt que Dieu a opérés par lui, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux et en figures seulement, à cause des Anglais, qui persécutent cruellement les catholiques, et encore plus les prêtres quand ils les découvrent. »

Pendant ce temps, le bon M. Le Blanc vivait caché en Écosse, allant la nuit de maison en maison, soutenant les catholiques par sa parole et par les sacrements. « J'ai même entrepris le voyage des îles Orcades, et parcouru les contrées de Moravie, Rossie, Suther, Candie et Cathanésie, où il n'y a eu aucun prêtre depuis plusieurs années, et il n'y reste presque plus

---

[1] Abelly, t. I, p. 468.

aucun catholique. Mais comme je commençais à travailler, j'ai dû revenir à la hâte, par suite d'une nouvelle et violente persécution des catholiques, par l'instigation des ministres qui ont obtenu un mandement du protecteur Cromwell, adressant à tous les juges et magistrats du royaume d'Écosse, qui porte : que sur ce qui lui a été représenté, que plusieurs, principalement dans les provinces septentrionales, passent au papisme ; et, étant à propos d'en arrêter le cours et d'obvier à ce changement, il leur commande d'en faire une diligente perquisition, et particulièrement contre tous les prêtres, qu'il leur ordonne de faire mettre en prison, et ensuite punir selon les lois du royaume. » Mais il eut beau prendre toutes les précautions, il fut arrêté et mis en prison. « Nous recommanderons à Dieu, écrit saint Vincent de Paul, notre bon M. Le Blanc, qui travaillait dans les montagnes d'Écosse, lequel a été pris prisonnier par les Anglais hérétiques avec un Père jésuite. On les a menés en la ville d'Aberdeen, d'où est M. Lunsden, qui ne manquera pas de le voir et de l'assister. Il y a beaucoup de catholiques en ce pays-là qui visitent et soulagent les prêtres souffrants. Tant il y a que voilà ce bon missionnaire dans la voie du martyre. Je ne sais si nous devons nous en réjouir ou nous en affliger ; car, d'un côté, Dieu est honoré de l'état où il est détenu, puisque c'est pour son amour ; et la compagnie serait bien heureuse si Dieu la trouvait digne de lui donner un martyr, et lui-même bien heureux de souffrir pour son nom, et de s'offrir comme il fait à tout ce qu'il plaira ordonner de sa personnne et de sa vie. Voilà comme Dieu fait, après que quelqu'un lui a rendu de notables services : il le charge de croix, d'afflictions et d'opprobres. Oh ! Messieurs et mes frères, il faut qu'il y ait quelque chose de grand que l'entendement ne peut comprendre dans les croix et dans les souffrances, puisque d'ordinaire Dieu fait succéder au

service qu'on lui rend les afflictions, les persécutions, les prisons et le martyre, afin d'élever à un haut degré de perfection et de gloire ceux qui se donnent parfaitement à son service. »

La loi disait qu'un prêtre catholique ne serait mis à mort que s'il avait été surpris disant la messe ; or il n'en était pas ainsi de M. Le Blanc ; il fut donc rendu à la liberté, mais à cette condition que s'il venait à prêcher ou à baptiser, il serait pendu sans autre forme de procès. Cette menace ne lui fit pas peur, et il s'enfonça de nouveau dans les montagnes d'Écosse. « Nous remercions Dieu d'avoir ainsi délivré l'innocent, écrivit aussitôt saint Vincent de Paul, et de ce que parmi nous il s'est trouvé une personne qui a souffert tout cela pour l'amour de son Sauveur. Ce bon prêtre n'a pas laissé, pour la crainte de la mort, de s'en retourner aux montagnes d'Écosse et d'y travailler comme auparavant. Oh ! quel sujet n'avons-nous point de rendre grâces à Notre-Seigneur d'avoir donné à cette compagnie l'esprit du martyre ! cette lumière, dis-je, et cette grâce qui lui fait voir quelque chose de grand, de lumineux, d'éclatant et divin, à mourir pour le prochain, à l'imitation de Notre-Seigneur. Nous en remercierons Dieu, et nous le prierons qu'il donne à chacun de nous cette même grâce de souffrir et de donner sa vie pour le salut des âmes. »

Pendant que saint Vincent de Paul, semblable à un général d'armée, dirigeait ses meilleurs troupes au milieu des horreurs d'Alger et de Tunis, des périls de l'Irlande, de l'Écosse et des îles Hébrides, il fut sollicité par la princesse Louise-Marie de Gonzague, appelée récemment au trône de Pologne, d'envoyer quelques-uns de ses prêtres dans son nouveau royaume. La princesse Marie de Gonzague avait longtemps fait partie de l'assemblée de charité et vécu sous la direction de saint Vincent de Paul. Aussi, en même temps qu'elle

essayait de se faire à Varsovie une cour toute française où elle introduisait les arts, la littérature, les modes et le goût de la France, comme elle était vraiment pieuse, elle demanda à saint Vincent de Paul des prêtres de la Mission, des Filles de la Charité et des sœurs de la Visitation. Notre saint, qui aimait paternellement la jeune reine, choisit pour mettre à la tête de la mission le premier de ses disciples, son assistant, homme d'une vertu à toute épreuve, M. Lambert, surtout d'une humilité, d'une prudence, d'une sagesse et d'un dévouement héroïques. Aussi, bien qu'il lui en coûtât beaucoup de se séparer d'un tel homme, sur lequel, dans sa soixante-quinzième année, il aimait à se reposer, il n'hésita pas à le donner à la reine de Pologne. Il lui adjoignit quelques prêtres de grande vertu, et il le fit partir immédiatement (1651). Après des difficultés dont il est inutile de parler ici, ils arrivèrent enfin en Pologne et tombèrent en pleine peste. La reine voulut les retenir loin du fléau ; mais M. Lambert, jugeant que son premier poste était au milieu des pestiférés, partit immédiatement pour Varsovie, où la peste sévissait le plus fort. La reine en écrivit ausitôt à saint Vincent de Paul : « Le bon M. Lambert, voyant la crainte que les Polonais ont de la peste, a voulu aller à Varsovie pour mettre un meilleur ordre que celui qui y était, pour le soulagement des pauvres. Je donnai l'ordre qu'il fût logé dans le château et dans la propre chambre du roi. J'en reçois tous les jours des nouvelles, et tous les jours je lui recommande de ne pas s'exposer au péril. Il a auprès de lui tout ce qui est nécessaire pour me venir retrouver aussitôt que l'ordre qu'il met aux choses sera bien établi, et je l'exhorte à se dépêcher pour se rendre au plus tôt auprès de moi. Sans cette maladie, qui a troublé tous nos desseins, nous eussions achevé leur établissement à Varsovie. Il y a deux jours que vos Filles de Charité sont arrivées, dont je suis

très satisfaite. » Ces bonnes Filles de la Charité débutèrent par un acte de vertu qui aurait pu blesser la reine de Pologne, et qui la charma. Après quelques jours de repos elle leur dit : « Allons, mes sœurs, il est temps de commencer à travailler. Vous voilà trois ; j'en veux retenir une auprès de moi, et c'est vous, ma sœur Marguerite ; les deux autres iront à Krakovie servir les pauvres. — Ah ! Madame, répondit la sœur, que dites-vous ? Nous ne sommes que trois pour servir les pauvres, et vous avez dans votre royaume tant d'autres personnes plus capables que nous pour servir Votre Majesté ! Permettez-nous, Madame, de faire ici ce que Dieu demande de nous, et ce que nous faisons ailleurs. » La reine insista ; la sœur ne répondit cette fois que par ses larmes ; ce que voyant la reine : « Quoi, ma sœur ! dit-elle, vous refusez donc de me servir ? — Pardonnez-moi, Madame ; mais c'est que nous nous sommes données à Dieu pour le service des pauvres. » Touchée jusqu'aux larmes, la reine les laissa partir toutes trois au secours des pestiférés.

Mais la peste ne fut bientôt que le moindre des dangers, la guerre éclata. Et quelle guerre ! D'un côté, les Moscovites avec leurs immenses armées de Cosaques ; de l'autre, la Suède protestante avec ses vieilles troupes formées par le grand Gustave-Adolphe. D'un côté le schisme grec, de l'autre l'hérésie ; double main de fer, entre laquelle allait éclater la Pologne. La reine partit vaillamment avec le roi ; mais elle voulut que M. Lambert, en qui elle avait une confiance absolue, les accompagnât. Il le fit, quoique épuisé par ses fatigues au milieu des pestiférés, et bientôt, malgré les soins dont l'entoura la reine, il mourut comme un saint, dans des douleurs horribles supportées héroïquement, le 31 janvier 1653. Saint Vincent fut accablé de cette nouvelle. « Le bon M. Lambert, écrivit-il aussitôt à toutes ses maisons, est allé à Dieu dès le dernier jan-

vier, n'ayant été que trois jours malade, mais d'une maladie si douloureuse, que lui-même disait qu'il ne la pourrait souffrir longtemps sans mourir ; ce qui est arrivé, après avoir reçu tous les sacrements par les mains de M. Desdames. Le confesseur de la reine de Pologne me mande qu'il est universellement regretté, et que, selon les pensées des hommes, il est difficile de trouver un ecclésiastique plus accompli et plus propre pour l'ouvrage de Dieu, et ajoute qu'il pouvait être nommé *Dilectus Deo et hominibus, cujus memoria in benedictione est;* il cherchait Dieu uniquement ; et jamais personne en si peu de temps ne s'était si avancé en l'estime et les bonnes grâces du roi et de la reine que lui ; et jamais personne n'a eu estime plus universelle ; car, partout où il a passé, il a répandu une grande odeur de ses vertus. Voilà les sentiments de ce bon docteur ; et la reine, qui m'en a écrit une grande lettre de sa main, après m'avoir exprimé sa satisfaction de ses conduites et son regret de ne l'avoir plus, finit par ces mots : « Enfin, dit-elle, si vous ne m'envoyez un « second M. Lambert, je ne sais plus que faire. » Ce qui marque la parfaite confiance qu'elle lui avait. »

Pour remplacer M. Lambert, saint Vincent de Paul jeta les yeux sur un missionnaire d'une haute vertu, M. Ozenne, et il voulut qu'il partît immédiatement. Il arriva en Pologne au milieu de circonstances de plus en plus graves. Le protestantisme, qui régnait déjà en Angleterre, en Danemark, en Suède, en Hollande, et que la triste politique de Mazarin favorisait, comme l'avait déjà fait Richelieu, se trouvait à la veille de s'emparer de la Pologne, et, ce boulevard catholique renversé, de dominer toute l'Europe. On n'entend au milieu de ces malheurs que les gémissements de saint Vincent de Paul : « Oh ! Messieurs, ne vous semble-t-il pas que Dieu veut transporter son Église en d'autres pays ? Oui, si nous ne changeons, il est à craindre que

Dieu ne nous l'ôte tout à fait, d'autant que nous voyons ces puissants ennemis de l'Église entrer dedans à main forte. Ce redoutable roi de Suède, qui en moins de quatre mois a envahi une bonne partie de ce grand royaume, nous devons craindre que Dieu ne l'ait suscité pour nous punir de nos désordres. Ce sont les mêmes ennemis dont Dieu s'est servi autrefois pour le même effet ; car c'est des Goths, Visigoths et Vandales, sortis de ces quartiers-là, dont Dieu s'est servi il y a douze cents ans pour affliger son Église. Ces commencements, les plus étranges qui aient jamais été, nous doivent faire tenir sur nos gardes. Un royaume d'une si grande étendue, presque envahi en moins de rien, en l'espace de quatre mois ! O Seigneur ! qui sait si ce redoutable conquérant en demeurera là ? qui le sait ? »
Tous les jours notre saint recevait des lettres où on lui représentait ses enfants, ses fils, M. Ozenne, M. Desdames, M. Duperroy, les uns pillés, volés par l'armée ennemie, se sauvant presque sans vêtements ; les autres au milieu des pestiférés, malades, épuisés, ne pouvant plus se soutenir. Il se servait de ces exemples pour pousser à la vertu, à l'héroïsme, ceux qui restaient à Paris. « Voyez-les, Messieurs, disait-il, comme ils sont indifférents à la mort et à la vie, et humblement résignés à ce que Dieu en ordonnera. Ils ne me marquent aucun signe d'impatience ni de murmure ; au contraire, ils paraissent disposés à souffrir encore davantage. En sommes-nous là, Messieurs et mes frères ? Sommes-nous prêts d'endurer les peines que Dieu nous enverra et d'étouffer les mouvements de la nature, pour ne vivre plus que de la vie de Jésus-Christ ? Sommes-nous disposés d'aller en Pologne, en Barbarie, aux Indes, lui sacrifier nos satisfactions et nos vies ? Si cela est, bénissons Dieu ; mais si, au contraire, il y en a qui craignent de quitter leurs commodités, qui soient si tendres que de se plaindre pour la

moindre chose qui leur manque, et si délicats que de vouloir changer de maison et d'emploi parce que l'air n'y est pas bon, que la nourriture y est pauvre, et qu'ils n'ont pas assez de liberté pour aller et venir ; en un mot, Messieurs, si quelques-uns d'entre nous sont encore esclaves de la nature, adonnés aux plaisirs de leurs sens, ainsi que l'est ce misérable pécheur qui vous parle, qui, en l'âge de soixante et dix ans, est encore tout profane, qu'ils se réputent indignes de la condition apostolique où Dieu les a appelés.

« Mais, Messieurs, qu'ont-ils souffert en ce pays-là? La famine? elle y est. La peste? ils l'ont eue tous deux, et l'un par deux fois. La guerre? ils sont au milieu des armées et ont passé par les mains des soldats ennemis. Enfin Dieu les a éprouvés par tous les fléaux. Et nous serons ici comme des casaniers sans cœur et sans zèle ! Nous verrons les autres s'exposer aux périls pour le service de Dieu, et nous serons aussi timides que des poules mouillées ! O misère ! ô chétiveté ! » — « Faisons donc la résolution de nous consumer pour Dieu. Ne le voulez-vous pas bien, mes frères du séminaire? Ne le voulez-vous pas bien, mes frères les étudiants? Je ne le demande pas aux prêtres, car sans doute ils y sont tous disposés. Oui, mon Dieu ! nous voulons tous répondre aux desseins que vous avez sur nous. » — « Je ne sais, Messieurs, comment je vous ai dit tout ceci, je n'y avais pas pensé ; mais j'ai été si touché de ce qu'on a dit, et, d'un autre côté, si consolé des grâces que Dieu a faites à nos prêtres de Pologne, que je me suis laissé aller à répandre ainsi en vos cœurs les sentiments du mien. » Et un autre jour : « Heureux nos confrères de Pologne qui ont tant souffert pendant ces dernières guerres et pendant la peste, et qui souffrent encore pour soulager, consoler et assister les pauvres ! Heureux missionnaires, que ni les canons, ni le feu, ni les armes, ni la peste, n'ont pu faire sortir de Varso-

vie, où la misère d'autrui les retenait; qui ont persévéré et qui persévèrent encore courageusement au milieu de tant de périls et de tant de souffrances pour la miséricorde ! Oh ! qu'ils sont heureux d'employer si bien ce moment le temps de leur vie ! Oui, ce moment, car toute notre vie n'est qu'un moment qui s'envole et qui disparaît aussitôt. Hélas ! près de quatre-vingts ans que j'ai passés ne me paraissent à présent qu'un songe et qu'un moment, et il ne me reste plus rien que le regret de l'avoir si mal employé. »

Je l'ai déjà dit vingt fois dans cet ouvrage, si ce n'est pas là de l'éloquence, où y en aurait-il ? Et si ce n'est pas de la vertu, de l'humilité, de l'oubli et du mépris de soi-même, du zèle et du dévouement, où en trouverons-nous jamais ?

Ces événements jetaient saint Vincent de Paul dans une méditation profonde et triste, où nous voyons tous les grands hommes de cette époque revenir sans cesse : la crainte que le flambeau de la foi ne fût emporté de l'Europe. « Sans doute, Messieurs, disait saint Vincent de Paul, le Fils de Dieu a promis qu'il serait dans son Église jusqu'à la fin des siècles ; mais il n'a pas promis que cette Église serait en France ou en Espagne, etc. Il a bien dit qu'il n'abandonnerait point son Église, et qu'elle demeurerait jusqu'à la consommation du monde, en quelque endroit que ce soit, mais non pas ici ou ailleurs ; et s'il y avait un pays à qui il dût la laisser, il semble qu'il n'y en avait point qui dût être préféré à la Terre Sainte, où il est né et où il a commencé son Église, et opéré tant et tant de merveilles. Cependant c'est à cette terre pour laquelle il a tant fait et où il s'est complu, qu'il a ôté premièrement son Église pour la donner aux Gentils. » — « Oh ! Messieurs et mes frères, quelle joie aura Dieu si, dans le débris de son Église, dans ces bouleversements qu'ont faits les hérésies, dans les embrasements que la concupiscence met

de tous côtés ; si, dans cette ruine, il se trouve quelques personnes qui s'offrent à lui pour transporter ailleurs, s'il faut ainsi parler, les restes de son Église, et d'autres pour défendre et pour garder ici ce peu qui reste ! O Sauveur ! quelle joie recevez-vous de voir de tels serviteurs et une telle ferveur pour tenir bon et pour défendre ce qui vous reste ici ! Oh ! Messieurs, quel sujet de joie ! Vous voyez que les conquérants laissent une partie de leurs troupes pour garder ce qu'ils possèdent, et envoient l'autre pour acquérir de nouvelles places et étendre leur empire. C'est ainsi que nous devons faire : maintenir ici courageusement les positions de l'Église et les intérêts de Jésus-Christ, et avec cela travailler sans cesse à lui faire de nouvelles conquêtes et à le faire reconnaître par les peuples les plus éloignés. »

Soutenus par un tel homme et un tel saint, rien ne put arracher les prêtres de la Mission à la Pologne mourante. Ils y fondèrent une foule d'établissements, séminaires, missions, paroisses, hôpitaux, avec lesquels ils aidèrent cette malheureuse nation à traverser les jours les plus affreux que puisse connaître un peuple et à conserver sa foi.

L'entrée des prêtres de la Mission en Italie ne connut pas ces grandes douleurs. On y était en plein pays catholique, et quiconque s'y présentait pour travailler au règne de Dieu y était reçu avec bonheur. Ils s'établirent ainsi sans aucune difficulté à Rome, à Turin, à Gênes, à Viterbe, à Palestrine, donnant partout des missions avec un succès extraordinaire, provoquant le clergé à des conférences du mardi, à des retraites spirituelles, chargés par le pape de diriger les retraites préparatoires aux ordinations, enthousiasmant les saints évêques qui voyaient se renouveler leur clergé, et répandant partout une telle odeur de sainteté, que plusieurs fois le pape en exprima tout haut son bonheur.

Il n'y a, dans toute cette histoire des missions d'Italie, qu'un seul fait à noter, qui révèle la bonté et la délicatesse du cœur de saint Vincent de Paul, et qui, comme cela arrive souvent, lui attira mille désagréments. Saint Vincent de Paul avait toujours eu un faible pour son ancien élève Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, malgré sa conduite trop souvent légère et inconsidérée. Quand ce prélat avait été, par ordre de Mazarin, enfermé à Vincennes, et que par un de ces traits d'habileté dont sa vie abonde il avait, en vue de la mort prochaine de son oncle l'archevêque de Paris, dont il était le coadjuteur, donné à deux chanoines de Notre-Dame une procuration sans date pour leur faire prendre possession du diocèse en son nom, le bon saint y avait vu une attention de la Providence. « Dieu disposa samedi dernier de Mgr l'archevêque de Paris, écrivait-il à M. Ozenne en Pologne; et en même temps Mgr le cardinal de Retz prit possession de cette Église par procureur et y fut reçu par le chapitre, quoiqu'il soit toujours au bois de Vincennes. La Providence lui avait fait faire une procuration à cet effet et nommer deux grands vicaires, quelques jours avant qu'il fût arrêté, sur le dessein qu'il avait dès lors d'aller faire un voyage à Rome, et cela en cas que Dieu disposât de monsieur son oncle pendant son voyage; de sorte que ses grands vicaires, qui sont deux chanoines de Notre-Dame, font à présent leurs fonctions, et nous avons des ordinands par leur ordre. Tout le monde admire cette prévoyance pour avoir eu son effet fort à propos, ou plutôt *la conduite de Dieu*, qui n'a pas laissé ce diocèse un seul jour sans pasteur, lorsqu'on veut lui en donner un autre que le sien. » Transféré du fort de Vincennes au château de Nantes, le cardinal de Retz se fit descendre par une corde du haut d'un bastion, et s'enfuit à Rome se mettre sous la protection du pape. Alors éclata la co-

lère de Mazarin. Les biens du cardinal furent mis sous séquestre ; son vieux père, le révérend Père de Gondi, exilé, ses amis menacés, et défense faite à tous les prêtres de Paris d'avoir aucun rapport avec lui. Vincent de Paul avait l'âme trop grande pour obtempérer à de pareils ordres. Pauvre, il emprunta de l'argent pour l'envoyer au cardinal, qui le refusa noblement, et il écrivit au supérieur de sa maison de la Mission à Rome de le recevoir avec tous les honneurs dus à un archevêque de Paris. Cette fois, la colère de Mazarin ne connut plus de bornes. Par ordre de Louis XIV, tous les prêtres français de la Mission durent quitter Rome, et saint Vincent leur écrivit de rentrer immédiatement en France. « Nous avons sujet de bénir Dieu, Messieurs, disait saint Vincent de Paul à sa communauté, de ce qui vient d'être fait au sujet de M^gr le cardinal de Retz, que la mission de Rome a reçu chez elle : 1° en ce que nous avons fait en cela un acte de reconnaissance, ayant ordonné au supérieur de la Mission à Rome qu'il eût à recevoir à la Mission mondit seigneur le cardinal ; et enfin, en deuxième lieu, de ce qu'on a encore mis en pratique un autre bel acte d'obéissance, en obéissant au commandement du roi, lequel, n'étant pas satisfait des conduites de mondit seigneur le cardinal de Retz, a trouvé mauvais qu'on l'eût reçu chez nous, à Rome, ce qui lui a donné sujet de mander au supérieur de ladite maison de la Mission de Rome et à tous les prêtres missionnaires français qui y étaient, de sortir de Rome et de s'en venir en France ; et voilà que le supérieur est déjà arrivé ici. » Mais ce ne fut sur cette maison de Rome qu'un nuage qui passa vite. Elle se rouvrit peu après, honorée plus qu'elle ne l'avait encore été de la bienveillance du pape et des sympathies du clergé romain. « Il a plu à Dieu et à notre saint-père le Pape, écrivait saint Vincent de Paul le 11 janvier 1660, d'envoyer les ordinands aux

pauvres *gueux* de la Mission de Rome aux Quatre-Temps derniers. MM. les abbés de Chandenier s'y sont trouvés par une providence spéciale de Dieu, qui a voulu édifier par leur modestie, leur piété, leur recueillement et les autres vertus qu'ils pratiquent. » Rare humilité qui renvoyait à d'autres les grands fruits d'édification que produisaient ses propres enfants. Le pape félicita les prêtres de la Mission en plein consistoire.

Mais, si vastes que fussent toutes ces missions, et bien qu'elles embrassassent toute l'Europe et une partie de l'Afrique, elles ne satisfaisaient pas encore le cœur de saint Vincent de Paul. Il aurait voulu évangéliser le monde entier. Dans l'inquiétude où il était de voir l'Occident perdre la foi, il aurait voulu illuminer l'Orient. « Je vous avoue, Monsieur, écrivait-il à M. d'Horgny à Rome, que j'ai beaucoup d'affection et de dévotion, ce me semble, à la propagation de l'Église aux pays infidèles, par l'appréhension que j'ai que Dieu l'anéantisse peu à peu de deçà, et qu'il n'y en reste point ou peu d'ici à cent ans, à cause de nos mœurs dépravées et de ces nouvelles opinions qui croissent de plus en plus, et à cause de l'état des choses. Elle a perdu depuis cent ans, par de nouvelles hérésies, la plupart de l'Empire et les royaumes de Suède, de Danemark, de Norwège, d'Écosse, d'Angleterre, d'Irlande, de Bohême et de Hongrie. De sorte qu'il reste l'Italie, la France, l'Espagne et la Pologne, dont cette dernière et la France sont beaucoup mêlées des hérésies des autres pays. Or ces pertes d'Église depuis cent ans nous donnent sujet de craindre, dans les misères présentes, que dans cent autres années nous ne perdions tout à fait l'Église en Europe ; et, dans ce sujet de crainte, j'estime bienheureux ceux qui pourront coopérer à étendre l'Église ailleurs[1]. » Et une autre fois :

---

[1] *Lettres*, t. I, p. 560, nº 482.

« N'avons-nous pas occasion de craindre que Dieu n'abandonne l'Europe à la merci des hérésies qui combattent l'Église depuis un siècle, et qui ont fait de si grands ravages, qu'elles l'ont réduite comme à un petit point; et par un surcroît de malheur, ce qui reste semble se disposer à une division, par les nouvelles opinions qui pullulent tous les jours. Que savons-nous, dis-je, si Dieu ne veut pas transférer la même Église chez les infidèles, lesquels gardent peut-être plus d'innocence dans leurs mœurs que la plupart des chrétiens, qui n'ont rien moins à cœur que les saints mystères de notre religion? Pour moi, je sais que ce sentiment me demeure depuis longtemps[1]. »

Il cherchait partout des apôtres. Il en voulait pour la Perse[2], pour Babylone[3]; il en demandait pour les Indes. Il gémissait de ce que la Compagnie était encore trop peu nombreuse pour remplir l'Orient de missionnaires et d'apôtres. En attendant, sur un mot du pape, il se hâta de faire partir une mission pour Madagascar, une des plus vastes îles de l'océan Indien, placée sur le flanc oriental de l'Afrique, de quatre cent cinquante lieues de long sur cent soixante de large, et habitée alors par quatre à cinq cent mille sauvages à peine vêtus, et dans une profonde corruption. Avec cela, l'île était si malsaine, qu'on l'appela longtemps le cimetière des Européens. Saint Vincent de Paul choisit pour cette mission plusieurs de ses prêtres les plus éminents : d'abord M. Nacquart, « dévoré du désir des missions étrangères, » auquel il adjoignit M. Gondrée, un des meilleurs sujets de la Compagnie, humble, charitable, cordial, « exact et zélé, dont je ne puis vous dire tout le bien que j'en pense ; » puis MM. Bourdaise, Dufour,

---

1 *Lettres*, t. II, p. 16, nº 531.
2 *Id., ibid.*
3 *Ibid.*, p. 17, nº 534.

Prévost et de Belleville, tous d'une vertu éprouvée, fort expérimentés dans les fonctions de leur vocation, et qui ont glorieusement consumé leur vie en travaillant pour l'accroissement du royaume de Jésus-Christ dans cette terre infidèle.

La lettre par laquelle il notifia au chef de la Mission, M. Nacquart, son appel est de la plus grande beauté. « Il y a longtemps que Notre-Seigneur a donné à votre cœur les sentiments pour lui rendre quelque signalé service; et quand on fit à Richelieu la proposition d'ouvrir des missions pour les gentils et les idolâtres, il me semble que Notre-Seigneur fit sentir à votre âme qu'il vous y appelait, comme vous me l'écrivîtes ensemble, avec quelque autre de la famille de Richelieu. Il est temps que cette semence de la divine vocation sur vous ait son effet. Voilà que Mgr le nonce, de l'autorité de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la foi, de laquelle notre saint-père le Pape est le chef, a choisi notre Compagnie pour aller servir Dieu dans l'île de Saint-Laurent, autrement dite Madagascar; et la Compagnie a jeté les yeux sur vous, comme sur la meilleure hostie qu'elle ait, pour en faire hommage à notre souverain Créateur, pour lui rendre ce service, avec un autre bon prêtre de la Compagnie. O mon plus que très cher Monsieur! que dit votre cœur à cette nouvelle? A-t-il la honte et la confusion convenable pour recevoir une telle grâce du ciel? Vocation aussi grande et aussi adorable que celle des plus grands apôtres et des plus grands saints de l'Église de Dieu! Desseins éternels accomplis dans le temps sur vous! L'humilité, Monsieur, est seule capable de porter cette grâce : le parfait abandon de tout ce que vous êtes et pouvez être dans l'exubérante confiance en notre souverain Créateur doit suivre. La générosité et la grandeur de courage vous est nécessaire; il vous faut une foi aussi grande que celle d'Abraham; la charité de

saint Paul vous fait grand besoin ; le zèle, la patience, la déférence, la pauvreté, la solitude, la discrétion, l'intégrité des mœurs et le grand désir de vous consommer tout pour Dieu, vous sont aussi convenables qu'au grand saint François Xavier. »

Il entre alors dans le détail sur les vertus qui leur seront nécessaires, la foi, la pureté, « attendu que ces peuples, viciés en tant de choses, le sont particulièrement de ce côté-là ; » l'union à l'Église romaine, le respect de ses observances. Il termine par ces mots : « Vous aurez une obédience de nous, un plein pouvoir de Mgr le nonce, lequel a grandement cette œuvre à cœur. Avec cela je me donne absolument à vous, sinon pour vous suivre en effet, d'autant que j'en suis indigne, du moins pour prier Dieu, tous les jours qu'il lui plaira de me laisser sur la terre, pour vous ; et, s'il lui plaît, me faire miséricorde, pour vous revoir dans l'éternité, et vous y honorer comme une personne qui sera placée pour la dignité de sa vocation au nombre des personnes apostoliques. Je finis, prosterné en esprit à vos pieds, demandant qu'il vous plaise aussi m'offrir à notre commun Seigneur, afin que je lui sois fidèle, et que j'achève en son amour le chemin qui conduit à l'éternité. » Et en post-scriptum : « Que vous dirai-je davantage, Monsieur, sinon que je prie Notre-Seigneur, qui vous a donné part à sa charité, qu'il vous la donne de même à sa patience ; et qu'il n'y a condition que je souhaitasse plus sur la terre, s'il m'était loisible, que celle de vous aller servir de compagnon à la place de M. Gondrée[1] ? »

Le voyage fut long et périlleux ; deux tempêtes faillirent les briser sur les côtes. Mais qu'était-ce que ces dangers à côté des fatigues effroyables qu'ils trouvèrent

---

[1] *Lettres*, t. II, p. 75, nº 588.

dans l'île? M. Gondrée succomba le premier, en grande paix et tranquillité, ayant déjà baptisé six cents nègres et laissant après lui un souvenir de piété, d'affection et de douceur, dont l'île était tout embaumée. M. Nacquart en écrivit à notre saint en ces termes : « Au temps des rogations, lui dit-il, M. Flacourt, notre gouverneur, ayant désiré d'être accompagné de l'un de nous en un petit voyage qu'il fit en quelques lieux de l'île, M. Gondrée y alla et souffrit beaucoup en ce chemin, tant à cause des grandes chaleurs que du peu de nourriture qu'il prit pour ne rompre l'abstinence, n'ayant mangé qu'un peu de riz cuit avec de l'eau; cela l'ayant fort affaibli, il revint avec la fièvre et de grandes douleurs dans toutes les jointures du corps, faisant néanmoins paraître parmi toutes ses incommodités une grande constance et des sentiments véritablement chrétiens.

« Cependant la maladie de M. Gondrée augmentant de plus en plus, je lui administrai le saint Viatique et l'Extrême-Onction, qu'il reçut avec une très grande dévotion. Il dit que tout son déplaisir était d'abandonner ces pauvres infidèles; il recommanda aux Français la crainte de Dieu et la dévotion de la sainte Vierge, à laquelle il était lui-même très dévot. Il me pria de vous écrire, Monsieur, et de vous remercier très humblement, en son nom, de la grâce que vous lui aviez faite de l'admettre et recevoir entre vos enfants, et surtout de l'avoir choisi, entre tant d'autres qui étaient plus capables que lui, pour l'envoyer prêcher l'Évangile de Jésus-Christ en cette île; et qu'il priait ceux de notre Congrégation d'en remercier Dieu pour lui. Il me dit aussi que je me devais préparer à bien souffrir pour Notre-Seigneur en ce pays, qu'il me répéta par deux fois; et puis, ayant passé une partie de la nuit en de continuelles aspirations vers Dieu, il mourut en grande paix et tranquillité, et remit son

âme entre les mains de son Créateur, le quatorzième jour de sa maladie.

« Le lendemain il fut enterré avec les pleurs de tous les Français, et même d'un grand nombre de ces pauvres infidèles, lesquels disaient qu'ils n'avaient point vu jusqu'à notre arrivée des hommes qui ne fussent point colères et fâcheux, et qui leur enseignassent les choses du ciel avec tant d'affection et de douceur, comme faisait le défunt.

« Vous pouvez penser quels furent les ressentiments de mon pauvre cœur dans la perte de celui que j'aimais comme moi-même, et qui était en ce pays, après Dieu, toute ma consolation. Je demandai à Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il lui plût me communiquer la portion des grâces qu'il donnait au défunt, afin que je pusse faire seul l'ouvrage des deux; et j'ai ressenti après sa mort l'effet de ses prières, et une double force de corps et d'esprit pour travailler à la conversion de ces pauvres infidèles, et à tout ce qui pourrait contribuer à l'avancement de la gloire de Dieu dans ce pays. »

A la nouvelle de cette mort, saint Vincent de Paul se hâta d'envoyer de nouveaux missionnaires pour venir en aide à M. Nacquart, demeuré seul, et qui ployait sous le fardeau. Mais, hélas! quand ils arrivèrent, heureux d'avoir ce saint missionnaire pour leur servir de chef, ils ne trouvèrent que son tombeau. « Oh! Monsieur, écrivait M. Bourdaise, les paroles me manquent tout à fait pour vous expliquer les amertumes de ma pauvre âme. Dieu sait quels furent nos regrets et nos larmes, quand, à notre première arrivée dans cette île, nous n'y trouvâmes que les cendres de M. Nacquart, lui qui nous y devait tenir lieu d'un Joseph pour nous y recevoir comme ses frères, et d'un Moïse pour nous conduire dans les déserts affreux de cette solitude. » Il ajoute : « La perte que je fis un peu après de la personne de M. Mousnier, que son zèle

consuma en moins de six mois, me fut encore d'autant plus sensible, que je me trouvai seul pour en supporter la pesanteur; cette plaie a toujours saigné depuis dans mon cœur. » Cette terre ingrate dévore ses apôtres. « M. de Belleville est mort dans le chemin. M. Prévost, après avoir essuyé les fatigues du voyage, est mort. M. Dufour, que je n'ai vu ici que pour connaître le prix de ce que je devais perdre, est mort. Enfin tous ceux de vos enfants que vous avez envoyés à Madagascar sont morts; et je suis ce misérable serviteur demeuré seul pour vous en donner la nouvelle. » M. Bourdaise conjurait néanmoins saint Vincent de Paul de ne pas se décourager. « S'il y avait seulement deux ou trois prêtres, j'espérerais que devant un an tout le pays, quoique très grand, serait baptisé. » Notre saint n'avait pas besoin d'être soutenu. « Cet homme de Dieu, éclairé du Saint-Esprit, reconnaissait que toutes ces adversités et oppositions étaient plutôt des marques que Dieu approuvait son entreprise, que des empêchements que sa Providence y voulût apporter; c'est pourquoi, se relevant comme la palme sous un faix qui eût accablé un courage moindre que le sien, il prit une forte résolution de continuer ce qu'il avait si bien commencé avec le secours de la grâce, sur laquelle il mettait son unique appui. Il disait que « l'Église universelle avait été établie par la mort du Fils de Dieu, affermie par celle des apôtres, des papes et des évêques martyrisés; qu'elle s'était multipliée par la persécution, et que le sang des martyrs avait été la semence des chrétiens; que Dieu avait coutume d'éprouver les siens lorsqu'il avait quelque grand dessein sur eux; que sa divine bonté faisait connaître qu'elle voulait à présent, autant que jamais, que son nom fût connu, et le royaume de son Fils établi en toutes les nations; qu'il était évident que ces peuples insulaires étaient disposés à recevoir les lumières de l'Évangile, et que

six cents d'entre eux avaient déjà reçu le baptême par les travaux d'un seul missionnaire que Dieu y avait conservé, et que ce serait contre toute raison et charité d'abandonner ce serviteur de Dieu qui crie au secours, et délaisser ce peuple qui ne demande qu'à être instruit ».

« Toutes ces considérations et d'autres semblables lui firent prendre résolution d'envoyer encore, sur la fin de l'année 1659, cinq autres missionnaires en cette île éloignée, à savoir, quatre prêtres et un frère, lesquels, méprisant les dangers et la mort, s'étaient offerts à lui, et lui avaient fait de grandes instances pour aller par ses ordres travailler en cette périlleuse et difficile mission[1]. »

Ces cinq missionnaires partirent de France, et s'embarquèrent sur la fin de l'année 1659; et la providence de Dieu a voulu qu'ils aient été obligés de revenir à Paris au bout de dix-huit mois, le navire qui les portait ayant fait naufrage au cap de Bonne-Espérance, où tous ceux qui étaient dedans s'étaient sauvés, grâce à Dieu. Ces bons missionnaires y demeurèrent jusqu'à ce que la flotte des Hollandais, passant par là dix mois après ce naufrage, les ramena en France.

« M. Vincent était déjà décédé quand la nouvelle de ce dernier accident arriva, qui l'aurait sans doute affligé au dernier point. De sorte que voilà dix-neuf ou vingt personnes de sa compagnie qu'il a fait embarquer en divers temps pour aller travailler à la conversion des habitants de cette île et pour établir parmi eux l'empire de Jésus-Christ, dont il y en a sept qui sont morts dans ce glorieux travail, y compris M. Bourdaise, qui est resté le dernier; et les autres ont été obligés de revenir par les ordres secrets et incompréhensibles de la providence de Dieu, qui ne leur a pas

[1] Abelly, t. I, p. 447-448.

permis d'aller cultiver cette pauvre Église naissante[1] »

Par la prise de possession de Madagascar, saint Vincent de Paul avait mis sa congrégation sur la route des deux Amériques, des Indes, de la Chine et du Japon. Accablé par ses quatre-vingt-cinq ans, ne quittant plus son fauteuil, son grand esprit, son vaste cœur, parcourait incessamment ces immenses régions, où il désirait envoyer ses disciples. On le voit s'occuper successivement de préparer des missions pour l'Asie, la Perse, Babylone, le Brésil. Il songeait à la Chine. Quatre ans après sa mort, un missionnaire sollicitait la permission de pousser jusque-là. « Si vous nous obtenez cette grâce, après avoir parcouru toutes les contrées de l'île Saint-Laurent, j'irai jusque dans la Chine, le Japon et autres terres infidèles, frayer le chemin à notre congrégation pour y rendre à Dieu et aux âmes le service qu'elle rend dans l'Europe. Aussi était-ce le dessein de notre bienheureux père que je passasse jusqu'à la Chine. » Presque toutes ces missions se sont réalisées depuis; mais saint Vincent de Paul ne les a vues que du haut du ciel.

---

[1] Abelly, t. I, p. 451.

---

# CHAPITRE III

Expansion de la Compagnie. —
Saint Vincent de Paul donne des règles aux Filles de la Charité.

1655

La propagation des Filles de la Charité n'avait pas été aussi rapide que celle des prêtres de la Mission. Si on en excepte la Pologne, où elles venaient de fonder une maison à Varsovie (1652), elles n'avaient pas encore franchi les frontières de la France. Même là elles n'avaient encore qu'une cinquantaine de maisons; mais on les demandait de toutes parts; et les lettres épiscopales, s'amoncelant sur la table du saint fondateur, disaient assez que l'heure de l'épanouissement approchait.

Calculons les progrès qu'elles avaient déjà faits.

Fondées en 1633 pour aider les dames de l'Assemblée qui allaient visiter les pauvres à domicile, elles étaient sorties de cette situation inférieure à force d'humilité, de modestie, de dévouement; et sans qu'elles le désirassent, sans même qu'elles s'en aperçussent, elles avaient vu ces grandes dames s'effacer et se retirer devant elles. De là, sans qu'elles y pensassent davantage, elles étaient entrées dans les hôpitaux : d'abord dans celui d'Angers, « où l'on trouvait qu'elles avaient une bénédiction de Dieu toute particulière pour le service

des pauvres malades des hôpitaux. » Ce qui explique les instances de l'évêque d'Angers pour les avoir dans son second hôpital. Saint Vincent de Paul ne put les lui refuser, malgré leur petit nombre. Et bientôt, en dépit de toutes les résistances, il lui en fallut donner à l'hôpital de Nantes; à la Fère, où elles devinrent l'édification de toute la ville; à Cahors, à Metz, où la reine les envoyait pour « faire connaître la sainteté de la religion catholique aux hérétiques et aux juifs, si nombreux dans cette ville »; à l'hôpital d'Ussel, en Limousin; et un peu plus tard à Narbonne, à Sainte-Menehould, et enfin dans les cinq ou six hôpitaux de Paris, où elles se multipliaient comme par enchantement, au grand contentement des malades et des médecins.

Des hôpitaux ordinaires aux hôpitaux des galériens, il n'y avait qu'un peu plus de dévouement à avoir, et ce n'était pas de quoi faire reculer les Filles de la Charité; mais ici encore l'initiative ne vint pas d'elles. Elle vint des dames de l'Assemblée, qui sentirent promptement que si leurs visites, accompagnées « de confitures et quelquefois d'un petit écu », pouvaient faire du plaisir et même du bien aux pauvres forçats, elles ne pouvaient pas leur suffire; et que pour leur faire prendre leurs maux en patience, pour les empêcher de blasphémer Dieu et les hommes, il fallait des dévouements, des soins délicats que seules pouvaient leur donner les sœurs de Charité. Elles en parlèrent à saint Vincent de Paul, qui tressaillit. Ce bon et tendre vieillard avait un faible pour ses chers forçats. Les voir confiés aux mains de ses filles à Paris, à Marseille, à Toulon, à Alger, lui fut d'une douceur extrême. Il ne sut pas en cacher l'expression.

En même temps, et toujours par la même force des choses, les enfants trouvés tombaient de plus en plus à la charge des Filles de Charité. Après la seconde

crise si pénible que nous avons racontée, il devint évident que, si elles ne s'en chargeaient pas entièrement, l'œuvre aurait bientôt péri. Elles hésitèrent un instant. Mlle Le Gras trouvait le fardeau trop lourd; où trouver chaque année tant d'argent? Mais, quand le grand hôpital des Enfants-Trouvés eut été établi, elles n'hésitèrent plus, et elles apportèrent à ces pauvres abandonnés un cœur et des tendresses qu'elles ne leur ont jamais retirés depuis.

Ainsi chaque année les appelait à une nouvelle œuvre. Après les enfants trouvés, les petites écoles. Nous avons vu qu'elles les commencèrent dès 1641. Depuis elles ne les abandonnèrent plus. C'était l'œuvre de prédilection de la première Fille de Charité, Marguerite Nazeau. Instruire les enfants dans l'art de parler et d'écrire, les mettre en état de gagner leur vie, et, en faisant cette grande chose, en faire une plus grande encore : avec la lumière terrestre, leur donner la lumière divine; former leur âme, leur conscience, en formant leur esprit; mettre en elles la foi, la pureté, l'amour de Dieu. « Il n'y a rien, disait saint Vincent de Paul, qui soit plus digne de vous. Oh! mes filles, disait-il, vous devez vous instruire, pour devenir capables d'enseigner les petites filles; c'est à quoi vous devez vous rendre bien soigneuses, puisque c'est un des deux desseins que vous devez avoir en vous donnant à Dieu. »

Il ne faudrait pas oublier un service que les Filles de Charité commençaient à rendre à la société et aux âmes, dévouement exceptionnel, mais le plus beau de tous : le dévouement sur les champs de bataille. Pendant les grandes guerres, on les avait vues à l'œuvre, et on ne pouvait plus s'en passer. On les appelait de partout. « Oh! mes filles, leur disait saint Vincent de Paul, voilà que la reine vous demande pour aller à Calais panser les pauvres soldats blessés. Eh! quel

sujet de vous humilier, mes sœurs, voyant que Dieu veut se servir de vous pour de si grandes choses ! Les hommes vont à la guerre pour tuer les hommes, et vous, mes filles, vous y allez pour réparer le mal qu'ils font. Oh ! quelle bénédiction de Dieu ! Les hommes tuent le corps et bien souvent l'âme ; et vous, vous allez pour redonner la vie, ou pour le moins aider à la conserver en ceux qui resteront par le soin que vous en aurez. » — « Des filles avoir le courage d'aller aux armées, d'aller visiter de pauvres blessés, non seulement dans la France, mais jusque dans la Pologne ! Ah ! mes filles, y a-t-il rien de pareil à cela ! Avez-vous jamais ouï dire qu'il se soit fait chose pareille ? Pour moi, je n'ai jamais vu cela, et ne sache pas qu'il se soit trouvé aucune compagnie qui ait fait les œuvres que Dieu fait par la vôtre. »

Des quatre filles que saint Vincent avait envoyées à Calais, deux succombèrent promptement. « Je recommande à vos prières les Filles de la Charité que nous avons envoyées à Calais pour assister les pauvres soldats blessés. De quatre qu'elles étaient, il y en a deux décédées, qui étaient des plus fortes et robustes de leur compagnie ; cependant les voilà qui ont succombé sous le faix. Imaginez-vous, Messieurs, ce que c'est que quatre pauvres filles à l'entour de cinq ou six cents soldats blessés ou malades. Voyez un peu la conduite et la bonté de Dieu de s'être suscité en ce temps une compagnie de la sorte. » Il ajoute : « La reine nous a fait l'honneur de nous écrire, pour nous mander d'en envoyer d'autres à Calais, afin d'assister ces pauvres soldats. Et voilà que quatre s'en vont partir aujourd'hui pour cela. Une d'entre elles, âgée d'environ cinquante ans, me vint trouver vendredi dernier à l'Hôtel-Dieu, où j'étais, pour me dire qu'elle avait appris que deux de ses sœurs étaient mortes à Calais, et qu'elle venait s'offrir à moi pour y être envoyée à leur

place, si je le trouvais bon. Je lui dis : « Ma sœur, j'y penserai. » Et hier elle vint ici pour savoir la réponse que j'avais à lui faire. Voyez, Messieurs et mes frères, le courage de ces filles à s'offrir de la sorte, et s'offrir d'aller exposer leur vie, comme des victimes, pour l'amour de Jésus-Christ et le bien du prochain! Cela n'est-il pas admirable? Pour moi, je ne sais que dire à cela, sinon que ces filles seront mes juges au jour du jugement. Oui, elles seront nos juges, si nous ne sommes disposés comme elles à exposer nos vies pour Dieu. »

Ces grands résultats, ces progrès inattendus, avec quel accent saint Vincent de Paul se plaisait à les énumérer! Avec quel joie humble et naïve il en renvoyait toute la gloire à Dieu!

On ne s'étonnera pas, d'après ce que nous venons de dire, si de toutes parts on demandait des Filles de la Charité. « Vous ne sauriez croire, écrit saint Vincent de Paul, combien Dieu bénit partout ces bonnes filles. Un évêque en demande pour trois hôpitaux, un autre pour deux; un troisième aussi, dont on me parla encore il n'y a que trois jours, en me pressant de lui en envoyer. » Et, dans une autre lettre, entrant dans de plus amples détails : « Mgr de Saint-Malo fait trop de grâce aux pauvres Filles de la Charité de les vouloir employer dans sa ville; mais à présent cela ne se peut, parce que Mlle Le Gras n'en a pas de prêtes et n'en a pu fournir à quantité de personnes qui lui en demandent depuis longtemps. Mgr de Cahors aussi nous fait presser; Mgr d'Agde nous en demande pour cette ville et pour Pézenas; depuis deux ans, M. l'abbé Cyron, qui est l'intendant du bon Dieu à Toulouse, nous sollicite pour lui en envoyer; Mgr d'Angers en veut avoir pour un nouvel hôpital; » et M. le chancelier, ajoute Mlle Le Gras, « pour un établissement à cent cinquante lieues d'ici. »

Bientôt les limites de la France, même de l'Europe, ne suffirent plus à l'ardeur de leur zèle. « Votre nom, leur dit saint Vincent de Paul, s'étend presque partout; il est connu même à Madagascar, où l'on vous désire, et nos Messieurs, qui y sont, nous écrivent qu'il serait à souhaiter que vous eussiez là un établissement pour les aider à gagner les âmes des pauvres nègres. » L'élan était donné. « La plupart de nos sœurs ne voudraient pas que l'embarquement de Madagascar se fît sans elles. » Et saint Vincent de Paul regardant plus loin encore, et montrant à ses filles les dernières extrémités du globe : « Le jour viendra, leur disait-il, où Dieu vous enverra en Afrique et dans les Indes. »

Ainsi les filles de saint Vincent de Paul prenaient successivement possession des postes que la divine Providence leur avait préparés, en vue des révolutions et des catastrophes des temps modernes. Ainsi elles commençaient à déployer les qualités extraordinaires qui ont fait de la sœur de Saint-Vincent-de-Paul, de la Fille de Charité française, la première religieuse du monde. « Devant les malades, la femme italienne, disait Pie VII, n'a pas assez de force morale. L'allemande a trop de laisser aller. L'anglaise est trop prude. La femme française seule possède l'adresse, l'assurance, la résolution, le commandement doux, la piété sévère, indispensables à un tel état. » C'est un pape qui parle ainsi. Il n'y a rien à ajouter.

Cependant elles n'avaient pas encore de règles écrites. Saint Vincent de Paul se faisait vieux, il avait soixante-dix-neuf ans. Tout le monde tremblait qu'il ne mourût sans avoir définitivement constitué sa compagnie des Filles de la Charité. M^{lle} Le Gras bouillait d'inquiétude à chaque maladie du saint. « Je vous vois toujours un peu dans les sentiments humains, lui écrivait saint Vincent de Paul, pensant que tout est perdu dès lors que vous me voyez malade. O femme de peu de foi !

que n'avez-vous plus de confiance et d'acquiescement à la conduite et à l'exemple de Jésus-Christ ! Ce Sauveur du monde se rapportait à Dieu son Père pour l'état de toute l'Église ; et vous, pour une poignée de filles que sa Providence a notoirement suscitées et assemblées, vous pensez qu'il vous manquera ! Allez, Mademoiselle, humiliez-vous beaucoup devant Dieu. »

Mais, si saint Vincent de Paul ne se pressait pas de rédiger les règles des Filles de la Charité, il y pensait sans cesse. Il en mûrissait lentement dans son esprit les lignes générales et jusqu'aux moindres détails. Déjà il en avait résolu et fait pratiquer sous ses yeux une foule de points essentiels. Mais il en restait encore plusieurs, obscurs, deux surtout des plus délicats. Le premier était de savoir à qui serait définitivement confié le gouvernement général des Filles de la Charité. Serait-ce à son successeur, le supérieur général des prêtres de la Mission, ce qui semblait assez naturel, les deux grandes compagnies devant avoir le même esprit ? Serait-ce, au contraire, à un supérieur spécial nommé par l'archevêque de Paris, comme le pratiquaient les religieuses du Carmel, celles de la Visitation et de beaucoup d'autres ordres ? Par humilité, par esprit d'entière obéissance à la direction des évêques, saint Vincent de Paul s'était arrêté à ce dernier parti ; et il avait, dès 1646, adressé une requête en ce sens à l'archevêque de Paris, le priant d'ériger en confrérie la société des Filles de la Charité sous la direction d'un prêtre nommé par lui. L'archevêque, qui était alors Jean-François de Gondi, cardinal de Retz, s'était empressé d'accueillir favorablement cette demande, et il avait naturellement nommé le saint fondateur supérieur général des Filles de la Charité sa vie durant. Après sa mort, l'archevêque se réservait le droit d'en nommer un autre. De l'archevêché les pièces avaient été en-

voyées au parlement pour y être enregistrées en la forme ordinaire, et le roi s'était empressé, lui aussi, d'accorder des lettres patentes. Mais là il était arrivé un événement singulier, où l'on crut plus tard, et avec raison, apercevoir la main de Dieu. Les pièces, signées et contresignées par M. de Méliand, procureur du parlement, s'égarèrent, et on les chercha vainement pendant plusieurs années sans qu'on pût jamais les retrouver. Il fallut en refaire d'autres, qui ne furent prêtes que huit ans après, en 1655. M[lle] Le Gras, qui ne pouvait pas penser sans inquiétude qu'un jour ses filles ne seraient plus sous le gouvernement des successeurs de son vénéré père, profita de ce long intervalle pour essayer de le faire revenir sur cette résolution. Pourquoi séparer deux œuvres qui ont eu le même fondateur, qui ont le même but et qui doivent avoir le même esprit ? Ne pourrait-on pas obtenir au moins que l'archevêque de Paris choisît dans les prêtres de la Mission le supérieur qu'il doit nommer ? S'il le prend ailleurs, n'est-il pas à craindre que, dans le nombre, il ne s'en trouve qui, n'ayant pas son esprit, n'essaye d'en faire dévier la congrégation ; et qu'ainsi, ballottée de directions en directions différentes, elle ne finisse par périr ? Voilà ce que M[lle] Le Gras écrivait à saint Vincent de Paul en 1646 ; ce qu'elle lui répétait en 1647, en 1651 ; ce dont elle lui fit un *mémoire* détaillé, avec des supplications si humbles, si ardentes, que saint Vincent de Paul se laissa gagner. Il refit une requête à l'archevêque de Paris ; mais cette fois il demanda que le supérieur général des Filles de la Charité fût toujours le supérieur général des prêtres de la Mission. Ce qui lui fut gracieusement accordé par le cardinal de Retz, le 18 janvier 1655. « D'autant, disait l'ancien élève de notre saint, que Dieu a béni le soin et travail que notre dit cher et bien-aimé Vincent de Paul a pris pour faire réussir ce pieux dessein, nous lui avons

derechef confié et commis, et par ces présentes confions et commettons la conduite et direction de la susdite société et confrérie sa vie durant, et après lui à ses successeurs généraux de ladite congrégation de la Mission. » Ce que le roi d'abord en 1657, le pape ensuite en 1668, approuvèrent et confirmèrent de leur double autorité royale et pontificale.

Cette première difficulté résolue, et grâce à M^lle^ Le Gras, d'une manière dont deux siècles ont montré la sagesse, il fallait en résoudre une seconde. Sous le gouvernement des supérieurs généraux de la Mission, la congrégation avait besoin d'une supérieure générale qui, de Paris, dirigeât toutes les maisons des Filles de la Charité répandues dans le monde entier. Or cette supérieure générale, où la prendrait-on? Serait-ce parmi les Filles de la Charité? Mais elles avaient été créées pour être les servantes des dames de l'Assemblée, pour faire les gros ouvrages dont celles-ci ne voulaient pas se charger ; et pourrait-on, parmi ces bonnes filles, en trouver une qui fût capable de diriger les autres? Serait-ce alors parmi les dames de l'Assemblée? Là rien ne manquerait : ni l'intelligence, ni l'expérience, ni le dévouement, ni les grandes alliances, qui amèneraient les grandes protections. A la bonne heure ! Mais ces grandes dames, presque toutes mariées, ayant des enfants, de grands trains de maison, auraient-elles le temps de conduire une congrégation qui se multipliait chaque jour? Et si elles avaient le temps, auraient-elles cet esprit de pauvreté, de simplicité, de vie religieuse, qu'elles devaient inculquer à leurs filles? Pour toutes ces raisons, saint Vincent de Paul décida que la supérieure générale serait prise parmi les Filles de la Charité. D'ailleurs, depuis leur origine, le caractère de ces pieuses filles avait bien changé. On avait vu entrer parmi elles une foule de personnes de bonne maison, et on avait entendu des femmes du grand monde re-

gretter sur leur lit de mort de n'avoir pas pris l'humble habit des servantes des pauvres.

Joignez à ces deux points ainsi résolus ceux qui l'avaient été précédemment, et que depuis dix ans on pratiquait partout: à savoir que les Filles de Charité ne seraient pas religieuses, ni cloîtrées ; qu'elles ne feraient pas de vœux perpétuels, ni solennels, ni simples ; qu'elles ne feraient que des vœux d'un an ; qu'elles n'auraient point d'habits religieux ; qu'elles garderaient leurs habits séculiers ; qu'elles n'auraient pas d'aumôniers ni de confesseurs spéciaux, mais que ce serait ordinairement le curé, dont elles seraient l'aide dans les choses de charité ; réunissez tous ces traits, et vous verrez que les règles étaient finies. Il n'y avait plus qu'à les écrire ; ce que fit saint Vincent de Paul dans le cours de l'année 1655. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans, plein de sagesse, d'expérience, rayonnant d'humilité et de sainteté.

La rédaction achevée, saint Vincent de Paul voulut donner à ses filles la grande joie d'en entendre la lecture dans une séance solennelle d'installation. Il réunit donc, le 30 mai 1655, toutes les Filles de la Charité qui étaient à Paris et aux environs, et il leur parla à peu près en ces termes :

« Mes bonnes filles, la Providence vous a toutes assemblées, et, ce semble, avec le dessein que vous honoriez la vie humaine de Jésus-Christ sur la terre. Oh ! qu'il y a d'avantage d'être en une communauté ! car chaque particulier participe au bien que fait tout le corps, et reçoit par ce moyen une plus abondante grâce.

« Et cependant, quoique assemblées pour vivre en commun, vous n'avez point encore eu de règlement pour votre manière de vie. Et en cela la divine Providence vous a conduites comme elle a fait son peuple, qui a été plus de mille ans sans loi. Notre-Seigneur en

a fait de même en la primitive Église ; car, tant qu'il a été sur la terre, il n'y a point eu de loi écrite, et ce sont les Apôtres qui après lui ont recueilli ses enseignements et ordonnances.

« Mais il importe que je vous donne une règle avant que je m'en aille. Quelques-uns vous ont dit peut-être que l'on pense bien que, de mon vivant, votre communauté ne manquera pas, mais qu'après il faudra tout quitter. Je vous dirai, mes chères sœurs, qu'il n'en arrive jamais ainsi des œuvres de Dieu. Vous auriez un pauvre appui que celui d'une chétive créature ! Votre fermeté doit être en la sainte Providence ; car c'est elle qui a mis votre compagnie sur le pied où elle est.

« Jusqu'à présent, mes filles, vous n'avez point été un corps séparé de celui des dames de la Charité. Mais maintenant, mes filles, Dieu veut que vous soyez un corps particulier qui, sans être séparé de celui des dames, ne laisse pas d'avoir ses exercices et fonctions particulières. Dieu vous veut lier plus étroitement par l'approbation qu'il a permis être faite de votre manière de vie et de vos règles par Mgr l'illustrissime et révérendissime Archevêque de Paris. »

Le saint lut alors le texte de la requête qu'il avait présentée, et de l'approbation qu'il avait obtenue ; puis il commença la lecture des statuts, en l'accompagnant de commentaires.

« Le premier article de vos statuts dit donc que la Compagnie sera composée de veuves et de filles, qui éliront une d'entre elles pour être leur supérieure pendant trois ans ; que cette même pourra encore être continuée trois autres années consécutives, mais non plus. Cela, bien entendu, n'aura lieu qu'après le décès de Mademoiselle. » A ces mots, Mlle Le Gras se mit à genoux et supplia le saint de ne pas faire cette exception, et de lui ôter une charge dont elle n'était pas digne. « Non, Mademoiselle, répondit le saint. Vos

sœurs et moi devons prier Dieu de vous conserver la vie pendant de longues années. Il conserve ordinairement par des moyens extraordinaires ceux qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses œuvres, et si vous y prenez bien garde, Mademoiselle, il y a plus de dix ans que vous ne vivez plus, au moins de la manière ordinaire. »

Et il reprit : « Votre confrérie portera le nom de Sœurs de la Charité, servantes des pauvres malades. Oh ! quel beau titre ! la belle qualité !... C'est autant que si on disait servante de Jésus-Christ, puisqu'il répute fait à lui tout ce qui est fait à ses membres. Il n'a d'ailleurs fait autre chose que de servir les pauvres. »

Il acheva alors la lecture des règles, et il ajouta : « Nous avons voulu, mes filles, qu'il fût dit de vous ce qui a été dit de Notre-Seigneur, qu'il commença à faire et puis à enseigner. Ce que vous venez d'entendre, mes filles, n'est-ce pas ce que vous faites depuis vingt-cinq ans ? Y a-t-il quelque chose que vous n'ayez pas fait ? Non, par la miséricorde de Dieu ; et vous l'avez fait avant qu'il vous fût commandé, au moins d'une manière expresse ; car le feu pape me l'avait bien commandé ; mais maintenant vous le ferez parce qu'il vous est enjoint.

« Je vous ai dit autrefois, mes filles, que celui qui entre dans un vaisseau pour faire un long voyage doit s'assujettir à toutes les lois de la navigation ; autrement il est en grand danger de périr. Il en est de même des personnes qui sont appelées de Dieu pour vivre en communauté : elles courent grand risque de se perdre, si elles n'en observent pas les règles. Par la miséricorde de Dieu, je crois qu'il n'y en a pas une parmi vous qui ne soit dans le dessein de les pratiquer. Mais cela est-il bien vrai ? êtes-vous toutes dans cette disposition ?

— Oui, mon Père.

— Quand Moïse donna la loi au peuple d'Israël, ce peuple était à genoux, comme je vous y vois à présent. J'espère que sa miséricorde infinie secondera vos désirs en vous donnant la grâce d'accomplir ce qu'il demande de vous. Mes filles, ne vous donnez-vous pas de bon cœur à lui pour vivre dans l'observance des saintes règles qu'il a voulu vous être données ?

— Oui, mon Père.

— Ne voulez-vous pas de tout votre cœur y vivre et y mourir ?

— Oui, mon Père.

— Je prie la souveraine bonté de Dieu qu'il lui plaise, par son infinie miséricorde, de verser abondamment toutes sortes de grâces et bénédictions sur vous, à ce que vous puissiez accomplir parfaitement en toutes choses le bon plaisir de sa très sainte volonté dans la pratique de vos règles. Je prie la sainte Vierge de demander à son cher Fils pour nous tous qu'il nous donne les grâces nécessaires pour cela. Sainte Vierge, qui parlez pour ceux qui n'ont point de langue et ne peuvent parler, nous vous supplions, ces bonnes filles et moi, d'assister cette petite compagnie. Continuez et achevez une œuvre qui est la plus grande du monde. Je vous le demande pour les présentes et pour les absentes ; et à vous, mon Dieu, je fais cette demande par les mérites de votre Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Alors plusieurs sœurs demandèrent pardon des fautes qu'elles avaient commises contre les règles ; après quoi le saint ajouta : « Je prie Notre-Seigneur de tout mon cœur, mes filles, qu'il vous pardonne tous les manquements que vous y avez faits. Et moi, misérable, qui ne garde point les miennes, je lui en demande pardon aussi, et à vous, mes filles. Que de fautes j'ai faites à votre égard en ce qui concerne votre œuvre ! Je vous prie de prier Dieu qu'il me pardonne. Et pour cela je

prierai Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il vous donne lui-même sa sainte bénédiction, et n'en prononcerai point les paroles aujourd'hui, parce que les fautes que que j'ai faites à votre égard m'en rendent indigne. Je prie donc Notre-Seigneur que ce soit lui. »

Ici le saint se prosterna et baisa la terre. A ces paroles et à cette vue, M[lle] Le Gras et toutes les sœurs, vivement affligées de ce que leur Père se refusait à leur donner sa bénédiction, s'unirent pour la lui arracher par une sainte violence. Après avoir persisté dans son refus longtemps encore, Vincent dit enfin : « Vous le voulez, mes filles. Priez donc Dieu qu'il ne regarde point à mon indigence ni aux péchés dont je suis coupable, mais que, me faisant miséricorde, il veuille verser ses saintes bénédictions sur vous en même temps que j'en prononcerai les paroles : *Benedictio Dei Patris*, etc. »

Ainsi se termina cette séance mémorable où l'on voit la bonté, la simplicité et l'humilité du Père, la générosité et la sainte ardeur des filles, et qui fut comme le lancement officiel de ce navire qui devait parcourir toutes les mers.

Deux mois après, le 8 août 1655, une nouvelle réunion, composée de toutes les sœurs qui se trouvaient à Paris, était convoquée dans le parloir de la communauté. Il s'agissait de nommer les officières. Bien que d'après le règlement l'élection dût se faire à la pluralité des suffrages, le saint crut qu'à cause de la gravité des circonstances et du péril des choses qui naissent, il valait mieux qu'il les nommât lui-même. En conséquence, il nomma première assistante de M[lle] Le Gras Julienne Loret; trésorière, Mathurine Guérin; dépensière, Jeanne Gressier. On dressa, sur un parchemin qu'on peut voir encore aux Archives nationales, acte de cette triple nomination. M[lle] Le Gras, les trois officières et

toutes les sœurs qui savaient écrire y apposèrent leurs noms. Saint Vincent ne voulut signer que le dernier, et il fit passer avant lui non seulement M[lle] Le Gras et les officières, mais toutes les sœurs présentes, et il apposa à côté de sa signature le sceau de la Mission, qui représentait Jésus-Christ les bras étendus comme pour accueillir ceux qui viennent à lui.

Ces choses terminées, il semble que saint Vincent de Paul avait, de ce côté du moins, fini sa tâche. Il avait donné M[lle] Le Gras pour supérieure aux Filles de la Charité; il leur avait donné pour père spirituel et directeur M. Portail, le premier, le plus cher, le plus saint de tous ses disciples. Il pouvait se reposer sur eux de l'avenir et de la sainteté de sa congrégation. Mais comment aurait-il abandonné ces chères Filles de la Charité? Ni ses quatre-vingts ans qui allaient sonner, ni la multitude de ses affaires, ni une correspondance formidable, ni ses jambes qui commençaient à le porter si difficilement, ne pouvaient l'empêcher de venir les voir. Dans les derniers temps, âgé de quatre-vingt-quatre ans, il fallait le soutenir sous les bras pour lui faire gagner son fauteuil. Mais, quand il était assis, on oubliait son grand âge, ses infirmités, tant son esprit était vif, tant sa parole avait dans sa familiarité et sa simplicité charmante une sorte d'éloquence irrésistible qui allait au cœur. Comme un artiste qui polit et repolit son œuvre afin de l'amener à la suprême beauté, il venait tous les mercredis pour expliquer à ses chères filles les règles qu'il leur avait données. « Aujourd'hui, mes très chères sœurs, leur dit-il, le 18 octobre 1655, je commencerai à vous expliquer vos règles communes. On les appelle ainsi parce que toutes les Filles de la Charité doivent les observer, les garder en quelque lieu et office qu'elles soient, non seulement à Paris, mais encore aux champs, aux paroisses, aux hôpitaux, aux forçats, au Nom-de-Jésus, aux pauvres insensés, aux

Enfants-Trouvés, enfin partout[1]. » On notera cette belle énumération. C'est la charité adaptée à toutes les misères et aussi vaste qu'elles.

Il explique comment toutes ces œuvres sont nées. C'est Dieu qui les a successivement données aux Filles de la Charité comme une récompense de leur dévouement. « Vous savez, mes filles, que vous vous êtes données à Dieu pour assister les pauvres malades, non en une maison seulement comme celle de l'Hôtel-Dieu, mais partout, les allant trouver en leur maison, ainsi que faisait Notre-Seigneur. Ce que voyant, Dieu a dit : Ces filles me plaisent, elles se sont bien acquittées de cet emploi ; je veux leur en donner un second, et c'est celui des pauvres enfants abandonnés, qui n'avaient personne pour prendre soin d'eux. Et comme il a vu que vous avez embrassé ce second emploi avec tant de charité, il dit : Je vais leur en donner encore un autre. Et quel est cet autre emploi ? C est l'assistance des pauvres forçats. Oh ! mes filles, quel bonheur pour vous de les servir, eux qui sont délaissés entre les mains de personnes qui n'en ont aucune pitié ! Je les ai vus, ces pauvres gens, traités comme des bêtes. Après cela Dieu a voulu vous confier ces pauvres gens qui ont perdu l'esprit. Il faut aller à ces pauvres pour honorer en eux la sagesse incarnée d'un Dieu qui a voulu être traité d'insensé. Nous ne savons pas si nous vivrons assez longtemps pour voir si Dieu donne de nouveaux emplois à la compagnie. Assurément il le fera si nous faisons tout bien, comme je l'espère[2]. »

Ainsi, en récompense de ce qu'elles se seront immolées et sacrifiées pour les pauvres, les malades, les enfants trouvés, les forçats, les fous, le saint espère

---

1 *Conférences aux Filles de Charité,* t. II, p. 95.
2 *Ibid.,* p. 99.

que Dieu leur donnera d'autres misères plus répugnantes encore à soigner! C'est divin.

Mais, pour se bien acquitter de telles charges, il faut que les Filles de la Charité aiment leurs règles, les estiment, les préfèrent à toutes les autres. « C'est à ces règles que vous devez vous tenir sans en prendre d'autres, quoique bonnes et même meilleures en apparence. Ferait-il beau voir un évêque mener la vie d'un chartreux? Non, sans doute, car il ne ferait pas ce que Dieu demande de lui. Il en serait de même pour vous, si vous vouliez suivre les maximes des carmélites, par exemple, dont l'esprit est très austère, tandis que le vôtre est tout de charité et vous oblige à vous consumer pour le prochain.

« Le bienheureux évêque de Genève me disait un jour : « Monsieur, j'ai dit à nos sœurs d'estimer toutes « les autres religions plus que la leur, de croire que « les carmélites sont plus parfaites qu'elles, etc.; mais « aussi d'aimer leurs propres règles plus que toutes « les autres. Je veux même qu'elles croient ces règles « meilleures et plus parfaites pour elles; » et il me donna aussitôt cette comparaison : « Voyez-vous, Mon« sieur, comme un enfant trouve sa mère plus agréable « et son lait meilleur que celui de pas une autre; et, « quoiqu'elle soit difforme, contrefaite et fort laide, « néanmoins il l'aime mieux, parce que c'est sa mère, « que si c'était une reine. Tout de même il faut que « nos sœurs aiment leur religion plus que toute autre[1]. »

Ces règles si importantes, saint Vincent de Paul les reprend une à une dans les plus petits détails; il les explique en trente-quatre conférences; du moins il n'en reste que trente-quatre, car il en a fait près de deux cents dans les dernières années de sa vie, où il reprend

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité*, t. II, p. 303.

tout ce qu'il a déjà dit bien des fois et y insiste en des accents plus pénétrants que jamais.

Craignant pour ses filles les éloges du monde bien dus à leur charité, à leur dévouement, mais d'autant plus dangereux, il cherche à les rabaisser plus qu'il n'a fait encore. Point de distinction parmi elles, les estimant, disait-il, aussi petites et misérables les unes que les autres. Il n'aurait point voulu de supérieures dans les maisons [1], ce nom le choquait. « Supérieure, disait-il, de qui et en quoi? Que s'il faut qu'il y en ait une, oh! ce doit être pour donner exemple de vertu et d'humilité aux autres, pour être la première à tout faire, la première à se jeter aux pieds de sa sœur, la première à demander pardon, et la première à quitter son opinion pour suivre l'autre [2]. » Avec l'humilité il recommandait, en termes nouveaux et plus pressants, la sainte vertu de pauvreté. Pauvreté dans les vêtements. Ils étaient humbles et chétifs, il fallait d'autant plus les aimer. Des sœurs, revenant d'Angers, du Mans, de Nantes, se plaignaient qu'on se moquât de leurs pauvres habits, surtout de leur coiffure, et auraient voulu qu'on leur permît d'adopter la coiffure en usage dans ces pays. « C'est cela, disait saint Vincent de Paul, on aura autant de bonnets que de villes et de provinces. Voyez-vous, mes filles, nous voyons venir ici des personnes étrangères, habillées à la façon de leur pays; eh bien! se mettent-elles en peine de changer ces habits et d'en prendre d'autres, parce qu'on les regarde ou parce qu'on est surpris de les voir vêtues de la sorte? Avant qu'on fût accoutumé à voir les capucins, ne les trouvait-on pas si étranges, qu'on ne savait à quoi les comparer; mais pour cela ont-ils

---

[1] Il n'y a dans la communauté qu'une supérieure et des sœurs servantes.

[2] *Conférences aux Filles de Charité*, t. II, p. 209.

changé d'habits? point du tout. On a vu des Polonais venir à Paris chercher leur reine habillés à leur mode, et personne, je m'assure, n'a trouvé mauvais qu'ils ne fussent point vêtus comme des Français. Ainsi, mes chères sœurs, ne vous étonnez pas si on vous recommande l'uniformité dans vos habits, et de n'y apporter aucun changement sous prétexte de vous accommoder aux coutumes des lieux où l'on pourra vous envoyer [1]. » Pauvreté dans la nourriture en tout temps, même en maladie. « On cesse d'être Fille de la Charité si, étant malade, on veut être traitée délicatement. Et que donnez-vous aux pauvres que vous servez? Des œufs et des bouillons. Quand donc on vous traite de la sorte, vous êtes égales à vos maîtres, et c'est tout ce qui se peut accorder. Lorsqu'ils se portent mieux, vous leur donnez de la viande et du pain; et une Fille de la Charité voudrait être traitée avec des perdrix, des bécasses et autres viandes délicates! Oh! ce n'est pas là votre condition, cela est bon pour les dames; mais quant aux Filles de la Charité, elles doivent être traitées sur le petit pied, votre compagnie ayant fait vœu de pauvreté [2].

« Après cela que voulez-vous donc que je vous dise? De quoi pensez-vous qu'on nourrit les rois quand ils sont malades? D'œufs et de bouillon : voilà ce qu'on leur donne. Dieu me fit la grâce d'assister à la mort du roi dernier; le médecin le pria de prendre de la nourriture, ce qu'il refusa, parce qu'il y avait grande répugnance et qu'il voyait la mort s'approcher à grands pas. Alors il me fit l'honneur de me faire appeler et me dit : « Monsieur Vincent, le médecin me presse de « prendre de la nourriture, je l'ai refusé; car aussi « bien il faut que je meure; que me conseillez-vous

[1] *Conférences aux Filles de Charité*, t. II, p. 300.
[2] *Ibid.*, p. 322.

« de faire? » Je lui dis : « Sire, s'il plaît à Votre Majesté, vous ferez bien de prendre ce que le médecin « a ordonné. » Ce bon roi, de sa grâce, appela le médecin et se fit apporter un bouillon; de sorte, mes chères filles, que si vous avez des œufs et des bouillons, vous êtes traitées de la même façon que les plus grands de la terre [1]. »

Avec l'humilité et la pauvreté, sur lesquelles le saint revenait sans cesse, il insistait vivement sur la paix, l'union, la cordialité qui doivent régner entre toutes les sœurs; sans cela une maison est un enfer. Il est vrai que, pour arriver à cette union, il y a des sacrifices à faire, des défauts à supporter; mais qui n'en a pas? et serait-il raisonnable de vouloir être supporté si on ne supporte pas? « C'est ce que je recommande souvent à nos messieurs et ce que je vous recommande, mes filles, sur toutes choses : il faut prier qu'on n'ait pas égard à nos misères. Je fais souvent cette prière à nos messieurs qu'ils me fassent la charité de me supporter, car il n'y a personne qui ait plus besoin de support que moi (notre très honoré Père dit ces paroles avec tant d'humilité et témoignage de confusion, que celles qui eurent le bien de les entendre en furent dans l'étonnement), et je suis surpris comment on peut me supporter dans mes promptitudes, emportements et autres défauts; oui, j'en suis surpris et je leur dis : « Messieurs, supportez-moi et n'ayez pas égard à mes « misères [2]. »

Avec l'humilité, la pauvreté, l'union à l'intérieur, ce que le saint ne cessait de recommander, ce qu'il voulait à tout prix établir dans ses filles, c'est une aimable aisance, une chaste liberté. « Vous sortez sans cesse dans le monde, vous traitez avec toutes sortes de per-

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité,* t. II, p. 322.
[2] *Ibid.,* p. 445.

sonnes ; faites-le simplement, rondement, avec un œil clair et un cœur pur. » S'il ne voulait pas que ses filles fussent religieuses, comme il l'a dit sans cesse, il les voulait plus saintes que des religieuses, plus enveloppées de modestie, pouvant sortir de leur maison pour aller voir les malades, mais hors de là plus fermées dans leur chambre que même les carmélites dans leur cloître. Aussi insistait-il de plus en plus pour que nul, ni grand seigneur, ne pût y entrer. « Vous ne devez pas souffrir qu'aucun homme entre dans vos chambres, ni même les femmes, hors le cas de nécessité... Si vous avez à parler à vos confesseurs, vous pouvez leur parler à l'église, mais jamais dans vos chambres, et encore que ce fût M. Portail ou moi, vous ne devez point nous y souffrir[1]. » Il a quatre-vingts ans, il est le fondateur, il est le père, il est saint, et, s'il se présente pour entrer dans une chambre, il faut le mettre à la porte. « Oh ! Monsieur, ne put s'empêcher de dire une sœur, voilà qui est bien rude. » Sans doute, mais quelle leçon ! et d'autant plus éloquente, qu'elle est plus rude ! Le saint ajoute : « Je vous ai dit précédemment que quand vous aviez à parler à vos confesseurs, vous deviez le faire à l'église ou à la porte de la maison ; encore faut-il que ce ne soit pas à des heures indues, quelque bonne raison que vous ayez. Je dis des heures indues, c'est-à-dire ni au soir entre chien et loup, ni trop matin non plus, afin que, quand vous parlerez à quelqu'un, on voie clairement vos actions[2]. » Tout cela pour assurer et faire éclater l'angélique pureté de ses filles.

Et cette angélique pureté, cette chaste liberté, ce dévouement et ce détachement, cette pauvreté et cette mort à tout, pourquoi travaillait-il avec tant d'ardeur

[1] *Conférences aux Filles de Charité,* t. II, p. 384.
[2] *Ibid.,* p. 385.

à les établir dans l'âme de ses filles? Afin qu'elles fussent capables de servir les pauvres. Il y revenait sans cesse. « Ce sont vos maîtres et les miens, disait-il, les voiles derrière lesquels se cache Notre-Seigneur Jésus-Christ[1]. » — « Oh! disait-il, si nous pouvions voir l'âme d'une Fille de la Charité qui sert bien les pauvres, qui a bien soin de leur salut, nous la verrions reluire comme un soleil[2]. »

Sans doute saint Vincent de Paul avait dit mille fois tout cela. Il le redisait encore, il le redira jusqu'à son dernier souffle. Comme autrefois saint Jean, dans son extrême vieillesse, ne savait plus dire qu'un mot : « Aimez-vous les uns les autres, » ainsi saint Vincent de Paul à quatre-vingt-cinq ans répétait toujours les mêmes mots : « Aimez les pauvres, ce sont vos maîtres et les miens. »

Ces paroles ont porté leurs fruits. Personne ne réalise ici-bas son idéal, saint Vincent de Paul a réalisé le sien. Tous les peuples ont vu les Filles de la Charité, et à leur seule démarche ils les ont reconnues pour les vraies filles de notre saint. Elles ont fondé deux mille maisons, et ni les mollesses du règne de Louis XV, ni les terreurs de la première république, ni les laïcisations odieuses de la troisième, n'ont pu entraver leur élan. De France, elles ont passé en Italie, en Pologne, en Autriche, en Espagne, en Portugal. L'Angleterre a abaissé devant elles la rigueur de ses lois qui interdisent le port de tout costume religieux, et l'Écosse les a appelées au lit de ses malades protestants. Elles sont montées sur les vaisseaux anglais pour aller aux deux Amériques, et, pendant la guerre civile, on les a vues soigner du même cœur les blessés de l'Amérique du Nord et ceux de l'Amérique du Sud.

---

[1] *Conférences aux Filles de Charité,* t. II, p. 312.
[2] *Ibid.,* p. 316.

Quelles terres de l'Extrême-Orient les ont ignorées? A Constantinople, à Smyrne, à Alexandrie, à Jérusalem, à Damas, à Alger, à Constantine, elles parcourent les rues, au milieu des démonstrations de respect et de reconnaissance des Turcs. Elles ont pénétré en Perse, en Abyssinie et jusqu'en Chine.

Rien n'a donc échappé à leur action bienfaisante; car, partout où elles ont pénétré, elles ont fondé des crèches pour les enfants, des hospices pour les vieillards, des asiles pour les orphelins, des écoles pour les adultes, des ouvroirs pour les filles du peuple, des hôpitaux pour les malades, les aveugles, les aliénés, les épileptiques. Pas une plaie qui n'ait trouvé en elles un pansement. Pas une douleur de l'âme ou du corps à laquelle elles n'aient apporté une consolation. Le monde, désaccoutumé de Jésus-Christ et ne voulant pas le reconnaître à la vérité de sa doctrine, a bien été forcé de le reconnaître au parfum exquis de sa charité.

Et ni les changements de siècles, ni les variétés de climats, de civilisations, n'ont altéré l'unité de leur physionomie, pas plus que l'infirmité humaine n'a pu mettre une ombre sur leur front. A deux siècles de distance, elles restent ce que saint Vincent de Paul a voulu qu'elles fussent. En pleine Académie française, un évêque disait à un ancien ministre de l'instruction publique : « Quand vous retournerez à Rome, Monsieur, vous rencontrerez quelques-unes de ces infatigables messagères du dévouement et de la consolation. Simples plébéiennes ou patriciennes illustres que n'eussent pas désavouées les plus anciennes familles, la *gens Fabia* ou la *gens Sempronia*, elles vont aux détresses, aux misères, aux délaissements de ce pauvre monde, et elles travaillent sans relâche à mettre dans les âmes et dans les sociétés une paix meilleure que la paix augustale.

« Elles passeront près de vous, sous leur manteau

de bure, au milieu des ruines imposantes qui, de Romulus à Théodose, redisent l'histoire de la vieille Rome, et elles achèveront de vous réconcilier, Monsieur, avec ces premiers disciples de l'Évangile dont elles continuent la tradition. Votre cœur généreux saluera en elles la charité qui, au nom d'une sagesse supérieure à la philosophie des Sénèque et des Marc-Aurèle, se donne jusqu'au sacrifice; et, empruntant à la sibylle virgilienne le cri d'une religieuse émotion, vous direz avec nous : Dieu est là ! *Deus, ecce Deus.* »

---

# CHAPITRE IV

## Saint Vincent de Paul donne des règles aux prêtres de la Mission.

1658

Pendant que saint Vincent de Paul donnait solennellement des règles aux Filles de la Charité, il négociait à Rome, sans pouvoir l'obtenir, l'approbation des statuts et constitutions des prêtres de la Mission. Un point arrêtait tout : c'était la manière dont il voulait établir sa congrégation, et qui brisait avec tous les précédents. Il ne consentait pas à faire de ses prêtres des religieux. D'abord il avait hésité à leur faire faire des vœux. Il s'était ensuite décidé à ce qu'ils en fissent, mais vœux simples, non solennels, et qui ne les constituaient pas en Ordre religieux. Les missionnaires ne prendraient pas le nom de *Père*, mais ils garderaient celui de *Monsieur*, avec leurs noms de famille. Ils jouiraient de leurs biens, mais avec permission du supérieur; ils porteraient l'habit des prêtres séculiers, et rien ne les en distinguerait, qu'une plus grande modestie et une plus parfaite régularité. Si on eût demandé à saint Vincent de Paul pourquoi il tenait tant à ce que ses disciples ne fussent pas religieux, il en aurait donné sans doute de bonnes raisons; mais la principale était ce souffle de l'esprit de Dieu qui pas-

sait alors sur l'Église, et qui, s'adaptant divinement aux temps et aux circonstances, après avoir créé au moyen âge de si grands et de si saints Ordres religieux, allait couvrir les temps modernes de simples congrégations, ni moins saintes, ni moins ferventes, ni moins fécondes. Plus haut placé que les autres dans les régions de la sainteté, saint Vincent de Paul sentait avant eux ce souffle divin, qui ne devait être compris par tous qu'un peu plus tard. En ce moment, les anciens du Sacré-Collège ne voyaient dans cet établissement d'une congrégation de prêtres qu'une innovation, et ils refusaient de l'approuver. Vainement un des prêtres les plus éminents de la Mission, M. Berthe, envoyé à Rome par saint Vincent de Paul, s'épuisait en démarches; il n'aboutissait pas. Son successeur, M. Jolly, n'aurait probablement pas réussi, s'il n'avait trouvé à Rome le cardinal de Retz, toujours dévoué à son ancien précepteur, et qui enleva l'affaire en en parlant directement au pape.

Le souffle divin que les saints sentent passer, par suite de leur union avec Dieu, les papes le sentent aussi, à cause de leur dignité. Alexandre VII, par un bref en date du 22 septembre 1655, approuva le principe fondamental des statuts rédigés par saint Vincent de Paul, à savoir que les prêtres de la Mission prononceraient des vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, mais avec cette condition expresse que ces vœux ne les constitueraient pas en ordre religieux: *Atque dicta congregatio non censeatur propterea in numero ordinum religiosorum, sed sit de corpore cleri sæcularis.*

A la réception de ce bref, saint Vincent de Paul éprouva une profonde joie. Il allait donc pouvoir mettre la dernière main aux règles et statuts depuis si longtemps attendus, et que son grand âge rendait si nécessaires.

Le bref fut lu en présence de la communauté de Saint-Lazare réunie, et accepté par tous avec une filiale soumission. Dès lors les contestations qui avaient eu lieu sur la validité des vœux cessèrent pour toujours, et les missionnaires ont continué depuis à se servir de la formule suivante, usitée dans leur Compagnie :

« Moi, N***, indigne prêtre (ou clerc) de la congrégation de la Mission, en présence de la bienheureuse Vierge et de toute la cour céleste, je fais à Dieu vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance à notre supérieur et à ses successeurs, suivant les règles ou constitutions de notre Institut. Je fais vœu, en outre, de travailler tout le temps de ma vie, dans ladite congrégation, au salut des pauvres gens des champs, avec l'aide de la grâce de Dieu tout-puissant, que pour cela j'invoque avec instance [1]. »

C'est dans ces conditions-là que saint Vincent de Paul mit la dernière main à la rédaction des règles. Il avait quatre-vingt-deux ans, le plus grand esprit, une sainteté éminente, une expérience consommée. Depuis trente-trois ans, il faisait pratiquer ces règles avant de les avoir écrites. Sur tous les points difficiles, il avait successivement consulté des canonistes à Rome, des théologiens à la Sorbonne, des jurisconsultes du parlement, les supérieurs de ses maisons, jusqu'à ses plus humbles prêtres, afin de savoir d'eux ce que le droit permettait, ce que l'expérience démontrait praticable. Avec quelles prières, quelle élévation de son âme à

---

[1] « Ego N***, indignus sacerdos (aut clericus) congregationis Missionis, coram beatissima Virgine et curia cœlesti universa, voveo Deo paupertatem, castitatem, et Superiori nostro ejusque successoribus obedientiam, juxta instituti nostri regulas seu constitutiones. Voveo me præterea pauperum rusticanorum saluti toto vitæ tempore in dicta congregatione vacaturum, ejusdem Dei omnipotentis gratia adjuvante, quem ob hoc suppliciter invoco. » (Archives de la Mission.)

Dieu, se prépara-t-il à la rédaction de ces règles? Il les réunit en douze chapitres, tout imprégnés de l'amour de Dieu; et, après les avoir achevés, il réunit ses disciples pour les leur donner solennellement.

« Ce fut en l'année 1658, dit Abelly, deux ans avant sa mort, que M. Vincent ayant mis les règles et constitutions de sa congrégation dans le bon ordre qu'il souhaitait, son grand âge et ses infirmités presque continuelles lui faisant prévoir qu'il ne lui restait plus guère de temps à vivre; comme il avait toujours aimé les siens pendant sa vie, il voulut leur donner des preuves signalées de cet amour avant sa mort, en leur laissant son esprit exprimé dans ses règlements ou constitutions. »

La communauté des prêtres de la Mission étant donc assemblée un vendredi au soir, 17 de mai 1658, M. Vincent parla à peu près en ces termes. Il expliqua d'abord pourquoi ces règles avaient été tant retardées, et qu'il ne fallait pas s'en plaindre : « Si nous eussions donné des règles dès le commencement, et avant que la Compagnie se fût mise en la pratique, on aurait pensé que c'eût été un dessein pris et concerté humainement, et non pas un ouvrage de la Providence divine. Mais, Messieurs et mes frères, toutes ces règles et tout le reste que vous voyez dans la congrégation s'est fait je ne sais comment. Car je n'y avais jamais pensé; tout cela s'est introduit peu à peu, sans qu'on puisse dire qui en est la cause. Pour moi, quand je considère la conduite dont il a plu à Dieu de se servir pour faire naître la congrégation en son Église, j'avoue que je ne sais où j'en suis, et qu'il me semble que c'est un songe tout ce que je vois. Non, cela n'est point de nous, cela n'est point humain, mais de Dieu. Appelleriez-vous humain ce que l'entendement de l'homme n'a point prévu, et ce que la volonté n'a point désiré ni recherché en manière quelconque? Nos premiers mission-

naires n'y avaient pas pensé non plus que moi ; de sorte que cela s'est fait contre toutes nos prévoyances et espérances.

« Et si vous me demandez comment les pratiques de la Compagnie se sont introduites, comment la pensée de tous ces exercices et emplois nous est venue, je vous dirai que je n'en sais rien, et que je ne le puis connaître. Voilà M. Portail, qui a vu aussi bien que moi l'origine de la petite Compagnie, qui vous peut dire que nous ne pensions à rien moins qu'à tout cela. Tout s'est fait comme de soi-même, peu à peu, l'un après l'autre. Le nombre de ceux qui se joignaient à nous s'augmentait, et chacun travaillait à la vertu ; et à ce même temps que le nombre croissait, aussi les bonnes pratiques s'introduisaient pour pouvoir vivre ensemble, et nous comporter avec uniformité dans nos emplois. Ces pratiques-là se sont toujours observées, et s'observent encore aujourd'hui par la grâce de Dieu. Enfin on a trouvé à propos de les réduire par écrit, et d'en faire des règles. J'espère que la Compagnie les recevra comme émanées de l'esprit de Dieu. »

Ici le saint fit un retour sur lui-même, et ne put contenir ses sentiments d'humilité : « Oh ! Messieurs et mes frères, je suis dans un tel étonnement de penser que c'est moi qui donne des règles, que je ne saurais concevoir comment j'ai fait pour en venir là ; et plus j'y pense, plus aussi il me paraît que c'est Dieu seul qui a inspiré ces règles à la Compagnie. Que si j'y ai contribué quelque peu de chose, je crains que ce soit ce peu-là qui empêchera peut-être qu'elles ne soient pas si bien observées à l'avenir, et qu'elles ne produisent pas tout le fruit et tout le bien qu'elles devraient. »

Et cependant, ajoute-t-il, bien qu'il y ait mis « sa misérable main », ces règles sont toutes saintes : « Il me semble que, par la grâce de Dieu, elles tendent toutes à nous éloigner du péché, à procurer le salut

des âmes, à servir l'Église et à donner gloire à Dieu ; de sorte que quiconque les observera comme il faut, s'éloignera des péchés et des vices, se mettra dans l'état que Dieu demande de lui, sera utile à l'Église et rendra à Notre-Seigneur la gloire qu'il en attend. O Sauveur ! quel bonheur ! Je ne le puis assez considérer. Nos règles ne nous prescrivent en apparence qu'une vie assez commune, et néanmoins elles ont de quoi porter ceux qui les pratiquent à une haute perfection.

« Outre leur but premier, qui est de nous rendre saints, elles en ont un second, qui devrait suffire à nous les rendre précieuses ; car aucune autre congrégation ne l'a jamais eu, qui est d'annoncer l'Évangile aux pauvres, et aux pauvres les plus abandonnés. Oh ! que nous avons sujet de nous humilier et de nous confondre, de ce qu'il n'y en a point eu encore d'autres, que je sache, qui se soient proposé pour fin particulière et principale d'annoncer l'Évangile aux pauvres, et aux pauvres les plus abandonnés ! *Pauperibus evangelizare misit me;* car c'est là notre fin. Oui, Messieurs et mes frères, notre partage sont les pauvres. Quel bonheur de faire la même chose pour laquelle Notre-Seigneur a dit qu'il était venu du ciel en terre, et moyennant quoi nous espérons, avec sa grâce, d'aller de la terre au ciel ! Faire cela, c'est continuer l'ouvrage du Fils de Dieu, qui allait volontiers dans les lieux de la campagne chercher les pauvres. Voilà à quoi nous oblige notre Institut, à servir et à aider les pauvres, que nous devons reconnaître pour nos seigneurs et pour nos maîtres. O bienheureuses règles ! qui nous engagent à aller dans les villages à l'exclusion des grandes villes, pour faire ce que Jésus-Christ a fait ! Voyez, je vous prie, le bonheur de ceux qui les observent, de conformer ainsi leur vie et toutes leurs actions à celles du Fils de Dieu. »

Il ajouta : « J'espère que cette fidélité passée avec laquelle vous avez observé ces règles, et votre patience

à les attendre si longtemps, obtiendra pour vous, de la bonté de Dieu, la grâce de les observer encore plus facilement et plus parfaitement à l'avenir. O Seigneur! donnez votre bénédiction à ce petit livre, et accompagnez-le de l'onction de votre esprit, afin qu'il opère dans les âmes de ceux qui le liront l'éloignement du péché, le détachement du monde, la pratique des vertus et l'union avec vous! »

« Saint Vincent de Paul procéda alors à la remise du petit livre des constitutions, en commençant par les plus anciens de la Compagnie. Il les invita à le venir chercher. « Je voudrais bien, dit-il, vous épargner cette peine, en le portant à chacun en vos places; mais je ne le puis, pardonnez-moi mes misères. » Et s'adressant à Antoine Portail, son plus ancien disciple : « Venez, monsieur Portail, venez, venez, s'il vous plaît, vous qui avez toujours supporté mes infirmités; que Dieu vous bénisse! » Il le donna ensuite de la main à M. Alméras et à M. Gicquel, qui siégeaient à ses côtés, et fit successivement l'appel de tous les autres, dans l'ordre de leur âge et de leurs places. A chacun il disait un mot particulier, qu'il commençait et finissait invariablement par la formule : « Venez, Monsieur... Que Dieu vous bénisse ! » Chacun voulut recevoir son exemplaire à genoux, baisant d'abord le livre et la main de M. Vincent, puis la terre. La distribution finie, M. Alméras lui demanda sa bénédiction au nom de toute la Compagnie prosternée. Le saint vieillard pria ses deux voisins de le soutenir, et se prosterna lui-même; puis de son cœur inspiré jaillit cette belle prière : « O Seigneur! qui êtes la loi éternelle et la loi immuable; qui gouvernez par votre sagesse infinie tout l'univers; vous de qui les conduites des créatures, toutes les lois et toutes les règles de bien vivre sont émanées comme de leur vive source; ô Seigneur! bénissez, s'il vous plaît, ceux à qui vous avez donné ces règles ici, et qui les ont reçues comme

procédant de vous! Donnez-leur, Seigneur, la grâce nécessaire pour les observer toujours et inviolablement jusqu'à la mort. C'est en cette confiance et en votre nom que, tout misérable pécheur que je suis, je prononcerai les paroles de la bénédiction que je vais donner à la Compagnie : *Benedictio Domini nostri Jesu Christi decendat super vos et maneat semper. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. — Amen!* » répondit d'une voix la Compagnie; et tous se retirèrent les yeux pleins de douces larmes, le cœur rempli d'une sainte émotion et de bons désirs [1]. »

« Voilà, dit Abelly, une partie du discours que M. Vincent fit à cette occasion, lequel il prononça d'un ton de voix médiocre, humble, doux et dévot, et de telle sorte, qu'il faisait sentir aux cœurs de tous ceux qui l'écoutaient l'affection particulière du sien; il leur semblait qu'ils étaient avec les apôtres, écoutant parler Notre-Seigneur, particulièrement en ce dernier sermon qu'il leur fit avant sa passion, où il leur donna aussi ses règles, en leur imposant le grand commandement de la parfaite dilection [2]. »

Les règles rédigées, saint Vincent de Paul commença à les expliquer. Tous les mercredis il allait expliquer celles des Filles de la Charité; tous les vendredis, celles des prêtres de la Mission. C'était sa dernière œuvre, où il versait le reste de son cœur, où il mettait les derniers élans de sa foi, de son humilité, de sa charité, les dernières lumières de son expérience. Le 6 et le 13 décembre 1658, il expliqua le premier chapitre, qui traite de la fin de la Mission; pendant le cours de l'année 1659, il expliqua les chapitres suivants, qui traitent des moyens d'atteindre cette fin et des vertus

---

[1] Maynard, t. I, p. 412-413.
[2] Abelly, t. I, p. 235.

qu'elle exige[1]. C'était la même simplicité, la même familiarité éloquente que dans les conférences du mardi, avec quelque chose de plus pénétrant et de plus tendre. Deux frères le portaient à son fauteuil, le soulevaient quand il voulait bénir la communauté; et, comme sa voix cassée ne pouvait se faire entendre bien loin, on rapprochait les chaises dans un cercle recueilli, qui permettait de ne pas perdre un mot. On a gardé longtemps le souvenir de sa magnifique conférence sur le but de la congrégation.

Il la termina par ces admirables paroles : « Je m'en irai bientôt. Mon âge, mes infirmités et les abominations de ma vie ne permettent pas que Dieu me souffre davantage sur la terre. Il pourra donc arriver, après ma mort, des esprits de contradiction et des personnes lâches qui diront : « A quel propos s'embarrasser du « soin des hôpitaux? Quel moyen d'assister tant de « gens ruinés par la guerre, et de les aller trouver « chez eux? Pourquoi diriger des filles qui servent les « malades, et pourquoi perdre notre temps après des « insensés?... » Et d'autres diront que c'est trop entreprendre que d'envoyer aux pays éloignés, aux Indes, en Barbarie. « Nous voulons bien faire mission en ce « pays-ci, sans aller plus loin; mais des enfants trou- « vés, mais des vieillards, mais des gens enfermés, « qu'on ne nous en parle point! » Messieurs et mes frères, avant que je vous quitte, je vous en avertis, dans l'esprit que Moïse avertissait les enfants d'Israël : « Je m'en vas, vous ne me verrez plus; j'ai connu que « plusieurs d'entre vous s'élèveront pour séduire les « autres; ils feront ce que je vous défends, et ne fe- « ront pas ce que je vous commande de la part de

[1] Les conférences du saint fondateur sur les règles sont au nombre de vingt-cinq. La mort ne lui permit pas d'achever l'explication qu'il avait commencée.

« Dieu. » — « Après mon départ, disait aussi saint « Paul, viendront des loups ravisseurs. » Si cela arrivait, dites : « Laissez-nous dans les lois de nos pères, « en l'état où nous sommes. Dieu nous y a mis et veut « que nous y demeurions. » Tenez ferme. « Mais la « Compagnie est embarrassée d'un tel emploi. » Hélas! si, en l'enfance, elle a soutenu celui-là et porté tous les autres fardeaux, pourquoi n'en viendra-t-elle pas à bout quand elle sera plus forte? Laissez-nous en l'état où Notre-Seigneur était sur la terre. Nous faisons ce qu'il a fait; on ne nous empêchera pas de l'imiter. »

Ses conférences sur les conseils évangéliques, sur les saints vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, ne furent pas moins belles. Voici en quels termes splendides il leur parlait de la pauvreté : « La pauvreté est le nœud des religions. Nous ne sommes pas, il est vrai, religieux, et nous ne sommes pas dignes de l'être, bien que nous vivions en commun; mais la pauvreté est aussi le nœud des communautés, et particulièrement de la nôtre. Oui, Messieurs, cette vertu de pauvreté est le fondement de la congrégation de la Mission. Cette langue qui vous parle n'a jamais, par la grâce de Dieu, demandé chose aucune de toutes celles que la Compagnie possède maintenant. Et quand il ne tiendrait qu'à faire un pas, ou à prononcer une seule parole, pour faire que la Compagnie s'établît dans les provinces et dans les grandes villes, et se multipliât en nombre et en emplois considérables, je ne la voudrais pas prononcer, et j'espère que Notre-Seigneur me ferait la grâce de ne la point dire. Malheur! malheur! Messieurs et mes frères, oui, malheur au missionnaire qui voudra s'attacher aux biens périssables de cette vie! car il y sera pris, il demeurera piqué de ces épines et arrêté dans ces liens. Et si ce malheur arrivait à la Compagnie, qu'est-ce qu'on dirait après cela? Et comment est-ce qu'on y vivrait? L'on dirait : Nous

avons tant de mille livres de revenu, il nous faut demeurer en repos. Pourquoi aller courir par les villages? Pourquoi tant travailler? Laissons là les pauvres gens des champs; que leurs curés en aient soin, si bon leur semble; pour nous, vivons doucement, sans nous mettre tant en peine. Voilà comment l'oisiveté suivra l'esprit d'avarice; on ne s'occupera plus qu'à conserver et augmenter ses biens temporels, et à chercher ses propres satisfactions; et alors on pourra dire adieu à tous les exercices de la Mission et à la Mission même, car il n'y en aura plus. Il ne faut que lire les histoires, et on en trouvera une infinité d'exemples qui feront voir que les richesses et l'abondance des biens temporels ont causé la perte, non seulement de plusieurs personnes ecclésiastiques, mais aussi des communautés et des ordres entiers, pour n'avoir pas été fidèles à leur premier esprit de pauvreté. »

Et faisant un retour sur lui-même, comme il lui arrivait souvent : « O mon Sauveur ! comment puis-je parler de cela, moi qui suis si misérable ! moi qui ai eu autrefois un cheval, un carrosse, et qui ai encore aujourd'hui une chambre à feu, un lit bien encourtiné, un frère ! moi, dis-je, de qui on a tant de soin, que rien ne me manque ! Oh ! quel scandale je donne à la Compagnie, par l'abus que je fais du vœu de pauvreté en toutes ces choses et autres pareilles ! J'en demande pardon à Dieu et à la Compagnie, et la prie de me supporter en ma vieillesse. J'ai peine à me supporter moi-même, et il me semble que je mériterais d'être pendu à Montfaucon. Que Dieu me fasse la grâce de me corriger, quoique parvenu à cet âge. »

La conférence sur la chasteté débute par la lecture du texte de la règle concernant cette vertu : « Il importe beaucoup que la Compagnie ait un singulier et très ardent désir de la chasteté; qu'elle fasse en tout temps et en tout lieu profession particulière de la pra-

tiquer très parfaitement. Nous devons l'avoir d'autant plus à cœur, que nos emplois de la Mission nous obligent plus étroitement à converser presque toujours avec des séculiers de l'un et de l'autre sexe; c'est pourquoi chacun apportera de son côté tout le soin, la diligence et la précaution possibles, pour conserver entièrement cette chasteté, tant à l'égard du corps qu'à l'égard de l'âme, etc. »

Le saint donne d'abord les motifs qui doivent inspirer l'estime et l'amour de cette vertu, puis il ajoute : « Il y a deux sortes de pureté : pureté de corps et pureté d'esprit; celui qui possède la pureté de corps n'a pas pour cela la chasteté, s'il n'y joint la pureté d'esprit, qui est la forme et qui donne l'essence à cette vertu. La chasteté, en effet, chasse de l'imagination, de l'esprit, de la mémoire, toutes les mauvaises pensées; nous devons donc tourner tous nos efforts contre notre cœur, pour nous en rendre maîtres et en arracher tout ce qui pourrait nous retracer des images contraires à cette sublime vertu, si nous voulons avoir la chasteté que la règle exige de nous. Souvenons-nous, Messieurs, que Notre-Seigneur Jésus-Christ en a fait tant de cas, qu'il a voulu naître d'une vierge. C'est aussi pour honorer cette vertu qu'il est dit que les vierges accompagneront partout l'Agneau et chanteront des cantiques nouveaux. Oh ! Messieurs, que la Compagnie en général, et chacun en particulier, doit faire grand cas de cette vertu ! Que d'efforts chacun doit faire pour l'acquérir et s'y perfectionner de plus en plus !

« Mais qui nous aidera à cette pratique? C'est la garde des sens, la garde de la vue, de l'ouïe, du tact... Oh ! il faut garder nos sens avec la plus active vigilance. » Puis il recommande la fuite des occasions, la tempérance dans le boire et le manger, le travail. « Croyez-moi, Messieurs, quand le démon trouve une personne oisive, il fait tout son possible pour la faire

succomber. Oh! qu'il a beau jeu, pour la tourmenter et la tenter par des représentations contraires à la chasteté! Faites donc en sorte d'être toujours occupés...

« Or sus, Messieurs, que ferons-nous donc pour garder cette règle, car les moyens qu'on vient de proposer serviront de bien peu, s'ils ne sont animés de l'esprit de Dieu? Il faut donc le demander, et très instamment, dans nos prières, à Notre-Seigneur, et avoir un dessein particulier et un désir bien sincère de se donner de bon escient à sa divine Majesté, afin de conserver la chasteté, de se perfectionner dans cette vertu et de s'éloigner des vices contraires. Si l'on travaille ici de la sorte à l'acquisition, à la conservation, au progrès de cette vertu, cela se répandra partout; ainsi la Compagnie se rendra de plus en plus agréable à Dieu. Plaise à sa divine Majesté que cela soit ainsi! »

En quels termes il recommandait l'obéissance! « Il faut bien dire qu'il y a quelque chose de grand et de divin en cette vertu, puisque Notre-Seigneur l'a tant aimée, depuis sa naissance jusqu'à sa mort! puisqu'il a fait toutes les actions de sa vie par obéissance! Il a obéi à Dieu son Père, qui voulait qu'il se fît homme; il a obéi à sa mère et à saint Joseph, son père putatif, à tous ceux qui étaient élevés en dignité, soit bons ou mauvais, en sorte que sa vie n'a été qu'un tissu d'obéissance; il a commencé sa vie par là, il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et même jusqu'à la mort de la croix; et c'est à cause de cette obéissance, *propter quod*, que son Père l'a exalté et élevé. O Sauveur, qu'est-ce donc que cette vertu d'obéissance? Qu'elle est excellente, puisque vous l'avez trouvée digne d'un Dieu! Oh! le bel exemple que Notre-Seigneur nous en a donné, en la pratiquant jusqu'à la mort de la croix!

« Mais à qui devons-nous l'obéissance? la règle commence par notre Saint-Père le pape; c'est le père commun de tous les chrétiens, le chef visible de l'Église, le

vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre ; nous lui devons obéissance, nous, dis-je, qui sommes au monde pour instruire les peuples de l'obéissance qu'ils doivent avoir, aussi bien que nous, pour ce pasteur universel de nos âmes ; c'est à nous à leur montrer l'exemple et à leur porter ce flambeau qui les éclairera et leur montrera ce qu'ils auront à faire, et comment ils lui doivent obéissance. Pour cela demandons à Dieu la grâce de bien obéir, et donnons-nous à lui pour bien obéir et bien recevoir de sa main tout ce qui nous arrivera. Le pape est celui à qui Notre-Seigneur adresse ce discours: *Pierre, paissez mes agneaux, paissez mes brebis;* c'est celui à qui il a donné les clefs de son Église ; il est comme une autre espèce d'homme, tant il est au-dessus des autres. Nous devons donc le regarder en Notre-Seigneur et Notre-Seigneur en lui.

« 2° Nous la devons à nosseigneurs les évêques. Nous autres prêtres, nous leur avons promis obéissance quand nous avons été faits prêtres et quand ils nous ont ordonnés; non seulement pour eux et leurs successeurs, mais aussi pour ceux dans les diocèses desquels nous avons à vivre et à travailler; en sorte que nous devons nous considérer comme ces serviteurs de l'Évangile à qui le père de famille dit : « Venez, et « ils viennent ; allez, et ils vont. » J'ai toujours eu dévotion d'obéir à leurs ordres ; et, en effet, nous leur sommes soumis et dépendons d'eux à l'effet des missions, savoir : pour y prêcher, catéchiser, confesser et administrer les sacrements, bien que de leur grâce ils aient laissé à la Compagnie les règlements et les ordres pour la discipline régulière du dedans. Le pape, notre Saint-Père, l'a exprimé dans son bref, sans que nous nous en soyons mêlés, disant que ceux des nôtres qui seront envoyés aux missions ou à la conduite des séminaires, seront soumis aux ordinaires, c'est-à-dire aux

évêques. Nous leur devons obéissance comme à Dieu ; je prie ceux qui seront envoyés dans les diocèses d'en user de la sorte et de leur obéir exactement.

« 3° Voilà pour l'obéissance des évêques ; pour les curés, cela n'est-il pas raisonnable? Quoi ! faudrait-il qu'un étranger fît quelque chose dans leur paroisse sans leur consentement? Cela ferait un grand désordre. La Compagnie, dès le commencement et jusqu'à présent, a reçu de Dieu la grâce de leur déférer beaucoup, et de ne rien faire chez eux sans leur avoir parlé et reçu leur agrément. »

Reste l'obéissance au Supérieur. « O misérable! s'écria-t-il dans son humilité, obéir à un désobéissant à Dieu, à la sainte Église, à mon père, à ma mère dès mon enfance ! Car quasi toute ma vie n'a été que désobéissance. Hélas ! Messieurs, à qui rendez-vous obéissance ? A celui qui, comme les scribes et les pharisiens, est rempli de vices et de péchés! Mais c'est ce qui rendra votre obéissance plus méritoire. J'y pensais encore tantôt, et je me ressouvenais qu'étant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux. Oh ! misérable, combien j'ai été désobéissant ! J'en demande pardon à Dieu, et de tous les scandales que je vous ai donnés. Je vais en demander aussi pardon à toute la Compagnie, et je vous conjure de prier Dieu pour moi, afin qu'il me pardonne ces fautes et qu'il m'en donne toujours le regret au cœur. »

Mais les vertus sur lesquelles il ne tarissait pas, c'était l'humilité et la charité. Il les appelait les deux piliers de l'Institut. « L'humilité, disait-il, c'est la vertu des missionnaires. Mais que dis-je ? Je me reprends, je souhaiterais que nous l'eussions ; et quand j'ai dit que c'était la vertu des missionnaires, j'entends que c'est la vertu dont ils ont le plus besoin, et dont ils doivent

avoir un très ardent désir. Car cette chétive Compagnie, qui est la dernière de toutes, ne doit être fondée que sur l'humilité, comme sur sa vertu propre; autrement nous ne ferons jamais rien qui vaille, ni au dedans ni au dehors; et sans l'humilité nous ne devons attendre aucun avancement pour nous, ni aucun profit envers le prochain. Oui, je le dis derechef, que si nous sommes véritables missionnaires, chacun de nous en son particulier doit être bien aise qu'on nous tienne pour des esprits pauvres et chétifs, pour des gens sans vertu, qu'on nous traite comme des ignorants, qu'on nous injurie et méprise, qu'on nous reproche nos défauts, et qu'on nous publie comme insupportables pour nos misères et imperfections. Je passe encore plus avant, et je dis que nous devons être bien aises qu'on dise de notre Congrégation en général qu'elle est inutile à l'Église, qu'elle est composée de pauvres gens, qu'elle réussit mal en tout ce qu'elle entreprend, que ses emplois de la campagne sont sans fruit, les séminaires sans grâce, les ordinations sans ordre. Oui, si nous avons le véritable esprit de Jésus-Christ, nous devons agréer d'être réputés tels que je viens de dire. »

Il ajoutait : « Hélas! vouloir être estimé, qu'est-ce que cela, sinon vouloir être traité autrement que le Fils de Dieu? C'est un orgueil insupportable. Le Fils de Dieu étant sur la terre, qu'est-ce qu'on disait de lui? Et pour qui a-t-il bien voulu passer dans l'esprit du peuple? Pour un fou, pour un séditieux, pour une bête, pour un pécheur, quoiqu'il ne le fût point; jusque-là même qu'il a bien voulu souffrir d'être postposé à un Barabbas, à un brigand, à un meurtrier, à un très méchant homme! O Sauveur! ô mon Sauveur! que votre sainte humilité confondra de pécheurs comme moi, misérable, au jour de votre jugement! »

Il revenait sans cesse à l'humilité; « car, disait-il, on

ne gagne rien avec le démon par l'orgueil, puisqu'il en a plus que nous; mais on peut le vaincre par l'humilité, arme dont il ne saurait se servir [1]. »

Avec l'humilité, ce qu'il recommandait le plus, c'était la charité. « Le paradis des communautés, c'est la charité. Or la charité est l'âme des vertus, et c'est l'humilité qui les attire et qui les garde. Il en est des compagnies humbles comme des vallées, qui attirent sur elles tout le suc des montagnes. Dès que nous serons vides de nous-mêmes, Dieu nous remplira de lui, car il ne peut souffrir le vide. Humilions-nous donc, mes frères, de ce que Dieu a jeté les yeux sur cette petite Compagnie pour servir son Église ; si toutefois on peut appeler compagnie une poignée de gens, pauvres de naissance, de science et de vertu, la lie, la balayure et le rebut du monde. Je prie Dieu tous les jours deux ou trois fois à ce qu'il nous anéantisse, si nous ne sommes utiles pour sa gloire. Quoi ! Messieurs, voudrions-nous être au monde sans plaire à Dieu et sans lui procurer sa gloire ? »

Et non seulement la charité au dedans de la maison, parmi les frères, mais la charité au dehors. « Notre vocation est d'aller non en une seule paroisse ni en un seul diocèse, mais par toute la terre, pour embraser le cœur des hommes, et pour y faire ce qu'a fait le Fils de Dieu, lequel a dit qu'il était venu apporter un feu sur la terre, afin d'enflammer le cœur des hommes de son amour. » — « O Jésus, dites-nous, s'il vous plaît, qui est-ce qui vous a fait descendre du ciel pour venir souffrir la malédiction de la terre ? Quel excès d'amour vous a porté à vous humilier jusqu'à nous et jusqu'au supplice de la croix ? Où est-ce que l'on trouvera une charité si admirable et si excessive ? Il n'y a que le Fils de Dieu qui en soit capable, et qui ait eu un tel amour

---

[1] Maynard, t. II, p. 388.

pour les hommes que de quitter le trône de sa gloire, pour venir prendre un corps sujet aux infirmités et aux misères de cette vie, et pour faire les étranges démarches qu'il a faites pour établir en nous et parmi nous, par son exemple et par sa parole, la charité de Dieu et du prochain. Oui, c'est cet amour qui l'a crucifié, et qui a produit cet ouvrage merveilleux de notre rédemption. Oh ! Messieurs, si nous avions une étincelle de ce feu sacré qui embrasait le cœur de Jésus-Christ, demeurerions-nous les bras croisés, et délaisserions-nous ceux que nous pouvons assister ? »

Il voulait qu'on allât au bout du monde, sous l'impulsion de cette charité. « Vous serez édifiés, mes frères, si je vous dis qu'il y a céans des vieillards infirmes qui ont demandé d'être envoyés aux Indes, et qui l'ont demandé dans leurs infirmités mêmes, qui n'étaient pas petites. D'où vient un tel courage ? C'est qu'ils ont le cœur libre ; ils vont de cœur et d'affection en tous lieux où Dieu veut être connu et adoré, et rien ne les arrête ici que sa sainte volonté. Et nous autres, mes frères, tous autant que nous sommes ici, si nous n'étions point accrochés à quelques malheureuses ronces, chacun de nous dirait en son cœur : « Mon Dieu, je me donne à vous pour être envoyé en « tous les lieux de la terre, où les supérieurs jugeront « à propos que j'aille annoncer votre nom ; et, quand « j'y devrais mourir, je me disposerais d'y aller, sa- « chant que mon salut est en l'obéissance, et l'obéis- « sance en votre volonté. » Et moi-même, quoique vieux et caduc comme je suis, je ne dois pas laisser de me tenir en cette disposition, et même de m'en aller aux Indes pour y gagner des âmes à Dieu, encore que je dusse mourir par le chemin. Car ne pensez pas que Dieu demande de nous les forces et la bonne disposition du corps ; non, il ne demande que notre bonne volonté, et une véritable et sincère disposition d'em-

brasser toutes les occasions de le servir, même au péril de notre vie. »

Et cette charité, jusqu'où faut-il la pousser? Jusqu'au sacrifice de tout. « Nous devons aimer Dieu aux dépens de nos bras et à la sueur de notre visage. Nous devons servir le prochain aux risques de nos biens et de notre vie. Que nous serions heureux de devenir pauvres pour avoir exercé la charité envers les autres ! Oui, si Dieu permettait que nous fussions réduits à la nécessité d'aller mendier notre pain ou de coucher au coin d'une haie, tout déchirés et tout transis de froid, et qu'en cet état l'on vînt demander à l'un de nous : « Pauvre prêtre de la Mission, qui t'a réduit à cette « extrémité ? » Quel bonheur, Messieurs, de pouvoir répondre : « C'est la charité ! » Oh ! que ce pauvre prêtre serait estimé devant Dieu et devant les anges ! »

Ainsi achevaient de s'échapper de l'âme de saint Vincent de Paul les trésors que quatre-vingt-cinq ans de sainteté y avaient amoncelés. Quelques mois à peine le séparaient de la mort, et sa belle âme semblait en recevoir une sorte d'illumination nouvelle. Ses disciples se pressaient autour de lui. Ils recueillaient à genoux ses moindres paroles. Ils tremblaient de perdre un seul de ses gestes. Comme les disciples d'Emmaüs, ils sentaient leurs cœurs s'échauffer aux derniers accents d'un si grand maître.

# LIVRE VI

## MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL, SES VERTUS, SA CANONISATION SES RELIQUES, DERNIERS HONNEURS RENDUS PAR LE SAINT-SIÈGE A SA MÉMOIRE

---

## CHAPITRE I

### Mort de saint Vincent de Paul.

1660

L'achèvement des règles des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité cause à saint Vincent de Paul une joie profonde. Quinze ans auparavant, en 1645, dans une grave maladie qui le mit à la mort, il s'était demandé ce qui l'inquiéterait s'il venait à paraître devant Dieu : « M'examinant, dit-il, sur ce qui me pourrait donner quelque peine, j'ai trouvé qu'il n'y a rien, sinon de ce que nous n'avons pas encore fait nos règles. » Cette unique inquiétude venait de disparaître. Ses œuvres étaient finies. Il ne lui restait plus qu'à couronner par une sainte mort une vie qui avait été si féconde et si sainte. Dès les premiers jours de cette année 1660, dont il ne devait pas voir la fin, on eut autour de lui l'impression que l'heure de cette mort n'était peut-être pas bien éloignée. Il avait quatre-

vingt-cinq ans ; mais ce n'est pas ce qui préoccupait le plus ses disciples. Sa santé déclinait visiblement ; ses infirmités augmentaient de la manière la plus grave. Au fond la constitution de saint Vincent de Paul était excellente ; et il fallait bien qu'elle le fût, pour avoir résisté pendant près d'un siècle à tant de travaux et d'austérités. Mais elle avait deux points faibles : d'abord un certain trouble dans la circulation du sang qui se révélait de loin en loin par des accès de fièvre violente, et habituellement par un petit mouvement fébrile, presque continuel et très pénible, dont il affectait de rire pour qu'on n'y prît pas garde, et qu'il appelait sa *fiévrotte ;* ensuite une étrange délicatesse dans les jambes, qui enflaient à la moindre fatigue et s'ulcéraient facilement. D'où venait ce second mal, plus grave que le premier, qui durait depuis quarante-cinq ans ? Était-ce de sa captivité à Tunis, comme on le murmurait tout bas autour du saint ? Était-ce d'une maladie de cœur ? Quoi qu'il en soit, ce mal prit tout à coup, en 1660, des proportions terribles. Il écrivait le 11 janvier : « Pour moi, je ne peux plus descendre en bas, à cause que mes jambes sont plus mauvaises qu'elles ne l'ont encore été [1]. » Et dix-neuf jours après, le 30 janvier : « Les jambes me manquent, et je ne puis plus descendre ni dire la sainte messe [2]. » Bientôt il fallut prendre des béquilles. Avec elles il se traînait à la chapelle, où, ne pouvant dire la sainte messe, il communiait tous les jours. Mais les béquilles elles-mêmes ne tardèrent pas à être impossibles. Ce mouvement rouvrait toutes les plaies et irritait ses douleurs. On craignait d'ailleurs une chute qui en cet état pouvait être mortelle ; on le conjura donc de ne plus quitter son fauteuil.

---

[1] *Lettres,* t. IV, p. 529, nº 2000.
[2] *Ibid.,* p. 591, nº 2003.

Jusque-là cependant rien n'était encore bien inquiétant. C'était une infirmité plutôt qu'une maladie. Il écrivait le 3 mars : « Je me porte assez bien, à mes jambes près, qui ne me permettent pas de dire la sainte messe et qui m'obligent de me tenir tout le jour assis [1]. » Et le 3 avril : « Je ne puis plus les aller voir, à cause de mes mauvaises jambes qui me font garder la chambre, quoiqu'à cela près je me porte bien [2]. »

Dans ce genre de maladie, à cause de l'écoulement des jambes, l'esprit garde d'ordinaire la plus grande lucidité. C'est ce qu'on remarquait en saint Vincent de Paul. Assis à sa petite table, il donnait des audiences, il dictait des lettres, ne pouvant plus écrire lui-même. Son secrétaire était le frère Ducourneau. On en a publié deux cent quatre-vingt-une qui datent de ces derniers mois. Elles sont fort longues quelquefois ; les unes adressées aux supérieurs de ses maisons de Rome, de Turin, de Gênes, de Varsovie, de Marseille; les autres à des Filles de la Charité, à des religieuses de la Visitation qui lui demandaient des conseils de direction ; enfin plusieurs sont écrites à des évêques, à des archevêques, à des cardinaux, avec lesquels il traite les plus difficiles questions d'administration. C'est partout la même sagesse, la même prudence, la même fermeté, la même mesure et délicatesse ; je ne parle pas de l'humilité et de la sainteté, qui éclataient à toutes les pages.

Vers le milieu de février, deux nouvelles douloureuses arrivèrent ensemble à saint Vincent de Paul et lui rendirent plus pénible l'impossibilité de sortir. Mlle Le Gras et M. Portail tombèrent malades presque en même temps, et de la manière la plus grave. On les administra le même jour, 14 février, sans que saint

---

1 *Lettres*, t. IV, p. 547, nº 2014.
2 *Ibid.*, p. 557, nº 2028.

Vincent de Paul pût être ni à l'une ni à l'autre de ces deux cérémonies.

M. Portail était le premier et le plus cher de ses disciples. Leur amitié remontait au collège des Bons-Enfants et aux premières missions de Montmirail et de Folleville. Ils ne s'étaient jamais quittés. Notre saint avait en lui une confiance absolue, et depuis sa maladie il lui avait confié la direction de toutes les Filles de la Charité. C'était une âme candide, d'une admirable pureté, d'une exquise délicatesse de conscience, et qui, comme toutes les âmes de cette trempe, redoutait la mort et tremblait à la pensée du jugement. Saint Vincent de Paul, qui le savait, se fit traîner jusqu'à lui au fond du jardin [1], afin de l'exciter à la confiance. Mais comme toutes les âmes timorées, la mort venue, il ne la redouta plus.

« Il avait toujours appréhendé la mort, écrivait saint Vincent de Paul le 27 février ; mais, la voyant approcher, il l'a envisagée avec paix et résignation, et il m'a dit, plusieurs fois que je l'ai visité, qu'il ne lui restait aucune impression de sa crainte passée ; il a fini comme il a vécu, dans le bon usage de ses souffrances, la pratique des vertus, le désir d'honorer Dieu et de consumer ses jours comme Notre-Seigneur, en l'accomplissement de sa volonté. Il a été l'un des deux premiers qui ont travaillé aux missions, et il a toujours contribué aux autres emplois de la compagnie, à laquelle il a rendu de notables services ; en sorte qu'elle aurait beaucoup perdu en sa personne, si Dieu ne disposait de toutes choses pour le mieux, et ne nous faisait trouver notre bien où nous pensons recevoir du dommage. Il y a

---

[1] « Est grand seigneur qui le voit. Il a un certain ermitage au bout du clos, dont il ne bouge, et ne vient que très peu pour les conférences. » (Mlle Le Gras, lettre à la sœur Mathurine Guérin, 9 janvier 1660.)

sujet d'espérer que ce sien serviteur nous sera plus utile au ciel qu'il n'eût été sur la terre. »

Il ajoute : « Lors de son trépas, Mlle Le Gras était aussi à l'extrémité, et nous pensions qu'elle s'en irait devant lui ; mais elle vit encore et se porte mieux, grâce à Dieu, qui n'a pas voulu nous accabler d'une double affliction [1]. »

Ce mieux ne se soutint pas, et un mois après, le 15 mars, elle mourait à son tour. Dieu voulut que tous les sacrifices et tous les renoncements sanctifiassent sa dernière heure. M. Portail, son confesseur, était administré en même temps qu'elle et mourait le premier. Saint Vincent de Paul était de plus en plus cloué dans son fauteuil. A défaut de sa visite, qu'elle n'espérait pas recevoir, elle lui fit demander quelques mots d'écrit qui lui servissent d'encouragement et de force. Mais lui, qui avait déjà l'esprit dans le ciel et qui savait de quel détachement était capable sa sainte coopératrice, refusa de lui procurer cette consolation. Il lui envoya seulement un de ses prêtres, chargé de lui dire : « Vous partez devant, Mademoiselle ; j'espère qu'en peu je vous reverrai au ciel. » Il devait la revoir avant six mois.

Les derniers moments de Mlle Le Gras furent marqués par les plus beaux traits de vertu. Elle souffrait beaucoup, mais sans se plaindre ni vouloir qu'on la plaignît. « Il faut bien, disait-elle, que la douleur habite là où le péché a habité. Dieu fait justice, et en faisant justice il fait miséricorde. » On lui apporta le saint Viatique et l'extrême-onction. D'un côté de son lit étaient son fils, sa belle-fille, sa petite-fille ; de l'autre, sa famille surnaturelle, ses Filles de la Charité. Elle les bénit tous avec des paroles enflammées. La maladie se prolongeant, elle désira recevoir une se-

[1] *Lettres,* t. IV, p. 541, n° 2010.

conde fois le saint Viatique. On le lui promit pour le lendemain, et la nuit tout entière se passa dans des élans d'adoration et d'amour. Après cette seconde communion, elle bénit de nouveau ses Filles de la Charité, auxquelles elle recommanda l'union, la cordialité, la haute estime de leur vocation, leur disant que si elle vivait cent ans, elle ne saurait leur recommander autre chose. Son dernier mot fut : « Ayez bien soin du service des pauvres. » On se préparait à lui donner l'indulgence plénière *in articulo mortis;* mais elle dit : « Il n'est pas encore temps. » Un peu après elle frappa sa poitrine pour la demander, et, l'ayant reçue, elle fit baisser ses rideaux, comme pour se recueillir. Cinq ou six minutes après elle était morte, toutes les Filles de Charité agenouillées et pleurant autour de son lit. C'était l'opinion du curé de Saint-Laurent, qui l'avait confessée et administrée, qu'elle emportait avec elle la grâce de son baptême. Saint Vincent de Paul était averti heure par heure de tous ces événements, dont il était à la fois consolé et accablé. Il ne contenait pas sur ses lèvres l'éloge de cette femme incomparable [1]. Dès le lendemain de sa mort, il adressa à toutes ses maisons une lettre pour leur faire connaître la rude épreuve que Dieu leur envoyait. « Je recommande, disait-il, son âme à vos prières, quoique peut-être elle n'ait pas besoin de ce secours : car nous avons grand sujet de croire qu'elle jouit maintenant de la gloire promise à ceux qui servent Dieu et les pauvres de la manière qu'elle a fait. »

C'était l'usage que, quand une Fille de la Charité mourait, saint Vincent de Paul réunissait toutes celles qui étaient à Paris afin de s'entretenir de ses vertus. Pour quelle autre le saint l'eût-il désiré autant ? Mais, au milieu de toutes ces émotions, sa maladie s'était

---

[1] Voir t. I, p. 302.

bien aggravée. Ses jambes n'étaient plus seulement enflées, elles étaient entamées et ulcérées. Rien que d'aller de sa chambre à la chapelle, c'était chose pitoyable de le voir. On le conjura donc de consentir à la transformation en chapelle de la chambre contiguë à la sienne ; ce qui lui aurait permis d'entendre la messe sans sortir. « Non, non, dit-il, les chapelles particulières ne se doivent permettre que dans des cas de nécessité absolue ; or je n'en suis pas là. » Du moins on pouvait lui faire faire un fauteuil à bras, une chaise à porteur au moyen de laquelle deux frères seraient heureux de le transporter à la chapelle. Mais il répugnait extraordinairement à cette mesure. L'idée de ces deux hommes qui s'abaissaient, selon lui, et se dégradaient en en portant un autre, le mettait au martyre. Tout le temps qu'il y était, il leur demandait pardon et avec de tels termes, un air si malheureux, qu'il fallut y renoncer. On résolut donc, pour l'entretien sur les vertus de Mlle Le Gras, d'attendre des jours meilleurs, un retour du mieux qui lui permettrait de se transporter ou d'être transporté à la maison des Filles de la Charité.

Les mois d'avril, de mai et juin s'écoulaient sans amener l'amélioration désirée. Il écrivait le 28 mai : « Nous n'avons rien de nouveau ici. Chacun s'y porte assez bien. Il est vrai que je souffre un peu de mes mauvaises jambes, qui ne me permettent plus de bouger de place qu'avec grand'peine [1]. » Au commencement de juillet la situation s'aggrava. Il écrivait le 14 : « Mes mauvaises jambes ne me laissent plus ni reposer la nuit, ni marcher le jour, ni seulement me tenir debout ; hors cela je me porte assez bien [2]. » La sœur Julienne écrivait de son côté : « Notre très honoré Père se porte bien, Dieu merci, pour le cœur et l'es-

---

[1] *Lettres*, t. IV, p. 565, nº 2038.
[2] *Ibid.*, p. 577, nº 2050.

prit ; mais il ne peut plus bouger. Préparons-nous à la volonté de Dieu ; car c'est grand hasard s'il peut résister à cet hiver[1]. » La bonne sœur se faisait illusion, car il n'avait plus que deux mois à vivre. Dans ces conditions, on résolut à ne pas différer davantage la conférence sur les vertus de M[lle] Le Gras, et toutes les Filles de la Charité de Paris et des environs furent convoquées pour le 24 juillet dans les parloirs de Saint-Lazare. Tout contribuait à la solennité touchante de cet entretien. C'était la dernière fois, pas une ne se faisait illusion, que les Filles de la Charité allaient contempler leur saint fondateur ; et il devait faire l'éloge de celle qu'elles pleuraient comme leur modèle et comme leur mère. Toujours simple, saint Vincent de Paul ne changea rien à la forme ordinaire des conférences ; et, après avoir dit le *Veni sancte Spiritus*, il commença ainsi : « Mes chères sœurs, je rends grâces à Dieu de m'avoir encore conservé jusqu'à ce moment où je puis vous voir réunies toutes ensemble. Vous pouvez bien penser que j'aurais extrêmement souhaité de le pouvoir faire pendant le fort de la maladie de la bonne M[lle] Le Gras. Mais j'ai eu aussi une maladie qui m'a beaucoup affaibli. Ç'a été le bon plaisir de Dieu, et je crois qu'il ne l'a permis que pour la plus grande perfection de la personne dont nous allons parler. Comme le Seigneur a aussi disposé du bon M. Portail, qui a toujours été si zélé pour la sanctification de votre compagnie, si quelqu'une en dit un mot en passant, cela ne sera point déplacé. Mais c'est principalement de M[lle] Le Gras qu'il s'agit, de ses vertus, et de celles surtout que vous vous proposez le plus d'imiter[2]. »

Il se mit ensuite, selon l'usage, à interroger les sœurs sur les vertus qu'elles avaient observées en

---

[1] *Vie de M[lle] Le Gras*, p. 343.
[2] *Ibid.*, p. 244.

M^lle Le Gras. Mais la première qu'il appela ne put d'abord répondre; la douleur et les larmes étouffèrent sa voix. Il passa à d'autres. Chacune énuméra les vertus qui l'avaient le plus frappée. L'une parla de son amour pour les pauvres : « Elle avait une grande affection pour les pauvres, et prenait un grand plaisir à les servir. Je l'ai vue recueillir des pauvres qui sortaient de prison ; elle leur lavait les pieds, les pansait et les revêtait des habits de monsieur son fils [1]. » Une autre, son humilité : « Je l'ai vue se coucher par terre, où elle aurait voulu qu'on la foulât aux pieds. Elle lavait aussi la vaisselle, et elle eût souhaité de faire les plus bas ouvrages de la maison, si ses forces le lui avaient permis. Elle servait quelquefois au réfectoire ; elle y demandait pardon de ses fautes, et faisait des actes de pénitence, comme de se tenir les bras étendus ou couchée par terre. » Une troisième, sa prudence : « Je ne sache pas avoir jamais vu une personne qui ait eu plus de prudence qu'elle ; elle la possédait dans le plus haut point, et je souhaite de tout mon cœur que la compagnie ait cette vertu qui lui est si nécessaire [2]. » Une quatrième, son esprit d'humilité et de pauvreté : « J'ai remarqué qu'elle désirait fort que la compagnie se conservât dans l'esprit d'humilité et de pauvreté. Elle disait souvent : « Nous sommes les servantes des « pauvres, par conséquent nous devons être plus « pauvres qu'eux [3]. »

Saint Vincent prit alors la parole : « Vous avez bien raison, dit-il, de dire que votre bonne Mère estimait beaucoup la pauvreté. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir comme elle était vêtue ; mais, quoiqu'elle fût habillée très pauvrement, elle se trouvait encore trop

---

1 *Vie de M^lle Le Gras*, p. 346.
2 *Ibid.*, p. 347.
3 *Ibid.*, p. 349.

bien, et elle m'a demandé autrefois de ne vivre qu'en pauvre. Et pour ce qui est de la compagnie, c'est avec bien de la sagesse que votre pieuse Mère vous a fait depuis vingt-cinq ans garder une exacte pauvreté en toutes choses : en vos habits, en votre nourriture, en tous vos besoins. Quel malheur si quelqu'une de vous allait se relâcher sur ce point, et si, au lieu de se contenter de la frugalité du réfectoire, elle cherchait la table des dames !... Ah ! si par malheur il arrivait que quelqu'une de vous s'avisât de dire : « Nous ne sommes « pas bien nourries ; le moyen de subsister de la « sorte ! etc.; » mes sœurs, il faudrait crier au loup ; il faudrait renvoyer cet esprit comme l'esprit du démon, qu'il faut saper dès le commencement. Mes sœurs, conservez la pauvreté, et la pauvreté vous conservera [1]. »

Il redonna la parole aux sœurs, et on parla successivement de sa charité : « Elle avait pour nous tant de support et une si grande charité, qu'elle en était toute consumée. » De sa pureté : « Pure dans sa jeunesse, dans son mariage, dans son état de veuve ; et que dans ses confessions elle pleurait avec tant de larmes ses fautes les plus légères, qu'on avait bien de la peine à l'apaiser [2]. »

Pendant ce temps, la Fille de la Charité qui avait été interrogée la première, et qui n'avait pas pu parler, étouffée par sa douleur, s'était remise : « Mon Père, dit-elle, si vous trouvez bon que je parle, je tâcherai de le faire. — Oh ! volontiers, » dit le saint, qui s'attendrit à son tour et ne put retenir ses larmes. C'était elle que M[lle] Le Gras avait chargée de l'avertir de ses fautes. « Mon embarras était de le faire, parce que je n'en trouvais aucune, quoique j'y fisse attention, parce que

---

[1] *Vie de M[lle] Le Gras*, p. 350.
[2] *Ibid.*, p. 352-354.

cela m'avait été commandé[1]. » Elle reprit alors toutes les vertus dont on avait déjà parlé, y ajoutant de nouveaux détails. Quand elle eut fini, saint Vincent de Paul résuma la conférence et la termina par ces paroles : « Je prie Notre-Seigneur, quoique indigne et misérable pécheur, qu'il vous donne sa sainte bénédiction par les mérites de celle qu'il donna à ses apôtres en se séparant d'eux ; je le prie qu'il vous détache de toutes les choses de la terre, et vous attache à celles du ciel.

*Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritus sancti, descendat super vos et maneat semper. Amen*[2]. »

Bien que cette conférence l'eût un peu fatigué, saint Vincent de Paul éprouva une vraie consolation d'avoir pu avant de mourir payer, en présence de toutes ses filles, le tribut de sa vénération et de sa reconnaissance à celle qui l'avait si puissamment aidé dans ses œuvres. Il aurait pu profiter de cette occasion pour faire ses adieux à toutes ses filles, qu'il pensait bien ne plus réunir. Mais, toujours simple, ennemi de toute pose, ayant horreur de tout ce qui pouvait attirer l'attention sur lui, quoiqu'il ne doutât plus de sa mort prochaine, il n'y fit aucune allusion. Il n'en parlait pas davantage aux autres, détournait même l'entretien, et à le voir tranquille à son bureau expédier les affaires, écrire ses lettres, gouverner sa communauté, sans rien changer à ses exercices ordinaires, on eût pu penser qu'il ne croyait pas la mort si prochaine. Il arriva même à ce sujet une assez singulière aventure. C'est l'usage de la communauté que les prêtres de la Mission n'écrivent aucune lettre sans la montrer au supérieur. L'un d'eux en apporta une à saint Vincent de Paul,

---

[1] *Vie de Mlle Le Gras*, p. 355.
[2] *Ibid.*, p. 358.

dans laquelle il y avait ces mots : « M. Vincent diminue à vue d'œil, et il y a apparence que nous le perdrons bientôt. » Saint Vincent de Paul s'arrêta ému, non pas de cette nouvelle, qui n'en n'était pas une pour lui, mais de la pensée que ce bon prêtre avait voulu lui donner indirectement un avertissement qu'il jugeait nécessaire. Ce bon prêtre était peut-être scandalisé en voyant que le saint ne se préparait pas à la mort ; il en avait conclu que le Père ne se croyait pas si malade, et il avait trouvé ce moyen adroit de le lui faire savoir. Il n'y avait aucunement songé ; mais, dans son humilité, saint Vincent de Paul le crut. Il le fit donc venir. « Monsieur, lui dit-il, je vous remercie très humblement du bon avis que vous m'avez donné. Vous m'avez fait plaisir, je vous assure ; et je vous prie de mettre le comble à cette charité en me faisant connaître les autres défauts que vous avez reconnus en moi. — Oh ! Monsieur, répondit le pauvre missionnaire, confus et déconcerté, je vous assure à mon tour que je n'ai pensé ni de près ni de loin à vous faire la leçon, et que je n'ai manqué que par inadvertance. — Remettez-vous, Monsieur, et consolez-vous, reprit le saint vieillard ; je ne vous en aurais aimé et honoré que davantage. Et pour ce qui est de l'avertissement que j'estimais que vous me vouliez faire, je vous dirai tout simplement que Dieu m'a fait la grâce d'en éviter le sujet ; et je vous le dis afin que vous ne soyez point scandalisé de ne me voir pas faire des préparations extraordinaires. Il y a dix-huit ans que je ne me suis point couché sans m'être mis auparavant en disposition de mourir la même nuit. » Il aurait pu ajouter que depuis quinze ans, depuis sa grande maladie de 1645, il n'avait jamais fini son action de grâces sans réciter les prières de l'extrême-onction.

Cependant le mois d'août fut plus lourd encore à traverser que le mois de juillet. Ses jambes enflèrent da-

vantage et se fendirent si profondément, que ses bas étaient sans cesse inondés. Ses pieds se refroidirent ; sa tête, jusque-là si saine, commença à s'alourdir un peu. Il dormait de temps en temps dans la journée, sans pouvoir résister au sommeil, même quand il était en affaires. Il s'excusait alors humblement et priait qu'on eût pitié de sa misère. D'autres fois il disait en riant : « C'est le frère qui précède la sœur, » voyant dans ce sommeil l'avant-coureur de la mort. Il résolut alors de profiter de ses dernières forces pour dire adieu à ses deux plus illustres bienfaiteurs. Le premier était ce Philippe-Emmanuel de Gondi chez lequel il avait été précepteur pendant douze ans (dont la femme, cette pieuse et angélique comtesse de Gondi, avait, par une noble inspiration de sa foi et par les largesses de son testament, fondé elle-même l'œuvre des missions); et qui, devenu veuf, s'était caché sous l'humble habit de prêtre de l'Oratoire, et déjà vieux, âgé de quatre-vingts ans, ayant méprisé tous les honneurs du monde, écarté de la main l'épiscopat et le cardinalat, achevait de mourir dans l'exercice de la piété et de la pénitence. Voici la lettre d'adieux qu'il lui écrit :

« Monseigneur,

« L'état pénible où je me trouve et une petite fièvre qui m'a pris me fait user, dans le doute de l'événement, de cette précaution en votre endroit, Monseigneur, qui est de me prosterner en esprit à vos pieds pour vous demander pardon des mécontentements que je vous ai donnés par ma rusticité, et pour vous remercier très humblement, comme je fais, du support charitable que vous avez eu pour moi, et des innombrables bienfaits que notre petite compagnie, et moi en particulier, avons reçus de votre bonté. Assurez-vous, Monseigneur, que, s'il plaît à Dieu de me continuer le pou-

voir de le prier, je l'emploierai en ce monde et en l'autre pour votre chère personne et pour celles qui vous appartiennent, désirant être, au temps et en l'éternité, votre, etc. [1]. »

Le second de ses bienfaiteurs insignes était son ancien élève, le troisième fils de Philippe-Emmanuel, devenu archevêque de Paris et cardinal, connu sous le nom de cardinal de Retz, qui lui avait arraché bien des larmes par ses désordres et ses légèretés, mais qui du moins, dans ses désordres, n'avait jamais oublié son vieux précepteur, pas plus que celui-ci ne l'avait abandonné; qui avait approuvé par deux fois et appuyé de toutes manières sa congrégation ; et qui, grâce aux prières du saint, commençant à se dégoûter des grandeurs de ce monde, rêvait de se démettre de l'archevêché de Paris, de renoncer au cardinalat, ce qu'il eût fait si Rome y avait consenti, et de finir comme son père, dans la solitude et la pénitence. On remarquera le ton de la lettre de notre saint, sa foi vive, qui lui fait oublier dans le cardinal de Retz son ancien élève et les fautes qui l'ont tant affligé, pour ne voir en lui que sa haute dignité d'archevêque de Paris et de cardinal :

« Monseigneur,

« J'ai sujet de penser que c'est ici la dernière fois que j'aurai l'honneur d'écrire à Votre Éminence, à cause de mon âge et d'une incommodité qui m'est survenue, qui peut-être me vont conduire au jugement de Dieu. Dans ce doute, Monseigneur, je supplie très humblement Votre Éminence de me pardonner si je lui ai déplu en quelque chose. J'ai été assez misérable pour le faire sans le vouloir, mais je ne l'ai jamais fait

[1] *Lettres,* t. IV, p. 597, n° 2071.

avec dessein. Je prends aussi la confiance, Monseigneur, de recommander à Votre Éminence sa petite compagnie de la Mission qu'elle a fondée, maintenue et favorisée, et qui, étant l'ouvrage de ses mains, lui est aussi très soumise et très reconnaissante, comme à son père et à son prélat. Et, tandis qu'elle priera Dieu sur la terre pour Votre Éminence et pour la maison de Retz, je lui recommanderai au ciel l'une et l'autre, si sa divine bonté me fait la grâce de m'y recevoir, selon que je l'espère de sa miséricorde et de votre bénédiction, Monseigneur, que je demande à Votre Éminence, prosterné en esprit à vos pieds, étant comme je suis, à la vie et à la mort, en l'amour de Notre-Seigneur, etc. [1]. »

La fin d'août était arrivée, et à chaque instant le mal devenait plus menaçant et plus douloureux. Une inflammation de la vessie vint achever son martyre. De la délicatesse dont il était, il ne voulut accepter aucun secours. « Il se prenait alors au cordon attaché à une solive de sa chambre, et, au milieu de douleurs intolérables, on ne lui entendait proférer que ce seul cri : « Ah ! mon Sauveur ! mon bon Sauveur ! » En même temps il jetait les yeux sur une petite croix de bois, conservée encore parmi ses reliques, qu'il avait fait placer devant lui pour puiser dans cette vue force et consolation [2]. »

Deux choses lui restaient encore à faire et préoccupaient saintement ses derniers moments.

La première était de ne pas laisser orphelines ses chères Filles de la Charité, et de nommer une supérieure générale à la place de M^lle Le Gras. Pour cela il fallait réunir une dernière fois autour de son fauteuil ses chères filles ; ce qu'on ne croyait pas possible et ce

---

[1] *Lettres,* t. IV, p. 596, nº 2070.
[2] Maynard, t. IV, p. 316.

que les médecins estimaient un véritable danger. Il put le faire cependant le 27 août, et avec sa simplicité et sa franchise ordinaires il leur raconta qu'un jour, Mlle Le Gras étant malade, il lui avait demandé quelle était celle de ses filles qu'elle jugeait la plus propre à la remplacer. Après quelques instants d'hésitation et de réflexion : « Monsieur, avait-elle répondu, comme vous m'avez choisie avec la permission de la divine Providence, il me semble expédient que la première fois elle ne soit point nommée à la pluralité des voix, mais que vous la désigniez vous-même. Pour moi, je trouve que ma sœur Marguerite Chétif serait bien propre. C'est une fille qui partout a paru sage et partout a réussi ; à Arras, où elle est, elle a bien fait, et a été fort courageuse parmi les soldats. — Et comme nous en demeurâmes là, moi aussi, ajouta le saint, je demeure à son avis. » Cela dit, obéissant au dernier vœu de la fondatrice, il nomma Marguerite Chétif supérieure des Filles de la Charité [1]. »

Cette nomination faite, il songea à une autre plus importante encore dans le gouvernement des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité : celle du supérieur général qui lui succéderait. Peut-être avait-il pensé d'abord à M. Portail ; mais la mort venait de le lui prendre. Il avait alors rejeté ses vues sur M. Alméras ; mais celui-ci venait de tomber malade à Tours, où les pères de l'Oratoire l'avaient recueilli et le soignaient avec un dévouement incomparable. Saint Vincent de Paul l'avait néanmoins nommé son successeur ; et il avait déposé sa nomination dans un coffret scellé des armes de la congrégation, confié à M. Berthe, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort. Bien qu'il n'eût pas l'intention de faire connaître ce secret à M. Alméras, il désirait ardemment le revoir. Il écrivait lettres sur

---

[1] *Vie de Mlle Le Gras*, p. 359-360.

lettres pour hâter son retour. Il le conjurait de l'effectuer le plus tôt possible. Pour la première fois de sa vie il paraissait pressé. « La Compagnie souffre de la privation de votre présence, et je serai plus consolé de votre retour, que je ne le saurais être par quelque autre sujet qui me pût survenir. » Et quelques jours après, cette lettre où la nomination de M. Alméras éclate à travers les lignes : « Quand sera-ce, Monsieur, que nous aurons la consolation entière de vous savoir remis ? Oh ! que je le souhaite ! oh ! que Dieu vous fera une grande grâce ! Je la lui demande souvent, non seulement pour mon intérêt particulier, qui n'est pas petit, puisque, étant plein d'estime et de tendresse pour vous, je suis le premier qui souffre de votre mal et de votre absence, mais encore pour le bien de la Compagnie, laquelle, ayant reçu de vous, par la grâce de Dieu, une grande édification, a encore besoin de votre secours et de vos exemples. Je vous dis ceci, Monsieur, avec un sentiment de reconnaissance envers Dieu et envers vous, et *je n'en dis pas davantage, parce que cela suffit pour la fin que je prétends,* qui est de vous montrer que vous ferez une chose agréable à Dieu de vous conserver et vous guérir par le repos et les remèdes qui sont en votre pouvoir, et surtout par le secours de Dieu, qui ne vous refusera pas les forces de corps et d'esprit *nécessaires au dessein qu'il y a dans la Compagnie,* si vous les lui demandez par son Fils Notre-Seigneur, lequel, ayant suscité la Compagnie pour son service, vous y a aussi appelé si utilement par sa grâce. N'épargnez donc rien de ce qui peut contribuer à votre santé et à l'avancement de votre retour, après lequel nous soupirons. »

Quoiqu'il ne se doutât pas des pensées qui préoccupaient le saint, ces instances étaient trop vives pour que M. Alméras ne se hâtât pas de revenir dès que ses forces le lui permettraient. Il se rendit d'abord à Riche-

lieu, puis de là il se fit porter à Paris, couché sur un brancard. Il y arriva le 24 septembre 1660, si épuisé par la fatigue, qu'il le fallut d'abord conduire à l'infirmerie, sans qu'il pût même essayer, malgré son vif désir, de parler à son vénéré père. Mais saint Vincent de Paul était si impatient de le voir, que dès le lendemain matin il se fit porter lui-même à l'infirmerie, où il eut avec son fils et son héritier un long et dernier entretien. Que lui dit-il ? On ne l'a jamais su. Probablement il l'entretint des choses les plus importantes pour le bon gouvernement des œuvres qu'il avait fondées. Mais à l'étonnement qu'éprouva M. Alméras lorsqu'on ouvrit la fameuse cassette, on vit bien qu'il ne lui avait pas même laissé soupçonner cet acte de suprême confiance.

Ce fut là du reste le dernier élan de ce cœur incomparable. On eût dit que Dieu attendait que toutes ses œuvres fussent finies et qu'il y eût mis les derniers traits pour le rappeler à lui. Cet homme, d'un ordre si parfait, ne mourut que quand il n'eut plus rien à faire. Il avait quitté M. Alméras, et il s'était fait porter dans sa chambre, le 25 septembre, sur les dix heures. Vers midi l'assoupissement le prit, plus profond que d'habitude, et on ne douta plus que le dernier jour de cette existence extraordinaire ne fût arrivé. Le lendemain cependant, 26 septembre, un dimanche, il se fit lever et habiller, quoique déjà un peu assoupi, puis porter à la messe, où il communia; après quoi l'assoupissement devint tel, que le médecin le jugea en danger. Vers les six heures et demie du soir, on crut prudent de lui administrer l'extrême-onction.

« M. d'Horgny, qui devait remplir ce douloureux ministère, accompagné de quelques prêtres de la communauté, interrogea d'abord, suivant l'usage, le vénérable malade : « Monsieur, ne voulez-vous pas recevoir les derniers sacrements ? — Oui. — Croyez-vous tout

ce que l'Église croit? — Oui. — Croyez-vous un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit? — Oui. » Chacune de ces interpellations l'arrachait à son sommeil, et il faisait effort pour répondre; mais il pouvait à peine prononcer de suite deux ou trois mots intelligibles; le reste se perdait dans un murmure que les assistants n'entendaient pas.

« Ces questions achevées, M. d'Horgny poursuivit: « Demandez pardon à tous. — De tout mon cœur. — Pardonnez-vous à tous? — Jamais personne... » Et il s'arrêta dans cette phrase, dont la fin évidente était: « ne m'a offensé. » Alors M. d'Horgny prononça les actes accoutumés de foi, d'espérance, de regret, d'amour; et il ajouta: « Monsieur, nous allons dire le *Confiteor* pour vous, et vous direz seulement *mea culpa* en vous frappant la poitrine. » Mais le saint, ramassant toutes ses forces, récita lui-même le *Confiteor* tout entier.

« Alors on commença les onctions; à chacune il faisait effort pour écouter et répondait *Amen*. A la dernière, il revint un peu à lui; il ouvrit les yeux et les promena avec un joyeux sourire sur les assistants. Ceux-ci voulurent profiter de ce réveil et lui demandèrent sa bénédiction pour tous ses enfants: « Ce n'est point à moi... » Et, l'assoupissement l'ayant soudain repris, il ne put achever l'humble phrase que nous lui avons entendu plus d'une fois proférer: « Ce n'est point à moi, indigne, misérable, de vous bénir. » Sa tête s'était penchée sur sa poitrine et y demeurait. Pour le soulager, on l'appuya sur un linge que des frères soutinrent tour à tour pendant toute la nuit.

« Vers neuf heures du soir, les anciens de la communauté, M. Becu, M. Grimal, M. Bourdet, vinrent lui faire leur visite suprême. Comme mot d'adieu, chacun lui adressait une parole des saintes Écritures: *Paratum cor meum*, etc., et, comme à la voix de l'ange

de la résurrection, il sortait un instant de son sommeil et répétait: *Paratum*... Dans un de ces moments rapides de lucidité, M. d'Horgny et M. Berthe lui renouvelèrent la demande de sa bénédiction pour tous ses enfants, amis et bienfaiteurs, et cette fois levant les yeux et rencontrant ceux de ses enfants prosternés, il répondit fort distinctement: « Dieu vous bénisse! » Les anciens se retirèrent alors consolés, emportant cette bénédiction comme un legs précieux de leur père. Les plus jeunes ou les plus forts, entre autres M. Gicquel et M. Berthe, restèrent toute la nuit, tâchant de lui suggérer de quart d'heure en quart d'heure quelque sainte parole: *Mater gratiæ, Mater misericordiæ!* et il répétait: *Mater gratiæ...,* ou bien encore: *Mater Dei, memento mei!* aspirations qu'il répéta tout entières. Mais ce qu'il aimait à redire, ce qu'il proférait de lui-même, c'était l'invocation *Deus, in adjutorium.*

« Vers onze heures, une sueur le met tout en eau, et soudain son pouls devient insensible. Bientôt la sueur se glace, et on croit à la dernière heure. M. d'Horgny, bien vite appelé avec M. Berthe, M. Bourdet, M. Bécu et M. de Monchy, on fait la recommandation de l'âme. L'un d'eux, M. Gicquel, crie: « Jésus! » et le saint mourant fait écho. *Deus, in adjutorium,* crie un autre, et l'écho affaibli ne peut répéter bien bas que *Deus*... Cependant la chaleur vitale revient et le pouls recommence à battre.

« Vers minuit et quart, le frère Nicolas lui crie: « Monsieur! » Il se réveille encore, regarde doucement et dit: « Eh bien, mon frère, » et il retombe.

« A une heure et demie, on lui demande une nouvelle bénédiction pour sa famille: « Dieu la bénisse! » répondit-il; et, recueillant encore ses forces, il lève la main et ajoute: « *Qui cœpit opus, ipse perficiet.* — Monsieur, dit alors M. d'Horgny, votre bénédiction

encore pour les messieurs de la conférence des mardis. — Oui. — Pour les dames de la Charité. — Oui. — Pour les enfants trouvés. — Oui. — Pour les femmes du Nom-de-Jésus. — Oui. — Pour tous les bienfaiteurs et amis. — Oui. »

« A deux heures, une nouvelle sueur le couvre. Son visage devient tout lumineux. M. Gicquel, voyant son goût pour le *Deus, in adjutorium,* le lui répète sans cesse. « C'est assez d'un mot, » répond le saint mourant, arraché peut-être par cette trop fréquente interpellation aux saintes visions du ciel.

« Un de ses prêtres commence le *Credo: Credo in Deum Patrem;* il répond: *Credo,* et baise le crucifix qu'il tenait à la main. *Credo in Jesum Christum.* — *Credo,* répète-t-il, et il baise son crucifix. Et de même à tous les articles du symbole. *Spero,* poursuit le prêtre; *in te speravi, in Domino confido.* — *Confido,* reprend-il avec une gaieté souriante, et il baise encore l'objet de sa foi, le gage de sa confiante espérance, son crucifix.

« Un peu avant quatre heures, son visage se couvre encore d'une rougeur vermeille; il paraît tout en feu. On lui suggère quelques autres invocations, qu'il balbutie en remuant les lèvres sans pouvoir les fermer. Cette fois, c'est la mort qui vient [1].

Vers quatre heures du matin, juste au moment où depuis quarante ans il se levait pour aller à l'oraison, on entendit quelques hoquets annonçant qu'il entrait en agonie. Mais ni efforts, ni convulsions, à peine un souffle un peu plus fort; et après un quart d'heure à peine, son âme était retournée à Dieu. On était au 27 septembre, un lundi. Le saint avait quatre-vingt-quatre ans six mois et douze jours. Il était mort assis

[1] Maynard, t. IV, p. 387 et suiv., d'après le journal du missionnaire Gicquel.

dans son fauteuil, tout vêtu, dans un calme et une sérénité extraordinaires. La lueur qui avait apparu plusieurs fois sur son visage pendant les trois ou quatre derniers jours augmenta encore après son dernier soupir. Son corps resta aussi souple et maniable qu'il était auparavant, et le visage si plein de majesté et dans une beauté si vénérable, que tous ceux qui vinrent le voir s'en allaient en bénissant Dieu, qui glorifie les saints même en ce monde.

On a malheureusement perdu le procès-verbal de l'autopsie, dont Abelly ne donne qu'un très court résumé. Les parties nobles furent trouvées fort saines. La rate était durcie et présentait comme un os oblong, assez semblable à un jeton d'ivoire. Le cœur ne paraît avoir donné lieu à aucune observation. On le plaça dans une belle châsse d'argent en forme de cœur, que l'on dut à la pieuse générosité de M^me^ la duchesse d'Aiguillon. Les entrailles furent également retirées et enterrées à part. Le corps, revêtu de ses habits sacerdotaux, fut placé sur un lit de parade, autour duquel, tout le jour et la nuit suivante, six ecclésiastiques en surplis récitèrent l'office des morts. Des foules considérables, parmi lesquelles des évêques, des princes, des magistrats, des religieux, toutes les plus grandes dames de Paris, les prêtres de la Mission, les Filles de la Charité, vinrent le visiter avec larmes. Tous lui faisaient toucher des chapelets et des linges, et lui baisaient les pieds et les mains. De plus indiscrets lui arrachaient les cheveux et la barbe. Il fallut toute l'énergie des missionnaires pour le soustraire à la fureur de cet enthousiasme extraordinaire.

L'enterrement eut lieu le lendemain mardi, 28 septembre, avec un concours immense. Au premier rang étaient les prêtres de la Mission, avec leur nouveau supérieur M. Alméras, et les Filles de la Charité, dont la nouvelle Mère Marguerite Chétif, par les sanglots

qu'elle ne pouvait retenir, attendrissait tous les spectateurs. Au sortir de la cérémonie, toutes les Filles de la Charité vinrent, sur la porte de l'église, l'embrasser et lui jurer une obéissance éternelle. Les plus grands personnages de Paris avaient tenu à honneur d'assister aux funérailles du pauvre prêtre : le prince de Conti, cousin du roi, le nonce du pape, six évêques, les présidents du parlement et les principaux magistrats. Là étaient aussi la princesse de Conti, la duchesse d'Aiguillon, et une foule de dames des plus considérables. Au milieu de ce cortège imposant, on remarquait les prêtres des *conférences* du mardi, l'élite du clergé de France; et parmi eux Bossuet, qui n'était encore qu'archidiacre de Metz, et s'était fait un devoir d'accourir à ces funérailles, où il ne réussissait pas à cacher sa profonde douleur. Les pauvres ne se pouvaient compter.

Dans la pensée qu'un jour et bientôt on rouvrirait sa tombe et on en extrairait les reliques sacrées pour les placer sur l'autel, on les avait enfermées dans un double cercueil de plomb et de chêne, qui fut déposé au milieu du chœur de l'église Saint-Lazare. On grava sur cette tombe provisoire l'inscription suivante :

*Hic jacet venerabilis vir Vincentius a Paulo, presbyter, fundator, seu institutor, et primus superior generalis congregationis Missionis, neç non Puellarum Charitatis. Obiit die 27 septembris anni 1660, ætatis vero suæ 85. Præfuit annis 35.*

Deux mois après, les membres de la conférence des mardis, Bossuet en tête, lui firent faire un service solennel à Saint-Germain-l'Auxerrois. Pourquoi Bossuet n'y prit-il pas la parole ? Quelles pages ne nous aurait-il pas laissées sur celui qui avait été son Père, qu'il avait tant aimé, qu'il devait toujours pleurer! Il n'était qu'archidiacre et on lui préféra l'évêque du Puy, Mgr Henri de Maupas de la Tour, ami aussi et disciple de saint Vincent de Paul pendant de longues années. Il parla

deux heures durant sur l'humilité profonde et l'incomparable charité du serviteur de Dieu. Nous ne parlerons de cette oraison funèbre que pour noter en passant l'admirable modestie de Bossuet, qui y assista, et qui, oubliant tant de mauvais goût, tant de grec et de latin inutilement amoncelés, en fit ce bel éloge : « Ce service fut magnifique ; l'oraison funèbre de M. Vincent, par Mgr l'évêque du Puy, que nous entendîmes, dura deux heures ; et la connaissance particulière que Mgr l'évêque du Puy avait du serviteur de Dieu, jointe aux autres illustres qualités de ce prélat, lui attirèrent ce jour-là une attention extraordinaire de son auditoire, fort nombreux et célèbre. Il y eut là beaucoup de larmes répandues, particulièrement au sujet de l'humilité profonde et de l'incomparable charité envers les pauvres qu'il découvrit en la personne du vénérable serviteur de Dieu[1]. »

Ceux qui n'avaient pu assister à ces deux cérémonies s'en dédommagèrent en envoyant des lettres de regrets et d'admiration. Je les ai lues, et je ne saurais dire tout ce qu'elles contiennent de vénération pour la sainteté incomparable du serviteur de Dieu. En voyant en quels termes en parlent successivement Louis XIV, la reine Anne d'Autriche, la reine de Pologne, le prince de Conti, le Père de Gondi, le président de Lamoignon, Bossuet, les archevêques de Narbonne, d'Aix, de Lyon, les évêques de Cahors, de Montauban, de Toulon, d'Alet, de Pamiers, tous les plus saints religieux, les vierges les plus éminentes, on pouvait prévoir, par cette canonisation anticipée, que les restes vénérés du serviteur de Dieu ne demeureraient pas longtemps sous les dalles de l'église Saint-Lazare, et que l'heure viendrait vite où on les porterait triomphalement sur les autels.

---

[1] Floquet, t. II, p. 119.

## CHAPITRE II

Portrait de saint Vincent de Paul; ses qualités naturelles.

Arrivé au terme de cette vie extraordinaire, une des plus saintement fécondes qui aient jamais existé, il nous reste à contempler une dernière fois et dans l'ensemble de ses traits vénérés le personnage si bon, si simple, si modeste, si humble, et qui, malgré son humilité, ou plutôt à cause d'elle, a mis une main si puissante sur les choses de son temps. Regardons d'abord les lignes extérieures de sa physionomie, et prenons-y une première idée de ce qu'était son âme.

Quand on considère le vrai portrait de saint Vincent de Paul, ce qui frappe tout d'abord, c'est le feu de son regard; ses yeux, cachés sous de puissantes arcades sourcilières, brillaient d'un éclat singulier; ils semblaient pénétrer jusqu'au fond de votre âme, ce qui ne les empêchait pas d'être d'une douceur extrême. Son front était large et clair, et dénotait une grande sérénité. Il n'avait d'un peu vulgaire que le nez; mais la bouche était fine, signe suprême de distinction. Toute la physionomie était empreinte d'un air de gravité, d'autorité, de sérieux, qui aurait inspiré trop de respect et n'aurait pas attiré, si la bonté n'eût donné à tout l'ensemble un attrait irrésistible. Que de fois, dans sa jeunesse sacerdotale, chez les Gondi, il avait prié Dieu de lui ôter « cet air revêche » qui eût éloigné tout le

monde! Dieu l'avait exaucé; et la bonté, l'humilité, la charité, en se mêlant sur son front, lui avaient fait une des figures les plus sympathiques qu'on ait jamais vues dans l'Église.

L'imagerie religieuse a multiplié à l'infini les portraits du saint; mais trop souvent sa vraie physionomie ne s'y retrouve pas. On a trop voilé le feu du regard, à ce point que la première fois où nous avons vu le portrait authentique du saint, nous avons éprouvé une sorte de saisissement étonné. Nous ne lui savions pas un tel feu dans les yeux. On a trop animé le menton, dont les fortes assises indiquent la volonté. On n'a mis en relief que la bonté, qui en lui, à la vérité, était extrême, mais qui, unie à un puissant esprit, n'était pas cette bonté d'agneau dont on se plaît trop à le gratifier.

Heureusement il nous reste de lui deux portraits admirables, peints par deux grands maîtres, et qui empêcheront à jamais l'altération de cette belle figure.

Le premier est de Philippe de Champagne. Nous l'avons vu et examiné longtemps, et nous pouvons nous flatter d'avoir vu saint Vincent de Paul presque aussi bien que Mlle Le Gras ou M. Portail : tant, sous le pinceau puissant de ce grand maître, ont été fixés et rendus vivants les traits de notre saint. Où, quand, comment a été fait ce portrait? nos recherches les plus approfondies n'ont pas encore pu le découvrir.

On a plus de détails sur le second portrait de saint Vincent de Paul, peint par Simon-François, et qui a été tant de fois gravé, surtout par deux artistes du premier ordre : van Schuppen et Édelinck. Vingt fois on avait supplié saint Vincent de Paul de laisser faire son portrait. La duchesse d'Aiguillon, la présidente Goussault, la présidente de Lamoignon, n'avaient pas mieux réussi que Mlle Le Gras, M. Portail, l'abbé de la Pinsonnière. « Moi, être peint, moi misérable, moi pé-

cheur! » disait saint Vincent de Paul; et il le disait d'un tel ton, qu'il fallait y renoncer. On résolut alors d'user de la même fraude dont on usait en ce même moment à la Trappe pour avoir le portrait de l'abbé de Rancé. Comme on avait fait entrer dans les cloîtres, sous prétexte d'une visite pieuse, le célèbre peintre Rigault, on fit entrer à Saint-Lazare, ce qui était facile, vu le grand nombre de pieux laïques qui suivaient les exercices spirituels, un peintre tourangeau d'un grand talent, nommé Simon-François. Il resta plusieurs jours, sous prétexte de faire une retraite, assistant chaque matin à la messe du saint, écoutant ses instructions et dînant au réfectoire en face de lui. Après chaque exercice, il se retirait dans la cellule qu'on lui avait préparée, et il y fixait sur la toile les impressions et les images dont il s'était rempli. Le saint ne se douta de rien, et Simon-François put achever tout à l'aise ce magnifique portrait, que des gravures célèbres ont popularisé. Nous le reproduisons, afin de réagir, autant qu'il est en nous, contre la platitude et la vulgarité des images que l'on répand parmi les chrétiens, et qui menacent d'altérer dans leur esprit la vraie physionomie du saint [1].

Mais ce n'est pas assez de protéger contre toute altération le vrai portrait du saint. Il faut examiner de près ce qu'ont été son esprit, son cœur, son caractère, en un mot, son âme. Ici encore il y a plus d'une erreur à dissiper. Et d'abord nous étonnerons peut-être une foule de chrétiens en affirmant que son intelligence

---

[1] C'est le portrait placé en tête du deuxième volume. Au portrait peint par Philippe de Champagne nous avons préféré, pour le premier volume, un autre portrait fait à Moutiers-Saint-Jean (Côte-d'Or) pendant un voyage qu'y fit le saint, et où l'original se trouve encore; ce portrait, d'après les traditions des Lazaristes, étant plus exact encore, bien qu'il y ressemble beaucoup, que celui même du grand maître.

touchait au génie. C'est cependant notre opinion, fortement motivée et appuyée sur de bonnes preuves. Jusqu'où serait-il monté s'il se fût appliqué aux spéculations philosophiques ou théologiques, nous n'aurons pas la prétention de le dire; il avait peu de goût pour les questions purement théoriques, et on peut mettre en doute s'il avait une imagination très puissante; mais, dans les questions pratiques, il n'avait pas son égal. Sa pénétration était extrême. Rien ne lui échappait. Lui proposait-on une affaire, d'un coup d'œil il en voyait tous les avantages et tous les inconvénients, toutes les facilités et tous les obstacles. Il en faisait le tour, pour ainsi dire, et s'il se décidait à l'entreprendre, on pouvait être sûr que rien d'imprévu ne se présenterait à lui en cours d'exécution. De fait, jamais il n'a abandonné son œuvre. Jamais il n'a été obligé de revenir en arrière et de dire : Je me suis trompé. Il l'aurait dit si facilement dans son humilité extrême; mais il n'a jamais eu occasion de le dire, tant il voyait les choses dans leurs dernières profondeurs.

A cette vive pénétration, saint Vincent de Paul joignait une hardiesse singulière, qui était une conséquence de la grandeur de son esprit. On le croyait timide; personne n'avait plus d'audace, à ce point qu'une œuvre décidée, il avait mille peines à obtenir les consentements nécessaires, soit du pape, soit des évêques, effrayés des voies nouvelles où il entrait, et dont l'avenir cependant a montré la parfaite justesse. Quelle hardiesse, par exemple, dans la création de ces Filles de la Charité qu'il tire du cloître, et qu'il envoie sans voile au milieu des soldats et des malades! Là où saint François de Sales a reculé, il ne recule pas, et il triomphe. Quelle hardiesse encore de briser avec le passé des ordres monastiques, de maintenir, en face des résistances de Rome, que les prêtres de la Mission ne seront jamais religieux, et de leur faire inaugurer à travers

tant d'obstacles une nouvelle forme de vie consacrée à Dieu, si adaptée aux temps modernes, qu'elle sera suivie par tous les saints fondateurs depuis trois siècles! Quelle hardiesse dans l'œuvre des enfants trouvés! Quand la pieuse duchesse d'Aiguillon, les présidentes Goussault et de Lamoignon, M$^{me}$ de Miramion, M$^{lle}$ Viole, disent que c'est folie de continuer, qu'on succombera sous le fardeau, lui, puisant dans sa foi, dans sa charité, une audace extraordinaire, dit qu'il faut aller de l'avant en dépit de tous les périls, et ici encore il réussit. Quelle hardiesse, en envoyant ses missionnaires à Alger, à Tunis, à Tripoli, de les faire consuls et de les investir, avec tous les dévouements de la charité, de tous les devoirs de la souveraineté. Oh! pourquoi Louis XIV, — il était bien jeune, il est vrai, — pourquoi Mazarin, pourquoi Anne d'Autriche, n'ont-ils pas eu une once de la hardiesse de saint Vincent de Paul? L'aspect de la Méditerranée eût changé, au grand honneur de l'Église et de la France. Mais surtout quelle hardiesse lorsque, dans l'anéantissement des pouvoirs chrétiens, la France, l'Espagne, l'Italie, se désintéressant des choses de l'Afrique musulmane, il rêve, lui, pauvre prêtre, une expédition maritime qui irait bombarder Alger, Tunis, Tripoli, et qui obligerait les Turcs à lâcher leurs proies et à délivrer les chrétiens! Si la mort ne fût pas venue, peut-être que, deux siècles avant Charles X, le drapeau français eût flotté sur les remparts d'Alger.

Il est beau d'être hardi, mais à une condition, c'est que la hardiesse sera dirigée, gouvernée, contenue par le bon sens. Supposez dans une âme la hardiesse sans le bon sens, quel péril! Mettez-y le bon sens sans pénétration ni hardiesse, quelle platitude! Mais unissez ces trois qualités : les pieds solides du bon sens avec les vives ailes de la pénétration, de la décision et de la hardiesse, de quoi une âme ne sera-t-elle pas ca-

pable! Or cette dernière qualité n'était pas inférieure en saint Vincent de Paul aux deux autres, elle les surpassait peut-être. Il avait ce rare bon sens dont Bossuet a dit qu'il était le maître de la vie [1], parce qu'arrivé à un certain degré, il confère à l'âme une sorte d'infaillibilité.

A ces qualités éminentes, avec lesquelles on commence les œuvres, il en joignait une autre sans laquelle on ne les achève pas. Il avait le génie de l'organisation. On le vit à sa première œuvre. Quand il eut, à Châtillon-les-Dombes, par un cri de son cœur, poussé une foule de gens riches au secours d'une famille pauvre, ému de cette manifestation : « Voilà qui est bien, dit-il, mais mal entendu. Ces pauvres gens vont surabonder aujourd'hui ; demain ils n'auront plus rien ; organisons. » Et aussitôt il forme une association permanente avec des règlements admirables. Il a fait de même partout. Il n'a pas créé toutes ses œuvres ; on lui en a suggéré beaucoup. Il y en a qui sont nées toutes seules, pour ainsi dire, du courant, il est vrai, qu'il avait créé. Mais il les a toutes organisées, partout et toujours, d'une manière définitive. A Trévoux, à Mâcon, à Paris, il ne crée pas seulement l'idée des associations d'hommes, de dames, de prêtres, de religieuses ; il n'établit pas seulement des œuvres d'enfants trouvés, de vieillards, de malades ; il ne fonde pas seulement des hôpitaux ; il en fait les règlements d'une main rapide, mais d'un coup d'œil si sûr, qu'on n'a jamais eu besoin d'y retoucher, et qu'ils ont servi de modèle à presque toutes les œuvres modernes. Ses inventions pour procurer des ressources aux associations de charité, jusqu'au fond des plus petites campagnes, ses créations d'usines, de manufactures pour

---

[1] Bossuet, *Hist.*, t. III, p. 6. — Voir Littré, au mot *sens*. Paris, Hachette, 1874 ; t. IV, p. 1892.

occuper et former les enfants pauvres, ses règlements pour abolir la mendicité, ne sont pas seulement des idées hardies, ce sont de vrais chefs-d'œuvre pratiques, qui attestent en lui un génie organisateur de premier ordre.

Toutes ces grandes qualités de l'esprit de saint Vincent de Paul se retrouvent dans son style. Il a peu écrit, si ce n'est quelques mémoires et des lettres; celles-ci, il est vrai, en nombre considérable. En 1664, dans le premier inventaire fait quatre ans après la mort du saint, on en inventoria trente mille; un siècle après, en 1738, Collet n'en retrouva plus que sept mille. Beaucoup furent données depuis; d'autres, et pendant la révolution, dispersées et pillées. On vient d'en publier deux mille cinq cents, qui du moins ne périront plus. N'y cherchez ni la grâce souriante de saint François de Sales, ni le souffle oratoire qui court à travers les plus simples lettres de Bossuet, ni la finesse un peu subtile des lettres de Fénelon. Mais la gravité, le bon sens, la fermeté, la connaissance approfondie des hommes, la science des affaires, l'esprit précis, pratique, en marquent toutes les pages. Ce sont de vraies lettres de gouvernement, des lettres d'homme d'État capable de diriger un empire. Tout cela dans un style un peu terne, il est vrai, et embarrassé, soit qu'il eût peu d'imagination, ce qui paraît assez probable; soit qu'il en éteignît volontairement les rayons, ce qui n'est pas impossible. Quant aux incorrections et enchevêtrements qui embarrassent ses phrases, il ne faut pas oublier qu'on en trouve presque autant dans les premiers travaux de Bossuet, qui coïncident avec les dernières années de saint Vincent de Paul, et bien davantage dans tous ses contemporains. Mais cette couleur un peu terne et grise du style de saint Vincent de Paul disparaît dès qu'il parle. C'est qu'autre chose est de bien écrire ou de bien parler. Pour bien écrire, il faut

de l'art et beaucoup; et saint Vincent de Paul ne s'y appliquait pas. Pour bien parler, il suffit d'avoir de l'âme et du cœur; et l'une et l'autre surabondaient en lui. Le cœur l'entraînait, faisait taire en lui jusqu'à son humilité, et lui arrachait des cris éloquents, des mots superbes; nous en avons cité un grand nombre, qui prouvent qu'il était vraiment éloquent de cette éloquence de l'âme et du cœur qui est la première de toutes.

Après avoir indiqué les principaux traits de l'esprit de saint Vincent de Paul, nous ne nous arrêterons pas à faire l'éloge de son cœur. Il n'y a qu'une voix sur ce point. Ce qui le caractérisait, ce n'était ni la sensibilité, trop souvent passagère et mobile comme les sens, ni la tendresse, qui est trop humaine pour n'être pas individuelle et partiale; c'était ce qu'il y a de plus haut dans le cœur, de plus universel et de plus immuable, de plus approchant de Dieu : la bonté. Bossuet pensait peut-être à son vieux maître lorsqu'il écrivait ces belles paroles : « Quand Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté. » Cela est absolument vrai de saint Vincent de Paul. Dans toute âme il y a un rayon de bonté, sans quoi elle ne ressemblerait pas à Dieu. En saint Vincent de Paul, la bonté était sans réserves et sans limites; elle faisait le fond de son cœur, avec un trait spécial de bienfaisance qui n'apparut presque jamais à un tel degré. Saint François de Sales était bon aussi, d'une bonté supérieure, au témoignage de notre saint. « Oh! que Dieu doit être bon, disait-il, puisque M. de Genève est si bon! » Mais la bonté de saint François de Sales allait plutôt à compatir aux malheureux et à les consoler; celle de saint Vincent de Paul, à les soulager. Tous les saints étaient bons aussi; mais la bonté en celui-ci était concentrée sur les pauvres; en celui-là, sur les malades; en cet autre, sur les vieillards, ou sur

les enfants, ou sur les fous. Pour saint Vincent de Paul, il n'y avait point de catégorie. Sa bonté était immense, universelle; elle s'appliquait à toutes les plaies, à toutes les douleurs, non pas seulement pour y compatir, mais pour les soulager; elle cherchait des remèdes à toutes les souffrances, elle s'ingéniait pour les trouver, et elle les trouvait, en effet, dans une proportion et une perfection qui ne s'étaient jamais vues. C'est de ce cœur incomparable, soutenu par ce puissant esprit élevé au-dessus de lui-même par la charité, que jaillissaient à chaque jour, à chaque heure de cette vie merveilleuse, tant d'œuvres si nombreuses, si variées, si parfaites, si admirablement adaptées aux misères des pauvres, que nul, sous ce rapport, ne l'a jamais égalé, et dont Mme la présidente de Lamoignon a pu dire qu'il avait fait à lui seul plus d'œuvres que vingt autres saints ensemble.

Pourtant, en suivant son histoire, ce n'est pas tout de suite qu'on voit se déployer cette prodigieuse activité pour le bien. Cet homme, qui devait faire de si grandes choses, ne se presse pas. A cinquante ans, il n'a rien commencé. Il ne paraît même pas avant cette époque avoir songé à faire quelque chose, tant, pendant toute sa jeunesse, pendant sa maturité, il paraît peu préoccupé de préparer les moyens. Loin de là; il commence par chercher un canonicat, une prébende. Il rêve de quitter Paris et d'aller s'ensevelir, près de sa vieille mère, dans un petit village du Béarn. Il accepte un préceptorat, position d'ordinaire si médiocre et si stérile; il est vrai qu'il l'abandonne, mais pour une petite cure de 3,000 habitants, au fond du pays des Dombes. Et plus tard, quand définitivement il a été jeté dans la carrière des œuvres, cet homme, qui a tant agi, qui agissait si bien, ne montre aucun goût pour l'action. Il ne la cherche jamais; il la fuit plutôt. L'occasion se présente-t-elle, il la fait attendre. Soit que

son puissant esprit fût surtout frappé des difficultés et des obstacles, soit que sa profonde humilité lui persuadât qu'il n'était pas digne d'entreprendre telle ou telle œuvre, soit que sa parfaite soumission à la volonté de Dieu lui fît craindre d'enjamber, comme il disait, sur la Providence, on aurait dit qu'il manquait d'initiative. Ses principales œuvres lui furent suggérées ou arrachées. Les dames de Châtillon-les-Dombes lui suggérèrent l'idée des Charités de province; M[me] de Gondi, l'idée de la congrégation de la Mission; la présidente Goussault, l'idée du service de l'Hôtel-Dieu. Il les fit attendre. Il multiplia les objections. Il fallut faire intervenir l'autorité de l'archevêque de Paris. Il est vrai que, dès qu'il se mit à ces œuvres, il leur imprima le sceau de la perfection.

On a dit que, comme saint Thomas d'Aquin avait fait la Somme de la foi, saint Vincent de Paul avait fait la Somme de la charité. A la bonne heure, à condition qu'on se hâte d'ajouter qu'il l'a faite sans le vouloir et sans s'en douter; car, à la différence de saint Thomas, jamais il n'a songé à recueillir toutes les traditions antiques de la charité pour les coordonner entre elles dans une majestueuse harmonie. Il allait tout bonnement devant lui, créant, au fur et à mesure que la misère se présentait, le remède dont elle avait besoin, et si à la fin il s'est trouvé qu'il en résultait une sorte de vaste et magnifique synthèse des œuvres de charité, c'est qu'un autre y avait pensé pour lui.

Enfin, pour achever le portrait de son caractère, comme nous avons fait celui de son esprit et de son cœur, n'oublions pas de dire que, quand après mille hésitations notre saint s'était décidé à entreprendre une œuvre, il ne l'abandonnait plus. Rien n'était capable de l'arrêter, ni les difficultés qui pouvaient survenir en cours d'exécution ni les colères ou les jalousies qu'elles suscitaient quelquefois, ni cette espèce de lassitude

qu'on éprouve quand on s'est occupé longtemps à une même chose, ni le temps qui fait pâlir les œuvres anciennes pour éclairer les nouvelles. Après les avoir commencées avec douceur, patience, attendant les occasions, ne précipitant rien, il les poursuivait avec le plus rare esprit de constance et de suite, joint à un courage et une intrépidité invincibles.

Voilà ce qu'on peut dire des qualités naturelles de saint Vincent de Paul; car, dès les premiers instants de sa vie, elles furent tellement saisies et pénétrées par la grâce, qu'il est presque impossible de les contempler en dehors d'elle. Tantôt la charité, s'emparant de son noble cœur, en portait la bonté à des hauteurs extraordinaires; tantôt la foi, se saisissant de son puissant esprit et en doublant les lumières, lui inspirait des hardiesses sublimes. Il en était de même de toutes ses facultés. Chacune d'elles, merveilleusement préparée par Dieu pour être une pierre d'attente et comme le piédestal d'une vertu divine, qui lui correspondait, s'unissait, se fondait en elle, de manière à ne pouvoir plus en être séparée. Comme en Jésus-Christ aucune action n'était purement humaine, mais qu'à cause de l'union personnelle de son humanité et de sa divinité tous ses actes étaient théandriques, comme disent les théologiens, c'est-à-dire à la fois divins et humains, ainsi, toute proportion gardée, on n'aura jamais qu'une idée incomplète et même fausse de saint Vincent de Paul si on s'en tient à ses qualités naturelles, quelque éminentes qu'elles soient. Montons donc plus haut, jusqu'à ces vertus divines dans lesquelles elles s'étaient comme fondues, et où elles avaient trouvé un éclat nouveau; et, après avoir vu le grand homme, essayons de contempler le saint.

---

# CHAPITRE III[1]

Portrait de saint Vincent de Paul. — Ses vertus surnaturelles.

Ce n'est pas le génie qui a fait saint Vincent de Paul, c'est la sainteté. Sans la sainteté, en effet, si merveilleusement doué qu'il fût, il n'aurait pas accompli les œuvres qui ont rendu son nom célèbre. Ni les lumières de son grand esprit n'eussent été assez *hautes*, ni les tendresses de son cœur incomparable n'eussent été assez profondes, ni son caractère assez fort, pour triompher des obstacles qu'il rencontra ; et peut-être qu'au lieu d'achever sa carrière dans la gloire de tant d'œuvres si parfaitement conçues et si admirablement réalisées, nous l'eussions vu, comme la plupart des bienfaiteurs de l'humanité, mourir triste et découragé, ayant désiré tant de bien, et en ayant fait si peu.

Du reste, il s'en fallait bien que saint Vincent de Paul s'appuyât sur ses qualités naturelles pour fonder les œuvres qu'il entreprenait. Ses qualités naturelles, il les ignorait, ou les méprisait. Il n'était, disait-il, qu'un misérable, un pécheur, un propre à rien, un idiot. Il

---

[1] Ce chapitre est l'œuvre de mon frère, Mgr Bougaud; je l'ai trouvé au milieu des nombreux manuscrits qu'il a laissés, mais longtemps après la mise en vente de la 1re édition. Je l'offre aux lecteurs de la vie de saint Vincent de Paul, en remplacement de celui qui avait été extrait de l'ouvrage d'Abelly. (Alphonse Bougaud.)

se servait de tous ces termes, qui eussent prêté à rire sur d'autres lèvres; mais ici la sincérité en était si éclatante, qu'elle invitait au sérieux et provoquait l'attendrissement. On croit généralement que la grande vertu de saint Vincent de Paul était la charité; mais disons qu'elle était encore surpassée par son humilité; c'était le fond de son âme, à chaque instant il en sortait comme un cri spontané qui éclatait malgré lui. Il fait, par exemple, l'éloge d'un de ses missionnaires. « Si M. l'abbé Olier dit vrai, c'est un saint que le bon M. Bourdet; il a été en Bretagne avec lui, où il a connu sa vertu, et m'en écrit en des termes bien exprimant l'opinion qu'il en a. Il n'y a que moi qui suis un misérable pécheur, qui ne fais que du mal sur la terre, et qui dois souhaiter qu'il plaise à Dieu de m'en retirer bientôt, comme je l'espère de sa bonté, et qu'il me fera miséricorde[1]. »

Et ailleurs: « Je puis vous assurer, comme je le fais devant Dieu, que nulle raison humaine ne me fait vous dire ceci, mais la seule vue de Dieu et le bien de son Église; mais parce que je suis un pauvre laboureur et un pécheur, et qui pis est, le plus abominable et détestable de tous les pécheurs du monde. Je vous prie de n'avoir aucun égard à ce que je vous dis, si cela ne vous semble conforme à la volonté de Dieu[2]. » Un autre jour, il raconte l'histoire d'un bon prêtre âgé de quatre-vingts ans, qu'on vient de martyriser en Angleterre d'un supplice cruel, et il ajoute: « Je vous dis ceci en vue de l'attache qui me reste à ma misérable carcasse[3]. » Et à une religieuse: « Je prie pour vous, ma chère mère, à qui je recommande ce pauvre misérable et le plus grand de tous les pé-

---

1 *Lettres,* t. I, p. 221, nº 214.
2 *Ibid.,* p. 370, nº 326.
3 *Ibid.,* p. 375, nº 332.

cheurs [1]. » Et ailleurs : « Un très digne prélat, voyant notre saint s'humilier en toutes choses, ne put s'empêcher de lui dire qu'il était un parfait chrétien : sur quoi cet humble serviteur de Dieu s'écria : « O Monseigneur ! que dites-vous ? moi, un parfait chrétien ! On me doit plutôt tenir pour un damné, et pour le plus grand pécheur de l'univers [2]. »

« Quelqu'un nouvellement entré en la congrégation de la Mission, parlant un jour dans une conférence en présence de M. Vincent, dit qu'il avait une grande confusion de profiter si peu des bons exemples qu'il lui donnait, et des merveilles qu'il voyait en lui. M. Vincent laissa passer ces paroles pour ne pas l'interrompre ; mais après la conférence il lui fit cet avertissement en public : « Monsieur, nous avons cette pratique parmi « nous, de ne louer jamais personne en sa présence. Il « est vrai que je suis une merveille, mais une merveille « de malice, plus méchant que le démon, lequel n'a « pas tant mérité d'être en enfer que moi ; ce que je « ne dis pas par exagération, mais selon les véritables « sentiments que j'en ai [3]. »

« Un prêtre de la congrégation ayant écrit à M. Vincent que le supérieur qu'il avait envoyé en la maison où il demeurait, n'était pas assez civilisé pour ce lieu là ; M. Vincent lui faisant réponse, après avoir dit beaucoup de bien de ce supérieur, qui était un homme vertueux, ajoute ces mots : « Et moi, comment suis-je « fait ? et comment est-ce qu'on m'a souffert jusqu'à « cette heure dans l'emploi que j'ai, qui suis le plus « rustique, le plus ridicule et le plus sot de tous les « hommes, parmi les gens de condition, avec lesquels « je ne saurais dire six paroles de suite, qu'il ne pa-

---

[1] *Lettres,* t. I, p. 379, n° 335.
[2] Abelly, t. II, p. 386, 387.
[3] *Ibid.,* t. II, p. 387.

« raisse que je n'ai point d'esprit ni de jugement; mais, « qui pis est, que je n'ai aucune vertu qui approche de « la personne dont est question [1]. »

C'était sa coutume au milieu des honneurs et des marques de respect dont on l'entourait à la cour, chez les grands, de rappeler qu'il était paysan, fils de paysans, qu'il avait gardé les pourceaux ; et quand on connaît le caractère aristocratique du XVIIe siècle, le mépris qu'on avait pour le paysan, « espèce de bête, » disait Labruyère, on sent la profondeur de l'humilité.

« Un jeune homme, parent d'un prêtre de sa Compagnie, faisant par respect difficulté de s'asseoir auprès de lui et de se couvrir, il lui dit : « Pourquoi, Mon- « sieur, faites-vous tant de difficulté et de cérémonie « à l'endroit d'un pauvre porcher et du fils d'un pauvre « paysan tel que je suis ? » De quoi le jeune homme fut fort surpris [2]. »

« Ayant rendu visite à un homme de condition, lequel, par honneur, voulait le reconduire à la porte, il fit ce qu'il put pour l'en détourner, et entre autres choses lui dit : « Savez-vous bien, Monsieur, que je ne « suis que le fils d'un pauvre villageois, et que pen- « dant ma jeunesse j'ai gardé les troupeaux dans les « champs ! » A quoi ce seigneur, qui était homme d'esprit, répondit qu'un des grands rois du monde, qui était David, avait aussi été tiré de la conduite des troupeaux qu'il gardait ; et M. Vincent parut comme tout confus et tout abattu de cette réponse [3]. »

Il aimait à dire qu'il n'avait point fait d'études, qu'il n'avait jamais été qu'un pauvre écolier de quatrième, qu'il avait l'esprit lourd et pesant, et il ne manquait jamais d'en avertir les évêques qui venaient lui de-

---

1 Abelly, t. II, p. 387, 388.
2 *Ibid.,* p. 388.
3 *Ibid.,* p. 388, 389.

mander conseil. « Monsieur, disait-il à un vicaire général, que vous rendez confus le fils d'un pauvre laboureur, qui a gardé les brebis et les pourceaux, qui est encore dans l'ignorance et dans le vice, de lui demander ses avis ! Je vous obéirai néanmoins dans le sentiment de ce pauvre âne, qui a autrefois parlé par l'obéissance qu'il devait à celui qui lui commandait, à condition que comme l'on ne fait point d'état de ce que disent les fous pour ce qu'ils disent, qu'aussi mondit seigneur, ni vous, n'aurez aucun égard à ce que je vous dirai, sinon autant que mondit seigneur le trouvera rapportant à ses meilleurs avis et aux vôtres [1]. »

Mais ce dont il s'humiliait le plus, c'était de ce qu'il appelait la grandeur de ses péchés. Au commencement de l'œuvre, « souvent il se mettait à genoux devant les sept ou huit prêtres qui la composaient, déclarant en leur présence les péchés les plus griefs de sa vie passée ; de quoi ils furent grandement touchés, admirant la force de la grâce en leur supérieur, par laquelle il renonçait si courageusement à cette inclination naturelle que tous les hommes ont de cacher leurs infirmités, et tâchait, en leur découvrant les siennes, de détruire en eux tous les sentiments d'estime qu'ils pouvaient avoir pour lui. Il avait encore cette coutume, tous les ans, au jour de son baptême, de se mettre à genoux devant sa communauté, et demander pardon à Dieu de tous les péchés qu'il avait commis depuis tant d'années que sa bonté le souffrait sur la terre, priant la compagnie de lui pardonner tous les sujets de scandale qu'il pouvait avoir donnés, et de prier Dieu qu'il lui fît miséricorde [2]. »

Ce n'est pas seulement en cette occasion, mais en

---

[1] *Lettres,* t. I, p. 278.
[2] Abelly, t. II, p. 390.

une infinité d'autres, qu'on l'a vu se jeter aux pieds de ses inférieurs, même des moindres de la maison, dont nous rapporterons seulement quelques exemples.

« Croyant avoir donné une fois sujet de peine à un frère, pour lui avoir dit, peut-être d'un ton un peu ferme, qu'il se fallait donner patience pour résoudre ce qu'il lui avait proposé, il ne voulut point célébrer la messe qu'il ne se fût humilié devant ce frère ; et, ne l'ayant point trouvé à la cuisine, il l'alla chercher à la cave, où il lui demanda pardon de l'avoir contristé.

« Se trouvant un jour de jeûne dans une pauvre hôtellerie, en quelque voyage qu'il faisait, et ayant demandé un peu d'huile pour manger de la morue sèche qu'on lui avait présentée pour son dîner, son humilité lui fit craindre que cela n'eût causé quelque mauvaise édification à celui qui l'accompagnait ; c'est pourquoi il se mit à genoux devant lui, pour lui en demander pardon.

« Un autre jour faisant voyage avec trois de ses prêtres, il les entretint, pour les divertir, de quelque chose qui lui était autrefois arrivé ; mais, comme ils l'écoutaient avec attention, ils furent bien étonnés lorsqu'au milieu de son discours il frappa sa poitrine, disant qu'il était un misérable, tout rempli de superbe et d'orgueil, et qu'il ne faisait que parler de soi-même ; de sorte qu'aussitôt il fallut changer de sujet d'entretien ; et dès qu'ils furent arrivés au lieu où ils devaient s'arrêter, il ne manqua pas de leur demander pardon à genoux du scandale qu'il leur avait donné en parlant de soi-même [1].

« Un très bon prélat lui ayant proposé par lettre une vingtaine de difficultés notables, sur lesquelles il lui demandait son avis, il commença la réponse qu'il lui fit en ces termes : « Hélas! Monseigneur, que faites-

---

[1] Abelly, t. II, p. 390, 391.

« vous? De communiquer tant d'affaires importantes « à un pauvre ignorant comme je suis, abominable « devant Dieu et devant les hommes, pour les innom- « brables péchés de ma vie passée, et pour tant de « misères présentes, qui me rendent indignes de l'hon- « neur que votre humilité me fait, et qui certes m'obli- « geraient de me taire si vous ne me commandiez de « parler [1]. »

Mais il avait beau s'abaisser ainsi, ses œuvres parlaient pour lui. A mesure qu'il avançait dans la vie, elles fleurissaient plus belles. Alors il multipliait les protestations pour établir qu'il n'y était pour rien.

Et non seulement il n'avait pas été l'inspirateur et le créateur de toutes ses œuvres, mais il en était le perpétuel obstacle. Un de ses bons prêtres, M. Le Breton, étant mort, il écrit: « En perdant M. Le Breton, nous avons beaucoup perdu, selon le monde; mais il me semble que ce saint homme fera pour nous plus au ciel qu'il n'eût fait sur la terre, et que si Dieu nous veut à Rome, il fera par ses prières réussir cet établissement, à moins que les péchés de Vincent, qui est le plus méchant de tous les hommes du monde, ne l'empêchent [2]. »

Moins saint Vincent de Paul s'appuyait sur lui-même, plus il s'appuyait sur Dieu. On l'aurait mis en pièces plutôt que de l'appliquer à une œuvre dont il ne voyait pas clairement que Dieu la demandait. Même cela constaté, il attendait encore, espérant qu'un autre s'en chargerait dont les péchés ne seraient pas comme les siens un obstacle à l'accomplissement de la volonté divine. Mais quand après de longues prières, de profondes hésitations, il avait acquis la certitude que Dieu voulait cette œuvre et la lui demandait, rien ne pou-

---

[1] Abelly, t. II, p. 320.
[2] *Lettres,* t. I, p. 379, nº 336.

vait ni l'arrêter ni le troubler. Dieu le veut, disait-il, n'ayons peur de rien, que de nos péchés. Dans une grande affaire soumise à Rome, et dont la conclusion donnée par le Pape devait être le salut ou la ruine de Saint-Lazare : « Je ne crains pas la bulle, disait-il, je ne crains que mes péchés. » Vainement les difficultés se multipliaient, elles ne servaient qu'à faire éclater sa confiance en Dieu. Tantôt c'était l'argent qui manquait et qui menaçait une de ses maisons d'une épouvantable catastrophe ; tantôt c'était la peste qui emportait en quelques jours ses supérieurs les plus éminents ; d'autres fois c'étaient des grands, des seigneurs, qui traversaient ses desseins les plus justes. Au milieu de telles peines, qui se succédaient et se renouvelaient sans cesse, il n'avait qu'un mot : Dieu seul, Dieu seul, il n'abandonnera pas ce qui n'a pas été commencé sans lui. « Ce n'est pas notre œuvre, disait-il encore, c'est la sienne ; il saura bien la protéger et la défendre. » Cette paix se lisait sur son visage, et rayonnait sur ses disciples. Il aimait à citer l'exemple du grand patriarche Abraham, le modèle éternel de ceux qui se confient en Dieu. « Vous ressouvenez-vous de ce grand patriarche, disait-il aux siens, à qui Dieu avait promis de peupler toute la terre par un fils qu'il lui avait donné ; et cependant il lui commande de le lui sacrifier. Sur cela, quelqu'un eût pu dire : Si Abraham fait mourir son fils, comment est-ce que Dieu accomplira sa promesse ? Ce saint homme néanmoins, qui avait accoutumé son esprit à se soumettre à toutes les volontés de Dieu, se dispose à l'exécution de cet ordre sans se mettre en peine du reste. C'est à Dieu d'y penser, pouvait-il dire ; si j'exécute son commandement, il accomplira sa promesse : mais comment ? Je n'en sais rien, c'est assez qu'il est le Tout-Puissant. Je m'en vais lui offrir ce que j'ai de plus cher au monde, puisqu'il le veut. Mais c'est mon fils unique ! n'importe.

Mais en ôtant la vie à cet enfant, j'ôterai le moyen à Dieu de tenir sa parole ? C'est tout un, il le désire de la sorte, il le faut faire. Mais si je le conserve, ma lignée sera bénie, Dieu l'a dit ; oui, mais il a dit aussi que je le mette à mort, il me l'a manifesté ; j'obéirai quoi qu'il arrive, et j'espérerai en ses promesses. Admirez cette confiance : il ne se met nullement en peine de ce qui arrivera, la chose pourtant le touchait de bien près ; mais il espère que tout ira bien, puisque Dieu s'en mêle. Pourquoi, Messieurs, n'aurions-nous pas la même espérance, si nous laissons à Dieu le soin de tout ce qui nous regarde, et préférons ce qu'il nous commande [1] ? »

Pour mieux montrer combien les œuvres étaient l'œuvre de Dieu, il paraissait ne faire aucun cas des moyens humains, que recherchent quelquefois si avidement les fondateurs d'œuvres. Non seulement il ne s'appuyait pas sur eux, mais on eût dit qu'il les méprisait.

S'il se présentait à lui des disciples, il semblait craindre toujours qu'ils n'eussent trop de talent, trop d'habileté ; qu'ils ne sussent pas assez s'effacer, se cacher. Si on lui offrait de l'argent, des maisons, des rentes, il n'en faisait pas cas. Quelles cérémonies il fallut pour lui faire accepter la maison de Saint-Lazare ! Que de bénéfices il refusa ! avec quelle facilité il cédait ce qui lui était contesté ! La publicité est un moyen de réussir : il l'avait en horreur. Il ne croyait à la durée des œuvres que quand elles se fondaient en silence, et dans le mépris et l'humiliation. La réputation même de ses prêtres, de ses Filles de la Charité, semblait lui être à charge. Il s'efforçait de la rabaisser en toute circonstance. Répondant un jour à un prêtre qui demandait d'être reçu dans sa compagnie, laquelle il lui témoi-

---

[1] Abelly, t. II, p. 195, 196.

gnait préférer à toutes les autres, reconnaissant que c'était le meilleur chemin pour aller au ciel : « C'est la bonté que vous avez pour nous, lui dit-il, qui vous fait penser de la sorte ; mais il est vrai que les autres communautés sont toutes saintes, et que nous sommes des misérables, et plus misérables que les misérables. »

Il dit à un autre, qui demandait la même chose : « Quoi, Monsieur, vous voulez être missionnaire ? et comment avez-vous jeté les yeux sur notre petite compagnie ? car nous ne sommes que de pauvres gens [1]. »

Lorsqu'avec une telle humilité, un si grand oubli de soi-même et un si héroïque abandon à la volonté de Dieu, on cherche quelle était la source cachée d'où jaillissaient ces vertus si rares, ce qu'on trouve aux dernières profondeurs, c'est la foi ; une foi si haute, si simple, si invincible, dont rien n'altéra jamais la beauté. Il l'avait sucée avec le lait au sein d'une famille patriarcale. Mais avec quel soin il l'avait cultivée ! avec quel courage il l'avait défendue ! Né sur la fin d'un siècle troublé par l'hérésie, ayant grandi au milieu du choc des doctrines les plus dangereuses, ami, par bonté d'âme, des principaux sectaires, rien ne put l'ébranler une minute. Au milieu de leurs avances les plus astucieuses, il disait en secret son *Credo,* et appuyait silencieusement sa main sur son cœur, en signe de fidélité à Dieu. « Et comme les arbres qui sont battus des vents, et ébranlés par les orages, jettent de plus profondes racines et s'affermissent davantage par ces agitations, de même on peut dire que Dieu, voulant rendre plus ferme et plus parfaite la foi de M. Vincent, a permis qu'elle ait été au commencement exposée à la violence de plusieurs tentations, et que son fidèle serviteur ait ressenti diverses attaques contre cette vertu. Il en est pourtant toujours demeuré victorieux par le

---

[1] Abelly, t. II, p. 389.

secours de sa grâce, et sa foi s'est trouvée plutôt fortifiée qu'affaiblie par toutes ces épreuves [1]. »

On lui a souvent entendu dire « qu'il remerciait Dieu de ce qu'il l'avait conservé dans l'intégrité de la foi, au milieu d'un siècle qui avait produit tant d'erreurs et d'opinions scandaleuses, et de ce que Dieu lui avait fait la grâce de n'avoir jamais adhéré à aucun sentiment qui fût contre celui de l'Église ; et que, nonobstant toutes les occasions périlleuses qui s'étaient présentées pour le détourner du droit chemin, il s'était toujours trouvé, par une protection spéciale de Dieu, du parti de la vérité [1] ».

Peu à peu cette foi si bien gardée envahit toutes les facultés de son âme, et donna à toutes ses œuvres une élévation singulière. On a vu dans le cours des âges des hommes éminents par l'esprit, et d'autres exquis par le cœur, s'émouvoir des misères des pauvres. Mais que voyaient-ils en lui ? son corps épuisé par la faim, ses haillons usés par la misère ? Et quelle était leur plus haute ambition ? ouvrir des crèches pour les enfants, des asiles pour les vieillards, des hôpitaux pour les malades ; et quand ils avaient fait cela, ils croyaient qu'il n'y avait plus rien à faire. Saint Vincent de Paul ne négligeait pas cette partie de la charité. Des crèches, des asiles, des hôpitaux, il en a fondé autant qu'eux, plus qu'eux, et il croyait n'avoir rien fait.

On en a vu d'autres plus éminents encore se préoccuper moins des misères du corps que de celles de l'esprit, enténébré par l'ignorance, et proclamer qu'il n'y a rien à faire, tant qu'on n'aura pas fondé des écoles et délivré l'esprit du peuple des ténèbres de l'ignorance ; ici encore, saint Vincent de Paul les avait précédés. Il avait couvert la France d'écoles pour les pauvres, et il

---

[1] Abelly, t. II, p. 178.
[2] *Ibid.*, p. 179.

avait appris aux jeunes filles riches à tout quitter, parents, famille, fortune, et à se consacrer à l'éducation des classes pauvres. Mais, cela fait, il avait cru n'avoir encore rien fait, et ce qui était le maximum des efforts des philosophes était à peine pour lui le marchepied pour s'élever plus haut, jusqu'à l'âme immortelle, qui descend de Dieu et qui doit y retourner. Dès lors sauver le corps c'est bien, éclairer l'esprit c'est mieux ; mais ce qu'il faut avant tout, par-dessus tout, c'est sauver l'âme, la purifier, l'arracher au mal qui la perd, la donner à Dieu qui l'a faite, voilà le point de vue de saint Vincent de Paul ; le reste n'est plus rien pour lui.

Arrivé sur ces hauteurs, il montait encore, il perçait les derniers voiles. A travers les haillons du pauvre, il apercevait Jésus-Christ, son divin Maître, et il se mettait à ses pieds : « Je ne dois pas considérer, disait-il, un pauvre paysan ou une pauvre femme selon leur extérieur, ni selon ce qui paraît de la portée de leur esprit ; d'autant que bien souvent ils n'ont presque pas la figure ni l'esprit de personnes raisonnables, tant ils sont grossiers et terrestres. Mais tournez la médaille, et vous verrez, par les lumières de la foi, que le Fils de Dieu, qui a voulu être pauvre, nous est représenté par ces pauvres ; qu'il n'avait presque pas la figure d'un homme en sa passion, et qu'il passait pour fou dans l'esprit des Gentils, et pour pierre de scandale dans celui des Juifs ; et avec tout cela il se qualifie l'évangéliste des pauvres : *Evangelizare pauperibus misit me.* O Dieu ! qu'il fait beau voir les pauvres, si nous les considérons en Dieu et dans l'estime que Jésus-Christ en a faite ! Mais si nous les regardons selon les sentiments de la chair et de l'esprit mondain, ils paraîtront méprisables [1]. »

En lisant toutes ces choses, comme on voit bien aller

---

[1] Abelly, t. II, p. 183, 184.

loin et disparaître ces idées de philosophie et de philanthropie, dont on a cherché à affubler le nom de saint Vincent de Paul ! Il vivait dans une sphère bien supérieure à celle-là. Son grand esprit était plongé dans les lumières de la foi, et son noble cœur enflammé de toutes les ardeurs de la charité. Et, disons-le, la charité n'était pas assez haute pour lui ; elle n'était pas son but, elle n'était que son moyen. Il ne donnait du pain aux pauvres que pour les amener à Dieu. Il ne guérissait les plaies du corps que pour en venir à guérir les plaies de l'âme. Le grand spectacle qui lui arrachait des sanglots, des cris d'angoisse, ce n'était pas la vue d'un monde dévoré par la pauvreté, par la misère ; c'était la vue d'un monde souillé par le péché, d'âmes faites par Dieu, destinées à retourner à lui, et manquant leur grand but. Il était apôtre en faisant la charité. Il servait Dieu en servant les âmes. Il faisait acte, non de philanthropie, mais de sainteté. A cette foi si vive, qui donnait à sa vie et à ses actes une telle élévation, se joignait en saint Vincent de Paul le plus grand amour pour Dieu, la plus profonde tendresse pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et c'est par là qu'il achève de se séparer de tous les bienfaiteurs de l'humanité ; car, s'il aimait les pauvres, il aimait bien davantage encore Notre-Seigneur Jésus-Christ, leur Maître, disait-il, et le mien. La pensée de ce qu'il avait fait pour les hommes en descendant sur la terre et en se faisant clouer sur la croix, le jetait dans le ravissement; malgré les efforts qu'il faisait pour se cacher, on l'a surpris quelquefois les yeux longuement fixés sur le crucifix dans une sorte d'extase. Il gémissait de ne pouvoir rendre amour pour amour, et il aurait voulu, à quatre-vingt-cinq ans, aller aux Indes et y mourir pour Jésus-Christ. « Moi-même, disait-il, quoique vieux et caduc, je dois être dans la disposition d'esprit d'aller aux Indes, encore que je dusse mourir par le chemin. » Et il l'eût fait, sans les

douleurs extrêmes de ses jambes, qui, vers quatre-vingts ans, commencèrent à le clouer sur une chaise. Encore voulut-il, cette dernière année, aller en mission pendant le temps d'un jubilé; et les paysans ont gardé longtemps le souvenir de ce vieillard de quatre-vingts ans, qui, malgré son âge avancé et ses nombreuses infirmités, s'employait avec un zèle sans pareil à catéchiser, prêcher, confesser et à leur parler de Dieu avec un cœur enflammé.

Mais c'était surtout dans la célébration du saint sacrifice de la messe qu'on pouvait juger de la vivacité de sa foi et de la profondeur de son amour.

Lorsqu'il rencontrait, en récitant l'évangile, quelques paroles que Notre-Seigneur avait proférées, il les prononçait d'un ton de voix plus tendre et plus affectueux, ce qui donnait de la dévotion aux assistants. Plus d'une fois des personnes qui ne le connaissaient point, ayant entendu sa messe, se disaient entre elles avec admiration: « Mon Dieu, que voilà un prêtre qui dit bien la messe! Il faut que ce soit un saint. » D'autres disaient qu'il leur semblait voir un ange à l'autel [1].

En considérant cette modestie respectueuse qui paraissait sur son visage, on eût pu dire qu'il voyait de ses yeux Jésus-Christ; et la composition de son extérieur était si religieuse, qu'elle était capable de réveiller la foi la plus endormie et de donner aux plus insensibles des sentiments de piété envers cet adorable mystère.

Lorsqu'il était en prière devant le saint Sacrement, il se tenait toujours prosterné à deux genoux, avec une contenance si humble, qu'il semblait vouloir s'abaisser jusqu'au centre de la terre, pour témoigner davantage son respect envers la Majesté de celui qu'il reconnaissait présent. Jésus-Christ était son livre et son miroir

---

[1] Abelly.

dans lequel il se regardait en toutes circonstances, et quand il se trouvait en quelque doute, comment il devait faire une chose pour être parfaitement agréable à Dieu, il considérait aussitôt de quelle façon Notre-Seigneur s'était comporté en pareille rencontre, ou bien ce qu'il en avait dit, et, sans hésiter, il suivait son exemple et sa parole, et, marchant à la faveur de cette divine lumière, il foulait aux pieds le propre jugement, le respect humain, et la crainte que sa conduite ne fût blâmée par ceux qui sont imbus de l'esprit du monde. « Car enfin, disait-il, la prudence humaine se trompe et s'égare souvent du droit chemin ; mais les paroles de la sagesse éternelle sont infaillibles, et ses conduites « sont droites et assurées [1]. »

L'amour que saint Vincent avait pour Notre-Seigneur faisait qu'il ne le perdait presque jamais de vue, marchant toujours en sa présence, et se conformant à lui en toutes ses actions, paroles et pensées. Il ne parlait presque jamais qu'il n'alléguât en même temps ou quelque maxime ou quelque action du Fils de Dieu, tant il était rempli de son esprit, et fidèle à suivre ses exemples.

L'amour de Jésus-Christ, l'imitation de ce divin modèle, l'union avec Celui qui est la voie, la vérité et la vie, c'est tout saint Vincent de Paul, c'est le principe de son admirable sainteté et la seule explication des grandes œuvres dont il a été l'instrument. Il pouvait dire, avec saint Paul : *Je ne vis plus, c'est Jésus-Christ qui vit en moi* [2]. Et, en retour, Jésus-Christ l'a associé à la fécondité de sa charité.

---

[1] Abelly.
[2] Galat. II, 20.

# CHAPITRE IV

## Canonisation de saint Vincent de Paul.

Trente-sept ans s'étaient écoulés depuis le jour où les pieux enfants de saint Vincent de Paul avaient déposé les restes vénérés de leur père sous une dalle du chœur, dans l'église Saint-Lazare; et rien n'annonçait encore que ces reliques sacrées dussent en sortir bientôt pour être placées sur les autels. Ni M. Almeras, son premier successeur et son ami intime; ni M. Edme Joly, son second successeur et son fidèle disciple, n'avaient rien fait, dans leur vénération discrète, pour lui préparer cet honneur, dont ils le savaient si digne. Ils ne semblaient essayer qu'à contenir la vénération des peuples, et qu'à l'empêcher d'éclater sur sa tombe en manifestations qui auraient déplu à l'Église.

En quoi, du reste, ils étaient dignes de tout éloge. Pourtant il se passait alors un fait qui aurait dû les encourager à sortir de leur pieuse réserve. Cet humble prêtre, qui, par une exception rare dans les annales de la sainteté, n'avait point fait de miracles pendant sa longue vie, commençait à en faire sur son tombeau. Chaque jour des malades arrivaient à Saint-Lazare, surtout des quartiers pauvres de Paris, et s'en retournaient guéris. Une de ces guérisons miraculeuses fit plus de bruit que les autres, parce qu'elle était éclatante d'une

part, et de l'autre parce qu'elle avait été opérée sur un prêtre de la Mission, supérieur du séminaire de Chartres, destiné à être peu après supérieur général de la congrégation : M. Jean Bonnet. On s'émut enfin, et on se décida à porter la cause au tribunal du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, premier juge nécessaire en pareil cas. Ce prélat, célèbre par son amour des pauvres, pour le soulagement desquels il fit fondre son argenterie, institua immédiatement un tribunal composé de personnages éminents, docteurs en théologie, en droit canon, auxquels il donna pleins pouvoirs pour instruire le procès, dit *informatif*, sur la vie, les vertus, les miracles et la réputation de sainteté du serviteur de Dieu.

Pendant neuf mois consécutifs, dans plus de soixante séances, les commissaires entendirent deux cents témoins, qui tous avaient connu le saint, et dont les belles dépositions firent tant regretter qu'on n'eût pas commencé le procès vingt ans plus tôt; car la mort avait déjà fait bien des vides dans les disciples et les admirateurs du saint.

Pendant ce temps d'autres commissaires, nommés également à cet effet, parcouraient les provinces pour y recueillir les témoignages des personnes qui, ou trop âgées ou trop infirmes, ne pouvaient se rendre à Paris. De tout cela résulta, malgré la trop modeste lenteur des prêtres de la Mission, un des plus beaux procès de béatification et des plus riches en preuves qui aient jamais existé. On en fit immédiatement une copie authentique, qu'on envoya à Rome, et on garda l'original dans les archives de l'archevêché de Paris; mais malheureusement, moins de trente ans après, il ne s'y trouvait plus. Qu'était-il devenu? qui l'avait dérobé? On ne l'a jamais su. Peut-être ne se hasarderait-on pas trop en soupçonnant ici la main des jansénistes. Mgr de Noailles fut trop circonvenu par eux pendant la seconde

partie de sa vie; son successeur, Achille de Harlay, leur fut entièrement livré; et ceux-ci ne surent jamais dissimuler la haine que leur inspirait le nom seul de saint Vincent de Paul; du moins, s'ils dérobèrent l'original, ils ne purent mettre la main sur la copie authentique qui avait été envoyée à Rome; ce qui sauva tout. A ce premier procès était joint le procès de *non cultu* fait également par l'autorité de l'archevêque de Paris, et qui avait pour but d'établir que, quelle que fût la vénération dont on entourait le saint, on n'avait pas prévenu le jugement du Saint-Siège, et que ni les prêtres de la Mission, ni les Filles de la Charité, ni les fidèles ne lui avaient rendu aucun culte avant l'autorisation de l'Église. Onze témoins furent interrogés; après quoi le cardinal voulut faire en personne la visite de l'église Saint-Lazare, de la tombe du saint, et des archives où se conservaient les objets qui lui avaient appartenu. Tout y respirait la piété filiale et la vénération pour le serviteur de Dieu. Rien n'y indiquait aucune espèce de culte; ni auréole autour de ses portraits, ni ex-voto sur sa tombe. De tout cela procès-verbal fut dressé immédiatement, signé par le cardinal de Noailles et par les témoins, et envoyé à Rome. Prosper Lambertini, célèbre déjà par sa science dans la question de canonisation des saints, et qui monta plus tard sur le trône de saint Pierre sous le nom de Benoît XIV, était alors avocat consistorial et suppléant du promoteur de la foi. Il examina les deux procès avec cette sévérité savante qui le distinguait, et, n'y ayant rien trouvé à reprendre, l'affaire se trouva prête à être examinée souverainement à Rome.

En même temps que s'achevaient les deux procès, commençaient à arriver au Souverain Pontife les supplications de la France; ce n'est pas assez dire, de l'Europe tout entière. Louis XIV était en tête, rappelant dans sa lettre l'estime qu'avaient eue pour le serviteur

de Dieu son père Louis XIII et sa mère Anne d'Autriche. Après lui venaient Jacques III, roi d'Angleterre; Léopold, duc de Lorraine; le grand duc de Toscane; le doge et les gouverneurs de la république de Gênes, auxquels se joindront bientôt le roi et la reine de Pologne; puis un grand nombre de cardinaux, d'évêques de France, parmi lesquels on distingue Bossuet, Fénelon, et une foule d'évêques d'Espagne, d'Angleterre, d'Italie et de Pologne. Un jour, le postulateur de la cause apporta au Souverain Pontife, sur un bassin de vermeil, plus de cinquante autres lettres de souverains, de cardinaux, d'évêques. « Oh! dit le Pontife étonné et ravi, un bassin plein de lettres! » Et il promit qu'après en avoir pris lecture, il en ferait tirer des copies, et les livrerait lui-même à l'impression.

Ce que la plupart des évêques de France avaient fait en particulier, l'assemblée générale du clergé voulut le faire avec plus de solennité; et elle adressa dans ce but au Souverain Pontife une lettre solennelle qu'avait rédigée Mgr François de Mailly, archevêque d'Arles, et qui fut signée par son président le cardinal de Noailles. La ville de Paris voulut à son tour y joindre ses supplications, et ses échevins envoyèrent à Rome une admirable lettre, où ils parlaient des immenses bienfaits du saint, de ses œuvres merveilleuses, et des sentiments de reconnaissance qui ne s'éteindront jamais, disaient-ils, dans le cœur du peuple de Paris.

Ainsi Paris, et la France, et l'Europe tout entière, se tournaient vers le successeur de saint Pierre, le docteur infaillible de la foi et des mœurs, et lui disaient : « O Père, nous avons vu passer parmi nous un homme dont la piété, la charité, l'humilité, les œuvres merveilleuses nous ont émus d'admiration; dites-nous si nous ne nous trompons pas, et si une telle vie ne mérite pas les honneurs de la canonisation. »

Clément XI accueillit avec joie cette demande, et il

donna immédiatement des ordres pour qu'on examinât le procès de l'ordinaire, qu'on en vît la valeur, qu'on adjoignît aux témoins déjà entendus tous les témoins qu'on pourrait encore interroger, et qu'on poussât enfin à ses limites extrêmes la preuve de l'héroïcité de toutes les vertus en saint Vincent de Paul. Le rôle de contradicteur avait été dévolu à Prosper Lambertini, le futur Benoît XIV, et il y déploya tout ce qu'il y avait en lui de finesse, de pénétration, de puissante logique, tout ce que les pamphlets jansénistes lui fournissaient de difficultés et d'objections. La salle des séances de la congrégation garde encore le souvenir de ces ardentes discussions; mais il dut s'avouer vaincu et reconnaître que la réputation de sainteté du serviteur de Dieu était invulnérable.

Après qu'on eut achevé successivement le procès *in genere*, destiné à prouver que depuis l'ouverture des premières procédures il ne s'est rien présenté qui s'oppose à leur continuation, et le procès *ne pereant probationes*, dont le but est de recueillir au plus vite les dépositions des vieillards et des malades qui pourraient mourir avant la conclusion des procédures; et enfin le procès *in specie*, où l'on entendit encore cinquante-quatre témoins, l'ordre des procédures apostoliques exigeait qu'on procédât à la visite du tombeau. Le cardinal de Noailles voulut y assister en personne. Il vint donc à Saint-Lazare, accompagné de l'évêque de Saintes, de l'ancien évêque de Tulle, de deux sous-promoteurs de la foi, Achille et Claude-François Thomassin, d'un docteur-médecin, d'un chirurgien juré, de M. Bonnet, supérieur général de la Congrégation et de la Mission, de M. Couty, procureur de la cause, de plusieurs autres prêtres de la Mission, et de quelques frères qui devaient ouvrir la tombe et en tirer le cercueil. Pendant qu'on soulevait la dalle sous laquelle il reposait, tous les cœurs battaient d'émotion. En quel état allait-

on retrouver le vénérable serviteur de Dieu? On ouvre le cercueil, et bien que cinquante et un ans se soient écoulés depuis sa mort, le voilà tel qu'il y était aux jours de sa vie mortelle. Tout le monde le reconnaît et pousse des cris de joie. « Quand on ouvrit le cercueil de M. Vincent, dit un des témoins, on le trouva tout entier avec sa soutane et ses bas. Il n'y avait que les yeux et le nez de consumés. Je lui comptai dix-huit dents : neuf en haut, et autant en bas. Comme on ne voulut pas le mettre hors de la bière, crainte que les os ne se disloquassent, et qu'on ne toucha point à la soutane, on ne put pas bien voir toutes les parties du corps, qui semblaient être encore en chair et en os. On leva seulement une palette de l'estomac, qu'on avait ouvert quand on tira le cœur et les entrailles. Ceux qui s'approchèrent de près et y voient mieux que moi, assurent qu'ils ont vu le foie encore tout vermeil. Pour moi, je maniai son bras et sa main droite, qui est en os et en chair, mais desséchée avec les ongles. Ce qui est bien certain, c'est que les vers n'ont jamais été dans son cercueil, puisque la soutane paraissait humide et onctueuse, sans avoir aucune odeur, et était aussi forte que quand on le mit dans le cercueil de plomb. Le médecin et le chirurgien, qui firent leur procès-verbal de l'état du corps et examinèrent soigneusement le tout, dirent qu'il ne pouvait pas s'être conservé en cet état naturellement depuis plus de cinquante ans[1]. » Les habits qui enveloppaient le corps du serviteur de Dieu n'avaient pas subi l'action du temps. Le cardinal de Noailles froissa dans ses mains sa soutane et dit en souriant qu'elle était de bonne étoffe. Mais le plus ému de tous les assistants était M. Jean Bonnet, supérieur général de la Mission, précédemment guéri miraculeu-

---

[1] *Hist. générale mns. de la Congrégation de la Mission*, p. 644.

sement par saint Vincent de Paul. Il était si interdit de tout ce qu'il voyait, qu'il se retira tout effrayé, et ne revint que sur l'ordre du cardinal-archevêque contempler d'un œil fixe le corps de *son bon père*. Ce fut le terme du cardinal [1].

Restait l'examen des écrits de saint Vincent de Paul, des règles qu'il avait données aux prêtres de la Mission, aux Filles de la Charité, des mémoires qu'il avait rédigés pour différentes œuvres, etc., examen qui demanda encore plusieurs années, qui subit les assauts plus vifs que jamais de Prosper Lambertini, qui triompha enfin, et après lequel on vota définitivement, et pour la dernière fois, la question solennelle : « Conste-t-il que le serviteur de Dieu, Vincent de Paul, a pratiqué toutes les vertus, tant théologales que cardinales, dans un degré héroïque? » La Congrégation, après une délibération de cinq heures, répondit oui avec une unanimité sans exemple.

Six jours après, le 22 septembre 1727, le Pape ordonnait d'en publier le décret : Vincent de Paul était déclaré vénérable, après un procès qui avait duré vingt-deux ans.

Mais ce n'était là que le commencement du grand procès de la canonisation. Avoir constaté l'héroïcité des vertus, c'est beaucoup pour l'Église, et on peut en conclure avec certitude que le serviteur de Dieu est dans la gloire. Mais pour lui décerner un culte, pour placer ses restes sur les autels, ce n'est pas encore assez. Il faut des miracles, et des miracles accomplis depuis la mort, c'est-à-dire des signes éclatants que le serviteur de Dieu n'est pas seulement entré dans la gloire, mais qu'il y fait partie de cette armée d'élite dont, pour le bien des âmes, Dieu veut la glorification sur la terre. Les miracles ne manquaient pas sur la

---

[1] Abelly, nouvelle édition, p. 664.

tombe de notre saint. On en fit d'abord une liste de soixante-quatre des plus frappants. Mais la crainte d'être entraîné dans des discussions interminables décida la congrégation à s'en tenir à huit, qui parurent supérieurs à tous les autres. Leur examen dura deux années. Là on entendit de nouveau l'ardent, opiniâtre et subtil Prosper Lambertini. Là vinrent déposer les médecins les plus célèbres de l'Université romaine. Des huit miracles proposés on en écarta deux, non pas que ce ne fussent des actes certainement au-dessus des forces de la nature, mais parce qu'ils le cédaient en éclat aux six autres et qu'on ne voulait invoquer que des faits absolument exceptionnels. Le Pape en réduisit encore le nombre. Il n'en retint que quatre, sur lesquels aucune objection d'aucune espèce n'était possible; et après avoir pris quelques jours pour prier et consulter le ciel, le 14 juillet 1729, après avoir dit la sainte messe dans la chapelle de saint Pie V, le jour de la fête de saint Bonaventure, il inscrivit solennellement le nom de Vincent de Paul au catalogue des bienheureux.

Cinq semaines après, le 21 août, Rome s'ébranlait; et les flots d'un peuple immense inondaient la basilique de Saint-Pierre, pour y acclamer le nouveau saint. L'église resplendissait. De riches tentures en couvraient les murailles; des milliers de bannières enveloppaient les autels et faisaient de l'immense basilique comme une chapelle ardente. Un tableau gigantesque du saint, placé à la chaire de saint Pierre et comme porté sur les mains des quatre grands docteurs de l'Église, faisait le plus grand effet. Un nombre considérable de cardinaux, d'évêques, de prélats, de princes, assista à la messe solennelle, après laquelle on donna lecture du bref de béatification; après quoi l'archevêque entonna le *Te Deum*. Aussitôt les images du bienheureux se découvrirent, les canons du château Saint-Ange tonnèrent;

et au bruit des tambours et des trompettes retentit une immense invocation : *Beate Vincenti, ora pro nobis.*

Le soir, escorté du sacré collège et d'une cour brillante, à travers les flots d'un peuple encore plus pressé que le matin, le Pape se rendit à la basilique. Après avoir été reçu à la porte par les prêtres de la Mission rayonnants de joie, et s'être agenouillé dans la chapelle du Saint-Sacrement, le Pape vint se prosterner devant l'image du bienheureux et y récita son oraison.

L'année suivante, une solennité semblable eut lieu à Paris en l'église Saint-Lazare. Elle dura trois jours. L'archevêque de Paris, Mgr de Vintimille, la présida. Les prêtres de la Mission, les Filles de la Charité, les dames de l'assemblée, les pauvres de l'hôpital, les enfants trouvés se pressaient autour de l'autel du saint, et lui faisaient un triomphe d'un caractère encore plus touchant que celui qu'il avait recueilli à Rome. La même fête se renouvela et, pour ainsi dire, se répercuta pendant toute l'année dans tous les lieux où il avait vécu, dans toutes les maisons de prêtres de la Mission et de Filles de la Charité qu'il avait fondées. Pendant un an, la France entière retentit de sa gloire.

Saint Vincent de Paul se montrait reconnaissant de ces témoignages de vénération et d'amour. Il y répondait par des grâces insignes, des faveurs extraordinaires en si grand nombre et dans un tel éclat, que l'archevêque de Paris s'en émut. Avec l'autorisation du Pape, il réunit une commission, composée de plusieurs évêques, qui entendirent, dans l'espace d'environ deux ans, cent trente-cinq témoins, qui tous déposaient des faits évidemment supérieurs aux forces de la nature. Ces choses, mûrement examinées, déterminèrent Clément XII à ne pas retarder davantage la canonisation de saint Vincent de Paul. La bulle en fut publiée le 16 juin 1737. Nous la donnons tout entière, parce qu'elle est le plus beau panégyrique qui ait été pro-

noncé à la louange de saint Vincent de Paul, et le résumé le plus authentique de sa vie et de ses œuvres.

## BULLE DE CANONISATION [1]

« Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu. Pour perpétuelle mémoire.

« La céleste Jérusalem, cette bienheureuse cité du Dieu vivant, dans laquelle le souverain Père de famille distribue également à tous ceux qui ont travaillé à sa vigne le même denier de la vie éternelle, a différents lieux et demeures où chacun sera placé selon son mérite. C'est pourquoi les apôtres étant dans la tristesse à cause de la mort du Christ, dans la crainte pour leur faiblesse, dans l'inquiétude pour leur future récompense, en entendant dire que Pierre, le plus ardent et le plus hardi d'entre eux, et qui avait été établi leur chef et leur prince, renierait trois fois son Maître au chant du coq, le Seigneur Christ les consola, disant: « Dans la maison de mon Père, il y a plusieurs de- « meures; » faisant entendre par ces paroles que nul d'entre eux, malgré la différence de force et de faiblesse, de plus grande et de moindre justice, ne serait exclu de cette heureuse maison, dans laquelle il y a plusieurs demeures, c'est-à-dire différents degrés de mérites dans une seule vie éternelle. En effet, autre est la clarté du soleil, autre la clarté de la lune, autre la clarté des étoiles, car l'étoile diffère de l'étoile en clarté. Et l'Évangile parle de différentes fécondités; car tel grain produit cent, tel autre soixante, tel autre trente : ainsi les martyrs portent du fruit au centième, les vierges au soixantième, les autres en différente quantité.

---

[1] Traduction de M. Maynard.

« Il y a donc dans la maison de Dieu différentes demeures; les étoiles n'ont pas la même clarté; non le même, mais multiple est le fruit de la semence. Ainsi il n'y a pas qu'une seule couronne reçue au temps de la persécution; la paix a aussi ses couronnes, dont elle ceint les vainqueurs qui, en différents combats, ont renversé et soumis leur adversaire : à qui a vaincu la volupté, la palme de la continence; à qui a combattu la colère, combattu l'injustice, la couronne de la patience; à qui a méprisé l'argent, le triomphe sur l'avarice. C'est la gloire de la foi de supporter les maux de ce monde dans l'espérance des biens futurs; et celui que la prospérité ne rend point orgueilleux obtient la gloire de l'humilité. Qui est porté à la miséricorde envers les pauvres, acquiert la rétribution du céleste trésor; qui ne connaît pas l'envie, qui aime ses frères dans l'union et la douceur, est honoré de la récompense de la dilection et de la paix. Dans cette carrière des vertus, le bienheureux serviteur de Dieu, Vincent de Paul, n'est pas seulement parvenu lui-même à recevoir ces palmes et ces couronnes de justice; mais, par ses soins et ses exemples, il y a conduit encore un grand nombre d'autres. Car, comme un courageux soldat de Dieu, déposant tout fardeau et le péché qui l'entourait, il s'est engagé dans la bataille qui lui était proposée, devançant les autres par sa vertu; et jusqu'à une extrême vieillesse il a combattu vaillamment et fidèlement contre les princes et les puissances et les maîtres de ce monde de ténèbres, et il a mérité d'être couronné de la main du Seigneur dans la terre de la béatitude. Or celui que Dieu, qui seul opère de grands prodiges, avait récompensé dans le ciel de l'éternelle félicité, il a voulu le rendre illustre sur la terre par des signes et des faits miraculeux, et surtout dans le temps où en France des novateurs, par de faux et fictifs miracles, s'efforcent de répandre leurs erreurs, de troubler la

paix de l'Église catholique, et de séparer les simples de l'unité du Siège romain.

« Pour obéir donc à la volonté divine, pour exciter les fidèles à courir dans la voie du salut, pour réprimer la méchanceté des pervers et pour confondre la malice des hérétiques, nous avons décrété aujourd'hui, par l'autorité apostolique, que tout le peuple fidèle, dont Dieu a daigné, sans que nous le méritassions, nous donner la conduite, rendît au serviteur de Dieu Vincent le culte, la vénération et les honneurs des saints. Que l'Église exulte donc et se réjouisse de ce que Dieu lui a donné ce nouveau patron qui offrira ses prières au Seigneur pour les péchés du peuple. Que tous les fidèles le louent, et lui accordent le culte et les honneurs par lesquels Dieu est honoré dans ses saints. Célébrons dans des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, dans la componction du cœur et la miséricorde envers les pauvres, la belle victoire remportée sur le monde et le diable, et le triomphe spirituel du serviteur de Dieu. Que des temples soient bâtis en son honneur au Dieu immortel; mais nous, qui sommes le temple de Dieu, craignons de le violer et de le souiller par la tache de la perversité humaine, et faisons en sorte que rien d'impur et de profane n'entre dans ce temple de Dieu, c'est-à-dire dans notre âme, de peur que, irrité, il n'abandonne la demeure qu'il habite. Qu'à la mémoire de Vincent et sur ses autels soient offerts des dons et des présents; mais offrons aussi nos corps comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, témoignage de notre obéissance raisonnable. Enfin, que ses statues et ses images sacrées soient l'objet d'un honneur et d'un culte religieux; mais appliquons-nous soigneusement, avec le secours de la grâce divine, à exprimer et à représenter en nous, autant que le permettra la faiblesse de chacun, la forme éminente de ses vertus et l'image de sa sainte vie.

« Né dans un humble hameau du diocèse d'Acqs, qu'on appelle Ranquines, de parents très pauvres, mais pieux, Vincent de Paul, dans son enfance, comme l'innocent Abel, fut pasteur de brebis, et attira sur lui et sur ses présents les regards du Seigneur. Car, vivant dans l'innocence, il offrait à Dieu, sur ses épargnes et ses privations, un agréable sacrifice de piété. En effet, il distribuait aux pauvres de la farine lorsqu'il revenait du moulin, et le pain même que ses parents lui avaient donné pour sa modique nourriture, consacrant ainsi à la vertu ce qu'il retranchait de sa subsistance, et nourrissant les pauvres de son abstinence et de son jeûne. Car l'ardente charité du pieux enfant ne trouvait pas d'obstacle dans sa pauvreté; et si peu considérable était ce qu'il pouvait dérober à ses ressources, sa grandeur d'âme surpassait les bornes étroites de ses facultés. Ainsi un demi-écu qu'il avait amassé peu à peu par une économie de tous les jours, par son travail et sa frugalité, il le donna tout entier à un pauvre qu'il rencontra, à l'exemple de cette pauvre veuve qui a mérité d'être louée du Seigneur pour avoir donné, non de son abondance, mais de sa pénurie, tout ce qu'elle avait, toute sa nourriture.

« Arraché par son père à la vie champêtre et pastorale, il fut envoyé à Acqs, dans le couvent des frères de l'ordre de Saint-François, pour s'y appliquer aux lettres; ce qu'il fit avec tant de soin et de diligence, avec une telle intégrité de mœurs et une telle piété envers Dieu, qu'il fut l'exemple de ses égaux et l'admiration de ses maîtres. De là, à Toulouse, puis à Saragosse, il s'appliqua avec assiduité aux études de théologie; et chaste, humble, modeste, tels que doivent être ceux qui sont appelés à l'héritage du Seigneur, il monta par tous les ordres ecclésiastiques à la sublime dignité du sacerdoce.

« A peine était-il revêtu de l'honneur sacerdotal, que

sa réputation déjà répandue de vertu et de doctrine le fit nommer, à son insu et en son absence, à un riche bénéfice; mais, dès qu'il apprit qu'il n'en pouvait prendre possession sans plaider, il y renonça de lui-même et de bon cœur; car, aimant mieux souffrir l'injustice et la fraude que de disputer en jugement avec son frère, il voulut se priver d'un abondant revenu, qu'il ne pouvait obtenir sans un de ces procès qu'un ecclésiastique, comme il le disait lui-même, doit absolument fuir.

« Cependant, pour n'être pas à charge aux autres, mais pour fournir par un honnête travail et une louable industrie à son entretien et à celui de sa pauvre mère, il enseigna les humanités dans un bourg nommé Buzet, lieu assez considérable du diocèse de Toulouse, ensuite dans cette ville même. Et comme son principal soin et sa vigilante sollicitude étaient moins de remplir l'esprit de ses jeunes disciples d'une science seulement stérile des choses de Dieu, que de porter leurs âmes à embrasser la céleste sagesse et de former leurs mœurs à la vertu et à la sainteté sublime de la profession chrétienne, des gentilshommes confiaient à l'envi leurs fils à ses soins, afin que, sous la conduite évangélique d'un si grand homme et à l'école de sa piété, ils s'avançassent dans la voie du Seigneur, et dans la science des saints.

« Étant allé à Marseille pour y recueillir une somme d'argent qui lui était due sur un legs d'héritage, comme il voyageait par mer et par un vent favorable de Marseille à Narbonne pour retourner à Toulouse, il tomba au milieu des Turcs, qui tuèrent le patron de la barque et d'autres passagers, le blessèrent lui-même d'une flèche, le dépouillèrent de ses habits, le chargèrent de chaînes et l'emmenèrent captif en Afrique. Il eut à souffrir de la cruauté des Turcs de nombreuses et graves peines pour ne pas abandonner la loi de son Seigneur; mais il

savait que les souffrances de ce temps n'ont point de proportion avec la gloire future qui sera révélée en nous.

« On raconte qu'ayant aperçu un de ses compagnons d'esclavage misérablement abattu sous le lourd poids de ses chaînes, et n'ayant rien à donner pour soulager les angoisses de ce malheureux, il se mit lui-même dans les fers, afin de racheter aux dépens de son corps la calamité d'autrui. Il avait été appliqué par un homme dur, le dernier de ses maîtres (car il en eut trois dans le cours de sa captivité), aux rudes travaux de la culture des champs, où venait souvent le visiter une des concubines de ce maître, qui, née dans le mahométisme, était néanmoins désireuse d'apprendre la croyance et les règles de la religion chrétienne. Un jour, après bien des questions sur Dieu et sur le christianisme, elle lui ordonna de chanter quelque chose des cantiques de Sion. Alors le serviteur de Dieu chanta ce psaume : « Sur les bords des fleuves de Babylone, nous nous « sommes assis et nous avons pleuré, » et d'autres pieux cantiques. Or, pendant que le cantique sacré du Seigneur résonnait, par la bouche de Vincent, aux oreilles incirconcises de la mahométane, Dieu opérait dans le cœur de cette femme profane pour lui faire sentir quelque suavité de la céleste douceur. Ainsi, de retour à la maison, elle alla trouver son mari, qui avait abandonné la foi chrétienne pour suivre les délires de Mahomet, et lui reprocha d'avoir abjuré sa religion, qui lui paraissait très bonne, tant par ce qu'elle en avait appris de la bouche de son esclave, que par le plaisir inaccoutumé qu'elle avait ressenti du chant du cantique, plaisir tel, qu'elle n'espérait pas d'en goûter un si grand dans le paradis de ses pères. Touché des paroles de sa femme, cet impie jeta les yeux sur son état horrible, le condamna, et, avec le secours des avis et des prières de son saint esclave Vincent, il

résolut d'en sortir. En effet, après avoir mis ordre à ses affaires, il s'échappa avec lui sur une petite barque des mains des Turcs, s'enfuit en France, où Vincent le présenta au vice-légat du Siège apostolique d'Avignon, qui, gardant les sacrés rites et lui imposant une pénitence, le réconcilia à l'Église.

« Le serviteur de Dieu se rendit ensuite à Rome, pour y honorer les sacrées dépouilles des martyrs, dont le sang a purifié une ville qui, de siège de la superstition, est devenue la mère et la maîtresse de la religion, et pour se prosterner aux tombeaux des apôtres et vénérer la chaire de Pierre, dont la dignité ne défaille pas même dans son indigne héritier.

« De retour en France, sur les conseils d'un homme de piété excellente, Pierre Bérulle, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus et depuis cardinal de la sainte Église romaine, il se chargea du ministère paroissial dans les diocèses d'abord de Paris, ensuite de Lyon, où, se faisant de cœur le modèle du troupeau, il dirigea dans la voie du Seigneur les brebis qui lui étaient commises, et les nourrit de sa parole et de son exemple. Et comme la moisson était grande et le nombre des ouvriers petit, il reçut de jeunes clercs qu'il nourrit et éleva dans sa maison, menant avec eux une vie commune, et qu'il instruisit dans la loi du Seigneur, pour que, dans un âge plus avancé, ils pussent édifier l'Église du Seigneur par la parole divine et une doctrine salutaire.

« La pieuse renommée de Vincent et l'odeur de sa bonne conduite parvint à saint François de Sales, qui le préposa aux religieuses dites de la Visitation, dont un monastère avait été récemment érigé à Paris. Dans ce difficile ministère à lui confié, gardien vigilant des saintes servantes de Dieu, directeur prudent des âmes, il montra et prouva par ses œuvres combien juste et vrai était le jugement du saint prélat, qui affirmait ou-

vertement ne pas connaître de plus digne prêtre que Vincent. Or, pendant quarante ans, le bienheureux serviteur de Dieu, avec une prudence, un soin et une sollicitude singulière, conduisit ces vierges sacrées dans la voie du salut, pour qu'après avoir renoncé à la concupiscence charnelle et s'être consacrée à Dieu tant de corps que d'esprit, elles consommassent leur ouvrage et parvinssent, par la fidélité aux divins préceptes, aux récompenses de Dieu.

« Mais l'ardente charité de Vincent ne se pouvait renfermer dans les cloîtres des monastères. Sachant bien qu'il n'est pas de travail plus excellent ni plus utile que la culture et la guérison des âmes, pour engager une lutte spirituelle contre la concupiscence de la chair et les dépravations du monde, contre l'orgueil et la méchanceté du siècle, contre les calamités et les misères des enfants d'Adam, contre l'ignorance des enfants; en un mot, contre les esprits de malice, il dressa des armées de braves destinés à combattre les combats du Seigneur. En effet, en l'année 1625, il établit la congrégation des prêtres séculiers de la Mission, qui, méprisant et quittant les délices du monde, réunis en communauté très chaste et très sainte, n'ayant rien en propre, vivraient ensemble dans la prière, la lecture, les instructions et les autres exercices spirituels, pour former ainsi les clercs séculiers à la science du Seigneur, aux cérémonies ecclésiastiques et au sacré ministère, et exciter les laïques, en leur proposant la méditation des préceptes divins et des choses célestes, à parcourir la voie du salut; qui s'engageraient à Dieu par un vœu perpétuel à exercer l'emploi apostolique des saintes Missions, particulièrement dans les bourgs, les villages et autres lieux des champs, où la lumière de la vérité évangélique brille rarement sur des hommes plongés dans les ténèbres et l'ombre de la mort; qui, n'étant enflés d'aucun orgueil, troublés par

nulle humeur opiniâtre, noircis d'aucune envie, mais modestes, retenus, paisibles, feraient d'une vie toute d'union, toute consacrée à Dieu et au salut du prochain, un présent très agréable à l'auteur de tous biens.

« La charité chrétienne envers le prochain, qui naît de la charité envers Dieu comme de sa source, et fait monter, par une sorte de degrés merveilleux, à la perfection du divin amour, ne veille pas seulement au salut des âmes, mais pourvoit encore aux besoins du corps. C'est pourquoi le serviteur de Dieu, brûlant d'une charité parfaite, cherchait à secourir et à soulager et le corps et l'âme, à sauver autant que possible l'un et l'autre, rapportant néanmoins tout le soin des corps au salut des âmes, qui doit être l'objet de la principale sollicitude. Ainsi, compatissant, dans les entrailles de sa miséricorde, aux calamités et aux angoisses des misérables, surtout des malades, des vieillards, des enfants et des jeunes filles qui, incapables, dans leur infirmité et leur faiblesse, de se secourir eux-mêmes et privés souvent du secours nécessaire, sont opprimés sous le poids de leurs misères, il fonda la Compagnie des Filles dites de la Charité pour travailler jour et nuit au service et au soin des vieillards, des enfants, des pauvres et de toutes sortes de malades.

« En outre, dans toutes les paroisses, non seulement des villes, mais des bourgs et des villages, il institua des confréries de dames pour soulager, par leur soin attentif et leur diligente sollicitude, les maux et les angoisses des misérables, procurer aux malades des remèdes tant corporels que spirituels, aux calamiteux des ressources et du secours, aux pauvres de l'argent, aux nus des vêtements, aux affligés de la consolation. Il travailla encore à établir ou à conserver et à étendre en beaucoup de lieux plusieurs compagnies de Filles, principalement celles de la Croix, de la Providence et de Sainte-Geneviève, appliquées à élever et à ins-

truire dans les travaux de leur sexe et les bonnes mœurs de pauvres filles, de peur que, plus avancées en âge, elles ne tombent par l'ignorance de la loi du Seigneur et des divins mystères; ou que, oisives, elles n'apprennent à courir les maisons, et, s'entretenant de ce qu'il ne faut pas, elles ne s'égarent à la suite de Satan; ou qu'enfin, ne sachant pas travailler de leurs mains, accablées de besoins domestiques, elles ne soient poussées aux péchés et aux vices par l'indigence et la misère.

« De plus, il bâtit un hospice pour y garder les fous, une maison pour y corriger les jeunes gens de mauvaises mœurs, et un vaste hôpital pour y entretenir et y nourrir les vieillards et les artisans qu'un accident quelconque avait rendus impuissants à gagner leur vie de leurs mains. Enfin, par ses sollicitations et ses soins, deux hôpitaux furent construits et dotés par la libéralité royale, à Paris et à Marseille, pour les pauvres galériens infirmes qui auparavant étaient jetés dans des antres à la façon des bêtes, et qui, maintenant transportés là dans leurs maladies, y reçoivent tous les soulagements corporels et spirituels.

« La grande probité de Vincent et son intégrité de vie, brillant de jour en jour avec d'autant plus d'éclat qu'il les cachait avec plus de soin, étaient, en effet, connues du roi de France Louis XIII, de glorieuse mémoire, qui, vivant, usait de son ministère pour la distribution de ses aumônes secrètes, et de ses conseils pour la nomination des clercs aux sièges épiscopaux et aux bénéfices ecclésiastiques, et qui, à sa mort, voulut avoir dans ce dernier combat Vincent pour soutien et pour consolateur.

« Après la mort de ce prince, Anne d'Autriche, son épouse, de glorieuse mémoire, régente de France, l'appela, malgré ses résistances et contre sa volonté, dans le saint conseil de conscience. Pour lui, et au Louvre parmi les courtisans, et chez lui parmi ses dis-

ciples de la Mission, et sur les places parmi les citoyens, et dans les maisons privées parmi les indigents et les calamiteux, et dans les hôpitaux publics parmi les vieillards et les malades, et dans les bourgs et villages parmi les paysans et les laboureurs, et dans les monastères de vierges consacrées, et dans les assemblées ecclésiastiques, partout et parmi tous, il remplissait les offices de la charité, il répandait la lumière de la sainteté, il disséminait la bonne odeur du Christ; car, jusque dans le palais de la royauté, méprisant la vanité du siècle, foulant aux pieds ses richesses et ses honneurs, il tenait toutes ses pensées tournées vers Dieu et fixées au ciel. Aussi son principal soin fut qu'aux prébendes paroissiales, aux dignités et autres bénéfices ecclésiastiques, qui sont le bien des pauvres et le patrimoine du Christ, on préposât les plus dignes; et lorsque des gentilshommes lui recommandaient leurs fils et le pressaient de promesses ou de menaces, il foula aux pieds et les espérances et les craintes; car cette âme forte et robuste ne désira pas s'acquérir, au détriment de l'héritage du Christ et aux dépens de la Croix, des amis puissants, et, sans trembler des maux dont on le menaçait, elle ne redouta pas les ennemis.

« Parmi les compagnons de ses missions sacrées qu'il avait voulu obliger avec lui par vœu à enseigner surtout aux hommes des champs les mystères de la foi catholique et les préceptes divins, et appliquer aussi à la bonne éducation du clergé et aux autres œuvres de charité, tout le temps de son pèlerinage et de sa vie, ceint de la force d'en haut, il se montra ministre fidèle, courageux et infatigable ouvrier dans la culture de la vigne du Seigneur.

« Parce qu'il n'avait fait aucune violence, comme quelques-uns, pour obtenir leur gouvernement, mais qu'il l'avait plutôt soufferte pour l'accepter, il se conduisait de manière à les embrasser tous dans les en-

trailles d'une intime charité. Il avait soin, en effet, que la tristesse n'abattît, que la pensée du siècle ne tourmentât aucun d'eux, et, avec la vigilante sollicitude d'un père, il veilla à ce que celui-ci ne fût pas accablé par un travail excessif, à ce que celui-là ne s'endormît pas dans une excessive inaction, détournant les vigoureux de la paresse, forçant les fervents au repos, allégeant à tous le joug suave du Christ, et écartant tous les pièges du diable; les unissant tous dans la sainte société des âmes et dans la parfaite charité du Christ, il les animait de parole et d'exemple à courir la carrière des vertus chrétiennes.

« Pour lui, qui les dépassait tous par le mérite de sa sainteté et par la dignité de sa place, il se mettait au-dessous d'eux par l'humble abaissement de son esprit. Il se disait souvent et en public un homme de rien, le fils d'un villageois, appliqué autrefois à la garde d'un troupeau; dans une assemblée générale, il abdiqua la préfecture perpétuelle de sa congrégation, affirmant par humilité qu'il était incapable d'en porter le fardeau; il demanda avec instance qu'un autre fût mis à sa place, et il fallut les prières réitérées de l'assemblée tout entière et une sorte de violence pour qu'il l'exerçât dans la suite. C'est que plus il s'élevait au faîte de la sainteté par la connaissance et l'amour de Dieu, plus il se mettait bas par la connaissance et le mépris de lui-même; aussi remplissait-il les emplois les plus vils de sa maison, et souvent, prosterné à genoux et versant des larmes, il demandait pardon aux siens d'avoir scandalisé leur âme par ses mauvais exemples. Par ses admirables œuvres de piété et ses éminentes vertus, il s'était acquis à la cour un crédit souverain : la reine de France en faisait un cas particulier, et auprès de tous les évêques, des cardinaux, de tous les grands dans l'Église et dans le siècle, des hommes de tout état et de toute condition, il était tenu en grand honneur, en

grande estime. Pour lui, s'humiliant devant Dieu, auteur de tous biens, il ne montrait, dans ses actes ou dans ses paroles, rien qui sentît la vanité ou l'orgueil, l'arrogance ou l'immodestie ; mais tout en lui, réglé et composé selon la discipline chrétienne et la sainteté évangélique, laissait voir ouvertement qu'il n'y avait aucunes ténèbres dans l'intérieur de celui dont l'extérieur brillait de si éclatantes vertus.

« Le malheur des temps et le tumulte des guerres civiles avaient affaibli la sainteté du clergé de France, en y introduisant l'ignorance et la corruption des mœurs. Pour réparer l'honneur de la maison de Dieu et rétablir la discipline ecclésiastique, Vincent dirigea de ce côté toutes ses pensées et toutes ses forces. Ainsi, pour rendre à la discipline ecclésiastique sa vigueur, énervée par la langueur des vices, il établit des maisons religieuses destinées à recevoir les clercs qui devaient être promus aux ordres sacrés, et, par lui ou par ses associés de la Mission, il les fit instruire dans la célébration des sacrés rites, et former aux saintes mœurs en rapport avec la dignité de leur état. De là l'éclat des cérémonies sacrées, de là l'observance des vénérables lois qui fut rendue à beaucoup d'églises de France.

« Il réunit encore des compagnies de prêtres qui, à des jours réglés, conféraient entre eux des choses divines, s'exerçaient dans les saintes disputes, pour acquérir la puissance d'exhorter dans la saine doctrine et de confondre les contradicteurs.

« A l'exemple de Moïse, qui, avant d'être mis par Dieu à la tête du peuple d'Israël pour le délivrer de la captivité, le conduire à travers le désert, sacrifier à Dieu sur la montagne, et de là dans la terre de promission, s'enfuit du tumulte de la cour du Pharaon dans la solitude, Vincent apprit aux clercs appelés à l'héritage du Seigneur, qui, dans la terre déserte et sans eaux de cette vie mortelle, doivent servir à l'autel

du Seigneur et précéder de la parole et de l'exemple le saint peuple de Dieu tendant à la céleste patrie, après avoir secoué le joug de la captivité du diable, à se retirer du tumulte du monde dans une sainte solitude, avant de monter aux degrés ecclésiastiques, pour s'y appliquer quelques jours à la méditation des choses divines et à la contemplation des devoirs de leur charge.

« Du reste, le serviteur de Dieu Vincent ne fut pas seulement un excellent instituteur des ministres de l'autel, mais il montra en lui le modèle d'un bon et fidèle dispensateur; car il était comme le refuge de tous les indigents et misérables, et, prenant même quelquefois sur ce qui paraissait nécessaire à lui ou aux compagnons de ses missions, il soulageait toutes sortes de pauvres de si larges aumônes, qu'il était communément appelé le père des pauvres. Quoique déjà avancé en âge, il donnait un soin assidu au ministère apostolique des saintes missions, et, porté sur les ailes de la charité, supérieur à tous les travaux, s'élevant au-dessus des forces de sa vieillesse, il volait çà et là pour porter la lumière de la vérité évangélique et les divins préceptes à ceux qui marchaient dans les ténèbres et dans l'ombre des vices, surtout aux pauvres habitants des bourgs et des villages, qui, privés de la lumière de la foi chrétienne et errant au hasard dans la nuit de l'ignorance, étaient ramenés par lui dans la voie du Seigneur. Et comme la charité n'a pas de mesure, la vertu du serviteur de Dieu ne se renferma pas dans les bornes de la France, mais se répandit et brilla au loin; car, pour étendre la foi et la piété, il envoya parmi ses disciples des ouvriers évangéliques non seulement en Italie, en Pologne, en Écosse, en Irlande, mais encore en Barbarie, aux Indes, chez les nations séparées de notre continent, que le zèle de ses disciples, après avoir dissipé les ténèbres de l'idolâtrie, amena à la lumière de la vérité.

« Dans les provinces éloignées, tout en cherchant le salut des âmes, il n'omettait pas de pourvoir aussi aux besoins des corps, pour attirer par les secours temporels les hommes charnels. Ainsi, non seulement la Lorraine, la Champagne, la Picardie, ravagées par la peste, la famine et la guerre, furent largement soulagées par les sommes qu'il leur envoya et qu'il leur fit distribuer par le ministère fidèle des Filles de la Charité; mais, dans d'autres provinces plus éloignées encore, il subvint à des hommes affligés par la disette ou par quelque autre calamité. Et lorsque la ville de Paris elle-même souffrait cruellement du manque de vivres, il nourrit chez lui jusqu'à deux mille pauvres.

« Quoique occupé sans cesse des différentes et multiples affaires soit de la cour, soit de sa congrégation, soit des autres établissements qu'il avait fondés ou dont il avait le soin, dans lesquels il rendait à tous pour la gloire de Dieu d'infatigables services, néanmoins il subvenait aux nécessités de tous, de tous il soulageait les angoisses; il ne repoussait personne, il embrassait tout le monde en Jésus-Christ. C'était, certes, chose admirable qu'à personne il ne refusât accès auprès de lui, qu'à toutes demandes il prêtât une facile oreille, qu'il répondît avec bonté, qu'il accueillît avec douceur, qu'il n'excitât la jalousie de personne, mais que, se faisant tout à tous, il soignât le corps des uns, guérît l'esprit des autres, et que, suivant les besoins de chacun, il leur fournît de sa bourse et de sa doctrine des vêtements, des vivres, des instructions, montrant ainsi que, si l'on ne doit pas tout à tous, à tous néanmoins on doit la charité, à personne l'injustice. Les injustices, en effet, qui lui étaient faites, il était si éloigné, quoiqu'il le pût facilement, de s'en venger, qu'on ne l'a même jamais entendu s'en plaindre, parce que les bas sentiments qu'il avait de lui-même lui faisaient juger, quand il venait à en recevoir, qu'il les souffrait

justement. Aussi les supporta-t-il avec un esprit si patient, qu'il demanda pardon à genoux à celui qui lui faisait outrage, et qu'à un homme qui lui frappait la joue il présenta humblement l'autre.

« Des soldats, dans une rage aveugle et une fureur insensée, avaient déjà blessé un pauvre artisan et le poursuivaient, le glaive nu, pour le tuer ; il le couvrit de son corps et mit sa vie en danger manifeste pour gagner à Dieu celui qu'il avait arraché des bras menaçants de la mort au péril de son sang et de sa tête ; et, en effet, étonnés par une si grande et si extraordinaire force d'âme et attendris par les paroles du serviteur de Dieu, les soldats s'adoucirent et se retirèrent, et ce malheureux s'échappa vivant.

« Mais parce que le champ du Seigneur, dont nous sommes les ouvriers, arrosé d'en haut par la grâce de Dieu, est fortifié par la foi, labouré par les jeûnes, ensemencé par les aumônes, fécondé par les prières, le bienheureux Vincent ne négligea pas la culture spirituelle de son corps mortel, dans la crainte que la précieuse semence n'y pérît, et qu'au milieu des ronces et des épines il n'y vînt qu'une moisson digne d'être consumée dans les flammes, non d'être enfermée dans les greniers du Seigneur. Il avait donc coutume de dompter ses membres par le cilice, de les macérer par les jeûnes et autres œuvres de pénitence, principalement dans les communes calamités du royaume de France et de l'Église catholique.

« Si en quelque affaire grave et embarrassée on lui demandait son avis, et qu'il fût forcé de donner une réponse, ou si on lui proposait de faire quelque chose de difficile et d'extraordinaire, comme le saint roi David, il consultait Dieu avant de rien commencer, et il demandait humblement au Père des lumières de répandre dans son esprit la lueur de sa clarté, pour découvrir ce qu'il fallait répondre ou faire, de le pré-

venir de sa grâce divine pour suivre ce qu'il aurait une fois découvert et reconnu, de le fortifier de cette grâce pour l'exécuter. Toutes les fois qu'il sortait de sa chambre et de sa maison pour paraître en public, il se prosternait à terre devant Dieu, et, par des prières courtes, mais ferventes, il implorait son divin secours, pour qu'en passant, quoique malgré lui, à travers les sentiers du siècle, et qu'en traitant des choses terrestres et mondaines, il ne fût pas souillé de la boue des enfants des hommes. A peine de retour à la maison, il entrait dans les secrets de son cœur, soumettait à l'examen les replis de sa conscience, et au milieu du débat de ses pensées, dont les unes accusaient, les autres justifiaient sa conduite, il examinait avec soin, corrigeait avec zèle, punissait avec sévérité la parole imprudente échappée de sa bouche ou l'acte inconsidéré qu'il avait pu commettre. Tant il était soigneux de garder les voies du Seigneur, qui a ordonné qu'on observât ses commandements avec une extrême fidélité.

« Livré à une prière assidue, ni la foule, ni les affaires, ni les événements heureux ou tristes, ne le détournaient de la contemplation des choses divines. Car il avait toujours Dieu présent à l'esprit ; il se tenait en sa présence, et, par un soin diligent et une sainte industrie, il avait fait que toutes les créatures qui passaient sous ses yeux rappelaient à son esprit le Créateur de toutes choses, et que, chantant à leur manière la gloire et les louanges de Dieu, elles l'excitaient à contempler la beauté céleste. C'est pourquoi, toujours modeste et doux, affable et bénin, en toutes choses d'une admirable égalité d'âme, il n'était ni emporté par les événements heureux, ni troublé par les contraires, pouvant dire avec le prophète : « Je voyais le Seigneur « devant moi et l'avais toujours en ma présence, car il « est à ma droite pour que je ne sois pas ébranlé. »

« Jamais il ne s'abstint du sacrifice non sanglant de

l'autel, vivant de manière à le pouvoir offrir tous les jours. Et ne pouvant, quelques mois avant sa mort, se tenir sur les pieds à cause de l'infirmité considérablement accrue de ses jambes, il assistait tous les jours au sacrifice de la messe; et, réconforté par le pain des anges, après une humble action de grâces, il récitait avec un vif sentiment les prières accoutumées prescrites par l'Église pour les agonisants, comme devant lui-même bientôt s'envoler de la prison du corps à la céleste patrie.

« Car il était animé envers Dieu d'une foi vive, dont toute sa vie il a été le soutien et le défenseur intrépide. En France s'était élevée la tempête de l'hérésie qui emportait tout dans son tourbillon ; le serviteur de Dieu gémit en voyant la foi catholique altérée chez plusieurs par le poison janséniste, la simplicité de beaucoup devenue le jouet de l'astuce des hérétiques, et un grand nombre de personnes de tout rang entraînées dans de pernicieuses opinions. Embrasé donc du saint zèle de Dieu, il crut devoir saisir les armes de la foi contre des ennemis communs, et, cherchant à plaire à Dieu plutôt qu'aux hommes, il excita les sacrés pasteurs de l'Église à veiller sur le troupeau du Seigneur Jésus-Christ, et à ne pas permettre aux loups ravissants de tuer en cachette les brebis du Seigneur. Aussi, par toutes les instances et les exhortations qui étaient en son pouvoir, il détermina quatre-vingt-cinq évêques de France, auxquels d'autres se joignirent dans la suite, à déférer la maladie qui s'insinuait en secret et la contagion cachée à la chaire de Pierre, faîte de l'apostolat, à qui l'on doit rapporter tous les périls et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, notamment ceux qui blessent la foi, pour que les pertes de la foi soient au plus tôt réparées là où la foi ne saurait sentir de défaillance. C'est pourquoi, dans leurs lettres adressées à Innocent X, d'heureuse mémoire, notre

prédécesseur, les évêques de France lui demandèrent avec de très humbles prières de condamner de sa bouche apostolique les erreurs qui pullulaient, afin que l'Église, rétablie dans ses règles et raffermie par un décret dont les méchants redoutaient la juste proclamation, fermât tout accès à ces hommes qui, armés d'ambiguïtés perverses et de sophismes artificieux, sous prétexte de défendre la foi catholique et exhalant un poison mortel, cherchaient à corrompre et à entraîner au mal les cœurs des hommes bien pensants, et à renverser toute la vraie doctrine touchant le libre arbitre, la grâce de Dieu et la rédemption des hommes par la passion et la mort du Seigneur Christ.

« Dès que la réponse fut venue de Rome, Vincent reçut le décret du successeur de Pierre avec soumission et respect de cœur, et, triomphant dans le Seigneur de voir la cause finie par la sentence du Siège apostolique, il travailla avec grand zèle à mettre aussi fin à l'erreur. Son premier soin et sa première sollicitude fut d'écarter, de toutes les communautés religieuses qu'il avait lui-même fondées ou qu'il dirigeait, la peste cachée ennemie de la foi catholique, de peur que la contagion de quelque membre infecté ne corrompît même les plus sains. Ensuite, sachant que c'est un grand devoir de piété de découvrir les retraites des impies et de combattre en eux le diable même qu'ils servent, avec la liberté apostolique qui, en matière de foi, convient à un serviteur de Dieu, il ne cessa d'engager le roi, la reine et leurs ministres à ramener par de justes châtiments les réfractaires à l'obéissance, à chasser du royaume de France, comme une peste publique, les opiniâtres dans l'erreur, à mettre ainsi la rigueur du pouvoir séculier au service de la douceur de l'Église, qui, contente du jugement sacerdotal et bien éloignée des vengeances sanglantes, est néanmoins aidée par les constitutions sévères des princes chrétiens, parce que les rebelles

recourent quelquefois au remède spirituel par la crainte du supplice corporel.

« Enfin, plein de jours et de mérites; parvenu déjà à la quatre-vingt-cinquième année de son âge; brisé non moins par la vieillesse que par les travaux corporels, embrassés avec joie pour les œuvres de piété et le salut des âmes qui l'occupaient sans cesse, et supportés avec courage jusqu'au dernier soupir; muni des sacrements de l'Église; aspirant au ciel et méprisant la terre; environné de ses prêtres, qui lui rendirent les derniers devoirs de la religion; à ces paroles, à lui familières, qu'ils lui suggéraient : « O Dieu! venez à mon aide, » leur répondant : « Seigneur, hâtez-vous de me secourir; » plein de confiance, non dans sa vertu, mais dans le secours divin, il consomma heureusement sa course à Paris, dans la maison de Saint-Lazare, maison des prêtres séculiers de la congrégation de la Mission, le 5 des calendes d'octobre de l'an 1660.

« Après sa mort, la renommée de sa sainteté se répandit partout; Dieu lui-même l'attesta par beaucoup de signes et de miracles, par lesquels son admirable Providence attira une plus grande vénération aux restes inanimés de son serviteur, faisant connaître ainsi en quel honneur était auprès de Dieu l'âme de celui dont le corps, resté comme informe au départ du principal vital, révélait si évidemment la présence de l'auteur de la vie.

« C'est pourquoi l'on instruisit à Paris, suivant l'usage et par l'autorité de l'ordinaire, deux procès, l'un sur sa renommée de sainteté, ses vertus et ses miracles, l'autre pour prouver qu'aucun culte ne lui avait été rendu. Ces procès, ouverts par la permission de Clément XI, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, et leur validité reconnue dans la Congrégation des sacrés rites, le quatrième jour du mois d'octobre de l'an du Seigneur 1709, la commission d'introduction de la

cause fut signée. Après avoir rempli toutes les formalités exigées par les décrets du Siège apostolique dans ces sortes de causes, on examina s'il constait de ses vertus théologales et cardinales au degré héroïque ; et après la dernière congrégation de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, préposés aux sacrés rites, laquelle fut générale, Benoît XIII, de pieuse mémoire, qui nous a précédé dans le Pontificat, ordonna, le vingt-et-unième jour du mois de septembre de l'an du Seigneur 1727, la publication du décret constatant les vertus tant théologales que cardinales au degré héroïque.

« On en vint ensuite à l'examen des miracles, qui se fit en trois congrégations, dont la dernière générale se tint le douzième jour du mois de juillet de la même année, et on y approuva quatre miracles, consistant : le premier, en la guérison subite de Claude-Joseph Compoin, aveugle ; le second, dans la parole et les forces instantanément rendues à Marie-Anne Lhuillier, enfant de huit ans, muette de naissance et impuissante à remuer ses membres inférieurs ; le troisième, dans la guérison instantanée de la sœur Mathurine Guérin d'un ulcère invétéré et malin à la jambe ; le quatrième enfin, dans la guérison subite d'Alexandre-Philippe Le Grand d'une paralysie invétérée et obstinée.

« Ce que ladite Congrégation des rites avait jugé touchant ces miracles, le même Benoît, notre prédécesseur, l'a confirmé, et donnant, le treizième jour du mois d'août de l'an du Seigneur 1729, son assentiment au décret de la même Congrégation des rites, prononçant qu'il y avait lieu à la solennelle béatification du serviteur de Dieu, il inscrivit Vincent de Paul au nombre des bienheureux ; et il permit, de son autorité apostolique, que, tous les ans, en certains lieux, au jour anniversaire de l'heureux décès du bienheureux serviteur de Dieu, on en récitât l'office et en célébrât la

messe, comme d'un Confesseur non Pontife, selon les rubriques du bréviaire et du missel romains ; et ensuite que le nom du même serviteur de Dieu fût inséré parmi les saints qui se lisent dans le martyrologe romain, et qu'on récitât publiquement, au second nocturne, les leçons propres du même bienheureux Vincent, approuvées par ladite Congrégation des rites, après avoir entendu le promoteur de la foi.

« Des lettres rémissoriales et compulsoriales ayant été ensuite expédiées pour faire, par autorité apostolique, le procès ordinaire sur les nouveaux miracles qui étaient survenus depuis le décret de la béatification du même serviteur de Dieu, et ce procès ayant été apporté à Rome et sa validité reconnue, après les congrégations d'usage appelées antépréparatoire et préparatoire, l'examen des miracles fut déféré à nous, qui, par une disposition de la bonté divine, avions succédé au même Benoît XIII dans le sacré fardeau de l'apostolat ; une congrégation générale ayant été tenue devant nous le trentième jour du mois de janvier de l'an du Seigneur 1735, après avoir entendu les avis de nos vénérables frères et imploré l'appui du secours divin, le vingt-quatrième jour du mois de juin de la même année, nous approuvâmes pleinement deux des sept miracles qui étaient présentés : à savoir le premier, consistant en la guérison instantanée de Marie-Thérèse de Saint-Basile d'ulcères putrides et invétérés, avec une longue et opiniâtre rétention d'urine et une énorme hydropisie ; et le second, consistant en la guérison instantanée de François Richer d'une hernie complète, invétérée et désespérée.

« Cela fait, et une congrégation générale ayant été de nouveau tenue devant nous, il fut posé en délibération si l'on pouvait sûrement procéder à la solennelle canonisation du bienheureux Vincent de Paul, et nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église ro-

maine ayant donné leur assentiment par un vote unanime, nous prononçâmes solennellement le décret sur l'achèvement de la canonisation.

« Plusieurs mois après nous ordonnâmes de convoquer, suivant l'usage, un consistoire secret, dans lequel notre cher fils Antoine-Félix, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède, appelé Zondanari, en son nom et en celui de toute la Congrégation des sacrés rites, a d'abord dit dans un rapport que les écritures, le procès et tous les actes de la cause avaient été faits dans les règles, et qu'ils avaient pleine force d'autorité et de preuve légitime ; ensuite, après une exacte exposition de la vie, des vertus et des miracles du bienheureux Vincent, que lui et les autres cardinaux de ladite Congrégation étaient d'avis unanime que le bienheureux Vincent pouvait, s'il nous paraissait ainsi, être inscrit au catalogue des saints, avis auquel accédèrent tous les autres cardinaux qui étaient présents.

« N'ayant donc absolument rien omis, dans une affaire si sainte et si grave, des nécessaires précautions prescrites par la coutume et les règlements de nos prédécesseurs, nous décrétâmes qu'on passerait outre ; et, quelques jours après, un consistoire public fut réuni, dans lequel notre cher fils Thomas Antamori, avocat consistorial de notre cour, après avoir longuement raconté l'excellente charité du bienheureux Vincent, l'innocence de sa vie et de ses miracles, au nom de notre très cher fils en Jésus-Christ, Louis, roi de France très chrétien, et de notre très chère fille en Jésus-Christ, Marie, également reine de France très chrétienne, son épouse ; d'autres princes catholiques et de nos vénérables frères les archevêques et évêques et de tout le clergé du royaume de France ; de plus, de toute la congrégation des prêtres séculiers de la Mission, nous demanda humblement que nous voulussions mettre le bienheureux Vincent au catalogue des

saints. Nous donc, étant d'avis, vu la grandeur d'une si grave affaire, qu'il en fallait encore plus mûrement délibérer avec nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, et les autres archevêques et évêques, nous indiquâmes des prières publiques et des jeûnes, et nous exhortâmes tous les fidèles du Christ à prier Dieu avec nous de nous donner son esprit de sagesse et d'intelligence, pour que nous connussions ces secrets célestes que la raison humaine ne peut comprendre, et d'éclairer les yeux de notre esprit pour que nous discernassions ce que, dans une si grave cause, il fallait décider selon le bon plaisir divin.

« Ensuite nous tînmes un autre consistoire demi-public, auquel encore les patriarches, les archevêques et des évêques se trouvant en la cour romaine, et nos protonotaires dits du nombre des douze, et les auditeurs des causes du sacré palais apostolique assistèrent par notre ordre ; et, eux présents, après leur avoir longuement parlé de l'éminente sainteté du serviteur de Dieu et de la célébrité de ses miracles, avoir encore énuméré les instances des princes catholiques et surtout les ardentes prières de toute la congrégation des prêtres séculiers de la Mission, nous les invitâmes tous à exposer leur sentiment par de libres suffrages ; et eux, ayant dit les uns après les autres et par ordre leurs avis fortement motivés, répondirent d'une voix et bénissant Dieu que le bienheureux Vincent devait être rangé parmi les saints Confesseurs. A la vue de leur consentement général, avec les affections les plus intimes de notre cœur, nous nous réjouîmes dans le Seigneur, qui réunissait les volontés de nos frères pour que son nom fût glorifié dans son serviteur, et qui poussait nos cœurs et éclairait nos esprits pour l'honorer autant que le peuvent les hommes mortels. Alors nous fixâmes le jour de la canonisation, et nous les avertîmes de persévérer dans les prières et les jeûnes pour nous obtenir

la lumière et le secours d'en haut à l'effet d'accomplir un si grand ouvrage.

« Ayant donc exactement accompli tout ce qui se devait faire d'après les sacrées constitutions et la coutume de l'Église romaine, aujourd'hui, jour du dimanche de la très sainte Trinité, nous nous sommes rendu à la basilique sacro-sainte de Latran, décemment ornée, avec nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, et les patriarches, archevêques et évêques, les prélats de la cour romaine, nos officiers et les personnes de notre famille, le clergé séculier et régulier, et une très grande affluence de peuple ; et là, notre très cher fils Nérée, cardinal-diacre de la sainte Église romaine, du nom de Corsini, notre neveu selon la chair, nous ayant réitéré par la bouche du même avocat Thomas Antamori les instances pour le décret de canonisation, après le chant des sacrées prières et litanies et l'humble invocation de la grâce du Saint-Esprit : A l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'augmentation de la religion chrétienne, de l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul et de la nôtre ; après mûre délibération et la fréquente invocation du secours divin, de l'avis et consentement de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, les patriarches, archevêques se trouvant dans la ville, nous avons décrété et défini que le bienheureux Vincent de Paul est saint, et l'avons inscrit au catalogue des saints, comme par la teneur des présentes nous décrétons, définissons et inscrivons semblablement, et nous avons ordonné et ordonnons à tous les fidèles du Christ de l'honorer et le vénérer comme vraiment saint, statuant que, dans toute l'Église, on puisse bâtir et consacrer en son honneur des églises et des autels où des sacrifices seront offerts à Dieu, et que chaque année, le dix-neuvième jour de juillet, sa

mémoire puisse être célébrée avec une pieuse dévotion entre les saints Confesseurs non Pontifes.

« Et de la même autorité nous avons remis et remettons miséricordieusement dans le Seigneur, en la forme accoutumée de l'Église, à tous les fidèles du Christ, vraiment pénitents et confessés, qui, chaque année, le même jour de la fête, viendront visiter le sépulcre dans lequel repose son corps, sept années et autant de quarantaines des pénitences à eux imposées, ou dont d'ailleurs, et en quelque façon que ce soit, ils se trouvent redevables.

« Ces choses finies, nous avons vénéré de nos hommages et de nos louanges Dieu le Père éternel et le Roi de gloire, le Seigneur Christ, Fils du Père éternel, et le Saint-Esprit Paraclet, un seul Dieu et un seul Seigneur; nous avons chanté solennellement l'hymne sacrée *Te Deum,* et accordé à tous les fidèles du Christ alors présents l'indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés; puis, à cause de nos infirmités corporelles, de notre santé affaiblie et de notre âge avancé, nous nous sommes retiré de la même église de Latran, y laissant nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, les archevêques, évêques et tout le clergé et le peuple, en présence de qui notre vénérable frère Thomas, cardinal de la sainte Église romaine, évêque de Palestrine, du nom de Rufo, a, comme plus ancien cardinal en ordre, célébré solennellement la messe avec mémoire du saint Confesseur, sur le grand autel de ladite basilique, par indult et permission de nous.

« Or il convient de rendre grâces et de donner gloire au Dieu vivant dans les siècles des siècles, qui a béni notre co-serviteur de toute bénédiction spirituelle, pour qu'il fût saint et immaculé devant lui; et puisqu'il nous l'a donné comme un soleil brillant dans son temple dans cette nuit de nos péchés et de nos tribula-

tions, abordons avec confiance le trône de sa divine miséricorde, demandant, de bouche et d'action, que saint Vincent serve à tout le peuple chrétien par ses mérites et ses exemples, qu'il l'assiste de ses prières et de son patronage, et qu'au temps de la colère il devienne notre réconciliation.

« Au reste, comme il serait trop difficile de porter ces présentes lettres originales en chacun des lieux où besoin serait, nous voulons qu'à leurs copies, même imprimées, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi soit partout ajoutée qu'à ces présentes mêmes.

« Qu'il ne soit donc permis à aucun homme de violer cette page de nos décrets, inscription, mandat, statut, concession, largesse et volonté, ou d'y contredire par une audace téméraire. Et, si quelqu'un avait la présomption de le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Apôtres Pierre et Paul. Donné à Rome, à Saint-Jean-de-Latran, l'an de l'incarnation du Seigneur 1737, le 16 des calendes de juillet, de notre pontificat la septième année.

« † Moi, Clément, évêque de l'Église catholique. »

Nous ne répéterons pas, à propos de la canonisation de notre saint, ce que nous avons dit des fêtes de sa béatification. Le cérémonial est à peu près le même, seulement la bulle de béatification n'autorisait le culte qu'en certains lieux précis et limités ; la bulle de canonisation l'étendait à l'Église tout entière. On vit donc, après Paris et la France, éclater les mêmes transports de vénération et d'amour en Savoie, en Piémont, en Toscane, dans la république de Gênes, à Naples, en Pologne, en Espagne, en Portugal. Son culte franchit les mers ; on le célébra non seulement en Amérique, mais jusqu'en Chine. Il embrasse aujourd'hui la terre entière.

# CHAPITRE V

## Les reliques de saint Vincent de Paul et leurs différentes translations.

Pendant les fêtes de la canonisation, on avait ouvert de nouveau le tombeau du saint pour en extraire les restes glorieux et les placer sur l'autel. Et quoique l'air qui avait pénétré dans le tombeau lors de la première ouverture, en 1712, y eût causé des ravages, et que Dieu n'eût pas accordé à son serviteur le privilège d'une incorruption complète, ce n'en fut pas moins une fête pleine de consolation et d'enthousiasme. On mit les restes bénis du saint dans une magnifique châsse d'or et d'argent, et, parmi des flots d'encens et des larmes de joie, on les éleva au-dessus du grand autel de la chapelle de Saint-Lazare. C'est là qu'ils demeurèrent pendant tout le XVIII[e] siècle, entourés d'une vénération discrète, jusqu'au jour où éclata la Révolution. Qui aurait cru que son premier cri de fureur éclaterait contre cette maison de Saint-Lazare, d'où étaient sorties tant d'inspirations de charité et de dévouement, où l'on nourrissait encore deux cents pauvres par jour ? Mais ce furent précisément ces charités qui attirèrent sur elle la foudre. Puisqu'on distribuait tant de blé aux pauvres, c'est qu'on en avait. Le bruit se répandit donc que, dans les greniers de Saint-Lazare, étaient amassées des provisions de toutes sortes, et le 12 et le

13 juillet 1789, la veille et l'avant-veille de la destruction de la Bastille, deux cents brigands, qui ne cherchaient qu'un prétexte, se jetèrent sur la maison et commencèrent à la piller. On visita d'abord les caves, et bientôt la maison fut inondée d'hommes, de femmes, d'enfants à moitié ivres, et qui ne respectaient plus rien. La bibliothèque fut dévastée, les archives jetées par les fenêtres, les objets les plus précieux brisés et foulés aux pieds. Là disparurent des parchemins inestimables, les titres des propriétés et des privilèges de la Congrégation, et des milliers de lettres de saint Vincent de Paul. Là disparurent ses deux portraits, la vieille natte de chaume sur laquelle il était mort, le chandelier qui avait éclairé son dernier soupir, le bâton où s'appuyait sa vieillesse, et une foule d'objets qui lui avaient appartenu et qu'on conservait comme des reliques. Heureusement, dans ce pillage opéré par des gens ivres, la chapelle fut épargnée. Ils ne la connurent pas ou ils la respectèrent. Et le corps du saint demeura dans la châsse d'or et d'argent au-dessus du grand autel. Mais ce que le peuple même en fureur avait respecté, la rapacité d'un gouvernement révolutionnaire ne devait pas tarder à s'en emparer. Quatre ans après, en 1792, des commissaires du gouvernement se présentèrent à Saint-Lazare, réclamant tous les objets d'or et d'argent que possédait la chapelle. Il fallut livrer jusqu'à la châsse du saint, et on put craindre un instant que ses restes sacrés ne fussent profanés et jetés au vent. Mais soit mépris, comme chose n'ayant point de valeur vénale, soit reste de foi enfoui même dans un cœur révolutionnaire, le commissaire du gouvernement, après avoir pris l'or et l'argent de la châsse, consentit à laisser aux prêtres de la Mission les reliques de leur saint fondateur. On les fit immédiatement disparaître, de peur d'un retour offensif de la Révolution. Par les soins de M. Daudet, procureur général de la Congré-

gation, elles furent remises à M. Clairet, notaire de la maison de Saint-Lazare, qui les garda pendant tout le temps de la Terreur, jusqu'en 1795, et les remit ensuite à MM. de Saint-Lazare. Environ dix ans plus tard, le 18 juillet 1806, le vicaire général de la Congrégation, M. Brunet, les fit transporter au noviciat des Filles de la Charité, qui était alors rue du Vieux-Colombier. Quand plus tard, en 1815, celles-ci prirent possession de leur grande maison de la rue du Bac, elles placèrent le saint corps sous un des autels de leur chapelle.

Mais il ne devait pas y rester. Ces différentes translations s'étaient faites sans bruit et sans pompe : Mgr de Quélen, archevêque de Paris, eut l'honneur de rendre au grand saint de plus solennels hommages. Les prêtres de la Mission avaient abandonné les ruines de Saint-Lazare et s'étaient établis rue de Sèvres, et ils demandaient qu'on leur rendît le corps de leur Père, comme c'était justice. Mgr de Quélen y consentit, et tout se prépara pour une magnifique translation.

Un superbe mandement l'annonça aux fidèles; on y lisait les paroles suivantes :

« Ce corps vénérable, vous le savez, N. T. C. F., était autrefois religieusement conservé dans l'église de cette vaste maison de Saint-Lazare, que l'on pouvait appeler à juste titre la maison des prêtres et des pauvres, parce que les uns venaient perpétuellement s'y renouveler dans l'esprit de leur vocation, et que les autres n'en réclamaient jamais en vain du secours dans leurs nombreuses nécessités. Il n'est pas un ancien du sanctuaire, pas un vieillard indigent qui n'ait prié devant cette châsse riche, mais modeste, où semblait dormir d'un sommeil tranquille, au milieu de tant d'heureux qu'il avait faits, le véritable ami de Dieu et des hommes. Une philanthropie ingrate et spoliatrice troubla ce repos ; elle envia quelques parcelles de ce métal qu'il avait versé à pleines mains, et dont la piété

filiale avait embelli la dernière couche d'un père si vertueux et si charitable ; mais l'or le plus pur valait-il pour ses enfants la moindre portion de ses restes précieux ? Laissant à la cupidité ce qu'elle recherchait avec une insatiable ardeur, chassés de leur asile et dépouillés de leurs biens, les prêtres de la congrégation de la Mission crurent n'avoir rien perdu lorsqu'ils eurent sauvé de la dévastation et du pillage ce qu'ils regardaient comme leur plus cher trésor. Heureux de l'avoir soustrait aux regards profanes, ils l'enfermèrent avec précaution, et ils en confièrent la garde à ces Filles de Saint-Vincent-de-Paul dont le nom seul est son plus beau panégyrique.

« Humblement vénéré dans le silence de la retraite, dans ce séminaire où la charité de Vincent multiplie encore chaque jour les institutrices fidèles de l'enfance abandonnée et les héroïques servantes des pauvres malades, ce sacré dépôt attendait que la magnificence royale et la reconnaissance publique, de concert avec la religion, lui préparassent un nouveau sanctuaire, et lui décernassent de solennels hommages. Par l'inépuisable charité de nos rois, une chapelle en l'honneur et sous l'invocation du saint Prêtre a été construite non loin et en regard d'un de ces hospices où la religion a confié aux plus tendres soins les malades que les secours humains désespèrent de guérir. Là, N. T. C. F., se réunissent chaque jour, dans un esprit de recueillement et de prière, les généreux enfants de Vincent de Paul ; là, sous les yeux de ses pieux successeurs, une famille nombreuse de lévites viennent encore, comme autrefois, au pied des saints autels puiser dans la ferveur de l'oraison les lumières de la science, la fermeté du zèle, l'onction de la charité, l'abnégation du désintéressement, la force et la douceur de toutes les vertus qui donnent au ministère évangélique une si puissante autorité, et dont ils ont le bonheur de pouvoir contem-

pler de si près un des plus parfaits modèles ; là encore les fidèles viennent apprendre d'un seul coup d'œil tout ce qu'ils doivent de respect au culte divin, et les malheureux tout ce qu'ils peuvent espérer de prêtres aussi fervents ; là aussi, N. T. C. F., sous les yeux du clergé et du peuple chrétien, nous avons le projet de reporter en triomphe, accompagnées de mille et mille bénédictions, les dépouilles mortelles de « l'homme de Dieu, « qui, passant sur la terre en faisant du bien, a rassasié « tant de pauvres dans Sion, et instruit tant de prêtres « à se revêtir de la justice[1]. »

Il fallait auparavant constater l'identité des reliques. C'est ce qui eut lieu le 6 avril 1830. La caisse qui contenait le corps vénérable fut transportée à l'archevêché. Une commission nommée par l'archevêque s'était livrée aux plus consciencieuses recherches pour établir, jusque dans les moindres détails, l'histoire de ces reliques depuis leur premier déplacement. Les procès-verbaux de tous ces travaux ayant été lus par le commissaire de la commission d'enquête, le savant abbé Tresvaux, et l'archevêque ayant prononcé son jugement d'identité, la caisse fut ouverte. Avec quelle émotion on put contempler le corps vénérable ! Les médecins en firent un examen minutieux. Aucun doute n'était possible : c'était bien le corps du saint, tel que les procès-verbaux enfermés dans la châsse qu'on venait d'ouvrir le décrivaient. Alors la vénération des assistants, clergé et fidèles, prêtres de la Mission et Filles de la Charité, éclata en touchants hommages. La caisse ensuite fut refermée, et scellée du sceau de l'archevêque, jusqu'à ce qu'on pût renfermer les précieuses reliques dans la nouvelle châsse qui lui était décernée.

Cette châsse est splendide. « Elle est d'argent ; elle a la forme d'un carré long, et environ six pieds de lon-

---

[1] Ps. CXXXI, 15.

gueur sur trois de hauteur et sur une largeur à peu près égale. Trois des faces latérales sont fermées par de belles glaces. Le dessus est également fermé et a la forme un peu cintrée. Toutes les parties de cette châsse, les montants et le cintre, sont ciselées avec goût. A chacun des deux montants du devant est adossé un petit enfant, aussi en argent, de plus d'un pied de haut ; les statues, représentant des orphelins, ont les mains jointes et regardent avec respect les reliques de leur bienfaiteur. Celle de saint Vincent, à genoux et portée sur un nuage, surmonte la châsse et lui sert de couronnement ; le saint y est représenté élevant les yeux et les mains vers le ciel ; il est en habits sacerdotaux avec l'étole ; autour de lui sont quatre anges portant les attributs de diverses vertus. »

Ce fut le 23 avril que le corps de saint Vincent de Paul y fut renfermé, revêtu de soie blanche, et par-dessus d'habits sacerdotaux et d'une riche étole, présent de Mgr de Quélen. Une représentation en cire de la figure du saint en offrait aux regards la vraie image, et sur sa poitrine était placé un crucifix qu'on disait avoir servi à saint Vincent de Paul pour exhorter Louis XIII à la mort.

Tout étant ainsi préparé, le lendemain, aux sons graves du bourdon de Notre-Dame, la châsse y fut transportée, et un éloquent panégyrique fut prononcé par M. l'abbé Matthieu, depuis archevêque de Besançon. Le dimanche 25, second dimanche après Pâques, une messe solennelle, à laquelle assistaient douze évêques, fut célébrée par le nonce apostolique, Mgr Lambruschini. L'après-midi, à deux heures, l'immense procession se mit en marche pour Saint-Lazare, au milieu d'une foule innombrable et enthousiaste ; trois reposoirs avaient été dressés, à l'Institut, à l'hospice de la Charité et près des dames de Saint-Thomas de Villeneuve. Vincent de Paul traversait ainsi en

triomphe ce Paris, qu'il avait rempli des œuvres et des monuments de sa charité.

Le roi, qui avait fait la faute de ne pas prendre place au cortège, vint le lendemain, et avec lui les princes et les princesses et toute la cour, s'agenouiller devant les saintes reliques. Pendant huit jours, ce furent de continuels pèlerinages; tout Paris s'émut, et pendant toute l'octave, non seulement des villages voisins, mais de villes même éloignées, on vit arriver de magnifiques députations.

Depuis, la France y est venue tout entière, attirée par les parfums de foi et de charité qui s'échappent de cette châsse bénie. Quel cœur ne se sent incliné à se tourner avec amour vers celui qui fut en nos temps modernes un si grand bienfaiteur des hommes, et comme le génie même de la charité [1] ?

---

[1] Ici s'arrête l'œuvre de Mgr Bougaud.

---

# CHAPITRE VI[1]

Permanence et extension de l'œuvre de saint Vincent de Paul. Il est déclaré par le Saint-Siège Patron des œuvres de charité en France, puis dans le monde entier.

Les vrais grands hommes sont ceux dont les œuvres leur survivent, et auxquelles le temps, qui affaiblit et détruit tout, ne fait qu'apporter de nouveaux développements et une force nouvelle d'expansion. La Congrégation de la Mission, presque détruite par la révolution, s'est relevée de ses ruines, et aujourd'hui elle est plus nombreuse et plus étendue qu'au XVIII$^{e}$ siècle.

Les Filles de la Charité sont vingt mille, et elles remplissent le monde. Les dames de Charité ne cessent pas de se multiplier, et il n'est pas une ville, pas un bourg, pas un village où on ne voit des dames du monde qui se font un honneur, à l'exemple des de Gondi, des d'Aiguillon, des Lamoignon, de monter l'escalier du pauvre, de balayer sa chambre et de faire son lit. Mais l'œuvre la plus remarquable qu'ait fait surgir le nom et l'influence de saint Vincent de Paul, c'est celle des conférences qui porte son nom. Grain de sénevé à l'origine, aujourd'hui grand arbre dont les

---

[1] Les documents contenus dans ce chapitre ont été empruntés aux *Annales de la Congrégation de la Mission,* recueil publié par MM. les Lazaristes.

rameaux couvrent la terre. Où ne sont pas les confrères de Saint-Vincent-de-Paul, et leurs pieuses et généreuses conférences ? Ils remplissent les deux mondes. Il y a, à l'heure qu'il est, au service des pauvres plus de quatre mille conférences.

Et en même temps que se développent et grandissent toutes les œuvres fondées par saint Vincent de Paul, il en naît une foule d'autres qui se forment sur leur modèle. Elles savent bien qu'elles ne trouveront jamais un idéal plus parfait. Elles se disent ses filles et s'inspirent de son esprit ; si bien que le pape Léon XIII, voyant cette multiplication d'œuvres de charité, toutes inspirées de saint Vincent de Paul et calquées sur les siennes, s'est décidé à l'honorer d'un nouveau et glorieux titre, à le proclamer patron de toutes les œuvres de charité.

Comment cela se fit-il? Remontons à l'origine, et rendons ici hommage à celui qui, le premier peut-être, suggéra cette pensée.

M. l'abbé Freppel, aujourd'hui évêque d'Angers, prêchant le 19 juillet 1858, dans l'église des Lazaristes, le panégyrique de saint Vincent de Paul, disait :

« Quatre siècles avant saint Vincent de Paul, un de ces hommes que Dieu se plaît à échelonner d'âge en âge comme les ouvriers de ses conseils, se vit appelé à résumer tout le travail des idées chrétiennes qui s'était opéré de saint Paul à saint Augustin et de saint Augustin jusqu'à lui. Chargé d'une pareille tâche, cet homme prodigieux prend ce qu'il trouve sous sa main, ce que la tradition chrétienne lui a légué de faits et d'idées ; il les réunit en faisceau, les combine, les coordonne ; il part de la raison, qu'il analyse, qu'il creuse ; il dispose les vérités naturelles, les aligne comme un majestueux péristyle qui entoure l'édifice sacré ; puis, pénétrant à l'intérieur, il range par ordre les vérités révélées comme autant de colonnes qui prennent leur

point d'appui sur la terre pour s'élancer vers le ciel ; il fait circuler à travers ces nefs de l'intelligence le souffle de Dieu qui les pénètre et les anime ; il met en l'air ce dôme de la vérité que supporte la foi, qu'embellit la charité, que l'espérance couronne, jusqu'à ce qu'il sorte d'entre ses mains un édifice semblable à ces monuments gigantesques du moyen âge qui entraînent l'œil sous terre et qui l'emportent dans la nue. Cet homme, vous le connaissez tous, c'est saint Thomas d'Aquin, et jamais œuvre ne trahit à un plus haut degré le génie de l'organisation que la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin.

« Eh bien, je dis que saint Vincent de Paul a fait pour la charité, au XVII^e siècle, ce que le Docteur angélique avait fait au XIII^e pour la science de la foi. Il a été, permettez-moi ce mot, qui exprime toute ma pensée, il a été le Thomas d'Aquin de la charité. C'est le caractère de son œuvre et le but de sa mission.

« Oui, lui aussi, cet homme si simple et si grand, a été doué par Dieu du génie de l'organisation, et, comme Thomas d'Aquin, il a légué au monde chrétien sa Somme, une Somme magnifique, la Somme de ses œuvres. Il a recueilli dans son âme tout ce que le dévouement catholique avait su, dans le cours des âges, trouver d'inspirations au service de la souffrance et de la pauvreté, et, complétant l'héritage du passé par des vues plus larges, l'enrichissant de conceptions neuves, il a transmis aux siècles futurs cette organisation de la charité que l'Église catholique a le droit de compter parmi ses plus belles gloires dans les temps modernes. Voilà quelle a été la mission providentielle de ce grand homme [1]. »

Vingt-deux ans s'étaient écoulés depuis que celui qui est aujourd'hui l'évêque d'Angers prononçait ces pa-

---

[1] Mgr Freppel, *Œuvres oratoires et pastorales*, t. II.

roles, lorsque, par un bref daté du 4 août 1880, le grand Pape Léon XIII déclara saint Thomas d'Aquin patron de toutes les écoles catholiques. On conçoit l'espoir que cet acte dut faire naître au cœur des fils de saint Vincent de Paul. « Puisque Vincent de Paul a été pour la charité ce que Thomas d'Aquin a été pour la science, pourquoi un honneur analogue à celui que reçut le Docteur angélique ne serait-il pas décerné à l'organisateur de la charité dans les temps modernes? Pourquoi saint Vincent de Paul ne serait-il pas déclaré patron de toutes les œuvres et institutions charitables? De plus, le travail de sécularisation qui se fait contre ces œuvres paraît demander que leur caractère surnaturel et chrétien soit affirmé par la proclamation solennelle d'un Patron éminent et d'un modèle parfait. De plus, en présence des difficultés et des nécessités exceptionnelles du temps présent, les fidèles qui soutiennent les bonnes œuvres ont besoin d'être excités et encouragés, d'autant plus qu'un certain nombre des institutions charitables n'ont pas de patron particulier; elles seraient heureuses de marcher sous la bannière de saint Vincent. Enfin il peut être vraiment regardé comme le patriarche de cette foule d'associations qui ont surgi dans l'Église sous l'inspiration de son esprit et sous l'influence de sa charité. »

Cette pensée ayant été communiquée au cardinal Guibert, archevêque de Paris, par le supérieur général des Lazaristes, le cardinal la saisit comme au vol, il dit au Père Fiat: « J'en fais mon affaire, et je me charge de demander au Saint-Siège la faveur si juste que vous désirez ; il en résultera les plus grands avantages. Les membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul vont célébrer au commencement de mai leurs noces d'or, le cinquantième anniversaire de leur fondation. S'il était possible d'obtenir la faveur avant ces fêtes, quel encouragement pour ces messieurs! Leur zèle

serait affermi, et leur personnel s'augmenterait; Dieu veuille qu'il en soit ainsi !... »

Mgr l'archevêque se mit aussitôt à l'œuvre. Il crut prudent de consulter avant tout le cardinal, préfet de la Congrégation des rites, touchant l'opportunité de la demande. Il fut répondu dans un sens favorable, si toutefois l'on restreignait à la France le titre qu'on voulait solliciter.

Fort de cette réponse, le cardinal Guibert écrivit aux évêques français pour demander leur adhésion, et il leur envoya une supplique au Souverain Pontife, avec prière d'y apposer leur signature s'ils le jugeaient convenable. A l'unanimité, la supplique fut signée.

Voici la lettre du cardinal :

« Paris, 28 février 1883.

« Monseigneur,

« Votre Grandeur sait que les conférences de Saint-Vincent-de-Paul s'apprêtent à célébrer, dans les premiers jours du mois de mai prochain, le cinquantième anniversaire de la fondation de cette charitable institution, si bien appropriée aux besoins de notre temps, et qui est aujourd'hui répandue dans le monde entier. Il y aura à Paris une réunion de délégués des Conférences de la France et d'autres pays, pour remercier Dieu de la protection qu'il a daigné accorder à cette précieuse association et pour lui en demander la continuation dans l'avenir.

« A cette occasion, des chrétiens fervents sont venus me demander s'il ne serait pas possible d'obtenir du Saint-Siège que saint Vincent de Paul fût déclaré le protecteur, dans l'Église, de toutes les œuvres de charité, sans préjudice des patrons particuliers, comme saint Thomas a été déclaré le protecteur de toutes les institutions du haut enseignement catholique.

« Cette pensée, Monseigneur, m'a paru inspirée par un sentiment de vraie piété ; sa réalisation contribuerait à la propagation des conférences et donnerait à la charité chrétienne un nouvel élan, dans un moment où il importe de montrer au monde que l'Église seule peut maintenir l'union et la fraternité parmi les hommes.

« Toutefois, Monseigneur, avant toute démarche officielle auprès du Saint-Siège, j'ai cru devoir prendre des informations à Rome, pour savoir si une semblable demande ne serait point indiscrète. Les réponses que j'ai rèçues m'assurent qu'une pétition dans ce sens serait accueillie et examinée avec beaucoup de faveur.

« Mais une semblable demande ne doit pas être présentée par un seul évêque ; il convient que les prélats de la nation qui a eu l'honneur de donner naissance à saint Vincent de Paul expriment leurs vœux et leurs suffrages au Vicaire de Jésus-Christ.

« Si vous partagez, Monseigneur, mes sentiments touchant l'opportunité et les avantages du privilège que la piété sollicite pour notre grand saint Vincent de Paul, je vous prie d'apposer votre signature à la supplique ci-jointe, que vous voudrez bien me renvoyer le plus tôt possible.

« Agréez, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

« † J.-Hipp. Guibert,

« Archevêque de Paris. »

*Supplique des évêques de France.*

« Très Saint-Père,

« La cinquantième année vient de s'ouvrir depuis que la société laïque fondée sous le nom et le patronage de saint Vincent de Paul a pris naissance à Paris.

« Dans le sentiment d'une vive allégresse et de la ferveur d'âme qui les anime, tous les membres qui la composent désirent célébrer solennellement cette année jubilaire. Rien n'est plus convenable, puisque Dieu lui-même a insinué dans les saintes Écritures qu'il aurait pour agréable cette coutume introduite parmi les hommes, de se réunir, après avoir parcouru le cycle de cinquante années et sur le déclin de la vie, afin de lui rendre de solennelles actions de grâces pour ses bienfaits et de s'exciter à faire de nouveaux progrès dans la perfection.

« C'est bien à cette société digne de tout éloge qu'il appartient d'honorer Dieu par un témoignage éclatant de sa gratitude et de sa joie, lorsqu'elle considère les soins admirables de la Providence, qui l'a prise dans son humble berceau et l'a fait croître si merveilleusement. C'était en l'année 1833 : huit jeunes gens ou adolescents conféraient ensemble dans le mutuel dessein de s'unir fraternellement et de s'entr'aider, afin de conserver dans toute son intégrité leur foi chrétienne au milieu des horreurs qui de toutes parts envahissaient la société ; et ils se proposèrent l'exercice de la charité envers les pauvres, comme un moyen salutaire de mettre leurs croyances à l'abri de tout péril. Chaque semaine, ils se rendaient à leur réunion, à laquelle ils donnèrent le nom spécial de *conférence,* afin de délibérer sur les moyens de soulager la misère des pauvres qu'ils visiteraient ; puis ils faisaient entre eux une collecte des aumônes que chacun apportait et s'édifiaient en même temps par de pieuses lectures et par l'exercice de la prière.

« Or Dieu, qui abaisse ses regards sur les humbles, contempla ces excellents jeunes gens animés de l'esprit chrétien, et il plut à sa volonté de les multiplier à ce point, qu'il convient d'appliquer à leur association la parabole évangélique du grain de sénevé ; la petite se-

mence est devenue un arbre, dont les branches s'étendent au loin et servent d'abri aux oiseaux qui viennent s'y reposer.

« Aujourd'hui, en effet, le nombre des conférences de Saint-Vincent-de-Paul s'élève au chiffre de quatre mille, répandues non seulement en Europe, mais dans l'Amérique, dans l'Asie et dans les autres parties du monde.

« Mais le principal mérite de leurs membres est de s'être montrés constamment fidèles au véritable esprit de la religion qui les animait au commencement, en sorte que les conférences de Saint-Vincent-de-Paul ont été, dans notre temps, comme un cénacle d'où sont sortis ces hommes généreux qui, foulant aux pieds le respect humain, ont su mener dans tous les états une vie conforme à l'Évangile.

« En considérant ces œuvres de la puissance et de la miséricorde de Dieu, s'il nous est permis d'exprimer respectueusement notre humble sentiment, nous avons cru, très Saint-Père, que l'Église ajouterait un nouveau lustre à sa gloire et donnerait une nouvelle marque de sa puissance, s'il plaisait à Votre Sainteté d'étendre le culte du bienheureux Vincent de Paul, en le déclarant par un décret solennel Patron de toutes les sociétés et de toutes les œuvres de charité, sans qu'il soit porté aucune atteinte à la dignité ni à l'honneur des saints qu'elles reconnaissent pour leurs patrons particuliers.

« Cela d'ailleurs n'est point une chose nouvelle et sans exemple dans l'Église.

« Benoît XIII, d'heureuse mémoire, n'a-t-il pas donné pour patron spécial à la jeunesse des écoles saint Louis de Gonzague, en reconnaissance du mérite de son innocence et de sa piété ? Et deux années se sont à peine écoulées depuis que Votre Sainteté a déclaré, aux applaudissements de l'univers entier, saint Thomas d'Aquin, le Docteur angélique, Patron de l'enseignement catholique

des universités et des écoles, et a voulu qu'à ce titre il fût universellement honoré et pris pour modèle et pour guide.

« C'est en quelque manière sous l'inspiration de l'Église elle-même, et guidés par ses propres lumières, qu'adressant nos prières à Votre Sainteté, nous lui demandons de décréter le patronage de saint Vincent de Paul.

« Nous lisons, en effet, dans le bréviaire romain, au jour du 19 juillet, où se célèbre la fête de ce saint, ces paroles de son office, qui méritent d'être considérées avec la plus grande attention : « Il n'y a eu aucun genre « de calamité auquel son cœur de père n'ait porté « secours. Les chrétiens gémissant sous le joug des « Turcs, les enfants exposés, les jeunes gens incorri- « gibles, les vierges dont la vertu était en péril, les « femmes tombées dans le vice, les malheureux con- « damnés aux galères, les étrangers malades, les ou- « vriers devenus invalides, les aliénés eux-mêmes, la « multitude innombrable des mendiants, ont reçu de « lui des secours ; il a ouvert de charitables asiles qui « subsistent encore, où ils ont été reçus et nourris par « les soins de sa piété. Il a fondé de nombreuses asso- « ciations qui s'emploient à la recherche et au soulage- « ment des malheureux, parmi lesquelles se distinguent « la société célèbre des dames et celle connue sous le « nom de Filles de la Charité, qui s'est répandue dans « le monde entier. » Assurément ces paroles du bréviaire sont un admirable panégyrique à la louange de saint Vincent de Paul.

« Mais aujourd'hui ne sommes-nous pas remplis du sentiment d'une admiration plus grande encore, lorsque nous voyons saint Vincent, mort depuis deux siècles et plus, animer de sa parole, s'il est permis d'employer cette expression, et guider toujours dans l'accomplissement des œuvres de charité ceux qui s'y dévouent avec

amour? Les prêtres de la congrégation de la Mission qu'il a fondée, fidèles à suivre les traces de leur père dans les sentiers de l'humilité et de la simplicité chrétienne, continuent d'appliquer leur zèle à l'évangélisation des pauvres et à la direction des associations charitables. La société des dames qui visitent les pauvres et les malades à domicile, bien loin de voir perdre au cours du temps quelque chose de sa première vigueur, répand toujours abondamment, au milieu de nous, le bienfait de ses œuvres. Les Filles de la Charité prennent par milliers leur vol vers toutes les plages de l'univers. Il serait peut-être vrai de dire que la promesse faite par Dieu à Abraham fut l'annonce de la bénédiction qui a été donnée au bienheureux Vincent, car il est devenu le chef d'un grand peuple, et Dieu a glorifié son nom.

« Bien plus, à l'éminente famille du père des pauvres est venue s'adjoindre une multitude de nouveaux enfants, les conférences qui s'honorent de la noblesse de son nom et qui vivent de son esprit. Elles se sont propagées partout dans le monde entier. De leur sein est née, à Paris, cette congrégation, déjà approuvée par le Saint-Siège, des prêtres et des frères de Saint-Vincent-de-Paul, qui consacrent leur ministère de foi et de charité principalement aux besoins de la classe ouvrière.

« Après avoir mûrement et pieusement examiné tous ces motifs devant Dieu, nous, Évêques de France, nous venons avec confiance, très Saint-Père, déposer humblement à vos pieds notre demande, désirant que saint Vincent de Paul soit déclaré, par votre oracle suprême, le patron de toutes les sociétés et de toutes les œuvres de charité.

« Les temps présents sont pleins de périls ; partout la foi est assaillie par l'erreur ; l'Église est en butte à la violence ou à la perfidie ; la corruption du siècle menace de ruiner les mœurs chrétiennes.

« Nous avons la ferme espérance que saint Vincent viendra à notre secours ; que son souvenir, revêtant un nouvel éclat, sera comme une leçon qui apprendra à tous, à la société comme à l'individu, que l'unique science du salut consiste à connaître le seul vrai Dieu et Jésus-Christ son Fils, qu'il a envoyé. Saint Vincent, en effet, constamment uni à Dieu, plein de douceur envers les hommes, simple, droit et humble, toujours égal à lui-même, ennemi des honneurs, des richesses, ayant en horreur les délices du monde, ne cessait de répéter que rien ne pouvait lui plaire, si ce n'est en Jésus-Christ, qu'il s'appliquait à imiter dans toutes ses actions.

« Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, nous implorons votre bénédiction apostolique pour nous, pour le clergé et le peuple confié à nos soins.

« Très Saint-Père, de Votre Sainteté, etc.

En même temps le Supérieur général des Lazaristes écrivait au Souverain Pontife :

« Très Saint-Père,

« Il est à ma connaissance que les illustrissimes et révérendissimes évêques de France, ayant à leur tête Son Éminence révérendissime le cardinal Guibert, archevêque de Paris, supplient Votre Sainteté de déclarer, par son oracle suprême, saint Vincent de Paul Patron de toutes les sociétés et œuvres de charité, sans qu'aucune atteinte soit portée toutefois à la dignité et au culte des patrons particuliers.

« Je viens donc aussi, malgré mon indignité, et sur le conseil de l'éminentissime et révérendissime cardinal archevêque de Paris, au nom des évêques et vicaires apostoliques de notre congrégation, au nom des membres de la même congrégation de la Mission et de

la société des Filles de la Charité, dont la piété filiale envers leur saint fondateur m'est très connue, et me faisant l'interprète de leurs sentiments, unir mes supplications les plus humbles et les plus respectueuses aux leurs pour obtenir que Votre Sainteté daigne, si Elle le juge opportun, prêter une oreille favorable à la demande que j'ose vous faire, à la suite des illustrissimes et révérendissimes prélats de France, et accorder cette gloire nouvelle à saint Vincent de Paul.

« Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'implore pour moi et pour la double famille de saint Vincent votre bénédiction apostolique. De Votre Sainteté, très Saint-Père, le fils très humble et très dévoué,

« FIAT,

« Supérieur général.

« Mars, 1883. »

Aux Lazaristes se joignirent deux grandes familles religieuses qui s'occupent comme eux des missions, les Jésuites et les prêtres des Missions étrangères.

### *Supplique du R. P.* BECKX, *général des Jésuites, au Souverain Pontife.*

« Très Saint-Père,

« Saint Vincent de Paul semble avoir été destiné de Dieu à être, dans les mauvais jours que nous traversons, le modèle et le guide de la miséricorde envers les pauvres. Il a, en effet, soulagé toutes les misères et laissé des héritiers et des émules de son esprit dans la congrégation des prêtres de la Mission et la société des Filles de la Charité, dont l'éloge ici serait superflu, puisque la charité évangélique de celles-ci et le zèle apostolique de ceux-là éclatent dans le monde entier.

Même parmi les laïques, des hommes, formés à l'esprit de saint Vincent et pleins de confiance en sa protection, ont entrepris des œuvres admirables pour le soulagement des pauvres et des malades. Parmi ces sociétés, il faut citer en première ligne celle qui est connue sous le nom de conférences, et qui, instituée depuis un demi-siècle à peine, s'est répandue déjà par tout l'univers, dépassant dans son extension toutes les espérances qu'il était permis de concevoir. Institution vraiment salutaire, elle fortifie par la charité la foi des riches, et, en fournissant aux pauvres la nourriture corporelle, leur apprend à entourer de leur vénération et de leur amour la bonté paternelle de Dieu, dont les riches sont pour eux les vivantes images ; enfin elle réunit les deux parts séparées de la robe de Jésus-Christ, en renouant entre le pauvre et le riche les liens presque entièrement brisés de l'union fraternelle, rendant ainsi un immense service à la société civile elle-même en même temps qu'elle ajoute un magnifique fleuron à la couronne de l'Église catholique.

« Il est donc juste que les membres des conférences célèbrent avec transport le cinquantième anniversaire de leur institution : joie trop légitime à ces vaillants soldats, qui ne demandent aucun repos, mais plutôt l'encouragement de la bénédiction apostolique pour courir à de plus grands combats. Dans ce but, ils réclament pour leur général et leur chef les honneurs du triomphe, savoir que saint Vincent de Paul soit déclaré le Patron de toutes les associations et œuvres de charité. Ce n'est pas un titre honorifique sans importance et sans utilité qu'ils sollicitent, mais leur demande est très opportune.

« En effet, tandis que les ennemis de l'Église ont à la tête de chacune de leurs criminelles cohortes des chefs auxquels ils obéissent, il importe que les fidèles soldats de Jésus-Christ aient aussi des chefs pour combattre

vaillamment sous leurs drapeaux. Or il est évident qu'une lutte ardente est engagée dont les intérêts des pauvres sont l'enjeu; ou ils seront entièrement compromis par la force ouverte, ou sauvegardés par la charité chrétienne.

« Poussé par la considération de l'immense utilité qu'en retirera le catholicisme, et empressé de saisir cette occasion de montrer combien je suis dévoué à saint Vincent de Paul et à ses enfants en mon propre nom et au nom des révérendissimes vicaires apostoliques qui président aux missions de la Compagnie de Jésus dans les pays infidèles, et dont je ne puis me faire l'interprète, je dépose aux pieds de Votre Sainteté mes humbles supplications, afin qu'elle daigne proclamer saint Vincent de Paul Patron de toutes les associations et œuvres de charité.

« Très humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'ose solliciter la bénédiction apostolique. De Votre Sainteté, très Saint-Père, le fils très humble et très obéissant.

« Pierre Beckx,

« Préposé général de la Compagnie de Jésus.

« Donné à Fiesole, le 27 mars 1883. »

*Supplique de M. le Supérieur et de MM. les Directeurs des Missions étrangères à Paris.*

« Très Saint-Père,

« Le Supérieur et les Directeurs du séminaire des Missions étrangères de Paris, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, et unissant leurs très humbles prières aux supplications des évêques de France, osent demander instamment, au nom de leur congrégation tout entière, que saint Vincent de Paul soit déclaré par

l'autorité apostolique Patron de toutes les sociétés et œuvres de charité. Si Votre Sainteté daigne avoir pour agréable le vœu que nous lui exprimons, et qu'elle juge opportun de consacrer ce nouveau patronage, les trente évêques et les sept cent missionnaires de notre congrégation des Missions étrangères, répandus dans les diverses parties de l'Asie orientale, où ils travaillent à la propagation du christianisme, accueilleront avec une grande joie ce nouvel honneur accordé à saint Vincent. Ils veilleront de grand cœur à ce que toutes les sociétés de charité établies précédemment ou qui se formeront plus tard dans leurs importantes provinces, regardent et honorent comme leur patron et leur protecteur ce grand saint, dont le cœur était rempli de la miséricorde du Sauveur, et qui a consacré sa vie tout entière, avec un zèle infatigable, à entretenir et à propager des sociétés de pieux fidèles ayant pour but le soulagement de toutes les infirmités spirituelles et corporelles.

« Nous prions Dieu, très Saint-Père, qu'il conserve Votre Sainteté, pendant une vie longue et prospère, pour gouverner le troupeau du Seigneur, et qu'il fasse enfin briller sur son Église, après ces temps orageux, des jours de consolation et de paix. »

Pendant que toutes ces suppliques étaient examinées à Rome, les membres des conférences préparaient leurs noces d'or, c'est-à-dire le cinquantième anniversaire de leur fondation.

Le *Bulletin des Conférences* raconte ainsi qu'il suit les fêtes du 8 mai 1883 :

« Bien avant huit heures, les confrères remplissaient le chœur de la chapelle des prêtres de la Mission, où le tombeau de saint Vincent de Paul était exposé comme aux jours de fête.

« A l'heure fixée, M. le Supérieur général de la congrégation montait à l'autel et célébrait le saint sacrifice.

« A la communion, tous les assistants s'approchaient de la sainte table, et venaient, à la veille de la séparation, chercher encore une fois, dans la participation au même banquet eucharistique, l'union dans la foi et dans le zèle.

« La cérémonie terminée, les membres du conseil général et les présidents des conseils supérieurs allaient présenter leurs respects à M. le Supérieur général. Pendant ce temps nos confrères s'approchaient en bon ordre, pour les vénérer, des restes précieux de notre saint patron, exposés au-dessus de l'autel; de là ils se rendirent dans la salle des reliques, où, à côté de souvenirs ayant appartenu à saint Vincent et à d'autres confesseurs de la foi, se voient beaucoup d'objets précieux pour la piété et pour l'art.

« A deux heures, nos confrères étaient réunis dans la grande salle de l'Institut catholique, et la séance allait commencer, lorsque, heureuse surprise! on annonce l'arrivée du cardinal Guibert; toute la salle se lève et s'incline avec émotion et respect sous la bénédiction du vénérable cardinal. Son Éminence, s'adressant alors à l'assistance, s'exprime en ces termes :

« Mes chers Messieurs,

« Je me demandais comment je pouvais faire pour passer quelques moments au milieu de vous, à l'occasion de la grande fête que vous célébrez; je me suis trouvé, il est vrai, au milieu de vous à la cathédrale, j'ai été heureux de voir cette grande et grave assemblée. Il y a peu d'assemblées, de quelque nature qu'elles soient, politiques, scientifiques, littéraires, qui pré-

sentent le spectacle dont nous étions témoins dimanche dernier. Cependant je me disais : Si je pouvais leur adresser quelques paroles, verser mon cœur dans le leur! Je ne le pouvais dans la vaste nef de Notre-Dame; je n'ai plus la force, la vigueur que j'avais il y a quarante ans, quand je commençais à m'occuper des conférences. Il y a longtemps, vous le voyez.

« D'un autre côté, je ne pouvais aller dans les réunions, à vos repas, par exemple. Les cardinaux sont censés avoir des corps spirituels. (*Sourires.*)

« Je me disais : Je laisserai donc partir tous ces messieurs? Il y en a que j'ai le bonheur de voir fréquemment; mais ces Belges, ces Suisses, ces Italiens, ces Allemands, ces Anglais, ce serait pour moi une grande joie de les voir au moins une fois de près, et voilà qu'une occasion se présente.

« Vous avez été informés que j'ai demandé, dans ces derniers temps, avec mes vénérables collègues les évêques de France, que le Saint-Siège voulût bien accorder à saint Vincent de Paul, votre patron, le privilège qu'il a accordé déjà à saint Thomas en un autre ordre d'idées, et déclarer saint Vincent de Paul patron de toutes les œuvres et associations charitables de France. Avant d'adresser notre demande officielle au Saint-Siège, j'avais voulu sonder l'opinion du Saint-Père, parce que, dans l'Église, il ne faut pas commettre d'indiscrétion. Je voulais savoir si cette demande ne serait pas exorbitante, ni contraire à la sagesse que l'Église professe.

« On m'a répondu qu'il n'y aurait pas d'indiscrétion, surtout en bornant le vœu à la France. S'il y a d'autres pays qui veulent avoir saint Vincent de Paul pour patron des œuvres, ils pourront le demander.

« Je ne croyais pas que cette affaire pût recevoir sa solution aussi rapidement. Ces suppliques passent d'habitude par la filière des congrégations. »

Son Éminence explique à l'assemblée comment Sa Sainteté, désirant être agréable à notre société, a fait appeler le cardinal Bartolini, lui a témoigné le désir de ne pas attendre les assemblées de la Congrégation, mais de décider Elle-même, *proprio motu*, sur un prompt rapport. De son côté, Son Éminence le cardinal Bartolini s'est hâtée de faire part de cette décision, pour qu'elle arrivât au moment où les membres de la société seraient encore réunis. Son Éminence le cardinal Guibert donne alors lecture de la dépêche reçue par lui la veille :

« Éminentissime et Révérendissime Seigneur,

« Je suis heureux d'avoir pu annoncer à Votre Éminence, par un télégramme, que le Saint-Père, sans renvoyer l'affaire à une congrégation spéciale, sur le rapport fait à son audience, avait daigné accéder au désir exprimé dans votre lettre postulatoire et dans celle des révérendissimes évêques, en déclarant que l'insigne bienfaiteur de l'humanité, saint Vincent de Paul, serait reconnu et vénéré dans toute la France comme Patron des pieuses associations et œuvres de charité chrétienne. Je me suis empressé d'informer Votre Éminence, afin qu'elle pût annoncer aux représentants de ces associations, réunis en ce moment à Paris, l'acte solennel par lequel le Saint-Siège couronne d'une nouvelle auréole de gloire ce héros de la charité, cet astre lumineux de sainteté qui brille sur la France et sur l'univers catholique. Dans peu de jours, Votre Éminence révérendissime recevra le décret en forme de bref apostolique que Sa Sainteté a donné ordre d'expédier, pour mettre à exécution la faveur accordée.

« Que Votre Éminence veuille bien agréer les senti-

ments de vénération avec lesquels je lui baise humblement les mains. C'est un bonheur pour moi de me dire, avec le plus profond respect, de Votre Éminence révérendissime le très humble et très dévoué serviteur,

« † DOMINIQUE, cardinal BARTOLINI,

« Préfet de la sacrée Congrégation des rites.

« Rome, 3 mai 1883. »

(Applaudissements répétés.)

Le décret de la Congrégation des rites ne tarda pas à être expédié. En voici la teneur :

*Décret de la sacrée Congrégation des rites, proclamant* SAINT VINCENT DE PAUL *Patron de toutes les conférences et sociétés de charité établies en France.*

« La divine Providence a donné au monde, comme un insigne modèle de la miséricorde envers les pauvres et comme un chef illustre destiné à propager au loin les œuvres de la charité chrétienne, saint Vincent de Paul, lequel, s'étant fait pour cela tout à tous, a passé en faisant le bien et a laissé comme héritage son esprit aux prêtres de la Congrégation de la Mission, dont il est le fondateur, et aux Filles appelées de la Charité.

« A ces prêtres et à ces religieuses se sont joints plus tard, en grand nombre, des laïques qui, inspirés par les mêmes sentiments de bienfaisance et appuyés du patronage de saint Vincent, ont vaillamment entrepris, pour l'assistance des pauvres et des malades, des œuvres admirables de miséricorde tant spirituelles que corporelles, sans reculer devant aucune fatigue, ni aucune

difficulté, ni aucune dépense. Ainsi s'est fondée cette société dite des conférences, qui, née à Paris en l'année 1833, s'est merveilleusement répandue presque dans toutes les parties du monde où l'Église a des fidèles, et a produit en abondance des fruits salutaires.

« C'est pourquoi les membres de cette société, ayant l'intention de célébrer prochainement le cinquantième anniversaire de sa fondation, ont formulé le vœu que saint Vincent, déjà reconnu par leur propre choix comme leur maître et leur protecteur, fût établi et proclamé leur céleste Patron par l'autorité du Siège apostolique. Les révérendissimes Évêques des diocèses de France, unis dans une pensée semblable, ont sollicité la même grâce de notre Saint-Père le Pape Léon XIII en faveur de toutes les sociétés analogues de charité établies en France. Sa Sainteté, sur le rapport du secrétaire soussigné de la sacrée Congrégation des Rites, accueillant avec bienveillance ces prières et ces demandes, a daigné proclamer et établir saint Vincent de Paul comme Patron spécial auprès de Dieu de toutes les sociétés de charité se rattachant à lui d'une manière quelconque qui existent sur le territoire français; et Elle a ordonné, en conséquence, que des Lettres apostoliques en forme de Bref fussent expédiées à ce sujet.

(Lieu † du sceau.) « Le 26 avril 1883.

« † D. cardinal BARTOLINI,

« Préfet de la sacrée Congrégation des rites.

« LAURENT SALVATI,

« Secrétaire. »

Le 22 juin suivant, intervenait un bref pontifical

attribuant solennellement à saint Vincent le même titre de Patron des sociétés de charité en France.

*Bref du Souverain Pontife.*

« Léon XIII, Pape.

« Pour en perpétuer la mémoire. Glorifier le nom, invoquer le patronage de ces héros chrétiens, que ne saurait susciter une philosophie froide et sans entrailles, et que peut seule enfanter la divine charité de Jésus-Christ, Nous paraît une œuvre des plus utiles. Hommes admirables, dont les illustres exemples ont porté tant de personnes généreuses à consacrer, même aux dépens de leurs propres intérêts, leur temps et leur zèle au service du prochain! Or, entre ces héros, nul n'est plus populaire, nul n'a mieux mérité de toutes les classes de la société que saint Vincent de Paul; et Nous avons éprouvé une bien douce joie en apprenant que de grandes solennités avaient été naguère célébrées en son honneur par les catholiques réunis à Paris. Inspirée par la foi chrétienne, son ardente charité s'éleva vers Dieu pour redescendre sur les hommes; ne pouvant donner à Dieu, qui possède tous les biens, elle se prodigua aux pauvres, qui sont les enfants de Dieu. C'est ce qui s'est vu en particulier dans l'œuvre établie par lui à Paris sous le nom d'institut de la Charité.

« Dernièrement, l'association dite des conférences, qui s'est proposé de marcher sur les traces de saint Vincent, célébrant le cinquantième anniversaire de sa fondation, nous a adressé une humble supplique par laquelle elle sollicite Notre autorité apostolique de daigner lui donner pour Patron saint Vincent, qu'elle vénère déjà depuis longtemps comme son guide naturel et comme son protecteur. La même demande Nous a

été présentée aussi et avec un pareil empressement par les Évêques de France.

« C'est pourquoi, Nous rendant à ces vœux et désirant exciter la dévotion des fidèles envers le héros de la charité, Nous déclarons et instituons par les présentes saint Vincent de Paul patron spécial auprès de Dieu de toutes les associations de charité qui, à un degré quelconque, émanent de lui et sont répandues sur le territoire français.

« Nous décidons que ces Lettres doivent être tenues pour officielles et valables, sortir dès maintenant leur plein et entier effet, et que leur autorité est absolue pour le présent et pour l'avenir. Et ce, nonobstant toutes constitutions, décrets et autres actes apostoliques contraires. Nous voulons, en outre, que les exemplaires manuscrits ou imprimés des présentes, pourvu qu'ils soient certifiés conformes par la signature d'un notaire public et munis du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, obtiennent la même créance qu'on accorderait à l'original.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 22 juin 1883, la sixième année de Notre pontificat.

« Pour Mgr le cardinal MERTEL :

« A. TRINCHIERI,

« Substitut. »

« Ainsi Dieu exalte les humbles, ainsi Dieu rend
« fécondes les mains qui s'ignorent et qui se mépri-
« sent. Ainsi, pour réchauffer le monde et le sauver
« d'effroyables dangers qui le menacent, Dieu ne fait
« appel ni aux grands, ni aux riches, ni aux puissants
« de la terre, un pauvre vieux prêtre lui suffit ; et en-

« core, pour que l'action divine soit plus éclatante, il
« emplit son âme d'un tel sentiment d'humilité, qu'il
« se doute à peine de ce qu'il fait : et ce n'est que long-
« temps après, du fond de son tombeau transformé en
« autel, qu'il peut voir enfin la grandeur, la beauté,
« l'opportunité sainte des œuvres qu'il a fondées. Oh !
« qu'elle est belle l'Église de France entourée de son
« clergé renouvelé dans les séminaires, de ses religieux
« purifiés et agrandis dans la persécution, de ses Filles
« de Charité pures et vaillantes, et de cette foule
« d'œuvres qui ne cessent pas d'éclore au souffle de
« saint Vincent de Paul ! Que peut-on contre elle ?
« Persécuter ses prêtres ? ils en seront plus grands.
« Chasser ses religieux, renvoyer des hôpitaux, des
« écoles, ses sœurs de Charité ? elles y brilleront par
« leur absence. O Pères ! bénissez-les, et pour qu'ils
« soient invincibles, que votre esprit les anime tou-
« jours [1]. »

Le bref pontifical qui déclara saint Vincent Patron des associations et des œuvres de charité pour la France suscita un grand mouvement d'opinion relativement à l'extension de cette faveur aux autres pays catholiques. Les États-Unis, l'Irlande, le Portugal, la Belgique, la Suisse, la Hongrie et d'autres contrées la réclamèrent. En Espagne, le cardinal Moréno, patriarche des Indes, marchant à la tête du clergé espagnol, signa une supplique dans le même sens. Le Brésil et l'Amérique centrale firent écho à l'Europe et aux États-Unis; les archevêques de Bahia et de Quito élevèrent la voix à leur tour. Les patriarches de Jérusalem et des Arméniens catholiques parlèrent aussi. Nous citerons seulement quelques lettres qui mettront dans tout son jour l'unanimité de ce mouvement.

---

[1] Pensées détachées de Mgr Bougaud.

*Lettre de Mgr Azarian, patriarche de Cilicie, à M. Fiat, supérieur général.*

« Constantinople, 13 novembre 1883.

« Très honorable Monsieur le Supérieur général,

« Je viens de recevoir votre honorée du 18 du mois dernier.

« Je suis heureux d'apprendre de vous, ce que je connaissais déjà, que notre Saint-Père le pape Léon XIII, exauçant la prière des éminents Évêques de votre illustre pays, a proclamé *Patron des œuvres et institutions charitables en France* le vénérable saint Vincent de Paul, dont les établissements font des merveilles aussi bien chez vous que dans nos contrées d'Orient. Je participerai volontiers aux vœux généraux de l'épiscopat catholique, et l'exécution de ma demande sera une grande consolation soit pour moi, soit pour ma communauté en général, d'autant plus que nous avons des rapports très suivis avec les enfants de ce grand saint, exemplaire avéré de la charité chrétienne pour la propagation de la foi et pour le salut des âmes.

« Veuillez agréer, Monsieur le Supérieur général, mes sentiments respectueux ainsi que mes vœux les plus ardents; et en vous accordant de tout cœur, ainsi qu'à vos deux familles, ma bénédiction patriarcale,

« Je me dis votre dévoué en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« ✝ Étienne-Pierre AZARIAN,

« Patriarche de Cilicie.

*Lettre du patriarche de Jérusalem.*

« Jérusalem, 28 novembre 1883.

« Monsieur le Supérieur général,

« Je partage absolument vos appréciations sur l'opportunité d'étendre à tout l'univers catholique le patronage de saint Vincent de Paul sur les œuvres de charité, et je serais bien aise de contribuer par mon vote à obtenir cette salutaire mesure. Mais je ne puis me dissimuler l'inefficacité d'un pareil vote, qui ne peut être qu'un vote isolé, vu que je n'ai pas de suffragants.

« A mon avis, voici la marche qu'il conviendrait de suivre pour arriver au résultat désiré. Il faudrait d'abord réunir en groupe la signature des évêques de quelques provinces ou royaumes; ensuite vous feriez vous-même un *postulatum* qui serait envoyé aux autres évêques répandus dans le monde catholique. Je serais pour ma part très heureux d'y apposer ma signature. Et je suis intimement persuadé que notre Saint-Père le Pape, devant pareille manifestation de l'épiscopat catholique, serait heureux d'étendre à tout l'univers le patronage de notre Saint sur toutes les œuvres de charité.

« Veuillez agréer, Monsieur le Supérieur, l'assurance de nos sentiments respectueux, et croyez-moi votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

« † VINCENT,

« Patriarche de Jérusalem.

*Lettre de Mgr l'archevêque de Quito.*

« Quito, 29 décembre 1883.

« Mon révérend Père,

« La lettre par laquelle vous m'annoncez le nouvel honneur dont le Saint-Siège vient de glorifier saint Vincent de Paul a été pour moi un sujet de grande consolation, et, désireux de mon côté de coopérer à augmenter dans le monde entier la gloire de ce grand Saint, que nous pouvons considérer comme l'organisateur des œuvres de charité, j'ai prié tous les prélats suffragants de ma province de vouloir bien s'unir à moi, afin que toús ensemble nous pussions adresser de ferventes suppliques au Saint-Père, demandant qu'il daigne proclamer saint Vincent de Paul Patron universel de toutes les œuvres et instituts catholiques de charité qui existent actuellement et seront fondés successivement dans le monde entier.

« La république de l'Équateur a déjà recueilli de précieux fruits de la charité de saint Vincent de Paul par le zèle qu'ont déployé les prêtres de la Mission dans les séminaires et les Filles de la Charité dans les hôpitaux, les hospices, les écoles et les orphelinats confiés à leurs soins; aussi je ne doute pas que tous les prélats de la province ecclésiastique équatorienne ne soient heureux de contribuer à obtenir que le Saint-Siège ajoute encore un glorieux rayon à la brillante couronne d'immortalité du Père et du Patron de la charité.

« Daignez agréer, mon révérend Père, l'expression de l'affection sincère et de la bienveillance que je porte aux prêtres de la Mission et aux Filles de la Charité,

ainsi que le témoignage d'estime et de considération distinguée avec lequel j'ai l'honneur de me dire, très révérend Père, votre dévoué serviteur,

« † JOSEPH-IGNACE,

« Archevêque de Quito.

*Lettre de Mgr l'archevêque de Bahia.*

« Bahia (Brésil), 11 janvier 1884.

« Mon très révérend Père,

« J'ai reçu votre lettre du 18 octobre. Je suis parfaitement d'accord sur tout ce que vous m'y dites sur saint Vincent de Paul. Oui, le Brésil réclame aussi le bonheur d'avoir le patronage de saint Vincent pour ses œuvres de charité. Mon diocèse en particulier est beaucoup redevable aux admirables institutions de ce grand protecteur de l'humanité souffrante. Je suis heureux de vous annoncer qu'en cette même date j'avais écrit à notre Saint-Père le Pape Léon XIII sur ce sujet.

« Veuillez agréer, mon très révérend Père, l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur. Votre humble serviteur,

« † LUIS,

« Archevêque de Bahia.

*Pétition des évêques d'Irlande.*

« Très Saint-Père,

« Nous, soussignés, archevêques et évêques d'Irlande, pleins de vénération pour le grand saint Vincent de Paul, surnommé à juste titre l'Apôtre de la charité, et désirant témoigner notre gratitude, d'abord à ses fils, les prêtres de la Congrégation de la Mission, que saint Vincent envoya pour la première fois en Irlande sous les auspices de votre vénérable prédécesseur Innocent X, et dont les travaux, depuis cette époque jusqu'à nos jours, n'ont cessé de produire les fruits les plus abondants; puis à ses filles, les Sœurs de la Charité, et enfin aux associations laïques qui, sous le nom et le patronage de ce grand Saint, coopèrent si efficacement avec le clergé au soulagement corporel et spirituel des peuples chrétiens; inspirés de plus par un vif désir de favoriser et d'étendre, en ces temps difficiles, non seulement parmi nous, mais dans tout l'univers, les œuvres de charité, l'ornement et la gloire de l'Église catholique, nous unissons nos très humbles prières aux vœux déjà exprimés à Votre Sainteté par les évêques de France, La suppliant de daigner déclarer saint Vincent de Paul Patron de toutes les sociétés et œuvres de charité établies dans l'Église universelle.

« Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous implorons humblement la bénédiction apostolique, pour nous, pour notre clergé, et pour le peuple confié à notre sollicitude.

« De Votre Sainteté, très Saint-Père, les très humbles et très dévoués serviteurs, etc.

(Suivent les signatures.)

Ces instantes supplications ne pouvaient trouver indifférent Léon XIII, et, le 13 juin 1885, une circulaire du révérend Père Fiat annonçait aux deux familles des prêtres de la Mission et des Filles de la Charité le nouvel honneur qui venait d'être décerné à leur glorieux fondateur. Sur le rapport du cardinal Laurenzi, la sacrée Congrégation des rites, par un décret en date du 16 avril 1885, déclarait saint Vincent de Paul Patron, dans l'Église catholique entière, de toutes les associations de charité, qui viennent de lui, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit. Ces documents célèbrent trop splendidement les vertus de saint Vincent de Paul pour que nous puissions ne pas les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

## URBIS ET ORBIS

*Rapport à la Congrégation générale du 28 mars 1885, sur la concession du patronage de saint Vincent de Paul.*

« La grâce demandée dans les suppliques de *trois cent quatre-vingt-treize* vénérables évêques et prélats de la sainte Église et de cinq supérieurs généraux de Congrégations religieuses, savoir, que saint Vincent de Paul soit déclaré Patron universel de toutes les institutions catholiques de charité qui tirent de lui leur origine, a déjà été accordée, à l'occasion de la cinquantième année des *Conférences séculières*, par le Souverain Pontife régnant Léon XIII, pour tout le territoire de la France, par bref enregistré sous ces mots : *Christianos heroas*, du 22 juin 1883; et ensuite par décret de cette sacrée Congrégation, du 23 décembre 1884, la même faveur fut appliquée à tous les diocèses d'Irlande.

« Il s'agit maintenant d'étendre cet honneur et ce patronage à tout l'univers catholique.

« Une objection préjudicielle pourrait au premier abord se présenter à l'esprit. La voici. Pourquoi vouloir attribuer aujourd'hui un patronage universel sur les œuvres et les établissements de charité à un saint qui est de ces derniers temps et qui ne compte pas encore un siècle et demi de canonisation, lorsque l'Église catholique a vénéré et vénère sur les autels tant d'autres héros du christianisme non moins illustres, mais plus anciens, on ne peut plus célèbres par l'exercice de la charité chrétienne, et qui rendirent des services multipliés à la société religieuse et à la société civile, par leurs œuvres pendant la vie, et, même après la mort, par leurs sages et bienfaisantes institutions?

« Pour résoudre cette difficulté, le rapporteur croit que, sans établir aucune comparaison entre les saints, si nombreux et si glorieux, qui se sont distingués dans l'exercice des œuvres de miséricorde, il suffit d'exposer brièvement les titres particuliers et caractéristiques de la charité de saint Vincent de Paul, telle qu'il la pratiqua et la propagea; ces titres, qu'on peut réduire à six, donnent à sa vertu, aux yeux de l'Église et du monde, un caractère spécial et tout à fait distinctif.

« Remarquons : 1° l'*art admirable* transmis par lui comme un héritage à ses disciples et imprimé comme un cachet sur ses institutions, cet art qui savait employer les œuvres de charité extérieure et corporelle pour gagner les âmes à Dieu, les retirer du mal et moraliser la société tout entière : *Servus Dei* (ce sont les paroles de Clément XII dans la Bulle de canonisation *Superna Hierusalem*, du 16 juin 1737) *perfecta ardens charitate... agebat quantum poterat ut proximus salvus corpore salvusque animo esset, ita tamen ut omnem corporum curam ad salutem animarum, de qua potissima debet esse sollicitudo, referret.*

« 2° La *multiplicité* vraiment prodigieuse des œuvres charitables auxquelles il s'appliqua et donna la vie,

unissant toujours cette double fin : aider le prochain dans toutes sortes de besoins temporels, pour le rendre meilleur dans son état religieux et moral. Elles sont célèbres dans les fastes de l'Église, par leurs grandes entreprises et leurs fruits abondants de salut, les associations qu'il a fondées ou réformées : *les prêtres de la Mission,* pour l'éducation et la réforme du clergé, ainsi que pour l'évangélisation des pauvres, des ignorants et du peuple de la campagne; *les Filles de la Charité,* pour servir toutes sortes de malades, pour recueillir les enfants abandonnés, les vieillards et les malheureux de toutes les classes de la société; *les Dames de la Charité* pour la ville, et *les Sœurs de Charité* pour les villages, destinées à l'assistance des hôpitaux publics et au secours des malades indigents à domicile, dans chaque paroisse; *les sœurs de la Croix, de la Providence* et *de sainte Geneviève,* pour l'éducation et l'instruction des filles pauvres, des filles en danger ou abandonnées.

« En outre, elle est vraiment merveilleuse et digne de mémoire la fondation de tant d'hospices et de refuges. qu'il a organisés et établis avec une rapidité inouïe, dans un ordre parfait, pour y accueillir les enfants trouvés, les esclaves, les aliénés, les incorrigibles, les prisonniers, les repenties, les artisans infirmes, les voyageurs et les marins, au point que l'Église a pu faire de lui cet éloge : *Nullum fuit calamitatis genus cui paterne non occurrerit;* et, dans la Bulle de canonisation, Clément XII a dit avec raison : *Dei servus Vincentius erat veluti omnium egentium et miserorum perfugium, et cujusvis generis pauperes... ita largis sublevabat eleemosynis ut communiter pauperum pater nuncuparetur.*

« 3° Une autre brillante prérogative caractérise saint Vincent de Paul : il a été, non seulement un *fondateur* actif, mais encore un *maître* illustre et un *législateur* prudent dans les œuvres de charité et dans l'art de

mettre la miséricorde corporelle au service du salut des âmes. On le voit surtout, soit aux sages prescriptions qu'il dicta dans leurs règles à ses disciples de la Mission et à ses Filles de la Charité, soit aux judicieux règlements et statuts à l'aide desquels il créa ou réforma beaucoup d'asiles et d'établissements de charité, principalement à Paris.

« Mais cette science de Dieu dans l'exercice de la charité, jointe à ce sens exquis qui savait si bien régler toutes choses, se manifeste et resplendit encore davantage dans le choix des moyens; car, avec une perspicacité extraordinaire, il sut opposer au monde incrédule et corrompu les œuvres extérieures et héroïques de la charité chrétienne, que le monde lui-même, avec sa philanthropie philosophique, ne put jamais atteindre. Elle resplendit dans la grande sagesse et dans la sainte habileté avec lesquelles il sut trouver le secret d'appeler et d'associer, jusque dans l'exercice public de cette charité, les personnes mêmes du monde, appartenant aux deux sexes et à toutes les conditions, par le moyen des confréries paroissiales et des autres nombreuses associations de miséricorde, destinées à répandre partout les bienfaits de la charité évangélique ! Elle resplendit en ce qu'il a pourvu, par des exercices et des enseignements vraiment efficaces, à la sanctification personnelle de tous ceux qui, sous sa bannière, se livrent à des œuvres de charité, au milieu du monde et au contact de personnes vicieuses, de manière que, devant Dieu, ils ont les mérites de leurs bonnes œuvres, sans se souiller de la boue du siècle et du souffle du vice.

« 4° Il faut mettre au nombre des notes caractéristiques des institutions de saint Vincent leur *propagation* rapide et extraordinaire, tellement qu'aujourd'hui il n'y a pas de contrée, quelque inexplorée et sauvage qu'elle soit, où son nom ne soit connu, et où n'aient

pénétré, par le moyen de ses courageux missionnaires et de ses généreuses filles, les bienfaisantes influences de la charité chrétienne.

« 5° Nous trouvons encore une gloire caractéristique de ce grand apôtre de la charité dans la *fécondité* et la vertu diffusive de son esprit. La Bulle de canonisation fait de lui cet éloge magnifique : *Et quoniam charitas mensuram non habet, servi Dei virtus Galliarum terminis restricta non est... In remotis provinciis animarum salutem expetens, corporum etiam egestatibus consulere non omittebat, ut per temporalia subsidia carnales homines ad Deum attraheret.* Toutes les institutions qui sont nées après lui et qui se sont livrées dans le monde à quelques œuvres particulières de charité, se modelèrent sur son esprit et ses lumineux exemples, et plusieurs d'entre elles se mirent dès le commencement sous son invocation et sous son céleste patronage; car il était aux yeux de tous un législateur et un modèle dans les grandes œuvres de la charité publique. Il serait difficile de dire le nombre de toutes les associations de bienfaisance qui sortirent de cette source riche et féconde, dont notre époque est si fière, et auxquelles les ennemis mêmes de l'Église sont forcés de payer un tribut d'admiration; car très souvent ils vont jusqu'à demander à leur dévouement les services les plus pénibles, et dans les temps les plus calamiteux. On peut citer, entre autres, les *sœurs Hospitalières de la Charité*, les *sœurs de la Providence*, les *sœurs de la Compassion*, les *sœurs de Saint-Vincent*, les *prêtres de Saint-Vincent*, les *frères de la Miséricorde*, etc.

« Mais il faut ici faire une mention spéciale de l'œuvre incomparable des *Conférences laïques*, qui a pris le nom de Saint-Vincent-de-Paul. Humble à son début, elle a été fondée à Paris, en 1833, par l'illustre Ozanam; deux Souverains Pontifes, Grégoire XVI et Pie IX, la recommandèrent vivement et l'enrichirent de précieux

trésors spirituels ; en peu d'années elle se multiplia d'une manière prodigieuse et se répandit à travers les pays les plus reculés, partout où l'on trouve une communauté catholique. Ces vaillants associés se pénétrèrent de l'esprit de saint Vincent, leur illustre maître ; ils apprirent ses maximes et ses industries pour répandre les bienfaits de la vraie charité chrétienne, les faire pénétrer dans toutes les maisons et les réduits obscurs de ceux qui souffrent, les multiplier au profit de toutes les classes pauvres, et les faire servir d'une manière admirable au bien-être moral de ceux qui les reçoivent, et, par là même, à la restauration de toute la société civile. Sur ce grand modèle, on n'en peut douter, se sont formés ces généreux prêtres qui, tout récemment, s'associèrent à Paris en *Conférence ecclésiastique,* sous le même nom et le même patronage de saint Vincent, pour se consacrer entièrement au service et au secours des pauvres classes ouvrières, exposées aujourd'hui à tant de périls.

« 6° Signalons un dernier mérite spécial (très apprécié de nos jours) du magistère de charité de saint Vincent, savoir : la *vertu* salutaire et *préservatrice* de ses exemples et de ses institutions contre la contagion des sectes subversives; on peut même ajouter qu'il y a là non seulement un antidote, mais encore un puissant correctif aux ravages causés par ces mêmes sectes. Aussi les trouvons-nous parmi les œuvres recommandées par le Souverain Pontife Léon XIII, dans sa remarquable encyclique : *Humanum genus de secta massonum,* du 20 avril 1884. En effet, la charité chrétienne, pratiquée selon l'esprit de saint Vincent, avec une simplicité suave, un amour tendre envers tous, une généreuse libéralité pour les misères et les calamités de toute sorte, établit un généreux contact entre les classes aisées et les classes pauvres, entre la richesse et l'indigence, et, visant toujours à l'amélioration spirituelle

des personnes assistées en leur procurant un secours temporel, elle répand sur le malheur le baume de la religion et fait goûter les avantages des pratiques chrétiennes avec les fruits de la fraternité évangélique, en y joignant l'enseignement si utile du catéchisme; elle préserve ainsi les simples et les ignorants des pièges et des séductions des sociétés antireligieuses et antisociales, et facilite le retour de ceux qui ont eu le malheur de se laisser prendre dans leurs filets. La tâche est difficile; mais, de toute nécessité, il faut de nos jours opposer une digue aux menées sourdes et aux conspirations des sectes qui ne tendent qu'à bouleverser partout l'ordre religieux et social. Or, à cette entreprise si importante, sous les auspices et la protection de leur glorieux patron saint Vincent, travaillent sans relâche, avec un grand labeur et de pacifiques industries, les nombreuses et florissantes associations qui lui doivent leur origine. Ces associations ont de plus le précieux mérite et l'insigne honneur, devant l'Église, de faire briller dans tout leur éclat, par les œuvres fécondes de leur charité, aux regards mêmes des infidèles et des ignorants, et jusque sous les yeux de nos ennemis, la vertu divine et la supériorité de la religion catholique, partout où elle se trouve en face de propagandes hétérodoxes et de groupes de libres penseurs, quoique celles-ci soient plus puissantes par les protections et les ressources temporelles dont elles disposent.

« Le rapporteur pense donc que la supplique adressée aujourd'hui au Saint-Père, supplique accompagnée des vœux de tant d'illustres prélats, témoins et coopérateurs des fruits merveilleux que produisent, dans toutes les parties du monde chrétien, les charitables institutions de saint Vincent, a des titres bien légitimes pour être favorablement accueillie; et cela, soit à cause des prérogatives énoncées plus haut et qui brillent dans les œuvres et associations de cet illustre apôtre de la

charité, soit pour donner à ces mêmes œuvres et pieuses associations un plus grand développement et un plus grand accroissement, soit enfin pour encourager à de plus hautes entreprises ses enfants infatigables et ses filles si dévouées, ainsi que les autres associations qui, marchant sur ses traces et sous son céleste patronage, travaillent au salut du prochain contre la corruption du siècle, avec tant de fruit pour les âmes et tant de gloire pour l'Église catholique.

« C'est pourquoi, avec soumission, il exprime l'avis, si tel est le bon plaisir de la sainte Assemblée, qu'on peut répondre à la supplique par la formule : *Consulendum Sanctissimo pro gratia, si ita*, etc.

« CHARLES Card. LAURENZI,

« Rapporteur.

*Décret de la sacrée Congrégation des rites.*

ORBIS

« Voulant exciter toujours davantage le zèle pour les œuvres de charité chrétienne qui attribuent leur origine à saint Vincent de Paul, et augmenter la gloire d'un Père et d'un Maître si éminent; cédant en outre aux prières que lui adressaient, il y a deux ans, les membres de la société de Saint-Vincent vulgairement appelée *conférences*, à l'occasion de la cinquantième année de sa fondation à Paris, ainsi qu'aux vœux des révérendissimes évêques des diocèses, le Souverain Pontife, en vertu de son autorité apostolique, déclara et institua saint Vincent Patron spécial auprès de Dieu de toutes les associations de charité qui existent en France et qui, de quelque manière que ce soit, tirent de lui leur origine.

« Un très grand nombre de cardinaux de la sainte Église romaine et de vénérables prélats de presque

toutes les régions du monde, ainsi que plusieurs supérieurs généraux de congrégations religieuses, ont présenté au Souverain Pontife leurs instantes supplications pour que ce décret, appliqué l'an dernier aux diocèses d'Irlande, fût enfin étendu à toutes les sociétés et œuvres de même nature dans tout l'univers catholique. Notre très Saint-Père le Pape Léon XIII les accueillit favorablement et les transmit à la Congrégation des éminentissimes et révérendissimes cardinaux préposés à la garde des Rites, afin qu'elle donnât son avis. Or cette sacrée Congrégation, dans sa séance ordinaire du 28 mars 1885, tenue au Vatican, sur le rapport de l'éminentissime et révérendissime cardinal Charles Laurenzi, et après avoir entendu le révérend Père dom Augustin Caprara, promoteur de la sainte foi, tout ayant été soumis à un mûr examen, a donné à la demande faite par tant d'illustres prélats la réponse : *Consulendum Sanctissimo pro gratia.*

« Un compte rendu fidèle de toutes ces choses ayant été présenté à notre Saint-Père le Pape par le secrétaire soussigné, Sa Sainteté a daigné confirmer et approuver en tout la sentence de la sacrée Congrégation; c'est pourquoi Elle a déclaré et institué saint Vincent de Paul Patron spécial auprès de Dieu de toutes les associations de charité qui existent dans tout le monde catholique et qui émanent de lui de quelque manière que ce soit, avec tous les honneurs dus aux célestes patrons; et Elle a ordonné qu'il en fût expédié des lettres apostoliques en forme de Bref. 16 avril de la même année 1885.

« D. Cardinal Bartolini,
« Préfet de la sacrée Congrégation des rites.

(Lieu † du sceau.)

« Laurent Salvati,
« Secrétaire de la sacrée Congrégation des rites.

« De la secrétairerie des Brefs, le 2 mai 1885. »

## *Bref de Léon XIII.*

LÉON XIII, PAPE

« Pour en perpétuer la mémoire. Jésus-Christ, qui a donné au genre humain plusieurs commandements pour conduire sûrement les hommes à la vie, ne cessa jamais d'insister sur celui d'aimer le prochain comme soi-même. En effet, étant la charité même, il a enseigné que la charité est le fondement sur lequel repose toute la loi, et le signe auquel on distingue, entre les autres hommes, les disciples de la sagesse chrétienne. Il n'est donc pas étonnant que cette vertu éminente, dont le propre est de penser à autrui plutôt qu'à soi-même, qui est la mère et la nourrice de toutes les autres, ait surtout résidé dans le cœur de ceux qui se sont appliqués à atteindre la perfection complète des mêmes vertus, en marchant sur les traces du divin Maître.

« Parmi ces hommes brilla d'un merveilleux éclat, à la fin du XVI^e^ siècle, Vincent de Paul, ce grand et immortel modèle de la charité chrétienne, qui par le mérite de cette vertu s'acquit une gloire incomparable. Il n'est, en effet, presque aucune espèce de misère que sa charité admirable n'ait secourue; il n'est aucun labeur qu'il n'ait embrassé avec joie pour le soulagement et l'utilité de ses frères.

« Et, lorsque Vincent eut quitté cette vie pour monter au ciel, la source des œuvres de salut qu'il avait instituées n'a pas été tarie, mais elle coule toujours largement et abondamment, comme par plusieurs ruisseaux, dans le champ de l'Église. Car cet homme d'une sainteté éminente s'efforça non seulement de pratiquer la charité, mais il entraîna à sa suite un très grand nombre de personnes, dont les unes furent réunies par ses soins

sous une règle commune dans la vie religieuse, et les autres enrôlées dans de pieuses associations auxquelles il donna les plus sages règlements. Il est aisé de voir quelle abondance de fruits en reçoit chaque jour la société humaine; car ces sortes d'associations des deux sexes ne comptaient pas deux siècles d'existence depuis leur fondation, que déjà elles s'étaient propagées dans presque toutes les parties du monde, s'attirant partout l'admiration universelle qui leur est justement due. Personne n'ignore que les disciples de Vincent sont prêts à secourir tous les malheureux : ils assistent les malades dans les hôpitaux; on les trouve partout, dans les prisons, dans les écoles et jusque sur les champs de bataille, exerçant une double charité, pour le corps et pour l'âme. C'est pourquoi les Pontifes romains, nos prédécesseurs, eurent toujours en honneur et entourèrent d'une bienveillance toute particulière les congrégations et les associations de saint Vincent, ainsi que toutes les autres sociétés charitables qui, sans porter son nom, tirent de lui leur origine.

« Nous-même, suivant leur exemple, voulant porter toutes ces sociétés à prendre dans une mesure plus large l'esprit de leur instituteur et père, à la prière surtout de Nos vénérables frères les évêques de France, Nous avons déclaré et institué saint Vincent de Paul Patron céleste des susdites associations existant en France. Ce même décret fut étendu, l'année dernière, aux diocèses d'Irlande, pour répondre aux pieux désirs de leurs prélats.

« Dernièrement, un très grand nombre de cardinaux de la sainte Église romaine et d'évêques de presque toutes les parties du monde, ainsi que des supérieurs généraux de congrégations religieuses, Nous ont supplié de vouloir bien étendre ce décret à tous les pays de l'univers chrétien où se trouvent des sociétés et des œuvres de même nature. Après avoir pris l'avis des

cardinaux de la sainte Congrégation de l'Église romaine préposés à la garde des Rites, Nous avons jugé à propos d'accueillir favorablement ces pieuses supplications.

« C'est pourquoi, désirant contribuer au bien de l'Église universelle, augmenter la gloire de Dieu et raviver dans tous les cœurs le zèle de la charité envers le prochain : Nous, en vertu de Notre autorité apostolique, déclarons et instituons, par ces lettres, saint Vincent de Paul Patron spécial auprès de Dieu de toutes les associations de charité qui existent dans le monde catholique, et qui émanent de lui de quelque manière que ce soit, et Nous voulons qu'on lui rende tous les honneurs qui sont dus aux célestes patrons.

« Nous disposons que les présentes sont et doivent être tenues pour authentiques, valables et efficaces, sortir et avoir dès maintenant leur plein et entier effet, et que leur autorité soit absolue pour le présent et pour l'avenir. Et ce, nonobstant toutes constitutions et tous décrets, ou autres actes apostoliques contraires; Nous voulons, en outre, que les exemplaires manuscrits des présentes lettres, pourvu qu'ils soient munis du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, obtiennent la même créance qu'on accorderait à l'original.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 12 mai 1885, la huitième année de Notre pontificat.

« M. Card. LEDOCKOWSKI.

On conçoit quel enthousiasme de tels honneurs rendus à l'humble prêtre suscitèrent dans toutes les âmes. De nouveau il se fit dans le monde entier comme un resplendissement de la gloire du saint. Des triduums splendides furent célébrés partout : à Paris, à Rome, en Orient et jusque dans la lointaine Amérique. Les détails en seraient pleins de consolation. Mais il faut finir.

En posant la plume, un cri s'échappe de notre cœur: *Mirabilis Deus in sanctis suis :* « Dieu est admirable dans ses saints. » Il les suscite et les glorifie, au lieu et à l'heure convenables. Il a suscité Vincent de Paul au XVIIe siècle, après les luttes de doctrine contre la réforme, afin de donner cette nouvelle preuve de la divinité de son Église, que la Vérité chrétienne totale est là où il y a la totale charité. Et il le glorifie d'une manière merveilleuse en notre temps, parce que de nos jours encore et surtout, c'est par la science sans doute, mais plus encore par les œuvres, que l'Église doit reconquérir le monde. Aujourd'hui, où l'on veut tout laïciser, même la charité, il est nécessaire de démontrer, par cet éclatant et irrécusable exemple, que rien n'égale l'amour qui puise ses inspirations au cœur même de l'Amour divin fait homme, et qu'aucun philanthrope jamais n'égalera le disciple de Jésus-Christ qui l'est jusqu'à la sainteté.

Mais à quoi bon cette démonstration, si nous la démentions par notre propre inaction? A quoi bon élever bien haut l'image du plus grand homme de bien, du plus grand bienfaiteur des hommes qui fut jamais, si, satisfaits d'une admiration stérile, nous n'allions pas au delà; si le nom et les exemples de saint Vincent de Paul n'allumaient pas dans tous nos cœurs la flamme sacrée qui le dévorait lui-même? Glorifions nos saints; oui, mais plus encore imitons-les.

Imitons Vincent de Paul. Consacrons-nous comme lui, dans les œuvres charitables, au service de nos frères. C'est là, dans les luttes présentes, notre force la plus forte. Qu'ont-ils donc, ces prétendus philanthropes, que nous ne l'ayons pas comme eux? Mais nous avons de plus, ce qu'ils n'auront jamais, la divine charité de Jésus-Christ. Montrons qu'il y a lieu d'unir, pour la transformation de nos sociétés modernes, toutes les puissances de l'âme humaine, au lieu de les diviser,

de les opposer; que l'Église, loin d'être un obstacle à rien, est l'auxiliaire indispensable pour tout; et qu'il est temps enfin que ce siècle égaré le reconnaisse et revienne à elle. Par là le peuple, qu'on éloigne de nous, reconnaîtra où sont ses vrais amis; ceux qui veulent, non s'en servir, mais le servir. Là est la solution, non seulement de la question religieuse, mais de la terrible question sociale.

On résiste à la science, à l'éloquence, au génie; on ne résiste pas à l'apostolat de la charité, on ne résiste pas à l'amour.

FIN DU TOME SECOND

# APPENDICE

## I

### RÈGLEMENTS DE LA CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ ÉRIGÉE A CHATILLON-LES-DOMBES, DIOCÈSE DE LYON [1]

Comme ainsi soit que la charité envers le prochain soit une marque infaillible des vrais enfants de Dieu, et qu'un des principaux actes d'icelle soit de visiter et nourrir les pauvres malades, cela fait que quelques demoiselles et quelques vertueuses bourgeoises de la ville de Châtillon-les-Dombes, diocèse de Lyon, désireuses d'obtenir cette miséricorde de Dieu d'être de ses vraies filles, ont convenu par ensemble d'assister spirituellement et corporellement ceux de leur ville, lesquels ont parfois plutôt par faute d'ordre à les soulager que de personnes charitables. Mais parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé cette bonne œuvre, elle ne dépérisse en peu de temps, si pour la maintenir elles n'ont quelque union et liaison spirituelles ensemble, elles se sont disposées à se joindre en un corps qui puisse être érigé en une confrérie avec les règlements suivants, le tout néanmoins sous le bon plaisir de Monseigneur l'archevêque, leur très honoré prélat, auquel cette œuvre est entièrement soumise.

Ladite confrérie s'appellera *la Confrérie de la Charité*, à l'imitation de l'hôpital de la Charité de Rome, et les personnes dont elle sera principalement composée servantes des pauvres ou de la Charité.

[1] Le texte de ces règlements est emprunté à M. Maynard.

### *Du patron et de la fin de l'œuvre.*

Et d'autant qu'en toute confrérie la sainte coutume de l'Église est de se proposer un patron, et que les œuvres prennent leur valeur et leur dignité de la fin pour laquelle elles se font : lesdites servantes des pauvres prennent pour patron Notre-Seigneur Jésus, et pour fin l'accomplissement du très ardent désir qu'il a que les chrétiens pratiquent entre eux les œuvres de charité et de miséricorde, désir qu'il nous fait paraître en ces siennes paroles : « Soyez miséricordieux comme mon Père est miséricordieux; » et ces autres : « Venez, les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, pour ce que j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai été malade, et vous m'avez visité; car ce que vous avez fait aux moindres de ceux-ci, vous me l'avez fait à moi-même. »

### *Des personnes de la Confrérie.*

La confrérie sera composée de femmes tant veuves que mariées, que filles, desquelles la piété et la vertu soient connues, et de la persévérance desquelles l'on se puisse assurer, pourvu néanmoins que les mariées et les filles aient permission de leurs maris, pères et mères, et non autrement; et afin que la confusion ne s'y glisse par la multitude, le nombre pourra être de vingt seulement, jusques à ce que autrement en soit ordonné.

Et pour ce qu'il y a sujet d'espérer qu'il se fera des fondations en faveur de ladite confrérie, et que ce n'est pas le propre des femmes d'avoir seules le maniement d'icelles, les dites servantes des pauvres éliront pour leur Procureur quelque pieux et dévot ecclésiastique, ou un bourgeois de la ville vertueux, affectionné au bien des pauvres, et non guère embarrassé aux affaires temporelles, lequel sera tenu pour membre de ladite

confrérie, participera aux indulgences qui seront concédées en faveur d'icelle, assistera aux assemblées, et aura voix à la décision des choses qui se proposeront comme l'une desdites servantes pendant qu'il exercera la charge de Procureur, et non plus.

Outre ce, la confrérie fera choix de deux pauvres femmes d'honnête vie et de dévotion, qui s'appelleront gardes des pauvres malades, pour ce que leur devoir sera de garder ceux qui seront seuls et ne se pourront remuer, et de les servir, selon l'ordre que leur en donnera la Prieure, en les payant honnêtement selon leur labeur, et par ainsi seront aussi tenues pour membres de ladite confrérie, participeront aux indulgences d'icelle et assisteront aux assemblées, sans néanmoins y avoir voix délibérative.

*Des offices.*

L'une desdites servantes des pauvres sera élue Prieure de la confrérie, laquelle, afin que toutes choses aillent avec ordre, les autres aimeront, respecteront comme leur mère, et lui obéiront en tout ce qui regardera les biens et service des pauvres, le tout pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus, qui s'est rendu obéissant jusques à la mort, et à la mort de la croix. Son devoir sera de s'employer de tout son possible à faire que les pauvres soient nourris et soulagés selon cet institut, d'admettre au soin de la confrérie, pendant l'intervalle des assemblées, les malades qui seront vraiment pauvres, et de congédier les guéris, et ce toutefois par l'avis de ses deux assistantes ou de l'une d'icelles, pouvant néanmoins sous leur conseil ordonner à la trésorière de bailler tout ce qu'elle jugera nécessaire pour les choses qui ne se pourront remettre à la prochaine assemblée, et quand elle aura reçu quelque malade, elle en donnera soudain avis à celle de ses servantes qui sera en jour de service.

Pour le conseil et assistance ordinaire de ladite Prieure, deux des plus humbles et discrètes de la com-

pagnie lui seront données pour veiller avec elle au bien public des pauvres et au maintien de la confrérie.

L'une de ses assistantes sera élue sous-prieure et trésorière de la confrérie. Son devoir sera de faire les fonctions de la Prieure en son absence, de recevoir l'argent et en bailler acquit, garder le linge et autres meubles, acheter et garder les provisions nécessaires à l'assistance des pauvres, bailler chaque jour auxdites servantes ce qu'il faudra pour la nourriture d'iceux, faire blanchir leur linge, exécuter les ordonnances de la Prieure, et avoir un livre dans lequel elle écrira ce qu'elle recevra et emploiera.

Le devoir du Procureur sera de gérer et négocier les affaires concernant le fonds du temporel de la confrérie, par l'avis et la direction du sieur curé, de la prieure, de la trésorière et de l'autre assistante; de proposer à chaque assemblée qui se tiendra à cet effet l'état des affaires qu'il maniera, d'avoir un livre où il écrira les résolutions qui s'y feront, de prier de la part de la confrérie monsieur le châtelain de ladite ville de Châtillon, l'un de messieurs les syndics et le sieur recteur de l'hôpital d'assister à la reddition des comptes de la confrérie; son devoir sera encore de parer la chapelle d'icelle, faire dire les messes, garder les ornements et en acheter par l'avis que dessus, quand il sera nécessaire.

### *De la réception des malades et de la manière de les assister et nourrir.*

La Prieure recevra au soin de la confrérie les malades vraiment pauvres, et non ceux qui ont moyen de se soulager, par l'avis toutefois de la trésorière et de l'assistante ou de l'une d'icelles, et quand elle en aura reçu quelqu'un, elle en avertira celle qui sera en jour de service, laquelle l'ira voir incontinent, et la première chose qu'elle fera sera de voir s'il a besoin d'une chemise blanche, afin que, si ainsi est, elle lui en porte une de celles de la confrérie, ensemble des linceuls

blancs, s'il en a nécessité, et qu'il ne soit en l'hôpital où il y en a, le tout au cas qu'il soit sans moyen de se reblanchir en cette sorte. Cela fait, elle le fera confesser pour se communier le lendemain, à cause que c'est l'intention de ladite confrérie que ceux qui veulent être assistés d'elle se confessent et communient avant toutes choses; lui portera une image d'un crucifix, qu'elle attachera en lieu qu'il la puisse voir, afin que, jetant parfois les yeux dessus, il considère ce que le Fils de Dieu a souffert pour lui; elle lui portera encore les meubles qui lui seront nécessaires, comme une tablette, une serviette, une gondole, une écuelle, un petit plat, une cuiller; et après elle avertira celle qui sera en jour le lendemain d'avoir soin de faire nettoyer et parer la maison du malade pour le faire communier, et de lui porter son ordinaire.

Chacune desdites servantes des pauvres apprêtera leur manger et les servira un jour entier; la Prieure commencera, la trésorière la suivra, et puis l'assistante, et ainsi l'une après l'autre selon l'ordre de leur réception jusques à la dernière venue; et après ladite prieure recommencera, et les autres la suivront, observant l'ordre commencé, afin que par cette continuelle révolution les malades soient toujours assistés selon cet institut, le tout néanmoins en façon que si quelqu'une tombe malade, elle sera dispensée de son service, en avertissant la prieure, afin qu'elle fasse continuer l'ordre par les autres. Mais si quelqu'une est empêchée pour quelque autre cause, elle fera en sorte qu'une autre servira pour elle, en s'en revanchant en cas pareil.

Celle qui sera en jour, ayant pris ce qu'il faudra de la trésorière pour la nourriture des pauvres en son jour, apprêtera le dîner, le portera aux malades et, les abordant, les saluera gaiement et charitablement, accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole et une cuiller et du pain, fera laver les mains aux malades, dira le *Benedicite*, trempera le potage dans une écuelle et mettra la viande

dans un plat, accommodant le tout sur ladite tablette, puis conviera le malade charitablement à manger pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, le tout avec amour comme si elle avait affaire à son fils, ou plutôt à Dieu, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait à ce pauvre, et lui dira quelque petit mot de Notre-Seigneur en ce sentiment, tâchera de le réjouir s'il est fort désolé, lui coupera parfois sa viande, lui versera à boire, et, l'ayant ainsi mis entrain de manger, s'il a quelqu'un auprès de lui, elle le laissera et en ira trouver un autre pour le traiter en la même sorte, se ressouvenant de commencer toujours par celui qui avait quelqu'un avec lui, et de finir par ceux qui sont seuls, afin de pouvoir être auprès d'eux plus longtemps; puis reviendra le soir leur porter à souper avec même appareil et ordre que dessus.

Chaque malade aura autant de pain qu'il lui en faudra avec un carteron de mouton ou de veau bouilli pour le dîner, et autant de rôti pour le souper, excepté les dimanches et les fêtes qu'on leur pourra donner quelque poule bouillie pour le dîner, et leur mettre leur viande en hachis au souper deux ou trois fois la semaine; ceux qui seront sans fièvre auront une chopine de vin par jour, moitié au matin et moitié au soir.

Ils auront le vendredi, samedi et autres jours d'abstinence, deux œufs avec un potage et une petite tranche de beurre pour leur dîner, et autant pour leur souper, accommodant les œufs selon leur appétit. Que s'il se trouve du poisson à quelque honnête prix, l'on leur en donnera seulement au dîner.

L'on obtiendra permission de faire manger de la chair en carême et autres jours défendus à ceux qui seront fort malades, et pour ceux qui le seront tellement, qu'ils ne peuvent manger de la viande solide, leur sera donné des bouillons, panades au pain cuit, orges mondés et œufs frais trois ou quatre fois par jour.

*De l'assistance spirituelle et de l'enterrement.*

Et pour ce que la fin de cet institut n'est pas seulement d'assister les pauvres corporellement, mais aussi spirituellement, lesdites servantes des pauvres tâcheront et mettront à cela leur étude de disposer à mieux vivre ceux qui guériront, et à bien mourir ceux qui tendront à la mort, dresseront à cette fin leurs visites, prieront souvent Dieu pour cela, et feront quelque petite élévation de cœur à cet effet. Outre ce, elles liront utilement parfois quelque livre dévot en présence de ceux qui seront capables d'en faire leur profit, les exhorteront à supporter le mal patiemment pour l'amour de Dieu, et à croire qu'il le leur a envoyé pour leur plus grand bien, leur feront faire quelque acte de contrition, qui consiste à avoir regret d'avoir offensé Dieu pour l'amour de lui-même, à lui en demander pardon et se résoudre à ne jamais plus l'offenser; et au cas que par infirmité, elle ferait qu'ils s'en confesseront au plus tôt.

Et pour ceux qui tendront à la mort, elles auront soin d'avertir ledit sieur curé de leur administrer l'extrême-onction, les induiront à avoir confiance en Dieu, à penser à la mort et Passion de Notre-Seigneur Jésus, à se recommander à la sainte Vierge, aux anges, aux saints et particulièrement aux patrons de la ville et aux saints dont ils portent le nom, et feront le tout avec un grand zèle de coopérer au salut des âmes et de les mener comme par la main à Dieu.

Auront soin lesdites servantes de la Charité de faire enterrer les morts aux dépens de la confrérie, de leur donner un linceul, faire faire la fosse si le mort n'a aucun moyen d'ailleurs, ou le recteur de l'hôpital n'y pourvoit, comme il le faudra prier de ce faire, et assisteront aux funérailles de ceux qu'elles auront nourris malades, si elles le peuvent commodément, tenant en cela place de mères qui accompagnent leurs enfants au tombeau, et par ainsi elles pratiqueront entièrement et

avec édification les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles.

*Des assemblées, de leur fin et de l'ordre qui s'y gardera.*

Et parce qu'il est grandement utile à toutes saintes communautés de s'assembler de temps en temps en quelque lieu destiné pour traiter tant de leur avancement spirituel que de ce qui regarde en général le bien de la communauté, cela fait que lesdites servantes des pauvres s'assembleront tous les troisièmes dimanches des mois en une chapelle de la grande église de ladite ville destinée à cet effet ou en celle de l'hôpital, là où en ce même jour ou le lendemain, à une heure dont elles conviendront, il sera dit une messe basse pour ladite confrérie, et l'après-dînée, à l'heure qu'elles trouveront bon, elles s'assembleront encore en la même chapelle, tant pour y entendre une petite exhortation spirituelle que pour y traiter des affaires qui regarderont le bien des pauvres et le maintien de ladite confrérie.

L'ordre qu'on tiendra auxdites assemblées sera d'y chanter avant toute œuvre les litanies de Notre-Seigneur Jésus ou celles de la Vierge, et dire ensuite les prières qui suivent; puis ledit sieur curé ou son vicaire fera ladite briève exhortation tendant à l'avancement spirituel de toute la compagnie et à la conservation et progrès de ladite confrérie, et après il proposera ce qui sera à faire pour le bien des pauvres malades, et la conclura par la pluralité des voix qu'il colligera à cet effet, commençant par celle desdites servantes de la Charité qui aura été la dernière reçue en la confrérie, et continuant par l'ordre de leur réception jusques au Procureur, puis à la trésorière, à la prieure, et enfin il donnera sa voix lui-même, qui aura force délibérative comme l'une de celles desdites servantes des pauvres. Là se liront utilement cinq ou six articles de cet ins-

titut, là elles s'admonesteront charitablement des fautes survenues au service des pauvres, le tout néanmoins sans bruit ni confusion, et avec le moins de paroles que faire se pourra, donneront seulement chaque fois demi-heure de temps, après l'exhortation, pour cette assemblée.

### *De l'administration du temporel et de la reddition des comptes.*

Le sieur curé, la prieure, les deux assistantes et le procureur auront le gouvernement de tous les biens temporels de la confrérie, tant meubles que immeubles, et, par conséquent, le pouvoir d'ordonner au nom d'icelle audit procureur de faire tout ce qu'il faudra pour la conservation et recouvrement d'iceux biens.

La trésorière gardera l'argent, les papiers et les meubles, comme dit est, et rendra compte tous les ans, le lendemain du saint jour de la Pentecôte, en présence du sieur curé, de la prieure, du procureur, de l'autre assistante, et encore de monsieur le châtelain, de l'un de messieurs les syndics et du sieur recteur de l'hôpital dudit Châtillon, pourvu néanmoins qu'il soit de la religion catholique, apostolique et romaine, lesquels seront toujours priés tous trois de la part de la confrérie d'y assister; et sera crue ladite trésorière en la seule déclaration qu'elle fera que ses comptes contiennent vérité, sans qu'aucun article d'iceux lui puisse être rayé, ni qu'elle, son mari, ni leurs enfants en puissent être recherchés, tant à cause que étant pleine de probité, comme il ne s'en élira que de telles, l'on y peut avoir entière confiance, qu'aussi, si elle était sujette à être recherchée de ce fait, aucune ne voudrait prendre cette charge.

Après l'audition de ses comptes, le procureur rapportera à la même compagnie susdite l'état des affaires temporelles de ladite confrérie, et ce qu'il y aura géré et négocié pendant l'année, à ce que, par le rapport

desdits sieurs châtelain, syndic et recteur, messieurs du conseil de ladite ville puissent être suffisamment instruits du gouvernement des biens temporels de ladite confrérie, et que, reconnaissant qu'il fût mauvais, ils puissent recourir à Monseigneur l'archevêque, notre très honoré prélat, pour y mettre ordre, comme celui auquel ladite confrérie est entièrement soumise, ce qu'en ce cas mesdits sieurs du conseil sont très humblement priés de faire pour l'amour de Dieu.

La prieure aura un livre de charges sur lequel elle fera charger la trésorière des papiers, de l'argent, des meubles de ladite confrérie, et en cas qu'elle ne se voulût charger ni aucune des autres, sinon des meubles seulement et d'une partie de l'argent, comme ce qu'il faudra pour nourrir les pauvres quelques mois, icelle confrérie ordonnera audit procureur de se charger du reste et d'en rendre compte, ce qu'il sera tenu de faire sans qu'il puisse refuser de délivrer à la trésorière tout ce que la confrérie ou la prieure ordonneront qu'il lui remette pour l'entretien et nourriture des pauvres.

Le tronc de l'église mis pour l'entretènement de la confrérie et soulagement des pauvres, sera ouvert de deux mois en deux mois en présence dudit sieur curé, de la prieure, trésorière, procureur et assistante, laquelle trésorière recevra par compte et chargera sa recette de ce qui s'y trouvera, ou, à son refus, le procureur, comme dit est.

### *De l'élection et déposition.*

La prieure, la trésorière et l'autre assistante déposeront leur charge le mercredi d'après la sainte fête de la Pentecôte, et sera procédé le même jour à nouvelle élection par les suffrages de toute la confrérie et la pluralité des voix, sans que ladite prieure, trésorière et assistante puissent être continuées en leurs charges, afin que l'humilité, vrai fondement de toute vertu, se tienne parfaitement en ce saint institut.

Et au cas que ledit sieur curé ne résiderait, ou que lui ou son vicaire ne prendrait point le soin requis en l'œuvre, sera loisible à ladite confrérie de prendre un autre père spirituel et directeur de l'œuvre, admis et approuvé à cet effet par Monseigneur l'archevêque.

Ladite prieure, trésorière et assistante pourront être déposées de leurs charges avant le temps susdit par ladite confrérie, ne faisant pas bien leur devoir au jugement d'icelle.

Le procureur demeurera en charge autant et si longuement que la confrérie le trouvera bon, et non plus.

Celles de ladite confrérie qui commettront quelque péché public ou négligeront notablement le soin des pauvres, seront entièrement ôtées de ladite confrérie, les admonitions requises en l'Évangile ayant été premièrement faites à tous ceux qu'on voudra déposer ou ôter de la confrérie.

*Règles communes.*

Toute la compagnie se confessera et communiera quatre fois l'an, le pouvant faire commodément à savoir le jour de la Pentecôte, Notre-Dame d'août, Saint-André et Saint-Martin, et ce, pour honorer l'ardent désir que Notre-Seigneur a que nous aimions les pauvres malades et les secourions à leur nécessité; et pour accomplir ce saint désir, l'on lui demandera ses bénédictions sur ladite confrérie, à ce qu'elle florisse de plus en plus à son honneur et gloire, au soulagement de ses membres et salut des âmes qui le servent en icelle ou y ont donné de leurs biens.

Et afin que la compagnie se conserve en une sincère amitié selon Dieu, quand quelqu'un ou quelqu'une sera malade, la prieure et les autres seront soigneuses de la visiter et lui faire recevoir les saints Sacrements de l'Église, prieront pour elle en commun et en particulier, et quand il plaira à Dieu de retirer de ce monde quelque membre de ce corps, les autres se trouveront

à son enterrement avec le même sentiment qu'à leur propre sœur, qu'elles espèrent un jour voir au ciel, diront chacune trois fois le chapelet à son intention, et feront célébrer une messe basse pour le soulagement de son âme, en la chapelle de ladite confrérie.

### *De l'exercice spirituel de chacune à part soi.*

Le réveil se commencera par l'invocation de Notre-Seigneur Jésus, faisant le signe de la croix, et par quelque oraison à sa sainte Mère; puis, étant levées et habillées, prenant de l'eau bénite, elles se mettront à genoux au pied de leur lit, au-devant de quelque image, rendront grâces à Dieu des bénéfices tant généraux que particuliers qu'elles ont reçus de sa divine Majesté, réciteront trois fois le *Pater noster* et trois fois l'*Ave Maria,* à l'honneur de la sainte Trinité, et une fois le *Credo* et le *Salve regina,* et après ouïront la sainte messe, si elles ont la commodité.

Se souviendront le jour de la modestie avec laquelle le Fils de Dieu accomplissait ses actions sur terre, et en l'honneur et imitation d'icelles, feront les leurs avec humilité, modestie et tranquillité.

Celles qui sauront lire liront chaque jour posément et attentivement un chapitre de Monseigneur l'évêque de Genève intitulé « l'Introduction à la vie dévote », et feront quelque élévation d'esprit à Dieu avant la lecture, implorant sa grâce et miséricorde pour tirer fruit en son amour de ce dévot exercice.

Lorsqu'il faudra qu'elles aillent en compagnie, elles offriront à Jésus Notre-Seigneur cette conversation, en l'honneur de celle qu'il a daigné avoir sur terre avec les hommes, et le supplieront qu'il les préserve de l'offenser;

S'étudieront spécialement à porter en l'intérieur un grand honneur et révérence à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à sa sainte Mère, comme étant un des points

principaux que requiert cette confrérie et celles qui y aspirent ;

S'exerceront soigneusement à l'humilité, charité et simplicité, déférant chacune à sa compagne et aux autres et faisant toutes leurs actions pour une intention charitable envers les pauvres, et non pour aucun respect humain.

La journée employée selon l'observation susdite, et l'heure du coucher étant venue, elles feront l'examen de conscience, et diront trois fois le *Pater noster* et trois fois l'*Ave Maria*, et une fois le *De profundis* pour les trépassés, le tout néanmoins sans obligation à péché mortel ou véniel.

Puis, après approbation, homologation et ratification par Thomas de Meschatin La Faye, la pièce originale porte ce qui suit, de la main de Vincent :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, le huitième de décembre, jour de l'Immaculée Conception de la Vierge Mère de Dieu, l'an mil six cent dix-sept, dans la chapelle de l'hôpital de la ville de Châtillon-les-Dombes, le peuple étant assemblé; nous Vincent de Paul, prêtre et curé indigne de ladite ville, avons exposé comme M. de La Faye, grand vicaire de Monseigneur l'archevêque de Lyon, notre très digne prélat, a approuvé les articles et règlement ci-dessus contenus, dressé pour l'érection et établissement de la confrérie de la Charité en ladite ville et au dedans de ladite chapelle, au moyen de quoi, nous, curé susdit, en vertu de ladite approbation, avons cejourd'hui érigé et établi ladite confrérie en ladite chapelle, ayant premièrement fait savoir au peuple en quoi ladite confrérie consiste, et quelle est sa fin, qui est d'assister les pauvres malades de ladite ville spirituellement et corporellement, et ayant admonesté ceux qui voudraient en être de s'approcher et de donner leur nom, se sont présentées : Françoise Bachet, Charlotte de Brie, Gasparde Puget, Florence Gomard, femme de monsieur le châtelain; Denise Beynier, femme de feu Claude Bouchoux; Philiberte Mulget, femme de Philibert Desi-

gonnières; Catherine Patissier, veuve de feu Éléonard Burdillat; Jehanne Perra, fille de Guy Perra; Florence Gomard, fille de feu Daniel Gomard; Benoiste Prost, fille de Ennemond Prost; Thoyvne Guerry, veuve de Pontin Guichenon, qui se présente pour être garde des pauvres.

« Puis a été procédé à l'élection des charges, à la forme ci-dessus contenue en ce règlement, et a été élue pour prieure demoiselle Baschet; pour trésorière, demoiselle Charlotte de Brie; pour seconde assistante, dame Gasparde Puget, et pour procureur honorable Jehan, fils de feu honorable Jehan Beynier, par la pluralité des voix des dessus nommées, ce qui a été fait en ladite chapelle de l'hôpital, à ce présents et assistants vénérables messire Jehan Besson, Jehan Benonier, Hugues Rey, prêtres sociétaires en l'église Saint-André de Châtillon, et M. Antoine Blanchard, notaire royal et châtelain de ladite ville, et plusieurs autres assistants témoins. »

Signé : Besson, etc. (les susnommés).

---

## II

RÈGLEMENT POUR LES HOMMES QUI SERONT REÇUS EN L'ASSOCIATION DE LA CHARITÉ, ET PRIMO DE LA FIN DE LEUR RÉCEPTION

Les hommes seront reçus en l'association de la Charité, établie de l'autorité de Monseigneur le révérendissime évêque d'Amiens, du village de Folleville, Paillart et Fresneville, afin d'assister les pauvres valides de l'un et de l'autre sexe demeurant ès dits lieux, et d'avoir motif de pratiquer et de faire pratiquer aux pauvres les exercices de piété ci-dessous contenus, lesquels ladite association a accoutumé de pratiquer pour honorer Notre-Seigneur Jésus, patron d'icelle, et sa sainte Mère, et accomplir le grand désir qu'ils ont que nous nous entr'aimions les uns les autres comme ils nous ont aimés.

*De la manière de pourvoir aux pauvres valides en leurs nécessités.*

Les enfants seront mis en métier aussitôt qu'ils auront âge compétent. On distribuera par semaine aux pauvres impotents et telles gens qui ne peuvent travailler, ce qui leur sera nécessaire pour vivre; et pour le regard de ceux qui ne gagnent qu'une portion de ce qui leur fait besoin, l'association leur surviendra du reste.

L'on aura des brebis, lesquelles l'on distribuera aux associés qui feront la charité de les nourrir au profit de ladite association, qui plus qui moins, selon leur pouvoir, et les fruits provenant d'icelles brebis seront

vendus tous les ans, aux environs de la fête de saint Jean, par le visiteur, selon l'ordre qui lui en sera donné par les directeurs de ladite association, et l'argent qui en proviendra sera mis ès mains du trésorier, en la présence du commandeur ou du recteur, et seront marquées les brebis de la marque de l'association et renouvelée de cinq ans en cinq ans.

*Des offices en général.*

Les hommes associés, qui se nomment serviteurs des pauvres, en éliront douze d'entre eux, qui se nommeront assistants de la Charité, lesquels, pour perpétuer davantage cette association, feront tous bons propos en la manière ci-dessous transcrite, lequel ils renouvelleront tous les ans, d'observer le présent règlement, et de procurer la conservation et augmentation de ladite association; et ces douze en éliront trois d'entre d'eux, de deux en deux ans, le lendemain de la Pentecôte, dont l'un sera commandeur, l'autre trésorier et l'autre visiteur, lesquels, avec le recteur de ladite association qui est un ecclésiastique, auront l'entière direction de ce qui regarde les pauvres valides seulement, et arrivant la mort de l'un desdits assistants, les associés en corps en nommeront un autre.

*Du commandeur.*

Le commandeur présidera en l'assemblée avec ledit recteur; lesquels procureront conjointement que le présent règlement, ensemble toutes les résolutions qui seront prises en l'assemblée soient observées et exécutées avec fidélité, charité et diligence.

*Du trésorier.*

Le trésorier représentera et aura l'autorité dudit commandeur en son absence, recevra et gardera l'argent dans un coffre à deux clefs, dont le commandeur en

aura l'une, et lui l'autre, sans qu'il puisse tenir en son pouvoir qu'autant qu'il faudra distribuer en un mois aux pauvres valides, ni ouvrir ledit coffre qu'en la présence du commandeur ou du recteur, emploiera l'argent selon l'ordonnance desdits directeurs, et en rendra compte annuellement au jour qui lui sera ordonné en la présence desdits directeurs, des assistants, du juge et procureur fiscal du lieu, et de plus il écrira les résolutions des assemblées dans le registre qu'il gardera à cet effet.

*Du visiteur.*

Le visiteur s'informera des pauvres honteux, veuves, orphelins, prisonniers et autres personnes affligées pour les aller visiter et consoler, et pour en faire le rapport aux assemblées, afin de les secourir comme il lui sera ordonné, sinon qu'en cas de nécessité pressante, il en conférera avec lesdits recteur et commandeur, et suivra l'avis qu'ils lui donneront. Il aura semblablement soin que tous les pauvres assistent aux catéchismes, que ledit recteur fera ou fera faire chaque dimanche, ou de quinze en quinze jours, et que ceux qui seront en âge communient.

*Des assemblées.*

Les directeurs s'assembleront d'ordinaire le premier dimanche du mois après vêpres, et plus souvent s'il est expédient; proposeront les besoins temporels et spirituels de l'association, les résoudront à la pluralité des voix, qui seront colligées par le recteur, et, en son absence, par le commandeur, sans qu'il soit loisible à pas un, quand il aura donné sa voix, de rien répartir à celui qui le contredit et sera d'avis contraire; et au cas que lesdits directeurs soient mi-partie en leur opinion, les autres neuf assistants ou partie d'iceux qui se pourra trouver commodément, jusqu'au nombre de

cinq, détermineront le différend à la pluralité des voix, qui seront colligées par le plus ancien d'iceux.

*De la messe, communion, litanies, exhortations et lecture du présent règlement, qui se doivent faire les premiers dimanches des mois.*

Et afin que les serviteurs des pauvres profitent et se confirment de plus en plus en l'esprit de charité, ils s'assembleront les premiers dimanches des mois dans la chapelle de la Charité, où ils entendront la messe le matin, et ceux qui auront dévotion de se confesser et communier, comme ils y sont tous exhortés, se confesseront et communieront; et l'après-dîner, ils assisteront aux litanies de Notre-Seigneur ou de la Vierge, ensuite desquelles leur sera fait une briève exhortation ou bien lecture du règlement.

Les directeurs consulteront ensemble des affaires de l'association.

*De l'amour envers Notre-Seigneur Jésus, patron de l'Association et envers sa sainte Mère.*

L'un des principaux points que requiert cette association étant d'honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa sainte Mère, les serviteurs des pauvres seront exhortés de leur porter un grand honneur et révérence en l'intérieur et de dire à cet effet chaque jour cinq fois *Pater* et cinq fois *Ave Maria.*

*De la mutuelle charité que les serviteurs des pauvres auront les uns envers les autres.*

Les serviteurs des pauvres auront une grande charité les uns pour les autres, s'entre-visiteront et consoleront en leurs afflictions, donneront ordre que les saints sacrements leur soient administrés en temps et lieu,

feront prières communes et particulières à ce qu'aucun ne parte de ce monde qu'en bon état, et assisteront en corps tant à l'administration des saints sacrements qu'à l'enterrement desdits serviteurs et des servantes des pauvres, pour les âmes desquels on fera célébrer une messe, et chaque particulier dira à leur intention le chapelet à sa commodité, et est à noter que cette observation, comme aussi toutes les autres qui appartiennent au présent règlement, sont volontaires et sans aucune obligation à péché mortel ni véniel.

*Du zèle que les serviteurs des pauvres auront à la conservation de l'Association des femmes ainsi que de la leur.*

Et pour ce que l'association des hommes et celle des femmes est une même association, ayant même patron, même fin et mêmes exercices spirituels, et qu'il n'y a que les ministères qui soient divisés, le soin des valides, appartenant aux hommes, et celui des invalides aux femmes, et que Notre-Seigneur ne retire pas moins de gloire du ministère des femmes que de celui des hommes, voire que le soin des malades semble préférable à celui des sains; pour cela, les serviteurs des pauvres auront pareil soin de la conservation et augmentation de l'association des femmes que de la leur; et à cet effet, ils mettront la quatrième partie de leur revenu annuel, et plus s'il est besoin, ès mains de la trésorière qui garde l'argent des femmes, au cas que le revenu de la quête que font lesdites femmes ne suffira; ce qui se pourra savoir par le moyen du recteur comme étant supérieur de l'une et l'autre association. Et afin que lesdits directeurs sachent l'état des affaires de l'association des femmes, ils assisteront à la reddition de leurs comptes le lendemain de la fête de la Toussaint.

*Formulaire du bon propos des serviteurs des pauvres.*

Les assistants, comme dit est, pour rendre cette association de plus de durée, feront et prononceront le bon propos suivant, en la présence du recteur, après vêpres, en la chapelle de la Charité, le jour de la Pentecôte ou le lendemain, et diront en la manière qui s'en suit :

Je..... serviteur des pauvres de l'association de la Charité, élu assistant d'icelle, fais bon propos, en la présence de monsieur le recteur de ladite association, d'observer le règlement d'icelle, et d'en procurer de tout mon pouvoir la conservation et augmentation, moyennant la grâce de Dieu que je lui demande à cet effet. A..... le.....

---

## III

### RÈGLEMENT D'UNE CONFRÉRIE DE CHARITÉ AVEC ESSAI D'UN ÉTABLISSEMENT DE MANUFACTURE POUR LES PAUVRES

La compagnie de la Charité sera instituée en la ville de....., pour assister corporellement et spirituellement les pauvres de ladite ville et des villages dépendants d'icelle : spirituellement, en leur faisant enseigner la doctrine et la piété chrétiennes ; et corporellement, en faisant apprendre des métiers pour gagner leur vie à ceux qui pourront travailler, et donnant moyen de vivre aux autres. C'est aussi pour assister les pauvres malades de ladite ville, selon l'ordre de l'association de la Charité établie audit M....., qui sera par ce moyen unie à ladite compagnie, en façon néanmoins que, pour éviter la confusion, le ministère sera divisé ; le soin des sains appartenant aux hommes, et celui des malades et de tout ce qui en dépend aux femmes, sans que les officiers de ladite compagnie comme tels puissent prendre aucune connaissance de ce qui dépend de ladite association, la direction temporelle de laquelle appartient et appartiendra au recteur et officiers de ladite association, comme il a fait jusques à maintenant, selon le règlement ci-dessous transcrit ; ladite union n'étant que pour avoir même patron et mêmes exercices spirituels, les premiers dimanches des mois suivant le règlement de ladite association ci-dessous transcrit ; accomplissant en cela le commandement que Dieu nous fait au quinzième chapitre du Deutéronome, de faire en sorte que nous n'ayons point de pauvres qui mendient entre nous ; et le désir qu'il a que

nous nous entr'aimions et procurions le salut spirituel et corporel les uns des autres, comme son Fils Jésus nous a aimés, et procuré incessamment le nôtre.

*Du patron.*

Le patron de cette compagnie sera Notre-Seigneur Jésus, qui est la charité même.

*Des personnes dont elle sera composée.*

Elle sera composée d'hommes et de femmes, qui seront de vertu et probité connues, qui se nommeront serviteurs et servantes des pauvres, dont celles-ci ne seront reçues que du consentement de leurs maris, pères et mères, et, pour éviter la confusion, seront réduits et les uns et les autres à un certain nombre.

*Des offices, et premièrement du commandeur.*

Il s'élira premièrement un commandeur, qui présidera ès assemblées avec monsieur le curé, lesquels procureront ensemble que le présent règlement, et les ordonnances qui se feront ès assemblées, s'observent et s'exécutent avec fidélité, charité et diligence.

*Des assistants ou conseillers.*

L'on élira en outre deux de la compagnie pour être conseillers desdits sieurs prieurs, curé et commandeur, l'un desquels représentera ledit sieur commandeur en son absence et fera son office.

*Du trésorier.*

La compagnie élira aussi un trésorier, qui recevra et gardera l'argent de ladite compagnie, et l'emploiera selon l'ordonnance d'icelle, et en rendra compte tous les ans; et de plus, il écrira les résolutions de ladite compagnie dans un registre qu'il gardera à cet effet.

*Du visiteur.*

L'on élira finalement un visiteur, lequel aura soin de s'informer des pauvres honteux, veuves, orphelins, des pauvres prisonniers civils et criminels, et de toutes autres personnes affligées, pour les visiter et consoler, et pour les secourir selon que le cas le requerre, et que l'assemblée l'ordonnera ; il aura soin en outre de faire en sorte que tous les pauvres aillent au catéchisme deux fois la semaine, et se confessent et communient les premiers dimanches des mois.

*De l'élection desdits officiers.*

Lesdits officiers seront élus par ladite compagnie, à la pluralité des voix, et seront en charge deux ans seulement.

*Du devoir des serviteurs des pauvres.*

Les serviteurs des pauvres visiteront chacun leur jour, par ordre, la manufacture dressée en faveur des pauvres, tiendront la main à ce que les pauvres fassent leur devoir, et que toutes choses aillent selon le règlement, avertissant lesdits sieurs prieur et commandeur de ce qu'il y faudra, afin qu'ils y mettent ordre, quêteront les dimanches et fêtes, chacun à leur tour, et pratiqueront les exercices spirituels ci-dessous contenus.

*De la manière de pourvoir aux nécessités des pauvres et de leur faire gagner leur vie.*

Tous les pauvres sont : ou petits enfants de quatre à sept ou huit ans, ou petits garçons de huit à quinze ou vingt ans ; ou d'âge parfait, mais impotents ou vieux, qui ne peuvent gagner qu'une partie de leur vie ; ou décrépits qui ne peuvent rien faire. L'on donnera aux petits enfants, aux impotents et aux décrépits ce qu'il leur faudra pour vivre par semaine ; à ceux qui gagneront une partie de leur vie, la compagnie leur

donnera l'autre; et pour les jeunes garçons, l'on les mettra à quelque petit métier comme de tisserand, qui ne coûte que trois ou quatre écus pour chaque apprenti; ou bien l'on dressera une manufacture de quelque ouvrage facile, comme de bas d'étain comme s'en suit.

*De la manufacture.*

L'on assemblera tous les jeunes gens en une maison de louage, propre, où l'on les fera vivre et travailler, sous la direction d'un ecclésiastique et la conduite d'un maître ouvrier, selon le présent règlement.

*L'office de l'ecclésiastique de la manufacture.*

L'office de l'ecclésiastique sera d'enseigner aux apprentis et tous les autres pauvres la doctrine et piété chrétiennes, savoir, les jours de fête, après vêpres, à l'église, et le mardi et vendredi à la manufacture, à une heure après midi; à quoi il vaquera une demi-heure au moins; de conduire lesdits apprentis avec ordre deux à deux à la messe et à vêpres les fêtes et dimanches, et les samedis et veilles des grandes fêtes à vêpres seulement, et les ramener de même; faire confesser et communier tant lesdits apprentis que les autres pauvres de l'aumône tous les premiers dimanches des mois et fêtes solennelles; et d'assister au dîner et au souper desdits apprentis, sans qu'il lui soit loisible d'aller aux champs, ni de recevoir aucun pauvre à ladite manufacture, que du consentement des officiers de la Charité.

*Du devoir du maître ouvrier de la manufacture.*

Le devoir du maître ouvrier sera d'enseigner son métier aux enfants que les officiers de la Charité mettront à la manufacture, selon l'ordre ci-contenu, sans qu'il lui soit loisible de prendre ni de renvoyer aucun apprenti pour raison que ce soit, que de l'ordonnance des officiers de la Charité auxquels appartient l'entière direction de la manufacture.

*Des apprentis de la manufacture.*

Les pauvres apprentis, avec leurs pères et mères, s'obligeront de parole, avec serment, d'enseigner gratis leur métier aux pauvres enfants de la ville qui viendront ci-après, lorsque les officiers de ladite Charité leur ordonneront, à la charge que lesdits apprentis qu'ils enseigneront seront nourris par ladite compagnie.

*Emploi de la journée de la manufacture.*

Lesdits pauvres se lèveront à quatre heures du matin, seront habillés à quatre heures et demie, prieront Dieu jusques à cinq, travailleront jusques à ce que la première messe sonne, laquelle ils iront entendre par ordre deux à deux, retourneront de même, déjeuneront à huit heures, dîneront avec silence et lecture à midi, goûteront à trois heures et demie, souperont à sept, se récréeront jusques à sept trois quarts, feront leur prière et l'examen de conscience, et après se coucheront à huit heures.

*De l'exercice du premier dimanche des mois.*

Les serviteurs et servantes des pauvres, pour s'acquérir de plus en plus le vrai esprit de charité, se trouveront les premiers dimanches du mois en la chapelle de la Charité pour entendre la sainte messe, qui s'y dira pour ladite compagnie, incontinent après *Laudes*, se confesseront et communieront, si leurs affaires leur permettent, et assisteront aux vêpres, aux litanies de Jésus ou de la Vierge, avec un cierge allumé à la main, et entendront l'exhortation qui se fera ; tous les officiers traiteront ensemble des besoins spirituels et temporels des pauvres de la manufacture faisant chacun d'iceux rapport de ce qu'il aura fait à raison de son office, et consulteront tous ensemble des moyens d'y pourvoir à la pluralité des voix, qui seront colligées par ledit sieur prieur curé, ou, en son absence, par le commandeur, sans qu'il soit loisible, après qu'il

aura donné sa voix, de disputer contre les autres qui auront été d'avis contraire.

*De l'exercice de chaque jour et de la charité mutuelle des serviteurs et des servantes des pauvres.*

Tous honoreront Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa sainte Mère, et, pour obtenir leurs bénédictions sur l'œuvre, ils diront chaque jour cinq fois le *Pater noster* et cinq fois l'*Ave Maria,* et de plus, pour nourrir un amour mutuel et conserver l'esprit de Jésus entre eux, ils se visiteront malades, se conforteront affligés, s'assisteront à l'administration des saints sacrements et à l'enterrement. Et se dira un service pour chaque serviteur et servante des pauvres qui viendra à décéder, le tout néanmoins sans obligation à péché mortel ni véniel.

*Du moyen d'entretenir cette dépense.*

L'entretien de cette dépense est fondé partie sur le revenu annuel de l'hôpital, partie sur les quêtes que les serviteurs des pauvres font ès églises ès fêtes et dimanches chacun à son tour, et partie sur les troncs qu'on met aux hôtelleries où les hôtesses font la charité de demander quelque chose à ceux qui vont chez elles. Quoi qu'il en soit, la bonté de Dieu y a pourvu si bien jusques à maintenant, que rien n'a manqué à l'entretien de l'œuvre; de quoi il est digne qu'on lui rende grâces et qu'on le loue ès siècles des siècles, puisque par ce moyen l'on accomplit le désir qu'il a que nous ayons soin des pauvres, que les riches s'acquièrent un millier de bénédictions en ce monde et la vie éternelle en l'autre, que les pauvres soient instruits à la crainte de Dieu, enseignés à gagner leur vie et assistés en leurs nécessités, et que finalement les villes sont délivrées de plusieurs fainéants tous vicieux, améliorés par le commerce des ouvrages des pauvres.

FIN DE L'APPENDICE

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME II

---

## LIVRE IV

### SAINT VINCENT DE PAUL EN FACE DE LA MISÈRE

(1642-1652)

CH. I. — Développement extraordinaire de la misère au milieu des guerres de Lorraine et d'Allemagne. (1635-1642.) 1

CH. II. — Premiers efforts de saint Vincent de Paul pour lutter contre la misère. (1642-1648.). . . . . . . . . . 16

CH. III. — La Fronde. — Augmentation de la misère. — Efforts de saint Vincent de Paul pour amener la paix. (1648-1652.). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 35

CH. IV. — Saint Vincent de Paul travaille à réparer les désastres de la guerre et de la Fronde. — Grandeur et beauté du mouvement religieux à cette époque. (1652-1660.). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 65

## LIVRE V

### SAINT VINCENT DE PAUL MET LA DERNIÈRE MAIN A SES DEUX ŒUVRES PRINCIPALES LES PRÊTRES DE LA MISSION ET LES FILLES DE LA CHARITÉ

(1652-1660)

CH. I. — Les prêtres de la Mission franchissent les frontières de la France et se répandent dans le monde entier. — Travaux et souffrances de missionnaires en Barbarie. (1652.) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 89

Ch. II. — Les prêtres de la Mission franchissent les frontières de la France et se répandent dans le monde entier (suite). — Saint Vincent envoie des missionnaires en Irlande, en Ecosse, en Pologne, en Italie, à Madagascar. 119

Ch. III. — Expansion de la compagnie. — Saint Vincent de Paul donne des règles aux Filles de la Charité. (1655.). 147

Ch. IV. — Saint Vincent de Paul donne des règles aux prêtres de la Mission. (1658.) . . . . . . . . . . . . . 171

# LIVRE VI

## MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL, SES VERTUS, SA CANONISATION

Ch. I. — Mort de saint Vincent de Paul. (1660.). . . . . 190

Ch. II. — Portrait de saint Vincent de Paul; ses qualités naturelles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 214

Ch. III. — Observations générales sur les vertus de saint Vincent. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 225

Ch. IV. — Canonisation de saint Vincent de Paul . . . . 240

Ch. V. — Les reliques de saint Vincent de Paul et leurs différentes translations . . . . . . . . . . . . . . . . . 276

Ch. VI. — Permanence et extension de l'œuvre de saint Vicent de Paul. Il est déclaré par le Saint-Siège Patron des œuvres de charité en France, puis dans le monde entier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 283

Appendice . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 325

21672. — Tours, impr. Mame.

